



HAL
open science

Les relations franco-tripolitaines à l'époque de Youssef Pacha, entre 1795 et 1832

Fawzia Matrud

► **To cite this version:**

Fawzia Matrud. Les relations franco-tripolitaines à l'époque de Youssef Pacha, entre 1795 et 1832. Droit. Université d'Orléans, 2013. Français. NNT : 2013ORLE0001 . tel-00952254

HAL Id: tel-00952254

<https://theses.hal.science/tel-00952254>

Submitted on 20 Aug 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

Laboratoire collectivités publiques

THÈSE présentée par :

Fawzia MATRUD

Soutenue le : 2 avril 2013

Pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université d'Orléans**

Discipline/ Spécialité : Histoire du droit

**LES RELATIONS FRANCO-TRIPOLITAINES À
L'ÉPOQUE DE YOUSSEF PACHA, ENTRE
1795 ET 1832**

THÈSE dirigée par :

Michel Pertué

professeur émérite d'histoire du droit à l'université
d'Orléans

RAPPORTEURS :

Cédric Glineur

professeur d'histoire du droit à l'université du Havre

Sophie Evan-Delbrel

maître de conférences d'histoire du droit à l'université
Montesquieu Bordeaux IV

MEMBRE DU JURY :

Éric Gojosso

professeur d'histoire du droit à l'université de Poitiers

Sommaire

Sommaire	2
Remerciements	4
Introduction	5

PREMIÈRE PARTIE

LES RELATIONS FRANCO-TRIPOLITAINES DE 1795 A 1815

Chapitre préliminaire : Les relations Franco-tripolitaines avant de 1795	19
Chapitre I: L'Echelle de Tripoli sous le règne de Youssef Pacha	62
Chapitre II : Aperçu sur les relations commerciales ente la France et la Tripolitaine	114
Chapitre III : La place et le rôle des relations extérieures dans la Régence de Tripoli.....	236
Chapitre IV : les relations entre Tripoli et la France à l'épreuve des crises.....	279

DEUXIEME PARTIE

LES RELATIONS FRANCO-TRIPOLITAINES ENTRE 1815-1832

Chapitre I : Le climat au retour des Bourbons au pouvoir	388
Chapitre II : Les relations entre les deux pays à l'époque du consul Rousseau.	407
Chapitre III: Les relations entre la Régence de Tripoli et la France de 1830 à 1832.....	493
Chapitre IV : L'impact des troubles politiques et économiques sur le commerce entre la France et la Régence de Tripoli.....	571
Conclusion.....	618

Sources et travaux	628
Annexes	643
Liste des tableaux	698
Liste des cartes	699
Table des matières	700

Remerciements

J'adresse avant tout ma gratitude et ma reconnaissance au professeur Michel Pertué qui a accepté de diriger ma thèse. J'ai beaucoup profité de ses conseils, de ses remarques et de ses critiques positives. Je le remercie également très vivement pour ses encouragements et sa gentillesse.

Parmi les personnes à qui je voudrais témoigner ma gratitude : Souad Merhoum qui a aidé à la relecture de cette thèse, et Danièle Moulin pour ses traductions de textes à partir de plusieurs ouvrages anglais. Egalement, je veux adresser mes remerciements à Janine Bocage pour son aide et ses conseils depuis mon arrivée en France. L'aide de Madame Bocage m'a été précieuse dans la lecture de textes tirés de documents du 18^e et du 19^e siècles. Grand merci aussi à Habib Boussadia pour ses conseils et son soutien. Je n'oublie pas aussi Nicole Peyras et Hélène Camus pour leur gentillesse.

Enfin, je voudrais également adresser mes remerciements à tous ceux qui m'ont aidé à la bibliothèque de Vichy, aux archives de la chambre de commerce de Marseille, et aux archives du ministère des Affaires étrangères à Paris et également à tous ceux qui travaillent aux archives de Tripoli.

Introduction

Nous allons nous concentrer sur la période de 1795 à 1832, car elle est très riche en bouleversements politiques très importants et cela est prouvé par les nombreuses études des historiens européens et arabes qui portent aussi bien sur les sujets politiques, économiques, sociaux, culturels centrés sur le bassin méditerranéen.

La France est au cœur de la plupart des événements marquant cette période, mais il ne faut surtout pas oublier la Régence de Tripoli qui est elle aussi omniprésente dans le tableau international malgré sa petite taille. Pourquoi la fascination des Pacha pour la France ?

L'objet de cette étude est donc bien de mettre en lumière la nature des relations diplomatiques et commerciales entre la France et la Tripolitaine, en nous concentrant plus particulièrement sur l'époque de Youssef Pacha Caramanli qui gouverna Tripoli à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. Cette étude essaiera de mettre en évidence l'importance de Tripoli pour la France et de découvrir ce que la Régence de Tripoli attendait de relations avec la France à l'époque qui nous intéresse. Nous gardons présent à l'esprit que l'espace méditerranéen était un lieu où s'exprimait la rivalité entre la France et la Grande Bretagne, rivalité qui était à son apogée à ce moment-là. Chacun de ces deux pays voulait imposer son autorité sur cet espace, et sur bien d'autres dans le monde, et chacun a donc cherché à créer des relations particulières avec les pays du pourtour méditerranéen. Parmi d'autres, la Tripolitaine a été l'objet de cet intérêt, alors qu'elle subissait des crises politiques internes. Tripoli devint, par exemple, durant l'expédition du général Bonaparte en Égypte, un allié de choix pour la France qui avait besoin des ports de la Régence et de l'aide que celle-ci pouvait lui fournir.

L'objet de cette recherche est aussi de souligner le rôle économique de Tripoli par rapport à l'Europe, surtout après le début de la révolution industrielle. Les États européens étaient demandeurs de matières premières, mais aussi de débouchés pour commercialiser leurs produits manufacturés. Depuis toujours, l'Afrique était une réserve de matières premières et c'est donc dans cette direction que les investigations se sont développées. Dans cette recherche, nous essaierons aussi d'éclairer le rôle de Tripoli en tant que point central capable de satisfaire les besoins de l'Europe, et en particulier de la France, en matières premières, mais aussi en tant que base de départ vers l'Afrique, à la recherche de minerais et autres produits.

Malgré son importance dans l'histoire contemporaine de la Libye, ce sujet n'a pas beaucoup retenu l'attention des chercheurs qui ont traité des relations commerciales. En fait, la plupart des données concernant ce sujet proviennent d'ouvrages qui évoquent de façon générale l'histoire de la famille Caramanli. Puisque la France a joué un rôle important dans la vie politique et économique durant la Régence de Tripoli, nous essaierons de mettre ce rôle en évidence en nous attardant sur certains points qui nous semblent essentiels. Au premier chef, le fait que la France a cherché à établir des relations avec le Levant et la Barbarie non seulement pour obtenir des avantages pour son commerce, mais aussi pour protéger l'ensemble du commerce en Méditerranée contre l'attaque des corsaires d'Afrique du Nord. Ceux-ci, à cause de leurs capacités et de leurs activités continuelles, mettaient toujours en danger les commerces européens. C'est cette situation qui amena la France à souhaiter établir des relations avec le sultan ottoman et ensuite avec les gouverneurs d'Afrique du nord.

La course était un élément très remarquable à l'époque de Youssef Pacha. Elle atteignit son apogée lorsque ce dernier acheva la construction d'une escadre forte et redoutée. On verra que les traités signés entre Tripoli et les pays d'Europe n'empêchèrent pas toujours les corsaires tripolitains d'attaquer les navires européens, dont ceux de la France. Ces agissements furent la cause principale des problèmes entre la France et la Régence. La course, qui constituait un pan important de la vie économique de la Régence, s'est poursuivie jusqu'en 1830 ; cette année-là, la France obligea Youssef Pacha à y renoncer à jamais.

La France a bien compris l'importance de l'emplacement de la ville de Tripoli en tant que point de liaison entre l'Afrique et l'Europe. Tripoli est un marché depuis lequel les marchandises affluent vers les marchés européens et africains, aussi tient-elle une place de premier plan pendant les crises politiques entre la France et l'Angleterre. Cette particularité prend tout son sens pendant la campagne française en Égypte, en 1798 : les Français se sont assurés la coopération du gouverneur de Tripoli pour l'allègement du blocus anglais sur leurs armes à Malte et en Égypte. C'est lui qui envoyait des provisions et des correspondances à partir de Tripoli.

Le conflit franco-anglais permanent a eu des répercussions sur les relations franco-tripolitaines, la France et l'Angleterre voulant obtenir des entrées commerciales et imposer

leur hégémonie en Méditerranée ; même le traité d'Amiens signé en 1801 n'a pas pu y mettre fin. De manière logique, la lutte entre la France et l'Angleterre a eu des effets sur les comportements de leurs consuls respectifs et sur les relations qu'ils entretenaient avec le Pacha et sa cour ainsi qu'avec les nobles de la ville et les commerçants de Tripoli, qu'ils soient nationaux ou étrangers.

La plupart du temps, le Pacha tire profit de ce conflit entre les deux consuls, mais en revanche, ce conflit laisse parfois des traces négatives sur le gouvernement de Tripoli. Souvent le Pacha hésite, il ne sait quel consul ménager. D'une manière générale, le XIX^e siècle est marqué par la chute des forces de la Barbarie, tandis qu'on constate l'accroissement de la puissance européenne.

Malgré les crises politiques qui ont pu survenir, les relations sont en général amicales, et cela grâce au penchant montré par Youssef Pacha envers la France. De plus, la France traite le Pacha de Tripoli comme un gouverneur menant sa Régence de façon quasi-autonome vis-à-vis du sultan ottoman. Cette attitude a donné aux relations franco-tripolitaines une qualité toute particulière à l'époque de ce Pacha ; cela est bien souligné dans les deux traités signés avec la France en 1801 et 1830 qui sont rédigés sans l'intervention du sultan. D'un autre côté, on peut constater que les ordres du sultan sont souvent ignorés par Youssef Pacha, ceci étant une preuve que la dépendance de Tripoli envers Constantinople n'est qu'une dépendance nominale. Celle-ci ne dépasse pas le discours fait, au nom du sultan ottoman, aux mosquées de la Régence. On remarque aussi la faible position de ce sultan en politique extérieure surtout en ce qui concerne les problèmes avec les puissances européennes comme la France : quand cette dernière était prête à détruire les murailles de Tripoli, Constantinople n'a pas réagi.

Le XIX^e siècle est aussi marqué par un élément qui a valorisé Tripoli aux yeux des Européens, c'est la progression de la découverte géographique de l'Afrique. La France et l'Angleterre sont, là aussi, en compétition dans leurs tentatives de pénétration des terres du continent noir, inconnues de l'Europe entière à cette époque. Chacune d'elle marchait sur les traces de l'autre et chaque pays essayait d'entraver les tentatives de l'autre. À partir de 1821, la compétition s'est encore accentuée entre les deux pays, au moment où le consul français et son homologue anglais ont tenté d'obtenir du Pacha son soutien et sa protection pour les explorateurs. La lutte a atteint son paroxysme après l'assassinat de l'explorateur

anglais Laing.

Les relations commerciales ont également joué un rôle important dans le resserrement des liens d'amitié entre les deux pays. Même si la Tripolitaine n'arrive qu'en dernière position après les autres régions d'Afrique du Nord pour ce qui est de l'importance économique et commerciale, la France ne néglige pas son commerce avec la Régence : elle a signé des traités en essayant toujours d'obtenir des privilèges commerciaux. On note cependant qu'elle ne s'est pas préoccupée d'établir des établissements commerciaux à Tripoli qui était pourtant un marché important pour les marchandises africaines.

La France ne s'est pas contentée d'établir des relations politiques avec Tripoli, de signer des traités protégeant son commerce et sa navigation ou d'obtenir des avantages, mais le gouvernement français a essayé de jouer un rôle dans la politique intérieure de Tripoli : quand la guerre civile a embrasé la Régence, à la fin du règne de Youssef Pacha, certains notables du pays ont compris que la France était le seul pays qui pouvait leur venir en aide pour régler cette question. On va voir que la France a joué le rôle qui lui était demandé, même si, dans un premier temps, elle a préféré la neutralité.

Au cours de l'étude de ces sujets, nous nous efforcerons de répondre aux nombreuses interrogations qui furent à l'origine de notre recherche. Il s'agira de déterminer à quelle époque et de quelle manière ont débuté les relations entre la France et la Régence de Tripoli et si la France avait des représentants dans des régions de la Régence autres que Tripoli elle-même. Il sera important de savoir si la France a poursuivi vis-à-vis de Tripoli une politique semblable à celle en usage au temps des pachas qui ont gouverné la Tripolitaine à la première époque ottomane ou si des changements se sont opérés à l'arrivée au pouvoir de la famille Caramanli, et plus particulièrement, lors de la prise de pouvoir de Youssef Pacha. Quels sont les facteurs qui ont contribué à créer un semblant de rapprochement entre ces deux pays et Quelle était la nature exacte de ces relations, furent-elles établies sur un pied d'égalité et quelles en furent les grandes lignes. Quel fut le rôle joué par les consuls français à Tripoli aux plans politique et économique ?

Le pacha fut-il considéré par la France comme un gouverneur dépendant ou indépendant du sultan ottoman et était-il prêt à suivre la voie qui avait été celle de ses prédécesseurs à l'égard de la France ? Sur le plan de la politique économique, nous

chercherons à savoir de quelle nature étaient les relations commerciales entre Tripoli et la France durant cette période. Nous devons déterminer quelle a été la spécificité de l'action de Youssef Pacha dans l'établissement d'une diplomatie moderne et pérenne ?

Enfin, dans quelle mesure les problèmes de politique extérieure ont-ils pu influencer la politique intérieure ? Par exemple, la France a-t-elle eu une responsabilité dans le déclenchement de la guerre civile en Tripolitaine ?

Il faudra également se demander quelle place ont tenu les relations franco-tripolitaines dans l'ensemble des relations diplomatiques tant sur le plan européen que dans le pourtour méditerranéen. Quelle a été l'influence directe des différents consuls, eux qui se trouvaient au cœur de tous les événements ? Youssef Pacha a-t-il joué un rôle important dans l'équilibre entre les nations et particulièrement dans la rivalité entre la France et l'Angleterre, que ce soit dans des incidences politiques ou économiques ? Par exemple, quelles furent les relations entre les deux pays durant la Campagne d'Égypte ? Nous nous interrogerons sur les conséquences à court et à moyen terme de l'implication de Tripoli dans cette campagne ainsi que dans la mise en place des expéditions de recherches géographiques.

Enfin, il nous faudra tenter d'évaluer d'une manière générale les relations franco-tripolitaines durant le règne de Youssef Pacha.

Nous allons suivre la méthode historique, basée sur le récit des événements historiques avec leur analyse et la recherche de conclusions sur l'importance de ces faits. Le sujet nous pose des difficultés méthodologiques et techniques qui obligent au respect de la chronologie des événements, sans tomber dans le processus de répétition, en analysant les relations politiques et économiques. Il arrive parfois que la nature des incidents nous oblige à nous répéter, par exemple lorsqu'on évoque la piraterie et qu'on constate qu'elle contribue à détériorer les relations entre la France et Tripoli, on aura à répéter ce constat puisque la piraterie a existé durant toute la période du règne de la famille Caramanli, et a causé le même genre de problèmes entre chaque pacha Caramanli et la France, c'est-à-dire qu'elle a gêné les relations entre la France et Tripoli depuis 1711 jusqu'en 1830.

D'autres difficultés concernent le contenu de notre travail et ses problématiques : le sujet évoque différentes questions, ce qui fait que l'étude se développe dans un champ

d'investigation étendu. Nous essaierons donc de nous concentrer plus particulièrement sur certains points.

Une autre difficulté concerne l'étude du commerce, nous avons pâti de l'insuffisance de recherches approfondies déjà existantes. En fait, malgré l'importance de la ville de Tripoli qui a joué un rôle majeur dans la liaison entre les marchés européens et les marchés d'Afrique, les études concernant le commerce de Tripoli à cette époque-là sont rares.

Ce sujet s'appuie sur différentes sources manuscrites ou imprimées. Pour les sources manuscrites, les documents d'archives des Affaires étrangères (A.M.A.E), surtout les correspondances des consuls français, ont été de toute première importance dans cette étude, et, à notre connaissance, elles n'avaient pas été exploitées de manière systématique comme nous l'avons fait. Ces correspondances contiennent des informations qui touchent à toute la vie politique, sociale et culturelle de la Régence. Elles renseignent aussi sur le commerce car les consuls ont l'habitude de noter les moindres événements dans leurs lettres au ministre des Affaires étrangères français. De plus, ils établissent des mémoires sur le commerce et la vie politique de la Régence, ces mémoires donnent des détails sur les pachas Caramanli ainsi que sur leurs régimes. Les correspondances des consuls français nous permettent de connaître la genèse des traités signés entre la France et Tripoli, surtout ceux qui le furent en 1801 et 1830. Ces correspondances mettent aussi en lumière les révolutions qui flambent de temps à autre dans la Régence. On peut également avoir des informations sur la nature du conflit entre les consuls de France et leurs homologues anglais. Dans certains mémoires sur le commerce, on voit que les consuls ont essayé de montrer l'importance économique et commerciale de Tripoli, en ajoutant des détails sur les différentes régions de la Régence et leurs produits les plus spécifiques.

Les correspondances des consuls mentionnent aussi plusieurs sujets comme la position du Pacha de Tripoli contre la campagne française en Égypte en 1798, les relations de la France avec les pays européens et les relations de ces derniers avec Youssef Pacha, ainsi que les découvertes géographiques de l'intérieur du continent noir et les influences qu'il a pu avoir sur la relation entre la Régence et les puissances européennes.

En revanche, ces correspondances qui nous renseignent en détail sur les grands personnages de la Régence et sur leurs agissements ne nous donnent que peu

d'informations sur la vie quotidienne des Tripolitains. De plus, il est important pour nous d'être très vigilants dans les conclusions que l'on pourrait tirer de la lecture des correspondances des consuls français ou anglais, surtout celles qui concernent des sujets sensibles comme la question de l'explorateur anglais Laing, parce qu'il y a contradiction entre les informations données par chacun des consuls à ce sujet.

Nous avons consulté plusieurs volumes des correspondances des consuls concernant notre sujet comme les séries :

- A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.
- A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.
- A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.
- A.M.A.E, série C.P.C, volume 1.
- A.M.A.E, série C.P.C, volume 2.
- A.M.A.E, série M.D, TURQUIE, volume 137

Concernant les documents d'archives de la Chambre de commerce de Marseille (CCIM), ils sont importants aussi pour qui veut étudier les relations de la France avec la Barbarie surtout dans son aspect commercial.

Les documents concernant les relations entre la France et la Tripolitaine sont des correspondances échangées entre le consul et les commerçants français avec la Chambre de commerce de Marseille.

Ces documents sont utiles pour donner des détails sur le commerce, par exemple on y trouve des tableaux de statistiques grâce auxquels on peut connaître les noms et les types de bateaux arrivant dans le port de Tripoli, ainsi que les ports français d'où ils viennent. Ces tableaux nous permettent également de connaître les noms des commerçants et des capitaines français qui traitent avec Tripoli. D'autres tableaux concernent les dépenses annuelles de la Régence ou les dettes françaises, ils donnent des informations concernant la politique qui sont d'une grande importance pour notre sujet principal.

Les dossiers consultés dans les archives de la C.C.I Marseille-Provence concernant la

Tripolitaine sont :

- CCIM, série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie administration et commerce.
- CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).
- CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

Le Centre libyen des études historiques s'est révélé précieux pour notre travail, ses documents mettent en lumière la vie politique, commerciale et sociale de la Régence.

Les dossiers utilisés sont :

1 - Les registres du tribunal judiciaire de Tripoli qui sont parmi les sources très utiles pour l'histoire de la Tripolitaine. Ces registres se trouvent à la Chambre des registres historiques à Tripoli ; on compte 352 registres qui couvrent la période de 1760 à 1918. Ils sont de format 55,31 cm sur 13,25cm. Toutes les questions ont été écrites dans un registre maghrébin ancien.

Ces registres mettent en lumière la société tripolitaine, que ce soit celle des gouverneurs ou celle des notables, des pauvres ou des riches. En fait, les différentes questions enregistrées nous permettent d'obtenir des informations sur la nature des relations politiques et économiques entre les habitants de la Tripolitaine ; par exemple, les traditions, le mariage, le divorce, les activités, les métiers exercés par les habitants, etc.

Ces registres sont complets et reflètent bien la réalité. Cependant ils peuvent présenter des défauts comme, par exemple, des lacunes temporelles ; c'est-à-dire des périodes qui ne sont pas couvertes par ces registres. D'autre part, certaines informations sont incomplètes et on ne parvient pas toujours à comprendre l'enchaînement logique des événements. Certaines questions sont répétées, d'autres ne sont enregistrées qu'après un mois ou après des années, selon le besoin. On remarque encore que dans ces registres la plupart des questions n'ont pas bénéficié d'un traitement stylistique identique : tantôt l'écriture et le style sont clairs et agréables, tantôt le déchiffrement est plus difficile.

Les registres consultés sont :

- Le registre 3B qui couvre les années 1145- H / 1729.

- Le registre 5A qui couvre les années 1177-1179 H / 1761-1763.
- Le registre 5B qui couvre les années 1180-1182 H / 1764-1766.
- Le registre 6 qui couvre les années 1204-1215 H / 11788-1799.
- Le registre 7A qui couvre les années 1206-1214 H / 1790-1798.
- Le registre 10B qui couvre les années 1232-1252 H / 1816-1846.

2 - Dossier de la famille Caramanli :

Ce dossier contient les différents documents qui décrivent en particulier la vie politique extérieure et intérieure. Parmi ces documents certains sont utiles à notre sujet.

3- Section des documents, les documents étrangers :

- Le dossier de Naples

Le consul de Naples, tout comme les autres consuls, note dans sa correspondance à son gouvernement tous les événements de la Régence. Ce consul n'a rien négligé de la vie en Tripolitaine. On a trouvé dans ses lettres beaucoup d'informations concernant la France et ses relations avec le Pacha de Tripoli et ce sur des sujets variés.

- Les correspondances des consuls américains :

Elles sont utiles surtout en ce qui concerne le rôle de la France pendant la guerre entre la Tripolitaine et les Américains.

Pour les sources imprimées, on a utilisé des ouvrages et des articles français, arabes et anglais.

En fait, la plupart des étudiants et chercheurs s'appuient en premier lieu sur des ouvrages étrangers pour écrire l'histoire de la Libye, au point qu'il est difficile de trouver des études qui n'utilisent pas ces ouvrages. Les nombreuses traductions de ces ouvrages poussent dans cette direction.

Parmi les ouvrages français les plus utiles pour ce travail, figure l'ouvrage de Charles-Roux: *Bonaparte et la Tripolitaine*. L'importance de cet ouvrage vient de ce qu'il traite de manière complète de l'expédition française du général Bonaparte en Égypte et des relations

franco-tripolitaines pendant cette expédition. Charles Roux a étudié ce sujet avec soin. Il n'omet aucun détail concernant cette expédition, comme par exemple la correspondance entre le général Bonaparte et Youssef Pacha et le rôle joué par Tripoli dans la logistique des armées françaises à Malte et en Égypte. Son autre ouvrage, *France et Afrique du Nord avant 1830* a été aussi utile pour notre travail, puisqu'il nous permet de connaître la nature des relations françaises avec la Barbarie dont La Tripolitaine faisait partie à cette époque-là.

L'ouvrage de Charles Féraud, *Annales Tripolitaines*, est aussi extrêmement bien documenté. Charles Féraud, nommé consul français à Tripoli du 15 novembre 1878 au 31 décembre 1884, est un orientaliste célèbre. Son livre couvre une période très importante de l'histoire du pays, qui commence à l'occupation arabe. Cet ouvrage s'intéresse à la Tripolitaine à l'époque des Caramanli.

Nous avons apprécié des ouvrages plus modernes comme celui de Daniel Panzac, *Les Corsaires barbaresques : la fin d'une épopée 1800-1820*. On y trouve des informations importantes sur la piraterie. L'auteur a également abordé l'aspect commercial de façon étendue, il a parlé de l'expansion du transport, de l'exportation et de l'importation des Régences d'Afrique du Nord. Le livre contient également des tableaux récapitulatifs des marchandises importantes ainsi que le volume des échanges commerciaux entre ces Régences, l'Europe et certains pays musulmans. De plus, il mentionne des sujets importants comme la monnaie, les bateaux, etc.

Parmi les ouvrages étrangers utilisés, citons les ouvrages anglais comme ceux d'Addison Beecher Colvin Whipple, *To the Shores of Tripoli*, de Richard Zacks, *The Pirate Coast* ainsi que de Seton Dearden, *A Nest of Corsairs*. Ces livres contiennent des informations utiles soit sur la course, soit sur la guerre entre la Régence et les Américains.

Parmi les ouvrages arabes, on peut citer l'ouvrage de Hassan El Fekhi Hassan : *Al-yawmiyyat-al libiyya*. C'est une source essentielle pour l'histoire de la Libye. El Fekhi Hassan était un grand commerçant tripolite connu à l'époque de Youssef Pacha. Il note chaque jour les événements les plus importants qui se déroulent dans la Régence. Étant donné sa position professionnelle, la plupart des détails donnés concernent le commerce.

Le livre d'Ahmed Qlibi *Les lettres d'Ahmed Qlibi entre Tripoli et Tunis* n'est pas moins important que le précédent. On y trouve des informations détaillées concernant Youssef

Pacha Caramanli et les évènements remarquables de son règne.

Notre recherche a également bénéficié du livre d'Abdallah Al-Khabbat, *Les relations politiques entre la Régence de Tripoli et l'Angleterre 1795-1832*. Cet ouvrage moderne donne des informations sur les relations à l'époque de Youssef Pacha. La France et l'Angleterre partageaient alors les mêmes préoccupations en ce qui concerne leurs relations avec Tripoli, telles que l'expédition de Bonaparte en Égypte, la question de la dette et la question de Laing.

Les récits des voyageurs européens qui ont visité la Régence à l'époque de Youssef Pacha nous donnent aussi de précieux renseignements pour comprendre l'histoire de la région. On peut citer George Lyon et Ali Bey El- Abbassi. Ces voyageurs nous ont donné une image de la vie à Tripoli car pendant leurs séjours, ils ont noté tout ce qu'ils voyaient.

Cette recherche est divisée en deux parties :

Dans la première partie nous évoquerons plusieurs sujets : nous essaierons de mettre en lumière le premier contact entre la France et le Levant de Barbarie, nous montrerons comment la famille Caramanli est arrivée au pouvoir en Tripolitaine, nous donnerons une image rapide de la nature de la relation entre la France et les trois pachas qui ont gouverné avant Youssef, puis nous nous concentrerons sur plusieurs évènements marquants, comme les mauvaises relations entre la France et Ahmed Pacha en 1744, lors des difficultés entre la France et l'Angleterre.

À l'époque de Mohamed Pacha (1745-1754) les relations étaient excellentes, mais nous soulignerons certains évènements importants comme le complot considéré parfois comme la cause de la mort d'Ahmed Pacha. Nous étudierons l'époque d'Ali Pacha (1754-1793) et celle d'Ali Borghol (1793-1795).

Au cours de cette période, nous soulignerons la position de Youssef Pacha contre la campagne française en Égypte en 1798. Nous parlerons aussi de la politique de la carotte et du bâton, utilisée par le général Bonaparte avec ce pacha, de la coopération de Youssef Pacha avec les nouveaux seigneurs de Malte et d'Égypte ainsi que de l'approvisionnement de l'armée française. Il nous faudra également mentionner les efforts des Anglais pour influencer Youssef Pacha afin qu'il déclare la guerre à la France. Enfin, nous expliquerons la

manière dont la France a entamé des négociations avec Tripoli dans le but d'améliorer les relations mutuelles. Nous examinerons aussi la nature des relations commerciales, en présentant les établissements commerciaux, les commerçants et les capitaines tripolitains et français. Les questions concernant les ports, la taxe douanière et les divers paiements seront abordées.

Dans la deuxième partie nous exposerons le cours des événements entre Tripoli et la France entre 1815-1832. Cette période est riche en rebondissements, depuis la nomination par la France du nouveau consul Mure puis de celle du consul Rousseau et surtout nous évoquerons les pressions françaises et anglaises sur Youssef Pacha à partir de l'assassinat de l'explorateur anglais Laing et les complications politiques qui en ont découlé. La mort de Laing a causé de grands soucis à Youssef Pacha lorsque le consul anglais Warrington l'a accusé de négligence tandis que dans le même temps il accusait Rousseau d'avoir une responsabilité dans l'assassinat de cet explorateur. Ceci nous amènera à évoquer les découvertes géographiques qui ont été menées par les Européens à partir de Tripoli, la porte de l'Afrique.

Les tensions dans les relations entre Tripoli et la France durant cette période ont eu plusieurs causes. On évoquera le soutien de la France à Mohamed Ali, gouverneur d'Égypte, lors de son avancée terrestre avec une importante armée pour occuper les trois Régences, le problème des créances françaises, l'envoi de Rosamel à la tête d'une escadre de guerre en 1830 à Tripoli et son influence sur la Régence.

Nous étudierons aussi l'impact des troubles politiques et économique sur le commerce entre la France et la Régence de Tripoli et l'organisation générale des échanges ainsi que la nature des différentes marchandises. Enfin, nous évaluerons l'action commerciale dans sa nature et son volume.

Nous terminerons par l'étude de la position française pendant la guerre civile de Tripoli en 1832 et le soutien de la France au parti d'Ali fils de Youssef.

La conclusion présentera les résultats de l'étude.

Chapitre Préliminaire : Les relations entre la Tripolitaine et la France avant de 1795

La France est l'un des pays européens ayant traité avec l'Empire ottoman dès 1535, afin d'obtenir des privilèges et de renforcer ses intérêts économiques dans cet État. Elle a gardé en mémoire ce qu'avaient été ses intérêts en Méditerranée depuis le temps des croisades. Au XV^e siècle, l'expulsion des musulmans d'Andalousie et le déplacement d'un grand nombre d'entre eux vers l'Afrique du Nord causèrent de nombreux problèmes sociaux et économiques dans les États d'Afrique du Nord. Ceci poussa un certain nombre de marins à la piraterie. À cela s'ajoutait le désir de jihad contre les forces chrétiennes pour des raisons religieuses ainsi que pour répondre à l'expulsion des musulmans d'Andalousie et au fait que l'Espagne et le Portugal les avaient poursuivis même en Afrique du Nord. Les actes de piraterie étaient à leur apogée et causaient de graves dommages aux navires et au commerce européen. Tout cela a poussé la France à l'ouverture de consulats en Afrique du Nord pour établir des relations politiques avec les dirigeants de l'Algérie, de la Tunisie et de la Tripolitaine, afin de protéger ses intérêts.

Section 1 : Le début de la représentation française dans le Levant et la Barbarie

Il est bien connu que les relations de la France avec le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ne sont pas nouvelles, mais, il est étendu à une longue période. Mais parce que tous ces détails nous n'intéressons pas, donc nous limitons notre conférence au temps moderne et notre but de cet objet sera de ce chapitre de savoir quand et comment la France a commencé ses relations avec le Levant en générale et en particulier avec Tripoli.

Le début de la représentation française dans le monde date du XII^e siècle, dans les villes italiennes de Pise, Gênes et Messine. L'objectif principal de la représentation dans ces trois villes était d'instaurer des relations commerciales et de protéger le commerce¹. Ceci est une preuve que la France avait des intérêts importants en Italie et voulait les protéger.

¹Anne MEZIN, *Les consuls de France au siècle des lumières 1715-1792*, Paris, Peter Lang, 1989, p. 3.

La France avait installé d'autres consulats, non seulement en Europe mais également dans d'autres points du monde, notamment au Levant et en Barbarie. Pour protéger son commerce contre la piraterie en Méditerranée, la France s'est vue contrainte d'établir des relations avec le sultan ottoman et elle réussit à signer un traité avec lui en 1535². Grâce à ce traité, et sous son couvert, la France put négocier avec tous les ports soumis à l'autorité ottomane et en particulier les ports des pays arabes. Le sultan s'était emparé de la Syrie en 1516, de l'Égypte l'année suivante³ et successivement des autres pays arabes.

Dans un premier temps, l'ambassadeur français à Constantinople avait la charge de protéger les Français et leurs avantages au Levant et en Barbarie. En cas de problème, il devait négocier avec le sultan ottoman afin de trouver une solution.

L'ambassadeur, dans le cadre de ses fonctions, avait de nombreux pouvoirs, par exemple celui de révoquer un consul du Levant ou de Barbarie s'il le jugeait incompetent ; mais il devait dans le même temps en aviser le Roi qui détenait la décision finale.

D'où viennent ces pouvoirs conférés à l'ambassadeur de France à Constantinople ? Cela s'explique par le fait qu'auparavant les rois de France et surtout Henri IV, essayaient de traiter directement avec le sultan mais leurs démarches se soldaient toujours par un échec. C'est ainsi que le gouvernement français prit la décision de conférer ces pouvoirs à son ambassadeur à Constantinople car il connaissait bien les coutumes et les traditions de l'Orient.

À la fin du XVI^e siècle, l'ambassadeur de France à Constantinople se trouva investi de la gestion de l'ensemble des affaires des Français établis au Levant et ses charges de travail ayant augmenté considérablement, il demanda au Roi de relever ses appointements. Ceci se justifiait d'autant plus que ledit ambassadeur était souvent obligé de mettre la main à la poche personnellement : nous relevons que les consuls de France à Tripoli de Barbarie se trouvaient souvent dans l'obligation de payer de leurs propres deniers des frais liés au fonctionnement du consulat, comme l'entretien ou les réparations à l'intérieur du consulat. Le meilleur exemple nous est donné par le cas du consul Rousseau qui a investi une grande

²Bethwell Allan OGOT, *Histoire générale de l'Afrique : l'Afrique du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, UNESCO, 1998, p. 135.

³La capitulation de 1535 servit de modèle à tous les traités qui furent conclus par la suite entre les souverains d'Europe et les sultans. Voir : Robert Piedelièvre, *Précis de Droit international public ou Droit des gens*, Tome 1, Paris, Elibron Classics, 1999, p. 5.

partie de ses émoluments pour réparer l'hôtel consulaire et qui, au cours de sa vie, malgré ses nombreuses réclamations, preuves à l'appui déposées à la CCI de Marseille, n'a jamais été remboursé de ses frais. C'est après sa mort que M. Guys, Agent des Affaires extérieures à Marseille, fit verser à sa famille la somme de 1369 francs et 52 centimes. Le Roi de France accéda à cette requête et décida de lui verser 2% ⁴de chaque opération commerciale au Levant. Ce pourcentage variait selon l'importance du port ; par exemple, en Égypte, il se montait à 3%⁵.

La tâche primordiale de l'ambassadeur de France à Constantinople était de faire pression en permanence sur le sultan afin que ce dernier oblige à son tour les gouverneurs des Régences à respecter les traités de paix avec la France. En effet, les corsaires attaquaient les navires français, encouragés en cela par les Dey, Bey et Pacha⁶ pour un motif de profit car la course était l'épine dorsale de l'économie des Régences. En outre, la course profitait aux marins, aux commerçants et à l'ensemble des populations⁷.

On a vu que la France avait des intérêts économiques dans le Levant et en Afrique du Nord et que ces intérêts étaient menacés dans certains cas par des pirates ; cela nous amène à constater que le sultan ottoman n'avait pas le plein contrôle sur les dirigeants d'Afrique du Nord. D'autre part, l'ambassadeur français à Istanbul n'avait pas non plus une influence suffisante sur le sultan ottoman. Pour ces raisons, la France se voyait dans l'obligation de renouveler de manière répétée les traités de paix avec le sultan, comme en 1604, notamment⁸ Lors de ces renouvellements, l'ambassadeur de France visait à régler avec le sultan tous les problèmes qui opposaient la France aux pays sous domination ottomane. En particulier, dans l'article 15 du traité de 1604, il est dit que les marchandises sur un bateau suivent le drapeau. Ceci pour régler une question qui se posait souvent lorsqu'un bateau

⁴Yvan DEBBASCH, *La Nation française en Tunisie (1577-1835)*, Institut des hautes études de Tunis, Sirey, 1957, p. 15, 17.

⁵Daniel SABATIER, *La Nation française en Égypte, essor et déclin d'une Échelle (1673-1793)*, Paris, Université de Droit, d'Économie et de Sciences Sociales de Paris II, 1976, p. 111.

⁶ Le titre du Pacha est l'une des anciens titres turcs utilisé dans le sens de la vénération et de la grandeur, ce titre désigne ceux qui sont sous l'ordre du sultan (Badeschah) et d'origine persane, il implique de se conformer aux ordres du sultan et de devoir obéissance et fidélité complète.

⁷Yvan DEBBASCH, *op. cit.*, p. 17, 18.

⁸ Dieudonné Donnadiou Alexandre Paul BOITEUX, *Les Traités de commerce*, France, Librairie Guillaumin, 1863, p. 494.

français était abordé par des pirates : le capitaine reniait l'appartenance de sa marchandise, disant qu'elle appartenait à un autre pays⁹.

Bien entendu, il se pouvait que cette assertion soit exacte et démontrée puisque les Français louaient leurs bateaux à d'autres nations¹⁰ comme Tripoli ou l'Espagne¹¹ mais la nouvelle clause mettait fin aux possibilités d'ambiguïté et de querelle.

Il est évident qu'à cette époque les relations directes de la France avec les gouverneurs d'Afrique du Nord étaient très limitées. Par ailleurs ces Régences ne se soumettaient pas toujours aux volontés du sultan, cependant, il arrivait parfois que l'ambassadeur de France à Constantinople soit obligé de presser le sultan de lui adresser un commandement qu'il transmettait aux consuls français des Régences ottomanes et ces derniers devaient, à leur tour, le transmettre aux gouverneurs des Régences ; le commandement étant un ordre du sultan de faire respecter les traités. D'autres fois, le sultan envoyait directement un chaouch aux gouverneurs. Néanmoins, en dépit de la bonne volonté manifestée par le sultan envers la France, ses ordres n'étaient pas toujours respectés par les gouverneurs, d'où la persistance des problèmes.

Dans le même ordre d'idée, l'ambassadeur de France pouvait jouer un rôle dans le choix des gouverneurs, ce qui nous laisse à penser qu'il tenait une place de premier ordre au palais du sultan.

Si l'objectif de l'ambassadeur était de faire nommer un gouverneur particulier (la personne concernée lui ayant souvent demandé le poste), il faisait pression sur le sultan pour parvenir à ses fins. Il va de soi que la personne qui bénéficiait des faveurs de l'ambassadeur pour obtenir une telle nomination promettait, qu'une fois en place, elle protégerait les intérêts de la France. Cependant, arrivé au pouvoir, le nouveau gouverneur oubliait souvent ses promesses et s'adonnait à la course.

⁹Yvan DEBBASCH, *op. cit.*, p. 19-30.

¹⁰Certaines données objectives de définir une nation « *L'étymologie du mot nation est liée à la notion de naissance (nascere). Ainsi, à l'époque médiévale, l'idée de nation renvoie à un groupe d'hommes à qui l'on attribue une origine commune. Mais la conception moderne de la nation dépasse largement le cadre ethnique ou tribal. Elle trouve plutôt sa source dans un ensemble complexe de liens qui fondent le sentiment d'une appartenance commune. Elle est ainsi à la fois extérieure aux individus, en même temps qu'elle est intériorisée et transmise d'une génération à l'autre. Pour s'imposer, elle suppose également l'existence d'une volonté durable de vivre au sein d'un même ensemble.* ». Voir: *Découverte de la vie publique*, collection, dirigée par Isabelle FLAHAULT-DOMERGUE, Paris, édition mise à jour en juillet 2004, p.7.

¹¹Louis ABADIE, *Oran et Mers-el-Kebir – Vestiges du passé espagnol*, Paris, Serre éditeur, 2002, p. 89.

Le fait que les Deys, Beys et Pachas n'exécutent pas les ordres du sultan compliquait le rôle de l'ambassadeur de France. Il faut expliquer que, dans les vingt premières années de l'empire ottoman, le sultan en place nommait lui-même les gouverneurs et exerçait une totale autorité. Par la suite, les gouverneurs d'Alger, de Tunis et de Tripoli, toujours nommés par le sultan, s'attribuèrent une certaine indépendance, surtout au début du XVIII^e siècle.

Ces gouverneurs disaient reconnaître le sultan comme leur chef mais cette reconnaissance n'était que nominale car ils agissaient à leur guise. Cette situation, à notre avis, était rendue possible par le fait que le sultan était souvent occupé par des guerres extérieures qui le tenaient éloigné des Régences. D'autre part, la distance géographique entre Constantinople et les Régences ne permettait pas au sultan d'assurer un suivi efficace de celles-ci.

Cependant, il faut dire que le Sultan ottoman bénéficiait encore d'un prestige certain, puisque l'on voit des gouverneurs qui n'osaient pas refuser ouvertement ses ordres. Au message du sultan, ils promettaient de se soumettre aux ordres mais dès que le message avait tourné les talons, ils agissaient selon leur propre initiative et dans leur intérêt propre. Lorsqu'ensuite, ils recevaient les récriminations indignées du sultan, ils avaient des réponses toutes prêtes pour justifier leur manquement aux ordres, telle, par exemple, qu'accuser la France d'avoir rompu le traité. Un autre argument de poids était de faire remarquer avec insistance que la course était une indéniable source de richesse pour les Régences et que le sultan devait s'en réjouir. Certains gouverneurs, parmi les plus hardis, avançaient même que si le sultan les attaquait, ils se défendraient et que leurs amis les y aideraient.

Ce qui ne fait pas de doute c'est que le fait que si les intérêts de la France, et d'autres pays, étaient en danger, la responsabilité n'en incombait pas seulement à leurs dirigeants mais aussi au sultan lui-même. En fait, il était très rare que le sultan punisse un gouverneur qui avait dérogé aux ordres et rompu le traité de paix. Trois d'entre eux furent néanmoins punis. Le gouverneur de Tunis, en 1602, fut bastonné et emprisonné à vie ; Soliman, gouverneur d'Algérie, fut également puni ainsi qu'un autre gouverneur de Tunis. D'une manière générale, à la fin de leur mandat, les gouverneurs devaient se rendre à Constantinople à la demande du sultan mais les récalcitrants n'étaient que peu sanctionnés. Cette mansuétude du sultan envers les gouverneurs n'était pas du goût de l'ambassadeur de France qui aurait préféré davantage de rigueur et de fermeté. Il faut dire que les

manquements répétés et l'indiscipline des gouverneurs vis à vis du sultan faisaient perdurer les problèmes en Méditerranée, ce qui a poussé la France à décider de traiter directement avec les gouverneurs des trois Régences.

Lors du renouvellement du traité de paix avec le sultan en 1604, il fut précisé, dans l'article 19 que la France avait le droit de punir les gouverneurs et même de leur interdire l'accès à ses ports. De ce fait, la France ne se trouvait plus obligée de passer par le sultan pour protéger ses intérêts dans les Régences. En revanche, il lui fallait maintenant déterminer quelle était la meilleure manière de se faire respecter par ces dernières. Deux possibilités s'offraient à elle : la force ou la négociation directe. La France choisit la deuxième option, ce qui minimisa le rôle de l'ambassadeur de France à Constantinople. Par le fait, ce dernier vit sa charge de travail allégée¹². Cela nous amène à dire que c'est à cette période que les relations politiques et diplomatiques entre la France et les gouverneurs dépendant du sultan ont réellement commencé. Leur mise en place s'est d'abord effectuée avec l'Égypte qui était la plus importante des Régences de l'Empire ottoman.

Nous avons déjà signalé que l'Empire ottoman s'était emparé de l'Égypte en 1517. Ce pays occupait une place prépondérante, mais il était très éloigné géographiquement de Constantinople et les communications étaient longues et difficiles. Le sultan établit donc un règlement particulier dans le but de s'assurer une domination sans faille. Il nomma en Égypte un Pacha, nommé Khayer Bek, auquel il donna carte blanche pour gouverner.

La première représentation française en Égypte s'établit au début du XVI^e siècle. Selon les sources, Philippe de Peretz fut le premier consul français connu en Égypte, du moins est-il le premier dont on trouve une trace dans les documents. Ce consul obtint de nombreux avantages pour les Français mais en dépit de cela, ils furent peu nombreux à désirer rejoindre l'Égypte, même si on trouve, en 1531, un *fondouk*, tenu par des Français¹³.

En ce qui concerne les régences d'Afrique du Nord, il semble que la piraterie et sa menace pour le commerce français n'était pas la seule raison ayant conduit à l'établissement de relations de la France avec ces Régence, mais on constate une concurrence effrénée entre la France et l'Angleterre, une véritable course aux avantages commerciaux. Ceci détermina l'Angleterre à nommer, à Alger, un consul, qui obtint effectivement des privilèges.

¹²Yvan DEBBASCH, *op. cit.*, p. 19-30.

¹³Daniel SABATIER, *op. cit.*, p. V.

À son tour, le représentant français en poste à Alger, Clairambault, tenta d'obtenir les mêmes privilèges mais il lui fallut patienter pendant onze années de promesses non tenues avant de pouvoir signer, en décembre 1719, un traité avec le Dey. En bénéfice de ce traité, la France put nommer à Alger un vice-consul qui fut promu, quelques temps après, au rang de consul, chargé de protéger les avantages commerciaux de la France. Toutefois, ce consul dut à nouveau attendre onze ans avant de pouvoir faire exécuter ledit traité.

Ainsi, la nomination des consuls dans ces domaines n'est pas aussi simple qu'on pourrait l'imaginer. Cela peut être lié au manque d'empressement du Dey à accueillir la présence de représentants français qui pourraient gêner les activités de piraterie, mais qui pourraient aussi s'immiscer dans les affaires intérieures de la Régence. L'Angleterre n'était pas non plus étrangère à ce retard car elle cherchait à avoir le monopole du commerce européen en Algérie¹⁴. De plus, le consul français en place connut souvent des difficultés en raison de la personnalité du Dey et des réactions de la population française installée en Algérie. Par exemple, lorsque le dey d'Alger déclara la guerre à la France en 1792, les religieux français ne suivirent pas les conseils du consul qui leur recommandait de s'embarquer ; ils préférèrent rester et se mettre sous la protection du consul d'Espagne. En conséquence, le consul Vallière refusa dès lors de considérer ces religieux comme des sujets français.

L'organisation de la représentation française à Tunis, l'un des ports les plus importants du nord de l'Afrique, n'était pas différente de celle mise en place à Alger. Là, comme ailleurs, la France cherchait à obtenir des avantages commerciaux et à préserver ses intérêts. Néanmoins, il faut noter que Tunis était plus important que Tripoli sur le plan commercial et que les relations engagées avec Tunis avaient également pour objectif de se protéger des corsaires tunisiens.

Il est à remarquer que les relations entre la France et Tunis étaient plus faciles et amicales qu'avec Alger. Alors que le Dey d'Alger a déclaré la guerre à la France comme on vient de le mentionner, Tunis, en revanche, demande parfois l'aide de la France pour les problèmes qu'elle rencontre à l'extérieur, notamment avec Malte qui s'était plusieurs fois attaqué aux côtes tunisiennes. Toutefois, même si la France aurait été en mesure de tirer parti de ces interventions en 1770, le ministre de la Marine jugea que ce rôle était difficile à

¹⁴Louis ABADIE, *op. cit.*, p. 77.

tenir et s'abstint d'intervenir. Cependant, le Bey de Tunis, souhaitant des relations plus étroites, ne renonça pas et, quelques années plus tard, il fit pression sur le représentant français en renouvelant sa demande, espérant que cette fois la France l'accepterait¹⁵. Cela montre que les relations diplomatiques entre la France et la Tunisie existaient avant même la nomination du premier consul à Tunis, Louis de la Motte d'Ariès, en 1777¹⁶.

En ce qui concerne la Tripolitaine, la France ne jouit avant 1600 d'aucune forme de représentation consulaire à Tripoli alors qu'elle avait réussi dès 1535 à signer avec l'Empire ottoman un accord lui permettant de commercer avec ses ports. À la suite de cet accord, la France commence à trouver un certain intérêt au commerce avec les Régences de l'Empire Ottoman, dont Tripoli.

À l'époque d'Henri IV, les échanges commerciaux avec Tripoli ne sont pas excellents. C'est pour cette raison qu'est nommé le premier délégué commercial du nom de Franck Mas. Ce dernier ne séjourne à Tripoli que cinq ans. Nicolas Bruno lui succède mais son séjour à Tripoli est court en raison de désaccords entre lui et le Pacha ; il quitte le pays en 1620 et n'a pas de successeur jusqu'en 1630¹⁷.

Cette même année voit arriver Berguier, envoyé par Louis XIII pour libérer les Français capturés par les corsaires en Méditerranée. C'est la première nomination d'un consul français à Tripoli. Ce dernier est remplacé rapidement par le consul de Moulin qui n'occupe son poste qu'une année. La nomination d'un consul pour libérer les prisonniers français confirme de nouveau que la piraterie était à l'évidence une raison importante d'établir des relations politiques entre les deux pays et que l'amélioration du commerce et l'obtention de privilèges commerciaux n'étaient pas seules en cause. D'autre part, on constate que l'idée d'établir un consulat à Tripoli ne satisfaisait pas seulement le côté français, mais Tripoli aussi était à la recherche de relations diplomatiques avec le gouvernement français. Cela ne surprend pas parce que la France était l'un des grands pays redoutés par Tripoli et il ne doit pas oublier que la France avait obtenu du sultan ottoman le droit de punir les Régences d'Afrique du Nord. À notre avis, cela peut être une raison sérieuse pour que Tripoli ait souhaité se rapprocher de la France.

¹⁵Christian WINDLER, *La diplomatie comme expérience de l'autre*, Genève, Droz, 2002, p. 9, 11, 186, 188.

¹⁶Yvan DEBBASCH, *op. cit.*, p. 15.

¹⁷Mohamed BAZAMA, *La diplomatie libyenne au dix-huitième siècle*, en Arabe, Bengazi, Imprimerie Qorini, 1973, p. 21-22.

Durant le règne de Mohamed Pacha (1633-1649), Tripoli continue de chercher à créer des relations avec la France. Ce pacha s'engage à respecter les liens d'amitié entre les deux pays et à travailler pour la paix à condition que la France envoie à nouveau et installe un consul à Tripoli.

La France ne tient pas vraiment à envoyer son représentant à cause des perturbations politiques et de la succession incessante des gouvernements que connaît Tripoli. En fait, ce pays ne semble pas avoir beaucoup d'importance aux yeux des Français¹⁸.

La représentation consulaire entre les deux pays est de ce fait interrompue jusqu'en 1680. Cette année-là, la France désigne un consul nommé de La Magdelaine. Ce qu'il faut signaler ici c'est que Tripoli, jusqu'à l'arrivée au pouvoir d'Ahmed Pacha, n'a pas eu de représentant diplomatique ni à Paris ni dans aucune autre capitale européenne. Son premier représentant est Mohamed Khouja qui est envoyé en France en 1719. D'autres représentants et ambassadeurs tripolitains lui succéderont alors sans interruption¹⁹.

Il est clair, à partir de tout ce que nous venons de présenter, que ce qui a poussé la France à chercher à établir des relations avec le sultan ottoman, c'est le besoin de protéger ses intérêts commerciaux en Méditerranée contre les attaques des corsaires. Mais, étant donné que le sultan ottoman n'avait pas une grande autorité sur les gouverneurs d'Afrique du Nord, la France a compris qu'il valait mieux chercher à mettre en place des relations directes avec ces dirigeants, et a ainsi commencé à ouvrir des consulats en Tunisie, en Algérie et à Tripoli, après approbation du sultan ottoman. En ce qui concerne Tripoli on remarque que, même avant que le consulat français ne soit établi à Tripoli, il y avait une sorte de relation amicale entre les deux pays, émaillée malgré tout de quelques problèmes. Ce qu'il faut signaler est que le désir de rapprochement était présent des deux côtés afin d'éliminer les différends entre eux.

En 1789, des représentants français étaient présents dans tout le Levant et la Barbarie, dont le premier devoir était de protéger les avantages des Français dans leur Échelle²⁰.

¹⁸Costanzo BERGNA, *Tripoli dal 1510 al 1850*, traduit vers l'arabe par Tlissi Khalifa, Mesrata, Dār El-jamahiria lil-Nashr wa-al-Tawzī, 1985, p. 155-156.

¹⁹Mohamed BAZAMA, *op. cit.*, p. 22-24.

²⁰L'Échelle, concernant les marchands européens, surtout français, anglais, hollandais, italiens, qui entretiennent des consuls et des commissionnaires, est un terme de commerce maritime qui ne s'applique qu'aux ports du Levant et de Barbarie. Voir : Daniel SABATIER, *op. cit.*, p. 10.

Même s'il n'existe pas, à cette époque, de règle définie fixant les relations entre le Levant-Barbarie et l'Europe, cette dernière tente toujours de régler les litiges par des traités de paix. Rappelons que la France et l'Angleterre, notamment, ont obtenu, de la part du sultan, le droit de traiter directement avec les gouverneurs des Régences du Maghreb. Malgré cela, les relations restent toujours tendues et le moindre incident peut mettre le feu aux poudres ; ces tensions sont encore accrues par le fait que certains pays islamiques peuvent se retourner contre l'un des leurs qui traite avec l'Europe²¹. Le même fait se produit de nos jours : on peut citer la révolution libyenne du 17 février 2011 où les opposants au régime du colonel Kadhafi ont demandé l'aide de l'Europe ; Kadhafi et certains pays arabes, tel que l'Algérie, ont considéré que cette aide représentait une croisade contre l'Islam.

En général, au XVIII^e siècle, les relations entre la France et l'Empire ottoman ne sont gênées que par les problèmes occasionnés par la course. Il faut, à ce sujet, saluer le rôle diplomatique joué par les consuls qui ont toujours œuvré pour maintenir la paix entre les deux mondes et tenté de minimiser les tensions. Ces représentants ont toujours tout fait pour régler les litiges avant d'en arriver au point de rupture entraînant la guerre²².

I. Le consulat de France à Tripoli

Tripoli et la France ont donc eu le souhait commun d'entretenir des relations, la France ayant manifesté très tôt le désir d'installer un consulat à Tripoli. La mise en œuvre fut hésitante et ce n'est qu'au moment de l'arrivée au pouvoir des Caramanli que la relation entre la France et Tripoli s'est véritablement concrétisée et affirmée. L'explication en est qu'à ce moment-là, compte tenu de l'existence de relations personnelles solides entre le Pacha et le Roi de France, il devenait plus facile d'établir la première représentation Tripolitaine à Paris.

Les consuls exercent leurs fonctions dans un bâtiment qui leur est réservé, le consulat, appelé aussi « maison consulaire ». La Maison consulaire française se situe dans la ruelle des Français, au centre-ville ; elle compte parmi les plus anciens établissements consulaires. Sa

²¹Christian WINDLER, *op. cit.*, p. 14.

²²*Ibid*, p. 15, 16.

construction remonte à 1630, c'est-à-dire à l'époque de Berguier, envoyé de Louis XIII à Tripoli²³.

Selon les documents des archives de Marseille, cette maison n'a pas toujours été en bon état et par deux fois pendant le règne de Youssef Pacha, il a été nécessaire de procéder à des réparations et des restaurations. C'est la raison pour laquelle le gouvernement français, sur la demande de ses consuls, octroie régulièrement des fonds pour l'entretien du consulat. Au mois de février 1820, la Chambre de commerce de Marseille accorde au consul français à Tripoli la somme de 4 066,61 francs pour réparer l'hôtel consulaire ainsi que pour restaurer et agrandir l'église catholique. La répartition fut de 2568 francs pour l'hôtel consulaire et 1498,61 francs pour l'église²⁴.

En 1831, lors de l'installation officielle du nouveau consul français, son gouvernement lui accorde la somme de 25 000 francs pour restaurer l'immeuble du consulat²⁵. En 1832, le consul général de France à Tripoli demande au gouvernement français une nouvelle aide financière pour la même raison. La Chambre de commerce de Marseille lui promet une somme de 10 000 francs, mise à sa disposition suite à un décret royal pris à cette fin²⁶.

Le consulat français est construit sur un terrain rectangulaire ; il a deux grandes portes qui donnent l'une sur un préau et l'autre sur une allée couverte. Sur les côtés, se trouvent des bancs pour les visiteurs qui attendent d'être reçus. L'allée conduit à une cour découverte, au centre de laquelle se trouve une fontaine entourée de fleurs et d'arbres. Autour de la cour, diverses pièces servent aux employés et aux fonctionnaires du consulat. Au sous-sol se trouvent la cuisine et sa réserve ainsi qu'une prison. Le consul, sa famille et ses invités résident dans des appartements situés à l'arrière du consulat²⁷.

²³Salah El-BAHNACI, *Tripoli de l'Ouest : étude de l'histoire architecturale et artistique*, Tripoli, El-afàq El-arabiyya, 2004, en arabe, p. 97.

²⁴Compte des recettes et dépenses des fonds fournis par monsieur le trésorier de la Chambre de commerce de Marseille pour la restauration de l'hôtel consulaire et pour la réparation et l'agrandissement de l'église catholique à Tripoli de Barbarie pendant le 3^{ème} trimestre de 1828. CCIM, série MQ 51/54, Échelle de Tripoli (1804-1839).

²⁵Lettre datée du 3 octobre envoyée par le consul de Naples à Tripoli à son ministre de tutelle. Les documents de Naples, Centre libyen des études historiques.

²⁶Lettre du consul général de France à Tripoli adressée à messieurs de la Chambre de commerce de Marseille, datée de 1832, CCIM, série MQ 51/54.Échelle de Tripoli (1804-1839).

²⁷Salah El-BAHSSANI, *op. cit.*, p. 98,99.

II. Les carrières des consuls

Au XVI^e siècle, les consulats étaient des offices tenus par des particuliers qui n'habitaient pas sur place. La charge leur appartenait, ils jouissaient d'une grande indépendance et ne pensaient qu'à leur propre intérêt. Ces particuliers pouvaient louer leur office à n'importe quel individu sans chercher à savoir si ce dernier avait les compétences physiques, intellectuelles et morales requises pour ce poste. En fait, ils louaient l'office au plus offrant et celui-ci, à son tour, une fois arrivé sur place, n'avait d'autre but que de faire prospérer ses propres affaires. Il pratiquait lui-même le commerce au détriment des commerçants de la nation. Après avoir fait fortune, ils retournaient en France, sans aucun état d'âme, laissant quelquefois derrière eux des situations très problématiques dans les relations avec les habitants ou les commerçants. Les propriétaires de ces charges se contentant d'amasser de l'argent pour leur propre compte. Le gouverneur ottoman n'acceptait pas de tels comportements et il arrivait parfois que, excédé, il mette en demeure le consul de choisir entre quitter les lieux ou mourir²⁸.

Il est clair, donc qu'à cette époque les offices ne remplissent pas leur rôle qui est avant tout de protéger les avantages de la France hors de ses frontières, et cela parce qu'ils n'ont pas les aptitudes nécessaires pour prendre des positions propices à créer des liens étroits entre la France et d'autres pays. Il ne faut pas faire porter l'entière responsabilité de cet état de fait aux seuls représentants, la responsabilité en incombe en premier lieu au responsable de la nomination de ces personnes, c'est à dire à la Chambre de commerce de Marseille. Le fait que la nomination des représentants était laissée à la Chambre de commerce de Marseille nous montre à nouveau que c'était les raisons économiques qui prévalaient dans le choix des consuls français.

Au début du XVI^e siècle, la Chambre de commerce de Marseille nommait les consuls, sur proposition des autorités de la ville²⁹. C'était aussi la Chambre qui s'occupait des traités commerciaux et qui était responsable des sujets français au Levant comme en Barbarie. Elle devait régler les problèmes que ses ressortissants rencontraient ou provoquaient à l'étranger.

²⁸Daniel SABATIER, *op. cit.*, p. 100-102.

²⁹Christian WINDLER, *op. cit.*, p. 35.

En ce sens, un arrêt de la Chambre, daté de 1658, interdit aux femmes de voyager au Levant et un autre arrêt, du 22 octobre de la même année, prononcé par le Roi, stipulait que tout commerçant français désirent se rendre au Levant devait au préalable et impérativement obtenir une autorisation de la Chambre de commerce³⁰.

Par le fait, c'était donc la Chambre de commerce qui prenait directement en charge les relations extérieures de la France, responsabilité large qu'elle ne pouvait assumer correctement dans la mesure où le rôle premier de ses représentants était de se concentrer sur les intérêts commerciaux. D'autre part, le Roi Louis XIV veut être mis au courant de tout ce qui concerne le Levant. Il envoie dans cette région des orientalistes chargés de récolter un maximum d'informations surtout celles concernant les lois locales afin d'adapter au mieux sa politique extérieure. À propos de l'arrêt du 18 novembre 1669, nous avons noté que sept jeunes garçons français furent envoyés dans des couvents à Smyrne pour apprendre la langue avec pour objectif d'occuper, par la suite, des postes de *drogman* dans les consulats français du Levant et de Barbarie. C'est par un autre arrêt, du 7 juin 1718, qu'il fut décidé que la Chambre de commerce assumerait les pensions de ces jeunes gens. Le gouvernement français a fini par prendre conscience de cette situation et, dans un arrêt du Conseil du 31 juillet 1691, le Roi Louis XIV décrète qu'il va choisir et nommer les consuls³¹. Cet arrêt stipule que les consuls n'ont pas le droit de pratiquer le commerce, que ce soit de façon directe ou indirecte ; les contrevenants se verront privés de leur emploi et subiront une amende de 3 000 livres. Néanmoins, cet arrêt maintient le rôle de la Chambre de commerce envers les consuls dans sa responsabilité de payer les salaires ; pour cela, la Chambre impose des taxes, qu'elle perçoit, sur tous les navires français qui commercent avec le Levant et la Barbarie. Elle établit alors un budget spécial qui sert à couvrir les frais des consulats (comme par exemple les cadeaux aux gouverneurs).

Malgré l'arrêt du Roi de 1691, stipulant que les consuls deviennent officiers du Roi et directement sous ses ordres, la Chambre de commerce continue de donner des ordres aux

³⁰Yvan DEBBASCH, op. cit., p. 49, 52-55, 57.

³¹Gustave DUGAT, *Histoire des orientalistes de l'Europe du XII^e au XIX^e siècle*, tome premier, Paris, Maisonneuve, 1868, p. XXIII.

consuls ; ceux-ci s'en plaignent au gouvernement qui, à son tour, rappelle à l'ordre la Chambre de commerce³².

Il faut signaler qu'avant 1761, les représentants de la France dans les Régences du nord de l'Afrique étaient sous les ordres du ministre de la Marine. Cela s'explique par le fait que les consulats des Régences du Maghreb étaient tous installés dans des ports en relation directe avec la navigation et le commerce extérieur de la France. Rappelons que le principal rôle du consul est de protéger ces deux activités. Cette relation entre consuls et ministre de la Marine fut instaurée par Colbert, ministre de Louis XIV. Un arrêt de 1669 confirma cette décision.

Entre 1761 et 1766, le ministre de la Marine perdit son autorité sur les consulats qui furent alors dirigés par le Département des Affaires étrangères. Malgré cela, les consuls devaient rester en relation avec le ministère de la Marine, notamment en ce qui concernait la flotte de guerre. À partir de 1766, le ministère de la Marine fut à nouveau chargé d'autorité sur les consulats³³.

Il est remarqué qu'au cours de la période qui nous concerne, 1795-1832, les consuls de Tripoli demandent et reçoivent directement les ordres du ministre des Affaires extérieures. Cela concerne tous les types de demande, que ce soit pour établir et adresser un rapport, solliciter un congé ou une faveur spéciale et même se plaindre d'un fait lié à leurs fonctions³⁴.

Nous relevons que le pays vers lequel la France décidait d'envoyer un consul devait être important sur les plans économique et politique. Pour mener à bien les missions, il était nécessaire de doter les consulats d'une équipe représentative et efficace. Cette équipe pouvait se composer d'un consul, d'un vice-consul, d'un élève vice-consul, d'un drogman-chancelier³⁵.

Concernant la Régence de Tripoli, grâce à la correspondance échangée entre les consuls et les ministres des Affaires extérieures, on connaît la constitution du personnel consulaire : l'équipe était composée d'un consul, d'un vice-consul qui remplaçait le consul en son

³²Amaury FAIVRE d'ARCIER, *Les Oubliés de la liberté : négociants, consuls et missionnaires français au Levant pendant la Révolution (1784-1798)*, Paris, Éditions Scientifiques Internationales, Peter Lang, 2007, p. 66.

³³Anne MEZIN, *op. cit.*, p. 18.

³⁴A.M.A.E, série C.C.C., volumes 29, 31, 35.

³⁵Amaury FAIVRE d'ARCIER, *op. cit.*, p. 3-5, 8, 20.

absence (voyage, maladie, mutation...) et qui devait remplir les mêmes fonctions ; ce fut le cas de Vattier de Bourville, par exemple, durant l'absence du consul Mure. Ce vice-consul rencontra de nombreuses difficultés dans sa relation avec Youssef Pacha et eut de ce fait l'occasion de se plaindre au ministre des Affaires extérieures.

Cette situation particulière nous a permis de prendre conscience du mépris que Youssef Pacha réservait aux postes subalternes³⁶. En revanche, le Pacha craignait les consuls, même s'il lui arrivait quelques fois de les maltraiter moralement, et le consul Rousseau en est un bon exemple. Nous verrons dans les chapitres suivants comment ce consul, tout d'abord apprécié et écouté de Youssef Pacha, se trouva contraint de quitter son poste sans l'aval de son gouvernement, à la suite des persécutions morales que lui infligeait le Pacha.

Pour ce qui est de la nomination des consuls, il est certain que leurs compétences professionnelles ainsi que leur appartenance à une bonne famille influaient sur le choix. Concernant leur succession, priorité était donnée à leur fils ou à leur neveu³⁷. À ce sujet, on trouve dans les correspondances que les consuls sollicitent parfois le ministre pour faire nommer leur fils au poste de vice-consul. Notamment, le consul Rousseau, à la mort de son fils cadet, sollicita du ministre la faveur de faire nommer son autre fils âgé de 19 ans, à ses côtés au consulat de Tripoli³⁸.

Il faut signaler que tous les postes consulaires cités précédemment ont existé au consulat français de Tripoli. Notons cependant que, dans leur correspondance, les consuls emploient toujours le titre de consul mais d'autres documents signalent que le titre exact était : « le consul général, chargé d'affaires »³⁹. Il n'y a aucune trace de ce dernier poste dans les correspondances des consuls de Tripoli aux archives des Affaires étrangères. Le personnel consulaire doit répondre et satisfaire à certaines conditions, telles que l'âge, le loyalisme, la religion, la conscience professionnelle, autant de qualités que les agents consulaires doivent

³⁶ Lettre du vice-consul Vattier de Bourville au ministre des Affaires extérieures, 16 avril 1825. Voir aussi : Lettre du vice-consul Vattier de Bourville au ministre des Affaires extérieures, 17 avril 1825. Voir également : Lettre du vice-consul Vattier de Bourville au ministre des Affaires extérieures, 19 avril 1825, A.M.A.E., série C.C.C., volume 35.

³⁷ Christian WINDLER, *Contrôler les agents du pouvoir*, actes du colloque organisé par l'équipe d'accueil d'histoire comparée des pouvoirs à l'Université de Marne-la-Vallée, 30, 31 mai et 1er juin 2002, sous la direction de Laurent Feller, France, Presses Universitaires de Limoges et du Limousin (1^{er} février 2005), p. 373.

³⁸ Lettre du consul Rousseau au ministre des Affaires extérieures, datée du 17 mars 1829, A.M.A.E., série C.C.C., volume 35.

³⁹ Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 25 mai 1824, A.M.A.E., série C.C.C., volume 35.

mettre au service de la navigation et du commerce. Avant tout, la condition sine qua non pour accéder à l'emploi consulaire était d'être français, aucun étranger ne pouvait prétendre à ces postes⁴⁰.

Malgré cela, les consuls se sont trouvés dans l'obligation de se faire aider par un natif de la Régence, qui n'avait pas la nationalité française. Ce fait s'est produit au consulat de Tripoli qui a eu recours à plusieurs personnes de nationalité étrangère, comme le Maltais Naudy qui servit efficacement la France sous les consuls de Guys et Beaussier ; en récompense des services rendus, le consul Guys demanda au ministre des Affaires étrangères de nommer Naudy vice-consul à Benghazi⁴¹. Le gouvernement français fit également appel à Naudy lors de la campagne d'Égypte, pour signer un traité de paix avec la Régence de Tripoli⁴².

La France demanda même les services d'Abraham Cerusi, un juif de Tripoli. Dans les instructions concernant le traité de paix avec Tripoli que le consul Beaussier (séjournant à Marseille suite à son expulsion de la Régence par les Anglais) avait données à Naudy, ce dernier avait pour mission d'amener le Pacha à reconnaître Abraham Cerusi au poste de consul de France ; Youssef Pacha devait même aider à cette prise de fonction⁴³.

Signalons que le fait d'appartenir à une grande famille ou d'être recommandé par une personnalité en vue permettait d'accéder plus facilement à un poste consulaire. Quant à faire carrière dans ce milieu, cela requérait des capacités prouvées de la part des agents consulaires. De façon générale, le personnel consulaire du Levant était marseillais. Donnons en exemple l'agent Nicolas qui travailla au consulat de Tripoli entre 1755 et 1764⁴⁴.

Tout au long de cette étude, on a remarqué que lorsque les consuls de Tripoli quittaient la Régence, ils se dirigeaient invariablement vers Marseille, s'y installant pour la plupart. Par exemple, le consul Beaussier après avoir été expulsé de Tripoli, s'installa à Marseille et de là, travailla à la paix avec les trois Régences, notamment Tripoli, en rédigeant des instructions et en prodiguant des conseils à qui de droit⁴⁵. Citons également le cas du consul Rousseau qui,

⁴⁰Gustave DUGAT, *op. cit.*, p. 23.

⁴¹Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, datée du 5 mai 1798, A.M.A.E, série C.C.C., volume 31.

⁴²A.M.A.E., série C.C.C., volume 31.

⁴³Instructions de Beaussier à Naudy, A.M.A.E., série C.C.C., volume 31.

⁴⁴Daniel SABATIER, *op. cit.*, p. 20, 105.

⁴⁵Voir : A.M.A.E., série C.C.C., volume 31.

après avoir été insulté par Youssef Pacha, se retira à Marseille où il œuvra avec acharnement pour obtenir compensation de cette offense⁴⁶.

Il est important de dire que personne ne peut obtenir le poste de consul sans l'agrément du Roi de France. Dans l'ordonnance du 3 mars 1781, il est stipulé que nul ne peut prétendre au titre de consul tant qu'il n'est pas en possession d'une lettre d'accréditation délivrée par le Roi et libellée comme suit : *«Le Roy voulant pourvoir à la charge de consul de la Nation française, vacante, il a cru ne pouvoir faire un meilleur choix que pour la remplacer par la personne de X...et par ces présentes signées de notre main, commettons, ordonnons et établissons ledit sieur X... Consul de la Nation française...pour ladite charge avoir tenir et exercer pendant le temps qu'il nous plaira aux honneurs, autorités, prérogatives, privilèges et aux appointements fixés par Sa Majesté»*.

Il est remarqué que le premier devoir du consul, dès son arrivée au consulat et lors de sa première rencontre avec le gouverneur de la Régence, était de présenter cette lettre prouvant qu'il était bien choisi par le Roi de France⁴⁷. Ainsi, Beaussier a dû attendre longtemps à Tunis que sa mutation pour Tripoli soit accréditée car la fameuse lettre du Roi le concernant se trouvait sur un bateau attaqué par les Anglais et fut jetée à la mer avec d'autres effets⁴⁸.

III. Les fonctions consulaires.

Le personnel consulaire est indissociable du commerce extérieur et des communautés de négociants français établies en pays étrangers et organisées en nations. Le consul est le chef de cette nation qui obéit à des règles particulières au Levant et en Barbarie.

Les nations françaises au Levant et en Barbarie, situées dans des places commerciales appelées Échelles, comprennent l'ambassadeur à Constantinople et dans l'Échelle, le personnel consulaire, les drogmans, les négociants, leurs commis, les artisans et les familles de tous ces Français, les capitaines de bâtiments marchands et leurs équipages, les curés, chapelains, missionnaires et religieux sous la protection de la France ainsi que les étrangers,

⁴⁶Voir : A.M.A.E., série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

⁴⁷Anne MEZIN, *op. cit.* , p. 12, 13, 16, 17.

⁴⁸Lettre adressée au consul Beaussier à Tunis, datée en novembre 1898, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

les sujets du Grand Seigneur, employés pour l'utilité de la nation qui bénéficient de la protection du Roi de France⁴⁹.

La mission de l'officier consulaire au Levant et en Barbarie est de protéger le commerce, de juger les ressortissants et d'enregistrer les actes mais aussi de pratiquer des activités diplomatiques et politiques⁵⁰.

Il assure une mission officielle de représentation auprès des autorités locales, il est chargé d'affaires par son gouvernement et représente la France lors d'évènements locaux selon un cérémonial bien réglé autour de présents. Le consulat porte les couleurs de la France. Le consul dispose d'un cachet. Il se doit de traiter à l'amiable les litiges qui peuvent intervenir dans le cadre de ses fonctions entre lui, la nation et le pays d'accueil. Il doit déployer des qualités de souplesse, de dignité, de prudence et, parfois même, d'autorité en utilisant son expérience des usages ; il fait intervenir l'ambassadeur en recours.

En plus, le consul tâche d'obtenir des avantages commerciaux pour les Français et la suppression de mesures arbitraires. Il remplit également le rôle de notaire, il a des fonctions maritimes et de renseignement ainsi que des missions particulières. Il bénéficie de quelques immunités et exemptions et la sécurité de sa personne est assurée. Il participe aux missions de rachat qui sont menées par les Pères Rédempteurs, notamment, dans la Régence d'Alger et au Maroc.

En Barbarie, le consul de France a les pleins pouvoirs pour signer et négocier les traités, être médiateur entre son pays d'accueil et une autre nation européenne. Il peut parfois assurer l'intérim de l'ambassade de France à Constantinople.

Il existe d'autres missions consulaires, la fonction d'antiquaire n'est pas organisée par les textes de loi mais est largement pratiquée en Italie et au Levant-Barbarie. Elle consiste à rechercher des manuscrits, statues, inscriptions, pièces, armes, bijoux et tous les autres objets de l'Antiquité, afin d'enrichir les collections royales. Les consuls peuvent même organiser des fouilles archéologiques ou y participer.

⁴⁹Anne MEZIN, *op. cit.*, p. 32.

⁵⁰*Les Grandes Escales*, colloque en collaboration avec la Commission internationale d'histoire maritime, Éditions de la librairie encyclopédique, 1974, p. 486.

On a remarqué aussi que le consul peut être amené à acheter des chevaux de selle pour le Roi ainsi que d'autres animaux pour sa ménagerie ou encore du bois pour la construction de navires. Enfin, il a une mission générale d'accueil des voyageurs français qui passent dans son département⁵¹.

La consultation des documents des archives des Affaires étrangères permet de constater que le rôle des consuls français de Tripoli entre 1795 et 1832 n'est pas différent de ce que nous venons de décrire concernant la Barbarie et le Levant, notamment pour ce qui se rapporte à la protection des Français et du commerce. D'ailleurs, rappelons que c'est le premier critère avancé par la France quand elle a nommé ses consuls.

En outre, le consul français de Tripoli a un rôle élargi du fait qu'il est chargé de protéger les petites nations telles que la Hollande, la Suède, le Danemark et d'autres qui ne sont pas en mesure de tenir tête à Youssef Pacha. Ce rôle important conféré au consul de France à Tripoli l'amenait à entreprendre des négociations avec le Pacha au nom de ces pays, en vue de la signature de traités de paix. Ainsi la France se distinguait à Tripoli parmi les autres nations étrangères, donnant à son consul un rôle nettement supérieur à celui des autres représentants. Cette distinction valait aussi aux yeux de l'Europe.

Donnons pour exemple le mandat du consul Guys, ce dernier ayant réussi à résoudre de nombreux conflits entre le Pacha et les petites nations européennes. De même, le consul Rousseau œuvra avec succès pour les avantages du Pape, donnant ainsi à la France la réputation d'être le pays qui protégeait le mieux la chrétienté⁵².

Nous notons également dans les documents d'archives le rôle joué par les consuls français de Tripoli, notamment le consul Mure, dans la découverte et l'exploitation de l'Afrique, à l'instar des actions britanniques à la même époque. Mure a collecté de nombreuses informations concernant le sujet en ne manquant pas, dans le même temps, de se tenir informé de l'avancée des explorateurs anglais.

Ce rôle, que l'on peut qualifier de scientifique, vient s'ajouter à toutes les autres fonctions des consuls français à Tripoli⁵³. On redit, encore une fois que le consulat français à

⁵¹Anne MEZIN, *op. cit.*, p.35, 44.

⁵²A.M.A.E., série C.C.C., volumes 29 et 35.

⁵³Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 18 juillet 1822, A.M.A.E, série C.C.C., volume 35.

Tripoli ne différait pas des autres consulats au Levant, que ce soit en termes de carrière ou en ce qui concerne la fonction de consul qui consistait essentiellement à protéger les intérêts de la France et les ressortissants français.

Section 2 : Les relations entre la France et la Régence de Tripoli à la première époque ottomane de 1551 à 1711.

Dès lors, la France va pouvoir nouer des relations avec Tripoli. En effet, les Ottomans accordent une grande importance aux relations politiques et économiques avec les États tiers et en particulier avec la France. Nous avons évoqué précédemment le fait que la France n'eut pas de représentant consulaire avant 1600. Mais à partir de cette date, elle n'a pas cessé d'œuvrer pour avoir un consul résidant à Tripoli. Sa requête a été acceptée par trois fois mais, à chaque fois, pour des périodes très courtes⁵⁴. Tripoli, souhaite à son tour, nouer des relations diplomatiques surtout sous le règne de Mohamed Pacha comme nous l'avons indiqué précédemment⁵⁵.

On peut donc dire que les efforts, surtout ceux de la France, ont fini par assurer la présence française dans cette Régence. Durant cette période on constate quelques actes de piraterie commis par la flotte de Tripoli contre des navires chrétiens⁵⁶. Concernant ces actes, on doit en situer le paroxysme sous le règne d'Uthman El-Saqisli (successeur de Mohamed Pacha) durant lequel six mille chrétiens sont conduits dans les prisons de Tripoli ; les pirates confisquèrent cent quatre bateaux dont vingt-trois bâtiments français.

En raison de ces incidents, la flotte française est acheminée vers Tripoli. Des requêtes sont faites ; elles demandent l'arrêt des actes de piraterie et la libération de tous les prisonniers français en échange d'une rançon. Pour la seconde fois et pour les mêmes raisons qu'évoqué précédemment, la flotte française revient au large de Tripoli en 1669 et on note une troisième intervention de la France, en 1672.

⁵⁴Jean-Claude ZELTNER, *Tripoli, carrefour de l'Europe et des pays du Centre Afrique 1500-1795*, traduit en arabe par Jad Allah Talhi, Misrata, El-dar El-jamahiriyia linachr wa el-tawzia 2001, p. 244.

⁵⁵Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 175.

⁵⁶Le consul français de Moulin quitta Tripoli par représailles car les corsaires du Pacha avaient attaqué plusieurs bâtiments français. Jean Beau, capitaine à la tête d'une escadre française arriva dans le port de Tripoli en vue de négocier un traité de paix avec le Pacha mais en lui imposant des conditions très dures, voir : Danielle et Jean BISSON, *op. cit.*, p. 57.

Il faut signaler que cette flotte ne s'est pas attaquée à Tripoli, mais sa présence a eu pour effet de réduire l'activité des pirates pour une courte période. Ils reprendront leurs attaques contre les bateaux français un peu plus tard. L'amiral français Duquesne s'oppose à ces pirates jusqu'aux portes de Tripoli. La Turquie intervient entre les deux parties mais les conditions exigées par la marine française sont, cette fois, si exorbitantes que le Pacha les rejette. Néanmoins, le consul français parvient finalement à le convaincre de signer un accord⁵⁷.

Cet accord est respecté jusqu'à ce que les pirates reprennent leurs activités. La situation se dégrade et aboutit à l'arrestation du consul français. Alors la France ordonne à l'Amiral Duquesne de bombarder Tripoli. Sous cette menace et suite au bombardement de la ville, le Pacha âgé de 94 ans, accepte de signer la paix⁵⁸.

L'accord ne conduit pas à une paix durable. Des bateaux français se font attaquer en 1692. Le consul français Louis le Maire est arrêté et conduit en prison à la suite de ses protestations concernant ces attaques. L'assaut militaire français n'obtient pas les résultats escomptés. Le sultan ottoman ne réussit pas à convaincre Tripoli de respecter la France et son intervention se solde par un échec. Enfin, le 27 mai 1693 un accord est trouvé et signé entre les deux parties.

Il est important de dire qu'à cette époque, ce sont les sultans ottomans qui gèrent les relations avec la France. À maintes reprises, on a constaté qu'ils ne respectent pas toujours les traités à la lettre et que pour des raisons de profit, ils encouragent même les corsaires à attaquer et à piller les navires français. En revanche, les pachas qui gardent une préférence pour la France demandent à leurs corsaires d'épargner les bateaux français, comme par exemple, sous le règne du pacha Uthman Qahwaji où les relations sont paisibles entre les deux pays. Son successeur, Khalil Bey, tient, lui aussi, à nouer de bonnes relations avec la France. Son amitié avec le consul français favorise cette démarche. En 1704, il envoie un

⁵⁷Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 175-193.

⁵⁸Le Pacha demande au gouvernement français de négocier la paix, utilisant pour cela une lettre aux termes humiliants. En retour, la France impose des conditions très dures à Tripoli et notamment, l'immunité pour tous les navires français et la liberté dans l'exercice du commerce. De plus, la France exige du Pacha, une compensation de 166 666 piastres. Voir : Ettore ROSSI, *op. cit.*, p 304, 305.

message de salutations au Roi de France. Ce dernier, en retour, lui fait parvenir des cadeaux et un message d'amitié⁵⁹.

En fin de compte, il est clair, que le début des relations franco-tripolitaines remonte bien à la première époque ottomane. On a ouvert alors le premier consulat français et nommé un consul de façon permanente à Tripoli. Concernant l'état des relations entre la France et Tripoli durant la première période ottomane, on a relevé les faits les plus marquants et mis l'accent sur le fait que, d'une manière générale, les relations se sont déroulées harmonieusement entre les deux pays, même si elles ont quelquefois été entravées par les actions des corsaires. Néanmoins, la force maritime française a toujours réussi à contrecarrer ces actes de piraterie, même pour un court laps de temps. Les négociations pour trouver une solution aux problèmes se sont généralement terminées par un traité régissant les relations politiques et économiques, ce qui a contribué à souder les liens entre les deux parties. Cette époque, qu'on nomme première période ottomane, initiatrice de relations régulières, sera suivie d'un temps où l'influence de Constantinople va décroître au profit d'une plus grande indépendance des Régences.

Section 3 : Le début de la dynastie des Caramanli et sa relation avec la France jusqu'en 1795

L'émergence de la famille Caramanli, à laquelle appartient Youssef Pacha, marque un tournant dans l'évolution des relations diplomatiques. L'objectif de cette étude préliminaire n'est pas de parler de la révolution sociale et politique qui a coïncidé avec l'arrivée au pouvoir de cette famille à Tripoli, mais de nous préoccuper d'identifier l'impact de ces changements politiques sur les relations de la Régence avec la France.

À la fin du XVII^e siècle, Tripoli connaît une période de perturbation et d'agitation toute nouvelle surtout après le décès de Mohamed Al-Saqisli. La Régence vit alors des jours très durs à cause des conflits et des massacres perpétrés pour la conquête du pouvoir⁶⁰. Le nombre des gouverneurs, pour la première fois dans l'histoire du pays, a augmenté considérablement. Entre 1701 et 1711, dix gouverneurs règnent sur Tripoli. Les courtes

⁵⁹*Idem*, p. 308.

⁶⁰Ahmed Ad-DAJANI, *Des propos sur l'Histoire de la Libye aux dix-huitième et dix-neuvième siècles*, Tripoli, Dar El-mesrati, 1980, en arabe, p. 34.

périodes pendant lesquelles ils restent au pouvoir ne leur permettent pas d'effectuer de réformes, ni même de s'intéresser aux affaires intérieures du pays. De plus, leur pouvoir est de façade car la véritable gouvernance revient aux mercenaires⁶¹.

Le moment est favorable pour la famille Caramanli pour tenter de s'imposer dans les affaires du pays, surtout que les Tripolitains commencent à montrer leur colère et décident de mettre fin au règne de ces gouverneurs arrogants qui exploitent une situation exceptionnelle à seule fin de préserver leurs propres intérêts. Les Tripolitaines accordent alors leur soutien à Ahmed Caramanli que le contexte a permis de faire apparaître comme un personnage fort et qui retient leur attention⁶².

I. L'origine des Caramanli

Il faut dire tout d'abord que cette famille qui a régné sur Tripoli de Barbarie pendant cent vingt-quatre ans est d'origine turque. Elle est issue de la ville de Carian qui se trouve en Anatolie, en Asie Mineure. Leur ancêtre se nomme Mustapha Caramanli. Il est marin et vient s'installer à Tripoli où il devient propriétaire de quelques fermes. Il épouse la descendante d'une famille tripolitaine ; ils auront plusieurs fils. Il nous est difficile de préciser la date exacte de la venue des Caramanli à Tripoli, mais Ettore Rossi la fait remonter à la deuxième moitié du XVI^e siècle⁶³.

Les fils de Mustapha, à l'image de leur père, épousent des Tripolitaines. Ils accèdent à des postes gouvernementaux. À titre d'exemple, à l'époque de Khalil Pacha, Youssef, le père d'Ahmed Caramanli, fondateur de la dynastie, occupe le rang de lieutenant des deux régions du Sahel et d'Al-Manchiyya⁶⁴.

⁶¹Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 216.

⁶²Rajab El-ZAIDI, *La Libye à l'époque des Caramanli*, Benghazi, Dar El-kitab El-arabi, 1974, en arabe, p. 13, 20, 21.

⁶³Ettore ROSSI, *Storia de Tripoli della Tripolitania dell Conquista araba al 1811*, traduit en arabe par Tlisi Khalifa, Beyrouth, Maison de l'édition du livre arabe, 1^{ère} édition, 1974, *op. cit.*, p.326.

⁶⁴C'est une zone rurale située à l'est de Tripoli.

Youssef meurt très jeune en laissant un enfant, Ahmed. Sa veuve épouse alors un personnage important ; il s'agit de Hajj Youssef qui a le titre de Bey à l'époque de Mohamed Pacha. Le jeune Ahmed reçoit immédiatement l'affection de son beau-père⁶⁵.

Ce qu'il faut signaler ici c'est que malgré son nom turc, cette dynastie est bien intégrée à la société tripolitaine et vit au même rythme qu'elle⁶⁶. Avec le temps, les Caramanli oublient leur langue turque et leurs us et coutumes. Leurs descendants se mêlent aux Tripolitains et seul leur nom rappelle leur origine. Cette dynastie, qui de par son origine, n'a aucun lien avec les tribus de la Régence, fait maintenant partie intégrante de la société tripolitaine.

Pourtant, quelques historiens considèrent que leur gouvernement n'est pas vraiment accepté en tant que pouvoir national. Ils indiquent que cette dynastie a été éloignée du pouvoir par les Turcs du fait que les mères étaient tripolitaines. Les Turcs sont allés jusqu'à leur refuser d'habiter dans la même ville qu'eux ; ils les ont assigné à résidence dans des banlieues telles que les régions du Sahel et d'Al-Manchiyya⁶⁷.

Il est important de dire que tous les dirigeants de cette famille, et en particulier Youssef Pacha, ont agi comme des Tripolitains et non comme des Turcs. On n'a pas trouvé de traces d'actions se référant à leur identité turque et seul leur nom, Caramanli, qui est typiquement turc, peut trahir leurs origines. Au contraire, ils montrent un intérêt marqué pour les questions du pays et les problèmes de la nation arabe. En même temps, ils cherchent à se débarrasser de la tutelle de Constantinople. Donc il est juste de dire que la famille Caramanli est d'esprit et de cœur tripolitaine. C'est ce que montrent leurs actions et leur amour pour le pays, quelles que soient leur identité et leur filiation.

⁶⁵Rodolfo MICACCHI, *La Tripolitania sotto il dominio dei Caramanli*, traduit vers l'arabe par Tah Fawzi, Égypte, Institut des Études internationales du Monde Arabe, 1961, p. 11.

⁶⁶Les *Kouloughli*, enfants nés des mariages des janissaires avec les Tripolitaines, sont connus pour leur courage et leur bravoure.

⁶⁷MoHanmerd BAZAMA, *Cyrénaïque à l'époque des Caramanli*, Libye, EUAR, 1994, p. 17, 18.

II. L'arrivée d'Ahmed Caramanli au pouvoir et sa relation avec la France

Nous avons vu que les troubles et la confusion vécus par la Régence lui font désirer la venue d'un sauveur pour restaurer de meilleures conditions de vie. Dans le même temps, le fondateur de la dynastie Caramanli se rapproche des hautes fonctions. Ahmed Caramanli inquiète Abou Amis, le dernier gouverneur de la première époque ottomane, à tel point qu'il décide de l'éloigner de Tripoli en l'envoyant dans la ville de Gariane. Il veut le faire assassiner avec l'aide du chef de cette ville.

Ainsi, Ahmed Caramanli part pour Gariane à la tête d'une expédition, emportant avec lui une lettre destinée au chef de cette cité et qui renferme (à son insu) l'ordre de l'assassiner. Des membres du Diwan (ensemble des notables), amis des Caramanli, ne tardent pas à découvrir le complot et à en informer Ahmed. Ils lui conseillent de revenir à Tripoli afin que les habitants le proclament gouverneur de la ville. C'est effectivement ce que feront les habitants des quartiers du Sahel et de la Manchiyya, dès son retour⁶⁸.

Ahmed Caramanli veut que le sultan ottoman lui octroie la gouvernance de la ville par un firman (message officiel du sultan) mais Khalil Pacha, qui est le gouverneur de Tripoli en 1710, va trouver le sultan à Constantinople afin de lui décrire le désordre et les perturbations qui règnent dans la ville. Il espère ainsi se faire accueillir en libérateur par la population de Tripoli. Suite à cette visite, Khalil Pacha obtient la gouvernance de la ville grâce à un firman établi par le Grand Seigneur. Il veut s'emparer de Tripoli mais en est empêché par Ahmed ; il s'installe alors dans la ville de Zouar afin de se préparer à attaquer Tripoli. Mais Ahmed s'empresse alors de l'attaquer le premier et finit par le tuer dans cette bataille⁶⁹.

Suite à cet événement, Ahmed envoie auprès du sultan, une délégation composée de notables de la ville, portant des cadeaux prestigieux. Il veut obtenir la gouvernance de Tripoli et que ceci soit confirmé par un firman. La délégation explique au sultan que Khalil Pacha a

⁶⁸Muhammad ibn Khalil BEN GALBUN, *Histoire de Tripoli d'Occident. Mémorial des gouvernants et d'événements de Tripolitaine*, Le Caire, Fondation des livres culturels, 1998, en arabe, p. 251.

⁶⁹Anna-Charles Froment de CHAMPLAGARDE, *Histoire abrégée de Tripoli de Barbarie, 1794 et suite de l'histoire de la Régence de Tripoli de Barbarie. Règne d'Ali Caramanli 1793*, texte présenté et annoté par Alain BLONDY, Paris, Bouchène, 2001, p. 23,79.

nui à leurs intérêts⁷⁰. Le sultan envoie alors Janin Khoja pour enquêter sur l'assassinat de Khalil mais Ahmed pense qu'il vient uniquement pour prendre le pouvoir⁷¹ ; c'est pour cette raison qu'il s'oppose à lui, l'obligeant à rebrousser chemin.

Le pays est entré dans une nouvelle période, s'éloignant de la domination directe des Ottomans. Ceci est confirmé par l'inquiétude manifestée par le pouvoir ottoman devant ces événements et par plusieurs tentatives qu'il entreprend pour reprendre et conserver la haute main sur Tripoli. Mais cela n'est pas chose facile car les habitants de la ville n'apprécient pas cette autorité. Se voyant incapable de reprendre le pouvoir dans cette région, la Sublime Porte est dans l'obligation de céder et d'accorder sa bénédiction à Ahmed pour la gouvernance de Tripoli⁷².

Il est évident qu'Ahmed Pacha s'intéresse à la politique étrangère ; son règne est marqué par quelques confrontations avec des États européens suite à la recrudescence des actes de piraterie. Il accorde beaucoup d'importance à sa flotte officielle ainsi qu'à l'activité des pirates. À ce propos, Costanzo Bergna dit que : «*Ahmed Pacha s'est déclaré lui-même protecteur et gardien de la piraterie*»⁷³.

Lorsque ses intérêts sont en jeu, Ahmed Pacha, à l'instar des sultans ottomans, autorise les corsaires à attaquer les navires français au même titre que ceux des autres nations. Évoquons un épisode caractéristique de ce qui pouvait se produire dans une telle situation. En 1714, un bateau français chargé d'huile d'olive est capturé dans la zone d'influence de Tripoli. Immédiatement, le consul français réclame la restitution du bateau mais devant le refus du Pacha, la France se voit dans l'obligation d'utiliser la force. Elle envoie une flotte de guerre qui arrive à Tripoli le 21 juillet 1714. L'amiral français exige la restitution du bateau et de sa cargaison mais le Pacha n'a pas l'intention de restituer le butin, même si cela le met en porte-à-faux face aux commandants français. Le Pacha avoue clairement être dans

⁷⁰Ahmed Caramanli ne peut accéder à la fonction officielle de pacha de Tripoli sans un firman du Grand Sultan. Dans ce but, il lui envoie plusieurs émissaires porteurs de présents prestigieux. Voir Ben GALBUN, *op. cit.*, p. 252,253.

⁷¹Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 6. Voir aussi : Mohamed BAZAMA, *op. cit.*, p. 56.

⁷²Omar BEN SMAÏL, *La chute du pouvoir de la dynastie Caramanli en Libye, 1795-1835*, Tripoli, chez l'éditeur al-Firgani, 1966, p. 37-56. Voir aussi : Anna-Charles Froment de CHAMPLAGARDE, *op. cit.*, p. 23.

⁷³Ahmed Pacha a rencontré de nombreux problèmes avec les États européens et il a mis à profit la zizanie régnant entre les différents consuls de Tripoli. Il a même négocié des traités avec les États sans demander l'accord préalable de la Porte. Voir : Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 222.

l'incapacité de rembourser la marchandise en question, mettant en avant des arguments tels que : «*la caisse du trésor est vide, je demande un délai pour rembourser*».

L'amiral rentre alors en France avec une partie de l'équipage. Il se contente des paroles du Pacha qui lui a promis de rembourser la marchandise plus tard et de nommer un consul tripoliteain à Paris. Afin de prouver à la France qu'il entend tenir ses engagements, et aussi parce qu'il craint d'éventuelles représailles, peu de temps après, le Pacha envoie une délégation à Paris. Elle est reçue par Louis XIV, séjourne quelques mois à Paris puis revient chargée de cadeaux. Cela montre à nouveau que le Roi de France veut à tout prix conserver de bonnes relations avec Tripoli. De plus, le monarque est conscient que depuis l'arrivée de la flotte française à Tripoli, le Pacha respecte les navires français et interdit à ses pirates de les attaquer. Cette trêve se poursuit jusqu'en 1722, date à partir de laquelle les hostilités reprennent avec la capture d'un autre bateau français⁷⁴.

La France dès le début utilise deux méthodes politiques : on commence par entamer des négociations et favoriser la diplomatie puis on poursuit en utilisant la force. Le gouvernement français n'utilise la force, ou ne menace de le faire, qu'après l'échec de la diplomatie. Cette manière de procéder sera-t-elle longtemps efficace ?

Il faut dire que le Pacha s'intéresse de plus en plus au renforcement de sa flotte et celle-ci commence à représenter un danger pour les bateaux européens. À propos de cette force navale tripolitaine, Jean-Claude Zelter dit que : «*Ahmed n'avait besoin d'aucune aide pour faire régner la peur et la crainte. En 1721, sa marine est très dangereuse, elle est composée de sept bâtiments armés, chaque bâtiment comporte de quarante à soixante canons*»⁷⁵.

En 1723, le nouveau consul français, Martin, arrive à Tripoli et exige la libération du bateau français pris en otage en 1722 et cité précédemment. Le Pacha refuse cette requête et considère que la prise de ce bateau est un butin acquis légalement. La France n'a alors pas d'autre choix que l'utilisation de la force pour récupérer le bâtiment et elle organise une

⁷⁴ Quelques fois, les litiges survenant entre la France et Tripoli, ont une autre origine que la course. Par exemple, en 1719, la querelle surgit à propos d'un commerçant italien proche du pacha, qui a obtenu des passeports pour les bateaux génois et vénitiens, sans doute établis par le consul anglais. Cela déplut fortement au consul français, car les chrétiens dépendent de la France et non de l'Angleterre. Sur ces faits, le consul amena le pavillon français. Voir : Rodolfo MICACCHI, *op. cit.* , p. 18-20.

⁷⁵Jean-Claude ZELTNER, *op. cit.* , p. 294.

expédition militaire ; sa flotte arrive au port de Tripoli en 1725. L'amiral français, aidé du consul, finit par signer une convention avec le Pacha, mais dès que la flotte quitte Tripoli, ce dernier revient sur les engagements pris.

Nous assistons une fois de plus au double jeu d'Ahmed Pacha : accord lorsque les navires de guerre français sont ancrés dans le port de Tripoli et mépris des engagements contractés quand ces mêmes navires s'éloignent, écartant momentanément le danger. Le Pacha n'ignore pas que la flotte française reviendra pour sévir, mais cela prendra du temps, en raison de la distance entre les deux pays, des conditions difficiles de navigation liées notamment aux intempéries et au coût d'une telle expédition.

Toutefois, même après des années, la France n'oublie pas les dettes du Pacha envers elle et en 1727, une autre escadre arrive à Tripoli avec à sa tête l'amiral Demons pour réclamer la restitution du fameux navire pris en 1722. L'amiral Demons préfère employer la méthode diplomatique. Il entre en négociations directes avec le gouverneur de Tripoli pour obtenir les dédommagements adéquats. Le Pacha s'engage à rembourser le prix du bateau confisqué en 1722 et l'amiral français doit se contenter de cette promesse⁷⁶.

Le 16 juillet 1728, la flotte française réapparaît aux portes de Tripoli. Elle pose quelques conditions dont la libération des trois bateaux français⁷⁷. Cette fois-ci, les promesses du Pacha ne seront plus suffisantes et la flotte bombarde la ville de centaines d'obus qui causent de terribles dégâts affectant la ville pour très longtemps⁷⁸. Le Pacha accepte de parlementer mais il refuse les dures conditions exigées par la France. Il refuse également de recevoir le deuxième délégué français. La flotte rentre en France sans avoir atteint son objectif. Peu de temps après, les bateaux français sont, à nouveau, attaqués par des pirates. Alors la France décide de donner une leçon mémorable au Pacha et bombarde à nouveau Tripoli. En 1729, le Pacha, acculé, accepte de signer un nouveau traité qui comptera dans l'histoire des deux pays.⁷⁹ Après la signature de ce traité, les pirates tripolitains respecteront les navires français jusqu'à la mort d'Ahmed Pacha.

⁷⁶Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 41.

⁷⁷Ramire VADALA, "Essais sur l'histoire des Karamanli, Pachas de Tripolitaine de 1714 à 1835", *Revue de l'Histoire des colonies françaises*, 1^{er} série, t. VII, Paris, 1919, p. 184.

⁷⁸Jean-Claude ZELTNER, *op. cit.*, p. 294- 296.

⁷⁹Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 224; 225.

Il faut dire que la force, qui ne fut utilisée par la France qu'en dernier ressort, a porté ses fruits : Tripoli a finalement respecté les conditions posées par le Roi français. Mais le plus important pour nous est le fait que la Régence a manifesté son indépendance par rapport à la Sublime Porte. La Tripolitaine a pris des positions selon les situations, les circonstances et ses intérêts propres sans en référer au sultan ottoman. Cela est clair lorsque Tripoli traita directement avec la France et signa le traité de 1729, le plus important traité dans l'histoire des deux pays.

Le décès d'Ahmed Pacha : complot français ou suicide ?

Ce sujet peut paraître éloigné de notre étude, malgré cela, il est préférable d'arrêter un moment sur ce point car quelques historiens ont évoqué l'hypothèse d'un complot préparé à Paris avec l'aide de Mohamed fils d'Ahmed Pacha. Ceci a encouragé les chercheurs et les spécialistes à approfondir leurs investigations.

À vrai dire, il n'y a aucun document d'époque évoquant ce complot, pas plus que les noms des personnes qui l'auraient préparé. Par ailleurs, des spécialistes éminents de cette époque, tels que Ben Galbons, Miss Tully et le consul français n'ont évoqué, ni de près ni de loin, une telle éventualité.

Toutefois, ceux qui parlent de complot, affirment qu'il y aurait eu des raisons politiques et économiques incitant la France à comploter contre Ahmed. Ces derniers se basent sur les écrits de l'historien Charles Féraud qui rapporte qu'en 1744 la marine anglaise, lorsqu'elle s'est installée dans le port de Tripoli, a nuí gravement au commerce français. Les navires français ripostèrent en s'attaquant à des bateaux anglais et ils en prirent un en otage. Mais, Ahmed Pacha n'a pas reconnu aux Français le droit de se défendre. La France a considéré cette attitude comme un soutien marqué à l'Angleterre⁸⁰.

Est-ce vraiment une raison suffisante pour que la France organise un complot ? À maintes reprises par le passé, elle a subi, dans cette région, des pertes économiques. Les pirates ont causé d'énormes dégâts à ses navires et perturbé son commerce, que ce soit à l'époque d'Ahmed Pacha ou à l'époque de ses prédécesseurs. Elle a souvent eu recours à la

⁸⁰Mohamed BAZAMA, *op. cit.*, p. 128.

guerre, à l'embargo ou bien elle a entamé des négociations. À chaque fois, elle est parvenue à signer un accord préservant ses intérêts. Il ne semble pas que les événements de 1774 soient singuliers au point de provoquer un changement d'attitude aussi radical.

Alors que Féraud pense que Tripoli prend position pour l'Angleterre, Micacchi lui, a une tout autre analyse. Il écrit qu'Ahmed Pacha essaie d'être neutre quand un conflit oppose les deux États. Il ajoute que le Pacha n'a pas empêché les navires français, qui s'étaient réfugiés dans le port de Tripoli, de s'attaquer aux bateaux anglais⁸¹.

Des historiens se sont également fondés sur le courrier adressé au Roi français par Mohamed Pacha, successeur d'Ahmed, lors de son accession au pouvoir, pour confirmer l'idée du complot. La première insinuation se trouverait au début de la lettre écrite par Mohamed Pacha : « ..., *il m'honore de vous informer, par cette présente, que grâce au Tout Puissant, je suis en très bonne santé depuis que j'ai reçu votre honorable courrier. Comme je suis convaincu que vous partagez mes joies et mes tristesses, laissez-moi-vous informer du décès de mon père* »⁸².

Il ne semble pourtant pas que cette lettre puisse faire naître le soupçon car il est dans les habitudes des Rois d'échanger des félicitations lors d'événements heureux. L'arrivée de Mohamed Pacha au pouvoir en est un. C'est sans doute ce à quoi il fait allusion lorsqu'il écrit : « *pour partager mes joies* ». Il ne fait pas, là, référence à la mort de son père. Dans son courrier, on lit également : « *le partage de ses tristesses* ». C'est cette phrase qui pourrait faire allusion au décès de son père.

Par ailleurs, il est clair, qu'Ahmed Pacha aimait beaucoup son fils Mohamed, qu'il le préférerait même à son frère aîné Mahmoud. La preuve en est qu'il l'a choisi comme héritier du trône. De plus, on ne trouve aucune indication suggérant que Mohamed ait organisé une révolte ou une rébellion contre son père, comme l'ont fait de nombreux fils de cette dynastie et à leur tête Youssef Pacha, le sujet de cette étude. Observons bien cet autre détail de la lettre évoquée précédemment : « *Je suis fier d'être submergé par la même amitié que vous avez réservée à mon défunt père, que nous échangeons les courriers comme vous le*

⁸¹Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 81, 82.

⁸²Charles FÉRAUD, *Les annales libyennes*, traduit vers l'arabe par Mohamed El-Wafi, Tripoli, chez l'éditeur al-Firgani, 1983, p. 310.

faisiez avec mon père. De sa vie, il répondait à vos attentes et vos souhaits. À son image, je serai disponible pour vous servir»⁸³.

Dans ce texte, il semble que Mohamed Pacha parle de son père décédé avec beaucoup de respect. Il faut signaler aussi que les relations entre Ahmed Pacha et la France étaient excellentes, du moins durant les dernières années de son règne. Cela est confirmé par le consul Guys qui rapporte qu'Ahmed Pacha a conseillé à son fils Mohamed de respecter la France⁸⁴.

Face à cette hypothèse du complot, peu étayée, les sources historiques s'accordent sur le fait qu'Ahmed Pacha s'est suicidé⁸⁵. C'est l'hypothèse la plus probable, car cet homme dur, têtu et dont la forte volonté le faisait respecter de tous, n'a jamais cédé de toute sa vie. Après avoir perdu la vue, il lui était très pénible de mener une vie marquée par le déclin et la dégradation. Ce handicap eut pour conséquence l'affaiblissement de son pouvoir et de son autorité. Il rencontra, sans doute, d'énormes difficultés qui l'amènèrent à prendre cette décision tragique.

Miss Tully était très proche de la famille d'Ali Pacha, le petit-fils d'Ahmed Pacha et, à l'image d'autres historiens, elle confirme le suicide du Pacha. Elle nous relate les détails de cet événement comme suit : « *Le Pacha a régné jusqu'à un âge avancé, il a pris ses précautions pour assurer sa succession. Il désigne son fils Ahmed comme successeur puis il quitte le pouvoir et il s'isole. Son handicap lui pèse énormément, il a perdu son prestige et le pouvoir qu'il a sur son entourage. C'est à cause de cela qu'il prit la décision de mettre fin à ses jours. Un jour, il convoque deux de ses fidèles à l'endroit où il avait l'habitude de s'isoler avec les femmes. Là, il ordonne au premier de lui donner un pistolet et au deuxième de lui en préparer un autre dans le cas où le premier pistolet ne fonctionnerait pas. Il les menace de les*

⁸³Voir : le texte intégral de la lettre dans le livre de Charles FÉRAUD, *Les annales libyennes*, p. 310.

⁸⁴Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence établi par le consul Pierre Alphonse Guys. A.M.A.E. Série C.C.C, volume 29.

⁸⁵Les avis des historiens ne diffèrent pas beaucoup sur ce sujet : presque tous pensent qu'*Ahmed Pacha* s'est suicidé. À ce sujet, voir Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 227. Voir aussi : Ahmed AD-DAJANI, *op. cit.*, p. 29 ; 30. Voir également : Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence établi par le consul Pierre Alphonse Guys. A.M.A.E. Série C.C.C, volume 29.

tuer s'ils refusent. Le Pacha se met debout contre le mur et se tire une balle dans la tête mettant ainsi fin à sa vie»⁸⁶.

III. Les relations sous le règne de Mohamed Pacha (1745-1754)

Pour notre part, nous en resterons au sens le plus simple des correspondances entre le Roi et le Pacha ainsi qu'aux témoignages de proches du Château. Nous sommes confortés dans l'idée qu'il n'y avait pas d'ombre au tableau par le fait que, dès le deuxième jour de la prise de pouvoir par Mohamed Pacha, il rencontre uniquement le délégué français et il exprime son souhait d'être toujours en accord avec la France. Il lui propose d'envoyer son propre beau-frère à Paris, pour le représenter au Palais royal. Par ce geste il veut prouver à la France qu'il respecte tous les accords conclus précédemment.

Cependant, cette délégation prend du retard à cause d'un complot organisé contre le Pacha, justement par ce beau-frère ; ce dernier y perdit la vie et il fallut donc attendre le choix d'un autre délégué. Mohamed Pacha envoie un courrier au Roi français ; on a déjà mentionné des extraits de cette lettre dans laquelle il exprime ses sentiments d'amitié envers le souverain français⁸⁷.

Confirmant sa bienveillance à l'égard de la France dès le début de son règne, nous voyons ce pacha veiller à ce que les marins tripolitains ne commettent pas d'actes de piraterie contre les navires français, appuyé par la décision prise par le Diwan de traquer tous les bateaux commerciaux chrétiens à l'exception de ceux appartenant à la France ou à l'Angleterre⁸⁸. Cependant, il lui est difficile de faire taire toutes les voix qui exigent la reprise des opérations de piraterie.

On ne cite ici que les événements les plus importants qui se déroulèrent durant le règne de ce pacha qui aimait beaucoup la France. Les événements graves sont rares, celui qui suit est le plus marquant. Bien que généralement les actes de piraterie soient commis contre les bateaux des petits États qui ne peuvent riposter, en 1751 les pirates profitent d'une occasion

⁸⁶Richard TULLY, *Letters written during a ten years' residence at the Court of Tripoli*, traduit en arabe par Omar Abou Hajla, Londres, CLOSEX, 1985, p. 128.

⁸⁷Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 309, 310.

⁸⁸Naples, qui ne possédait pas une grande flotte, venait en tête des États le plus souvent attaqués par les corsaires tripolitains. Voir Sadek El-NIHOUM, *Notre histoire*, Genève, Dar At-Tourath, 1977, p. 68.

où le Pacha est occupé par des affaires internes à la Régence pour s'attaquer à un bateau français et le prendre en otage, près de Marseille.

Le consul français négocie la reprise du bateau et parvient même à obtenir quelques dédommagements. Néanmoins, les pirates poursuivent leurs actes et continuent de s'attaquer aux bâtiments des grands États, en particulier, l'Angleterre. Ce pays envoie sa flotte dans les eaux de Tripoli et réussit à obtenir le renouvellement du traité d'août 1751. Le Pacha, craignant que la France ne se lance dans une opération semblable, envoie une délégation à Paris avec un cadeau composé de huit chevaux.

Il est important de dire que l'attitude de Mohamed Pacha est un peu ambiguë : s'il semble réellement souhaiter obtenir les faveurs de la France, il n'est pas toujours prêt à satisfaire ses demandes. Cela pousse le Roi de France à envoyer son porte-parole vers le délégué tripolitain à Paris afin que ce dernier sache que si les demandes françaises ne sont pas observées, il ne sera plus reçu à la Cour⁸⁹.

On constate donc fréquemment que les pachas ont des difficultés à respecter les traités car ils considèrent au fond que ce sont leurs intérêts et les gains matériels qu'ils peuvent réaliser doivent primer, surtout lors de conditions économiques difficiles. Ils déclarent que le butin leur appartient et que la France n'a rien à réclamer. Devant tant de réticence, la France ne peut que faire valoir la force.

La France envoie à Tripoli une flotte dont l'amiral exige du Pacha que les pirates ayant commis récemment des actes contre des bateaux français soient châtiés. Le châtiment consistant à être violemment frappé sur la plante des pieds. Le Pacha refuse. En conséquence, les relations entre les deux pays sont interrompues d'une manière officielle.

Après une longue série de pourparlers, le Pacha, qui ne se sent pas assez fort pour s'opposer à la France, finit par se soumettre à ses exigences. La France réussit ainsi à obtenir la condamnation à mort de tout pirate qui s'attaquerait aux bateaux français. Cet accord mécontenta fortement les marins tripolitains qui se révoltèrent contre le Pacha et s'attaquèrent à sa citadelle. Leur rébellion sera, finalement, un échec.

⁸⁹Mohamed Pacha désirait sincèrement accéder aux demandes de la France. Son attitude contradictoire vient du fait que la course rapporte beaucoup à Tripoli et que, d'autre part, les membres du *Diwan* n'étaient pas toujours d'accord pour mettre fin à cette pratique lucrative. Ramire VADALA, *op. cit.*, p. 187. Voir aussi : Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 311-314.

Quant à Mohamed Pacha, il parvint à consolider ses relations avec la France et cela jusqu'à sa mort⁹⁰. Il est clair, d'après ce bref récit, que dès le début de son règne, il avait poursuivi la politique amicale de son père envers la France ; toute son attitude a démontré, par la suite, qu'il était encore plus attaché que lui à ce pays. Ce qui confirme l'excellence de ces relations est le fait que pendant son règne la flotte française s'est rarement montrée devant Tripoli, alors que cela s'était produit plusieurs fois pendant le règne de son père, Ahmed Pacha. Dans tous les cas, cette étude montre que l'intérêt de la France pour cette Régence ne s'est pas relâché et que les contacts diplomatiques entre les deux pays se sont poursuivis.

IV. Les relations sous le règne d'Ali Pacha (1754-1793)

On a vu jusqu'ici que l'attitude des pachas Caramanlis envers la France était celle du respect et de la concorde, mais que les différends qui apparaissaient à cause de la course pouvaient provoquer ponctuellement des revirements. Ali Pacha est le fils de Mohamed Pacha et, comme à chaque changement de gouverneur, on peut s'interroger sur la pérennité des relations établies précédemment.

Ce qu'il faut signaler ici c'est que la politique d'Ali Pacha vis-à-vis de la France montre une double face. Tantôt il se montre chaleureux envers la France, tantôt il invective le délégué français en disant : « *Il vous revient de gouverner la France, mais c'est à nous de gouverner Tripoli* »⁹¹. Cette dernière phrase nous donne à penser que la France a été impliquée dans plusieurs affaires à Tripoli. Les mots du Pacha traduisent aussi une assurance concernant la capacité de Tripoli (qui peut parfois se trouver en position de force) à résister aux grandes puissances comme la France et l'Angleterre et à ne pas céder à leurs désirs d'hégémonie.

Selon Micacchi, la principale cause de tension dans les relations entre Tripoli et la France à cette époque, est l'influence qu'Hassan, fils aîné d'Ali Pacha, a eue dans les affaires du pays et qui a conduit à la recrudescence des actes de piraterie. Cet historien avance qu'Hassan souhaite se débarrasser des janissaires et, pour y parvenir, il a besoin de beaucoup d'argent, de manière à rallier le plus de monde possible à sa cause. La piraterie est un bon moyen pour

⁹⁰Mohamed Pacha est mort en 1745 n'ayant pas encore atteint l'âge de 45 ans. Il a laissé dans l'histoire de Tripoli l'image d'un gouverneur proche de la France. Voir : Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 88-89.

⁹¹Sadek EL-NIHOUM, *op. cit.*, p. 71.

lui d'amasser de fortes sommes. Il travaille donc à renforcer la flotte et s'attaque aux bateaux chrétiens. Pour obliger Ali Pacha à respecter ses engagements, l'Angleterre et la France seront contraintes d'envoyer leurs forces navales⁹².

Durant les quarante années de règne d'Ali Pacha, des querelles surgissent périodiquement entre Tripoli et la France. Citons l'incident qui se produit en 1784, où les marins tripolitains violent les eaux territoriales françaises. De plus, ils ouvrent le feu sur un bateau français ancré au port de la Goulette, en Tunisie. Malgré ses efforts, la France ne réussit pas à obtenir les dédommagements réclamés. Elle exige alors le remboursement de toutes les dettes du Pacha. Celui-ci est ruiné et incapable de payer ses dettes⁹³, il est alors dans l'obligation de mettre en gage ses perles précieuses auprès du consul français.

Globalement, malgré quelques désaccords, il semble que la France jouit, à Tripoli, de plus de privilèges qu'aucun autre État européen⁹⁴. Pour marquer cet intérêt particulier du Pacha, en 1774, une délégation tripolitaine est envoyée en France pour participer aux festivités qui sont organisées à l'occasion de l'accession au trône de Louis XVI⁹⁵. De plus, il faut dire que Tripoli traverse alors une période difficile qui a eu une influence sur les relations avec la France : la Régence connaît une succession de troubles, dont une épidémie de peste, et la misère s'installe. On compte près de vingt-sept mille morts dont une majorité d'Arabes et de Juifs⁹⁶. Le destin réserve encore d'autres malheurs à Ali Pacha car s'ajoutent à la peste, la famine, les guerres tribales et les confrontations entre ses propres fils⁹⁷. Il est signalé que ces problèmes internes ont eu un effet plutôt positif sur les relations avec la France en ce sens que le pays était dans un état d'extrême faiblesse et que le Pacha essayait d'éviter les conflits avec les pays étrangers, dont la France. Donc, il est devenu clair que ce fut pour Tripoli une certaine période de paix avec la France.

⁹² Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 101, 102.

⁹³ Les pachas de Tripoli, et notamment Youssef, ont contracté beaucoup de dettes envers les États européens et leurs ressortissants ; la France et l'Angleterre étant les pays vis-à-vis desquels Tripoli était le plus endettée. Ces pays demandèrent le remboursement de leurs créances, pendant la guerre. Tripoli eut du mal à s'acquitter de ces sommes astronomiques. C'est une des raisons qui auraient provoqué la chute des Caramanli. Voir : Sadek EL-NIHOUM, *op. cit.*, p. 71.

⁹⁴ Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 218-221. Voir aussi : Ramire VADALA, *op. cit.*, p. 197.

⁹⁵ *Ali Pacha*, en mauvais termes avec le consul français de Lancy, n'informe ce dernier du départ des émissaires et de leur destination que lorsque ceux-ci sont loin de Tripoli. En effet, il craint que ce consul n'entrave la bonne marche de la mission Tripolitaine. Mustapha BAZAMA, *op. cit.*, p. 125-127.

⁹⁶ Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 338.

⁹⁷ Cette lutte interne à la famille Caramanli prend fin lorsque Youssef assassine son frère Hassan et exile son autre frère Ahmed. Voir : Kevin SHINIGTON, *Encyclopédia of African History*, volume 2, New York, F.D. Taylor & Francis Group, 2005, p. 229.

Dès la fin de cette crise intérieure, la Régence reprend ses échanges avec le monde extérieur. Concernant sa relation avec la France, nous n'avons trouvé aucune indication de changement fondamental mais plutôt une meilleure stabilité. Les relations sont cordiales et on ne signale aucun incident majeur, même après la Révolution⁹⁸ et l'avènement de la République. Le nouveau gouvernement français souhaite renforcer les accords avec Tripoli. Un autre traité est signé en 1793. À cette occasion, des discours sont prononcés, ils appellent à renforcer les liens d'amitié et de considération entre les deux pays. Le consul Guys est le premier à prendre la parole. Il évoque le souhait de la France de renforcer les accords précédents et sa volonté de maintenir une entente forte et une harmonie entre les deux pays. Il ajoute qu'il souhaite que les Français qui viennent à Tripoli pour affaires soient protégés et qu'ils soient traités comme de vieux amis fidèles.

Quant à Ali Pacha, il affirme dans son discours ses sentiments cordiaux pour la France et déclare qu'il souhaite fortifier les liens d'amitié avec la République. Il se dit prêt à offrir aux Français tout ce dont ils ont besoin. Il promet de leur accorder toutes facilités pour les aider à faire prospérer leur commerce⁹⁹. Cette période favorable, à la fin du règne d'Ali Pacha, nous amène à dire que Tripoli reste sur la même ligne à l'égard de la France, c'est-à-dire la poursuite d'une politique où la France est appréciée et où l'on évite de provoquer sa colère.

V. Tripoli sous la domination d'Ali Borghol

Une des caractéristiques de l'histoire de la Tripolitaine à travers les âges et qu'elle doit fréquemment faire face à de sérieux problèmes et à des révoltes internes qui menacent le gouvernement en place. La famille Caramanli ne fait pas exception et depuis son accès au pouvoir elle a connu de tels problèmes ; on remarque cependant que, jusqu'ici, les plus graves se sont produits à l'époque d'Ali Pacha.

La dernière année du règne d'Ali Pacha, on a craint que le pouvoir n'échappe à sa dynastie. Des notables tripolitains ont réclamé aux Ottomans un changement de gouvernement et le rattachement du pays directement au pouvoir central ottoman. Sidi

⁹⁸Pour plus de détails sur cette période, voir : aussi Jean-Denis Bredin, *Sieyès : La clé de la Révolution française*, Paris, éditions de Fallois, 1988.

⁹⁹Pour les détails de ce discours, voir : E. Rouard de CARD, *La politique de la France à l'égard de la Tripolitaine*, Paris, A. Pedone, 1906, p. 67-80. Voir aussi : Ramire VADALA, *op. cit.* , p. 189-199.

Youssef, fils d'Ali Pacha, se révolte contre son père mais essaie d'expliquer aux habitants les risques qu'encourt Tripoli si elle est directement soumise au pouvoir ottoman. Il réussit, par ses astuces et sa sagacité, à obtenir le soutien populaire¹⁰⁰. Il veut, alors, prendre de force le pouvoir à Tripoli¹⁰¹. Le conflit perdure entre le père et le fils. La situation est critique car le chef de l'insurrection est le propre fils du Pacha qui est connu pour son amour du pouvoir. La confrontation entre le père et le fils est forte au point que le pays est devenu vulnérable aux ambitions étrangères. Sidi Youssef est sur le point d'entrer dans la ville à la tête d'une armée.

C'est alors que se manifeste Ali Borghol, homme d'origine grecque qui opérait en qualité de *Raïs* dans la marine algérienne, puis comme collecteur d'impôts dans cette Régence. Mais Borghol, malhonnête dans l'exercice de ses fonctions fut rejeté par les Algériens. Après quelques tribulations, il arrive dans le port de Tripoli, à la tête d'une flotte militaire et empêche Sidi Youssef d'entrer dans la ville. Bien que les Tripolitains se tiennent armés sur les remparts, Ali Borghol entre dans la ville sans rencontrer de résistance réelle.

Borghol est l'un des hommes du sultan ottoman et il obéit à ses ordres. Il est à remarquer que la prise de Tripoli par Borghol est une tentative de l'empire ottoman d'imposer à nouveau son contrôle sur la Régence alors que les Caramanli avaient tout fait pour s'en dégager. Il faut dire que certains des notables de Tripoli avaient sollicité l'intervention du Sultan pour imposer des changements politiques dans le pays.

Ali Pacha est mécontent de voir les Turcs encercler la ville sans aucune forme d'opposition mais, après l'installation de Borghol à Tripoli en tant que nouveau Pacha,¹⁰² il se rend compte qu'il n'est pas en mesure d'enfreindre les ordres du sultan car tous les hauts responsables de Tripoli ainsi que les habitants font alliance avec le nouveau Pacha. Ali Pacha s'enfuit alors à Tunis en compagnie de ses deux fils. Peu de temps après ces événements,

¹⁰⁰Costanzo BERGNA, *op. Cit.*, p. 233.

¹⁰¹La première fois que Youssef s'est attaqué à Tripoli, la ville était en position de faiblesse et il a failli gagner. Mais, il a tardé à attaquer et son père Ali Pacha a profité de ce retard. Jean VANISIS et Abderrahmane AYOUB, *Histoire du règne d'Ali Caramanli Pacha de Tripoli de Barbarie*, Tripoli, Centre d'études et de recherches sur le Gihâd, 1978, p. 15.

¹⁰²Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

Youssef et Ahmed oublient leur rancune mutuelle et leurs différends et unissent leurs efforts pour lutter contre leur ennemi commun¹⁰³.

Pendant le déroulement de tous ces événements, les relations entre Tripoli et Paris sont calmes. On a remarqué que lorsque la Régence a des problèmes intérieurs à régler, même les conflits dus aux actes de piraterie se font plus rares. Cependant, les opinions exprimées par le nouveau pacha ne peuvent guère satisfaire les pays européens et nous pouvons prévoir une période de tension dans les relations avec la France. Borghol hait les Chrétiens et les prend pour des hérétiques. Il pense que le respect qu'on leur accorde à Tripoli constitue une offense à la dignité de l'islam. Rapidement, Tully confirme qu'il traite les chrétiens avec tyrannie et arrogance et même les consuls¹⁰⁴ n'échappent pas à ce traitement. Guys rapporte que Borghol veut imposer aux consuls de s'agenouiller devant lui à l'image de ce qu'on fait en Algérie. La France refuse que son consul s'abaisse à cette extrémité

On relève que si la politique d'Ali Borghol est hostile à l'égard des pays européens, en revanche, ces derniers continuent à montrer une certaine déférence à l'égard du nouveau pacha. De peur de perdre leurs privilèges, quelques États européens, tels que Naples ou l'Espagne, soutiennent ce vaurien. D'autres nations surveillent de loin la situation. Quant à la France, on peut dire que sa position était en faveur de la famille Caramanli : son consul exprime sa désapprobation. Il manifeste son désaccord car ces agissements sont contraires aux accords signés, surtout pour ceux qui se rapportent aux affaires religieuses que Borghol s'est engagé à respecter dans un premier temps¹⁰⁵.

Revenons maintenant à la famille Caramanli. Après avoir été chassés du trône de Tripoli, ses membres ne sont pas restés inactifs. Dans le contexte douloureux qu'est en train de vivre Tripoli à cause de l'acharnement de Borghol et de sa tyrannie, une certaine connivence s'installe entre les membres de la famille Caramanli et le gouverneur de Tunis. Ils veulent combattre ensemble leur ennemi commun. Cela conduit à la formation d'une armée

¹⁰³C'est à partir de sa lutte courageuse lors du siège d'Ali Borghol qu'est née l'étoile de Youssef Pacha. À partir de ce moment-là, les Tripolitains ont les yeux rivés sur lui alors qu'ils ignorent son frère Ahmed. Voir : Jean VANISIS et Abderrahmane AYOUB, *op. cit.*, p. 66.

¹⁰⁴Richard TULLY, *op. cit.*, p. 568.

¹⁰⁵Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 126.

composée de Tunisiens et de Tripolitains. Elle a pour objectif de réinstaller la famille Caramanli au pouvoir à Tripoli¹⁰⁶.

Quant à la France, elle a tout d'abord, et autant que possible, tenté de rester éloignée des événements de Tripoli, tout en désapprouvant les agissements du nouveau gouverneur. Elle a ensuite exprimé plus ouvertement sa désapprobation et elle a fini par prendre une position plus ferme en adressant des avertissements très sévères à la Sublime Porte au sujet du gouverneur de Tripoli. Cela n'a pas toujours été pris en compte par certains historiens mais à notre avis cela est important. En effet, si une grande puissance comme la France attire l'attention du Sultan sur le fait que Borghol emprunte une voie qui pourrait compromettre les relations entre Tripoli et la France d'une part et entre la France et Constantinople d'autre part, cela pourrait conduire le sultan à prendre une position ferme contre ce Pacha.

D'autre part, la requête adressée par la France au Sultan nous confirme de nouveau que la Tripolitaine est redevenue très dépendante des Ottomans pendant l'époque d'Ali Borghol. Sous le règne des pachas Caramanli, le gouvernement français n'a pas eu recours à Constantinople pour résoudre ses problèmes avec la Régence mais on a vu qu'il traitait directement avec la famille Caramanli.

On a constaté aussi que les Français de Tripoli, citoyens et commerçants, sont restés favorables à Ali Pacha. Ils sont mécontents de la situation qui leur est faite. Le capitaine Lautier, propriétaire du bateau confisqué par Borghol, tente de ne pas mêler le drapeau français à ce conflit en refusant d'embarquer cent soldats turcs pour le port d'Izmir. Ce refus offusque Borghol, qui se promet de couper la tête de ce capitaine¹⁰⁷.

On a évoqué à plusieurs reprises les liens particuliers qui unissaient la France et la famille Caramanli. Il est clair que la politique hostile d'Ali Borghol envers les Européens a eu pour effet de resserrer ces liens.

¹⁰⁶Costanzo BERGNA, *op. Cit.*, p. 2.

¹⁰⁷Propos de Lautier qui est un commerçant français ayant vécu de nombreuses années à Tripoli, entretenant une bonne relation avec le Pacha. C'eut été une trahison pour lui d'obéir à Ali Borghol. Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 362.

Conclusion

Après cette étude, Il est important de dire que les relations entre la France et Tripoli ont été indirectes à leurs débuts. Elles se sont établies à travers des accords avec la Sublime Porte. La France a cherché à obtenir des privilèges économiques particuliers, non seulement à Istanbul mais dans tous les ports dépendants du sultan ottoman. L'Empire ottoman a donc facilité le séjour des commerçants français au Levant et en Barbarie, il les a encouragés à accroître leurs activités et à développer leurs ports. Par la suite, il est clair que le premier facteur qui conduisit la France à établir des relations politiques directement avec Tripoli est également le facteur économique : la France a cherché à se rapprocher de Tripoli dans le but de protéger son commerce des attaques des corsaires tripolitains, ce qui l'a conduite à accélérer l'ouverture d'un consulat à Tripoli.

La première rencontre politique et diplomatique entre la France et Tripoli dans l'ère moderne a donc eu lieu pendant la première époque ottomane. Cependant, la véritable représentation diplomatique entre les deux pays a commencé à l'époque des Caramanli, grâce à Ahmed Pacha, qui envoya des missions en France. C'est aussi à son époque que fut signé, en 1729, le traité le plus important qui devint la base de tous les traités postérieurs.

D'une manière générale, il faut dire que les relations qui ont lié la France et Tripoli pendant la période étudiée ont été amicales malgré tous les aléas qui ont pu survenir. Il faut rappeler aussi que les divergences et les conflits entre les deux pays ont toujours été dus aux actes de piraterie. On remarque également que la France fit montre d'une certaine patience : ses interventions furent, globalement, peu fréquentes et sans précipitation. Durant cette longue période, la flotte militaire française s'est peu manifestée à Tripoli et une seule attaque réelle fut menée.

PREMIÈRE PARTIE

LES RELATIONS FRANCO-TRIPOLITAINES DE 1795 À 1815

Introduction

Pour protéger ses intérêts commerciaux au Levant, la France essaya de consolider ses relations avec le sultan ottoman. Ainsi, elle réussit à signer avec lui un accord en 1535, grâce auquel elle obtint des privilèges commerciaux, non seulement dans l'Empire ottoman, mais aussi dans les provinces qui en étaient dépendantes.

Pour défendre ses intérêts au Levant, la France a commencé par nommer des consuls. La fonction de consul est multiple: politique, commerciale, etc. Les consuls de France furent confrontés à une concurrence féroce de la part leurs homologues anglais, en particulier dans la Régence de Tripoli. Cela a conduit à l'apparition de nombreux problèmes entre ces consuls, d'une part, et d'autre part, entre Youssef Pacha et les gouvernements de la France et l'Angleterre.

Le consul français travaillait activement pour avoir une position confortable auprès de Youssef Pacha et pour que son pays obtienne des privilèges spéciaux. Il se sentait aussi responsable des petits États européens qui étaient confrontés à de nombreuses difficultés avec Tripoli. Cela a conforté la position de la France en Europe. Ainsi elle apparaissait comme étant le défenseur des intérêts de l'Europe en face de la tyrannie des gouvernants de l'Afrique du Nord. Elle était perçue aussi comme la protectrice de la religion chrétienne dans cette partie du monde. De même, la France prenait à cœur les intérêts du pape et de ses sujets. En définitive, l'intérêt de la France ne se limitait pas seulement à celui des pays européens, mais en plus de cela, elle s'intéressait aussi aux problèmes des États-Unis avec le Pacha et essayait de les régler.

Il y a de nombreuses raisons qui ont contribué au rapprochement entre Tripoli et la France dans cette période-là. Tripoli avait une grande importance en particulier en termes de situation géographique et de poids économique. C'est pour toutes ces raisons que la France tenait à avoir de bonnes relations avec cette Régence. On peut affirmer que l'importance de Tripoli pour la France apparut très nettement pendant la campagne française en Égypte, en particulier pendant le siège anglais de l'armée française en Égypte. Cela a poussé Général Bonaparte à se rapprocher de Youssef Pacha pour le suivi de sa correspondance avec le gouvernement français, et pour assurer à l'armée française des fournitures et des équipements nécessaires. À son tour, Youssef Pacha ne refusa pas d'ouvrir

les portes du port de Tripoli aux français, non pas seulement pour gagner l'amitié du gouvernement français, mais aussi pour essayer de tirer de cette coopération des profits pour lui-même et pour toute la Régence.

En vérité, les intérêts du Pacha commandaient sa politique avec les autres pays. Ces intérêts contraignirent quelquefois le Pacha à changer de politique envers la France. Parfois aussi, la crainte de certaines parties comme les anglais ou le Sultan ottoman l'y obligeait. Néanmoins, la tendance prononcée du Pacha étaient généralement en faveur de la France.

Chapitre I : L'Échelle de Tripoli sous le règne de Youssef Pacha

On peut considérer Youssef Pacha est comme l'un des plus importants pachas de la famille Caramanli, qui gouverna la Tripolitaine. Bien qu'il fût arrivé au pouvoir après avoir versé beaucoup de sang, ce qui fit qu'on le considéra comme un homme cruel et sans cœur, très vite, il réussit à conquérir la confiance de son peuple, surtout après avoir multiplié les efforts pour consolider la Régence. Nous verrons plus loin les conditions de son accession au trône et nous reprendrons bien sûr le cours de notre étude sur les relations entre Tripoli et la France mais auparavant, nous devons donner un bref aperçu de l'État de la Régence au moment où il va en prendre la direction.

Il en fut de Youssef Pacha comme de tout gouverneur, l'avenir semblait lui sourire. Il avait la tête pleine de projets pour son pays, projets qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait pu réaliser. Il n'était pas seulement imaginatif, c'était aussi un grand travailleur. Sa Régence comportait quelques grandes villes, dont la population était d'origines diverses, et qu'il souhaitait protéger d'attaques extérieures par la création d'une armée solide. Il souhaitait aussi établir une flotte pour s'assurer une source économique sur mer.

Section 1. Les villes importantes et les habitants

Pour en savoir un peu plus sur ce pays avec lequel la France a tenu à avoir des relations soutenues, nous allons le situer par rapport à ses voisins immédiats et présenter ses villes les plus importantes. Nous allons nous concentrer en particulier sur certains sujets importants tels que la flotte et le piratage qui étaient une cause du rapprochement entre Tripoli et Paris.

La Régence de Tripoli est limitée à l'est par l'Égypte dont elle est séparée par des zones montagneuses, célèbres pour leurs forêts abondantes. Au sud, c'est le désert qui la sépare des royaumes africains. À l'ouest, on trouve la Régence de Tunis avec laquelle les relations ont toujours été bonnes. Au nord, c'est la mer où les corsaires tripolitains pratiquent leurs activités. Ces limites sont les mêmes que celles de la Libye d'aujourd'hui.

La Régence de Tripoli a un climat plus chaud que les autres Régences d'Afrique du Nord mais on y trouve moins de maladies. Elle est composée de plusieurs régions mais notre étude sera limitée à la plus importante, politiquement et économiquement¹⁰⁸.



Source <http://www.carte-du-monde.net/carte-zoom-3-libye-afrique-du-nord-1.html>

¹⁰⁸ GIRARD, B., "La Tripolitaine ou Régence de Tripoli", *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux*, n° 23, 1900, p. 189-1192. Voir aussi : Garderiers Chronicl, "voyage d'exploration dans l'Afrique", *Revue horticole*, série 4^e, t. 3, 1854, p. 4 05-412.

Tripoli

Tripoli¹⁰⁹ est la capitale de la Régence et le siège des consulats, elle est également le centre du commerce. Pour donner une image juste de la ville à l'époque qui nous intéresse, nous nous appuyons sur les écrits et les récits de certains de ceux qui y ont vécu à cette époque-là, tels que des auteurs arabes, des voyageurs, des ingénieurs et les consuls européens.

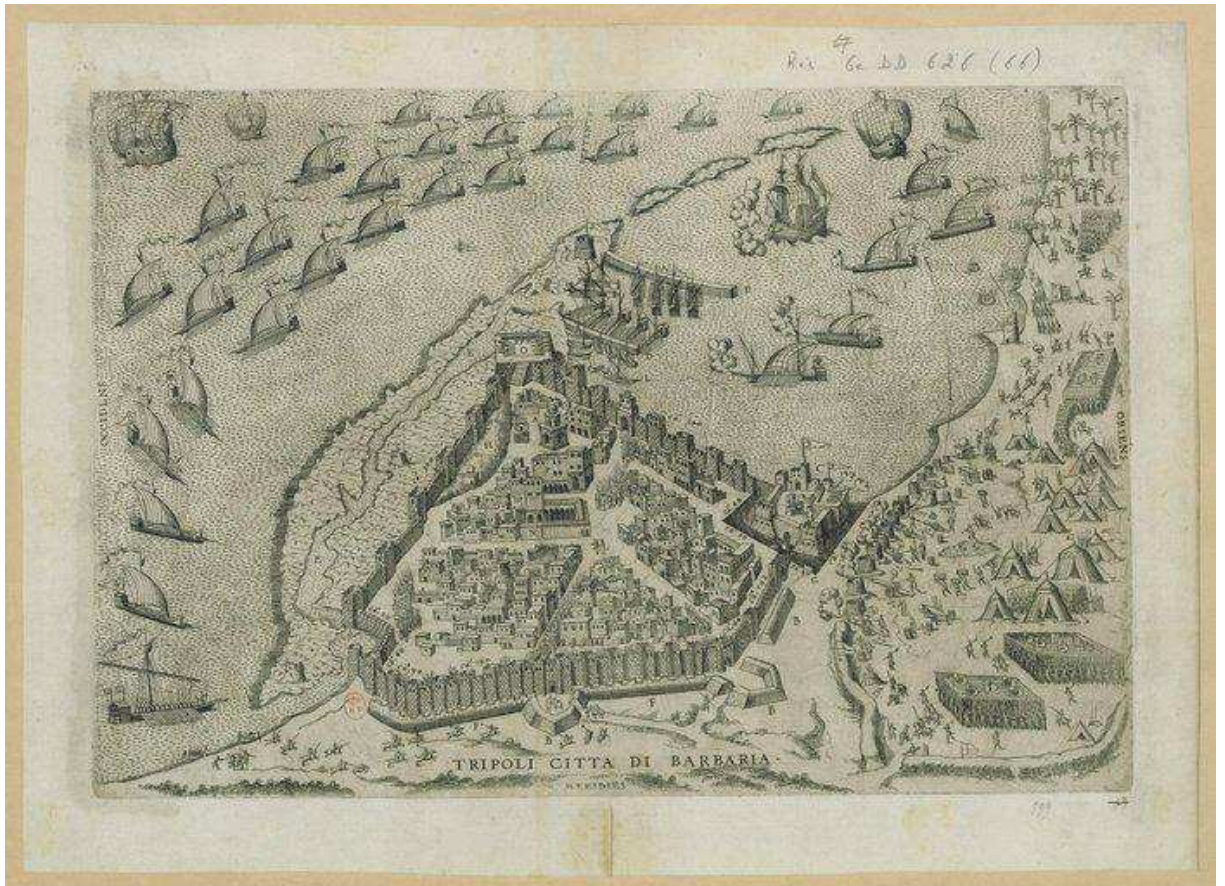
Parmi eux, l'auteur et poète tunisien Ahmed Qlibi confirme que Tripoli est la capitale et que toutes les autres villes en dépendent¹¹⁰. Il décrit cette relation : *«Nous décrivons d'une manière précise ce pays qui ressemble à un énorme oiseau avec une grosse tête, deux très larges ailes, une très longue queue. La tête représente la ville principale¹¹¹ qui a donné son nom au pays. Elle est le siège du pouvoir, le lieu de la résidence du Roi et de la couronne. Elle est la partie la plus belle et la plus distinguée de l'oiseau. Les deux régions telles que le Sahel, la Minchiyya et les environs qui se situent à leur gauche et à leur droite comme Jitrou et Tajoura représentent le corps et les deux pattes de l'oiseau. Quant aux ailes de celui-ci : l'aile verte représente l'est comme Darne, Benghazi et les régions des arabes. Elle est verte grâce à sa fertilité et à son abondance. L'aile rouge représente l'Ouest comme El-Zawiya occidentale, Zwara et les régions des bédouins. Nous lui donnons la couleur rouge car c'est le lieu des émeutes, de l'hypocrisie et de la désobéissance et cela depuis l'antiquité. La queue de l'oiseau représente une partie du sahel, de la Minchiyya jusqu'à la ville de Fezzan. Nous lui avons donné les teintes jaune et brune à cause des différentes couleurs de peau des gens qui y résident et à cause du commerce de l'or et des esclaves qui s'y pratique...»¹¹².*

¹⁰⁹Pour plus de détails sur cette ville voir : WIET, E., "La Tripolitaine", *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 5^e série t. 20, 1870, p. 177-193. Voir également : MINUTOLI, H. "La Libye et ses habitants", *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, 2^e série, t. 4, 1827, p. 71-97. Également : F. Élie de La Primaudaie, "le littoral de la Tripolitaine", *Annales des voyages, de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie*, t. 3, 1865, p. 5.

¹¹⁰C'est un écrivain et poète tunisien. Il a quitté son pays pour Tripoli où il travaille comme fonctionnaire au gouvernement de Youssef Pacha. Il a résidé à Tripoli pendant 15 ans. Il a de bonnes relations avec Youssef et les notables de l'état.

¹¹¹Il veut dire par là que Tripoli a donné son nom à l'ensemble du pays.

¹¹²Ahmed QLIBI, *Les lettres d'Ahmed Qlibi entre Tripoli et Tunis*, réalisé et présenté par Ali Masrati, Tunis, Imprimerie de l'union générale tunisienne, 1976, en arabe, p. 53.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Ali Bey¹¹³ considère que Tripoli est la plus belle ville de tout le Maghreb. Son regard est surtout attiré par ces maisons blanches et leur architecture qui rappelle davantage celle de l'Europe que celle du monde arabe. Il ajoute que la ville est riche d'autres monuments tels que mosquées, cafés, prisons, hammams, et bien d'autres¹¹⁴.

Milanovitch, vénitien d'origine, est un architecte qui a œuvré en Tripolitaine. Il a notamment écrit un rapport sur la ville de Tripoli, précisant qu'elle se situe sur une vaste plaine et qu'elle est entourée de remparts inclinés, de forme pentagonale. Son périmètre atteint précisément mille cinq cents pas géométriques. L'architecte mentionne aussi plusieurs tours, citadelles, forteresses et des maisons de forme carrée ou rectangulaire. Il évoque l'existence de deux églises : une latine et l'autre orthodoxe¹¹⁵.

¹¹³ C'est un voyageur espagnol Domingo Badiya Liblike. Il a visité quelques régions arabes entre 1803 et 1807 pour des raisons politiques et scientifiques. Pour cacher les raisons de son voyage, il a fait semblant de se convertir à l'islam. Il a pris un nom arabe. Il est arrivé à Tripoli vers la fin de 1805.

¹¹⁴ Khaled El-HADDAR, "La visite du voyageur espagnol Ali Bey El-Abbassi à Tripoli au début du XIXe siècle", *Revue du patrimoine du peuple*, numéro 1, Tripoli, Centre libyen des études historiques, 1999, en arabe, p. 102, 108-109.

¹¹⁵ Mohamed BAZAMA, *op. cit.*, p. 205-211.

Le consul français Guys à son tour relate qu'en lisière de la ville se trouve une bande de terre sableuse plantée de palmiers dattiers. De l'autre côté se trouve le port qui se distingue par des rochers qui le protègent de la mer. On trouve aussi dans la ville des jardins arborés, des orangers, des citronniers et des oliviers. Il parle, également, de l'existence de petites cultures de coton et de tabac.

Il affirme aussi que Tripoli est le passage obligé des marchandises exportées ou importées. Elles viennent des autres villes de la Régence ou proviennent d'Afrique¹¹⁶. Cette cité est considérée depuis l'antiquité comme l'un des principaux centres commerciaux. Elle s'intéresse énormément au commerce des caravanes à tel point qu'on la surnomme «la ville des caravanes»¹¹⁷. Il faut ajouter au discours du consul que Tripoli est aussi un lien entre les marchés d'Afrique et les marchés d'Europe, et ce rôle lui a donné une importance particulière.

À la lumière des témoignages de toutes ces personnes, il est clair qu'à cette époque, Tripoli a l'allure d'une ville moderne grâce à ses belles maisons, ses divers bâtiments, ses fortifications, ses fermes et son port dynamique. Grâce à la description de Qlibi nous savons qu'elle est la capitale d'un vaste et riche pays dont la population est de couleurs, de tempéraments et d'habitudes différents selon leur région d'origine.

La Cyrénaïque

C'est une région qui se situe à l'est de Tripoli et qui est restée célèbre jusqu'à aujourd'hui¹¹⁸. Elle est fertile, riche en eau et on y récolte plusieurs variétés de fruits et légumes¹¹⁹. Il semble que cette riche région n'ait pas été bien exploitée à cette époque. Le consul français Guys veut attirer l'attention du gouvernement sur ce sujet. Il lui suggère

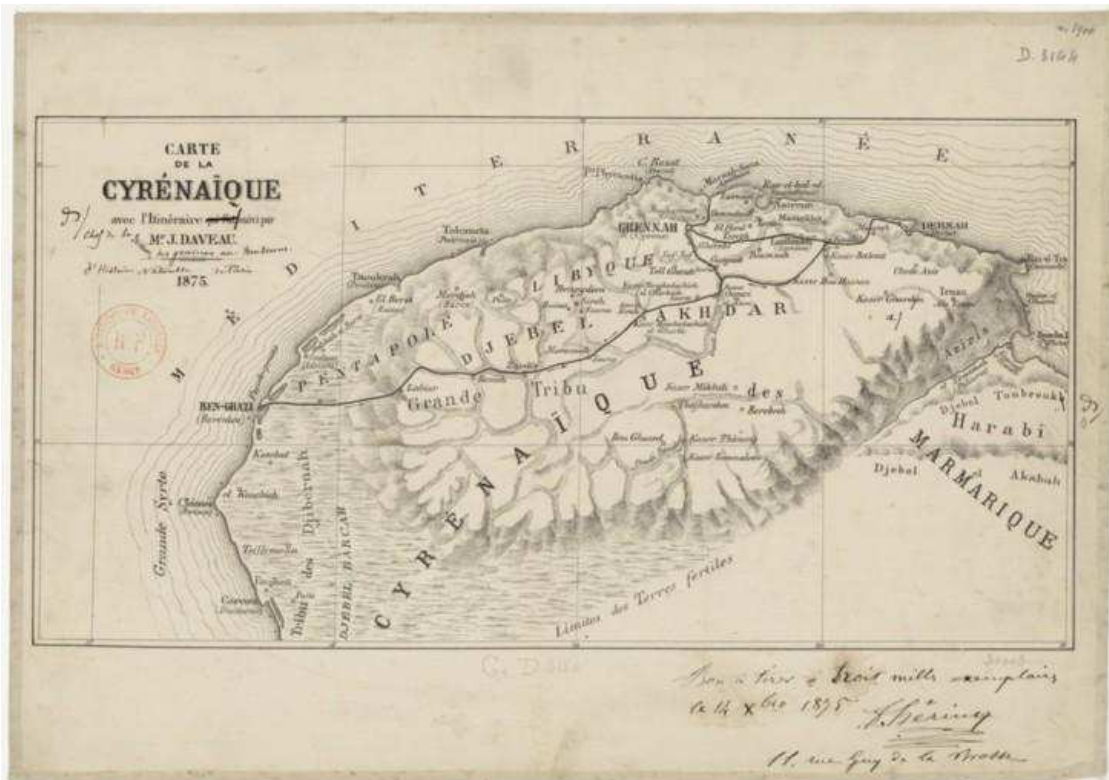
¹¹⁶Mémoire sur le commerce de Tripoli, établi par le consul Guys, daté du 14 messidor 2 juillet 1797, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

¹¹⁷ Hamed OUHIDA, "Statistiques concernant la Tripolitaine occidentale", *Revue du patrimoine*, numéro 9, 1988, en arabe, p. 252.

¹¹⁸ Pour plus d'information concernant les frontières de Cyrénaïque, voir : Mustapha BAZAMA, *Cyrénaïque à la deuxième époque ottomane*, Libye, EUAR, 1994, en arabe, p. 29-53. Voir aussi : El-Naji Al-Harbi, Construction de la ville Cyrénaïque, *Magazine de recherche en histoire*, 15^e année, t. 1, Tripoli, janvier 1993, Centre libyen des études historiques, en arabe, p.247-255.

¹¹⁹Ahmed QLIBI, *op. cit.*, p. 53.

d'accorder davantage d'importance à la Cyrénaïque pour en tirer plus de richesses¹²⁰. En outre, Guys relève le fait que la côte de Cyrénaïque, et surtout à l'endroit du golfe de Bomba, peut constituer une excellente base maritime pour la France.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Ahmed Pacha souhaitait régner sur cette région mais sans succès. Cela s'explique, peut-être, par les problèmes nombreux et variés rencontrés par ce gouverneur au début de son règne. De plus, les habitants de cette région ont refusé pendant longtemps la domination des Caramanli¹²¹.

À l'occasion de la consultation des divers documents d'archives, Il est remarqué que la France ne s'intéresse pas à cette région de l'est de la Tripolitaine, ses investigations s'arrêtant à Benghazi. Cependant, la Cyrénaïque a trouvé sa place dans les relations franco-tripolitaines lors de la campagne d'Égypte.

¹²⁰ Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

¹²¹ Mohamed BAZAMA, *op. cit.*, p. 98.

Fezzan

Ce nom désigne à la fois une ville et une région. Souvent, lorsque nous parlons de Fezzan la première chose qui vient à l'esprit est la richesse, l'or, les esclaves, et autres différentes marchandises d'Afrique. Cette ville présente des caractéristiques qui lui sont spécifiques. Elle se situe au sud de Tripoli, à vingt-trois jours de marche¹²². Puisque le voyageur anglais Lyon a écrit sur Fezzan plus que d'autres, lors de sa visite à l'époque de Youssef Pacha¹²³, nous allons adopter son point de vue. Lyon affirme que la région de Fezzan est sèche et aride, parsemée de dunes de sable. Elle ne peut nourrir que des chameaux. Il ajoute, cependant, que trois sources coulent dans cette région et que ses puits sont innombrables¹²⁴. De nombreuses études évoquent, en effet, une zone riche en oasis, ce qui la fait apprécier par les caravanes. Fezzan a toujours été un centre commercial important et un carrefour de voies de communication¹²⁵.



La position du Fezzan : source Libya: the borders of antiquity

¹²²Gardier's Chronique, "voyage d'exploration dans l'Afrique", *Revue horticole*, série 4^e t. 3, 1854, p. 405-412.

¹²³Il arrive à Tripoli le 25 novembre 1818. Il est envoyé par son gouvernement pour découvrir l'Afrique. Il est parti de Tripoli en direction du Fezzan pour atteindre Mourzouk la capitale de cette région. Il a décrit tout ce qu'il a vu lors de son voyage.

¹²⁴George F. LYON, *Narrative of travels in northern Africa, in the years 1818, 19 and 20*, traduit vers l'arabe par Hedi Abou Loqma, Benghazi, Presses de l'Université de Garyounis, 1993, p. 145.

¹²⁵Anne-Charles FROMENT, *op. cit.*, p. 13.

Le nombre de ses habitants, à l'époque de la dynastie Caramanli, est estimé entre soixante-dix et soixante-quinze mille personnes. Les habitants du nord et du sud de cette ville se sont souvent opposés.¹²⁶ Ses maisons sont petites et construites de briques et de pierres, de chaux et d'argile¹²⁷.

Lyon indique que le sous-sol du Fezzan contient de la soude, du soufre, du calcaire pour le plâtre et du nitrate de plutonium. Les habitants cultivent les palmiers, quelques céréales et des légumes. Cette culture nécessite beaucoup d'efforts. Ils font aussi le commerce des esclaves. Lyon mentionne l'existence de nombreux animaux sauvages tels que hyènes, tigres rayés, lions, chacals ainsi que d'animaux domestiques en grand nombre, tels que ovins, chèvres, vaches, chevaux et ânes¹²⁸, Pourtant, Frédéric Horneman, lui, nous parle d'une région qui n'est pas une terre de pâturage et où des animaux comme les chèvres et les moutons sont rares¹²⁹.

Fezzan, par le passé, était sous la domination de la dynastie d'Ouled Mohamed¹³⁰. Cette dynastie paie un impôt annuel et régulier aux gouverneurs de Tripoli. Un messenger du Pacha se présente pour collecter cet impôt composé d'or et d'esclaves, que l'on nommait en son temps « l'or noir »¹³¹.

Cette situation perdure jusqu'à ce que Youssef Pacha décide d'intégrer la région de Fezzan à Tripoli. En 1811, une expédition militaire est organisée et El-Makni en prend la tête ; il défait Ouled Mohamed et prend possession de la ville de Fezzan. Il en devient le gouverneur en échange de l'augmentation des impôts dont le montant passe à dix mille dollars¹³². Comme nous l'avons vu avec Lyon, la richesse du Fezzan ne se situe pas dans l'agriculture ou l'élevage, de plus, cette région se situe très loin de Tripoli. Nous expliquons l'intérêt que lui porte Youssef Pacha par l'importance économique qu'elle représente grâce

¹²⁶ Mahmoud AYOUB, *Résumé de l'histoire de Fezzan*, Tripoli, Imprimerie libyenne, 1969, en arabe, p. 89.

¹²⁷ Frédéric HORNEMAN, *Le journal du voyageur Frédéric HORNEMAN : voyage du Caire à Mourzouk, capitale du Fezzan, en l'an 1767*, traduit vers l'arabe par Mustapha Jawda, Tripoli, al-Firgani, 1968, p. 85.

¹²⁸ George F. LYON, *op. cit.*, p. 145-149.

¹²⁹ Frédéric HORNEMAN, *op. cit.*, p. 85-95.

¹³⁰ Cette dynastie est originaire du Maroc. Leur ancêtre, Mohamed El-Fassi, arrive au Fezzan 500 ans auparavant. Il profite des perturbations politiques qui secouent la ville et se déclare sultan. Il installe un pouvoir héréditaire et dépendant des Ottomans.

¹³¹ Frédéric HORNEMAN, *op. cit.*, p. 88. Voir aussi : VENTURE, M., "Notions sur le royaume de Fezzan et sur la route qui y conduit en partant de Tripoly de Barbarie", *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 2^e série t. 4, 1835, p. 191.

¹³² Hassan El-Fekih Hassan, *op. cit.*, p. 200, 201.

au commerce du désert et sa proximité avec les marchés africains surtout Tombouctou¹³³, Il faut dire qu'elle a été au centre des intérêts de tous les Pachas de Tripoli.

Les habitants

Il est très difficile de trouver des statistiques précises concernant la population de la Tripolitaine, en particulier à cette période-là à cause des diverses maladies et de la famine qui ont sévi et décimé la population ; surtout la peste qui fut très meurtrière. Malgré cela, on peut compter sur les voyageurs européens pour nous aider à évoquer ce domaine, même d'une façon approximative.

Parmi les voyageurs qui nous renseignent sur cet aspect de la Régence, nous suivrons Ali Bek lors de sa visite à Tripoli en 1805. Il estime la population de la ville entre douze¹³⁴ et quinze mille habitants¹³⁵. Pour les habitants de la montagne qui entoure Tripoli, il est difficile de les compter car ce sont des bédouins nomades qui ne pratiquent pas l'agriculture¹³⁶. Les habitants de la ville sont un mélange de Turcs, d'Arabes, de Juifs et de communautés étrangères. On a déjà évoqué l'arrivée des Turcs en Tripolitaine. La présence des Turcs s'est limitée à l'ouest du pays, en particulier à Tripoli. En effet, encore de nos jours, il est certain que la population d'origine turque se retrouve à Tripoli ou dans d'autres villes de l'Ouest comme Misurata.

Quant aux Arabes, ils sont originaires du pays. Le voyageur anglais Lyon a eu l'occasion de fréquenter les Arabes et de connaître leurs traditions, leurs mœurs et leur caractère. Il parle de deux catégories d'Arabes. Les premiers sont les résidents permanents des villes, ils partent souvent mais reviennent toujours à leur principal lieu d'habitation. La deuxième catégorie est composée d'Arabes bédouins. Ils n'ont pas de résidence fixe. Ils se déplacent partout selon les circonstances, recherchant l'eau et les pâturages. Lyon les décrit comme des êtres très généreux, surtout envers les membres de leur famille, et accueillants avec l'étranger. Il ajoute que leurs mœurs, leurs traditions sont incomparablement plus

¹³³JACKSON, J.G. "Notice sur la ville et le gouvernement de Timbouctou", *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, t. 14, 1811, p. 5-29.

¹³⁴Ce chiffre paraît faible, mais il est exact. Il s'explique par les événements survenus à Tripoli, surtout la peste qui a emporté plusieurs milliers de personnes et beaucoup d'habitants ont quitté la ville.

¹³⁵Khaled EL-HADDAR, *op. Cit.*, p. 105.

¹³⁶Mémoire sur le commerce de Tripoli établi par le consul Guys. A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

agréables que celles des bédouins d'Égypte. Ces derniers sont des extrémistes surtout en ce qui concerne la religion.¹³⁷ Ali Bek, lui non plus, ne cache pas son admiration pour les bédouins de Tripoli. Pour lui, ce sont des gens simples et à l'esprit ouvert, si on les compare aux Maghrébins¹³⁸.

Comme dans toute les Régences d'Afrique du Nord à cette époque, les Juifs¹³⁹ constituent un élément important de la population, dans notre Régence on constate que les Juifs occupent la troisième place en nombre. Ils sont près de deux mille. Ils résident à part, un peu loin des autres habitants, dans un quartier qui porte leur nom. Là, ils ont leurs magasins¹⁴⁰. Ce sont les commerçants de Tripoli, ils sont plus aisés que les autres tranches de la société¹⁴¹. Ils font du commerce avec les États européens et en particulier avec Livourne mais aussi avec des pays arabes comme la Tunisie¹⁴². Ils jouent un rôle important dans le commerce du désert car ils sont en contact avec les villes qui y sont situées à l'exemple de Ghadamès, Fezzan et Soukna¹⁴³.

Les Juifs sont proches de Youssef Pacha. Il leur a permis de revenir à Tripoli après en avoir été expulsés¹⁴⁴. Alors que les juifs tout au long de l'histoire ont été opprimés dans les pays arabes, on peut s'étonner de leur bonne entente avec le Pacha. L'explication qui s'impose, et on développera plus loin cet aspect de la personnalité de Youssef Pacha, tient à l'avidité de ce dernier. Les Juifs représentent toujours la classe aisée du pays et ils dynamisent l'activité économique. Même sous le règne de Borghol, Ali Bek évoque le bon traitement réservé aux Juifs à Tripoli. Il pense que leur situation y est meilleure que celle d'autres Juifs vivant dans le monde musulman et surtout au Maghreb¹⁴⁵.

Cependant, ces propos sont contredits par Lyon qui s'oppose à Ali Bek à ce sujet. Il écrit que les Juifs sont maltraités, qu'ils n'ont pas l'autorisation d'arborer des vêtements

¹³⁷George F. LYON, *op. Cit.*, p. 41,42.

¹³⁸Khaled EL-HADDAR, *op. Cit.*, p. 107.

¹³⁹Pour plus de détails sur les juifs voir : SLOUSCH Nahoum, "les juifs en Tripolitaine", *Revue du monde musulman* 2, E. Leroux, 1907, 28 - 34 p.

¹⁴⁰George F. LYON, *op. cit.*, p. 22.

¹⁴¹Khaled EL-HADDAR, *op. cit.*, p. 105.

¹⁴²Anaam CHARFEDDINE, *Introduction à l'histoire sociale et économique de Tripoli : ses fondations civiles et commerciales*, Tripoli, Centre libyen des études historiques, 1998, en arabe, p. 134,135.

¹⁴³Jean-Claude ZELTNER, *op. cit.*, p. 390.

¹⁴⁴Seton DEARDEN, *A nest of corsairs – The fighting Karamanlis of Tripoli*, London, J. Murray, 1976, p. 141.

¹⁴⁵Khaled EL-HADDAR, *op. cit.*, p. 105.

brodés¹⁴⁶ et qu'ils doivent porter des turbans bleus¹⁴⁷. En ce qui nous concerne, nous partageons l'opinion d'Ali Bek quant aux bons traitements réservés aux Juifs de Tripoli. Effectivement, Youssef Pacha était souvent en affaires avec eux et tirait de grands bénéfices de ces échanges ; néanmoins, il pouvait les maltraiter s'ils ne lui étaient d'aucune utilité.

À Tripoli à cette époque-là, il y avait plusieurs consulats représentant divers États tels que la Grande-Bretagne, la France, l'Espagne, la Hollande, la Grèce, l'Autriche, l'Allemagne et les États-Unis. Il ne fait pas de doute que la présence d'un grand nombre d'Européens et de quelques Américains dans la ville¹⁴⁸. Ces personnes représentent malgré tout une petite minorité dans la société tripolitaine mais elles bénéficient de nombreux privilèges. Leurs consulats sont protégés conformément aux accords conclus entre leurs États et les différents gouverneurs de Tripoli.

Ces ressortissants participent à la vie économique du pays, car nombreux sont ceux qui viennent à Tripoli surtout pour faire du commerce¹⁴⁹. Quelques-uns pratiquent leurs activités commerciales avec toute l'Europe mais les échanges ont surtout lieu avec leurs pays respectifs. Nous avons constaté cela en suivant l'activité des commerçants français dont les relations commerciales se développent surtout avec la France, parfois aussi, il faut le dire, avec d'autres pays européens comme l'Italie¹⁵⁰.

Le plus souvent, les Européens gèrent les affaires commerciales des Tripolitains. Cela s'explique, d'après Lyon, par le fait que ces derniers ne maîtrisent pas les langues européennes. Ils ne parlent que l'italien, et de plus ils le parlent mal¹⁵¹.

À côté des commerçants, vivent à Tripoli quelques médecins et infirmières sans oublier les consuls, leurs aides, leurs conseillers et les traducteurs. Il faut compter aussi les

¹⁴⁶Cette interdiction vient suite à la plainte déposée par les Arabes auprès de Youssef Pacha. Ils prétendent que la situation aisée des Juifs leur donne une meilleure apparence que la leur. C'est pour cette raison que Youssef Pacha a décrété que les Juifs ne doivent pas porter de vêtements brodés et doivent mettre des turbans bleus.

¹⁴⁷George F. LYON, *op. cit.*, p. 22.

¹⁴⁸Les Français n'étaient pas très nombreux. En 1799, ils étaient 41 y compris le consul, lors de l'évacuation des citoyens français sur un navire portugais. Le consul Mure a établi un état de tous les Français et des protégés de la France vivant à Tripoli et il l'a envoyé au ministre des Relations extérieures. Pour plus d'information, voir : Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 146.

¹⁴⁹Dans une lettre au ministre français des Affaires extérieures datée du 28 septembre 1822, le consul Mure cite le fait qu'arrivent à Tripoli des individus pauvres venant de Malte, de Sicile et d'autres pays pour s'établir dans la ville et ouvrir de petits commerces. Voir : A.M.A.E, série C.C.C, volume 35. Et aussi, Rajab Al-Zaidi, *op. cit.*, p. 91.

¹⁵⁰Anaam CHARFEDDINE, *op. cit.*, p. 126, 127.

¹⁵¹George F. LYON, *op. cit.*, p. 22.

prisonniers européens¹⁵² dont bon nombre se sont convertis à l'islam et ont ainsi pu vivre librement. Parmi eux, certains ont atteint de hauts postes au gouvernement¹⁵³, ce sont les Renégats.

Si on se concentre sur les conditions de vie des ressortissants français, on remarque qu'ils occupent une place particulière. Les voyageurs et les commerçants français peuvent circuler plus facilement en Méditerranée, cela grâce aux traités signés avec le Sultan qui leur octroient davantage de droits. Par exemple, ils ont un droit de résidence dans l'Empire ottoman, ils bénéficient de la liberté de culte¹⁵⁴, ils ne paient pas de droits de succession lors du décès de leurs proches¹⁵⁵. La population arabe ne comprend pas toujours ce traitement de faveur dont elle-même ne bénéficie pas. En conséquence, le Levant et la Barbarie constituent des destinations appréciées des Français à cause des privilèges qui leur sont accordés.

Il faut clair dire que malgré les nombreuses facilités et les privilèges accordés aux ressortissants français au Levant, des obstacles subsistent qui entravent leur séjour à Constantinople. Par exemple, l'afflux de voyageurs français inquiète la Chambre de commerce de Marseille car elle redoute que des aventuriers viennent créer des problèmes. Elle impose donc, par un arrêt, que tout déplacement vers ces destinations soit justifié par une activité précise de commerce ou d'artisanat. Les capitaines des bateaux seront chargés de vérifier que les passagers possèdent bien les autorisations délivrées par la Chambre. Cet arrêt eut, en effet, pour conséquence la diminution du nombre de candidats au voyage.

Le Roi de France, quant à lui, constatant la popularité de ces installations au Levant et en Barbarie, craint qu'elles ne deviennent définitives. Pour empêcher cela, il édicte des lois qui, par exemple, interdisent les mariages avec les femmes de ces pays ainsi que l'achat de terres. Certains ressortissants français n'en tiennent pas compte et agissent à leur guise mais en contrevenant à la loi¹⁵⁶.

¹⁵²E. Rouard de CARD, *op. cit.*, p. .

¹⁵³Jilin TAKER, *Les batailles de Tripoli entre la flotte libyenne et la flotte américaine au XVIIIe siècle*, traduit vers l'arabe par Omar Diraoui, Tripoli, al-Firjani, 1976, p. 194-196.

¹⁵⁴Yvan DEBBASCH, *op. cit.*, p. 35-50.

¹⁵⁵*Les Grandes Escales : Période contemporaine et synthèses générales : colloque organisé en collaboration avec la Commission internationale d'histoire maritime*, BRUXELLES, Éditions de la Librairie encyclopédique, 1974, p. 449.

¹⁵⁶Yvan DEBBASCH, *op. cit.*, p. 50-58.

Les Français de Tripoli profitent, bien sûr, de tous les privilèges déjà mentionnés. Par exemple, lors du décès de monsieur Louis Pélissier, orfèvre originaire de Toulon, décédé dans sa maison de Tripoli le 22 septembre 1825¹⁵⁷, les autorités du consulat de France se rendent à son domicile pour y faire l'inventaire de ses biens. Il s'agit d'une caisse dans laquelle on trouve plusieurs paquets contenant chacun des perles, des pierres précieuses, des bijoux, un lingot d'or pesant quatre onces. S'y trouvent également des lettres, comptes et papiers divers. Tous ces objets et bijoux demeurent à la disposition des héritiers. Étaient présents lors de cet inventaire le consul Rousseau, le chancelier du consulat, Vattier de Bourville, monsieur Jourdan et Léoni¹⁵⁸.

Si les résidents français n'étaient pas très nombreux et ne souhaitaient pas s'installer de manière définitive dans cette ville c'est aussi parce que le gouvernement français négligeait le commerce avec Tripoli. Il considérait que les échanges avec la Tunisie et l'Algérie étaient plus intéressants¹⁵⁹.

Pour l'essentiel, la population française à Tripoli est constituée des personnels du consulat et de leurs familles, des commerçants ou des personnes dont les activités sont liées au commerce, tels que les commis voyageurs ou les marins pilotes côtiers. On compte aussi des artisans : horlogers, joailliers et quelques autres.

¹⁵⁷Extrait des Registres des Actes de l'État civil du consulat général de France à Tripoli, le 14 novembre 1825, CCIM, série MQ 51/44 Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

¹⁵⁸Document d'inventaire des biens de monsieur Louis Pélissier, signé par le vice-consul Vattier de Bourville, le 14 novembre 1825, CCIM, série MQ 51/44 Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

¹⁵⁹Paul MASSON, *op. cit.*, p. 602-611. Voir aussi le mémoire sur le commerce de Tripoli en Barbarie, 2 juillet 1796, M.A.M.E. série C.C.C., volume 29.

En 1824, on ne recense que 23 personnes selon le tableau N° 1 récapitulatif du consul Mure.

Noms	Lieux de naissance	Âges	Professions
Henry Mure	Glières/ Grenoble	72	consul général chargé d'affaires
Marie Mure	Isle de Candie	48	Epouse
Henry Mure fils	Isle de Candie	32	fils du consul
Marie Marini	Smyrne	22	nièce du consul
Nicolas Spoula	Lacaune	58	frère de M. Mure
Vattier de Bourville	Lattaquié	28	Chancelier
Auguste Donnadiou	Marseille	47	négociant et régisseur
Mme Donnadiou Thuret	Barcelone	31	épouse Donnadiou
Auguste, Philippe, Alfred	Marseille et Tripoli	jeunes enfants	fils Donnadiou
Casimir Touran	Marseille	25	commis négociant
Donat Lautier	Saint-Tropez	48	Marin
Magdeleine Lautier	Smyrne	12	fille de Lautier
Emmanuel Léoni	Corse	29	commis voyageur
Julie Ocarina	Corse	20	épouse de Léoni
Joseph Durbec	Cannes	67	marin pilote côtier
Marie Audiberti	Marseille	62	épouse de Durbec

Alexandre Grand	Tarascon	41	Horloger
Clotilde Satin	Lyon	42	épouse de M. Grand
Louise et Baptistin	Beaucaire et Tarascon	14 et 16	leurs filles
Louis Pélissier	Toulon	58	Joaillier
J.B. Riquiel	Toulon	44	Ferblantier
Marie Peyron	Brognoles	76	épouse de Riquiel
Dominique Baconien	Bonifacio Corse	48	Courtier
Antonio	Tripoli	17	fils de Baconien
Joseph Baron	Marseille	42	juif cordonnier
Miette Féraud avec 5 enfants : 3 garçons et 2 filles	Marseille	37	épouse de Baron

Le tableau N° 2 fait apparaître les protégés de la France en Tripolitaine, ils n'étaient que six.

Vincent Marsile	Fauga d'Ancône	36	préfet de la mission
Benedetto	Saint Donato	43	Missionnaire
Abraham Serusi	Tripoli	62	Interprète
Élisabeth Regina	Tripoli	54	Restaurateur
Jean, Pierre, François	Tripoli	20, 24, 28	fils de Regina

Selon ces tableaux, il est clair que les ressortissants français à Tripoli n'étaient pas nombreux. Ils bénéficiaient des mêmes droits que les ressortissants français des pays du Levant et des autres Régences d'Afrique du Nord.

Section 2 : L'intérêt porté à l'armée

Le règne de Youssef Pacha est marqué par l'intérêt porté à l'armée dans le but de bien contrôler le pays. En effet, il a dû faire face à plusieurs luttes internes et externes. Cela l'a obligé à améliorer les moyens de défense terrestre et maritime.

I. Le renforcement des remparts et de la citadelle

L'emplacement géographique privilégié de Tripoli sur la Méditerranée, au croisement des routes maritimes et de celles de l'intérieur du pays, a eu des effets politiques importants sur la ville. Cet emplacement a nécessité des fortifications pour empêcher toute attaque de la part d'autres États. C'est pourquoi les pachas de la Régence ont accordé une grande importance aux remparts. Ces remparts entourent la ville à l'est et au sud-ouest et, même si avec le temps et les agressions menées contre Tripoli, ces murs¹⁶⁰ ont été détruits et sabotés plus d'une fois¹⁶¹, ils sont, aujourd'hui, toujours visibles. De nos jours, les restes des remparts construits sous le Roi Samtmos Siforpce (193-211) demeurent.

Pour ce qui est de la période qui nous concerne ici, de 1795 à 1832, il faut signaler, que Tripoli ayant été attaquée plusieurs fois par différents pays, dont la France et les États-Unis, Youssef Pacha à l'instar de ses prédécesseurs a été obligé d'accorder une attention particulière aux remparts. Il s'intéresse en premier lieu à celui qui donne sur la mer. Il y

¹⁶⁰Miss Tully décrit les remparts qui entourent Tripoli comme forts et étonnants. Elle estime leur hauteur à 40 pieds. Elle ajoute qu'ils comportent plusieurs canonniers. Pour plus d'information, voir: Miss Tully, *Letters written during a ten years' residence at the court of Tripoli*, traduit en arabe par Abdeljalil At-Tahher. Tripoli, Dar El-FERJANI, 1967, p. 70-103.

¹⁶¹Salah El-BAHNASSI, *op. cit.*, p. 101, 102.

installe soixante-dix canons, en bronze¹⁶² pour la plupart. C'est un travail qui s'étendit sur plusieurs années et qui participait à l'organisation de la piraterie¹⁶³.

Concernant la citadelle, elle est située au sud-est de la ville. La date de sa construction n'est pas établie. Certains disent qu'elle fut construite à l'époque romaine, d'autres à l'époque byzantine. Les dernières ruines de la citadelle remontent à l'époque de la colonisation espagnole de Tripoli (1510-1530). Les Espagnols subirent de nombreuses attaques pendant leur occupation de Tripoli et furent obligés de renforcer les remparts à cause des razzias menées par les navires ottomans. Ils ont aussi réparé les tours qui donnent sur la ville pour la même raison¹⁶⁴.

À l'époque des Caramanli et surtout à l'arrivée de Youssef Pacha au pouvoir, on s'intéresse à la citadelle et on la répare. Sa défense est renforcée par l'installation de canons. Micacchi la décrit ainsi : « *La citadelle est une grande bâtisse non organisée. Elle se situe au coin sud de la ville. Elle est de forme carrée, elle a deux portes vers la ville et deux autres derrière : une vers le port et l'autre vers les terres agricoles. Elle est renforcée par des canons en bronze qui n'ont aucun effet contre les navires guerriers. Ils servent davantage pour faire face à toute attaque terrestre* »¹⁶⁵.

II. L'armée

En ce qui concerne l'armée, il faut dire qu'au début du règne de Youssef Pacha il ne s'agit pas d'une armée régulière. On ne voit pas de marques d'une armée moderne comme pour les armées européennes qui ont connu certaines améliorations au cours de cette période. L'armée de Tripoli est formée de tribus arabes qui obéissent à leur chef. Les chefs des tribus combattent sous l'ordre d'un homme désigné par le Pacha¹⁶⁶. Les bataillons comportent peu d'éléments au début de chaque campagne mais leur nombre grossit au fur et à mesure que l'expédition avance vers sa destination.

¹⁶²Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 134.

¹⁶³Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 43.

¹⁶⁴Salah EL-BAHNASSI, *op. cit.*, p. 105, 106.

¹⁶⁵Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 44.

¹⁶⁶ Le Pacha nomme souvent son fils aîné, qui est son dauphin, au poste de commandant général de l'armée.

Le médecin italien Paolo Della Cella¹⁶⁷ accompagne l'expédition militaire envoyée en Cyrénaïque en 1817 par Youssef Pacha sous le commandement de son fils Ahmed. Il confirme nos dires et décrit l'armée en ces termes: «*Au départ de Tripoli, l'armée est composée de cinq cents combattants y compris les assistants militaires du commandant et quelques esclaves et gardiens. Tout le monde sait que l'armée ne sera pas complète avant le passage par la région de Syrte où vivent quelques tribus qui fourniront des soldats*»

Cette armée ne bénéficie pas d'une formation régulière. Les soldats sont sommairement entraînés ; il leur manque des armes et des vêtements adéquats pour mener une guerre. Paolo Della Cella décrit avec précision l'état de l'armée qu'il suit, il dit : «*Tout européen remarque du premier regard l'état de désordre et de perturbation qui règne. Aucune organisation concernant l'harmonie des armes et des vêtements. Tu vois un soldat portant un vieux fusil, deux pistolets plus vieux encore. Il porte une tenue¹⁶⁸ qui entrave sa marche et des chaussures faites de peau de chameau. Il porte aussi trois petits sacs contenant la poudre et tout ce qui est nécessaire pour un fusil*»¹⁶⁹.

Si, au début de son règne, la formation d'une armée régulière ne semble pas être une priorité pour Youssef Pacha, c'est qu'il ne souhaite pas y consacrer beaucoup d'argent en temps de paix. Des régions comme le Sahel et la Manchiyya sont dispensées d'impôt en échange de leur participation à la guerre. Il leur était demandé d'envoyer des hommes pour le combat. Le reste de l'armée doit fournir elle-même ses armes et ses tenues en échange du butin de guerre qu'elle pourra accaparer¹⁷⁰.

Cependant, on constate que Tripoli n'est pas restée longtemps sans armée régulière car c'est à la fin de 1802 que Youssef Pacha entreprend une réforme en ce sens pour s'opposer aux interventions terrestres américaines, relatives au problème qui l'oppose à son

¹⁶⁷ DELLA CELLA, P. est au service de *Youssef Pacha*. Il aime la géographie et souhaite visiter la région située entre Tripoli et le golfe de Syrte pour y récolter des informations en relation avec son domaine professionnel. L'occasion se présente à lui lorsque Youssef Pacha décide de le nommer médecin de l'expédition qu'il veut envoyer en Cyrénaïque. DELLA CELLA, P. "Voyage de Tripoli de Barbarie aux frontières occidentales de l'Égypte, fait en 1817", *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, t. 17, 1823, p. 145-227.

¹⁶⁸ C'est une tenue en laine, une partie couvre la tête et l'autre couvre l'épaule gauche et descend sur le dos.

¹⁶⁹ DELLA CELLA, P., *Viaggio da Tripoli di Barbaria alle frontiere occidentali dell'Egitto*, traduit en arabe par Hedi Abou Qelma, Tripoli, Imprimerie libyenne, 1876, p. 21. Voir aussi : DELLA CELLA, P. "Voyage de Tripoli de Barbarie aux frontières occidentales de l'Égypte, fait en 1817", *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, t. 17, 1823, p. 145-227.

¹⁷⁰ Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 200.

frère Ahmed. Les Américains soutiennent ce dernier dans sa lutte pour reprendre le pouvoir qui lui a été confisqué par son frère Youssef.

Lorsque le Pacha adresse des convocations aux différentes tribus pour leur demander de participer à une guerre, la réponse met toujours beaucoup de temps à lui parvenir à cause des discussions et formalités concernant les salaires des soldats. L'intervention ne peut donc être rapide. C'est la raison essentielle pour laquelle le Pacha entame la formation d'une armée régulière. Cette armée, dont la fonction initiale est de s'opposer aux Américains, est composée de dix mille cinq cents combattants turcs et de douze mille Tripolitains. Elle sera opérationnelle à partir de 1803. Elle s'est opposée aux Américains lorsqu'ils ont bombardé Tripoli¹⁷¹ en 1803 et 1804. Teker relate que six mille combattants se sont installés sur la plage pour faire face à l'ennemi et protéger la ville¹⁷².

En 1805, l'armée régulière compte environ vingt-cinq mille combattants. Vers la fin de 1826, Youssef Pacha veut la réorganiser et il forme quelques régiments à l'européenne. Les consuls français et anglais parlent d'un nouveau style. Cette nouvelle armée est équipée d'armes et de munitions qui proviennent d'Europe. À la fin de 1827, elle reçoit des équipements lourds procurés par le Danemark et la Suède. Elle obtient aussi cinquante canons par l'intermédiaire du consul anglais ainsi que cinq mille caisses de munitions et deux mille fusils pour l'armée de terre avec des lances et des ceinturons.

Quelques documents signalent que Youssef Pacha compte sur son armée cantonnée à l'extérieur des villes pour réprimer les révoltes et les émeutes qui sévissent dans le pays, surtout celles qui se déroulent à Fezzan et Beni Walid. Les documents parlent d'une armée composée de trois mille hommes¹⁷³.

III. La piraterie et la flotte tripolitaine

La piraterie est une pratique régulière aux XVIII^e et XIX^e siècles. C'est une source importante de revenus pour Tripoli à l'époque de la famille Caramanli. Les pays européens

¹⁷¹Kola FOLAYAN, *Tripoli during the reign of Yusuf Pacha Caramanli*, traduit en arabe par Abdelkader El-Mahichi, Tripoli, Centre libyen des études historiques, 1988, p. 66, 67.

¹⁷²Jilin TAKER, *op. cit.*, p. 242.

¹⁷³Lettre envoyée par le consul de Naples à son Ministre des Affaires étrangères, datée du 10 mai 1832, dossier du consulat de Naples, Centre libyen des études historiques à Tripoli.

ont beaucoup souffert des attaques des pirates sur leurs navires et leur commerce. Il est souhaitable d'essayer d'identifier à travers cette étude l'influence de la piraterie sur les liens qui unissent Youssef Pacha aux pays européens et en particulier à la France. Mais avant de proposer des réponses à cette question, il faut présenter ce qu'était la piraterie à l'époque, son début, son concept, ses causes, ses pratiques et ses lois.

Concernant le concept de la piraterie pratiquée par les Régence d'Afrique de Nord contre les navires européens, Il faut dire que l'activité maritime a été reconnue à cette époque. Les musulmans considèrent le piratage comme une sorte de djihad, d'autre part ils pensent qu'ils ont le droit de prendre des péages pour l'utilisation de leurs eaux territoriales, de leur côté les Européens ont donné le nom de piraterie pour les opérations navales arabes qui visent principalement les navires européens et non européens, ces pays pensent que Tripoli et d'autres pays d'Afrique du Nord n'ont pas le droit d'imposer de tels frais. Costanzo BERGNA partage le point de vue des européens en disant «Il était honteux que les peuples civilisés s'engagent à payer des impôts à un gouverneur africain, rien n'autorise ce droit qu'une ancienne tradition et la capacité d'assiéger les mers».

Il est clair que chaque partie a décrit la piraterie selon son propre concept, la question qui se pose maintenant est de savoir quelles sont les caractéristiques de la piraterie maritime et du Djihad ? Et quelle est la différence entre la piraterie et le Jihad islamique dans le domaine de la guerre navale, qui a été menée par les musulmans contre les pays européens?

Les lignes qui suivent tentent de répondre à ces questions, en indiquant la différence entre l'activité militaire des Arabes musulmans sur mer et le piratage

Le sens de la piraterie peut être un ou plusieurs navires armés qui attaquent des navires appartenant à un autre pays ou groupe sur la mer et le pillage du contenu de ces navires sans aucune justification, sans réponse à une agression ni vengeance d'une précédente attaque, ce qui signifie que le seul objectif de l'attaque est le vol, sans aucune inimitié ni guerres déclarées entre les deux parties.

Le Jihad maritime s'explique comme un acte de guerre pratiqué par un navire ou un groupe de navires appartenant à l'Etat pour endommager les navires appartenant à un autre Etat qui traversent ses eaux territoriales ou l'attaque par la côte d'un pays ennemi. Ainsi,

cette attaque sur la côte d'un pays ennemi s'est transformée en guerre entre deux pays, en vertu de la présence de l'hostilité mais n'a jamais été appelée piratage.

Selon cette description scientifique et selon la constatation que certains pays européens ont refusé de payer à Tripoli les frais qui ont été identifiés dans les traités en échange de l'utilisation des eaux territoriales, on peut dire effectivement dire que l'attaque des navires de Tripoli contre les navires européens était légitime parce qu'il y a violation des traités.

D'autre part, la violation des traités entre Tripoli et un pays européens rend ce dernier pays hostile à Tripoli, cela donne aux opérations lancées par Tripoli contre ce pays le nom du Jihad islamique maritime, parce que les musulmans sont basés sur le principe du Jihad islamique dans la lutte contre leurs ennemis, que ce soit sur terre ou en mer. C'est pourquoi nous donnons aux opérations navales menées par la flotte de Tripoli dans les eaux de la Méditerranée contre les navires Espagnols et Portugais, la Sardaigne, le Danemark et, parfois, la France et la Grande-Bretagne, à partir du XVe siècle et même jusqu'au XIXe siècle le nom de djihad qui à son début était une réponse aux attaques des puissances européennes contre les musulmans en Andalousie et les persécutions pendant leur Fuite de la persécution dans les pays d'Afrique du Nord. C'est à partir de là qu'a commencé le conflit entre Tripoli, d'autres Régences d'Afrique du nord et les puissances européennes en Méditerranée. Les historiens européens donnent à ce conflit le nom du piratage, par contre, les musulmans contemporains à ces événements l'appellent djihad contre les ennemis de l'Islam.

Quel que soit celui qui a raison, il faut dire que Youssef Pacha était allé trop loin dans cette activité, au point qu'il lui a fait perdre son caractère islamique. Elle est même devenue pour lui une opportunité pour gagner rapidement de l'influence, et ce fut la cause de l'absence d'engagement Youssef Pacha en ce qui concerne les traités avec les pays européens. Il était même à la recherche de la violation des traités pour justifier les attaques de leurs navires. Cela n'est pas surprenant quand on sait que le piratage était l'une des bases de la survie et de la prospérité de Tripoli¹⁷⁴.

¹⁷⁴ Raafat El SHEIKH, Histoire arabe moderne, Caire, *Eyne*, 1995, 1-327

En ce qui concerne le début de la piraterie, Il faut savoir que la piraterie est un phénomène qui ne date pas du XVII^e ou XVIII^e siècle, mais qu'il est aussi ancien que l'Histoire. Homère le place même « *avant la naissance de la méditerranée* ». Roland Courtin, quant à lui, date le phénomène de cinq siècles avant Jésus-Christ. Il pense qu'elle est née en même temps que la navigation. La piraterie était active à l'époque d'Homère, ce dernier l'évoque dans ses deux poèmes épiques l'Iliade et l'Odyssée (VIII^e siècle avant notre ère). Il raconte les aventures d'Ulysse et sa captivité. Bien que cette histoire soit une création d'Homère, elle apporte un indice de l'existence de la piraterie à son époque. Un très grand nombre de personnes furent capturées par le passé, mais retenons ici seulement quelques noms célèbres tels que l'empereur romain Jules César qui fut capturé par les pirates Cilicia connus pour être les plus sanguinaires dans l'Histoire. On évoquera aussi le cas du célèbre écrivain espagnol Cervantès (1547-1616) qui passa cinq années de captivité chez les Berbères. Proche de notre époque, un nom marque l'histoire de la piraterie, il s'agit de l'aventurier turc Barberousse (XVI^e siècle). On pense que la piraterie a atteint avec lui son âge d'or¹⁷⁵.

Avec le temps, la course, autre manière de nommer la piraterie, était devenue une activité très lucrative pour tous les gouverneurs d'Afrique du Nord. Ce « commerce » représentait une manne dont ils ne voulaient en aucun cas être privés. Cela ne nous surprend pas car les sources de revenus étaient limitées pour les Régences d'Afrique du Nord. De plus, cette méthode est la manière la plus facile de réaliser des gains importants, en peu de temps et à moindre frais.

Concernant Tripoli, il faut signaler que cette Régence s'est livrée à la course, à l'image d'autres pays dans le monde, pendant la première époque ottomane (1551–1711) mais on relève la pratique la plus intense pendant le règne d'Ottomane Pacha (1649-1672)¹⁷⁶. Par la suite, la course a perduré durant toute la période des Caramanli et elle fut très active à l'époque de Youssef Pacha, en raison de la grande attention qu'il portait à sa flotte. Cependant, nous verrons que ce dernier a été contraint par la France à ne plus soutenir les

¹⁷⁵Daniel PANZAC, *Les corsaires barbaresques. La fin d'une époque 1800-1820*, Paris, C.N.R.S., 1999, p. 11-12. Voir aussi : Addison Beecher Colvin WHIPPLE, *to the shores of Tripoli*, p. 20, 21, 292. Voir aussi : Roland COURTINAT, *La piraterie barbaresque en Méditerranée XVI^e-XIX^e siècles*, France, Gandini (1^{er} septembre 2003), p. 9, 22, 28.

¹⁷⁶Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 162.

pirates et cette demande se formalisa dans le traité du 11 août 1830 dont l'article II stipule l'abandon définitif de la course par le gouverneur de Tripoli¹⁷⁷.

Les pachas de Tripoli comptaient parmi ceux qui usaient largement de cette pratique. Afin de bien contrôler ce trafic, les gouverneurs des Régences établirent des lois généralement assez dures. On peut dire que la Piraterie était très populaire dans le pays. Les pirates prenaient la mer en qualité de combattants et revenaient avec du butin.

Il n'est pas exagéré de dire que la course avait à l'époque la même importance que le pétrole de nos jours, qui procure l'essentiel des rentrées financières de l'État Libyen.

Les croisades avaient créé un sentiment d'aliénation et provoqué la haine entre les musulmans et les chrétiens. À travers de notre sujet, nous pouvons ajouter que la piraterie était une nouvelle cause de tension entre les deux parties. Parler de la piraterie conduit inmanquablement à évoquer ses conséquences tragiques, entre autres choses, des familles européennes dispersées et des milliers de prisonniers en Afrique du Nord. Cela pourrait nous laisser penser que les actions de piraterie étaient menées à l'aide de navires puissants, commandés par des hommes aguerris, munis de toutes sortes d'armes efficaces. Mais la réalité est tout autre. En fait, les attaques des pirates se font à bord de petits bateaux dont la flotte ne dépasse pas huit bâtiments¹⁷⁸. Ces sont des bateaux à fond plat qui facilitent les opérations d'attaque et de retrait. En outre, les pirates sont armés de simples mousquets¹⁷⁹.

Cette flottille exerce sous le contrôle d'un commandant de marine. Il gère les marins et les soldats choisis par le Pacha pour des tâches guerrières et il confie à chaque membre d'équipages la tâche qui lui incombe. La tradition veut que, le jour de leur départ, les membres de l'expédition se rendent dans la ville de Tajoura, sur les tombes de quelques hommes réputés saints¹⁸⁰. Ils cherchent par ce geste à obtenir leur bénédiction. Lors de leur visite, ces marins apportent des dons composés de dattes, de lait, de rameaux d'oliviers ou

¹⁷⁷Voir : extrait du traité conclu entre la France et la Régence de Tripoli, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹⁷⁸Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p.162, 163.

¹⁷⁹Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 15.

¹⁸⁰Cette tradition est bannie par la religion musulmane dans laquelle Dieu seul peut accorder sa protection. Malgré cela, cette tradition est toujours en vigueur en Lybie. Il s'y trouve bon nombre de sanctuaires et de tombes d'hommes dits saints. Parmi les plus célèbres de ces sanctuaires, on note celui de Sidi Abdessalam le Brun dans la ville de Zelitine.

de palmiers. Une fois ces rameaux bénis, les capitaines des bateaux les placent sur leur embarcation pour qu'ils leur portent chance¹⁸¹.

Lorsque l'embarcation est prête à prendre le large, on fait hisser un drapeau vert. C'est le signal que tous les marins attendent pour rejoindre le bateau. Un homme, qui porte le surnom de *Taiffa*, place les marins à leurs postes respectifs. Un autre, surnommé *Khoja*, s'occupe de toutes les formalités : intendance, vivres et équipement vestimentaire¹⁸². Souvent ces habits sont composés de larges pantalons, de turbans et de blouses de couleur claire. Les marins font étinceler les lames et les manches de leurs poignards¹⁸³.

Il faut dire que les marins ne sont autorisés à emporter que leurs armes et un peu de nourriture car il faut laisser le plus grand espace libre possible sur l'embarcation afin d'y déposer le butin et d'y loger les prisonniers à l'issue de la prise. Ces derniers sont souvent sujets aux maladies car ils sont mal nourris et ils disposent de très peu d'eau pour se désaltérer. Les bateaux prennent le large vers midi, la matinée étant fort occupée. Le commandant de la flotte doit d'abord se rendre chez le pacha pour recevoir l'ordre de départ. Au moment du départ, les marins sollicitent les prières de leurs proches : ils ne doivent en aucun cas rebrousser chemin.

Quant à la destination de la flottille, il incombe au *Taiffa* de la préciser. Il n'y a pas de départs en hiver, on attend le printemps ou l'été. En effet, l'absence sur les bateaux de toute protection contre les vents ou la pluie implique que l'on soit très attentif aux conditions météorologiques au moment des campagnes. La seule pièce abritée est petite et elle est réservée, le plus souvent, au commandant ou bien au *Khoja* du navire¹⁸⁴.

L'historien italien Costanzo Bergna, contrairement à ses homologues, précise que les pirates se dirigent, en hiver, vers l'Est pour s'attaquer aux bâtiments qui naviguent entre l'Égypte et la Syrie. Nous pensons que cet historien est dans le vrai car l'hiver dans ces zones est moins rude qu'à Malte, en Sicile ou sur les côtes adriatiques, ces dernières comportant de réels dangers pour les pirates d'Afrique du Nord par mauvais temps¹⁸⁵.

¹⁸¹Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 162-163.

¹⁸²Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 17.

¹⁸³Richard ZACKS, *the Pirate Coast*, p. 27.

¹⁸⁴Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 17.

¹⁸⁵Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 163.

Bien sûr, les pays européens ne sont pas restés inactifs face à ce danger menaçant leurs citoyens et leurs intérêts. Il est signalé que la meilleure façon de protéger les navires commerciaux est qu'ils soient armés ou qu'ils soient accompagnés par une escadre, mais on a trouvé à travers l'étude de ce sujet qu'une autre façon de protéger les navires est l'organisation de pratiques administratives et diplomatiques. Les consuls participent ainsi à la protection de leurs concitoyens. C'est pour cette raison qu'ils sont souvent en contact avec l'Amiral qui opère dans un local qui lui est réservé au port. Dans ce local administratif on veille au respect des conventions signées entre Tripoli et les pays étrangers. Il arrive que les consuls exerçant à Tripoli fournissent aux pirates des passeports qui leur servent à quitter le port : *«Par un accord international, chaque consul, en Méditerranée, recevait de son gouvernement des passeports spéciaux. C'étaient des feuilles de papier épais gravés de dessins compliqués qui, après signature, pouvaient être coupées en deux. La partie basse de ces papiers était donnée au Raïs de la marine qui la transmettait aux capitaines corsaires avant leur départ. La partie haute était donnée aux capitaines des navires marchands. Si ces navires étaient arrêtés par les corsaires et si les deux moitiés correspondaient, il n'y avait pas d'attaque. C'était un système simple car les gens étaient illettrés pour la plupart»*¹⁸⁶. Nous considérons que ce système serait efficace dans le cas où les engagements seraient respectés, mais une caractéristique des pirates est leur détermination à ne pas renoncer facilement à leur butin ; dans de nombreux cas on se rend compte que cette pratique n'est pas satisfaisante. Il faut préciser aussi que ce système a conduit à la circulation de faux passeports émanant d'Europe et des États-Unis.

Les navires attaqués par les pirates appartiennent à des pays qui n'ont pas signé de convention avec les provinces d'Afrique du Nord. Tous les pays européens sont obligés de payer un tribut aux gouverneurs de ces provinces car ces derniers se considèrent comme les maîtres des eaux méditerranéennes et par conséquent tout navire qui sillonne cette mer est considéré comme un bateau ennemi qu'il faut réquisitionner. Pour éviter que leurs navires ne soient attaqués, les pays européens se voient donc obligés de payer des tributs annuels à ces gouverneurs. L'Angleterre est le premier pays européen à se trouver dans l'obligation de payer une rançon au dey d'Alger, rançon qui sera suivie de la signature d'une convention. Le Parlement anglais ratifie, en 1646, un article de loi autorisant le paiement annuel de ces

¹⁸⁶Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 17.

commissions. Par la suite, l'Angleterre signera, en 1662, deux autres conventions analogues avec Tunis et Tripoli¹⁸⁷.

Néanmoins, cette solution n'est pas satisfaisante. La montée de la puissance militaire de la France et de l'Angleterre constitue un solide argument pour que ces deux pays refusent de payer un tribut aux gouverneurs d'Afrique du Nord. Cet impôt est ressenti comme une sorte d'humiliation pour ces États européens, d'autant plus que leur flotte de guerre est en mesure d'écraser les flottilles des pirates. Mais ni la France ni l'Angleterre ne souhaitent s'engager dans cette voie car cela nuirait à leurs commerces maritimes respectifs.

Il est à signaler que la Tripolitaine hésite à attaquer les navires de grandes puissances telles que l'Angleterre et la France en revanche, les navires des petits états européens s'exposent davantage aux attaques des pirates car ils ne sont pas armés¹⁸⁸. Il est à signaler, également, que les bateaux américains sont la cible préférée des pirates. Cela pousse Jefferson, par exemple, à s'interroger sur les raisons qui incitent les pirates à s'attaquer sans raison politique aux navires. La réponse lui est donnée par l'un de ses amis français qui lui indique que : *«Le commerce de l'homme blanc rapporte aux pirates énormément d'argent. Ces derniers sont, souvent, plus aisés que les gouverneurs des États où ils vivent. Leurs magnifiques châteaux témoignent de cette richesse»*¹⁸⁹.

À notre avis, ce qui encourage les attaques contre un État faible comme les États-Unis, c'est l'attitude des grandes puissances qui préfèrent laisser les pirates continuer à s'attaquer aux navires des petits États, ce qui réduit d'autant la dure concurrence commerciale en Méditerranée. Cette prise en compte de la piraterie et de ses avantages pour la France est bien exprimée dans la phrase de Louis XIV qui dit en évoquant ce sujet : *«s'il n'y avait pas eu un Alger, j'aurais dû en créer un»*¹⁹⁰.

¹⁸⁷ Addison Beecher Colvin WHIPPLE, *op. cit.*, p. 293.

¹⁸⁸ Il nous est apparu en consultant les lettres envoyées par les consuls au ministère français des Relations extérieures que les navires de Naples, de Sardaigne, du Pape, de Toscane, de Hollande, de Grèce, de Malte, de Suède sont les plus exposés aux attaques des pirates. Ces navires ne peuvent se défendre. Ces États font souvent appel à la France ou à l'Angleterre pour intervenir en leur faveur auprès du pacha. Cela dans le cadre de la signature de conventions avec Tripoli ou afin de libérer leurs navires ou des prisonniers. Pour plus d'informations, voir le rapport des capitaines du bâtiment de la marine de Rome, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35. Voir également le mémoire sur le consulat français de la Régence de Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence établi par le consul Guys, A.M.A.E, C.C.C, volume 29. Également, la lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

¹⁸⁹ Addison Beecher Colvin WHIPPLE, *op. cit.*, p. 20.

¹⁹⁰ Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 16, 17.

Cela dit, d'autres intérêts diplomatiques peuvent aussi entrer en ligne de compte et les consuls des grands États européens, comme les consuls français, ont accepté d'intervenir auprès du pacha pour négocier au nom des petits États européens. Ces négociations portent sur la libération des navires et des prisonniers de ces pays, captures faites à l'occasion d'actes de piratage. Lors des pourparlers, la France parvient souvent à avoir le dernier mot mais cela crée des tensions supplémentaires avec Tripoli. Les documents consultés nous confirment le rôle du consul français en tant qu'intermédiaire entre Tripoli et les petits États européens et son implication dans lors des principales conventions conclues entre Tripoli et ces États, tel que le traité signé à l'avantage du Saint Sièges¹⁹¹.

En ce qui concerne la méthode utilisée par les pirates pour s'attaquer aux navires, elle s'appuie essentiellement sur la ruse et l'effet de surprise. Leur petit nombre et leur équipement restreint en armes, les obligent à agir de la sorte. La stratégie des pirates consiste à s'éloigner des rivages et lorsqu'ils aperçoivent un navire marchand, ils hissent le drapeau d'un État neutre. L'équipage corsaire se cache au fond du bateau pour ne pas être vu par le bateau ciblé. Le chef des pirates, lui, porte pour l'occasion une tenue européenne et se positionne bien en vue pour être (faussement) identifié. Après avoir suivi une trajectoire presque parallèle pendant un certain temps, son navire tente de se rapprocher le plus possible de la cible, puis bifurque brusquement à angle droit et l'abordage a lieu au milieu de cris terribles dont le but est de semer la terreur chez l'adversaire.

Les passagers voyageant sur les bateaux de commerce, dans la crainte permanente de ces éventuelles agressions en mer, veillent à ne pas montrer de signes extérieurs de richesse, espérant ainsi que les pirates n'exigeront pas d'eux d'énormes rançons. Lors de ces prises, les pirates tentent de préserver l'intégrité physique des otages. Leur souci évident en agissant ainsi est, de se garantir un profit maximum lors de la vente.

Au moment de l'attaque, le capitaine du navire marchand prépare les documents du bâtiment ainsi que le passeport mentionné plus haut. Si ces papiers s'accordent avec ceux que possède le chef des pirates, alors le bateau est libéré. Mais en cas de doute, des otages

¹⁹¹Extrait d'un projet de traité avec la régence de Tripoli, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35. Voir aussi : Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 31 octobre 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume35.

sont échangés et un rendez-vous est fixé aux deux navires, dans un port, pour de plus amples vérifications¹⁹².

Suivant leur personnalité, les capitaines de navires marchands n'ont pas la même réaction lors d'un abordage. Si la majorité d'entre eux préfèrent se rendre après des tentatives de négociations infructueuses avec les pirates, quelques-uns, plus téméraires, mettent le feu à leur navire ou tentent d'échapper aux corsaires par tous les moyens¹⁹³. D'autres encore se battent, mais ils finissent souvent par se rendre, comme ce fut le cas lorsque les pirates tripolitains attaquèrent les navires du Pape. Il y eut un dur affrontement et des marins, des deux côtés, furent mortellement atteints ; puis les navires pontificaux furent conduits au port de Tripoli¹⁹⁴. En revanche, quand les bateaux pirates croisent des navires de guerre, ils préfèrent s'éloigner rapidement, conscients de n'être pas de taille à se mesurer à eux¹⁹⁵.

On a bien vu qu'un des atouts de la force navale des pirates vient du fait que, lors de l'affrontement, ils prennent grand soin de ne pas endommager les navires qu'ils attaquent. Une fois ces navires capturés, ils les utilisent pour mener d'autres attaques contre les flottes chrétiennes ; ainsi grossit la flotte des pirates ! À l'opposé, les Européens préfèrent détruire les navires des pirates qui tombent entre leurs mains¹⁹⁶.

Après l'abordage, les pirates tripolitains se dirigent d'abord vers la région de Ras Misrata. Cela, à notre avis, pour la raison qu'il est risqué pour les pirates d'entrer directement dans le port de Tripoli sans savoir quelle est la situation dans ce port et si d'éventuels événements inattendus n'ont pas rendu le port et la ville dangereux. Surtout que le port de la Régence a plusieurs fois subi des blocus à l'époque des Caramanli, en particulier à l'époque de Youssef Pacha. Une fois rassurés, ils rejoignent le port et tirent le canon depuis leur bateau pour annoncer que leur prise est bonne. Par la suite, l'Amiral se rend chez le Pacha pour lui faire un rapport détaillé sur l'expédition puis ce sont les chefs des pirates qui sont reçus au Château. Pendant ce temps, on range les canons et les caisses de

¹⁹²Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 18.

¹⁹³Costanzo BERGNA, *op. Cit.*, p. 162.

¹⁹⁴ Voir : la lettre du ministre des Relations extérieures au consul Rousseau datée du 10 mai 1826, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

¹⁹⁵Costanzo BERGNA, *op. Cit.*, p. 162.

¹⁹⁶Richard ZACKS, *op. Cit.*, p. 162.

munitions dans la citadelle. Les voiles, les rames et les cordes rejoignent les entrepôts. Ainsi les navires sont désarmés jusqu'à une prochaine expédition¹⁹⁷.

Il ne fait pas de doute que les coups de canon tirés depuis la mer angoissent énormément les consuls. À chaque fois qu'ils les entendent, ces derniers montent sur la terrasse de leurs consulats respectifs pour connaître le pavillon du navire capturé. Dans une telle circonstance, chaque consul se doit de porter son costume officiel ; il se fait accompagner par son secrétaire, prend ses papiers et rejoint le palais du Pacha. Une fois arrivé dans la salle d'audience, chaque consul prend la place qui correspond à son rang. Derrière les consuls, se positionnent, dans l'ordre, les ministres de la chancellerie, les amiraux, les mercenaires et les soldats noirs ; en dernière position, arrivent les commerçants et les prisonniers enchaînés.

Tous attendent l'arrivée du Pacha. Il se fait annoncer par une musique officielle spéciale censée mettre en évidence la légalité de la prise. Lorsque le gouverneur apparaît, vêtu d'un habit de soie orné de perles, chaque consul prépare ses documents. Un fonctionnaire du Pacha commence à lire la liste des noms de tous les prisonniers. Durant cette lecture, chaque consul peut énoncer son souhait de prendre sous sa protection une personne ou un groupe de personnes citées dans la liste.

Le consul s'adresse au *Khiria*, mais la décision revient uniquement au Pacha. Quand celui-ci approuve la requête d'un consul, le *Khiria* s'adresse au prisonnier et lui annonce qu'il est libre. Alors des mercenaires s'approchent de lui et lui enlèvent ses chaînes.

Quant au navire lui-même, s'il s'avère qu'il appartient à un pays n'ayant pas signé de convention avec Tripoli, il devient un butin légal. Dans le cas contraire, le bateau est immédiatement rendu.

Le butin de l'expédition sera partagé entre le Pacha, les marins, les fonctionnaires et les capitaines. Le Pacha se taille, bien évidemment, la part du lion. Il reçoit un pourcentage sur toutes les ventes et choisit parmi les prisonniers les hommes et les femmes qu'il souhaite garder à son service¹⁹⁸. Dans la plupart des cas, la marchandise qui se trouve sur le pont et dans la cale du bateau revient aux simples pirates tandis que celle qui est entreposée dans la

¹⁹⁷Costanzo BERGNA, *op. Cit.*, p. 162.

¹⁹⁸Seton DEARDEN, *op. Cit.*, p. 19, 20.

cabine du capitaine du navire capturé est octroyée au *Raïs* des pirates. Quant à l'argent et aux objets précieux, ils sont pour le capitaine des pirates. Une fois le partage effectué, le navire vidé de son contenu est laissé au Pacha. On lui envoie également une liste descriptive du détail des marchandises confisquées et distribuées.

Il faut ajouter qu'à une époque antérieure, on attribuait la moitié de la marchandise prise par les pirates aux mercenaires. Cette attribution se faisait après prélèvement des 11% de son contenu au profit du Pacha. Cela correspondait au droit du drapeau. Parfois cependant, le Pacha essayait de léser les mercenaires¹⁹⁹.

Quant aux prisonniers, la tradition soumet leurs conditions de détention à l'évaluation de leur rang social et du degré de leur solvabilité, en vue d'une demande de rançon²⁰⁰. Les juives se sont fait une spécialité de l'évaluation du niveau social de ceux qui essaient de le cacher et le Pacha compte sur eux. Ils connaissent les façons de débusquer les tricheurs. Ils examinent les mains, l'aspect extérieur du prisonnier ou bien sa manière de parler durant les entretiens. Une fois ce travail accompli, on peut facilement discerner les travailleurs manuels, les comptables et les instruits. Ces derniers sont invités à travailler à l'intérieur de la citadelle. Parmi ces captifs, bon nombre ont atteint, par la suite, de hautes fonctions. Les autres prisonniers sont amenés à exercer des métiers durs et subalternes. Ils n'ont de cesse que d'implorer leurs proches afin qu'ils versent une rançon contre leur mise en liberté²⁰¹.

Parmi les métiers les plus difficiles, figure celui qui consistait à casser des cailloux en petits morceaux dans des carrières éloignées de la ville. Il est imposé à chaque prisonnier de

¹⁹⁹Costanzo BERGNA, *op. Cit.*, p. 163.

²⁰⁰Concernant les prisonniers chrétiens, nous voulons relever cette fausse déclaration faite par l'historien *Seton DEARDEN*. Il raconte que les pirates ne capturent que les chrétiens et cela selon les préceptes de la religion musulmane qui interdit d'emprisonner des musulmans. Notre travail consiste à chercher la vérité historique loin des tendances et des passions. Ce qui suit pourrait nous éloigner de notre étude, mais il faut préciser qu'on ne trouve dans le Coran aucun texte qui incite à capturer les chrétiens. Certes l'Islam évoque les prisonniers de guerre et la manière de les traiter. Ces lois appellent au respect du prisonnier. Les traitements infligés aux prisonniers par les pirates musulmans durant les XVIII^e et XIX^e siècles sont davantage liés aux volontés des gouverneurs de l'époque. Cela dépend, également, du contexte économique et politique de leur pays. Le phénomène de la piraterie s'exerce aussi pour répondre aux États européens qui refusent de payer les impôts et les commissions et qui pensent que cela constitue un pillage de leur argent et une atteinte à leur dignité. Les Régences d'Afrique du Nord estiment que cet argent est une taxe douanière légale qui s'impose lors du passage de la marchandise par leurs terres. C'est pour cette raison que les gouverneurs s'attaquent aux navires des États qui refusent de payer cette taxe.

²⁰¹Ce système de rançon est très ancien. Par exemple à Rome, une loi imposait que le gouvernement local le plus proche du lieu de résidence du prisonnier paye la rançon à la place de la famille du captif. Voir à ce sujet Addison Beecher Colvin WHIPPLE, *op. cit.*, p. 292.

fragmenter dix blocs de pierre, chacun étant énorme. De nombreux prisonniers succombent sous ce travail forcé. D'autres, plus chanceux, s'occupent du transport de l'eau, de nettoyer les lits des rivières et de couper le bois. Ils peuvent être affectés, à l'occasion, au chargement des navires des pirates en eau et en provisions. La nuit, tous les prisonniers sont conduits dans des locaux insalubres nommés les *Hammamet*. On peut imaginer la souffrance de ces captifs entassés dans des pièces minuscules dépourvues du confort le plus rudimentaire²⁰².

Ces informations concernant les captifs à l'époque de la piraterie viennent des écrits de Costanzo Bergna. Il a puisé ses sources dans les lettres d'un prisonnier inconnu rédigées à l'époque de Bali Dey (1672-1675). Les souffrances infligées aux prisonniers sont foncièrement contraires au respect de l'être humain qui doit normalement vivre libre et heureux. Parallèlement, on rapporte que les prisonniers chrétiens souffrent moins chez les musulmans d'Afrique du Nord que chez les chrétiens, en l'occurrence à Malte. Ajoutons que des captifs chrétiens à Tripoli reçoivent une part du butin lorsqu'ils travaillent sur les navires des pirates. Ils ont également le droit d'exploiter des bars qui sont fréquentés par les mercenaires. En échange, ils doivent payer des impôts. Ils bénéficient d'un jour de repos par semaine qui correspond au vendredi, jour de prière chez les musulmans et leur journée de travail se termine trois heures avant le coucher du soleil²⁰³.

Ces captifs sont vendus sur le marché aux esclaves de Tripoli. Il semblerait qu'ils soient très nombreux à être exposés à la vente²⁰⁴. De fait, le Pacha ne peut pas garder tous les prisonniers ; ils sont achetés, le plus souvent, par des marchands turcs, juifs ou arabes. Les prix sont fixés en fonction de l'âge de chaque captif, de sa santé, de sa beauté et de son métier. Les marchands revendent, par la suite, les prisonniers pour en tirer profit. Il leur arrive d'en libérer quelques-uns contre une rançon qui varie en fonction du statut social du captif. Quant à ceux qui sont dans l'incapacité de racheter leur liberté, ils connaissent de dures conditions de vie. Pourtant, ils peuvent voir leur sort s'améliorer en se convertissant à l'islam, ce qui leur permet alors de mener l'existence des habitants de la ville où ils se trouvent.

²⁰²Costanzo BERGNA, *op. cit*, p. 118, 187-188. Voir aussi : François Moureau, *Captifs en Méditerranée (XVIe – XVIIIe siècles) histoires, récits et légendes*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2008, p. 25.

²⁰³Seton DEARDEN, *op. cit*, p. 21.

²⁰⁴Nous pouvons donner ici un exemple très simple : en 1816 lorsque l'Angleterre envoie ses navires de guerre contre Tripoli, y vivaient misérablement environ huit cents captifs. Voir aussi : Lettre du consul Mure au Ministre des relations extérieures datée du 18 juillet 1822, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35. Voir aussi : Costanzo BERGNA, *op. cit*, p. 164-165.,

Il est important de dire que la course ne consistait pas seulement dans le fait d'attaquer d'autres navires et d'en piller la charge. Selon les accords signés en 1752, nous pouvons mettre en lumière un autre rôle joué par la course et qui consistait pour les pirates à négocier avec les capitaines pour obtenir des marchandises, des munitions et des biens. Les pirates pouvaient aussi sérieusement entraver la libre circulation des navires ou imposer la rétention sanitaire sans que rien ne la justifie.

Cet aperçu sur la piraterie dans le Levant, l'Afrique du Nord et la Tripolitaine est important car la piraterie est au centre de notre propos. La piraterie était soumise à des lois et à une certaine organisation et qu'elle était sous la supervision du Pacha. Pratique ancienne, elle était à l'apogée de son activité pendant la période qui nous concerne. Il est clair aussi que les pays européens ont essayé d'en réduire les risques. Nous limiterons maintenant la prise en compte de la piraterie à l'époque de Youssef Pacha et nous aborderons la question de son impact sur les relations entre Tripoli et les pays européens. Abordons tout d'abord la description de la flotte tripolitaine et de ses capacités car c'est elle qui attaquait principalement les navires européens.

Il est souhaitable de donner quelques informations sur la composition de la flotte du Pacha de Tripoli, leur armement et les équipages qui la dirigent. Cela entre dans le cadre de cette recherche, d'autant plus que l'on sait que les actes de piraterie sont, le plus souvent, la raison principale de la dégradation des relations entre Tripoli et Paris, même si, comme nous l'avons fait remarquer, ces relations furent, la plupart du temps, amicales.

Tripoli est bien loin des progrès de la révolution industrielle qui se développent en Europe à cette époque, mais malgré cela, c'est elle qui fabrique localement ses propres navires. Toutefois, elle ne parvient pas à maîtriser totalement le processus de fabrication de navires modernes et pour combler ce manque elle réussit paradoxalement à trouver de l'aide en Europe. On en arrive donc à cette situation étonnante où l'on voit l'Europe aider Tripoli à l'élaboration d'une flotte qui va attaquer ses propres navires. Tripoli importe le bois nécessaire d'Anatolie ou d'autres États amis à l'exemple de Venise²⁰⁵. Elle loue, aussi, les services de marins européens, espagnols en général, pour l'aider à construire ses bateaux. Des prisonniers européens qui maîtrisent l'art de la construction des navires sont également sollicités et employés à cette tâche. Lorsque le navire américain Philadelphia est fait

²⁰⁵Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 216

prisonnier, l'un de ses marins se convertit à l'islam. Il devient le chef d'un groupe d'hommes qui construit les bateaux²⁰⁶. Cet Américain se nomme West et c'est grâce à lui que Youssef Pacha élargit sa flotte de quelques bâtiments. Cela provoque la colère des autres marins américains prisonniers et parmi eux le médecin Jonathan Korda qui tient un journal au cours de sa captivité. Il écrit à propos de West : « *Un grand navire de guerre est descendu à la mer, il est construit par le mécréant West. Il est l'un de nos marins, il s'est converti à l'islam* »²⁰⁷.

En 1797, la flotte tripolitaine est composée des quelques navires dont voici le détail :

- un vaisseau marchand américain
- une grande barque provenant de Constantinople et donnée par le Grand Seigneur
- un gros vaisseau marchand danois
- une corvette provenant de Constantinople et donnée par le Grand Seigneur
- un vaisseau marchand vénitien
- un brick napolitain
- un petit chebek sicilien
- deux petites galiotes à rames
- une demi-galère
- un petit pinque grec²⁰⁸

On voit que, pour l'essentiel, en 1797 la flotte tripolitaine est composée de navires étrangers et non pas de navires fabriqués à Tripoli. Ces navires pouvaient provenir de dons, comme par exemple la grande barque offerte à Youssef Pacha par le sultan ottoman et qui était un encouragement au développement d'une flotte efficace²⁰⁹. D'autres bateaux provenaient de quelques États européens, ils avaient été cédés en particulier lors de la signature de nouveaux traités²¹⁰. D'autres encore ont été achetés par le pacha ; à ce sujet, Guys précise que le Pacha a acheté deux navires aux pirates et leur a établi deux passeports de navigation²¹¹. Enfin, il est clair pour nous que le pacha a gardé certains des navires saisis

²⁰⁶Jilin TAKER, *op. cit.*, p. 381-384.

²⁰⁷Jonathan COWDERY, *Journal of Dr Cowdery's in miniature kept during his late captivity in Tripoli, 1803-1805*, traduit vers l'arabe par Abdelkrim Abou Chwireb, Tripoli, Dār Lībiyā lil-Nashr wa-al-Tawzī, 1982, p. 71.

²⁰⁸Signalement des bateaux corsaires appartenant au Pacha de Tripoli, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

²⁰⁹Kola FOLAYAN, *op. cit.*, p. 44.

²¹⁰Jilin TAKER, *op. cit.*, p. 192.

²¹¹Voir : la lettre du consul Guys à Charles Delacroix, ministre français des Relations extérieures, datée du 26 février 1797, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

par ses pirates. Il ne semble pas crédible qu'une petite puissance comme Venise ait pu faire don d'un grand navire au pacha de Tripoli.

Cela amène ainsi à dire que le but de la piraterie n'est pas seulement de gagner de l'argent mais aussi d'agrandir la flotte. Certains bateaux sont confisqués et rejoignent la flotte ; le meilleur exemple en est le bateau *Pitas* commandé par le *Raïs*. C'est à l'origine un bâtiment américain qui a été capturé et renommé *Machhouda*. Les ouvriers espagnols qui travaillent pour Youssef Pacha changent son aspect et l'équipent de vingt-huit canons. Son équipage totalise deux cent quarante-six hommes et il deviendra le bateau le plus célèbre de la flotte Tripolitaine²¹².

Il n'en demeure pas moins que Tripoli poursuit la fabrication de navires, nous pensons que les deux petites galiotes à rames et la demi-galère ont été fabriquées dans la Régence.

Entre 1789 et 1800 la flotte est composée de onze bâtiments. En 1803, le Pacha possède treize bateaux et à la fin de 1805, on compte vingt-quatre navires de guerre et quelques barques²¹³. Cela nous confirme le grand intérêt que Youssef Pacha a porté à sa flotte ainsi que ce que nous avons déjà plusieurs fois évoqué concernant l'importance de la course dans la vie économique de la Tripolitaine. En revanche, pendant certaines années de son règne, particulièrement entre 1806 et 1817 le pacha va négliger cette flotte et elle va s'affaiblir. Il faut dire que durant cette période, il est en grande partie occupé à réprimer les nombreux soulèvements qui se déclarent dans toute la Régence. Une fois le calme revenu, il montre qu'il est toujours déterminé à doter Tripoli d'une force maritime qui en impose et il s'emploie à renforcer sa flotte dès 1823-1824. Entre 1825 et 1827 il entreprend de construire et d'acheter plusieurs bateaux. Au début de 1828, la flotte est composée de vingt-trois navires.

Malgré l'engagement pris en 1819 auprès de la France et de l'Angleterre, de ne pas s'attaquer aux bateaux européens, Youssef Pacha rompt sa promesse. Entre 1824 et 1828, il saisit plusieurs bâtiments appartenant à Rome, à Raguse, à Naples et à d'autres États qui n'ont pas respecté leurs engagements envers lui. Au même moment, des États comme la

²¹²Jilin TAKER, *op. cit.*, p. 218.

²¹³Ben GALBUN, *op. cit.*, p. 210.

Suède et Naples se voient obligés de verser de l'argent et d'offrir des cadeaux à la Régence de Tripoli pour assurer la sécurité de leurs navires. Au début de 1832, la marine tripolitaine commence à fléchir à cause de la chute de l'économie, des perturbations et des révoltes qui secouent toujours le pays²¹⁴. Il faut ajouter à cela les exigences du traité du 11 août 1830, sujet qui sera développé dans la deuxième partie de cette thèse.

Quant aux officiers de marine, ils sont de trois origines. En premier lieu, les Tripolitains, ensuite les mercenaires turcs et enfin des Européens qui se sont convertis à l'Islam²¹⁵, les fameux Renégats.

Nous manquons d'information sur les équipages de la flotte tripolitaine, mais le fait que cette dernière ait acquis une célébrité certaine durant cette période nous amène à souligner qu'elle possédait des capacités, des compétences et des connaissances maritimes remarquables dans les divers domaines de l'action en Méditerranée. Il lui fallait courage et intrépidité pour attaquer les Européens dans leur propre zone

Signalons enfin que cette flotte était sous la supervision directe du pacha, mais nous pouvons aller jusqu'à dire que ce dernier la considérait comme sa propriété personnelle. Nous avons aussi remarqué quelques cas particuliers où l'on voit que des bateaux de la flotte appartiennent à des individus qui travaillent pour leur propre compte. Ils s'attaquent à des bateaux européens et donnent une part sur leur prise au gouverneur de Tripoli. En échange, ils utilisent les ports et jouissent d'une protection de l'État. Ces bateaux se comportent de la même manière que ceux de la flotte du Pacha, ce qui provoque la réprobation des États européens et à leur tête la France qui oblige Tripoli à rajouter un article au traité du 6 juin 1729. Ce texte stipule qu'il est strictement interdit aux pirates de s'attaquer aux bateaux français sous peine de sanctions lourdes allant jusqu'à la condamnation à mort.

On a vu à travers de ce qui précède que Tripoli s'était dotée d'une force navale capable d'attaquer et de causer des pertes aux pays européens et qui faisait de cette ville et de son port une place particulière dans le bassin méditerranéen.

Tout comme les autres dirigeants d'Afrique du Nord, Youssef Pacha est entré dans de multiples conflits avec les pays européens. Lui aussi veut que les pays dont les navires

²¹⁴Kola FOLAYAN, *op. cit.*, p. 139.

²¹⁵Ben GALBUN, *op. cit.*, p. 210.

croisent en eaux tripolitaines lui versent des redevances annuelles qu'il considère un droit légitime lui revenant. En retour, ces navires ne sont pas, théoriquement, exposés aux attaques de la flotte de Tripoli.

Même s'il est difficile de rendre compte de tous les faits et événements imputables à la piraterie, on peut mentionner un certain nombre de pays dont les navires sont vulnérables aux attaques des pirates de Youssef Pacha, comme le Danemark, la Suède, la Sardaigne et les États-Unis. Même les navires des grandes puissances européennes ne sont pas toujours épargnés, de même que ceux portant leur pavillon.

Comme on l'a déjà souligné, les petits États sont plus susceptibles que d'autres de subir des attaques de pirates et ils sont exposés à de lourdes pertes. Il faut dire que la Révolution française, l'expédition en Égypte, les guerres napoléoniennes ont causé des perturbations internes dans de nombreux pays européens et ont eu des répercussions profondes sur les politiques intérieure et extérieure en Europe. Ces événements ont particulièrement fragilisé les petits États et les ont rendus plus vulnérables. Il ne fait aucun doute que ces événements furent une bonne occasion pour les pirates de Tripoli en raison des diverses préoccupations de l'Europe à cette époque. Il faut ajouter à cela que certains pays européens, pour des raisons économiques, ne sont pas en capacité de se doter d'une flotte pour leur défense²¹⁶.

La situation peut varier d'un pays à l'autre : on trouve des pays qui se soumettent immédiatement à la pression de Youssef Pacha, d'autres qui entrent avec lui dans des combats inégaux s'achevant le plus souvent par la signature de traités obligeant ces pays à la soumission au Pacha de Tripoli.

Il faut dire aussi que la piraterie a joué un rôle indirect dans l'histoire des relations franco-tripolitaines, parce que la France, en vertu de sa protection de certains pays européens était obligée d'intervenir pour protéger les navires de ces pays qui devenaient la proie des pirates de Tripoli. Dans certains cas la piraterie a été la cause de différends entre les deux pays, comme lors de l'attaque des navires du Pape par les pirates. Cet incident a failli conduire à la guerre entre la France et Tripoli, en particulier après l'envoi de certains navires de guerre français au port de Tripoli, mais la soumission de Youssef Pacha aux exigences des Français a mit un terme à ce différent. La France a également été obligée

²¹⁶Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 117-216.

d'engager des négociations avec le Pacha pour d'autres pays européens comme les Pays-Bas et le Danemark. La raison de ces négociations sur la libération des navires européens est le manque d'engagement de certains pays européens à payer leur dû à Tripoli en échange de l'utilisation de ses eaux territoriales. La plupart du temps les négociations dirigées par le consul français finissent par un accord entre le gouvernement de Tripoli et le pays protégé par la France.

En ce qui concerne la France, bien qu'elle soit une des puissances redoutées, il est clair que ses navires ont également été exposés aux attaques des pirates de Youssef Pacha.

On se souvient que dès la première époque ottomane, la France a, à juste titre, considéré les pirates de Tripoli comme des ennemis qui infligeaient à ses navires des pertes commerciales importantes. Ce fut l'une des raisons qui la poussèrent à nommer un consul à Tripoli de manière à négocier directement avec les pachas, afin de signer des traités garantissant l'intégrité de ses navires et de son commerce²¹⁷. D'autre part, la France a agi contre la piraterie en promulguant la loi du 8 août 1796 qui avait pour objet de mettre fin à la piraterie et elle a tenté de s'imposer face aux dirigeants d'Afrique du Nord, y compris Youssef Pacha²¹⁸.

Il semble que les mesures prises par la France n'étaient pas suffisantes pour protéger leurs navires, car de nombreuses attaques ont été menées contre les navires français par les pirates tripolitains qui ont attaqué un bateau français en 1798, c'est-à-dire au début de l'époque de Youssef Pacha. Les documents disent que le Pacha n'est pas au courant de cet incident mais que dès qu'il en est informé, il s'empresse de punir les pirates. La même année, l'un des pirates s'attaque à un navire génois qui porte un drapeau français. Il semble également que le Pacha ait pris soin de ne pas attaquer les navires français, pour preuve il inflige aux pirates une peine de mille coups de fouet. Il faut souligner que ces événements étaient rares et que le consul français a été capable, la plupart du temps et selon son propre style, de résoudre les conflits que cela occasionnait avec le pacha²¹⁹.

²¹⁷M de FLASSAN, *Histoire raisonnée de la diplomatie française depuis la fondation de la monarchie, jusqu'à la fin du règne de Louis XVI*, Paris, Lenormant, 1809, p. 35.

²¹⁸Lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, datée du 2 mars 1776, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

²¹⁹Lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, datée du 5 septembre. Voir aussi : la lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, datée du 19 octobre 1798, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

Au cours des périodes qui suivirent, on n'a pas remarqué d'attaques faites par les Pirates de Tripoli contre les navires de France, au contraire, nous constatons que la Régence évite les navires appartenant au Roi français, alors même que la France a détruit un navire de pirates tripolitains et pourchasser un autre petit bateau jusqu'aux côtes tunisiennes après la déclaration de guerre par Tripoli contre la France pendant son expédition en Égypte. Malgré cela Youssef Pacha exige toujours de ses marins qu'ils respectent le drapeau français²²⁰.

Tout ceci confirme que la piraterie constitue une menace sérieuse pour les pays européens, qui saisiront la Conférence de Vienne pour débattre de cette question épineuse et tenter de trouver des solutions appropriées. Il n'est pas étrange que l'initiative en soit revenue à la Sardaigne qui a longtemps été exposée à de lourdes pertes à cause de la piraterie. Cette initiative a été prise au sérieux et la Conférence a adopté une résolution pour supprimer la piraterie mais le différend entre la Grande-Bretagne et la France en a empêché l'application. Entre 1816 et 1818, nous trouvons deux tentatives consécutives de l'Europe pour éliminer la piraterie en envoyant des expéditions pour forcer les dirigeants d'Afrique du Nord à abandonner cette pratique, sans réel succès²²¹. En fait, nous constatons que Youssef Pacha n'a jamais cessé la piraterie ni le commerce des esclaves chrétiens qui lui rapportaient beaucoup d'argent et, de plus, il utilisait l'expérience de ces captifs, notamment dans le domaine administratif. Cette situation perdurera jusqu'en 1830, année où la piraterie va s'éteindre, à la suite du traité signé le 11 août par l'amiral de Rosamel, chargé par le Roi de France de soumettre Youssef Pacha, et dans lequel la France oblige ce dernier à mettre fin à la course. En outre, toujours relativement audit traité, il se voit dans l'obligation de libérer tous les captifs vivant à Tripoli et de renoncer définitivement à soumettre les chrétiens en esclavage²²². C'est ce que l'amiral relate dans ses mémoires. En fin de compte, il faut confirmer que dès l'instant où la France a obligé le Pacha à réduire sa flotte, une page sombre de l'histoire de l'esclavage des chrétiens s'est refermée à jamais à Tripoli.

²²⁰ F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 396. Voir aussi : Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 384.

²²¹ Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 144-245. Voir aussi : Abdallah Al-KHABBAT, *op. cit.*, p. 114, 121.

²²² Extrait du traité conclu entre la France et la Régence de Tripoli, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir le rapport du contre-amiral de Rosamel au ministre M. Molé daté du 13 août 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

On s'interroge sur le fait de savoir si la piraterie avait une influence sur les relations extérieures de Tripoli avec l'Europe et notamment avec France, Il ne fait pas de doute que les activités de la Piraterie ont eu un impact certain sur les relations entre l'Europe et Tripoli. La course fut presque toujours la principale source de conflit entre les deux pays à l'époque de Youssef Pacha mais le point de rupture n'a jamais été atteint. Et nous pouvons confirmer que la piraterie contre les navires français à l'époque de Youssef Pacha était beaucoup moins virulente qu'au temps des ottomans et qu'à l'époque d'Ahmed Pacha Caramanli où la flotte française a envahi le port de Tripoli à plus d'une reprise en raison de l'attaque de navires français, en revanche sous le règne de Youssef Pacha, le piraterie n'a pas poussée la France à envoyer sa flotte à Tripoli sauf lors de l'attaque des navires du Pape.

Il est juste de mentionner, de manière ironique, que le seul aspect positif de la piraterie a été d'être à l'origine de l'établissement de relations politiques et diplomatiques entre les gouvernements de Tripoli et de France, cette dernière souhaitant établir un contact régulier avec Tripoli pour être en mesure de défendre ses intérêts.

Section 3 : La personnalité de Youssef Pacha et son accession au pouvoir. La position de la France vis-à-vis de Tripoli durant cette période.

I. Sa personnalité

Compte tenu de l'important développement que connu la Régence pendant son règne et le fait que Tripoli soit devenue une puissance redoutée des autres États, nous pouvons considérer Youssef Pacha comme l'un des plus éminents pachas ayant gouverné Tripoli au cours des XVIII^e et XIX^e siècles ; il reste le plus connu de la dynastie des Caramanli²²³. De son côté, Vadala explique cette célébrité par les actes qu'il a commis tels que l'assassinat de son frère, la révolte contre son père, l'exil qu'il a imposé à son autre frère, sans oublier les guerres qu'il a menées contre les tribus de la Régence et ses positions très dures vis-à-vis des États européens²²⁴. Certains historiens considèrent que Youssef Pacha est celui de la dynastie dont le caractère se rapproche le plus de celui de son grand-

²²³Kevin SHILINGTON, *op. cit.*, p. 229.

²²⁴Ramire VADALA, *op. cit.*, p. 205.

père, Ahmed Pacha, le fondateur de la dynastie des Caramanli²²⁵. En fait, à la lumière de ce que nous avons vu dans les pages précédentes, nous pouvons considérer que c'est Ahmed Pacha qui fut le meilleur gouverneur de Tripoli jusqu'à l'époque de Borghol (de 1793 à 1795), donc, dans ce sens, quand certains historiens comparent Youssef Pacha à Ahmed Pacha, ils lui attribuent les qualités de courage et fermeté.

Cependant, tous les documents de l'époque ne reflètent pas la même perception de la personnalité de Youssef Pacha. Le consul français Guys le décrit comme un personnage agressif qui aime la guerre et le combat. Il estime que l'éducation qu'il a reçue au Palais et le fait qu'il soit conscient de posséder une grande fortune, ont forgé chez lui une forte détermination et le sentiment que son autorité est incontestable. En conséquence, la moindre opposition à son encontre provoque sa colère. Le consul ajoute que le Pacha Youssef est craint de son peuple car il déteste et punit toute personne qui ne se plie pas à sa volonté ; c'est un homme qui utilise la ruse à la perfection, y mettant beaucoup de malice.

Guys le décrit comme un être dépensier et un traître ; il ajoute qu'il ne faut jamais se fier à sa parole. Youssef ne recherche que son propre intérêt, il n'aime que les bonnes nouvelles, rejetant tout ce qui peut l'ennuyer dans la vie. Il se montre prétentieux dans ses succès et ne fait confiance à personne. Toujours selon Guys, le gouverneur de Tripoli est extrêmement dur mais pas cruel comme l'était Ali Borghol. Au début, il se montre bienveillant envers son père mais la fréquentation des bédouins a fait disparaître ces bonnes dispositions. Guys pense qu'il aurait besoin que quelqu'un lui donne de bons conseils et l'aide à retrouver plus d'humanité. Portrait contrasté cependant puisque, dans ses mémoires, Guys le décrit également prenant dans ses bras les consuls et les représentants des grands États européens et il conclut que ce geste est un signe de gentillesse et de bonne éducation chez lui²²⁶.

Ces paroles du consul français, si elles sont pour partie sans indulgence, semblent néanmoins faire preuve d'honnêteté et de justesse dans leur jugement et même une forme de sympathie à l'égard du Prince de Tripoli.

²²⁵Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 72.

²²⁶Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

Quant au consul anglais Lukas, il avance que la personnalité de Youssef diffère de celle de son frère Ahmed, qu'il a forcé à l'exil. Il ajoute que les années passées au Rif lui ont donné une bonne connaissance de la gestion des affaires du pouvoir. Il ne boit pas et ne fume pas. Le consul rajoute qu'il est très aimé de son peuple et ce, parfois jusqu'à l'adoration.

L'explorateur anglais Smith, qui a visité Tripoli entre 1816 et 1817, trouve en Youssef Pacha un mélange de dépravation et de vertu. Il ajoute qu'il est sociable, qu'il aime ses enfants et qu'il reste fidèle à ses amis. Il pense que les épreuves et les difficultés l'ont poussé à se muer en tyran et en oppresseur.²²⁷ Youssef Pacha est décrit comme un bel homme et cela est confirmé par le médecin américain Coder qui fut à son service lors de sa captivité à Tripoli²²⁸.

Youssef est également connu pour son amour de la vie et son sens de l'honneur. Il accorde beaucoup d'importance à son apparence. Au moment de la réception des prisonniers américains en 1803, Tanker le décrit comme suit : « *Le Pacha s'est embelli pour l'occasion. Le voilà habillé d'une tenue en soie ornée de fils d'or. Il porte aussi une ceinture incrustée de perles précieuses. À cette ceinture sont suspendus un sabre dont la poignée est en or et deux pistolets ornés d'or aussi* »²²⁹.

Youssef Pacha est reconnu comme une personnalité captivante qui séduit tout le monde et particulièrement les étrangers qui ne connaissent rien de son passé taché du sang de son frère aîné. Il les fascine par sa grande culture sur l'Europe, acquise grâce à ses agents d'origine européenne²³⁰.

Concernant sa vie familiale, le voyageur espagnol Ali Bek Al-Abassi, qui a visité le pays en 1805, nous dit que Youssef Pacha avait plusieurs épouses, des blanches et des noires. Il en a eu huit garçons et six filles.²³¹ Quant à Ilblaquière, de passage à Tripoli en 1812, il raconte que Youssef Pacha a été marié à une dame blanche nommée la grande dame, signe

²²⁷Ettore ROSSI, *op. cit.*, p. 373.

²²⁸Jonathan COWDERY, *op. cit.*, p. 31.

²²⁹Jilin TAKER, *op. cit.*, p. 122.

²³⁰Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 143.

²³¹Khaled EL-HADDAR, *op. cit.*, p. 122.

de sa place privilégiée au Palais, et dont il a eu trois garçons et deux filles. Il ajoute qu'il avait aussi deux femmes noires qui lui ont donné trois garçons et des filles²³².

Toutes ces données permettent de dire que Youssef Pacha a une personnalité bien différente de celles de son père et de ses frères. Son père, Ali, était doux, calme, affichant une ambition mesurée frôlant quelques fois la faiblesse. Au contraire, Youssef est d'un caractère fort, n'hésitant pas à user de ruse et de malhonnêteté pour obtenir ce qu'il veut et de plus, il ne tient pas ses promesses. À ce titre, il semble que ce souverain ait pu rencontrer des difficultés lorsqu'il fut confronté aux autres nations. Son âpreté au gain lui causera également de grands préjudices.

On constate donc que Youssef Pacha est décrit d'une part comme capable de fermeté et de force allant jusqu'à la violence et d'autre part comme aimable, sociable et pouvant manifester une réelle gentillesse. Ces aspects contradictoires de sa personnalité ne nous gênent pas vraiment car nous savons que tous les dirigeants sont amenés à combiner la douceur et la fermeté, c'est-à-dire qu'ils expriment leur colère ou leur bienveillance en temps voulu, pour protéger leurs intérêts privés et publics. Disons tout de même que le trait dominant et permanent qui a attiré notre attention et qui est bien décrit par le consul Guys, c'est l'amour de la guerre. Les nombreuses guerres menées à l'intérieur contre son peuple et à l'extérieur contre un grand nombre d'États chrétiens nous font dire avec le consul que ce pacha éprouvait une véritable passion pour la guerre.

Les qualités et les défauts de Youssef Pacha étaient souvent poussés à l'extrême et ceux qui les ont décrits n'ont rien exagéré. C'est sans doute cela qui fait que ce pacha est encore à nos jours considéré comme l'un des meilleurs gouverneurs ayant régné sur la Tripolitaine.

II. Son accession au pouvoir

Dès son jeune âge, Youssef Pacha montre une personnalité forte et ambitieuse. Il vise depuis toujours le pouvoir. Il profite de l'amour que lui porte son père pour se faire octroyer plusieurs distinctions et élargir son domaine de compétences. Cette situation

²³²Ettore ROSSI, *op. cit.*, p. 386.

provoque la désapprobation de ses frères et leurs plaintes respectives auprès du père. Youssef fait patte de velours, il affecte une obéissance totale à son père devant son entourage. Ali Pacha lui accorde davantage de confiance²³³ qu'à ses autres fils. Guys ne cache pas son étonnement devant la rouerie de Youssef et la façon dont il parvient à se faire aimer du peuple. Le consul dit en parlant de lui : « *Ce jeune prince est un imposteur* »²³⁴. En effet, ce qui attire notre attention est non seulement sa dureté contre ses frères et sa capacité à gagner la confiance de son père mais surtout le fait qu'il ait accompli tout cela alors qu'il n'avait pas encore dépassé dix-huit ans. Quant à la manière dont il a obtenu le respect des Tripolitains à un si jeune âge, elle nous montre à l'évidence un jeune et brillant ambitieux. Il n'y a ainsi rien d'étonnant à ce qu'au fil du temps sa soif de pouvoir ait augmenté et qu'il ne se soit guère soucié des moyens par lesquels il atteindra le trône.

Dans le but d'accéder au pouvoir, Youssef intrigue pour se débarrasser de l'héritier légal Sidi Hassan. Il organise plusieurs plans d'assassinat mais tous échouent. Il ruse pour mener à bien une autre tentative en faisant croire à sa mère qu'il souhaite faire la paix avec son frère. Cette dernière, ravie de la nouvelle, convoque son fils aîné, Hassan, chez elle. Hassan est ainsi tué de plusieurs coups de pistolet devant la demeure de sa mère le 20 juillet 1790²³⁵.

Youssef complotte également dans le but d'éliminer son père ; c'est la deuxième étape vers son objectif d'atteindre le pouvoir. Il se révolte contre lui et il aurait bien pu réussir, sans l'entrée d'Ali Borghol à Tripoli. La fuite de ce dernier, permet par la suite à Youssef et Ahmed de reconquérir le pays grâce à l'aide du Bey de Tunis. Ahmed est alors nommé gouverneur de Tripoli.

Ce qu'il faut d'emblée mentionner c'est que durant le court règne d'Ahmed Pacha le nouveau pouvoir en place n'est pas solide et le *Kiria* (conseiller personnel du Pacha) ne consacre pas suffisamment de temps et d'énergie à asseoir l'autorité. Ahmed est un homme faible qui ne pense qu'à assouvir ses plaisirs. Il délègue le plus souvent ses pouvoirs à son frère Youssef. C'est donc une porte qui s'ouvre grand devant ce dernier pour lui permettre

²³³Richard TULLY, *op. cit.*, p. 3.

²³⁴Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

²³⁵Jean VANSINA, Abderrahmane AYOUB, *Histoire de la Régence d'Ali Caramanli Pacha de Tripoli de Barbarie*, Tripoli, Centre d'études et de recherches sur le Gihâd, 1978, p. 14. Voir aussi: Edwin H. SIMMONS, *The United States marines: a history*, New York, Naval Institute Press, 2003, p. 22.

de parvenir à ses rêves de gouverner le pays. Youssef est dès lors dans l'attente d'une opportunité qui mettra Tripoli entre ses mains. Dans le même temps, on constate que certaines personnes dans l'entourage d'Ahmed essaient de le réveiller de sa torpeur. Selon le mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie écrit par Guys, on trouve que ce dernier est parmi ceux qui ont essayé d'aider ce pauvre Pacha: Le consul de France tente de l'épauler lorsqu'il remarque son désintérêt pour son gouvernement. Les deux hommes se respectent et s'accordent une confiance mutuelle. On peut considérer que ce consul occupe une place importante dans le cœur d'Ahmed et que ce dernier voit en lui comme un conseiller.

À ce moment-là, nous relevons que les données sont nettement en faveur de Youssef et ce qui renforce sa position est le fait qu'il jouit d'une grande considération auprès des Tripolitains. (Ils lui sont reconnaissants du courage montré au moment où Borghol a pris le pouvoir). Youssef va aussi jouer sur les défauts de son frère pour le discréditer.

Dans ces conditions, il nous est clair que la paix entre les deux frères ne peut pas durer et, grâce à la ruse de Youssef, l'épilogue est proche : un jour, Ahmed propose à son frère de faire une promenade en dehors des murailles de la ville. La proposition est acceptée et Youssef demande à son frère de passer la porte le premier. Une fois Ahmed dehors, Youssef ordonne de fermer toutes les portes de la citadelle et Ahmed ne peut plus pénétrer dans l'enceinte. Un quart d'heure plus tard, Youssef est nommé gouverneur de la ville.

Ahmed est recueilli par des tribus arabes qui ne peuvent pourtant pas l'aider à reconquérir le pouvoir, de peur de subir les foudres de son frère. Il part alors pour Tunis. Le Bey souhaiterait voir Ahmed reprendre sa place de gouverneur à Tripoli afin qu'ils combattent ensemble le dey d'Alger, mais lui non plus n'ose s'aventurer à l'aider de peur de se trouver confronté à Youssef²³⁶.

Youssef parvient à obtenir la bénédiction de son père. Les notables de Tripoli interviennent auprès du Bey de Tunis et du consul français pour qu'ils soutiennent Youssef devant le sultan ottoman. Leur but est que ce dernier reconnaisse Youssef comme

²³⁶Le seul *Kiria* qui avait tenté de résister à *Youssef* avait été arrêté et attendait la mort. Voir : Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie, précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

gouverneur du pays²³⁷. Il est à signaler que le consul français Guys, contrairement aux autres chroniqueurs, dit que le Bey de Tunis, lorsqu'il envoie une délégation à Constantinople, ne demande pas au sultan de reconnaître Youssef comme gouverneur mais il lui propose de choisir entre les deux frères. Il est important de signaler que les notables de Tripoli ont choisi le consul français pour qu'il leur serve d'intermédiaire dans la désignation de Youssef comme pacha de Tripoli. Ceci donne une indication sur l'importance de la place qu'occupaient la France et son consul à Tripoli et vis-à-vis du sultan ottoman.

Ce qui est confirmé est que les efforts faits en faveur de la nomination de Youssef à Tripoli ont porté leurs fruits : selon le mémoire écrit par Guys sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie, on trouve qu'en 1796, Youssef Pacha se voit délivrer un firman du sultan, après avoir reçu sa bénédiction. L'envoyé du sultan, embarqué sur une tartane française, apporte la bonne nouvelle au Pacha et celui-ci le reçoit avec tous les égards²³⁸.

Il est clair que Youssef Pacha n'a pas eu besoin d'attendre longtemps pour devenir le pacha de Tripoli. Cela lui a pris environ six mois pour être en mesure d'exclure son frère du pouvoir. Malgré cela, il était assez naturel qu'il rencontre beaucoup de difficultés internes et externes au début de son règne. Les problèmes externes peuvent être identifiés grâce aux lettres du consul français au ministre français des Affaires étrangères. Ces lettres nous montrent que le pacha est pris entre deux ennemis : l'un se trouve au Caire et jouit du soutien du Bey (nous n'avons pas d'autre information sur cette personne). L'autre est son frère Ahmed qui se trouve à Tunis. Youssef craint davantage son frère que son ennemi cairote, c'est pour cette raison qu'il n'accorde aucune importance aux informations qui lui parviennent du Caire²³⁹.

Quant à Ahmed, il garde l'espoir de remonter sur le trône et dans le but de calmer ses attentes, Youssef utilise encore une fois la ruse, il lui envoie un courrier par lequel il lui promet qu'au cas où lui, Youssef, décèderait, et si ses enfants étaient à ce moment-là

²³⁷ Quand Youssef accède au trône, il offre à nouveau le pouvoir à son père Ali, âgé et malade. Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 30. Voir aussi Pierre PINTA, *op. cit.*, p. 211.

²³⁸ Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie, précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

²³⁹ Le Pacha reçoit de nouvelles informations sur son ennemi qui se trouve en Égypte. Ces informations lui sont envoyées par le Bey de Benghazi à partir d'un bâtiment ragusain, mais au début le Pacha ne veut pas croire à ces informations venant de Benghazi et de Derne, villes qui se sont depuis longtemps insurgées contre lui. Voir lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

mineurs et inaptes à prendre la succession, c'est à lui, Ahmed, que le pouvoir reviendrait. À ce propos, Guys fait remarquer, et espère, que si Ahmed retrouve le pouvoir, il se souviendra certainement de l'aide que la France lui a accordée lors de son court règne et après sa destitution. On voit bien par cette phrase que durant la lutte qui opposa Youssef à son frère Ahmed, le choix de la France penchait fortement pour Ahmed. En grande partie parce que Ahmed, de caractère régulièrement doux et facile se faisait aimer de son entourage, contrairement à son frère, instable et parfois violent qui pouvait inquiéter ses partenaires.

Les événements montrent que la politique de la France face à cette Régence a varié de façon à défendre ses propres intérêts : malgré ce que nous avons dit à propos de sa préférence pour Ahmed, l'attitude change une fois l'arrivée de Youssef sur le trône. Le consul français se rapproche rapidement du nouveau pacha et essaie de gagner sa confiance en proposant une solution au différend qui l'oppose à son frère Ahmed. Il lui conseille de nommer ce dernier à la tête de Benghazi pour éviter une confrontation entre eux deux. Youssef Pacha approuve et suit ces conseils, il procède à la nomination de son frère à Benghazi. Ahmed quitte Tripoli en direction de Benghazi mais son bateau subit un naufrage. Il échappe à la noyade et se dirige vers Malte pour regagner par la suite Tunis. Le gouvernement français lui envoie alors un bateau qui le ramènera à destination. Par ailleurs Ahmed demande l'aide de la France afin qu'elle intervienne en sa faveur auprès du sultan ottoman. Il souhaite toujours être nommé gouverneur de Tripoli.

Concernant les problèmes intérieurs que Youssef a dû affronter, le plus sérieux est l'état de crise économique dans lequel se trouve Tripoli. Cette situation a été créée par le passage d'Ali Borghol au gouvernement de Tripoli. Ce dernier a tout pris avant son départ. Le consul français Guys dit à son sujet : «*Ali Borghol avait sucé la ville jusqu'à la moelle*»²⁴⁰. De plus, Tripoli doit des sommes énormes au Bey de Tunis car celui-ci a dépensé beaucoup d'argent pour faire revenir la dynastie des Caramanli au pouvoir. S'ajoutent à cette situation financière catastrophique, les énormes dépenses engagées par le Pacha, de façon incessante²⁴¹. Après l'accession de Youssef au trône, le peuple tripolitain ne manifeste

²⁴⁰Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie, précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29. Voir aussi : la lettre du ministre des Relations extérieures au consul Guys, datée de mars 1797, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

²⁴¹Lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, datée de mars 1795, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

vraiment pas d'enthousiasme, et pourtant ce même peuple avait éprouvé une sincère gratitude envers lui quand il les avait débarrassés de Borghol. Les notables de Tripoli avaient soutenu Youssef mais le peuple connaissait son caractère tyrannique, c'est pourquoi il le redoutait en tant que gouverneur. Aussi, Youssef Pacha doit affronter, au début de son règne, plusieurs révoltes qui se déclenchent en divers points de sa Régence. C'est pour enrayer cela qu'il veut imposer son autorité sur l'ensemble du pays. Il mène plusieurs guerres contre les tribus. En 1797, il décide de limoger le gouverneur de Benghazi car ce dernier a permis à son propre fils Abdennabi d'étendre son pouvoir au-delà des limites fixées, sans demander l'autorisation du Pacha.

Ainsi, le Pacha veut nommer un nouveau Bey à Benghazi et par la même occasion conclure un contrat qui soit à son avantage. Il envoie une petite flotte ayant à sa tête Ali Ben Meliten pour faire peur aux habitants de cette ville dans l'objectif qu'ils acceptent le nouveau Bey²⁴². Quant à l'ancien, il décide de se retirer et les habitants acceptent de recevoir le nouveau gouverneur²⁴³.

En 1803, le Pacha soumet à son autorité les tribus de la ville de Gariane mais en 1806 et 1807 la tribu d'Ouled Slimane se révolte dans la région montagneuse de l'ouest. Ils dominent l'entrée du Golfe de Syrte. Pour les punir, le Pacha envoie une expédition menée par son fils et héritier, Mohamed. Ce dernier réussit à vaincre la tribu dissidente. L'un de ses frères soumet la ville de Ghadamès qui paie ses impôts au gouverneur de Tunis. Fezzan est soumise à son tour.

En 1813, Mohamed tente d'assassiner son père Youssef. En représailles, il est envoyé à Benghazi pour occuper le poste de gouverneur. Quelques années plus tard, il se révolte à nouveau contre son père. Une expédition militaire est menée contre lui, commandée par son propre frère. Mohamed est incapable d'y faire face, il s'enfuit en Égypte. En 1815, les tribus Nalout, qui se trouvent à l'ouest refusent de payer les impôts. Le gouverneur de cette région fait appel à Youssef Pacha. Ce dernier envoie une expédition avec à sa tête l'un de ses fils. La guerre s'achève par la déroute des tribus²⁴⁴.

²⁴²Lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

²⁴³Lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

²⁴⁴Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 202-205. Voir aussi : Daniel PANZAC, *op. cit.*, p. 248.

Youssef Pacha se trouve, maintenant, à la tête d'un vaste empire dont il est le gouverneur absolu. Il est aidé par un conseil qui porte le nom de Diwan. Ce conseil est composé du chef de la marine, d'un trésorier, du cheikh El-Bled, d'un juge, du chef des mercenaires et de deux traducteurs. Le conseil se réunit souvent et en cas d'urgence, des notables sont convoqués à cette assemblée²⁴⁵.

Ainsi, Youssef Pacha prouve de nouveau que c'est bien lui qui mérite d'être le pacha de Tripoli, surtout après avoir réussi à installer les piliers de son règne et fait face aux problèmes par les moyens appropriés, où il a alterné la force et la diplomatie selon les circonstances

Il faut signaler aussi qu'il est estimé de son peuple en dépit de certaines révoltes contre lui, mais nous savons que des révoltes ont éclaté sous le règne de tous les anciens pachas, et nous allons même jusqu'à dire qu'elles sont dans la nature de ce pays, même de nos jours ; les révolutions sont une des caractéristiques remarquables de son histoire. Nous pouvons prédire que l'époque de ce pacha sera distinguée à tous les égards, tant au niveau interne au pays qu'au niveau des relations extérieures

III. Les proches du Pacha et leur relation avec la France

Avant d'aborder les relations de Youssef Pacha avec l'étranger, il est souhaitable de connaître les hommes qui ont été impliqués dans la gouvernance de Tripoli, d'identifier leurs emplois ainsi que les relations que chacun d'eux entretenait avec la France. Cela est important pour notre sujet car l'entourage immédiat du souverain a souvent eu un impact sur la politique étrangère du pays

On trouve effectivement un groupe d'hommes très proches du Pacha que les représentants étrangers peuvent contacter. La plupart de ces hommes siègent au Diwan. Citons²⁴⁶ :

²⁴⁵Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 164.

²⁴⁶Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie, précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

1. Le grand *Kiria*

C'est le conseiller personnel du Pacha. Il gère les affaires juridiques et les lois de l'État²⁴⁷. Il se nomme Mohamed. Il est d'origine russe mais il a grandi et vécu à Tripoli. Il est dévoué à son maître et ce dernier lui accorde toute sa confiance. Le *Kiria*, investi de cette confiance, conseille le Pacha dans les moments difficiles. Il a de bonnes relations avec la France et est considéré comme l'un de ses amis. Le *Kiria* s'occupe également des affaires concernant les tribus, il établit les lois et il répond aux ordres du Pacha. (Par exemple, si un Tripolitain se comporte mal, c'est le *Kiria* qui a pour mission de le punir)²⁴⁸.

Un autre personnage, appelé le petit *Kiria*, est responsable de la garde personnelle du Pacha et de la sécurité de la citadelle. Il remplace le grand *Kiria* en cas d'absence ou de maladie de ce dernier. Il a pour tâche d'instruire le Bey, héritier légal du pouvoir, sur les affaires de l'État. Le Bey aide son père, il est aussi responsable de la sécurité et de l'ordre dans le pays. Il récolte les impôts et se fait aider par le Cheikh pour faire régner la paix²⁴⁹.

2. Le *Caïd* de la grande Douane

Il se nomme Ammoura, fils du vizir d'Ali Pacha. Doté d'un physique ingrat compensé par une grande culture, Guys le décrit comme la personnalité la plus cultivée de tout Tripoli. Auparavant, il était consul en Espagne. Très maltraité sous le règne d'Ali Borghol, sa volonté d'œuvrer pour son pays est cependant restée intacte. Au début de sa nomination, il n'est pas très proche de la France. Il veut même nuire à ses intérêts et aux privilèges dont elle jouit à Tripoli. Mais l'attitude généreuse de la France à son égard le fait changer d'avis. L'accord entre les deux parties est, dès lors, parfait.

²⁴⁷Khaled El-HADDAR, *op. cit.*, p. 122.

²⁴⁸Voir : Miss Tully, *Dix ans à Tripoli*, p. 46. Voir également, Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie, précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

²⁴⁹Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 164.

3. Le *cheikh El-Bled*

Il se nomme Mohamed Kadoura. Il est le *Walli* (maire) de la ville et le président du tribunal de commerce. Il est connu pour avoir donné les clefs de la ville à Borghol qui, malgré cela, l'a fait torturer. Youssef Pacha l'a choisi personnellement pour occuper ce poste. Ses relations avec la France sont excellentes et la République ne s'est jamais plainte de sa personne.

4. Le *Raïs* de la marine

C'est le préféré du Pacha et également son gendre. Il se nomme Ahmed. Il est connu pour être intelligent, mais peu sérieux et parfois maladroit.²⁵⁰ Ses fonctions consistent à s'occuper de la flotte en lui fournissant tout le nécessaire pour son fonctionnement²⁵¹. Il est pratiquement le seul conseiller du Pacha lors des discussions avec les États étrangers²⁵². Il a de bons rapports avec la France jusqu'à son départ pour Constantinople. Là, un différend l'oppose au consul de France dans cette ville²⁵³.

Ce poste de *Raïs* est tenu ensuite par un Anglais qui s'est converti à l'Islam après avoir été capturé sur un bateau américain en 1796 ; il prend le nom de *Raïs* Mourad. Il arrive au sommet des postes de l'État grâce à son expérience dans le domaine maritime. Il épouse une fille du Pacha et est nommé par la suite amiral de la flotte Tripolitaine. Taker dit de lui : « Depuis ce moment, il est devenu une arme contre le commerce européen et chrétien d'une manière générale »²⁵⁴.

²⁵⁰ Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie, précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

²⁵¹ Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 164.

²⁵² Khaled EL-HADDAR, *op. cit.*, p. 122.

²⁵³ Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie, précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

²⁵⁴ Jilin TAKER, *op. cit.*, p. 194,195.

5. Ali Ben Meliten

Cet homme est très apprécié de Youssef Pacha. Il a acquis toute sa confiance bien qu'il ne possède pas de grade équivalent à ceux des autres hommes des Douanes. Il s'occupe des chevaux du gouverneur. Il est l'un de ceux qui apprécient la France²⁵⁵.

Parmi les hommes importants, se trouvent également les juges²⁵⁶. Et dans les nouvelles fonctions créées par le Pacha, on cite le poste de grand ministre et celui de ministre des Affaires étrangères. Ces deux personnages ont un statut fort intéressant et sont souvent envoyés en Europe pour négocier avec les États et mettre fin aux désaccords qui surviennent inmanquablement entre les pays²⁵⁷.

Tully parle des agents qui agissent en qualité de traducteurs. Leur rôle consiste à protéger les consuls et leurs familles. Ils font des comptes rendus au *Kiria* au sujet des consuls et de leurs activités. Ces derniers ne les apprécient guère, mais en même temps, ils sont indispensables à leur sécurité.

Le poste de chef des Douanes représente une haute fonction pour le pays. Il est responsable des comptes, des impôts, de l'import-export²⁵⁸. À la fin du règne de Youssef Pacha, cette fonction est confiée, à l'Amiral²⁵⁹.

Ce que l'on observe, en regardant les noms des membres de l'entourage du pacha, c'est que bon nombre d'entre eux sont des chrétiens apostats. Ce qui est clair aussi pour nous c'est qu'ils ont joué un rôle crucial dans l'histoire de la Régence durant cette période. On voit qu'ils étaient les favoris du pacha, au point qu'ils ont souvent épousé ses filles. Le pacha pouvait penser qu'ils méritaient d'être les maris de ses filles mais il pouvait aussi les préférer à cause de leur origine étrangère qui ouvrait d'autres perspectives. Il était lui-même d'origine étrangère même si jusqu'à présent il n'avait jamais agi comme un étranger et n'avait jamais fait référence à son origine turque.

²⁵⁵ Quand *Youssef Pacha* envoie trois galiotes et deux corvettes armées pour chasser l'ancien Bey de Benghazi, il les met sous le commandement d'Ali Ben Meliten. Voir la lettre de Guys au ministre des Affaires extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29 et le mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie, précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

²⁵⁶ Le centre libyen des études historiques de Tripoli contient plusieurs enregistrements du tribunal au sujet des plaintes dans les domaines économique et social et sur lesquelles les juges de cette époque statuaient.

²⁵⁷ Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 164.

²⁵⁸ Miss Tully, *Dix ans à Tripoli, 1783-1793*, p. 121.

²⁵⁹ Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 164.

Il est clair aussi qu'au début du règne de Youssef Pacha, la France s'est immédiatement rapprochée du Diwan, comprenant qu'une bonne relation entretenue avec ces grands responsables l'aiderait à maintenir ses intérêts politiques et économiques dans cette Régence. En effet, ces hommes avaient une énorme influence sur la politique extérieure du pays. De son côté, la grande majorité des hommes qui composent le Diwan est proche de la France. Cela prouve que les relations entre les deux États sont excellentes à cette époque. Le consul français accorde beaucoup d'importance à ces relations et pour les renforcer encore, il pousse son Gouvernement à installer des sociétés commerciales à Tripoli²⁶⁰.

Enfin il est important de dire que le règne de Youssef Pacha représentera une étape importante dans l'histoire de Tripoli. C'est une belle époque ; en effet, grâce à ses efforts, la cité atteint un rang reconnu par les autres États et devient, après une période de faiblesse, une force qui se fait craindre

Conclusion

Ce chapitre a montré le désir de la France de confirmer sa présence continue à Tripoli qu'elle considère comme une région vitale en Afrique du Nord. La France a toujours apporté son soutien à la famille Caramanli depuis l'époque de Mohamed Pacha et de son fils Ali, avec lesquels elle avait déjà des relations privilégiées.

S'il y eut d'excellentes relations entre les deux pays, comme nous l'avons vu jusqu'à l'époque de Youssef Pacha, on ne peut pas dire qu'elles furent seulement dues à une solide amitié entre les pachas de Tripoli et la France. Ce qui est affirmé, après de cette étude est que la politique hostile aux chrétiens menée par Ali Borghol représentait une menace pour les intérêts français et que la France a ainsi été amenée à aider Youssef Pacha et à accueillir favorablement l'hypothèse de son accession au trône. Sans doute la France souhaitait-elle également préserver ses privilèges commerciaux, voire les augmenter.

Ainsi tout cela nous pousse à souligner l'existence d'intérêts politiques et commerciaux entre les deux pays, ce qui les rapproche et resserre leurs liens.

²⁶⁰Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie, précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

Chapitre II : Aperçu sur les relations commerciales entre la France et la Tripolitaine

Les relations commerciales entre les deux pays sont importantes au plan international ainsi que pour la politique intérieure de chacun des deux pays. Elles jouent un rôle non négligeable dans la croissance économique de l'un et de l'autre, qui se répercute au niveau social, culturel et politique. Les relations politiques sont étroitement liées aux relations commerciales.

Tripoli était l'une des Régences d'Afrique du Nord avec lesquelles l'Europe cherchait à établir des relations, même si c'était à un niveau moindre qu'avec Tunis et Alger.

Malgré la pauvreté, les famines, les épidémies qui touchaient régulièrement cette Régence, les ressources économiques étaient, selon les régions, nombreuses et diversifiées. Par exemple, les années fastes permettaient de produire suffisamment de céréales pour la consommation intérieure et pour l'exportation.

Tout cela rendait donc possible l'existence de relations commerciales à l'intérieur de la Régence et avec l'étranger. Cela explique aussi l'intérêt que leur portait le Pacha et le fait qu'il en assurait la sécurité. Le Pacha fut lui-même considéré comme un commerçant averti. Il organisa le système des poids et mesures et la monnaie. Il accorda beaucoup d'importance à la construction de flottes commerciales ou à leur location quand le besoin s'en faisait sentir.

Les commerçants français eux-mêmes ont toujours accordé de l'importance au commerce avec Tripoli, malgré le peu de soutien de leur gouvernement, suivant en cela l'exemple des commerçants des autres pays.

Section 1 : L'importante de Tripoli selon l'approche économique

Avant d'étudier ce sujet, il faut rappeler que l'une des conditions fixées par la France pour la nomination de consuls était que le pays avec lequel des relations politiques étaient envisagées soit suffisamment important. Dans cette partie de notre recherche Il est souhaitable d'aborder les relations commerciales ente la France et la Tripolitaine à l'époque

de Youssef Pacha (1795-1815) et notre objectif sera de savoir si la France va trouver de bonnes raisons économique pour se rapprocher de la Régence de Tripoli.

On considère que la base de l'économie tripolitaine reposait sur l'agriculture et l'élevage, au point que Tripoli dans les siècles passés était nommée « le grenier de Rome ». Mais ensuite, il y eut d'énormes changements, le pays à l'époque étudiée était devenu pauvre, surtout en raison de la sécheresse et de la grande surface que grignote chaque jour le Sahara. De plus, la négligence des terres lointaines de la Tripolitaine ne faisait qu'aggraver les choses. En revanche, le gouvernement de Tripoli s'investissait mais il s'occupait surtout du piratage et du commerce, en particulier du commerce Saharien.

Malgré ce constat de misère et de pauvreté dans la Régence, les correspondances des consuls français précisent que la Régence possède des terres riches, diverses et variées. Les consuls français ont essayé à plusieurs reprises d'attirer l'attention de leur gouvernement sur les potentialités économique de ce pays. Parmi ces régions, il faut citer celle de Gariane qui produit une quantité importante de safran dont la qualité est très estimée, ce qui lui vaut à cette époque une grande renommée. Elle bénéficie en outre d'une position géographique favorable car, lorsque l'horizon est bouché, les navires peuvent apercevoir ses montagnes de loin et être sûrs de leur itinéraire. Dans la région de Zouara, on extrait du sel peu corrosif pour conserver la viande. Quant aux régions voisines de Tripoli, on y produit des dattes de haute qualité et en grande quantité, diverses laines et de la garance. À l'est de Tripoli, la région de Tajoura fournit des produits à peu près similaires à ceux que nous venons de citer. La ville de Lebda, qui présente par ailleurs de magnifiques ruines antiques, est une contrée plantée d'oliviers.

Tripoli s'approvisionne en orge et en blé dans la région de Misrata et lorsque la récolte est très bonne, l'excédent est exporté à l'étranger. On fabrique également à Misrata une grande quantité de petits tapis faits à la main et, comme ils ne sont pas chers, ils se vendent très bien.

Dans la région du golfe de Syrte, on trouve de grandes surfaces à explorer surtout après la découverte d'une mine de soufre non exploitée jusqu'alors. Au centre de la côte du golfe, les eaux d'un certain étang fournissent une boue qui sert à soigner les maladies cutanées des chameaux, une partie de cette boue part directement en Égypte, car elle est

extrêmement prisée. Le Sahel, qui est la partie de la plaine située à l'est de Tripoli jusqu'à Misrata, fournit Tripoli en olives.

À l'est du pays, on se doit de mentionner la Cyrénaïque qui a toujours été une région très riche et qui le demeure jusqu'à nos jours. À l'époque des Caramanli, les deux villes principales sont Benghazi et Derne. Cette région est commandée par un Bey. On y produit beaucoup de laine. On y trouve des cuirs, du beurre salé et du *montéque* (sorte de beurre salé), qui est très apprécié au Levant, ainsi que des plumes d'autruches, de la cire, du miel et quelques fois du blé et de l'orge.

S'agissant des habitants de la région, ils commercent surtout avec le Levant et, à l'époque étudiée, ils ont commencé à commercer avec Livourne²⁶¹.

L'importance de la Cyrénaïque encourage le consul français Guys à demander à son gouvernement de favoriser l'implantation d'entreprises qui pourraient tirer des profits économiques et constituer d'importants postes stratégiques²⁶².

Les régions du sud revêtent également une grande importance pour le pays depuis des siècles. Certaines villes sont très riches grâce à leur position en tant qu'étapes pour les caravanes sahariennes. Personne ne peut nier l'importance de ces oasis pour le commerce²⁶³, comme par exemple Ghadamès, autrefois sous la domination de Tunis. La ville paye un léger tribut annuel au Pacha, en poudre d'or. Elle fournit à Tripoli du séné de très bonne qualité et des nègres. Le commerce des nègres qui passent au Levant est considérable et aussi très rentable. Ceux qui pratiquent ce commerce sont des personnalités influentes et surtout elles sont les plus riches de Tripoli.

Au sud, le Royaume de Fezzan, qui est peuplé de noirs, commerce avec Tripoli qui échange son cuivre, de la quincaillerie, des draps tissés localement et d'autres petits objets contre des nègres, de la poudre d'or, du séné, de la cire, des plumes d'autruches, de l'ivoire, des peaux de tigre et des productions de l'intérieur de l'Afrique. Le Fezzan fournit aussi du sel gemme. On s'en sert pour la teinture des tissus et dans le traitement du tabac pour le

²⁶¹Mémoire sur commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 29.

²⁶²Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie, précédé de l'état historique et public de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

²⁶³Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 29.

rendre plus piquant.

La région d'Augila, résidence du Bey nommé par le Pacha, est sablonneuse. La région fournit seulement des dattes et des plumes d'autruche²⁶⁴.

Ainsi, le pays peut exporter de grandes quantités de produits locaux pendant les bonnes saisons. Il peut aussi échanger les produits de sa culture, blé, orge, dattes, huile, ainsi que des troupeaux de vaches et de moutons contre des marchandises européennes diverses, surtout des armes, des munitions, des tissus, du cotons etc.

Il est donc clair que la Régence, malgré ce qui est dit de la pauvreté subie au cours de cette période, est capable de produire suffisamment et que quelquefois elle peut exporter le surplus à l'étranger. Il s'agirait donc de développer les potentialités.

La deuxième face de l'économie de Tripoli c'est le commerce intérieur et extérieur dans les périodes de bonnes saisons²⁶⁵.

Dès le début de son règne, Youssef Pacha s'est préoccupé de la sécurité de son pays. Il durcit les peines pour vol et braquage. Cette situation sécurisée incite les commerçants en provenance de toutes les régions du pays à entreprendre et à venir faire du commerce, surtout à Tripoli, ce qui a énormément contribué à l'enrichissement et au développement de l'ensemble du commerce. Le Pacha organise aussi des relais où les négociants tripolitains rencontrent des commerçants soudanais.

À l'époque, Tripoli redevient un point de passage obligé entre l'Afrique et l'Occident, ce qui facilite le commerce avec l'Europe²⁶⁶. Ceci surtout après la soumission des villes les plus importantes comme Fezzan et Ghadamès et des oasis par lesquels passent les routes commerciales du désert.

Kola Flolayan souligne que certaines remarques et observations doivent être prises en compte pour évaluer le rôle du commerce dans l'économie de Tripoli. Tout d'abord, l'ensemble de l'import-export doit être capable de s'adapter à des éléments exogènes tels

²⁶⁴Kola FOLAYANY, *op. cit.*, p. 68.

²⁶⁵Omar Ben SMAÏL, *op. cit.*, p. 182.

²⁶⁶Kola FOLAYANY, *op. cit.*, p. 68.

que le climat, la sécheresse, etc. D'autre part, le commerce de Tripoli dépend surtout de l'économie agricole, des bovins en particulier, qui dépend à son tour des phénomènes naturels (comme la sécheresse), des troubles et des guerres à l'intérieur du pays. Souvent le manque de produits agricoles et de cheptels créèrent une balance commerciale déficitaire. Quand Youssef Pacha eut compris tous les aléas de son économie, il essaya de planter surtout du coton et des mûriers, mais les récoltes ne furent pas à la hauteur de ses attentes et Tripoli dut continuer à importer du coton d'Égypte et de la soie du Levant. Peut-être est-ce pour cette raison que le Pacha se tourna principalement vers la piraterie²⁶⁷.

En abordant l'étude du commerce extérieur de Tripoli à l'époque de Youssef Pacha, on ne peut pas ignorer le rôle important que joue déjà ce pays dans les échanges avec le reste du monde. Son rôle était devenu essentiel grâce au passage quotidien des échanges par Tripoli qui s'affirmait comme une plaque tournante²⁶⁸ entre plusieurs marchés extérieurs. Ceci fait que Tripoli est, sur la carte, le premier point incontournable du commerce de transit.

On peut donc dire que la position géographique de Tripoli a contribué à établir une relation commerciale entre les marchés d'Europe et d'Afrique. D'autre part, Il est important de signaler qu'une grande partie de son commerce avec l'Europe s'appuie sur les produits comme le safran, la laine, etc., tandis qu'une grande partie de son commerce avec l'Afrique s'appuie sur les marchandises européennes²⁶⁹.

Le Pacha considère avec attention l'importance du commerce sahraoui pour assainir l'économie de son pays car celle-ci était devenue de plus en plus désastreuse, surtout après le règne d'Ali Borghol. Celui-ci avait vidé les caisses du pays et ruiné toutes les économies. C'est pour cette raison que Youssef Pacha voulait que toutes les caravanes reviennent à

²⁶⁷Certains voyageurs européens qui ont visité la Tripolitaine ont dit que cette dernière était la seule porte qui ouvrait l'Afrique à l'Europe et cela grâce aux bonnes relations entre le Pacha de Tripoli et les dirigeants africains. Ceci a également aidé à maintenir la communication entre la Turquie et l'intérieur de l'Afrique. On sait aussi que grâce à cela, les Européens pouvaient obtenir les marchandises en provenance d'Afrique. Voir : Édouard CHARTON, *Le magasin pittoresque*, Vol. 28, Paris, Taylor institution Library, ST. Giles-Oxford, 1880, p. 23.

²⁶⁸Anaam CHARFEDDINE, *op. cit.*, p. 117.

²⁶⁹Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 29.

Pour Ghadamès qui est éloignée de Tripoli de 15 jours et est située dans le sud, le commerce est la principale activité de ses habitants. Ils considèrent le voyageur anglais Lyon comme le plus doué et le plus intelligent. D'ailleurs, c'est Lyon qui indique aussi les routes traversant la ville, il cite la route qui va à Gabès ainsi que deux autres routes. L'une d'elles est la route de l'ouest qui va vers Touat et ensuite vers le nord-ouest, elle entre au sud jusqu'aux terres de Tombouctou. La deuxième est la route de l'est qui va vers Bourno. Avec toutes ces routes, Ghadamès est devenue l'une des plus riches oasis, on dit même que ses habitants possèdent beaucoup d'or.

Quand on évoque les routes commerciales, il ne faut pas oublier celle qui passe par Ghat qui se trouve à 395 Km au sud-ouest de Mourzouk et à 582 km de Ghadamès. Ghat est considérée comme un grand dépôt pour différentes marchandises qui arrivent de l'est et du sud. C'est grâce à sa position stratégique qu'elle est un point de communication entre Tripoli, Ghadamès et Kano, avec des intersections de plusieurs routes vers Tunis, l'Algérie, le Maroc et Tombouctou. Notons encore la route de l'Est qui va vers Mourzouk, ensuite vers Benghazi, puis vers Égypte et les terres sacrées.

Youssef Pacha n'a pas abandonné les routes de l'est, surtout celle de Benghazi, qui bénéficie de plusieurs avantages économiques, grâce à son commerce florissant avec l'Afrique. Elle est aussi un point de communication entre les deux marchés Europe-Afrique, comme Tripoli²⁷³.

Youssef Pacha s'occupait également d'Augila qui se trouve à 400 km au sud-est de Benghazi. Le Pacha choisissait lui-même ses gouverneurs et parmi eux on trouvait un français converti à l'islam nommé Zieid Abdellah.

Quant à l'oasis de Jalou, elle est considérée comme le principal point de passage pour les exportateurs entre Ouadaï et Kafra. Ses habitants vivent en toute prospérité grâce au commerce. Kafra est considérée comme une station de relais pour les caravanes des commerçants qui arrivent de l'est et du sud. Cette oasis se trouve à mi-chemin sur la route entre Ouadaï et Benghazi. On y trouve beaucoup de produits, dont les dattes en grande quantité, qui approvisionnent les caravanes. Quant à ses habitants, ils comptent sur le

²⁷³Hamed OUHIDA, *Statistique de la Régence de Tripoli*, journal d'El Chahide, tome 9, Tripoli, Centre libyen des études historiques, 1988, p. 87.

développement du commerce avec Tripoli, l'Égypte et Ouadaï²⁷⁴.

On voit donc qu'il existe trois routes principales empruntées par les caravanes commerciales orientées vers les marchés africains.

La première est la route Tripoli-Fezzan-Bourno. Par cette route, arrivent à Tripoli trois grandes caravanes chaque année. La première, et la plus importante, arrive dans le mois de janvier. Les deux autres arrivent successivement aux mois de mai et d'octobre²⁷⁵. Grâce aux relations fructueuses et privilégiées, manifestées à travers les échanges de cadeaux entre le gouverneur de Bourno et Youssef Pacha, la prospérité de cette route s'est bien établie. Ceci a considérablement augmenté le volume des marchandises transportées et a stabilisé les bonnes relations commerciales entre les deux régions²⁷⁶. Les tribus des Tebous ont beaucoup protégé cette route puisqu'ils habitent dans cette région. Ces tribus sont les principaux protecteurs et ils ont participé au développement du commerce empruntant cet itinéraire²⁷⁷.

La deuxième route est celle qui relie Ghadamès à Kano. Elle est considérée l'une des plus importantes dans le courant des XVIII^e et XIX^e siècles. Elle est empruntée par de grandes caravanes mais aussi par de plus petites qui exercent leurs activités toute l'année. L'une des plus grandes part de Tripoli en direction de Kano, au mois d'août et l'autre part de Kano vers Tripoli le même mois²⁷⁸.

Certains considèrent que c'est par ces deux routes que Tripoli réalise l'essentiel de son commerce avec le centre de l'Afrique²⁷⁹, mais la troisième route n'est pas négligeable, c'est la route Benghazi-Kafra-Ouadaï. Elle est très fréquentée par les caravanes, elle est longue d'environ 2000 km. Elle est prospère depuis la nuit des temps, ce qui la distingue des autres c'est qu'elle est plus petite mais sécurisée. De plus, les chameaux trouvent de quoi

²⁷⁴ Moaid EL ATHM, *Voyage dans l'Afrique subsaharienne*, Tripoli, Centre libyen des études historiques, 1973, p. 359.

²⁷⁵ Jean-Claude ZELTNER, *op. cit.*, p. 359.

²⁷⁶ Rajab Nsir EL ALABID, *La ville de Mourzouk et le commerce des caravanes du désert pendant le dix-neuvième siècle*, première édition, Tripoli, Centre libyen des études historiques, 1998, p. 219, 210.

²⁷⁷ George F. LYON, *op. cit.*, p. 89.

²⁷⁸ Francisco KOUROU, *La Libye à la deuxième époque Ottoman*, traduit par Kalifa El Telissi, Tripoli, Dar EL Ferjani, 1971, p. 102, 106.

²⁷⁹ Conrad MALTE-BRUN, *Géographie universelle, revue, rectifiée et complètement mise au niveau de l'état actuel des connaissances géographiques*, Paris, Dufour, 1857, p. 20.

brouter sans problème presque tout le long du chemin. Chaque année deux caravanes empruntent cette route, la première partant de Benghazi et la deuxième partant de Ouadai²⁸⁰.

Après les détails sur les routes les plus empruntées par les commerçants avec leurs caravanes, voyons maintenant quelles sont les marchandises transportées tous le long de leur périple.

Des quantités diverses de marchandises sont transportées vers les marchés des différents pays africains ; sans doute les marchandises les plus demandées sont les produits européens et quelques articles artisanaux produit directement à Tripoli. Parmi ces marchandises, on trouve des armes à feu, des verres de couleur²⁸¹, des vêtements, des draps, des miroirs, des parfums de rose, de la soie blanche et de couleur²⁸², des couvertures, des aiguilles pour la confection, des médicaments, des cuivres, de l'étain, des bonnets pour couvrir la tête, des chaussures ainsi que des huiles essentielles²⁸³. Lyon parle de son côté de perles de qualité surtout des perles de culture et des colliers de grande valeur, il cite encore des marmites en cuivre et en étain et des bassines pour laver le linge²⁸⁴. On trouve aussi le poil de chèvre.

Il faut dire par ailleurs que les marchandises, surtout celles importées d'Europe, sont de mauvaise qualité. C'est pour cette raison qu'elles sont vendues à des prix défiant toute concurrence. Malgré cela, elles rapportent beaucoup car elles sont échangées en Afrique contre des marchandises de valeur, telles que la poudre d'or²⁸⁵.

Concernant les marchandises des caravaniers transportées depuis les marchés africains, les esclaves sont la principale monnaie d'échange. Ces derniers sont considérés comme des marchandises. Il est à noter que le commerce des esclaves était bien connu avant les XVIII^e et XIX^e siècles, il a toujours existé depuis des siècles et même depuis

²⁸⁰Francisco KOUROU, *op. cit.*, p. 102, 106.

²⁸¹Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 202.

²⁸²Voir : Archives de Ghadamès, Libye.

²⁸³Jean-Claude ZELTNER, *op. cit.*, p. 362, 363.

²⁸⁴George F. LYON, *op. cit.*, p. 100.

²⁸⁵J. ETIEVANT, *L'Afrique française, le commerce tripolitain dans le centre africain*, publié sous la direction de M. Auguste TERRIER, Secrétaire général du Comité, année 1910, vol. 20, Paris, Comité de l'Afrique française, 21 Rue Cassette, p. 21, 77.

l'antiquité. Ce commerce s'est élargi après l'arrivée des Arabes en Afrique du Nord, surtout dans la région qui s'étend de Tripoli jusqu'au Tchad.

L'historien arabe El Yakoubi dit de ce commerce qu'il n'a pas un but bien précis comme la guerre. Par contre il se pratique tranquillement et normalement comme n'importe quel autre commerce. Cependant, en cas de besoin, certains dirigeants musulmans pratiquent la razzia pour se fournir en esclaves. De ce fait, les sultans africains sont très mécontents, surtout les sultans de Bornou qui se plaignent auprès du sultan du Caire. Ils ne comprennent pas comment un musulman est capable de réduire un autre musulman en esclavage²⁸⁶ ?

Concernant l'importance du commerce d'esclaves et ses retombées économiques pour le pays à l'époque de Youssef Pacha, les voyageurs anglais Lyon et Ritchie estiment qu'en 1819 le nombre des esclaves exportés annuellement par la route de Tripoli tourne autour de trois à quatre mille, auxquels il faut rajouter les mille autres qui arrivent par la route de Benghazi. Les voyageurs Clapperton et Denham disent, à titre d'exemple, qu'entre 1822-1824, on achète chaque année deux mille esclaves africains rien que pour les marchés de Tripoli. D'autre part, l'association étrangère contre l'esclavage estime qu'entre 1822 et 1824, le nombre d'esclaves exportés de Tripoli était de plus de 2000 chaque année.

Dans les meilleures années, le Pacha peut facilement recevoir plus de 20 000 \$, et l'on compte la somme de 5 \$ par esclave. Un des consuls a estimé que le volume de ce commerce peut rapporter à Tripoli les revenus confortables d'environ 10 000 \$²⁸⁷ chaque année.

Il est observé que nombre d'esclaves arrivent à Tripoli dans un piètre état sanitaire puisqu'ils contractaient beaucoup de maladies lors des traversés des déserts, on compte aussi beaucoup de décès. De plus, la famine sévissait et souvent ces esclaves étaient systématiquement maltraités²⁸⁸.

Le prix d'achat d'un esclave est dérisoire et se fixe en fonction de son sexe. Le prix

²⁸⁶Serge THEUNYNCK, *Économie de l'habitat et de la construction au Sahel*, vol.2, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 57. Voir aussi : Jacques GIRI, *Histoire économique du Sahel*, Paris, Karthala, 1994, p. 98.

²⁸⁷Kola FOLAYANY, *op. cit.*, p. 119, 120.

²⁸⁸George F. LYON, *op. cit.*, p. 181, 182.

d'un homme est estimé à un quart et quelques fois la moitié du prix d'une femme²⁸⁹. Il faut noter aussi quelques différences de prix selon les capacités physiques. D'après des sources du tribunal de Tripoli, on s'aperçoit par exemple qu'un commerçant tripolitain a vendu deux jeunes esclaves en même temps, l'une étant vendue pour 50 rials douro et l'autre pour 40 rial douro²⁹⁰.

Les dossiers des tribunaux de Tripoli nous montrent qu'un grand nombre de commerçants tripolitains font le commerce des esclaves. On peut citer pour exemple quelques noms comme : Hadj Mohamed Mrabet, Hadj Youssef et aussi Abdellah Ben Youssef El Bakar, le cheik Mohamed Ben Anba El Muzurati²⁹¹. On trouve aussi Hadj Mabrouk et Youssef Ben Souaïd, Masoud bin Abi Bakr, Hadj Ahmed Ben Moussa Aljzar²⁹².

Il faut attirer l'attention sur le fait que beaucoup d'esclaves sont émasculés pour qu'ils puissent travailler dans le harem du sultan. On les amène aussi sur les marchés africains. En fait, la castration est interdite dans la religion musulmane²⁹³.

Concernant les régions les plus importantes pour l'expédition des esclaves, on trouve au premier rang Smyrne ; cela ne nous étonne pas, sachant que le sultan ottoman défend toujours ce genre de commerce (peut-être parce que les marchandises en provenance de Barbarie et du Levant sont de peu d'importance à l'exception des esclaves). Suivent Morée et Malte²⁹⁴. Les navires français étaient chargés à craquer pour transporter les esclaves dans ces régions²⁹⁵.

Faisons maintenant une dernière observation concernant le commerce des esclaves, c'est l'augmentation continuelle du prix des esclaves d'une année à l'autre. Voici une

²⁸⁹Omar Ben SMAÏL, *op. cit.*, p. 126.

²⁹⁰Les registres du tribunal légitime de Tripoli, années 1232-1252 H / 1816-1846, Centre libyen des études historiques.

²⁹¹Registre 6 page 31, registres du tribunal légitime de Tripoli années 1204 à 1215 H / 1788-1799., Centre libyen des études historiques.

²⁹²Registre 7 page 30, registres du tribunal légitime de Tripoli année 1206 à 1214 H / 1790-1798, voir aussi Registre 5 page 5, registres du tribunal légitime de Tripoli années 1177-1179 H / 1761-1763. Centre libyen des études historiques.

²⁹³Serge THEUNYNCK, *op. cit.*, p. 57. Voir aussi : Jacques GIRI, *op. cit.*, p. 98,97.

²⁹⁴ François MOUREAU, *Captif en Méditerranée (XVI^e - XVIII^e siècles), Histoire, récits et légendes*, Paris, 2006, p. 165,166.

²⁹⁵Lettre du ministre des Relations extérieures au consul Mure, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

comparaison des prix observés en rials au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. Ce tableau montre la grande variation²⁹⁶.

Tableau N° 3 : prix des esclaves selon le sexe, en rials

Années	Esclaves Femmes	Esclaves Hommes
1723		70.43
1724	34	
1726	130	
1727	112	1
1761	300	718
1762		1250
1781	Entre 00 et 47000	
1788 – 1799	Entre 25000 et 28000 et 90000	
1802		88000
1819	585000	
1820		207000
1821	360000	

Parmi les autres marchandises importantes que transportent les caravanes, il y a les plumes d'autruche. En fait, au début du XVIII^e siècle, des autruches vivent dans les régions de la Régence comme à Fezzan et à Ghat²⁹⁷. Mais ces oiseaux ont fini par migrer vers d'autres destinations parce qu'ils étaient chassés par les habitants. Malgré la disparition de ces oiseaux dans leur milieu naturel, leur élevage dans des volières a pris la relève. Lyon raconte que des volières sont établies un peu partout dans des villes comme Ouaden, Houn, Soukna et Ghat pour l'élevage. On ramasse les plumes trois fois tous les deux ans puis on les envoie à Tripoli, mais les quantités ne sont pas suffisantes²⁹⁸, c'est pourquoi il a été décidé de faire venir ces plumes d'Afrique.

²⁹⁶Registre 6 page 95, registres du tribunal légitime de Tripoli années 1204 à 1215 H / 1788-1799., Centre libyen des études historiques. Voir aussi : Anaam CHARFFEDINE, *op. cit.*, p. 88, 89.

²⁹⁷Jean-Claude ZELTNER, *op. cit.*, p. 362.

²⁹⁸George F. LYON, *op. cit.*, p. 64, 106.

Le commerce des plumes est très actif au Sahara, surtout que les plumes sont très demandées par les Européens pour l'apparat. Cette mode perdure pendant les guerres de Bonaparte au début du XIX^e siècle, puis finira par disparaître peu à peu.

Selon la mode, on fixe les plumes droites, en hauteur pour grandir les femmes. Pendant les années de guerre on ne peut mettre qu'une ou deux plumes, à cause de leur coût, mais dans les années de prospérité, on en met beaucoup sur les chapeaux des femmes. Les hommes, eux aussi, ont suivi cette mode. Sur quelques tableaux, on voit Napoléon Bonaparte portant un chapeau orné de plumes d'autruche pour se grandir, car il est de petite taille²⁹⁹.

Le prix des plumes varie selon plusieurs critères. Par exemple, il dépend de la qualité : autruche d'élevage ou sauvage, femelle ou mâle, etc. La plus chère, et la meilleure, est la blanche, suivie de la noire. Ces deux plumes sont celles du mâle, tandis que celle de couleur grise est la plume de la femelle³⁰⁰.

La demande étant très forte de la part des Européens, les commerçants tripolitains qui rêvent de richesse et qui pratiquent le commerce des plumes d'autruche sont amenés à se tourner vers les marchés africains. Les commerçants du Darfour et du Soudan en particulier sont bénéficiaires de cette initiative et, pour pouvoir vendre à des prix plus élevés, ils ont entrepris de contrefaire les plumes en collant de la plume blanche avec du plomb. Les négociants de Tripoli, qui n'avaient pas forcément beaucoup de connaissances en la matière, ont été trompés par cette ruse et furent très mécontents de cette falsification bien dissimulée. Ceci va influencer de manière négative les relations entre Tripoli et ces pays africains³⁰¹.

En plus des plumes, d'autres marchandises peuvent être achetées sur les marchés

²⁹⁹ Marion JONSON, « Le Commerce des plumes d'autruche au milieu du XVIII^e siècle », *Journal de la recherche historique*, Tripoli, Centre libyen des études historiques, troisième année, volume 1, 1981, en arabe, p. 134, 136, 137.

³⁰⁰ Mahmoud NAJI, *Histoire de Tripoli de l'Ouest*, Tripoli, Université libyenne, 1970, p. 72.

³⁰¹ J. ETIEVANT, *op. cit.*, p. 278.

africains : "le *zapad*"³⁰², les vêtements féminins multicolores, des vêtements en coton, des robes larges et des couvertures en coton ainsi que quelques produits comme le miel, les noix, les piments, les sacs de cuirs, les assiettes en bois, les cuillères et les ambres³⁰³. Sans oublier les peaux d'animaux, considérées comme des marchandises de valeur et qui sont rapportées des marchés de Fezzan³⁰⁴, avec encore la poudre d'or, le séné et les bougies³⁰⁵.

Tableau N° 4 Importation depuis les marchés africains vers Tripoli, entre 1823 et 1828³⁰⁶

Marchandises	Quantités
Esclaves	2 500 têtes
Poudre d'or	10 000 poids
Sel de sodium	7 000 tonnes
Séné	3 000 tonnes
Plumes d'autruche	de 15 000 à 18 000 pièces
Potasses rouges	de 3 000 à 4 000 tonnes
Ivoire	de 10 à 15 tonnes

Selon le mémoire sur le commerce de Tripoli établi en 1796 par Guys et concernant le commerce avec l'intérieur, les prix couramment pratiqués se présentent comme suit³⁰⁷:

Pour les esclaves :

- Eunuques : 350 à 400 sequins l'un.
- Nègres mâles : de 60 à 70 sequins la tête.
- Garçon de plus de 10 ans : entre à 45 sequins par tête.
- Fille ou femme : de 80 à 100 sequins par tête
- Fillette en-dessous de 10 ans : de 70 à 75 sequins par tête.

Pour les autres marchandises :

³⁰²Le *zapad*, est une matière parfumée, extraite d'un animal qui ressemble au chat sauvage. Celui-ci porte sous la queue une poche dans laquelle se concentre cette matière parfumée, semblable au musc. Cette matière est extraite en tenant l'animal en éveil à certaines périodes où

³⁰³George F. LYON, *op. cit.*, p. 64, 100.

³⁰⁴Les registres du tribunal légitime de Tripoli, années 1206-1214 H / 1790-1798. Centre libyen des études historiques.

³⁰⁵Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E, série C.C.C, vol. 29.

³⁰⁶A.N PROCHAIN, *Histoire de la Libye à l'époque moderne au milieu du seizième siècle*, traduit par Imad Ganem, première édition, Centre libyen des études historiques, 1991, p. 224, 225.

³⁰⁷Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, A.M.E.M., série C.C.C., volume 29.

- Beau cheval de bonne race : jusqu'à 150 sequins l'un.
- Cheval ordinaire : de 70 à 80 sequins l'un.
- Chameau : de 25 à 30 sequins l'un.
- Poudre d'or : 2,5 sequins la mesure.
- Plume d'autruches mâles : de 20 à 30 sequins l'une.
- Plume d'autruches femelles : 10 sequins l'une.
- Séné : de 10 à 17 sequins le quintal.

Ce qu'il faut signaler ici c'est que bien que le commerce des esclaves soit vital pour la Tripolitaine, certains objets recherchés coûtent plus cher que les esclaves, à titre d'exemple, un cheval coûte plus cher qu'un homme. Il est clair qu'une femme coûte plus cher qu'un homme.

On peut confirmer d'après ce que nous de décrire que Tripoli est un important point d'échange pour les marchandises d'Europe et celles d'Afrique, mais on voit aussi que le commerce de la Régence s'établit avec l'Afrique plus qu'avec l'Europe.

Le sujet qui sera abordé maintenant vient en complément de l'étude du commerce du désert. Les changements qui ont eu lieu sur la scène européenne, après la Conférence de Vienne, ont eu une influence particulière, non seulement en Europe, mais aussi sur Tripoli ; ils ont même contribué à la formation de la politique extérieure de Youssef Pacha.

En 1816, l'arrivée d'une flotte de guerre anglaise dans les eaux de Tripoli va obliger Youssef Pacha à suspendre les actes de piraterie comme l'exigent les Anglais. Il respectera leur volonté au moins pendant cette année-là et enverra ses navires tenter de renforcer son influence sur d'autres destinations. Il est important de dire que qu'il accorde une grande importance au commerce du Sahara et il souhaite se tourner encore davantage vers les oasis et les villes de commerce. L'année suivante, en 1817, il décide d'étendre son pouvoir vers les royaumes africains. Le consul anglais a encouragé Youssef Pacha dans son intention de mettre la main sur Bornou qui est une ville riche à cette époque. Cela pourrait apporter une solution définitive à ses problèmes financiers³⁰⁸. D'autant que la présence de la flotte de

³⁰⁸Kevin SHILINGTON, *op. cit.*, p. 230.

guerre anglaise va lui faire perdre les revenus provenant de la piraterie et de la capture des chrétiens.

Le Pacha met au point un plan d'expansion dans les régions des royaumes africains dans la période de 1817 à 1824. Comme on vient de le dire, l'objectif est essentiellement économique. Et si l'on se demande pourquoi il a choisi ces régions en particulier, la raison en est simple : il ne peut pas s'étendre vers l'est parce que le gouverneur du Caire est un homme fort et à l'ouest, c'est la famille Husseinite qui gouverne Tunis. Ce sont les alliés naturels des Caramanli. Donc, il ne reste plus que les frontières du sud et en particulier Borno qui est une ville riche au centre de régions fertiles. En 1816 et 1817, Youssef Pacha voit se présenter une occasion : c'est la défaite de Borno dans le conflit qui l'oppose au royaume de Bagarmi. Borno, en position de faiblesse, est contrainte de demander de l'aide au Pacha et ce dernier y voit une opportunité d'en finir avec la crise financière à terme. Cependant, le manque d'argent dans l'immédiat l'empêche de concrétiser rapidement son plan, qui était très ambitieux.

Pour sortir de cette difficile situation, Youssef Pacha demande de l'aide auprès du consul anglais Warrington. Comme ce dernier avait des ambitions concernant les découvertes scientifiques et géographiques en Afrique, il pense qu'il pourrait tirer parti du projet du Pacha et il est prêt à le cautionner. Il envoie un rapport à son gouvernement pour demander un prêt de 25 000 £ pour Tripoli, en stipulant que le remboursement sera effectué par le Pacha quelques années plus tard.

Pour convaincre son gouvernement, le consul ne manque pas de ruse. Il déclare que, si l'on n'aide pas le Pacha à trouver d'autres sources de revenus, il risque d'amplifier le commerce des esclaves et, comme il sait que l'Angleterre essaie par tous les moyens d'interdire ce fléau, il pense avoir de bonnes chances de pouvoir aider Youssef Pacha à mettre la main sur les produits de Borno tout en menant à bien ses propres projets d'études géographiques.

En attendant l'aide de l'Angleterre, Youssef Pacha décide de profiter des envoyés anglais pour observer les centres stratégiques africains. Il envoie une expédition armée pour

accompagner les explorateurs anglais. Après l'arrivée de cette expédition à Bornou, le général tripolitain Abou Halloum attaque Bagarmi, l'ennemi naturel de Bornou, mais, il est assassiné au cours de rudes combats. Son assassinat met le feu aux poudres entre Tripoli et Bornou car Youssef Pacha fait porter la responsabilité de sa mort au gouverneur de Bornou, probablement parce qu'il considérait que son général n'avait pas été suffisamment protégé. Le Pacha décide de profiter de cet incident pour exécuter son projet d'élargissement. Il charge le gouverneur de Fezzan d'organiser une armée suffisante pour attaquer Bornou.

Ce projet n'ayant finalement pas pu être mené à bien, des pourparlers sont entamés entre les deux parties. Les Anglais participent pacifiquement à cette négociation. À la fin des pourparlers, Youssef Pacha finira par déclarer qu'il n'avait jamais eu l'intention de coloniser Bornou.

On constate que ce ne sont pas les Anglais qui ont poussé le Pacha à abandonner son projet de conquête, préparé pendant des années. La vérité est toute autre : c'est, encore une fois, le manque d'argent qui a rendu ce projet irréalisable. La mort du général chargé d'exécuter projet a également été un élément déterminant³⁰⁹.

Ce projet par lequel le pacha a tenté de soumettre quelques-uns des royaumes d'Afrique à son contrôle montre que ces royaumes avaient une importance certaine, du moins en termes économiques. D'autre part, l'appui du consul anglais, essayant de le soutenir financièrement, confirme que le consul était au courant de l'importance économique de ces royaumes.

Ainsi, de tout ce qui précède, il est conclu que le commerce saharien tenait une grande place dans la vie économique du pays. On a vu l'intérêt porté à ce commerce tout comme aux aménagements qui lui étaient nécessaires : des itinéraires fréquentés et des étapes fixées pour se reposer et pour faire du commerce. De plus, les produits étaient multiples et variés et, puisque l'Europe était intéressée par les produits africains, Tripoli attirera de nombreux étrangers impliqués dans le commerce.

Il est donc clair que, grâce au commerce du désert et à ses produits originaux, la Tripolitaine avait un potentiel économique important. Elle remplissait donc bien la condition

³⁰⁹Kola FOLAYAN, *op. cit.*, p. 119, 120. Voir aussi : Jacques GIRIE, *op. cit.*, p. 79, 98.

prévue par la France pour la nomination de consuls, condition stipulant que le pays devait être important sur le plan économique. On constate que ce facteur pouvait contribuer au rapprochement entre les deux pays.

Section 2 : Histoire des établissements commerciaux français en Tripolitaine

La construction d'établissements commerciaux européens en Afrique du Nord aux XVIII^e et XIX^e siècles est un signe révélateur de l'importance commerciale de chaque Régence, dont Tripoli. L'étude de l'histoire de ces établissements est pertinente dans cette recherche car elle nous permet d'évaluer efficacement les activités commerciales qui se sont développées entre la France et Tripoli. C'est pourquoi nous devons connaître la démarche française dans ce domaine : la période de création des établissements commerciaux, leur nombre, les lieux d'implantation et l'intérêt de ces établissements dans l'élévation du niveau de l'activité commerciale entre les deux pays

La France a accordé beaucoup d'importance à son commerce dans le monde extérieur depuis l'antiquité. Par exemple, en 1400, elle a des relations commerciales florissantes avec plusieurs pays européens surtout avec l'Italie, l'Angleterre et la Flandre. La France exporte du blé, du vin, du pastel et de la garance, du sel et du safran. En échange, elle importe quelques marchandises comme les épices de Venise, etc.

À partir de 1450, la France élargit ses échanges commerciaux avec d'autres pays comme l'Espagne, le Portugal et l'Allemagne. Le Portugal exporte du sucre, des produits exotiques vers la France et l'Espagne exporte vers la France le cuir, les armes de Tolède, la soie et les draps, pour ne citer que cela. Il faut noter que la plupart des exportations espagnoles proviennent d'Amérique, en revanche le Portugal compte sur les produits miniers africains. Ainsi, une grande quantité des marchandises américaines et africaines se trouvent sur les marchés français grâce aux Espagnols et aux Portugais.

Durant cette période, la ville de Marseille occupe une grande place dans le domaine commercial, même si elle n'est pas le seul port français à commercer avec le reste du monde. Il existe d'autres ports qui ont des activités commerciales nombreuses comme les

ports de Narbonne ou Aigues-Mortes.

À cette époque, la France est un État qui produit beaucoup de marchandises diverses comme les verreries, les métaux, les meubles décorés, etc. Elle a conservé des relations commerciales avec ses voisins européens surtout l'Espagne, le Portugal, l'Italie, etc. Malgré les problèmes considérables rencontrés par le commerce français, comme les impôts de toute sorte et les guerres entreprises par la France ici et là, le commerce demeure florissant et il progresse. On remarque cependant, comme il vient d'être dit, que la plus grande partie de l'activité commerciale française se pratique avec les pays européens³¹⁰.

Toutefois, la question qui reste posée est de savoir à partir de quelle période le commerce français va trouver son expansion dans les autres régions du monde, loin des frontières européennes. Ces pays éloignés sont plus riches et ils tentent les commerçants français avides de richesse. Il est souhaitable de parler surtout des marchés du Levant où les commerçants français trouvent des marchandises du monde entier, ce qui leur donne envie de tenter leur chance par eux-mêmes. En fait, c'est une occasion pour eux d'échanger les produits fabriqués dans les usines françaises³¹¹.

Le traité signé entre la France et l'empire ottoman en 1535 a favorisé la France commercialement dans tous les royaumes appartenant au sultan ottoman. L'ambassadeur français est lui-même le responsable du commerce avec le Levant. Il s'occupe de toutes les démarches nécessaires pour organiser et développer le commerce et signer des contrats commerciaux avec le sultan ottoman.

Concernant les États dépendant du sultan ottoman, l'accent sera mis sur les villes commerciales d'Afrique du Nord. À ce sujet, l'historien Paul Masson pense qu'il n'est pas facile de fixer avec précision la date du début des échanges, par contre il confirme que, même après l'arrivée des ottomans dans cette région, la concentration de ces villes sur les côtes était due au trafic avec la piraterie, qui se faisait au détriment du commerce ordinaire³¹².

³¹⁰H. PIGEONNEAU, *Histoire du commerce de la France*, tome premier, Paris, Ayer Publishing, 1883, p. 92, 131.

³¹¹Charles CARRIÈRE, *op. cit.*, p. 193.

³¹²Paul MASSON, *Établissements du commerce français dans l'Afrique barbaresque 1560 – 1793 (Algérie – Tunisie – Tripolitaine – Maroc)*, Paris, Hachette, 1903, p. 24.

La France n'avait pas de relations commerciales importantes avec la Barbarie, ce qui impliquait des négociations avec les corsaires et leurs pays respectifs afin de sécuriser la poursuite du commerce et de la navigation. Plus tard, le Roi de France, François I, comprend l'importance du commerce avec les pays du Levant et d'Afrique du Nord, c'est pourquoi il nomme un consul français à Constantinople. Cette nomination a ensuite entraîné la création du consulat français en Barbarie.

On peut dire que les nouvelles relations pacifiques entre la France et le sultan ottoman après la signature d'un traité en 1535, ouvraient la voie au commerce entre les Français et l'Afrique du Nord. D'autres puissances avaient déjà la possibilité de commercer avec l'Afrique du Nord notamment l'Angleterre avec l'Algérie³¹³.

Il existait quelques contradictions concernant la position des commerçants de Marseille qui cherchaient à nouer des relations avec la Barbarie. En fait, nous expliquons le refus des commerçants de Marseille concernant la nomination des consuls français en Afrique du Nord, par le fait que ces commerçants pensaient que les consuls ne seraient rémunérés par le gouvernement français qu'au travers d'un pourcentage sur chaque opération commerciale effectuée dans le port désigné. Cette clause montre que le consul français jouait un rôle important dans la protection du commerce³¹⁴.

Malgré leur opposition à la nomination des consuls, Il est juste de mentionner que les commerçants de Marseille ont réalisé des gains importants : ils ont pu obtenir des privilèges commerciaux avec l'Égypte, puis ils ont profité du traité signé avec le sultan pour commercer dans tous les ports dépendant de ce dernier et ont obtenu la liberté de faire du commerce dans les ports d'Algérie. Ils ont obtenu l'autorisation d'exploiter le corail sur tout le long des plages d'Algérie, de Bône jusqu'à l'île de Tabarka en Tunisie³¹⁵.

Ils ont ensuite renforcé leurs intérêts commerciaux avec la Tunisie et d'autres pays d'Orient, surtout après le renouvellement du traité avec le sultan ottoman en 1604. À cette époque, la France a voulu protéger les routes maritimes empruntées par les navires français de Marseille vers les villes du Levant. Le renouvellement du traité a également donné aux

³¹³Louis ABADIE, *op. cit.*, p. 77.

³¹⁴Paul MASSON, *op. cit.*, p. 61, 62.

³¹⁵H. PIGEONNEAU, *op. cit.*, p. 92, 131.

petits pays européens le droit de hisser le drapeau français pour protéger leurs commerçants et leurs voyageurs.

Au fil du temps, le commerce extérieur de la France se développe alors surtout avec le Levant³¹⁶. Il est très différent du commerce intérieur : le commerçant français, quand il traite avec ses concitoyens, dont il connaît les habitudes, trouve facilement les meilleurs moyens de placer sa marchandise. Par contre, quand il traite avec les commerçants étrangers il doit se montrer plus réservé, plus patient et plus conciliant.

Les commerçants français emploient deux sortes de méthodes commerciales avec l'Orient. La première est le commerce terrestre pratiqué par leurs agents qui vendent et achètent en leur nom. La deuxième méthode, c'est le commerce maritime. Les propriétaires des navires français louent leurs navires marchands aux sujets du sultan pour faire du commerce à l'intérieur des frontières de l'Empire ottoman, empruntant les différentes routes maritimes. De ce fait, on peut parler de caravanes maritimes. On y trouve des voyages courts conduit par un capitaine français, lui-même en location. Dès qu'il arrive à bon port, ce capitaine commence à décharger sa marchandise et demande à être payé par celui qui a loué le navire. Il suivra la même démarche pour le trajet du retour, c'est ainsi que le transport s'effectue d'un port à l'autre³¹⁷.

Au début du XVIII^e siècle, les produits de terroir sont la clef de la prospérité économique de la France. On compte principalement, parmi ces produits locaux, des marchandises comme la laine, qui représente 2% de la quantité de la production locale. Sans nul doute ces produits locaux ouvrent une large porte pour le commerce intérieur et extérieur, surtout que les échanges commerciaux tiennent une place importante dans l'économie française. Parmi, les autres raisons qui ont fait que le gouvernement français s'est préoccupé de faciliter le commerce, on peut avancer la facilité du paiement des taxes et la réglementation des prix. Le commerce étant devenu la principale source de richesse pour toute la France, il était logique de stimuler cette activité, surtout le commerce extérieur qui était rendu plus facile grâce à l'amélioration de la monnaie et la facilité des

³¹⁶Dieudonné Alexandre Paul BOITEAU d'AMBLY, *Les traités de commerce*, France, Librairie Guillaumin, 1863, p. 494.

³¹⁷H. PIGEONNEAU, *op. cit.*, p. 92, 131.

communications³¹⁸.

À cette époque, la Chambre de commerce de Marseille joue un rôle remarquable. Elle est redevenue la citadelle du négoce, surtout en ce qui concerne ses anciennes relations avec le Levant et la Barbarie. Après le grand volume des échanges avec ces régions, la Chambre de commerce de Marseille a obtenu d'autres avantages.

L'arrêt du conseil du 17 janvier 1753 consacre officiellement ces attributions à la Chambre de commerce de Marseille : la Chambre réunira l'administration régionale du commerce des Échelles du Levant et de Barbarie, la connaissance des affaires propres au commerce d'Amérique, d'Espagne, d'Italie, des pays du Nord et de tous les autres pays qui peuvent commercer dans le port de Marseille. La Chambre entretiendra aussi les quais, les matériels, les bâtiments sanitaires et assurera la sécurité des bâtiments. Elle apparaît comme un véritable corps auxiliaire du ministre de la Marine³¹⁹. La Chambre de commerce est naturellement responsable des relations commerciales avec le port de Tripoli comme avec les autres ports de l'Orient.

Les relations entre la France et Tripoli ont commencé de façon limitée et plus ou moins bien établie par rapport à la première époque ottomane. Dans notre étude, nous n'aborderons pas l'ensemble de ce sujet mais nous nous concentrerons sur la période de 1795 à 1832.

En ce qui concerne Tripoli, cette ville n'intéresse pas beaucoup les Français. Mais après les nouveaux accords entre la France et l'Empire ottoman, la France obtient le droit de commercer avec tous les ports dépendant du sultan ottoman notamment Tripoli³²⁰.

Ici, on confirme ce qui a été dit précédemment, à savoir que le commerce est une des raisons principales de rapprochement entre le gouvernement français et Tripoli. La France veut profiter du potentiel économique de Tripoli et, dans le même temps, elle veut

³¹⁸Guillaume DAUDIN, *Commerce et prospérité, La France au XVIII^e siècle*, Université Paris Sorbonne, 2005, p. 23, 34, 35.

³¹⁹Charles CARRIÈRE, *op. cit.*, p. 230.

³²⁰La capitulation de 1535 servit de modèle à tous les traités qui furent conclus par la suite entre les souverains d'Europe et le sultan, voir pour ce sujet : Daniel PANZAC, *op. cit.*, p. 506. Voir aussi : Louis Jean Pierre Marie BONNASSIEUX, *Les grandes compagnies de commerce*, Paris, Plon, 1892. Voir également : Robert PIEDELIEVRE, *Précis de droit international public, ou droit des gens*, tome 1, Paris, Elibron Classics, 1999, p. 511.

protéger de son commerce en Méditerranée, en signant des accords avec les pachas de Tripoli

Selon l'accord franco-ottoman, des relations commerciales entre Tripoli et la France ont pu commencer dès le XIV^e siècle, mais nous n'avons pas de renseignements à ce sujet car la France n'avait pas de consul pour s'occuper du commerce. Il faut donc attendre le XV^e siècle, qui coïncidera avec le début de la représentation consulaire.

On a dit qu'au départ la représentation française à Tripoli était minime. Jusqu'en 1680, il n'y avait aucun établissement commercial français dans cette Régence. Ceci veut dire que le commerce entre les deux pays n'était pas très important pendant la première période ottomane³²¹.

Pour ce qui est du commerce entre la France et la Tripolitaine à l'époque des Caramanli, on peut dire que l'ouverture du commerce entre les deux pays après la signature de l'accord de 1729, qui est le principal accord, est à la base de tous les échanges commerciaux entre le gouvernement français et Ahmed Pacha Caramanli.

D'après les textes, un des articles stipule la préservation de la paix, de la liberté du commerce et de la navigation. D'autres articles prévoient l'obligation de protéger les bateaux français qui se réfugieraient près des côtes tripolitaines à cause du mauvais temps ou parce qu'ils étaient pourchassés par des ennemis ; obligation aussi d'aider ces navires à reconstituer leurs vivres et tout ce dont-ils avaient besoin jusqu'à leur retour en France.

L'article XII enjoint au Pacha de protéger les navires français et de saisir les navires ennemis dans le port de Tripoli, pour donner le temps aux navires de s'échapper en toute tranquillité. La France doit aussi appliquer les mêmes engagements envers les navires qui appartiennent à Ahmed Pacha. En revanche, elle n'est pas obligée ni d'aider ni de protéger les navires tripolitains qui circulent dans les eaux territoriales françaises³²².

Ainsi, Il est important de signaler que ce traité montre que la France a des intérêts importants la liant à Tripoli. Les articles de ce traité montrent le vif intérêt pour la protection du commerce français à Tripoli et la volonté de mettre tout en œuvre afin de le développer.

³²¹Mohamed BAZAMA, *op. cit.*, p. 22, 24.

³²²Ch. KOCH, *Table des traités entre la France et les puissances étrangères*, V 1, Paris, Gide, 1802, p. 285-298.

Mais la France veut encore plus que cela, elle veut que Tripoli protège ses navires contre les attaques des ennemis.

Ce traité montre aussi la volonté de la France de lutter contre la piraterie, mais les dispositions prises n'ont pas toujours été suivies et les pirates ont continué de menacer le commerce français. Par exemple, à l'époque de Mohamed Pacha, on constate beaucoup d'attaques corsaires contre les navires français. Grâce à l'attitude favorable de ce Pacha envers la France, un nouveau traité est signé en 1752. Il prévoit la peine de mort pour quiconque attaquerait les navires français ainsi que pour les membres de l'équipage. Cela reflète bien la forte implication de la France pour protéger ses intérêts commerciaux³²³. À nouveau en 1774, un traité supplémentaire est signé, rappelant le respect dû au drapeau français, ce qui avait déjà été mentionné dans les précédents accords et traités.

La France se montre donc fort attachée à ce que ses intérêts commerciaux soient respectés, mais néanmoins, jusqu'en 1760, il n'y eut pas de résidence stable pour les Français à Tripoli. Ceci s'explique par le fait, qu'à cette époque, bien que la France fasse commerce avec Tripoli, la Régence est un pays plutôt pauvre, agité de révoltes successives dans toutes les régions, ce qui, ajouté à la tyrannie exercée par Ali Borghol sur le pays, n'encourage pas les Français à s'y installer.

Bien que la France ait eu besoin de matières premières et de marchés au moment de la révolution industrielle, et malgré sa volonté de protéger son commerce, nous soulignons qu'elle a été très négligente concernant la création de relations commerciales importantes avec Tripoli car elle n'y a pas créé d'établissements commerciaux. Or, on connaît l'importance de ces établissements car, sans eux, le commerce ne peut pas vraiment se développer.

Il peut y avoir plusieurs raisons au retard pris dans la mise en place de ces institutions importantes pour le commerce, mais nous pensons que le facteur religieux peut avoir joué un rôle car les églises, à cette époque-là, avaient peur du danger qu'aurait pu représenter l'islam pour les marins et les commerçants. On peut aussi penser que le potentiel économique de Tripoli n'était pas suffisamment attrayant pour la France ou que les Français n'avaient pas d'ambition coloniale en Afrique du Nord à cette époque et qu'ils n'ont donc

³²³Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 88, 89.

pas cherché à vraiment s'implanter dans ces régions. Nous allons essayer de vérifier ces hypothèses.

Il est clair que l'intérêt que les consuls français portent à cette affaire est plus fort que celui de leur gouvernement. Ils persistent à vouloir créer des établissements commerciaux à Tripoli pour le compte de la France. En 1766, le consul Lincy rédige un rapport sur le commerce avec Tripoli, adressé au ministre du commerce, où il explique l'importance de la Régence, tant du point de vue de la terre que de celui de la mer. Son rapport fait aussi état des marchandises, des prix de divers produits, des noms des pays qui coopèrent avec le port de Tripoli, comme Livourne, sans oublier de rappeler la richesse du commerce Saharien. Lincy évalue le commerce avec Tripoli à trois millions de livres par an.

Ce rapport fait aussi apparaître l'envie sincère de Lincy d'établir des relations commerciales sérieuses avec la Régence et d'y créer des établissements commerciaux. Il fait l'éloge des commerçants tripolitains et il conseille même de créer une société juive pour apprendre aux Français comment travailler avec les Tripolitains, afin d'obtenir les meilleurs résultats. Il conseille de débiter raisonnablement les échanges commerciaux entre les deux pays, avec des moyens minimum: à son avis deux navires suffisent pour commercer avec le port de Tripoli. Il conseille également la fondation d'une maison du commerce unique. Par contre, il pense que la création de plusieurs établissements commerciaux n'est pas dans l'intérêt de la France.

Le ministre français se laisse convaincre par le rapport du consul Lincy. Vu l'importance du port de Tripoli, il demande à la Chambre de commerce de Marseille³²⁴ des explications sur les causes de la faiblesse du commerce et sa non rentabilité. Celle-ci lui répond que les difficultés générales rencontrées dans le pays ne permettent pas de monter de projet ni d'envisager une maison de commerce à Tripoli.

³²⁴La Chambre de commerce est créée en 1599, elle a joué un rôle important pour régler la relation commerciale entre la France et le Levant et la Barbarie ; pour plus de détails, voir : Michel BRUGUIERE et Pierre, François PINAUD, *Guide du chercheur pour la période 1789*, Paris, Droz, 1992, p. 189. Voir également : Paul LENORMAND, *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 1803-2003*, Paris, Droz, 2008, p. 99.

Quelques années plus tard, un commerçant français essaie, en vain, de créer une agence commerciale dans la Régence, puis il revient en France. Le commerce avec Tripoli reste alors négligé et négatif pour les commerçants français. Mais le consul de France, obsédé par un sentiment de jalousie, ne perd pas pour autant l'espoir d'améliorer ces échanges et, compte tenu de l'importance du projet commercial, il tente, par écrit en date du 21 décembre 1779, de convaincre les commerçants de Marseille de persister dans leurs projets avec Tripoli.

Il est clair pour nous que les efforts de Lincy ne sont pas couronnés de succès. Nous le constatons en considérant les efforts que le nouveau consul André doit faire pour tenter à nouveau de convaincre le gouvernement et les commerçants de fonder des établissements commerciaux. Ce nouveau consul écrit un rapport au ministre du commerce et, s'appuyant sur le rapport de Lincy auquel il rajoute d'autres suggestions et explications, il encourage à son tour l'installation de commerçants français dans les territoires de la Tripolitaine. Cela signifie peut être que les conditions dans le pays sont devenues plus propices.

Il est observé qu'une certaine attention portée par le gouvernement français au commerce avec Tripoli, car le ministre, à son tour, envoie ce rapport à la Chambre de commerce de Marseille, en expliquant l'importance économique de Tripoli et en insistant sur la question de savoir pourquoi les commerçants français ne s'installent pas dans la Régence.

Les réponses fournies par les commerçants mettent en lumière les raisons qui s'opposent à leurs activités dans le port de Tripoli : parmi les nombreuses difficultés rencontrées et le manque de dynamisme commercial avec la Régence, se trouve leur volonté de privilégier le commerce avec Livourne qui est l'acquis essentiel. En plus de cela, le commerce avec Tripoli n'est pas assuré et ils ont échoué dans leur tentative d'installation d'établissements commerciaux. S'ajoute à tout cela le problème de l'instabilité de la monnaie. Il est en effet difficile de créer un établissement commercial dans un pays dont la valeur de la monnaie varie positivement ou négativement sans arrêt. D'autres raisons sont également invoquées, comme le monopole du commerce dont jouit le Pacha, l'insécurité et l'absence de discipline sociale dans le pays.

Toutes ces raisons n'ont pas empêché la Chambre de commerce de critiquer les commerçants français pour l'échec de leurs projets, ce qui a mis ces derniers en colère. Et pour que le gouvernement français comprenne bien les difficultés de leur mission, ils disent exiger du consul de France qu'il se rende dans les royaumes africains et qu'il en revienne chargé d'or. À ce moment-là, ils le suivront pas à pas pour faire leur commerce dans ces régions.

La réponse des commerçants s'explique par le fait que le gouvernement français voulait qu'ils établissent des relations commerciales au-delà des frontières du sud de Tripoli, et traitent directement avec les marchés de Bourno, Tombouctou et autres marchés africains renommés pour leurs très grandes richesses.

Dans l'impossibilité de réussir, le consul français aurait, paraît-il, suivi les revendications des commerçants. C'est peut-être pour cela qu'il n'a pas écrit d'autre rapport à son gouvernement sur ce sujet ou parce qu'il a été remplacé par un autre consul³²⁵.

En 1789, il n'y avait aucun établissement commercial français dans la Régence mais les échanges commerciaux se poursuivaient bon an mal an, les commerçants français arrivant à Tripoli avec des marchandises de diverses qualités³²⁶. Bien que nous constatons que le commerce avec Tripoli, qui est l'un des marchés les plus importants d'Afrique à l'époque, est encore négligé par la France, nous pouvons comprendre que la période n'était sans doute pas favorable à des entreprises lointaines, la France se trouvant en pleine révolution, période qui a connu des événements sociaux et économiques très douloureux, et qui eurent entre autres conséquences, celle de la famine.

Il ne fait pas de doute que le fait que le gouvernement français considérait les dirigeants des trois Régences comme étant des despotes peut être mentionné parmi les éléments négatifs qui ont eu une influence sur le commerce à cette époque. À cela s'ajoute l'opposition de la France à la course et à la poursuite de l'emprisonnement des chrétiens. Cependant, on peut dire que grâce à la crise économique de la France, les relations commerciales se poursuivent et les gouverneurs des Régences continuent leur coopération commerciale avec la France. De toute façon, cette dernière ne peut pas interrompre ses

³²⁵Paul MASSON, *op. cit.*, p. 602-611.

³²⁶Jules JULLAINY, *Essai sur le commerce de Marseille*, tome II, Paris, Renard librairie du Commerce, 1842, p. 336.

relations avec les Régences en raison de ses besoins. C'est l'Agence africaine, qui a remplacé la Société africaine (elle avait été créée à l'époque de Louis XVI pour commercer surtout avec la Barbarie), qui s'occupe du commerce pendant cette période. L'Agence africaine a gardé le contact avec le Levant et la Barbarie de façon générale, aidant ainsi la France qui craignait d'être supplantée par l'Angleterre, à garder un pied en Afrique du Nord³²⁷.

Avant d'étudier l'implantation des établissements commerciaux français à l'époque de Youssef Pacha, rappelons que nous n'avons pas de trace de liens commerciaux entre les deux pays au XIV^e siècle, que la première activité connue débute avec la représentation consulaire entre Tripoli et la France, et qu'elle est assez limitée. Au début de l'époque des Caramanli, on voit que les Français s'intéressent au commerce avec cette Régence, cela se manifeste par le traité signé entre les deux parties. Cependant, de notre point de vue, ce désir de commerce n'est pas considérable, non parce que Tripoli n'était pas importante sur le plan économique, les mémoires des consuls ont souligné les capacités commerciales de la Régence, mais en raison du manque d'établissements commerciaux.

À l'époque de Youssef Pacha, les consuls français continuent de signaler l'importance économique de Tripoli. Un nouveau rapport sur le commerce tripolitain est écrit de la main même du consul Guys, le 2 juillet 1796. Les détails précis contenus dans ce rapport sont suffisants pour convaincre les Français et les pousser à créer les établissements commerciaux souhaités dans ce pays. Il faut insister tout particulièrement sur le fait que le rapport de Guys contient de nombreux et importants détails relatifs à l'importance de Tripoli, entre autres sa production de blé en grande quantité, la variété des marchandises produites à Tripoli telles que les tissus brodés d'or et d'argent, les tissus en coton, le cuir ainsi que l'élevage de vaches et de moutons.

Ce consul espère ainsi que son gouvernement créera des établissements commerciaux dans la perspective de faire de larges profits, d'autant que chaque région de la Régence possède des richesses privées et qu'en plus, certaines d'entre elles ont une importance stratégique, notamment celles qui ont des débouchés maritimes.

Le mémoire rédigé par Guys nous montre l'insistance de ce consul pour convaincre son gouvernement de faire aboutir un projet concret, Guys n'a pas oublié non plus de

³²⁷F. CHARLES-ROUX, *France et Afrique du Nord avant 1830*, Paris, Alcan, 1932, p. 308, 367, 368, 370.

mentionner avec force détails les oasis, les relations commerciales avec les royaumes africains, ni négligé de décrire les caravanes qui partent du Maroc vers la Mecque : c'est le but principal des pèlerins qui en plus du pèlerinage font du commerce. Ces activités commerciales peuvent faire gagner beaucoup d'argent soit aux pèlerins, soit aux régions qu'ils traversent lors de leur passage. Les Français installés dans la Régence en bénéficieraient comme les autres.

L'insistance de Guys pour atteindre son objectif se fait plus pressante, on constate qu'il veut rendre jaloux son gouvernement en parlant du commerce extérieur de la Régence avec les autres pays, soit les pays musulmans, soit les pays chrétiens. Il regrette sans cesse la position de son gouvernement qui ne voit toujours pas les avantages de la création d'établissements commerciaux à Tripoli. D'autant plus que les commerçants de Marseille prétendent également qu'ils ne sont pas encouragés par la concurrence des Juifs et des consuls des autres États³²⁸. En fait, la concurrence dont parle Guys est bien connue des commerçants français, notamment ceux de Marseille, ils souffrent depuis longtemps de la concurrence des Juifs, surtout au Levant et en Barbarie³²⁹.

Dans son mémoire, non seulement Guys prodigue des conseils et clarifie l'importance économique de Tripoli, mais il réfléchit à un moyen d'élargir l'horizon de la coopération entre les deux pays. Finalement, il imagine un programme dont le but est d'encourager son gouvernement à faire du commerce avec Tripoli en lui indiquant la meilleure façon de traiter avec cette Régence. Il commence par attirer l'attention de son gouvernement sur la faiblesse du commerce avec le port de Tripoli et il en affiche les causes. Il indique tout de même que la plus grande partie du commerce extérieur de Tripoli à cette époque se fait essentiellement par l'intermédiaire des Juifs de Tripoli. Mais ces Juifs n'envoient que quelques marchandises à Marseille alors que dans le même temps, ils investissent leurs fonds bien davantage à Livourne³³⁰. Ils achètent beaucoup de marchandises et ils les exportent vers Tripoli.

³²⁸Mémoire sur le commerce de Barbarie, 2 juillet 1796, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

³²⁹Voir : Irad MALKIN, *la France et la Méditerranée : vingt-sept siècles d'interdépendance*, Paris, Brill (mars 1990), p. 271.

³³⁰Malgré la faiblesse des échanges commerciaux entre la Régence et la France à ce moment-là, les marchandises françaises, surtout les produits de Marseille, étaient largement disponibles sur les marchés de Tripoli. En effet, les commerçants de Livourne achetaient les marchandises françaises puis ils les exportaient vers la Régence. Voir : Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 29.

En ce qui concerne le plan, qui vise à améliorer le commerce, il suggère qu'aux marchandises déjà proposées par Marseille, on pourrait ajouter le corail. Il serait possible de le travailler d'après des modèles qu'il serait aussi facile de se procurer que d'imiter. Il attire l'attention du gouvernement sur le fait que les armes viennent de Venise et sont fabriquées pour la plupart en Allemagne. Les canons de fusil et les platines fabriqués à Saint-Étienne en Forez sont très appréciés et il ne faut pas négliger leur portée commerciale.

En même temps, le consul Guys s'oriente vers le commerce de marchandises dont il sait qu'elles trouveront preneur sur les marchés de Tripoli. Il donne des exemples d'objets dont la demande est forte de la part des Tripolitains et il voit que la France pourrait aussi imiter la fabrication des draps de Naples qui se vendent en grande quantité à Tripoli. Ce serait une imitation facile : ils sont teints en diverses couleurs, n'ont que peu de largeur et sont fabriqués avec des laines de Benghazi. Il ajoute aussi que les draps et toiles de France ont peu de succès, les maures ne les achètent pas car ils préfèrent leurs manteaux et leurs burnous. Cependant, Guys indique que les gens les plus riches préfèrent le drap pour leurs habits, et comme la France fabrique des draps légers, elle pourrait les vendre à Tripoli.

Dans son programme, Guys n'a pas oublié la femme. Il a remarqué chez la femme tripolitaine l'intérêt qu'elle porte aux bijoux et à toutes les différentes sortes de tissus de soie les plus chers. Guys voudrait donc faire profiter l'industrie des tissus et des vêtements de soie des usines de Lyon, de l'engouement des Tripolitaines. Il pense aussi que les Françaises pourraient également profiter de ce développement. Il ajoute que, dès que la situation économique de Tripoli se sera améliorée, la France pourra vendre en quantité des fils d'or pour les galons.

Guys termine en confirmant qu'un commerçant doué et intelligent pourrait fort bien travailler et tenir une activité commerciale avec Tripoli. Il recommande que ces commerçants français soient sous la protection du gouvernement français. Il insiste sur le rôle important que ces commerçants pourraient jouer pour appuyer le commerce français et il dit *«le ministre français pourrait croire que les étrangers viendront chercher à Marseille, les éléments du commerce du Levant, mais il n'en est rien»*.

Les propositions de Guys dépassent les marchés de Tripoli pour s'élargir aux marchés

africains. Il voit que ces marchés peuvent offrir une perspective nouvelle pour le commerce français parce qu'ils rapportent beaucoup de richesses à ceux qui travaillent dans ce domaine. Sans doute le consul vise-t-il le commerce de l'esclavage, cela est clair dans ses propos. Il pense qu'il est possible de le pratiquer en toute discrétion ou selon son expression «*sous le manteau*». Guys attire l'attention de son gouvernement sur le fait qu'accorder de l'importance au commerce avec le Sahara serait aussi un moyen de transmettre la civilisation occidentale et le progrès vers les royaumes africains et au sud du Sahara.

Comme on l'a déjà noté, on observe que le commerce avec Tripoli a été négligé et considéré sans importance au début du règne de Youssef Pacha. En fait, on ne peut que souscrire à l'avis du consul français qui dit que «*pour développer le commerce, il faut créer des établissements de commerce, exercés par des hommes intelligents et laborieux, appuyés par le gouvernement de France pour accomplir cette tâche*». Toujours selon son avis, le moment est tout à fait opportun pour tenter l'aventure car la République française s'est bien fait reconnaître par la gloire des armes et elle a acquis des droits à la reconnaissance du Pacha de Tripoli dont elle a consolidé le trône.

Le consul français, qui considère Tripoli comme un vaste territoire encore inexploité, trouve que le moment est favorable pour que les commerçants français s'installent dans ce pays, surtout que la France inspire maintenant une certaine crainte au Pacha. Guys souhaite, par tous les moyens possibles, encourager ces commerçants et propose à son gouvernement non pas d'envahir le pays par les armes mais plutôt par le commerce, ce qui assurerait la paix avec la Régence.

Il est manifeste que les efforts déployés par ce consul afin de développer le commerce français à Tripoli sont considérables mais malgré cela ils n'ont pas abouti au résultat espéré. Les commerçants de Marseille demeurent hésitants à s'installer à Tripoli et certains parmi eux commencent à minimiser l'importance du commerce du port de Tripoli. À notre avis, cela a été le principal obstacle à la création d'établissements commerciaux et à l'installation des commerçants français à Tripoli³³¹.

Malgré ce que l'on vient de dire sur la négligence du gouvernement français pour développer le commerce avec la Régence de Tripoli, ce même gouvernement insiste tout de

³³¹Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

même à plusieurs reprises pour protéger ses petits commerces dans le port de Tripoli, tout particulièrement pendant la guerre que cette dernière mène contre certains pays d'Europe³³², notamment la guerre contre le Danemark qui eut pour conséquence le blocus de Tripoli et de son port. La France ne reste pas inactive et, même si elle n'a pas les mains libres, elle essaie de soulager l'embargo car il en va de l'intérêt de son commerce dans ce pays. C'est pour cette raison que le consul français à Tripoli demande au capitaine danois chargé des opérations pour la paix, l'arrêt de l'embargo³³³. De son côté, le gouvernement français discute avec ses homologues danois en demandant l'arrêt du blocus, expliquant que cette démarche n'a pas pour but de défendre le Pacha ni de s'immiscer dans les affaires du Danemark, mais de soulager les commerçants français et de leur permettre de vendre leurs marchandises³³⁴. Il faut rappeler qu'en réalité cet embargo n'a pas eu beaucoup de répercussions et n'a pas freiné le commerce français, ce fut plutôt le contraire, les navires français naviguaient en toute liberté le long des côtes de la Régence³³⁵.

Si la France n'accorde pas beaucoup d'attention au commerce avec le port de Tripoli, cette négligence est compensée par l'intérêt que lui porte le gouverneur de Tripoli : Youssef Pacha essaie alors d'encourager les commerçants français en leur accordant de nombreux privilèges, surtout le droit d'exporter en direction de tous les ports chrétiens. Le consul Guys trouve ces encouragements très alléchants mais son gouvernement ne manifeste toujours pas d'intérêt pour des échanges économiques avec Tripoli et n'y voit pas beaucoup de profit possible. De plus, le gouvernement français ne semble pas intéressé par les marchandises apportées par les commerçants étrangers venant du Levant vers Marseille.

En ce qui concerne le volume du commerce, il est remarqué que la France commerce directement avec Tripoli, contrairement à d'autres pays comme l'Angleterre, la Hollande ou la Suède qui pratiquent le commerce avec Tripoli par l'intermédiaire de Livourne. Contrairement aux autres pays, la France possède les navires adéquats pour entrer dans les ports tripolitains. En revanche, les navires des pays cités sont de gros navires marchands qui éprouvent des difficultés pour entrer dans le port de Tripoli et pour décharger leur

³³²Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, datée de mars 1797, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

³³³Lettre du consul Guys au capitaine danois, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 29.

³³⁴Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 29.

³³⁵Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 29.

cargaison³³⁶.

À travers les écrits de Guys, on constate donc que la France pense n'avoir pas beaucoup d'intérêt à ériger un établissement commercial français pour s'occuper des affaires commerciales entre les deux pays et que les commerçants français sont très réticents à s'installer à Tripoli, seuls quelques-uns se montrant intéressés. N'oublions pas la crise économique qui frappe Tripoli et qui est due à la domination d'Ali Borghol sur le pays, pendant trois années. Ce dernier ne fut chassé qu'après avoir ruiné le pays et détourné tout l'argent à son profit.

Il est important de dire que jusqu'en 1801, les Français installés en Barbarie ont l'habitude d'employer, pour leurs affaires, des courtiers choisis parmi les notables du pays. Ces courtiers ne reçoivent aucun salaire de la France, mais la République leur accorde juste un brevet, lorsqu'ils se montrent bons serviteurs des intérêts de la France³³⁷.

La région méditerranéenne a subi de nombreuses crises (notamment celle de 1798 qui a laissé des traces durables sur toute la région) qui ont affecté tous les aspects de la vie, y compris le commerce. Nous voulons surtout parler de la guerre entre les Anglais et les Français qui eut pour effet l'invasion de l'Égypte par la France la même année. La Méditerranée est devenue un champ de bataille pour les deux pays et leurs alliés. Ce qui nous préoccupe ici, c'est de voir l'impact de ce conflit sur le commerce français avec Tripoli.

Cette nouvelle situation géopolitique va modifier la position du gouvernement français qui va comprendre tout l'intérêt que peut représenter le commerce avec Tripoli. Cette invasion n'a pas empêché les relations commerciales entre la France et Tripoli. Tout au contraire, grâce à ces événements, le Pacha va pouvoir ouvrir sa Régence aux échanges commerciaux avec la France, d'autant plus que l'armée française aura besoin de provisions à Malte et au Caire. Depuis les premiers mois de l'occupation de l'Égypte, l'importance de Tripoli est vite apparue et le général Bonaparte va essayer de convaincre le Pacha de coopérer pour alimenter ses troupes³³⁸.

Le Pacha ne refuse pas la demande de Bonaparte. D'une part Youssef Pacha se trouve

³³⁶Daniel PANZAC, *op. cit.*, p. 208.

³³⁷Note pour le Premier Consul, datée du 26 décembre, 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

³³⁸Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 88. Voir aussi : Henri LAURENS, *op. cit.*, p. 292, 293.

devant un grand projet économique promettant d'être profitable et qui correspond à ses ambitions d'amasser de grosses fortunes³³⁹. D'autre part, être chargé d'assurer l'approvisionnement de Malte est une occasion rêvée de gagner la confiance de la France qui est une ancienne alliée. Pour cette occasion, le consul français Guys a mis au point un projet complet expliquant la manière d'établir des correspondances entre Malte et Alexandrie par Tripoli. Parmi les éléments de ce programme on trouve un «*projet d'approvisionnement de Malte*» à mettre à exécution. Le consul se propose de flatter toutes les tentations au Pacha, en disant : «*L'expérience lui a déjà montré que ses espoirs d'opérations lucratives n'étaient pas chimériques et naturellement devra-t-on l'entretenir dans ces sentiments, en lui faisant entrevoir un avenir encore plus prospère*»³⁴⁰.

En vérité, il est clair que la mauvaise situation dans laquelle la France se trouve à cause du siège imposé par les Anglais en Méditerranée, la pousse à approuver les propositions du consul Guys, surtout que le Pacha est prêt à tout faire pour remplir les caisses de sa Régence. Au même moment, des voix se s'élèvent pour la nomination de Xavier Naudy comme vice-consul français à Benghazi. Il faut dire que la France n'a pas de représentant à Benghazi depuis 1775. De ce fait, on trouve que cette nomination est une décision nécessaire et obligatoire soit pour faciliter les correspondances entre Bonaparte et son gouvernement, soit pour approvisionner l'armée française en Égypte en matériel et en vivres, par la route de Benghazi et de Derne.

Les premières relations commerciales entre le Pacha et les nouveaux responsables de Malte commencent par des exportations de denrées. Ici nous voyons que Guys profite de l'occasion pour servir son pays et en même temps il cherche à réaliser le projet commercial dont nous avons déjà parlé. Il incite à nouveau son gouvernement à traiter avec la Régence en confirmant la possibilité de continuer les cargaisons, parce que les bénéfices reviennent au Pacha et que cela l'encouragera à fournir d'autres provisions.

Le consul Guys confirme aussi que le Pacha va convaincre ses proches de l'imiter en expédiant des provisions et des viandes à Malte. Guys est persuadé que le Pacha voudra utiliser tous les moyens pour tirer un maximum de profit. Il craint cependant que l'île de

³³⁹Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 141.

³⁴⁰Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 127, 128.

Malte ne compte que sur elle-même et qu'elle soit capable d'apporter des solutions à tous les besoins. Guys continue alors de conseiller les représentants civils de l'île de Malte qui veulent obtenir des marchandises tripolitaines à des prix raisonnables. Il les averti qu'ils ne doivent pas être avarés mais qu'ils ne doivent pas non plus trop dépenser et gaspiller leur argent qui ne profiterait qu'au pacha. Il leur conseille de trouver un équilibre entre leur intérêt immédiat et la nécessité de ne pas gaspiller.

Il faut noter que les guerres de Bonaparte ont ouvert certains espaces de commerce à Tripoli. C'est le commerce du bétail qui arrive parmi les premières marchandises que la France désire importer de Tripoli. Guys donne des détails complets à son gouvernement sur les lieux où se trouvent ces cheptels, il indique trois régions : Tripoli et sa périphérie, la région de Zouara et Misrata et la troisième région est Benghazi qui bénéficie d'une très grande étendue pour l'élevage ; de plus, ses bovins et ses moutons sont plus gros et moins chers. Il note aussi que les vaches de Misrata sont moins chères et plus grosses que les vaches de Tripoli. On observe que la vente de ces animaux se pratique à des prix plus élevés que leur valeur réelle.

Guys propose d'interdire à Tripoli d'imposer des prix élevés en envoyant un négociant ou deux, dont leur rôle sera d'établir des contrats avec Youssef Pacha par l'intermédiaire du consul de France. Concernant l'achat des autres denrées et le reste des marchandises, il propose de choisir l'une des deux méthodes suivantes :

La première concerne l'obtention auprès du Pacha, en avançant quelques pots-de-vin, du droit d'exporter des marchandises achetées à Tripoli, ceci aurait l'avantage de ne pouvoir être contesté. La deuxième méthode serait d'acheter directement les marchandises sans passer par le Pacha mais sans aucune garantie de succès dans les tractations.

El Wafi dit que Guys préfère la deuxième méthode³⁴¹, car selon lui avec cette méthode, les négociants français ne devront pas traiter leurs affaires directement avec les gouvernants de Benghazi et Misrata. Cela risquerait de créer beaucoup de difficultés car ces deux gouverneurs, vont profiter de l'arrivée des négociants et des navires étrangers dans leurs ports pour demander des mêmes droits qui auront déjà été payés dans le port de

³⁴¹F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 28, 29.

Tripoli. En même temps, ils vont obliger les capitaines à leur louer des bâtiments, à un prix fixé par eux-mêmes, pour se charger du transport de la marchandise d'une région à l'autre. Sans doute, ces pratiques compliquent-elles les échanges commerciaux et risquent-elles d'empêcher l'arrivée des marchandises aux rendez-vous fixés. C'est pour cette raison qu'il trouve préférable de ne pas traiter directement avec ces gouverneurs³⁴². Nous constatons ici une erreur de la part d'El-Wafi car c'est selon la première méthode que les commerçants éviteraient de traiter directement avec les gouverneurs de Benghazi et Misrata. Le seul avantage que Guys reconnaît à la deuxième méthode c'est que le gouverneur de Benghazi est semi-indépendant du gouvernement de Tripoli et que sa région détient la plus grande richesse en animaux. Finalement, Guys propose de laisser la liberté de régler ces problèmes aux représentants qui seront chargés des affaires françaises en poste à Benghazi³⁴³.

Il nous semble qu'à ce point-là de la réflexion, le consul est préoccupé par le choix à effectuer, cela est clair dans ses paroles: *«Donc, nos agents commerciaux dans la Régence seront seulement : soit Youssef Pacha Caramanli lui-même ou ce Pacha et ses principaux collaborateurs dans la Régence, c'est à dire l'Agha de Misrata, et le Bek de Benghazi ou encore le Pacha et le Bek de Benghazi seul. Et en ce qui concerne les commerçants de Tripoli qui travaillent à leur propre compte, il est possible de coopérer avec eux pour vendre et acheter les marchandises qui n'ont pas beaucoup d'importance, de manière à ne pas les perdre définitivement. Les négociants français résideront à Tripoli pour exécuter ces opérations sous la protection du gouvernement français. Ils paieront sur le marché les marchandises de la Régence, et peut-être auront-ils l'occasion de frapper deux oiseaux avec une seule pierre : servir leur pays et remplir leurs poches avec l'argent provenant de la vente de marchandises locales. Ils pourront expédier à Malte le butin de guerre que les corsaires tripolitains auront pris sur les navires de leurs ennemis en mer ; si on le cherche sur les marchés, ce butin peut être facilement acheté en payant en espèces»*.

Très intéressé par ce sujet, le consul français a écrit un deuxième mémoire pour faciliter l'approvisionnement de Malte par la route de Tripoli. Grâce à ce mémoire, on a pu répertorier les marchandises les plus importantes que Tripoli peut exporter vers l'île : en plus des animaux (bovins, moutons), Guys cite l'huile d'olive et une sorte de savon très

³⁴² Mohamed EL-WAFI, *op. cit.*, p. 132, 133.

³⁴³ F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 33.

ordinaire³⁴⁴. S'ajouteront à cela, les dates broyées, que les Maltais apprécient et qu'ils consomment en grande quantité ainsi que le miel, les olives et le beurre. Il y aura également l'orge que Tripoli exporte dans les meilleures saisons. Concernant le blé, il est difficile de l'exporter sauf en cas de capture de navires où le blé est saisi comme butin de guerre maritime. Tripoli est donc à la hauteur pour fournir à l'armée française qui se trouve à Malte beaucoup de marchandises de toute sorte. Tout ceci dépendra de la volonté des négociants français d'établir des contrats d'exportation. C'est pourquoi, il est très important de convaincre Youssef Pacha de collaborer avec les négociants car rien ne se fera sans la coopération de toutes les parties.

Avec l'intensification du conflit on remarque qu'après le blocus des Anglais sur Malte, les Français ont besoin de davantage de produits tripolitains, surtout d'animaux (bovins, caprins etc.) et de produits agricoles. Bien que le gouverneur de l'île n'ait pas composé de comité d'approvisionnement selon les conseils du consul français Guys, l'île reçoit tout de même quelques provisions, surtout quand Youssef Pacha commence à exporter des marchandises vers Malte à son propre compte. En quelques temps, M. Vaubois, gouverneur français de Malte, a mis en œuvre les propositions de Guys qui avaient pour but d'approvisionner les forces françaises à Malte à partir de Tripoli.

Il faut attirer l'attention sur le fait que ce qui a facilité l'exécution de ce projet, ce sont les bonnes relations qui régnaient à cette période entre Tripoli et la métropole. Cela s'explique par la bonne entente entre le consul de France et les dirigeants de Tripoli, qui a d'ailleurs continué ainsi jusqu'en septembre 1798.

Malheureusement, il semble qu'à partir de ce moment-là, en raison de l'évolution des événements, les circonstances ne seront plus favorables au commerce. Les relations avec les Français se compliquent peu à peu car plusieurs changements se produisent dans la géopolitique française et il devint difficile pour Tripoli de continuer à envoyer des marchandises et du matériel à Malte. Parmi les événements qui provoquèrent ces situations imprévues, les plus connus sont la destruction de la flotte française par les Anglais à Abu Kir ainsi qu'un soulèvement des habitants de Malte.

³⁴⁴C'est un savon de piètre qualité, fabriqué localement et appelé «le Soussi». Ce savon est fabriqué en Libye encore de nos jours. Sa qualité ne s'est pas améliorée, son odeur est toujours aussi détestable mais son prix est modique.

Suite à ces évènements, la rupture des relations entre Tripoli et Malte se produit dès le 16 octobre 1798. On entend aussi des rumeurs concernant l'encerclement de Malte par les Portugais. Cette situation rend le Pacha soucieux et plus que jamais isolé. Ce dernier regrette d'avoir signé des contrats commerciaux avec Vaubois. Le Pacha souhaite réparer ses erreurs en décidant de rompre l'approvisionnement des Français à Malte après avoir commencé à exporter de la viande vers cette île. Cette décision commence à réellement inquiéter le consul français déjà mal en point. Il va avertir son gouvernement en disant : «*Tous les spéculateurs et les courtiers dans la Régence ont arrêté d'accumuler des provisions, des denrées qu'ils ont achetées pour le compte de l'île (Malte) à partir des marchés de Tripoli. Et Misrata, Benghazi et Youssef Caramanli hésitent en attendant de bien connaître les prix du transport des bovins qui ne fait qu'augmenter*»³⁴⁵.

En plus des problèmes qu'on vient d'exposer entre le Pacha et la France, d'autres raisons, et elles sont importantes, poussent Youssef Pacha à rompre sa coopération avec les Français qui se trouvent à Malte. Le premier de ses soucis, c'est la crainte du sultan ottoman et ceci le rend un peu hésitant à venir en aide économiquement à ses amis français. Cependant, grâce à sa politique intelligente, le nouveau consul français Beaussier est capable, comme cela sera souvent le cas, de persuader le Pacha et de le faire changer d'avis. Youssef Pacha recommence alors à fournir du ravitaillement et à coopérer pleinement avec la France. En fin de compte, le Pacha va envoyer en octobre 1897 des livraisons de vaches à Malte sans tenir compte du blocus imposé aux Français dans cette île.

Trois semaines après l'envoi de cette cargaison de vaches, Youssef Pacha commence à se faire du souci : que se passerait-il si les ennemis de la France mettaient la main sur cette cargaison ? Il décide alors unilatéralement de ne plus envoyer d'autre cargaison.

De plus, deux envoyés spéciaux du Sultan ottoman arrivent à Tripoli l'un après l'autre. Ceci est perçu par le Pacha comme un mauvais présage et une malédiction qui font peser une lourde incertitude sur le projet de prolongement de la coopération avec les Français de Malte quant à la fourniture de viande et de denrées de base. Le consul Beaussier se trouve en situation difficile et déclare : «*fantasque, capricieux et versatile, le Pacha se*

³⁴⁵Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 226-229.

rend encore à tous ces arguments de circonstance et renouvelle l'assurance de ne prendre aucune mesure avec les Français, malgré la nécessité de calmer le jeu devant les officiels de l'empire ottoman»³⁴⁶.

Il est juste de mentionner, qu'au début de 1799, les envois sont insuffisants et ne correspondent pas aux recommandations, et ce qui aggrave les choses, c'est que Beaussier se retrouve du jour au lendemain dans l'impossibilité de faire quoique ce soit pour secourir l'île de Malte. Les difficultés se sont accrues à cause de l'arrêt des communications avec Malte, personne ne peut s'aventurer en mer pour rejoindre l'île. Le gouverneur français de Malte, Vaubois, va essayer de prendre la situation en main dès qu'il apprend que Beaussier est sous résidence surveillée à Tripoli. Vaubois va tenter le tout pour le tout en allant même jusqu'à essayer de manipuler le Pacha pour rétablir la coopération qui régnait entre Tripoli et île de Malte. Il envoie son conseiller à Tripoli, accompagné d'un navire plein de cadeaux pour Youssef Pacha. Le but principal de cet envoi, c'est l'achat de matériel et la facilitation de cette mission d'une grande importance. Des cadeaux sont distribués à toutes les hautes personnalités qui peuvent de près ou de loin faciliter l'opération de chargement des provisions nécessaires aux forces françaises installées dans l'île, ou à ceux qui ont les moyens de prêter de l'argent au Pacha pour exécuter ce projet dans les plus brefs délais.

En fait, l'arrivée de l'envoyé de Vaubois à Tripoli est un bon moyen pour confirmer que l'île n'est plus encerclée et que ses ports sont ouverts pour recevoir les exportations de la Régence. Ainsi, le Pacha n'a plus peur, il ne craint plus d'exporter ses marchandises à destination de Malte. Entre temps, il a signé plusieurs contrats avec les Français pour son compte personnel³⁴⁷.

Face à de tels enjeux politiques mondiaux troublants, on s'aperçoit que la position du Pacha est devenue plus critique en jouant double jeu avec les Anglais et les Français. Mais nous constatons que cette dualité ne dure pas longtemps, ce qui présage que les relations commerciales entre Malte et Tripoli ne continueront pas. En fin de compte, Youssef Pacha abandonne sa neutralité. Il rompt son amitié avec la France et surtout, il permet aux Anglais de chasser tous les ressortissants français de Tripoli. Cela signifie que le projet

³⁴⁶F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 59.

³⁴⁷Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 249-250. Voir aussi : Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 92.

d'approvisionnement est rompu définitivement avec Malte, surtout après l'expulsion du consul français Beaussier (qui avait joué un rôle capital pour convaincre le Pacha de continuer la coopération avec la France) et l'expulsion de l'envoyé conseil responsable désigné par Vaubois pour poursuivre les opérations de ravitaillement avec Tripoli.

Il faut dire que le Pacha a été obligé par la Turquie et l'Angleterre de rompre ses relations diplomatiques avec la France et que cette rupture ne relevait pas de sa propre initiative. Il ne pouvait donc que fermer les ports de Tripoli devant les militaires et des commerçants français.

D'un autre côté, les Français ne laissent pas les choses stagner trop longtemps sans réagir, ils insistent pour renouer la coopération avec la Régence et d'autres pays d'Afrique du Nord, surtout dans le domaine commercial³⁴⁸. Mais, Menou (général de l'armée française en Égypte) ne réussit pas totalement à faire reprendre les activités commerciales avec les autres pays de la région, sauf avec la Tunisie et l'Algérie. Quant à Tripoli, comme il n'y avait pas de trêve, le commerce n'était pas encore garanti.

Ce qui confirme que ce conflit a laissé des traces négatives est le fait que les commerçants français ont une activité limitée et qu'ils n'osent même pas circuler le long des côtes tripolitaines. Pourtant, Beaussier, qui réside maintenant à Marseille, les a assurés des bonnes intentions de Youssef Pacha qui a donné l'ordre à ses pirates de respecter le drapeau français³⁴⁹. Il est devenu clair que, malgré l'état de guerre qui prévaut, certains navires français se réfugient sur les côtes tripolitaines pour demander protection. À titre d'exemple, en 1801, le navire français *Aviso* qui naviguait vers Alexandrie a changé de direction pour Tripoli³⁵⁰.

Ce qui est étonnant c'est que malgré la rupture des relations politiques et économiques entre les deux pays (la Régence et France), on observe d'un côté comme de l'autre un mouvement commercial entre Derne, Benghazi et Alexandrie alors qu'elles sont toujours sous domination française. En fait, on ne trouve pas d'explication très satisfaisante

³⁴⁸F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 66, 67.

³⁴⁹Lettre du consul Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 16 décembre 1800, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 29.

³⁵⁰Lettre du consul Beaussier au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 29.

si ce n'est que les deux villes ne sont pas totalement sous l'autorité directe du Pacha. Beaussier écrit : « *j'ai reçu une lettre de Dalto*³⁵¹. *Les communications entre l'Égypte et Tripoli sont interrompues, mais les caravanes ne sont pas arrêtées, ils se sont mis d'accord que le tabac, le beurre, l'huile et d'autres marchandises, arrivent de Benghazi et Derne en provenance d'Alexandrie, et importent vers la régence, le café, le riz et les tissus*»³⁵².

Ainsi, Youssef Pacha va profiter de chaque occasion pour tenter d'exporter vers Malte dans le but précis de gagner plus d'argent, ce qui peut aider à la prospérité de Tripoli. Cependant, les circonstances sont contraignantes et les difficultés sont trop nombreuses, plus particulièrement, l'attitude hostile des Ottomans et des Anglais contre tout rétablissement de nouvelles relations franco-tripolitaines. Tout ceci empêche la poursuite du projet d'approvisionnement de Malte et de l'Égypte par Tripoli. Il faut dire aussi que le mouvement commercial avec Malte était très lent, qu'il exigeait beaucoup de prudence et qu'il suscitait la peur à cause de l'absence de sécurité or, le sentiment de sécurité est un élément indispensable pour mener à bien toute activité commerciale.

Il faut savoir que malgré les guerres de Bonaparte, le commerce français tient toujours la première place dans le Levant et la Barbarie et que les habitants de ces régions attendent l'arrêt de ces guerres pour amplifier leurs commerces avec la France³⁵³.

Malgré ce qui a été vu de la volatilité des relations commerciales, nous trouvons que ces événements et ces problèmes ont eu certains effets positifs sur le commerce : pendant les négociations pour retrouver la paix entre Tripoli et la France, en 1801, le commerce prend une part importante dans les discussions entre le représentant français Xavier Naudy et Youssef Pacha. Bonaparte voulait l'ouverture de Tripoli aux armées françaises mais il voulait également la continuité du flux des fournitures de Tripoli vers les Français encerclés en Égypte³⁵⁴. Cela sera confirmé dans l'accord du 30 mai 1801, dans l'article 39, qui stipule la liberté de transporter des personnes et l'exportation de produits entre les villes de la Régence et les villes égyptiennes. L'article 41 stipule l'ouverture des ports au commerce

³⁵¹Cette lettre est arrivée au consul Beaussier de la part d'un commerçant français. Selon cette lettre, il est évident que M. Lautier a joué un rôle distingué pendant l'expédition française en Égypte.

³⁵²Lettre du consul Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 16 décembre 1800, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 31.

³⁵³France Lewis GOLDSMITH, *op. cit.*, p. 204.

³⁵⁴Instructions du consul Beaussier à Naudy, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

français pour que le gouvernement français et les commerçants français puissent importer et exporter entre la France et l'Égypte en passant par Tripoli. Naudy profite de cette occasion pour rajouter quelques articles qui facilitent le commerce français à Tripoli, protègent les négociants et les capitaines français et retirent tout obstacle devant eux. Naudy rajoute deux articles, 47 et 48, qui mettent fin aux agissements des gouverneurs de Derne et Benghazi contre les négociants et au profit qu'ils en tiraient. Il rajoute aussi l'article 50 pour dégager la responsabilité des capitaines vis-à-vis des marchandises transportées dans leurs navires. Naudy demande également à ce que soit baissée la taxe d'escale en établissant une différence entre les navires au long cours et ceux qui viennent des côtes les plus proches de Tripoli³⁵⁵.

Dans ce traité, le gouvernement français insiste pour que son commerce soit protégé contre les corsaires qui infestent la Méditerranée. Il lui faudrait pour cela des bâtiments légers et comme il n'y en a pas beaucoup en Méditerranée, le ministre de la Marine est obligé d'en faire venir quelques-uns des ports de l'océan Atlantique juste pour ce motif³⁵⁶.

On a vu que Youssef Pacha est intéressé par le commerce avec Malte mais que cela lui a aussi créé beaucoup de problèmes. En fait, un grand nombre de navires français étaient arrivés au port de Tripoli avant la rupture des relations entre la France et Tripoli. C'est ce que l'on constate en étudiant la liste préparée par Naudy, concernant les dettes de Youssef Pacha envers le gouvernement français et les capitaines français. Dans cette liste, on voit que plusieurs navires français avaient accosté dans les ports Tripolitains avant 1802³⁵⁷.

Ces événements ont secoué toute la région méditerranéenne, mais ils ont engendré un commerce actif et dynamique qu'on ne retrouve pas nécessairement en temps de paix. En vérité, nous pensons que s'il avait existé un établissement commercial français à Tripoli s'intéressant à la gestion des affaires et défendant les intérêts français dans ces circonstances difficiles, il aurait été possible de régler de nombreux problèmes et il n'aurait pas été nécessaire que le gouverneur français de Malte envoie des délégations et des

³⁵⁵Lettre de Xavier Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 2 juin 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

³⁵⁶Lettre du consul Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 29 juin 1802, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 29.

³⁵⁷Lettre de Xavier Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 23 octobre 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

cadeaux pour inciter Youssef Pacha à faire du commerce avec la France. La France va-t-elle prendre conscience de ces erreurs qui lui ont beaucoup coûté ?

Un an plus tard, les conditions demeurent convenables pour le mouvement commercial européen. L'explosion de la révolution industrielle a un impact positif sur les relations économiques entre les pays européens entre 1800 et 1820. En revanche, les Européens sont en grande demande pour le blé et le coton en provenance du Levant, au point que plusieurs négociants d'Europe ont fait fortune lors qu'ils ont ramené ces marchandises tant demandées³⁵⁸.

Nous continuons à suivre le cours des échanges entre la France et Tripoli, dont nous voyons qu'il reste faible et n'a pas atteint le niveau espéré et, étant donné les événements qui vont suivre, nous ne pouvons nous attendre à ce qu'il s'améliore. En effet, après la signature de l'accord de paix entre Tripoli et la France, la guerre recommence, mais cette fois entre la Régence et les États-Unis. Ce qui nous intéresse ici est de mettre en lumière l'influence de cette guerre sur les mouvements et l'activité commerciale de la France avec le port de Tripoli, surtout après son encerclement par les Américains. Il est évident qu'un blocus américain à Tripoli serait un obstacle majeur pour les échanges commerciaux entre le port de Tripoli et les autres ports ayant des intérêts commerciaux à Tripoli. C'est pourtant ce qui se produit en 1803, quand le gouvernement américain déclare, via son délégué, le début du blocus sur toutes les côtes tripolitaines.

Le commandant américain Perble s'adresse aux consuls des autres États en disant : *«Comme les États-Unis d'Amérique et la Régence de Tripoli sont actuellement en état de guerre et d'hostilités, il vous plaira de donner connaissance aux autorités constituées de Marseille et aux consuls et vice-consuls des nations neutres y résidant qu'un détachement de vaisseaux de guerre sous mes ordres, bloque maintenant le port de Tripoli et la côte des environs afin qu'ils en informent les vaisseaux et leurs pavillons respectifs»*³⁵⁹.

La mention de Marseille dans la lettre de Perble nous montre qu'il existe dans cette ville des intérêts particuliers avec le port de Tripoli et que cette ville est responsable des relations

³⁵⁸ Michel MORINEAU, *Pour une Histoire économique vraie*, Presses de l'université de Lille, 1985, p. 116.

³⁵⁹ Copie adressée à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 18 décembre 1803, CCIM, série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

commerciales françaises avec le gouvernement de Tripoli. il est clair que c'est pour cette raison que le gouvernement américain prend soin d'avertir la France, en insistant sur le blocus. Ainsi, le préfet des Bouches-du-Rhône reçoit-il à ce sujet, de la part de l'agent commercial des États-Unis, une lettre dont la teneur est semblable à celle de Perble mais qui donne des informations complémentaires : les navires portant pavillon neutre qui tenteront d'entrer dans le port de Tripoli malgré le blocus, seront arrêtés par la marine américaine et envoyés dans un port pour y être vendus comme butin³⁶⁰. De son côté, le préfet des Bouches-du-Rhône transmet cette lettre aux responsables de la Chambre de commerce de Marseille en leur demandant d'informer tous les responsables et les consuls des pays neutres de cette décision et d'afficher l'annonce à l'intérieur des locaux de la Chambre de commerce³⁶¹.

Cette fois, la France sent une menace plus précise pour son commerce. Le préfet des Bouches-du-Rhône espère que le ministre des Affaires étrangères va pousser son gouvernement à négocier avec le gouvernement américain pour lever le blocus de Tripoli³⁶². En fait, le gouvernement français ne se préoccupe du blocus que dans la mesure où il pourrait représenter une gêne pour le commerce français, ce qui pousse le ministre de l'Intérieur à demander à la Chambre de commerce quelques explications supplémentaires pour savoir ce qu'il en est exactement³⁶³. La Chambre de commerce répond ainsi au ministre : « *Si le port de Tripoli était réellement bloqué par les Américains, il serait difficile de les empêcher d'intercepter le commerce des pays neutres avec Tripoli, ils ont une convention avec la France pour assurer ce droit* »³⁶⁴.

En réalité, le but des États-Unis n'est pas de porter atteinte au commerce des autres pays comme la France mais il est capital pour eux d'empêcher les navires tripolitains de sortir du port de Tripoli afin de protéger la toute nouvelle flotte américaine ainsi que leurs

³⁶⁰Lettre adressée par l'agent commercial des États-Unis au préfet des Bouches-du-Rhône, datée du 18 décembre 1803, CCIM, série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

³⁶¹Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône à la Chambre de commerce de Marseille, CCIM, série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

³⁶²Lettre du conseiller d'État, préfet du département des Bouches-du-Rhône à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 5 janvier 1804, CCIM, série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

³⁶³Lettre du ministre de l'Intérieur aux membres de la Chambre de commerce de Marseille, datée du 19 janvier 1804, CCIM, série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

³⁶⁴Lettre de la Chambre de commerce de Marseille au ministre de l'Intérieur, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

navires commerciaux contre l'attaque des Tripolitains³⁶⁵. On n'écarte pas l'idée que le blocus ait eu d'autres buts comme par exemple d'imposer un blocus économique pour forcer Youssef Pacha à répondre aux diverses demandes des Américains. Malgré les précautions prises par les Américains, ce blocus n'a pas empêché les Tripolitains d'entrer et sortir du port chargés de marchandises et de produits alimentaires de toute catégorie³⁶⁶, Cela est clair si l'on s'en réfère à l'une des lettres du consul américain précisant : «*Monsieur le Ministre, je me permets d'observer en toute franchise que Tripoli avait des provisions de bonne qualité cette année, après la meilleure saison, et les marchandises européennes arrivent sur plusieurs navires*»³⁶⁷. Il est encore inconnu s'il y avait des marchandises françaises parmi les marchandises citées par le consul américain sur les navires qui avaient pu éviter le blocus. Ce qui est prouvé, en revanche, c'est que, dès que le blocus a été levé, le commerce et la navigation ont repris leurs droits³⁶⁸. Ce qui annonce la reprise des activités commerciales avec la Régence.

En ce qui concerne la création d'établissements commerciaux français à Tripoli, nous ne voyons aucun changement dans la situation, elle est restée telle quelle jusqu'en 1804, année durant laquelle les documents nous signalent la première création d'une Maison française de commerce à Tripoli. Il est important de dire, qu'à cette époque la guerre entre États-Unis et la Régence se poursuit. En fait, pendant son installation dans la Régence, un certain M. Vallière a sans doute découvert que Tripoli jouissait d'une bonne renommée pour sa grande capacité économique et il pense, lui aussi, que la France devrait en bénéficier. C'est pourquoi il fait quelques tentatives, après la signature du traité de 1801 entre la France et la Régence, pour envoyer à Tripoli Joseph-Marie Beaussier qui était administrateur des établissements commerciaux du Levant.

Beaussier, homme compétent et de bonne réputation, n'hésite pas à accepter cette nouvelle mission. Mais la décision appartient à la Chambre de commerce, et il est nécessaire de demander son autorisation. Respectueux des règles, Vallière s'exécute en faisant une

³⁶⁵Najmeddine El KIBI, *op. cit.*, p. 106,107.

³⁶⁶*Idem.*

³⁶⁷Lettre de James Madison au ministre des Affaires étrangères américain, datée du 25 juillet 1803, Rapport des consuls américains, Centre libyen des Études historiques.

³⁶⁸Lettre du chargé d'Affaires de l'Empire, commissaire général des Relations commerciales auprès du Pacha de Tripoli à la Chambre de commerce de Marseille, CCIM, série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

demande pour nommer cette personne à la tête de l'établissement commercial à créer à Tripoli et confirme à cette occasion que cet établissement ajoutera une nouvelle filiale au commerce de Marseille (Cette affirmation serait issue d'une étude détaillée et complète faite par Vallière sur les capacités de la Régence dont les côtes maritimes sont très grandes et occupent une place stratégique importante, constituant ainsi un trait d'union entre l'orient et l'occident). Tripoli est aussi parmi les pays dont les commerçants ont des contacts personnels avec les marchés connus en Afrique, ce qui représente un atout supplémentaire.

Vallière souhaite donc que la France autorise la création de cet établissement de commerce et qu'il soit contrôlé par la chambre de commerce de Marseille³⁶⁹. Pour réussir ce projet, il ne se contente pas de faire une simple demande à la Chambre de commerce, mais il en effectue une autre auprès du ministre de l'Intérieur en vue d'obtenir l'agrément du cautionnement³⁷⁰. Ses efforts seront finalement récompensés par la première création d'un établissement commercial et de délégués commerciaux³⁷¹.

La motivation de Vallière pour ce projet et l'adaptation à la situation du pays ont convaincu le gouvernement français à aller de l'avant. Il est clair d'après les informations fournies par les documents de la Chambre de commerce de Marseille, que la tentative de Vallière a réussi là où les consuls avaient échoué. Ce fut alors la création, pour la première fois depuis le début des relations entre les deux pays³⁷², d'un l'établissement commercial à Tripoli et la nomination du premier régisseur. Cela, de notre point de vue, en raison du fait que Vallière ne s'est pas contenté, comme les consuls, d'envoyer des rapports montrant la nécessité de créer des établissements à Tripoli, mais nous avons remarqué qu'il a fait entendre sa voix à tous ceux qui avaient une responsabilité dans le monde du commerce. C'est son enthousiasme et son travail qui sont abouti à ce résultat positif

³⁶⁹ Lettre de M. Vallière à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 15 septembre, 1804, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁷⁰ Les négociants doivent payer à la Chambre de commerce le cautionnement exigé en pareil cas, par ailleurs les consuls sur les diverses Échelles du Levant et de Barbarie pressent leur nationaux à se procurer ou à faire renouveler leur cautionnement. Voir lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 22 juillet 1816, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁷¹ Lettre de M. Vallière à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 13 septembre 1804, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁷² Lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 13 septembre 1804, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

La création d'établissements commerciaux peut rester sans effet si on ne s'efforce pas d'activer le commerce par des moyens complémentaires. En fait, on trouve que depuis la création de la Maison du commerce de Marseille à Tripoli les activités commerciales demeurent faibles, en dépit des efforts personnels des commerçants français qui contribuent au maintien des échanges. C'est pour cette raison que Beaussier, dès qu'il eut pris ses fonctions, fit beaucoup d'efforts pour améliorer le développement du commerce. Il s'occupa de la Maison du commerce français au point que certains documents signalèrent qu'il avait tout fait pour la création de cette maison, oubliant les efforts et les peines de Vallière.

On aurait pu penser que le volume du commerce allait s'améliorer après la mise en place d'une Maison du commerce mais, si les relations commerciales entre Tripoli et la France se sont poursuivies régulièrement, le volume des échanges est resté assez médiocre. Par contre le mouvement commercial avec la Tunisie, l'Algérie et le Maroc va s'améliorer, par exemple en 1809, arrivent à Marseille 22 navires dont 8 appartiennent à la Tunisie, 10 à l'Algérie, et 4 au Maroc, alors qu'aucun navire n'arrive de Tripoli.

Il faut dire ici que le fléchissement du commerce n'est pas dû cette fois à Tripoli mais à la situation française. Rappelons ici que la France a subi un blocus de la part des Anglais et que celui-ci a laissé des traces négatives sur le mouvement commercial, empêchant l'entrée des navires dans les ports français. Les navires du Pacha de Tripoli ont été plus particulièrement empêchés par la marine anglaise, ce qui a complètement arrêté l'arrivage des marchandises tripolitaines en France. Il nous semble extraordinaire que le Pacha se soit mis en colère contre la France et l'ait tenue pour responsable de cette situation, qui n'était en rien de son fait, alors que les Anglais, eux, étaient bien les responsables des pertes du Pacha. Ce sont eux qui ont empêché la bonne circulation des marchandises et non la France qui n'avait pas décrété ce blocus. Cet événement nous alerte et nous rappelle la forte influence qu'avait la politique sur le commerce.

On peut aussi expliquer le peu de dynamisme du commerce par le fait que les régions d'Afrique du Nord sont confrontées alors à d'autres problèmes qui portent directement atteinte au commerce. En 1813 par exemple, survient la fermeture du port de Tripoli à cause d'une guerre fratricide entre les trois Régences. À partir de cet événement, le consul français

fait valoir à son gouvernement et au ministre du Commerce la nécessité d'encourager le commerce français avec la Régence par la route de Livourne, étant donné que cette dernière a de bonnes relations avec les deux pays, à savoir la France et Tripoli. Il propose que les navires tripolitains commercent avec Livourne et qu'ensuite, Livourne prenne le relais pour commercer avec la France³⁷³.

On peut donc confirmer que malgré le travail de Beaussier, la Maison du commerce français n'obtient qu'un succès limité, mais le régisseur veut poursuivre ses efforts et il restera à son poste jusqu'en 1821³⁷⁴, année où il décide de quitter sa fonction. Il sera remplacé par un commerçant français nommé Auguste Donnadiou. Pour obtenir ce poste, ce dernier devra demander l'autorisation de la Chambre de commerce et avoir les certificats nécessaires pour l'octroi d'un passeport lui permettant de rejoindre sa nouvelle fonction³⁷⁵.

En observant la Maison du commerce de Marseille à Tripoli et ses employés, on voit que le régisseur est aidé par des fonctionnaires commerciaux, parmi lesquels un certain Casimir Jourdan qui occupe la fonction de commis³⁷⁶. Le frère de Donnadiou occupe aussi un poste privilégié et remplace également son frère quand il s'absente³⁷⁷. On observe aussi que la Maison du commerce français à Tripoli porte quelquefois le nom de son gérant, comme le prouvent certains documents parlant de la «Maison de Joseph Beaussier»³⁷⁸, ou d'autres de la «Maison de Donnadiou»³⁷⁹.

Il est à noter que la Chambre de commerce de Marseille était responsable de tous les établissements commerciaux et surtout des relations commerciales avec le Levant et la

³⁷³Daniel PANZAC, *op. cit.*, p. 218.

³⁷⁴Lettre du sous-secrétaire d'État au département de l'Intérieur à la chambre de commerce de Marseille, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁷⁵Voir la lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 20 août 1821, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁷⁶Lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 23 septembre 1823, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁷⁷Lettre de Maxime Donnadiou à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 24 juin 1828, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁷⁸Lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 13 mars 1824, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁷⁹Voir la lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 17 mars 1824, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

Barbarie³⁸⁰. Il était donc important d'envoyer des rapports détaillés au gouvernement français sur la situation du commerce, des devises et des prix, pour que le Roi de France prenne ses décisions pour la balance des établissements commerciaux au Levant. Pour Tripoli, il fallait contacter le consul de France afin de prendre la bonne décision concernant la balance commerciale de la Maison du Commerce français à Tripoli³⁸¹.

Selon la lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, on constate que l'autre but de l'envoi de ces rapports au gouvernement français était de permettre au ministre de donner ses ordres en vue de régler les problèmes et les litiges. Ces ordres devaient être appliqués de façon précise, surtout pour mettre fin aux excès des commerçants qui bénéficiaient de certains privilèges au détriment d'autres commerçants. Le consul à Tripoli comme les autres consuls français était obligé d'appliquer les décisions et les règlements issus de son ministère pour faciliter les échanges avec Tripoli³⁸².

La vérité est que, malgré les recommandations gouvernementales de la France, la Maison du commerce de Tripoli a rencontré beaucoup de difficultés et d'obstacles, notamment la difficulté d'obtenir les documents nécessaires pour octroyer des passeports aux personnes désignées pour y travailler ainsi que les papiers nécessaires pour résider à Tripoli³⁸³. En réalité, ces difficultés étaient aussi celles que rencontraient les Français qui voulaient rentrer dans leur propre pays pour n'importe quelle raison. Les consuls français étaient eux aussi responsables d'une partie de ces difficultés. Il arrive parfois que le consul ne délivre même pas de passeports aux commerçants et aux responsables de la Maison du commerce français. Cela fait que cette maison ne jouait pas son rôle de façon satisfaisante pour améliorer les échanges commerciaux avec Tripoli³⁸⁴.

En conséquence, il n'y a rien d'étonnant à ce que cet établissement n'ait pas bien rempli sa tâche vis-à-vis de la France. En revanche, résidaient à Marseille deux commerçants

³⁸⁰Louis ABADIE, *op. cit.*, p. 24.

³⁸¹Lettre du baron Damas, ministre des Relations extérieures, à la Chambre de commerce de Marseille, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁸²Lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁸³Lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 20 août 1821, voir également la lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 23 septembre 1823, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁸⁴Lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

français : MM. Imbert et Château. Ils s'étaient occupés de l'établissement de commerce et se sont organisés avec la Chambre de commerce de Marseille pour résoudre les problèmes et ont aplani les difficultés de la Maison du commerce de France. Certains documents indiquent que ces deux commerçants assuraient la surveillance de cette maison commerciale depuis leur domicile à Marseille ; de temps en temps ils invitaient quelques fonctionnaires de cette Maison à venir les aider, comme ce fut le cas pour Maxime Donnadiou dont la présence était importante auprès des deux commerçants pour fournir des informations complémentaires³⁸⁵.

Au bout d'un certain temps, MM. Imbert et Château sont convaincus que la Maison du commerce est insuffisante pour développer le commerce avec la Régence. En 1816, ils écrivent au ministre de l'Intérieur en lui demandant l'autorisation de créer un grand établissement commercial dans la Régence³⁸⁶. Mais, jusqu'en 1818, le ministre ne répond pas à leur demande. En fait, selon la lettre du ministre de l'Intérieur à la Chambre de commerce de Marseille, on constate que la raison pour laquelle il ne veut pas donner son accord est qu'il éprouve un certain agacement à l'égard de Tripoli.

Cet agacement du ministre envers la Régence ne dure qu'un temps mais un autre problème apparaît, constituant un nouvel obstacle à la création d'un grand établissement. Ce problème concernait un citoyen tripolite, un dénommé Hassouna Daghies, qui était un notable de la Régence en même temps qu'un commerçant tripolite résidant à Marseille, et qui avait d'importantes relations commerciales avec les commerçants de Marseille. Cette personne demanda à bénéficier à Marseille des mêmes privilèges que ceux accordés aux commerçants français établis à Tripoli, et surtout du droit, reconnu aux Français dans les traités signés entre les deux pays, de ne payer que 3% de taxes au port de Tripoli, droits de douane compris. Sa demande semblait légitime par le fait que les Français avaient droit à ce pourcentage sur le commerce de Tripoli et qu'en contrepartie, il aurait semblé logique que les Tripolites bénéficient du même avantage à Marseille. La loi française n'autorise rien de

³⁸⁵Voir la lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 23 juillet 1829, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁸⁶Voir la lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 22 juillet 1816, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

ce genre à ce moment-là et le gouvernement français ne répond pas positivement à la demande de Hassouna Daghies.

Le Pacha décide d'appuyer la demande de Hassouna Daghies. Le gouvernement français ne donne pas de réponse et attend de savoir jusqu'à quel point Youssef Pacha soutiendra Daghies. Le Pacha de son côté, veut essayer d'obtenir un accord à cette demande avant de délivrer l'autorisation de mettre en place de grands établissements commerciaux français dans la Régence.

On remarque donc que la création des établissements demandés par MM. Imbert et Château nécessite non seulement l'accord français mais également celui du Pacha, qui relève de certaines considérations comme nous venons de le voir³⁸⁷.

Il faut apprécier les efforts de MM. Imbert et Château dont nous voyons l'insistance pour la promotion du commerce. On voit bien que malgré les difficultés et les obstacles, les deux commerçants n'abandonnent pas l'idée de la création de l'établissement commercial tant espéré à Tripoli. C'est pour cela qu'ils renouvellent leur demande au ministre français, le 13 mai 1818. Cette fois-ci, ils ont plus de chance car le ministre accepte que les deux commerçants, appuyés par la Chambre de commerce de Marseille, créent leur établissement à Tripoli³⁸⁸.

Le ministre a donc changé d'avis et, dans une lettre envoyée à la Chambre de commerce de Marseille, il explique que la demande de Hassouna Daghies n'a pas influencé négativement les relations commerciales franco-tripolitaines et qu'en conséquence, il n'a pas d'autre raison de refuser son accord aux deux commerçants afin qu'ils puissent créer leur établissement dans la Régence³⁸⁹.

³⁸⁷ Voir la lettre du ministre de l'Intérieur, troisième division, bureau du commerce à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 29 janvier 1818, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁸⁸ Lettre du sous-secrétaire d'État au département de l'Intérieur à la Chambre de commerce de Marseille, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839). Voir aussi la lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 13 mai 1818, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁸⁹ Lettre du sous-secrétaire d'État au département de l'Intérieur à la Chambre de commerce de Marseille, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

Malgré son accord, la lettre du ministre de l'Intérieur à la Chambre de commerce prouve que le ministre français a encore quelques craintes et quelques doutes concernant la réussite de cet établissement à Tripoli, à cause des révoltes et de la présence de corsaires actifs. De plus, le Pacha ne tient pas ses engagements face à la piraterie. À cause de toutes ces raisons réelles ou imaginaires, le ministre français préfère ne pas prendre de risques. C'est pourquoi il propose que pour commencer, un ou deux commerçants français créent un établissement. S'ils réussissent, cela permettra de développer le commerce de façon générale entre Tripoli et les ports européens. Il faudra aussi de convaincre le Pacha de prendre et de tenir les engagements nécessaires concernant le commerce avec l'Europe. Le consul français est d'accord avec son ministre sur ce sujet. Il conseille lui aussi qu'un ou deux commerçants créent un établissement en plus de la Maison du commerce français pour servir les intérêts commerciaux français.

Il semble que le ministre a collaboré avec sincérité à la réalisation de ce projet. Il a effectivement demandé à la Chambre de commerce la copie de la demande des deux commerçants pour la création de leur établissement³⁹⁰. Il a ensuite donné des conseils à MM. Imbert et Château en leur rappelant que la Maison du commerce français à Tripoli, depuis sa création en 1804, n'avait que peu rapporté à la France. Il est souhaitable d'ajouter cela à la liste des raisons pour lesquelles ce ministre avait refusé de donner l'autorisation au projet dès le début. En effet, les efforts fournis en regard des faibles bénéfices recueillis par cette Maison ont fait penser au gouvernement français et à la Chambre de commerce qu'il n'y avait aucune utilité à créer un établissement commercial supplémentaire. C'est pourquoi ils demandèrent au consul français de bien vérifier la pertinence de ce projet.

En ce qui concerne les deux commerçants Imbert et Château, qui attendaient depuis longtemps cette occasion, ils avaient déjà fait les démarches nécessaires et il ne restait plus que le paiement de la caution fixée par la loi dans ce cas³⁹¹. Les deux commerçants voient leur démarche aboutir enfin et leur rêve se réaliser mais le parcours, qui n'avait pas été facile jusque-là, n'était pas terminé et leur établissement rencontrera beaucoup de

³⁹⁰Voir la lettre du ministre de l'Intérieur, troisième division, bureau du commerce à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 26 décembre 1822, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁹¹Lettre du sous-secrétaire d'État au département de l'Intérieur à la Chambre de commerce de Marseille, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

difficultés comme cela avait été le cas pour la Maison du commerce français³⁹². Les documents montrent une certaine négligence dans la gestion de la Maison du commerce ; elle a bien failli sombrer, ce qui a poussé les commerçants à demander l'aide du gouvernement pour la redresser³⁹³.

Si on évalue l'activité du commerce depuis la création de la Maison du commerce de Marseille à Tripoli en 1804, jusqu'en 1822, on constate qu'elle ne s'est pas beaucoup améliorée, et ce pour de nombreuses raisons. Essentiellement, cet établissement a été vraiment négligé, même si le consul Mure en avait demandé la restauration. Le même consul considère le commerce comme sans valeur, en 1822 il dit : «*Notre petit commerce avec la Régence n'a éprouvé qu'une chose à regretter, c'est de le voir restreint à une routine trop bornée du seul établissement français qui a le privilège d'y faire le commerce*»³⁹⁴.

Selon ce consul, on apprend que la Maison du commerce et le nouvel établissement commercial ont fusionné et Mure confirme qu'il n'y a à Tripoli qu'un seul établissement commercial, sachant que la lettre de Mure est datée de 1822 et que la fondation de l'établissement de Château et Imbert remonte à 1818.

Mure n'apprécie pas l'apparition d'un nouveau commerce privé qui est en opposition avec les statuts des organisations commerciales françaises qui opèrent à Tripoli. On peut penser que Mure en parlant de ce commerce privé, veut parler de l'établissement qui appartient aux deux commerçants Château et Imbert encouragés et aidés par la Chambre de commerce de Marseille.

Ce qui gêne le consul, c'est que des droits et des privilèges ont été donnés par la Chambre de commerce de Marseille à cet établissement et non pas aux autres commerçants. Selon le consul, ce commerce particulier empêche les autres commerçants français de travailler directement avec la France et même avec les autres pays. Le nouvel établissement qui veut être le seul à faire la loi dans le commerce étranger, en imposant de

³⁹²Voir la lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁹³Voir la lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 18 octobre 1824, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

³⁹⁴État de situations des rapports commerciaux et politique entre la France et Tripoli et entre d'autres puissances européennes et Tripoli, 10 mars 1822, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

lourdes charges, a fait en sorte que les Français préférèrent faire du commerce avec d'autres pays plutôt qu'avec la France³⁹⁵.

Avant de terminer ce sujet, constatons que, malgré la négligence qui a caractérisé le commerce de la France avec Tripoli, les consuls français, dans la période étudiée, ont fait des efforts pour rechercher des richesses dans les différentes régions de la Régence, et pour inciter leur gouvernement à nommer des représentants dans les endroits qui semblaient importants à cet égard. Les Français, en plus du commerce avec le port de Tripoli, ont manifesté de l'intérêt pour la ville de Benghazi, à l'est du pays. C'était une ville commerciale très importante, grâce à son port renommé dans l'import et l'export avec les pays voisins et d'autres pays plus lointains.

À l'époque de Youssef Pacha, les Français n'ont pas de représentant dans cette ville, alors que la France est le seul pays qui ait le droit d'y hisser son drapeau. En 1798, le consul français Guys demande à son gouvernement de désigner le maltais Xavier Naudy comme vice-consul dans cette ville³⁹⁶.

Le fait que les conseils des consuls aient été négligés a fait perdre à la France la possibilité d'obtenir des produits de haute qualité en provenance de l'est de la Régence, ainsi que les produits africains qui venaient par la route du désert, passant par Benghazi qui était un énorme marché. Le plus important pour nous est aussi que la France a perdu l'occasion d'obtenir des produits moins chers qu'à Tripoli.

En 1826, Rousseau a compris l'importance de la ville de Benghazi et la nécessité d'y désigner un agent consulaire. C'est pour cela qu'il écrit à son ministre des Relations extérieures en lui proposant d'y nommer le commerçant Jourdan pour protéger les intérêts

³⁹⁵Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 28 septembre 1822, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

³⁹⁶Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, datée du 16 mai 1798, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

commerciaux des Français³⁹⁷, et afin d'accélérer le recouvrement des créances³⁹⁸, parce que le Pacha, la plupart du temps, payait en nature, avec ce que produisait cette ville³⁹⁹.

Voici les prescriptions du consul français Rousseau pour M. Jourdan :

- 1- Dès son arrivée à Benghazi, M. Jourdan devra arborer le pavillon de France et se faire saluer de coups de canon, selon la coutume en vigueur dans cette ville.
- 2- M. Jourdan devra se comporter dignement en sa qualité de représentant de la France et il s'efforcera de faire bénéficier les sujets français de toutes les prérogatives et immunités qui leur sont accordées par les traités avec la Régence de Tripoli.
- 3- M. Jourdan devra s'occuper du recouvrement des sommes dues par le Pacha aux négociants français, suivant les derniers engagements pris par ce prince et suivant les instructions des intéressés. Pour que M. Jourdan puisse remplir sa mission à Benghazi, le consul Rousseau lui donne :
 - deux pavillons (un grand et un petit) avec un mât pour les arborer.
 - d'anciennes archives de quatre Agences de Benghazi.
 - un exemplaire du guide des chanceliers.
 - une copie du tableau des créances entre les sujets français et le Pacha.
 - un firman du Pacha qui servira d'accréditation auprès du Bey de Benghazi et dans lequel il est fait mention de la nécessité d'arborer le pavillon français, du salut par le canon et des privilèges de l'immunité des sujets français.
 - une note pour le Bey de Benghazi concernant l'imposition des droits de douane sur tout ce qui est provisions, y compris les légumes.
 - une copie du tableau des réclamations des négociants dans l'affaire des prises romaines.
 - Un *teskéhé* du Pacha payable à l'ordre du consulat aussi.

³⁹⁷ Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 13 septembre 1826, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

³⁹⁸ Instructions données par le consul Rousseau à M. Jourdan, agent consulaire de Benghazi, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

³⁹⁹ Lettre de MM. Imbert et Château au ministre des Relations extérieures, datée du 18 octobre 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

M. Rousseau a aussi décidé que :

- M. Jourdan toucherait son salaire par l'intermédiaire de M. Lautier.
- M. Jourdan est autorisé à faire quelques dons en argent aux gens du Bey, le jour de son installation.
- les frais de service seront remboursés à M. Jourdan en fin de trimestre sur l'état de présentation de ces frais⁴⁰⁰.

En fait, à partir de cette époque, Benghazi disposera d'un agent consulaire français jusqu'à la fin de l'époque de Youssef Pacha Caramanli. Le représentant français de cette ville a joué un rôle important, non seulement pour son pays mais aussi pour protéger les intérêts commerciaux d'autres pays, même des pays ennemis comme l'Angleterre⁴⁰¹.

En ce qui concerne les régions du sud, il est observé que malgré leur importance commerciale, parce qu'elles font du commerce avec des régions africaines, il n'est pas facile pour la France d'y créer des établissements commerciaux ou d'y nommer des représentants pour pouvoir profiter des marchandises africaines. Cela est dû à diverses causes parmi lesquelles l'éloignement de ces régions est un élément important. Citons aussi le manque de sécurité, sans oublier que le climat y est très dur. Il semble aussi que les Européens ne pouvaient pas envoyer leurs représentants dans ces régions sans l'accord du Pacha. En général, les consulats et leurs personnels sont confinés à Tripoli ou à Benghazi. Cependant après l'expédition française à Tripoli en 1830, le Pacha a été obligé de signer un pacte, la même année, pour que tous les territoires de la Régence de Tripoli soient ouverts aux commerçants étrangers⁴⁰².

Les documents nous informent que les commerçants français n'avaient pas réussi à rejoindre les régions du sud, et surtout Fezzan, mais ils étaient attirés en voyant des marchandises d'une valeur aussi importante provenir de la région de Fezzan vers Tripoli. Ils ont donc voulu contacter le sultan de Fezzan et ils ont réussi à établir avec lui des échanges

⁴⁰⁰Instructions données par le consul Rousseau à M. Jourdan, agent consulaire de Benghazi, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁴⁰¹Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 17 septembre 1832, A.M.A.E, série C.C.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

⁴⁰²Extrait du traité conclu entre la France et la Régence de Tripoli, daté du 11 août 1830, A.M.A.E, série C.C.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

de marchandises en passant par un intermédiaire⁴⁰³.

Ce que l'on peut en dire pour conclure le sujet de l'histoire des établissements commerciaux français en Tripolitaine c'est que le commerce avec Tripoli a toujours été pris en compte par la France, certes avec des variations. La campagne française en Égypte est très révélatrice à cet égard. On constate aussi que des relations commerciales liant les deux pays se sont poursuivies malgré la faiblesse des échanges commerciaux entre eux. Rappelons que la Maison du commerce français ne fut créée qu'en 1804 et qu'elle était le premier établissement commercial français dans la Régence. Malgré tout, cet établissement n'a pas pu se développer de façon significative dans le port de Tripoli, à l'instar des autres établissements français créés à Tunis ou à Alger et dans quelques pays du Levant⁴⁰⁴. C'est pourquoi certaines voix s'élevèrent pour exiger la création d'établissements commerciaux à Tripoli, même après la destitution de Youssef Pacha en 1832.

Pour information, mentionnons qu'en 1833, le commerçant Chopin, un des commerçants de Marseille, demanda à la Chambre de commerce d'intervenir auprès du ministre des Relations extérieures pour la création d'une nouvelle maison de commerce sous la direction du citoyen français B. Pay⁴⁰⁵. Le ministre a donné son accord malgré la guerre civile et l'anarchie régnant à Tripoli⁴⁰⁶. Ajoutons que la Maison du commerce français, subordonnée à la Chambre de commerce de Marseille, assurait elle-même la nomination des représentants commerciaux.

Section 3 : Les commerçants et les capitaines

Il est faux de dire qu'à Tripoli il n'y a que des commerçants tripolitains car au centre commercial de cette ville on trouve des catégories d'opérateurs et de commerçants de différentes nationalités. En fait, les multiples communautés musulmanes et européennes

⁴⁰³Voir lettre de négociants français de Tripoli au consul d'Espagne, datée du 18 novembre 1829, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

⁴⁰⁴État de situation de rapports commerciaux et politiques entre la France et Tripoli et entre les autres puissances européennes et Tripoli, établi par le consul Mure, daté du 10 mars 1822, A.M.A.G, série C.C.C., volume 35.

⁴⁰⁵Lettre de M. Choppin à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 29 novembre 1833, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

⁴⁰⁶Lettre du ministre du Commerce et des travaux publics à la Chambre de commerce de Marseille, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

résidant à Tripoli contribuent à engager un grand nombre de personnes de ces communautés dans le domaine commercial, ce qui confirme l'importance de ce pays en termes commerciaux. En ce qui concerne les commerçants européens, ils bénéficient de privilèges spéciaux grâce aux traités signés par leurs pays d'origine avec le Pacha.

Cette étude n'a pas pour objet d'énumérer toutes les catégories de commerçants de différentes nationalités, mais nous nous soucions d'identifier les commerçants tripolitains qui traitent avec la France ainsi que les marchands français qui traitent avec Tripoli. Cette étude essaiera d'examiner chaque catégorie séparément afin de déterminer l'importance de son activité, ses caractéristiques et le type de commerce pratiqué.

I. Les commerçants tripolitains

«Les Tripolitains ne se hasardent guère à naviguer dans leurs bâtiments, loin des côtes. Souvent ils portent un pavillon étranger et celui de la France est le plus arboré. Les capitaines connaissent parfaitement les côtes du royaume de Tripoli, ces côtes sont belles mais bordées d'écueils. Les matelots ne sont pas des voleurs, cette qualité est essentielle car les gens qui font du cabotage font du commerce libre, sans lois. En temps de paix, cette caravane maritime emploie entre cinquante et soixante bâtiments. Le bénéfice de ce cabotage est attendu dans le transport des nègres, transportés comme des ballots qui rapportent à l'affréteur jusqu'à vingt piastres par tête et dont le moindre prix de passage coûte six sequins et le plus élevé, 10 piastres fortes d'Espagne. Les commerçants de Tripoli souvent défendent leurs intérêts»⁴⁰⁷.

Voici une photographie générale des activités des commerçants et des capitaines tripolitains que nous résume le consul français Guys dans son mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie. Mais si on se borne à la parole des commerçants qui collaborent avec la France, les documents consultés ne nous permettent de connaître que très peu de commerçants ayant traité avec la France.

Dans les enregistrements du tribunal de Tripoli, on trouve beaucoup de noms de commerçants tripolitains mais la plupart sont des commerçants locaux qui travaillent dans

⁴⁰⁷ Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, établi par le consul Guys, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

l'intérieur du pays. Les registres montrent aussi que certains commerçants font du grand commerce avec le monde arabo-musulman, notamment l'État ottoman et le Caire⁴⁰⁸.

En ce qui concerne les commerçants qui font des affaires avec la France, durant cette période, objet de notre étude, il est remarqué que Youssef Pacha en tête du palmarès des commerçants. De manière générale, il a toujours été considéré comme le premier commerçant de Tripoli mais d'après la déclaration du consul français Mure, il est quasiment le seul commerçant du pays.

Si ce n'est le problème des dettes, dont on parlera prochainement, on peut dire que la relation de Youssef Pacha avec les commerçants français est bonne, et en tout cas elle est meilleure qu'avec tous les autres commerçants étrangers⁴⁰⁹. Mais malgré cette relation amicale, le Pacha, de temps en temps, traite mal les marins et les commerçants français et ne leur manifeste pas d'estime, on peut même dire qu'il les rabaisse. Il faut cependant indiquer que ces actes-là ne sont pas nombreux et que la seule réelle cause de trouble dans cette relation amicale est le problème de la dette⁴¹⁰.

Youssef Pacha a d'importants échanges avec les commerçants français, surtout lors des occasions spéciales comme les fêtes et les mariages. Pour donner un exemple, lorsque le Pacha décide de marier un de ses enfants et lors de son propre remariage avec une fille d'origine Caramanli, il multiplie les festivités et acquière beaucoup d'articles coûteux auprès des commerçants français⁴¹¹.

Il a l'habitude d'acheter chez les commerçants français des marchandises, quelle qu'en soit la valeur et à n'importe quel prix. De même, il signe des quittances mais il ne respecte pas le paiement ni les délais. Ce Pacha ne veut pas sortir d'argent de ses caisses, en conséquence, il est normal que les commerçants français ne se satisfassent pas de cette façon d'agir. Ce genre de problème se termine généralement par un nouvel arrangement

⁴⁰⁸Pour plus de détails, voir les registres du Tribunal légitime de Tripoli, Centre libyen des études historiques, Tripoli.

⁴⁰⁹Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 1^{er} mai 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁴¹⁰Lettre du vice-consul Vattier de Bourville au ministre des Relations extérieures, datée du 12 juin 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁴¹¹Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 14 juillet 1823, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

dans lequel le Pacha s'engage à payer les commerçants mais avec des produits locaux⁴¹². À cause du retard du Pacha dans le paiement de ses dettes, il est très vite perçu comme un prince mauvais payeur⁴¹³.

Malgré le non-paiement, on remarque que les Français continuent à faire du commerce avec le régent de Tripoli. Peut-être certains essaient-ils de comprendre la raison de tout cela. Les commerçants français Château et Imbert répondent à cette question dans une lettre au ministre des Relations extérieures. Ils confirment qu'il n'y a pas beaucoup d'acheteurs à Tripoli en mesure d'acheter les produits français⁴¹⁴. Les deux commerçants expliquent que tout passe par le Pacha et qu'aucun Tripolitain ne peut acheter ou vendre sans son autorisation. Il est estimé aussi que cela est l'une des raisons pour lesquelles il y a moins de commerçants français à Tripoli.

À côté du Pacha, il y a son entourage. En général, ce sont des notables de Tripoli qui suivent la même méthode et parmi eux, Mohamed Daghies. D'après les documents, ce dernier fait du commerce avec la France. Après la campagne d'Égypte, il approvisionne en vivres l'armée française en Italie. La France est restée débitrice de 100 000 livres vis-à-vis de Mohamed Daghies. Cependant, un accord a été trouvé pour que la Chambre de commerce procède au règlement de cette dette⁴¹⁵.

Un autre document daté du 16 janvier 1802 atteste que la France avait une dette de 60 000 livres, le bénéficiaire en étant Mohamed Daghies⁴¹⁶. Le consul de France recommande à son gouvernement de rembourser la dette qui durait depuis quatre ans. Il semble toutefois que le gouvernement français n'ait remboursé que mille livres de cette créance.

Hassouna Daghies lui aussi fait du commerce avec les commerçants marseillais,

⁴¹²Voir la lettre de négociants français de Tripoli au consul d'Espagne, datée du 18 novembre 1829, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

⁴¹³Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 14 juillet 1823, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁴¹⁴Lettre de MM. Imbert et Château au ministre des Relations extérieures, datée du 18 octobre 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁴¹⁵Lettre de Xavier Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 12 juin 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁴¹⁶Lettre du consul Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 12 janvier 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

d'après les documents tenus par la Chambre de commerce de Marseille. Cela confirme que la famille Daghighies avait une longue histoire commerciale avec la France. Hassouna est, tout comme Mohamed comme son frère, parmi les hautes personnalités du pays. Il est le gendre du Pacha.

La Chambre de commerce reste opaque concernant les informations qui touchent à la quantité et à la qualité des marchandises de Hassouna Daghighies, elle donne en revanche beaucoup de détails sur ses dettes et ses problèmes avec les commerçants français. C'est pour cela que les informations trouvées sont capitales et méritent qu'on s'y attarde un peu pour bien comprendre le problème des dettes de Hassouna Daghighies.

On a signalé plus haut que Hassouna Daghighies était un notable et aussi un homme cultivé. Il a séjourné dans certains pays européens, et il a résidé aussi dans plusieurs villes d'Europe, notamment Marseille⁴¹⁷. Il est cependant difficile de trouver la date précise de ces séjours. On a trouvé juste quelques traces dans certains documents. Il est écrit, par exemple, qu'il a quitté Marseille en 1813 et qu'il est retourné à Tripoli après avoir commercé avec plusieurs commerçants français. Ces derniers préféraient prêter de l'argent ou accorder des crédits, ce qui leur permettait de réaliser plus de bénéfices, plutôt que de faire du commerce.

De ce qui précède, on retiendra la particularité des échanges commerciaux selon le *qarade*⁴¹⁸, utilisé entre Daghighies et les commerçants français. D'autre part, en étudiant les documents du Centre libyen des études historiques, on trouve que les commerçants tripolitains dans la Régence de Tripoli utilisent le *qarade* entre eux. Il est important d'ajouter à ce sujet, c'est que d'autres raisons ont poussé les commerçants français à s'engager dans ce type de commerce : en plus de l'obtention de gains substantiels, cela leur évite les risques du voyage à Tripoli où ils pourraient rencontrer des difficultés dues aux troubles du moment. Ce système a eu des résultats inattendus pour ces commerçants, comme nous le verrons plus tard.

⁴¹⁷Pour éviter tous les empêchements touchant le commerce, le traité conclu entre la France et Tripoli stipule que le Pacha doit envoyer un notable de Tripoli à Marseille pour superviser l'exécution des traités commerciaux. Il semble que le Pacha a choisi Hassouna Daghighies pour exécuter cette tâche, voir P. Ch.KOCH, *op. cit.*, p. 295.

⁴¹⁸*Qarade* : un particulier prête à un autre l'argent qui lui est nécessaire pour faire du commerce, en retour il reçoit une partie du profit selon l'accord qu'ils auront préalablement conclu, il peut s'agir de la moitié, du tiers ou du quart.

Il est devenu clair que la raison des problèmes concernant les dettes est que Hassouna est aussi, comme le Pacha Youssef, un mauvais payeur ; il met beaucoup de temps à rembourser. Cela crée des différends qui n'en finissent pas avec ces commerçants qui ne renoncent pas à demander leur dû. Hassouna Daghies fit une reconnaissance de dettes en 1827⁴¹⁹.

Au début, Daghies déclare qu'il est sincère et qu'il désire honorer ses engagements vis-à-vis des commerçants français. Mais, à cause des difficultés qu'il rencontre après son retour au pays, il s'entretient avec le consul français Rousseau, essayant de le convaincre qu'il ne peut payer ses dettes que suivant certains aménagements. Un accord est trouvé entre les deux hommes grâce auquel Hassouna Daghies promet le paiement de ses dettes aux commerçants français, dans un délai préalablement fixé⁴²⁰.

Daghies a été obligé, vu l'arrangement du 3 février 1827, de verser en mains propres au consul Rousseau, la somme totale de quatre mille francs, en deux versements de vingt mille francs chacun, à deux dates différentes, en plus des intérêts pour les pertes subies du fait de ce retard. Un versement de dix mille francs devait être fait courant 1828, l'autre en 1829.

Daghies ne cache pas son envie de voir les commerçants français accepter cet arrangement. Il compte surtout sur Rousseau pour les convaincre⁴²¹. Mais il semble que cet arrangement n'ait pas été suivi. Après quelques mois, un deuxième arrangement est signé le 15 mars 1827.

Le document reste silencieux sur les détails de l'accord, par contre il nous montre la liste des dettes de Hassouna Daghies. En 1827, celui-ci a établi personnellement cette liste et a remis au consul français la liste des noms de ses créanciers. La lecture de cette liste nous

⁴¹⁹ Extraits des registres du greffe du tribunal de première instance séant à Marseille, 21 août 1832, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴²⁰ Lettre de Hassouna Daghies à M. Rousseau, datée du 15 mars 1827. Voir aussi la lettre du ministre de l'intérieur, troisième division, bureau du commerce, à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 29 janvier 1818, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴²¹ Lettre de Hassouna Daghies à M. Rousseau, datée du 15 mars 1827, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

permet de connaître les noms des créanciers et le montant des dettes⁴²². Ainsi, on peut lire :

- 1- 1 billet de 2 000 francs à M. Casstinel de Marseille.
- 2- 2 billets de 5 847 francs à M. Thiaffait de Lyon.
- 3- 2 billets de 5 782 francs à MM. Wischer et fils de Bâle / Suisse.
- 4- 2 billets de 5 728, 72 francs à M. Lagane père et fils de Clermont.
- 5- 1 billet de 3 457,60 francs à M. Mourau frères.
- 6- 2 billets de 5 252,47 francs à M. Gely de Saint-Pons
- 7- 1 billet de 2 000 francs à M. Musel et ses associés de Lyon.
- 8- 2 billets de 4 600 francs à M. Brunier du Havre.
- 9- 4 billets de 8 948,75 francs à Mme Melly-Duchène de Genève

Soit un total de 43 687,29 francs

Si l'on compare cette liste avec celles des années suivantes, et en particulier celle qui est préparée en janvier 1829, on trouve une augmentation de 8 2146, 25 francs par rapport à la somme fixée dans la première liste. La raison de cette augmentation est que de nouveaux noms ont été rajoutés à la liste des créanciers de Daghies : un dénommé Line décédé, auquel il a emprunté la somme de 3 000 francs, ainsi que M. Carrette et son associé M. Minguet de Paris avec une créance qui s'élève à 8 459 francs.

Quant au résultat de l'arrangement passé en 1827, on trouve de nouvelles informations confirmant que Daghies a commencé à rembourser une partie de ses dettes. Les informations de la même source parlent également d'un début d'arrangement entre Daghies et M. Minguet et le paiement sur le compte de ce dernier a commencé. Quant à Carrette, il faut se souvenir que ce dernier n'est pas dans la liste établie par Daghies en 1827, mais il figure dans une autre liste. Le consul Rousseau n'a été informé de cela qu'après le 4 juin 1828, c'est-à-dire une année après le premier arrangement.

⁴²²Document signé par Hassouna Daghies, daté du 5 avril 1827 et certifié par le consul Rousseau le 25 mai 1827, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

Les versements ont été faits comme suit :

-Acompte en poudre d'or vendue par M. Donat Lautier et remis à MM Carrette et Minguet, 450 piastres fortes.

- Acompte en numéraire, 150 piastres fortes.

- Acompte reçu du Bey, 641 piastres fortes.

-Une traite de Pellegrin Castelain à l'ordre de Daghies endossée en la faveur du consul Rousseau sur Youssef Señor de Livourne.

- Acompte du Pacha en un *teskéré*⁴²³ sur le Bey de Benghazi, Son Altesse s'étant engagée par écrit à payer le solde de la somme 6 000 piastres fortes⁴²⁴.

Malgré cette petite tentative de Daghies pour tenter de régler le problème avec ses créanciers français, la plupart de ces créanciers n'ont pas reçu la somme totale avant 1829. De plus, ils ont été obligés d'attendre longtemps avant que Rousseau leur réponde concernant ses efforts pour régler leurs problèmes de dette.

En fait, ces efforts indiquent que ce consul ne parvient pas à obtenir de résultats pour satisfaire les créanciers français. De plus, un autre problème compliqué gêne Rousseau, à savoir la rumeur de son propre décès, ce qui lui a causé bien du souci. Après un certain nombre de tentatives infructueuses, Rousseau est contraint de déclarer aux commerçants français que, jusqu'à présent, Daghies n'a pas rempli les engagements qu'il avait pris de payer à ses créanciers les 50 % de ses dettes.

On peut trouver plusieurs raisons au fait que Daghies ne paie pas ses dettes, la principale étant qu'il est une personnalité importante à Tripoli, très proche du Pacha, son parent et qu'il se sent protégé et assuré de n'être ni puni, ni inquiété. Toutefois, même si Daghies voulait payer comme il le fait comprendre souvent, dans cette même période, il a perdu une grosse partie de sa fortune pour satisfaire ses envies personnelles en Hollande et

⁴²³Le *teskéré* a été remis par Rousseau à Rahmin Taylor Censal du consulat, chargé d'aller recevoir la somme en indivises créances nationales.

⁴²⁴Lettre du consul Rousseau à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 7 novembre 1829, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

en Grande Bretagne. D'après Rousseau, la seule solution consisterait à le faire payer par l'intermédiaire d'un firman de son Altesse le Sultan Ottoman qui l'y obligerait.

Mais comme à ce moment-là, les circonstances au Levant ne permettent pas de recourir à cette mesure, Rousseau propose aux créanciers un autre procédé aussi efficace et leur garantissant le recouvrement de leurs dettes.

À cet effet, Rousseau suggère aux créanciers d'envoyer à Tripoli un agent spécial qui serait muni de tous les documents nécessaires ainsi que d'une lettre du ministre des Affaires étrangères adressée au Pacha, pour qu'il fasse pression sur Daghighes, afin de donner satisfaction à cet agent qui avait pour mission de recouvrer les créances des commerçants français. Il se rendrait à Tripoli dans un petit bâtiment de guerre dont le commandant aurait ordre de ne quitter cette rade que lorsque les créanciers auraient été payés.

Il semble que le Pacha suive ces événements avec attention. Il propose même la vente des propriétés de Daghighes pour régler l'affaire. Mais en vérité, la proposition du Pacha reste lettre morte et aucun règlement n'est effectué.

Rousseau envoie des circulaires expliquant ces événements dans le détail à la Chambre de commerce, et en même temps, il demande que cette circulaire soit distribuée aux créanciers de Daghighes. Rousseau assure aux commerçants qu'ils ne doivent pas mettre en doute sa bonne volonté pour défendre leurs intérêts. Il leur confirme qu'il est à Tripoli dans ses fonctions de consul pour faire respecter le gouvernement du Roi de France et les droits de ses compatriotes.

Le consul précise aux créanciers qu'il est nécessaire que la Chambre de commerce appuie fortement leur demande auprès du ministre des Affaires étrangères. De son côté, il va confirmer qu'il écrira au ministre dans ce but-là, parce que, à notre avis, il compte beaucoup sur l'intervention de son gouvernement. Pour cela, le consul Rousseau ne manque pas d'astuce et il espère que son gouvernement le suivra et qu'il pendra les dispositions suggérées sinon, d'après lui, les commerçants français risqueraient d'attendre plusieurs années avant le règlement de leurs dettes⁴²⁵.

⁴²⁵Lettre du consul Rousseau aux créanciers de Hassouna Daghighes, datée du 2 janvier 1829, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

Les créanciers, qui attendent depuis longtemps, suivent les conseils du consul Rousseau. Le premier d'entre eux c'est Chaviteau, l'agent des héritiers de Line qui envoie une lettre à la Chambre de commerce⁴²⁶ pour qu'elle appuie ses demandes pour faire en sorte que ces héritiers puissent rentrer dans leurs droits⁴²⁷. Il est suivi de deux autres commerçants, Merie et Maureau (deux frères)⁴²⁸ mais aussi par Goly⁴²⁹.

Trois jours après la demande de Goly, une lettre de Rousseau arrive à la Chambre de commerce informant le personnel de la Chambre de commerce que les conseils donnés par l'ancien créancier de Hassouna Daghighes sont devenus caduques et ne seront pas suivis, car le consul a réussi à arracher, à l'amiable, un arrangement définitif avec Youssef Pacha et son fils le Bey, tous deux parents au débiteur Hassouna Daghighes. Cet arrangement stipule que le prince et son fils sont légalement obligés de payer le consul dans le courant de l'année 1829, le montant dû est de 7 924,50 piastres fortes, une somme représentant 55% de ce que devait initialement Hassouna Daghighes aux commerçants français. Les commerçants n'ont d'autre choix que d'accepter cet arrangement, après avoir accepté la diminution de 50 % de leurs créances, sauf Minguet et Carrette, qui trouvent un arrangement particulier avec Daghighes. Mais comme ce dernier ne tient pas ses promesses, les deux commerçants rejoignent finalement les autres créanciers de Daghighes.

À ce moment, Rousseau croit qu'il est parvenu à une solution et informe tous les créanciers qui sont présents à Marseille, que rien ne s'oppose plus à ce qu'on répartisse entre eux, soit les sommes déjà versées par Daghighes ou par le Pacha, soit la somme que le gouvernement français versera à partir de la contribution imposée au Pacha⁴³⁰. En réalité, Rousseau a déjà reçu 600 piastres fortes de Daghighes et il les a fait parvenir à MM Carrette et Minguet de Paris⁴³¹. La Chambre de commerce de Marseille écrit à ce sujet au ministre des Relations extérieures pour que ce dernier lui donne la marche à suivre afin d'obtenir le

⁴²⁶Le cabinet de notaires Relavy père et fils a recommandé à la Chambre de commerce de Marseille d'appuyer particulièrement la demande de leur ami M. Chaviteau, voir la lettre du cabinet de notaires Relavy père et fils à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 12 mars 1829, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴²⁷Voir la lettre de M. Chaviteau à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 6 mars 1829, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴²⁸Lettre de MM. Merie Mourau frères à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 13 mars 1829, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴²⁹Voir la lettre de M. Gelt à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 14 avril 1829, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴³⁰Notes et considérations sur les créanciers de Hassouna Daghighes, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴³¹Lettre du consul Rousseau à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 7 avril 1829, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

versement de la somme que va donner le gouvernement. Cette note signale le fait qu'il paraît difficile que le gouvernement français consente à donner les 45% attribués au paiement des dettes de Hassouna Daghighes car effectivement en raison de cet arrangement, cette somme ne peut être réclamée au Pacha qui n'en est en aucun cas responsable⁴³².

Le consul est bien fier de ce consensus, et voici ce qu'il dit au cours de son allocution : *«le débiteur presque insolvable est accablé de chagrins domestiques et est persécuté par les relations politiques, par le consul d'Angleterre, et est tombé dans une espèce de marasme qui, de l'avis des médecins, ne tarderont pas à le conduire au cimetière»*. Sur les 2 924,50 piastres fortes, le consul a reçu les deux acomptes, l'un en numéraire de 641 pièces et l'autre en traite (lettre de change) de 1 320 piastres sur Livourne, acomptes qui seront envoyés rapidement à Marseille⁴³³. Après quelques temps, Daghighes remet au consulat français cinq billets. Le fils de Rousseau (qui seconde son père à ce moment-là) lui remet en échange un reçu. Le premier billet a une valeur de 4 000 francs, le second, 1 252,47 francs, le troisième, 3 000 francs, le quatrième vaut 4 782 francs et le dernier vaut 2 000 francs. Le total de ces 5 billets est de 13 035,22 francs. Bien qu'on ne puisse pas être sûr que Daghighes va tenir ses engagements pour rembourser ses dettes, il n'y a pas de doute que ces billets seront une preuve du droit au règlement de leurs dettes pour les créanciers⁴³⁴.

En comparant la liste des prêteurs de Hassouna Daghighes, établie en novembre 1829 par le consul de France, Rousseau, avec celle de janvier de la même année, on remarque que le total des dettes des commerçants qui s'élevait à 82 148,29 francs est passé à 71 502,54 francs. En vérité, il n'y a pas beaucoup de différence entre les deux sommes et cela ne représente pas une grande avancée dans le règlement de l'affaire des dettes. Cette différence représente le paiement d'une partie de la créance du commerçant Carrette et de son associé. Il ne faut pas oublier que le consul Rousseau a corrigé quelques erreurs commises par lui-même en faisant l'inventaire des dettes, surtout après avoir corrigé l'erreur concernant certaines dettes dont celle de Lagane qui était de 5 798,72 et qui est annulée. De même, il a corrigé les dettes de Line qui passent de 30 000 à 22 100 francs.

⁴³²Notes et considérations sur les créanciers de Hassouna Daghighes, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴³³Lettre du consul Rousseau à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 23 juin 1829, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴³⁴Lettre de Donnadiou à M le vice-consul chargé à la chancellerie du consulat de France à Tripoli, datée du 17 août 1829, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

Pour expliquer cela, voici la liste en détail des dettes de Daghies, au 7 novembre 1829⁴³⁵ :

M. Casstinel de Marseille : 2 000 francs

M. Thiaffait de Lyon : 5 847 francs.

MM. Wischer et fils de Bâle, Suisse : 5 782 francs.

M. Lagane père et fils de Clermont : (porté par erreur 5 782, 72 Francs) 00 francs.

M. Mourau frères : 3 457,60 francs.

M. Gely de Saint-Pons : 5 252, 47 francs.

M. Brunier et Gisquet du Havre : 4 600 francs.

MM. Melly-Duchène de Genève :(porté par erreur 8 948,75 francs) 10 747,47 francs.

Feu M. Line de Paris : porté dans le première état à 30 000 francs mais dont la créance n'est plus que de 22 100 francs.

MM. Carrette et Minguet de Paris : 7 715,25 francs.

Soit un total de 71 502,54 francs

L'autre liste est préparée le 2 janvier 1829⁴³⁶ :

M. Casstinel de Marseille : 2 000 francs

M. Thiaffait de Lyon : 5 847 francs.

MM. Wischer et fils de Bâle, Suisse : 5 782,75 francs.

M. Lagane père et fils de Clermont : 5 798, 72 francs

M. Mourau frères de Perpignan : 3 457,60 francs.

⁴³⁵Note dernièrement transmises par le baron Rousseau concernant les créanciers de Hassouna Daghies, datée du 7 novembre 1829, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴³⁶Détail des dettes de Hassouna Daghies, établi par le consul Rousseau, daté du 2 janvier 1829, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

M. Gely de Saint-Pons : 5 252, 47 francs.

M. Musel et Cie de Lyon : 2 000 francs.

M. Brunier et Gisquet du Havre : 4 600 francs.

MM. Melly-Duchène de Genève : 8 948,75 francs

Feu M. Line de Paris, porté dans le premier état à 30 000 francs.

MM. Carrette et Minguet de Paris : 4 859 francs.

Soit un total de 82 146,29 francs.

En vérité, la différence entre les deux listes est minime, elle ne peut guère augurer que le Pacha tiendra ses promesses. On peut imaginer que le sort de ce dernier arrangement conclu par Rousseau ressemblera aux autres, c'est-à-dire qu'il risque d'être sans suite, ne serait-ce que parce que le Pacha est capable de trouver toute sorte d'arguments pour que l'argent ne sorte pas de son trésor. Pourtant, le Pacha nous surprend en payant la somme de 1 500 piastres fortes au consul français. Il semble qu'il veuille surtout lui montrer sa sincérité⁴³⁷.

Après cette période, Tripoli subit bien des événements politiques et économiques très difficiles. Ces événements sont des obstacles pour que les marchands français recouvrent leurs créances. Parmi ces événements, il y a l'accusation portée contre Rousseau d'avoir une responsabilité dans la mort de l'Anglais Laing. Cet incident oblige le consul français à quitter le pays et Hassouna Daghies, qui est lui aussi accusé dans la même affaire, fuit sur l'un des navires américains⁴³⁸. Étant donné ces circonstances, les créanciers de Hassouna Daghies doivent attendre et essaient de pousser leur gouvernement à trouver quelqu'un qui se charge de leur affaire en remplacement de Rousseau⁴³⁹.

⁴³⁷Lettre du consul Rousseau à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 2 janvier, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴³⁸Extrait d'un mémoire rédigé en arabe par l'un des secrétaires du Pacha de Tripoli, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

⁴³⁹La Chambre de commerce reçoit à ce moment-là plusieurs lettres de créanciers de Hassouna Daghies, dont celle de M. Thaiffait, qui demande à la Chambre de commerce des nouvelles sur cette affaire de remboursement de créances. Il n'a pas reçu les 5 847 frs qui lui étaient dus relativement au cabinet Delespine. Voir la lettre de M. Thaiffait à M. Beaussier, secrétaire de la Chambre de commerce. Voir aussi le justificatif du courrier adressé à la Chambre de commerce par M. Thaiffait, daté du 10 février 1831, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

Les commerçants demandent à Rousseau de remettre à la Chambre de commerce, la somme donnée auparavant par le Pacha. Selon les extraits des registres du greffe du tribunal, la somme et ses intérêts sont remis tardivement à la commission de la liquidation des créances des Français, à Paris au nom de Rousseau, qui demande à son tour, le renvoi de la somme à la Chambre de commerce⁴⁴⁰.

À cause de tous ces événements, la Chambre de commerce ne trouve pas de solution pour récupérer les sommes dues aux créanciers de Daghies et elle remet l'affaire entre les mains du gouvernement⁴⁴¹. Le ministre répond à cette demande en disant que par une ordonnance du 12 avril de charger la commission qui a été constituée pour l'exécution des accords du 25 avril 1818 et du 30 avril 1822. Cette commission a été également chargée de l'examen et de la liquidation des créances des Français de la Régence de Tripoli. Le paiement a été ajouté à la contribution que le Pacha doit payer et qui est mentionnée dans la convention du 11 août 1830⁴⁴².

La Chambre de commerce avertit les créanciers de la constitution de la commission et cette dernière étudie tous les documents relatifs à ce sujet. Parmi les résolutions qu'elle prend, on trouve la suppression des noms de quelques créanciers comme Mely Duchenne, dont la dette s'élève à 10 747,47 francs, mais qui est de Genève. Elle supprime également le nom de M. Wisher, de Bâle, dont la créance est de 5 782,75 francs, pour la même raison. L'argument de la commission était que, selon le traité de 1830, seuls les commerçants français devaient être remboursés. La commission a aussi eu des difficultés à localiser quelques résidents comme par exemple M. Line qui avait une créance de 22 100 francs, et qui devait résider en France alors qu'il était déjà mort⁴⁴³.

M. Hérard, l'un des créanciers, présente à la commission des créances étrangères une réclamation contre le Pacha, pour la somme de 8 400 piastres fortes. Il obtient

⁴⁴⁰Extraits des registres du greffe du Tribunal de première instance séant à Marseille, 21 août 1832, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴⁴¹Assemblée des créanciers d'Hassouna Daghies, tenue le Jeudi 3 mars 1831, en présence de membres de la Chambre de commerce. Ont également assisté à cette assemblée les représentants des créanciers d'Hassouna Daghies. On a envoyé la nouvelle liste nominative des créanciers français au ministre des Relations extérieures. Pour plus de détails, voir : Assemblée des créanciers d'Hassouna Daghies, tenue le jeudi 3 mars 1831.

⁴⁴²Lettre du ministre des Relations extérieures à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 19 mars 1829, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴⁴³Notes adressées à la Chambre de commerce de Marseille concernant la commission chargée de l'exécution des conventions suite au traité du 20 novembre 1815, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

intégralement la somme, qui est prise sur les 800 000 francs que le Pacha doit payer à la France comme impôt de guerre, comme le stipule le traité établi par l'amiral Rosamel⁴⁴⁴: Il est décidé, d'après le jugement du 29 août 1832, que les fonds qui ont été versés par le Pacha de Tripoli seront répartis aux créanciers d'Hassouna Daghies par les soins de la Chambre de commerce de Marseille⁴⁴⁵. Sans doute, la réussite de M. Hérard est de bon augure pour les créanciers de Hassouna Daghies.

On trouve beaucoup de contradictions concernant les dettes de Hassouna Daghies et certaines informations ne sont pas claires ; il est donc difficile de tirer une conclusion concernant ce sujet qui semble n'avoir pas été résolu après la signature de la convention de 1830 comme on aurait pu l'imaginer. Ajoutons qu'un des documents nous montre la persistance de la question des dettes jusqu'en 1832.

On a la certitude que le gouvernement français ne peut pas forcer Youssef Pacha à payer la totalité de la somme de 800 000 francs, promise comme dédommagement après la signature de la convention de Rosamel. Il est connu que ce montant comprenait le remboursement des dettes des commerçants français mais vu la crise économique et politique subie par Tripoli à la fin du règne de Youssef Pacha, le gouvernement français a perdu l'espoir de récupérer la totalité de la somme en question⁴⁴⁶.

Le plus surprenant est que les informations citées dans ce document nous confirme la poursuite de ce règlement signé entre le Pacha et son fils le Bey et le consul Rousseau en 1829, et selon ce document nommé «Extraits des registres du tribunal de première instance», les commerçants ont déposé une plainte devant les tribunaux français, surtout après que certains malentendus sont intervenus entre eux.

Il s'agit des revendications de onze personnes qui avaient depuis plusieurs années des créances avec Hassouna Daghies de Tripoli de Barbarie du temps où celui-ci était commerçant à Marseille. Après plusieurs démarches faites à Tripoli, par ces créanciers, pour réclamer leur dû, Rousseau, consul de France, conclut en 1829 avec le Pacha et le Bey de

⁴⁴⁴Voir la lettre de M. Hérard à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 16 Février 1832, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴⁴⁵Voir le jugement du 29 août 1832, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

⁴⁴⁶Lettre de vice-consul d'Espagne au ministre des Relations extérieures, datée du 7 janvier 1830. Voir aussi la lettre de consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 4 décembre 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Tripoli un arrangement dans lequel ces deux derniers s'engageaient à verser au consul, au nom de Hassouna Daghies, leur parent, la somme de 7 924 piastres fortes à répartir entre les créanciers ; 102,70 francs provenant du premier paiement fait par le Pacha et le Bey, les 6 000 piastres restantes furent envoyées plus tard à la commission des créances étrangères à Paris, au nom de M. le baron Rousseau qui indiqua que les 6 000 piastres fortes et les intérêts concernaient les créanciers français de Hassouna Daghies et devaient être envoyés à la Chambre de commerce de Marseille, chargée de faire la répartition.

Le total des sommes à répartir était de 78 966 francs, mais le 28 août 1831 les époux Périssé, des créanciers de Hassouna Daghies, contestent le remboursement que le tribunal leur accorde et les autres créanciers contestent le refus des époux au tribunal jusqu'au 22 juin 1832.

À cette date, maître Bugnon, avocat à la cour, demande au tribunal d'ordonner que les sommes versées par le Pacha et le Bey de Tripoli dans les caisses de la Chambre de commerce de Marseille et de la commission de liquidation des créances étrangères à Paris, servent à disculper Hassouna Daghies dans l'affaire des créanciers français. Les sommes doivent être réparties entre ces derniers, par l'intermédiaire de la Chambre de commerce de Marseille. Le tribunal prononce son jugement à l'audience publique, au palais de justice à Marseille, le 29 août 1832⁴⁴⁷.

Il est clair que finalement le *qarade* n'a pas été très avantageux. Il a causé des pertes importantes pour les commerçants français, ils n'ont pas pu percevoir leurs intérêts pendant une longue période de temps, ce qui a forcément eu une influence sur le commerce qu'ils pratiquaient, surtout que les dettes de Daghies envers les commerçants français étaient plutôt conséquentes. Et on peut dire que ce fut une des raisons qui ont conduit à la réticence des commerçants français à commercer avec Tripoli

Concernant la question des commerçants tripolitains qui exercent leurs activités avec la France, nous devons d'abord constater la rareté des sources d'information et des références. Les sources dont nous avons disposé, et qui accordent beaucoup d'intérêt aux relations commerciales à cette époque-là, ne donnent que peu de détails sur l'identité des

⁴⁴⁷ Les conclusions du tribunal ont été enregistrées à Marseille le 8 septembre 1832 mais les paiements ont été effectués auprès des créanciers plusieurs jours après le 23 octobre 1832 ; pour plus de détails voir les extraits des registres du greffe du Tribunal de première instance séant à Marseille, 21 août 1832, CCIM, série MQ, 52/4, Libye (1827-1975).

commerçants tripolitains qui ont traité avec les ports français. On n'a pu recenser quelques noms. Par exemple, l'historien libyen Hassan El Fekhih, contemporain de Youssef Pacha et aussi une personnalité importante, est en même temps un grand commerçant. Il note tous les événements, surtout commerciaux, au jour le jour ; il prend même soin de bien les détailler. Malgré cela, son journal ne cite que quelques noms, parmi lesquels on trouve le nom d'un capitaine Ahmed qui selon cet auteur a voyagé à Marseille en 1813, avec une cargaison de vivres et de marchandises. Il cite aussi Omar El Wakkel, Omar Karyou et Mohamed Oueld Camira. El Fekhih raconte que ces derniers ont fait le voyage en France en 1828 pour faire du commerce. Leurs marchandises étaient variées, on y trouvait aussi bien des étoffes que de la laine ou d'autres produits.

Le consul français, lui, nous parle d'Ahmed Camisse, commerçant et capitaine d'un navire tripoliteain, qui a des relations commerciales avec la France, notamment dans la vente du blé au gouvernement français. Ce commerçant tripoliteain a été emprisonné en France puis il est revenu à Tripoli. On le retrouve plus tard à nouveau en France, non pas en qualité de commerçant mais alors qu'il recherche des documents qui lui sont nécessaires et qui sont gardés dans les tribunaux français. Ahmed Camisse n'a pas réussi à obtenir le paiement du blé qu'il a vendu à la France et à cause de cela il n'a pas pu retourner à Istanbul⁴⁴⁸. On peut estimer que ce genre de problèmes que rencontraient les commerçants tripolitains en France est l'une des raisons de la réticence de la plupart des commerçants tripolitains à faire du commerce avec les ports français.

II. Les capitaines et les commerçants français

Les capitaines et les navires

Youssef Pacha possède beaucoup de navires. Plusieurs navires marchands se trouvent en Méditerranée et leur direction est l'Atlantique vers les ports du Maroc et du Portugal. D'autres navires se dirigent vers les pays arabes et les pays musulmans surtout l'Égypte et l'Empire ottoman. 42% de ces navires partent de Tripoli vers l'Europe et 36% vers Benghazi, Smyrne et Malte. Mais la destination principale est celle qui va vers Malte. Parmi les deux cent douze navires du Pacha, soixante-dix-sept partent vers Malte. On remarque

⁴⁴⁸Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, datée du 29 février 1797, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

que Malte est le port préféré des navires tripolitains, choix auquel on peut trouver plusieurs raisons mais dont la première est la proximité. Malte est proche de la Tripolitaine et les relations commerciales entre les deux pays sont un héritage de l'histoire. En général le Pacha dirige et commande ses capitaines et ses navires.

La France participe à la gestion du mouvement des navires tripolitains. Le consulat de France délivre les autorisations ou plutôt les passe-ports, puis il enregistre le lieu de départ et la direction de ces navires. Le passe-port est rendu au consulat français à la fin du voyage. Le Pacha possède des navires marchands mais ils ne sont pas suffisants pour assurer l'ensemble des échanges à Tripoli. Selon D. Panzac, le commerce entre Tripoli et l'Europe au XVII^e siècle est assuré par des navires français, surtout 1733 et 1766⁴⁴⁹.

Le gouvernement de Tripoli continue de compter sur les navires français même à l'époque de Youssef Pacha, pour des raisons commerciales et aussi politiques. Par exemple, selon les documents des archives des Affaires étrangères, le transfert du nouveau Bey de Benghazi vers sa résidence pour occuper son poste se fera sur un navire français⁴⁵⁰.

Hassan El Fekih nous montre que la location des navires français n'est pas réservée spécialement au Pacha. On trouve nombre de commerçants tripolitains qui louent des navires français, comme le commerçant Ali Oueslati qui loue un de ces navires pour transporter des grains, des raisins secs et des tissus, vers la France⁴⁵¹. Il faut dire que la location de ces navires n'est pas limitée à Tripoli. Les Français louent leurs navires à d'autres pays d'Afrique du Nord, comme la Tunisie et l'Algérie pour le transport des pèlerins et des marchandises. La Tunisie est le pays qui utilise le plus ce type de location. La France loue aussi des navires à d'autres pays d'Europe, comme par exemple l'Espagne. Les commerçants français eux-mêmes peuvent louer ces navires⁴⁵².

Concernant La façon dont sont loués les navires au début du XIX^e siècle, le contrat de location était verbal entre le commerçant et le capitaine. Les contrats écrits ne sont pas courants à cette époque et s'il y a un contrat écrit, il est systématiquement déchiré après la

⁴⁴⁹Daniel PANZAC, *op. cit.*, p. 155, 157, 184.

⁴⁵⁰Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, datée du 11août 1797, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁴⁵¹Hassan El-Fekih Hassan, *op. cit.*, p. 300.

⁴⁵²Louis ABADIE, *op.cit.*, p. 89.

mission. Cela se passe souvent de cette manière entre les capitaines et les commerçants musulmans. En revanche, si les commerçants et les capitaines sont musulmans et chrétiens, un contrat écrit mentionnant tous les détails est obligatoire. Les commerçants accompagnent leurs marchandises importées ou exportées d'une liste détaillée⁴⁵³ et signée par le commerçant et le capitaine. Sont mentionnées les marchandises et la destination et, à la fin du document, on trouve des observations spéciales concernant les personnes et le navire. Ces documents ou contrats, doivent être signés par le consulat européen. Ce contrat appartient à une seule et même personne parce qu'il est obligatoire que chaque personne ait un contrat personnel.

Il est important de dire qu'en 1810, après les guerres entre la France et l'Angleterre, le consul français a proposé de donner le détail des marchandises transportées par des navires qui étaient au départ des établissements de commerce maghrébins en direction l'Europe

Des conflits éclatent souvent entre les signataires, surtout quand il y a annulation des voyages. Là, on trouve que certains capitaines réclament la moitié de leur paie et dans plusieurs cas, le juge leur donne raison et rend le jugement en leur faveur. Il peut arriver que l'eau de mer inonde la marchandise, causant ainsi des pertes énormes. Le capitaine est alors considéré comme seul responsable devant le commerçant qui dépose plainte devant le juge. Ce dernier jugera en faveur du commerçant qui a subi le préjudice et obligera le capitaine à acheter ce qu'il peut de la marchandise avariée. Souvent, ce genre de problème se complique davantage entre un musulman et un chrétien⁴⁵⁴.

La location de navires présente un grand intérêt, surtout du côté français. Cela est clair pour nous d'après les accords signés entre la France et Tripoli. Il y a beaucoup de règles que les capitaines doivent impérativement respecter. Par exemple, le capitaine est obligé,

⁴⁵³ Les commerçants de la caravane du Sahara font la même chose. Ils transportent leurs marchandises à dos de chameau et, dans la plupart des cas, on inscrit la marchandise sur un papier 15/10, en entête on écrit le nom de Dieu suivi du nom du propriétaire de la marchandise ou de son délégué et quelquefois, on date les papiers : Hijri (immigration du prophète). À la fin, on note quelques observations et on plie le papier en 15/3. Si le papier concerne la caravane, on note le capital et la marchandise de tout commerçant ou de son délégué et on la confie au responsable de la caravane.

⁴⁵⁴ Daniel PANZAC, *op. cit.*, p. 160, 209.

quand il arrive au port de Tripoli, d'aller d'abord rendre visite au consul français avant d'être reçu par le Pacha⁴⁵⁵.

En ce qui concerne les capitaines qui ont des relations avec le port de Tripoli, en raison du manque d'information, il est difficile de les identifier tous, nous nous bornerons donc à ceux qui sont mentionnés dans la documentation. Parmi les capitaines français qui ont l'habitude de fréquenter d'une façon permanente le port de Tripoli, on trouve les noms de Brun, Mystre, Armand⁴⁵⁶, Jullian⁴⁵⁷, Topez-Tourret, Louis Jean Solon, Léon, Lamar, Doumenge⁴⁵⁸, Jean Jacques, Dorbec, Périmond, P. Roux, Roy, Joseph Lautier⁴⁵⁹, Esprit, Arnaud, Benoit et quelques autres⁴⁶⁰.

Ces capitaines bénéficient des accords signés entre les deux pays et qui doivent faciliter la tâche des capitaines et des commerçants ainsi qu'assurer la protection des navires marchands des deux pays. À titre d'exemple, certains articles du traité de 1729 stipulent l'obligation d'aider tout navire demandant de l'aide en lui fournissant des provisions alimentaires et du matériel. Un autre article stipule que si les navires français rencontrent des difficultés, il faut les protéger et les aider à sortir du port de Tripoli en toute sécurité. Mais il faut aussi arraisonner et saisir les navires ennemis dans le port, pour que les navires français puissent partir en toute sécurité sans se faire attaquer par les navires saisis. Le Pacha est obligé d'intervenir rapidement et de délivrer les navires des mains des pirates de Tunis ou d'Alger dans les eaux territoriales de la Régence de Tripoli.

Selon ce traité signé entre les deux pays, la France doit également procéder de la même manière avec les navires tripolitains. Toutefois, si les navires de Tripoli attaquent d'autres navires dans les eaux territoriales françaises, ils ne recevront aucune aide de la part de la France. Cet accord a permis aux capitaines de sécuriser contre le vol leurs navires et leurs barques dans le port de Tripoli. On oblige en plus le *Raïs* de la marine à fournir des

⁴⁵⁵P. Ch. KOCH, *op.cit.*, p. 292.

⁴⁵⁶Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, datée du 11 août 1797, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁴⁵⁷Rapport écrit par le capitaine Jullian et le vice-consul, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁴⁵⁸Noms des bateaux français faisant du commerce avec Tripoli, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁴⁵⁹Ce n'est pas par hasard si l'on trouve le nom de Lautier, il est considéré comme le plus renommé des commerçants français à Tripoli. La plupart des capitaines sont également commerçants et ils voyagent au Levant et en Barbarie. Ils travaillent à leur compte ou pour d'autres clients privés. Pour plus d'information, voir : Yvon DEBACH, *op. cit.*, p. 301.

⁴⁶⁰Lettre de Xavier Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 32 octobre 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35

chaînes pour attacher les canots et les chaloupes⁴⁶¹.

Ce qui confirme que le gouvernement français accorde de l'importance à ce commerce et qu'il le suit de près, c'est le fait qu'il profite de toute occasion pour signer et renouveler des traités afin d'obtenir de nouveaux privilèges au profit de ses commandants et de ses capitaines. Par exemple, en 1801, pendant les négociations entre le représentant maltais Naudy et Youssef Pacha, Naudy a considéré qu'il y avait une grande injustice envers des capitaines français en Tripolitaine et surtout à Benghazi et à Derne. Le gouverneur de ces régions obligeait les capitaines, contre leur volonté, à transporter les marchandises et les matériels vers des destinations différentes de celles qui étaient prévues au départ. C'est pourquoi les deux articles 47 et 48 de l'accord de 1801 stipulent la protection des capitaines et interdisent aux deux gouverneurs de les exploiter à leur gré⁴⁶².

La France accorde beaucoup d'attention à la protection de ses navires. Il est clair que l'efficacité du commerce dépend de deux éléments indissociables : le premier est la liberté commerciale et le second, la sécurité. Comme les navires commerciaux français sont souvent attaqués, surtout par les corsaires d'Afrique du nord, ces navires marchands seront dorénavant escortés par des navires de guerre⁴⁶³.

Les moyens de transport maritime sont multiples et variés, dans leur type de construction, leur taille, leur vitesse ou leur capacité de charge. Les détails concernant tous ces éléments peuvent nous renseigner sur la fréquence, le volume et la nature de ce commerce. Nous donnerons ici quelques exemples des types de navires utilisés, leurs noms ainsi que leurs ports d'origine.

Parmi les navires français que l'on voit régulièrement dans le port de Tripoli, on trouve selon les documents portuaires historiques : la bombarde, la polacre, la galiote et la tartane⁴⁶⁴. Chaque navire a un nom qui le distingue des autres. Les plus célèbres ont pour noms : la Victoire, la Fortune, l'Heureuse ou bien la Joséphine⁴⁶⁵. Tous ces navires

⁴⁶¹P. Ch. KOCH, *op. cit.*, p. 289, 290.

⁴⁶²Lettre de Xavier Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 26 septembre 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁴⁶³Louis ABADIE, *op. cit.*, p. 89. Voir aussi : Yvan DEBBACH, *op. cit.*, p. 296, 300.

⁴⁶⁴Lettre de Xavier Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 23 octobre 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁴⁶⁵Nom des bateaux français faisant du commerce avec Tripoli, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

proviennent de ports d'ancrages différents comme les ports de Bandol, St Tropez, Livourne, Toulon ou Antibes⁴⁶⁶.

En ce qui concerne la navigation, le consul français Guys nous la présente en ces mots: *«Les avaries ne sont pas à craindre car elles peuvent être réparées avec peu de frais. Et les équipages peuvent se procurer facilement des vivres. Les troubles qui ont agité la Régence de Tripoli et déstabilisé la monnaie, n'ont pas duré »* il ajoute *« bien sûr, les marins français qui font du cabotage subissent des inconvénients dus aux corsaires, et lorsque leurs bâtiments sont immobilisés au moins, ils partagent les pertes avec l'affréteur »*⁴⁶⁷.

En abordant le sujet du paiement des sommes dues par le Pacha aux capitaines français, nous voyons qu'il varie selon les conditions matérielles dans lesquelles se trouve le Pacha, c'est à dire s'il est en mesure de payer ou non mais aussi que les modalités de paiement peuvent varier d'un capitaine à l'autre. Le Pacha paie parfois en argent comptant mais il peut aussi régler par lettre de change⁴⁶⁸. Ce qui est sûr, c'est que ces capitaines ont rencontré beaucoup de difficultés avec le Pacha de Tripoli et en cela leur cas n'est pas différent du cas des commerçants français dont les problèmes étaient récurrents avec ce prince à cause de son insolvabilité.

Ces problèmes de paiement ont existé dès le début du règne de Youssef Pacha, à peu près depuis 1797. Cela pousse rapidement le consul français Guys à mettre son ministre des Affaires étrangères au courant de l'attitude peu sérieuse du Pacha. Les capitaines reconnaissent l'injustice qui leur est faite et voient que leurs droits sont bafoués. Le consul Guys informe son ministre des problèmes rencontrés par ces capitaines avec le Pacha, mais également avec le Bey de Benghazi. Pour ne citer qu'un exemple : le capitaine Brun a une créance envers le Bey de Benghazi, mais il ne peut pas en obtenir le paiement malgré l'aide du consul Guys, d'autant que le Pacha a nommé un autre Bey pour cette ville. Le consul ne peut rien faire d'autre que conseiller à M. Brun de se rendre rapidement à Benghazi afin de réclamer ses créances, estimées à 900 sequins. Le capitaine Meystre s'est trouvé dans la

⁴⁶⁶Lettre de Xavier Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 23 octobre 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁴⁶⁷Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, établi par le consul Guys, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁴⁶⁸Lettre de Xavier Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 23 octobre 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

même situation, avec le nouveau Bey de Benghazi, cette fois. Le consul est toujours impuissant puisque le Pacha refuse de payer les dettes du Bey. À nouveau, Guys prodigue les mêmes conseils qu'à M. Brun. Quant au capitaine Armand qui avait une dette de 1 200 piastres, il semble qu'il ait eu plus de chance que les autres car le Pacha a accepté la proposition de Guys qui consistait à payer le capitaine, en utilisant les propriétés du Bey à Tripoli⁴⁶⁹.

Après quelques années, en 1802, on retrouve la question des créances des capitaines français et le nombre de capitaines français ayant des créances auprès du gouvernement de Tripoli est de plus en plus important. Ces capitaines réclament leur dû vainement, ce que montre la liste préparée par Xavier Naudy et transmise au ministre des Affaires étrangères, sous la mention : «*L'État des créances que le Pacha doit rembourser au gouvernement et aux particuliers*», cette liste nous donne des indications sur les sommes dues au gouvernement français de manière générale et aux capitaines français en particulier. Dans cette liste, on voit que le capitaine Doumenge réclame au Pacha 2 380 piastres en plus de la somme due à M. Lamary qui s'élève à 1 779 sequins. La liste confirme également que le Pacha a remboursé certains capitaines, notamment le capitaine Dorbec, le capitaine Périmond, le capitaine Roy et le capitaine Arnaud.

Certains capitaines acceptent de diminuer leurs créances pour se faire rembourser plus facilement. Par exemple, la créance du capitaine Pierre Roux qui était de 7 000 piastres a été diminuée de 1500 piastres. Lautier a accepté une diminution de 200 piastres sur une somme initiale de 2 000 piastres. Pour les autres capitaines, le Pacha s'était engagé à les payer dans les plus brefs délais⁴⁷⁰ !

Il est juste de dire que les capitaines ont joué un rôle important qui a aidé à la création de relations d'affaires, en étant complémentaire du rôle joué par les commerçants. L'ensemble de ces affaires impliquait nécessairement des relations politiques étroites.

Nous constatons que le monopole dont bénéficiait la France sur le transport maritime tripolitain lui a permis d'avoir également le monopole sur une grande partie du

⁴⁶⁹Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, datée du 11 août 1797, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁴⁷⁰Lettre de Xavier Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 23 octobre 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

commerce extérieur de Tripoli. Ce monopole a été renforcé par les traités signés entre la France et Tripoli, surtout celui de 1801 dont on a déjà parlé⁴⁷¹, qui prévoit la protection des navires français. Ce monopole qui était en faveur des Français a causé des dommages importants au commerce de Tripoli en le gênant dans son développement.

En ce qui concerne les commerçants français et le problème des dettes, si on jette un bref regard sur les commerçants français, surtout les commerçants de Marseille au XVIII^e siècle, selon l'historien Carrière, *«la place de Marseille compte au XVIII^e siècle, environ 275 négociants. À la fin du siècle, on compte à Marseille au moins 9 000 négociants. Mais ces chiffres ne sont pas certains. Toutefois, il serait plus juste de considérer une augmentation de 250 négociants à Marseille au début du XVIII^e siècle, et de 750 négociants à la fin du siècle»*.

Selon Carrière, les motifs qui expliquent la fluctuation du nombre de commerçants-négociants sont *«la cessation d'activité, les décès, les faillites, les dépôts de bilan. Pour ces multiples raisons, les corps des négociants subissent des pertes d'autant plus sensibles, que le commerce élargi réclame sans cesse des capitaux plus considérables et des hommes nouveaux»*.

Quant à Marseille, ses commerçants et ses relations avec la Barbarie et le Levant, Carrière ajoute : *«Marseille joue le rôle d'un puissant centre d'appel pour les nouveaux négociants venus tenter leur chance. Pour les grands négociants qui viennent à Marseille, de territoires dépendant du grand seigneur, de Barbarie en particulier, il s'agit surtout de Juifs. Toutefois le judaïsme prend aussi une place réduite»*.

Selon le même historien, pour ce qui est de la mobilité des hommes d'affaires, au même siècle, on peut distinguer deux catégories de mouvements et de voyages :

- 1- Les voyages prolongés, soit dans une place française soit au-delà des frontières. Ils impliquent une installation sinon définitive, du moins durable ; ce sont des séjours qui se traduisent par une création de filiales. Par ce moyen, Marseille exporte ses capitaux et ses hommes vers les Échelles du Levant ou de Barbarie, de l'Italie du sud

⁴⁷¹Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 21 mai 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

ou de l'Espagne méditerranéenne. Mais ceux qui s'établissent à l'étranger sont des subordonnés, parfois de jeunes négociants.

2- Le voyage est bref, dans le but d'un déplacement d'affaires ou d'information mais le négociant responsable réside en général à Marseille. Là où le bilan est positif pour Marseille, c'est que, bénéficiant d'un site très favorable, le port en reçoit de précieux avantages. Il domine la Méditerranée et c'est le port du Levant et de la Barbarie, de l'Italie et de l'Espagne. Il étend dans l'intérieur du royaume un ensemble important de liaisons très actives. Son dynamisme l'oriente vers de nouveaux horizons de grand commerce.

Sans doute la ville de Marseille, qui est parmi les plus grandes villes françaises, joue un très grand rôle dans le commerce avec Tripoli. Elle abrite en particulier les négociants qui traitent directement avec le Levant et la Barbarie. Le port de Marseille est aussi parmi les ports français préférés des navires commerciaux français pour passer la quarantaine sanitaire⁴⁷². Grâce aux soins de santé prodigués, beaucoup des navires s'arrêtent dans ce port.

On constate que ce qui distingue Marseille d'autres ports français, c'est qu'il est le seul port qui reçoive les marchandises venant du Levant et de Barbarie. Cependant il est en concurrence avec plusieurs ports européens, comme Livourne, Gènes et Trieste. Malgré cela, le gouvernement français exige le paiement de 20 % de taxe de douane sur tous les produits du Levant et de Barbarie importés à Marseille, par des navires étrangers et par des navires français loués. Tout cela, pour encourager les négociants français à faire du commerce directement à Marseille et pour décourager toute concurrence étrangère⁴⁷³.

D'après les accords signés entre la France et la Tripolitaine, les commerçants français bénéficient de plusieurs privilèges : le droit de débarquer leurs marchandises dans tous les ports de la Régence, le droit de vendre et d'acheter des marchandises en toute liberté, sans être gênés dans leurs activités. De surcroît, s'ils ne parviennent pas à écouler leurs marchandises dans les ports de la Tripolitaine, ils ont le droit de choisir un autre navire pour

⁴⁷²Charles CARRIÈRE, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973, p. 155-282.

⁴⁷³Amaury FAIVRE d'ARCIER, *op. cit.*, p. 290.

vendre leurs marchandises dans une autre région⁴⁷⁴. Certains avantages ne sont pas accordés aux autres commerçants étrangers. Malgré tout, les négociants français n'ont pas de fort désir de s'installer à Tripoli.

D'après un document daté du 14 août 1829, le nombre de commerçants français qui résident dans la Régence, à l'époque qui nous intéresse, ne dépasse pas quatre personnes : Joseph Boussier, Lautier, Jourdan et Donnadiou⁴⁷⁵. Ces commerçants sont attachés à leur pays et s'y rendent régulièrement malgré les difficultés, notamment celles créées par le consul français et ses tracasseries administratives⁴⁷⁶.

Les documents ne donnent pas d'informations suffisantes en ce qui concerne la nature de leurs affaires et le volume de leurs échanges commerciaux avec la Régence. Néanmoins, on peut compenser ce manque par des signaux simples qui apparaissent dans les correspondances des consuls français, et particulièrement celles qui sont relatives au Pacha. En effet, le différend qui oppose les créanciers français et le Pacha a constitué la principale préoccupation des consuls français. Cela apparaît clairement dans les lettres qu'ils adressent à leur gouvernement, l'informant de leurs souffrances. Cette correspondance permet de cerner le problème des créances des commerçants français.

Commençons par étudier le cas de M. Lautier, le plus ancien parmi les résidents français à Tripoli, où il vit depuis 1798. Il a un commerce étendu et varié. Il est capitaine d'un navire et importe la majeure partie de ses marchandises de Gènes, de Livourne, de Trieste, de Malte et du Levant⁴⁷⁷. En outre, il occupe la fonction d'huissier (*génsal*) au consulat de France à Tripoli. Et comme c'est un homme sincère et de confiance, le consul de France Mure l'a proposé comme régisseur de la Maison du commerce français à Tripoli, pour succéder un autre régisseur qui avait causé de grandes pertes à cette Maison. Il a également demandé la poursuite de son commerce à Tripoli. Le consul le respecte et lui accorde beaucoup de considération, disant que c'est un commerçant exemplaire, qui est également utile au consulat, à la navigation et au commerce français. Malheureusement, bien que

⁴⁷⁴P. Ch. KOCH, *op. cit.*, p. 290.

⁴⁷⁵Lettre du négociant Joseph Beaussier au consul Rousseau, datée du 14 août 1829, CCIM, série MQ, 51/44, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

⁴⁷⁶Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁴⁷⁷Voir la lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 20 avril 1822, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

Lautier ait été distingué par le consul Mure, il n'a finalement pas été désigné à la fonction de régisseur alors qu'il était respecté par les commerçants français qui l'avaient désigné comme délégué pour le commerce avec Youssef Pacha⁴⁷⁸.

Ce commerçant a continué à développer son commerce jusqu'à la fin du règne de Youssef Pacha Caramanli, en 1831. Lautier a fondé une société avec le commerçant français Jourdan et quelques étrangers (anglais et maltais) pour surveiller et inspecter l'état sanitaire des navires qui arrivent à Tripoli et ils demandent cinq douros comme taxe d'entrée au port. Ils ont aussi créé un service de douane⁴⁷⁹.

Les créances de Lautier s'élèvent à 2 000 piastres fortes en 1802, cela montre l'importance de ses transactions avec le Pacha de Tripoli en tant que capitaine et commerçant⁴⁸⁰. Bien que Lautier n'ait toujours pas pu récupérer ses créances, il continue tout de même à vendre ses marchandises au Pacha, voire un peu plus qu'avant, au point que ses créances s'élèvent à 30 000 piastres fortes à l'approche de 1824.

Lautier était également bien considéré par Youssef Pacha, bien mieux que tous les autres commerçants français ou étrangers. Cette reconnaissance le conduit à négocier avec le Pacha comme un consul au profit du Danemark. Toutefois, ces négociations montreront plus tard que ce commerçant garde une haine contre le Pacha qui ne voulait pas payer ses dettes. Il lui avait tendu un piège en lui faisant signer un accord avec le Danemark, dans lequel le Pacha a perdu beaucoup d'argent⁴⁸¹.

Dans plusieurs documents, le nom de Lautier est lié au nom d'un autre commerçant français, Jourdan au sujet de l'activité duquel nous n'avons pas beaucoup d'informations mais nous savons qu'il était associé de façon quasi permanente à Lautier. D'autre part, ils s'entraidaient aussi dans le problème singulier des dettes. Ceci apparaît dans une lettre d'Abou Amis (un des notables du pays), envoyée au ministre des Affaires étrangères du Pacha. Il l'informe que Lautier et Jourdan jouent dangereusement avec les comptabilités,

⁴⁷⁸Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 28 septembre 1822, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁴⁷⁹Hassan EL-FEKHIH, *op. cit.*, p. 555.

⁴⁸⁰Lettre de Xavier Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 23 octobre 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁴⁸¹Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 20 avril 1822, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

parce qu'ils veulent profiter de toutes les rentrées d'argent de Benghazi pour l'année 1832, afin de récupérer la totalité de leurs créances. Il est clair aussi dans cette lettre que Jourdan a beaucoup d'affaires commerciales avec Youssef Pacha et cela parce qu'il a aussi beaucoup de créances chez le Pacha.

Abou Amis est sévère dans sa lettre au ministre des Affaires étrangères de Tripoli, il écrit que *«le consul Schwebel est la seule personne honnête, il veut seulement le paiement des dettes. Il n'y a pas de meilleure personne. Quant à Jourdan et Lautier, que Dieu les châtie pour ce qu'ils ont fait»*.

Il est manifeste que les problèmes du commerce ne concernent pas uniquement le Pacha, mais également des hommes du gouvernement, notamment des ministres, des hauts fonctionnaires, etc. Ces derniers veulent utiliser la ruse avec Jourdan pour le confondre, mais Jourdan découvre leur manœuvre et réussit à les contrer. Voici ce que dit le notable Abou Amis dans sa lettre au ministre Mohamed Beit El Mal : *«Ce qui a ouvert les yeux de Jourdan c'est toi. Tu m'as dit que j'étais intelligent, mais tu l'étais plus que moi, parce que quand tu flattes une personne, tu le fais les yeux fermés. Et les gens qui te suivent, n'ont pas de parole et on ne peut pas se fier à eux à l'exemple de Naoufali. Je souhaite que les choses ne se passent pas avec lui, comme cela a été le cas avec Jourdan⁴⁸²»*.

On sait peu de choses concernant un autre commerçant français, Donnadiou, si ce n'est qu'il est considéré comme une personnalité importante à Tripoli. Sa première rencontre avec cette ville s'est produite en 1821, date à laquelle il a été choisi pour remplacer le délégué commercial Joseph Beaussier⁴⁸³. Donnadiou est, comme les autres commerçants, en affaires privées avec le Pacha⁴⁸⁴.

Concernant le commerçant Joseph Beaussier, il est le premier délégué de la Maison du commerce français à Tripoli, mais il démissionne de son poste en 1821. Selon les documents, il réside à Tripoli jusqu'à la fin du règne de Youssef Pacha. Lui aussi, comme les

⁴⁸² Smaïl KAMALI, *op. cit.*, p. 47, 79.

⁴⁸³ Lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 20 août 1821, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

⁴⁸⁴ Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 1^{er} mai 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

autres, est l'un des commerçants et des créanciers du Pacha⁴⁸⁵.

À côté des commerçants qui avaient la chance de résider à Tripoli, et dont on a parlé précédemment, d'autres commerçants se sont vu refuser le renouvellement de leur autorisation de résidence à Tripoli. Par exemple, en 1827, deux commerçants français Cardet et Pabau n'ont pas réussi à poursuivre leur séjour. Ils ont essayé de faire prolonger leur autorisation, mais en vain. Cela nous laisse à penser que d'autres commerçants auraient souhaité résider à Tripoli, surtout après la création des établissements commerciaux français, mais les difficultés administratives les en ont empêchés.

Il ne faut pas oublier le grand nombre de Français qui sont seulement de passage dans la Régence sans y résider. Parmi eux, J.B Ricard qui est arrivé à Tripoli en 1827 à bord du navire français « Louis Antoine »⁴⁸⁶.

Si nous avons exposé les problèmes des commerçants français, et particulièrement les créances qu'ils ne parvenaient pas à se faire rembourser, c'est pour mettre en évidence leur importance et l'impact qu'ils ont eu sur le commerce global. Les problèmes de la dette ne sont pas un sujet simple, comme certains le croient. Ils auront de graves conséquences sur le gouvernement de Tripoli, quand la France exigera de Youssef Pacha qu'il rembourse l'argent qu'il doit, ce que nous verrons dans la prochaine partie.

Ce problème de l'accumulation de dettes par les pachas, dettes en constante augmentation et dues à un grand nombre de personnes, est ancien mais il est devenu plus visible au XVIII^e siècle. La Maison du commerce français de Tripoli a subi des pertes importantes à cause du comportement de Youssef Pacha qui refuse de payer ses dettes dans les délais prévus. De ce fait, le régisseur Donnadiou pousse le consul français Mure à intervenir pour protéger les intérêts des créanciers mais cette tâche confiée au consul n'est pas facile, parce que le Pacha refuse toutes ses interventions, en répondant que ce problème doit être réglé entre lui et les commerçants⁴⁸⁷. La faiblesse de la position de tous ces créanciers français et l'attitude de refus du Pacha sont en partie dues à la négligence du

⁴⁸⁵ Lettre du négociant Joseph Beaussier au consul Rousseau, datée du 14 août 1829, CCIM, série MQ, 51/44, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

⁴⁸⁶ Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 24 mai 1827, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁴⁸⁷ Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 1^{er} mai 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

gouvernement français qui ne fait aucun effort pour défendre les intérêts de ses concitoyens.

On ne peut s'empêcher de s'interroger à nouveau sur la valeur que le gouvernement français accorde aux relations commerciales avec Tripoli. Le port de la Régence a-t-il la même importance à ses yeux que les ports de Tunis et Alger ? Pourquoi la flotte du Roi de France ne mouille-t-elle que rarement dans les eaux territoriales de la Tripolitaine ? De ce fait, les Tripolitains pensent que la France n'a pas de flotte forte. Mal informés, ils continuent à maltraiter les Français. Pourtant, ces derniers demandent avec insistance la présence de navires de guerre français à Tripoli, pour mettre fin aux agissements du Pacha envers eux⁴⁸⁸ et l'obliger à payer ses dettes (elles s'élèvent à 60 000 piastres fortes environ⁴⁸⁹) à la Maison du commerce français. Là encore nous pouvons évoquer la négligence de gouvernement français.

La réticence du gouvernement français à soutenir ses concitoyens à Tripoli amène Donnadieu à renouveler ses demandes de remboursement, à vivement protester et même à proférer la menace de son retour à Marseille. Il est clair d'autre part que des négociations ont lieu dans l'ombre, qui pourraient être plus efficaces pour trouver un compromis équitable. En général, ces négociations sont du ressort des consuls et des vice-consuls. À cet égard, le consul Mure réussit à signer, de justesse, un accord avec le Pacha en 1824. Cependant, cet accord ne produit pas l'effet escompté et cet échec désespère Donnadieu. Il est persuadé qu'il est inutile de faire de nouvelles affaires avec le Pacha. Il ne décolère pas contre son gouvernement qui n'a pas aidé les commerçants français, comme l'ont fait les autres gouvernements étrangers qui ont défendu avec ténacité leurs concitoyens contre le Pacha. Donnadieu prend donc la décision ferme de retourner en France.

Mais avant de mettre ses menaces à exécution (repartir en France), Donnadieu demande une dernière audience au Pacha, pendant laquelle il l'informe de son intention ferme de retourner à Marseille, pour mettre tous les problèmes entre les mains des responsables de la Chambre de commerce, qui les adresseront à leur tour, au ministre des Relations extérieures.

⁴⁸⁸ Lettre des négociants français de Tripoli au consul d'Espagne, datée du 18 novembre 1829, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

⁴⁸⁹ Lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

Les menaces de Donnadiou réussissent. Le Pacha propose dans l'urgence de régler ses dettes sans délai. Ainsi le nouveau règlement stipule que ce dernier remettra au régisseur des produits locaux, avec la reconnaissance des dettes des commerçants français.

En avril de cette même année 1824, a lieu la signature d'un nouvel arrangement à la chancellerie de France, pour la livraison de produits locaux à Donnadiou. Le Pacha s'engage à faire livrer, dans le port de Benghazi, les biens suivants :

- 1 500 mesures de beurre, au prix de 10 000 piastres fortes.
- 1 769 mesures de laine au prix de 11 498 piastres fortes.

En outre, il concède à Donnadiou :

- l'annuité que verse la Suède et qui est de 8 000 piastres fortes.
- l'annuité du Danemark qui est de 5 000 piastres fortes.
- l'annuité de la Holland qui était de 5 000 piastres fortes.

En tout, une somme de 47 498 piastres fortes d'Espagne.

Le total des sommes est de 261 339 Francs.

Le surplus de la dette doit être payé en droits de douanes à l'importation ou à l'exportation des marchandises pour le compte de M. Donnadiou⁴⁹⁰.

Entre temps, le consul Mure a fini sa mission à Tripoli, il a été remplacé par son vice-consul Vattier de Bourville, chargé des affaires du consulat français à Tripoli. En fait, il ne faut pas s'attendre à des résultats satisfaisants des efforts du vice-consul parce que le Pacha n'accorde aucune importance aux fonctionnaires consulaires, hormis le consul, et dès que le vice-consul Vattier de Bourville essaie de défendre les intérêts des commerçants français, il se heurte directement au Pacha. L'intervention du vice-consul met Youssef Pacha en colère, au point que le vice-consul écrit au ministre des Affaires étrangères pour lui faire part du doute qu'il éprouve sur la possible existence d'une personne qui pousserait le Pacha à réduire à néant les efforts de la Maison du commerce français⁴⁹¹.

⁴⁹⁰Lettre de M.M. Imbert et Château au ministre des Relations extérieures, datée du 18 octobre 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁴⁹¹Lettre de vice-consul Vattier de Bourville au ministre des Relations extérieures, datée du 6 avril 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

À l'issue de l'arrangement d'avril 1824 signé entre les deux parties, il était convenu que le beurre et la laine seraient livrés dans le courant de juillet. Et par conséquent, Donnadiou donne l'ordre à Imbert et Château, d'affréter trois navires destinés à l'embarquement de ces marchandises. Les trois bateaux destinés au transport du beurre arrivent en premier, en juillet, dans la rade de Benghazi. Mais dans le port, se trouvent deux autres navires qui chargent ce même précieux beurre pour le compte du Pacha, vers Smyrne et les autres îles de l'archipel, car le Pacha savait qu'elles allaient manquer de cette denrée. L'ordre avait été donné au Bey de Benghazi par le Pacha lui-même de charger le beurre sur ses propres navires et de refuser de le livrer aux français.

Le capitaine envoyé à Benghazi pour récupérer le beurre de Donnadiou revient, en colère, à Tripoli et demande à Donnadiou le paiement du fret et des dommages subis. Donnadiou, muni de tous les documents attestant le refus du Bey de Benghazi de livrer le beurre, va protester auprès du Pacha mais avant, il s'adresse au vice-consul Vattier de Bourville. Ce dernier se présente plusieurs fois au palais pour rencontrer le Pacha, en vain, et finalement, le Pacha consent à envoyer deux de ses agents au consulat de France.

De Bourville explique alors aux agents que le Pacha manque à ses engagements solennels et que cela représente d'énormes dangers pour l'établissement du commerce de France. Il ajoute que si le Pacha n'indemnise pas correctement M. Donnadiou et le capitaine du navire, lui, le vice-consul se verra dans l'obligation d'avertir ses supérieurs hiérarchiques et son gouvernement. Quant au capitaine du navire, il veut retourner à Livourne. Donnadiou se résout à le payer sur ses propres deniers. Donnadiou se trouve, de ce fait, dans une impasse : le prix du beurre promis par le Pacha et la somme qu'il a déjà payée au capitaine du navire, représente une perte de près de 108 900 Francs.

Le Pacha propose alors d'autres arrangements, mais a-t-il vraiment l'intention de les honorer ? C'est ce que nous allons tenter de comprendre.

Lorsque Donnadiou demande de nouveau l'aide et l'assistance du vice-consul Vattier de Bourville, le Pacha propose un nouvel arrangement de 150 bœufs. Ces bœufs seront envoyés et vendus à Malte pour le compte du Pacha et la somme récoltée sera remise entre les mains de Donnadiou. Mais ce dernier se méfie du Pacha et n'a aucune confiance en cette

nouvelle proposition. Il craint que le résultat ne soit le même qu'avec le beurre et il refuse la proposition⁴⁹².

Cette fois-ci, après les échecs à répétition et les espoirs qui s'amenuisent, les commerçants français ne comptent plus sur leur gouvernement et refusent de rentrer dans de nouvelles négociations avec le Pacha, car ils ont compris que le Pacha est un intraitable manipulateur. Ils tentent malgré tout de trouver une autre solution pour recouvrer leurs créances. Cette fois, ils s'adressent aux tribunaux de Tripoli pour réclamer le rétablissement de leurs droits.

Il est encore inconnu si ces tribunaux seront en mesure de résoudre ce problème face auquel les consuls ont été impuissants et alors que les créances deviennent de plus en plus importantes.

Voulant aller de l'avant et pour que justice soit rendue, les commerçants se mettent d'accord pour établir un procès-verbal, daté du 27 janvier 1825 par Gader Effendi. Le négociant égyptien Sidi Mohamed El Gharbi doit servir d'intermédiaire entre le Pacha et les commerçants français.

Une fois la décision prise, Gader Effendi, se présente au consulat de France et, après s'être entretenu avec le vice-consul, en présence d'Abraham Serusi et d'Emmanuel Léon, il prévient de l'existence du procès-verbal. Sidi Mohamed El Gharbi a été choisi à l'unanimité pour juger et fixer les indemnités auxquelles ont droit Donnadiou et ses associés à la suite de leurs réclamations contre le Pacha.

Sidi Mohamed El Gharbi déclare que l'indemnité qui est due par le Pacha à Donnadiou et ses associés se monte à 3 652 piastres fortes d'Espagne et 65 cents⁴⁹³. En fait, même si la somme est minime, ce nouvel arrangement n'est pas suivi d'effet du côté du gouvernement de Tripoli. Il est donc clair que la nouvelle démarche des commerçants français, qui s'appuyait sur l'aide des tribunaux de l'intérieur, n'a pas eu l'effet souhaité et que toutes les tentatives faites à l'époque de Bourville pour trouver une solution ont échoué. Cela n'est pas surprenant venant du Pacha, qui n'ayant pas suivi les recommandations du consul Mure, ne pouvait pas suivre les recommandations du vice-

⁴⁹²Lettre de M.M. Imbert et Château au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁴⁹³Procès-verbal établi par M. Gharbi Effendi, le 27 janvier 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

consul.

On voit à quel point la situation semble inextricable et quels dommages elle a pu créer pour les commerçants français. La rouerie du pacha et la négligence du gouvernement français ont créé de sérieuses perturbations pour les intérêts commerciaux.

Le nouveau consul Rousseau qui a une forte personnalité et une compétence incontestable, va-t-il être capable de résoudre ce problème des dettes, qui pèse si lourdement sur les épaules des négociants ?

Il ne serait ni juste ni équitable, de dire que le gouvernement français se désintéressait totalement de ses ressortissants à Tripoli. Ce même gouvernement, s'il avait décidé de ne pas employer la force comme le demandaient les commerçants français, avait constamment demandé aux consuls de s'occuper d'eux, en les laissant démunis cependant. Dès la première audience entre le nouveau consul et le Pacha, Rousseau le supplie de l'écouter quand il lui dit vouloir intervenir pour protéger la navigation de la marine commerciale française⁴⁹⁴.

Rousseau va faire beaucoup d'efforts pour tenter de résoudre le problème des dettes. À cet égard, il trouve un nouvel arrangement avec Youssef Pacha en octobre 1825. Tout le monde s'attend à ce que le Pacha tienne ses promesses cette fois, surtout que ce gouverneur doit de nombreuses excuses à la France, notamment pour l'affaire des navires du Pape⁴⁹⁵.

Rousseau doit très vite déchanter car le sort de cet arrangement n'est pas meilleur que les précédents. Le problème des commerçants s'est même aggravé à cause des manipulations incessantes du Pacha et de ses ministres qui décidément se sont entendus pour ne pas payer les marchandises commandées depuis le 15 septembre 1827, au prix de 3 925 piastres fortes équivalant à 20 802 francs. En revanche, le Pacha leur a donné un *teskééré* (paiement par bons du trésor, souvent jamais honorés) pour livrer aux commerçants 392 quintaux et demi de séné, dès l'arrivée de la première caravane attendue du Fezzan.

⁴⁹⁴Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 20 août 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁴⁹⁵Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 25 octobre 1825 1827, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

Plusieurs caravanes arrivent à Tripoli, apportant au Pacha une quantité considérable de cette feuille. Mais malgré les réclamations des commerçants qui demandent leur dû, le Pacha vend tout le séné sans donner la moindre part de la vente aux négociants. Cela nous laisse sans voix, mais nous rappelle les arrangements concernant le beurre et les bœufs.

Après cinq mois de vaines réclamations, le 18 février suivant, Youssef Pacha demande aux commerçants français, par l'intermédiaire du gouverneur de la ville, une barrique de sucre raffiné, en échange des 20 quintaux et 1/3 de séné à livrer plus tard, représentant la somme de 303,30 piastres fortes, soit 1 078 francs. Étrange comportement du Pacha envers les commerçants français : il prend leur marchandise sans la leur payer et il ose leur demander d'autres marchandises, tout en sachant qu'il ne paiera pas. En fait, il n'a pas le choix parce que les commerçants français sont les seuls à vendre du sucre. Pour rassurer les Français, le Pacha fait croire par l'intermédiaire du gouverneur de la ville que cette fois-ci, il les paierait de façon certaine, dès l'arrivée imminente de la caravane.

Une fois le séné arrivé à Tripoli, les négociants sollicitent du Pacha d'être payé, par l'intermédiaire du baron Rousseau, mais sans succès. Une fois encore, les ministres du Pacha font une nouvelle promesse solennelle aux négociants qui seront payés en séné dès l'arrivée des prochaines caravanes. Et le même scénario se reproduit plusieurs fois⁴⁹⁶.

Il est à noter que la poursuite des achats et des ventes entre le Pacha et les commerçants français, s'appuyant sans cesse sur des promesses sans réelle volonté de traiter le problème à la base, fut une raison importante de l'accroissement du montant de la dette du Pacha. Par la suite, l'accumulation des dettes semblait ne pas déranger le Pacha, contrairement aux négociants et aux commerçants français.

Le 10 avril 1828, les négociants écrivent une lettre au consul français pour l'informer que le Pacha a reçu 600 quintaux de séné mais demeure sourd aux demandes des commerçants. Ces derniers lui demandent, en plus, des indemnités de retard. Rousseau ne répond pas à cette lettre. Les commerçants n'ont même pas obtenu un accusé de réception. Il faut dire pour la défense de Rousseau, selon une lettre de Ruiz, consul d'Espagne, au

⁴⁹⁶Voir la lettre des négociants français de Tripoli au consul d'Espagne, datée du 18 novembre 1829, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

ministre français, et concernant ce même sujet, que les lettres de Rousseau au Pacha, n'obtiennent jamais de réponse, ni même d'accusé de réception⁴⁹⁷.

Les négociants continuent de réclamer le respect de leurs droits. Cependant, c'est le Pacha qui, tout en refusant de payer les Français, s'approprie leurs marchandises, qui achetées à Fezzan aux mois de mars, juin et août 1829. Le *Mekni*, Bey du Fezzan, a adressé à un négociant arabe nommé Mohamed Daxi, des quantités importantes de séné pour les Français mais le Pacha s'en est emparé à la porte de la ville.

Les négociants français avaient payé à l'avance le Bey du Fezzan, c'est-à-dire, le 13 septembre 1828. Ils ne reçurent aucune marchandise, non seulement à cause des agissements du Pacha mais aussi parce que le Bey du Fezzan était en lutte contre le gouverneur de Bourno. Ce Bey avait donc délaissé le commerce. Ces circonstances et le non-paiement des créances françaises mettent la Maison du commerce français à Tripoli dans une situation très difficile.

Plus grave encore, les ministres du Pacha demandent de retarder la date de paiement de ces *teskérés* qui sont dû depuis le 15 septembre 1827 et ils ne veulent pas accorder d'indemnités de retard.

Rousseau a eu à faire face à de très nombreuses difficultés au cours de sa mission en tant que consul à Tripoli, la plus grave étant sans conteste l'accusation d'avoir eu une responsabilité dans le meurtre de l'explorateur anglais Laing, dont nous aurons à reparler et qui l'a finalement obligé à quitter le pays. Mais des conflits l'ont également opposé aux commerçants français de Tripoli qui ont considéré qu'il n'avait pas bien défendu leurs intérêts. Pourtant, il n'est que justice de dire qu'il ne s'est jamais désintéressé de leurs problèmes. Preuve en est la signature avec le Pacha de nombreux accords et contrats, concernant les commerçants français. En plus de l'arrangement signé en octobre 1825 et déjà cité, Rousseau obtint un autre arrangement le 18 août 1826, un troisième en date du 25 mars 1827 et un accord le 18 mai 1829. Ces arrangements sont cités dans les archives du consulat de France. Certains autres arrangements ont été effectués verbalement. Il faut

⁴⁹⁷Lettre de Ruiz au ministre des Relations extérieures, datée du 18 novembre 1828, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

reconnaître que rien de tout cela n'a été efficace mais on ne peut pas en faire porter la responsabilité au seul au consul, c'est le Pacha qui est à blâmer de n'avoir pas tenu ses engagements.

Tous les problèmes rencontrés par les négociants français, sont rapportés tels quels au vice-consul d'Espagne Ruiz, qui est chargé des affaires consulaires de France à Tripoli, après le départ du consul Rousseau et du vice-consul français. Les commerçants se plaignent encore que le Pacha tarde à leur payer leur dû, depuis plus de cinq ans. Ils précisent que ce prince prétexte le mauvais état des finances du Royaume pour ne pas les payer et demander sans cesse le rééchelonnement de sa dette.

Les ministres du Pacha se sont présentés chez chaque négociant pour obtenir de nouveaux délais de paiement. Mais les Français ont rejeté leurs demandes car ils viennent d'apprendre que le Pacha a perçu environ 80 000 piastres fortes d'une imposition extraordinaire sur ses sujets, ainsi que 10 000 piastres fortes de la vente d'une prise russe. Au lieu de payer ses dettes, le Pacha utilise cet argent pour effectuer de nouveaux achats.

Les négociants désespèrent d'être payés un jour par le Pacha. Ils comprennent qu'aucune avancée notable concernant ce paiement ne se fera sans l'intervention du gouvernement français. Toutefois découragés, ils demandent encore au vice-consul espagnol d'intercéder pour eux, auprès au Pacha. C'est la dernière tentative et ils demandent à Ruiz d'en informer le ministre français des Affaires étrangères⁴⁹⁸.

Suite à la requête des négociants français de Tripoli, le vice-consul espagnol demande une audience au Pacha. Après quelques jours d'attente et après bien des difficultés, Ruiz est reçu par le Pacha. Lorsque le vice-consul d'Espagne annonce au Pacha le sujet de l'entrevue, le Prince répond qu'il a toujours eu l'intention de remplir loyalement ses engagements envers les sujets français et de leur accorder les indemnités de retard auxquelles ils ont droit, il ajoute que ce retard est indépendant de sa volonté. Le Pacha donne alors l'assurance au vice-consul qu'il va envoyer dès le lendemain au consulat, ses ministres plein d'enthousiasme pour fixer le règlement de ces réclamations.

⁴⁹⁸ Lettre similaire à la précédente des négociants français au consul d'Espagne à Tripoli, datée du 22 novembre 1829, CCIM, série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie administration et commerce.

Le lendemain, le vice-consul réunit au consulat, Donnadiou et ses associés, Joseph Beaussier, Donat Lautier, Jourdan, et tous les autres créanciers du Pacha. Lorsque les ministres du Pacha arrivent, Ruiz leur demande si le Pacha leur a donné le pouvoir de payer les créances des sujets français. Les ministres répondent très vite que le Pacha les a chargés d'examiner seulement deux réclamations faites récemment par Donnadiou et ses associés au sujet de l'huile et du séné qui leur étaient dus. Quant à la question du total des créances, les ministres n'ont aucune autorisation d'en discuter. Ils disent que le Pacha agira comme par le passé, c'est-à-dire qu'il effectuera le paiement pour chacun de ses créanciers suivant les ressources dont il disposera. Ce qui signifie l'éternelle poursuite de la manipulation.

Ruiz fait observer aux ministres que cette réponse ne correspond pas aux dires du Pacha, ni aux promesses faites par lui, à savoir de payer toutes ses dettes aux sujets français. Ruiz va plus loin en faisant dire au Prince qu'il prendra comme un refus de payer le défaut d'autorisation fait à ses ministres. Comme, le vice-consul et les négociants français ne peuvent se mettre d'accord avec les ministres du Pacha, Ruiz précise que les réponses du Pacha vont dans le même sens que les moyens qu'il a toujours employés jusqu'à présent pour ne pas payer ses dettes aux Français. Le vice-consul d'Espagne pense qu'il est inutile de formuler d'autres demandes au Pacha, à ce sujet et il en informe les ministres du Pacha⁴⁹⁹.

Ainsi, on voit que les problèmes des commerçants français ont duré des années et que personne ne les a résolus. Seule, l'expédition de Rosamel en 1830 va pouvoir faire avancer les choses. Un des articles du traité signé entre Rosamel et le Pacha oblige ce dernier à payer une contribution de 800 000 francs. Une partie de cette somme sera versée aux commerçants. Ruiz doit prévenir les Français créanciers du Pacha, que selon les termes du traité, ils pourront réclamer leurs créances auprès du gouvernement de sa majesté le Roi de France. Le problème est-t-il enfin résolu ?

Cette question des dettes aura aussi des conséquences déplorables sur le gouvernement de Tripoli : l'infiltration économique des commerçants étrangers dans la Régence surtout après la signature du traité de 1830 entre la France et Tripoli, va aboutir à accorder beaucoup de privilèges aux Français et aux étrangers pour le commerce à Tripoli et

⁴⁹⁹Lettre du vice-consul d'Espagne au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 1,2.

dans les autres villes de la Régence⁵⁰⁰.

Après l'étude de cette question des dettes, entre la négligence du gouvernement français et les tergiversations du Pacha, il est devenu clair pourquoi les commerçants français à Tripoli n'étaient pas nombreux et comment tout cela n'avait rien d'incitatif pour d'autres personnes qui auraient envisagé de tenter l'aventure.

Au cours de cette étude, on a également remarqué que si les commerçants français avaient bien cherché à établir quelques relations commerciales avec les ports de l'est et du sud de la Régence, c'est dans le port de Tripoli que se concentraient leurs affaires.

Il est clair également que les commerçants tripolitains qui traitaient avec la France n'étaient pas nombreux, d'une part à cause du monopole que se réservait le Pacha et d'autre part parce qu'ils se préoccupaient surtout du commerce intérieur et préféraient aussi commercer avec les pays arabes et musulmans. On peut expliquer la préférence des commerçants tripolitains à traiter avec les commerçants musulmans par les liens d'une religion en commun et aussi en raison du fait que les affaires commerciales, dans le cadre de pays islamiques sous domination ottomane, offraient une atmosphère de sécurité qui est l'une des exigences du commerce. Ceci ne pouvait être assuré dans le cadre des échanges avec les pays européens.

D'une manière générale, malgré tous les problèmes rencontrés par les commerçants français, on relève que ces derniers étaient plus actifs que leurs homologues tripolitains. Malgré les obstacles et le peu de moyens dont ils disposaient, et bien que leurs créances n'étaient souvent pas remboursées, ils n'ont jamais cessé leurs activités commerciales. Cette supériorité sur leurs homologues tripolitains n'est pas due uniquement au monopole du commerce de Tripoli par le Pacha, ou aux progrès qui ont été faits par les Européens en général vers une plus grande modernité, mais aussi aux privilèges commerciaux que la France a obtenus à partir des traités signés avec Tripoli. Compte tenu de tous les efforts fournis, il n'est pas exagéré de dire que la poursuite du commerce entre la France et Tripoli est due aux commerçants français et nous estimons qu'ils ont compensé la négligence de

⁵⁰⁰Rapport du contre-amiral Rosamel au ministre des Relations extérieures, daté du 13 août 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

leur gouvernement et son manque d'intérêt pour cet aspect des relations entre les deux pays.

Section 4 : Les ports, les taxes douanières, les divers modes de paiement, les poids et les mesures

L'étude de toutes sortes de monnaies, des mesures et du fonctionnement des ports ainsi que des coutumes et de l'organisation générale, va maintenant nous aider à identifier la nature de la situation politique et économique du pays, en particulier en ce qui concerne l'activité commerciale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Régence.

I. Les ports

La prospérité d'un pays dépend fortement de sa situation géographique, de son développement, de la concurrence économique, etc. La situation sur les côtes maritimes est aussi très importante sinon décisive et critique. La mer est la manière la plus facile pour activer des relations commerciales, culturelles et politiques. De plus, la puissance d'un pays est souvent mesurée à l'aune de la longueur de ses côtes⁵⁰¹.

Sans doute au XIX^e siècle, mais c'était aussi le cas dans les siècles précédents, les routes maritimes sont la façon la plus efficace pour la France de réussir son expansion commerciale avec le Levant et la Barbarie. Sur ce point, Carrière confirme l'importance de ces routes maritimes en disant : *«Les conditions des liaisons intérieures (routes et voies d'eau) sont telles, en particulier leur cherté relative, que la mer est toutefois la plus enviée et préférée une fois que c'est possible. Donc, les transports maritimes sont surtout les plus prisés.*

Pourtant, même les négociants d'un grand port ne négligent pas les voies intérieures. Elles les intéressent à double titre : premièrement comme un prolongement des liaisons maritimes, soit au départ ou bien à l'arrivée ; deuxièmement comme une solution de remplacement, précieux adjuvant lorsque celles-ci sont interdites, dangereuses, ou que la

⁵⁰¹Jean-Claude ZELTNER, *op.cit.*, p. 19.

nature des produits transportés rend acceptable le coût élevé de la route. Il est vrai, par une rapidité plus grande»⁵⁰².

Sans doute le port de Marseille était-il parmi les ports les plus importants permettant la liaison entre la France et plusieurs pays d'Afrique, surtout d'Afrique du Nord dont Tripoli. On a déjà mentionné que le port de Marseille est celui que les navires français préfèrent pour passer la période de quarantaine en raison des soins exceptionnels qui y sont prodigués. Il est aussi le seul port français qui reçoive les marchandises du Levant⁵⁰³.

En ce qui concerne Tripoli, tout son mouvement commercial avec le Sahara serait sans intérêt, s'il n'était relayé par une activité navale. Les marchandises transportées depuis les royaumes africains vers l'Europe nécessitent une flotte navale impressionnante. Parallèlement, il faut aussi transporter les marchandises en provenance d'Europe, en particulier de France vers l'Afrique. Les ports de la Régence sont liés par des voies maritimes avec Marseille ainsi qu'avec l'Égypte, Istanbul et d'autres pays encore.

À cette époque, on relève le port de Tripoli est le plus important et le plus impressionnant de tous les autres ports de la Régence. Il comporte trois proéminences rocheuses qui s'étendent sur la côte vers l'est. Un grand nombre de sources le disent excellent. D'autres cependant font valoir que, bien qu'il soit très vaste, il ne peut pas recevoir de grands navires car ses eaux sont peu profondes. Il est parfois décrit comme «... *Une rade peu sûre où les bâtiments ne peuvent pas aborder»⁵⁰⁴. C'est pour cette raison que les grands navires stationnent en dehors du port. En revanche, les petits navires parviennent à accoster au port⁵⁰⁵. En plus du port de Tripoli, figurent deux autres grands ports, celui Benghazi et celui de Derne.*

Le mouvement commercial dans le port de Tripoli est entre les mains des commerçants étrangers, dont les Français. Mais malgré tout, on ne doit pas négliger le rôle des commerçants tripolitains dans le trafic maritime. Certains commerçants tripolitains utilisent des navires spécialement dédiés au commerce maritime.

⁵⁰² Charles CARRIÈRE, *op.cit.*, p. 580.

⁵⁰³ Amaury FAIVRE d'ARCIER, *op.cit.*, p. 72,74.

⁵⁰⁴ A.M.A.E., série M.D., Turquie, volume, 137.

⁵⁰⁵ Mohamed BAZAMA, *op. cit.*, p. 212.

L'activité du port emploie principalement des fonctionnaires et des ouvriers qui chargent et déchargent les marchandises. On trouve également des experts qui renseignent sur les routes maritimes. Le plus souvent ils ont leur barque personnelle qu'on appelle Maestro. Ils reçoivent les plaintes et sont chargés de la sécurité ainsi que la santé publique.

Il convient de noter que les opérations de transport maritime sont contraintes à des mesures telles que la quarantaine : pour des raisons de sécurité et de santé publique, tous les navires étrangers sont obligés de passer une période de quarantaine en dehors du port de Tripoli. C'est une pratique commune à tous les ports de Méditerranée. Après vérification et inspection, les autorités donnent une autorisation d'entrée à quai. La majorité des personnes habilitées à s'occuper de ces démarches sont des Européens⁵⁰⁶.

On peut donc dire que les ports de la Régence, surtout Tripoli, sont florissants et qu'ils témoignent d'une activité commerciale importante à cette époque-là, même si elle était un peu faible avec la France.

II. La taxe douanière

Parler des ports, c'est aussi parler des taxes douanières imposées sur différentes sortes de marchandises. Ce sont les principales sources de revenu de la Régence.

Ces taxes ne concernent pas seulement les marchandises de l'import-export, mais il existe également d'autres paiements obligatoires. Quand les navires entrent au port, ils doivent obligatoirement payer, par exemple, cinq rials *douru*⁵⁰⁷ par navire. Au début du XIX^e siècle, après avoir payé cette taxe, le capitaine reçoit un *batinda* (un tampon servant de reçu) pour lequel il devait payer un rial *douru*⁵⁰⁸.

On a vu précédemment que la France avait obtenu de nombreux privilèges concernant le commerce et le transport maritime, au point qu'elle en avait le monopole. Nous constatons ici un nouveau privilège dans le domaine des douanes. Selon les accords signés entre le gouvernement français et les Tripolitains depuis le début de l'époque des

⁵⁰⁶Amaury FAIVRE d' ARCIER, *op.cit.*, p. 72, 74.

⁵⁰⁷Selon l'article 16 du traité de 1729 conclu entre la France et la Tripolitaine, les bâtiments français paient en entrant et sortant de Tripoli environ 27 piastres. Voir P.Ch.KOCH, *op. cit.*, p. 290.

⁵⁰⁸Nora LAFI, *op.cit.*, p. 55.

Caramanli, les Français ne paient que 3% de taxe sur toutes les marchandises, sauf sur le vin car il n'y a pas d'accord sur ce produit un peu spécial pour les Arabes. Dans des circonstances exceptionnelles, comme par exemple lorsqu'un navire français rencontre un problème et qu'il demande à décharger sa cargaison à quai pour des raisons de réparation du bateau, il ne paie pas de taxe sauf s'il décide de vendre ses marchandises aux Tripolitains. De plus, si un navire français vient seulement pour se ravitailler à la Régence, et qu'il repart directement sans accoster au port, il ne paie pas non plus de taxe. Les Français bénéficient de privilèges spéciaux comme l'exonération de taxes douanières sur les fers et les armes⁵⁰⁹.

D'après les correspondances des consuls Guys, Mure, et Schwebel, il est remarqué remarque que les 3% de taxe douanière sur les produits français n'ont pas changé durant toute la période de Youssef Pacha. Guys confirme que ces privilèges ne sont accordés qu'à deux ou trois pays, la France est l'un d'eux ainsi que l'Angleterre car, elle aussi, inspire quelque crainte au Pacha⁵¹⁰.

Il est juste de dire que l'imposition de 3%, que les commerçants français pouvaient appliquer lors de la vente des marchandises françaises, les encourageait à faire progresser leurs ventes dans tous les ports de Tripolitaine. En revanche, les commerçants tripolitains ne bénéficiaient pas de ce droit parce que le gouvernement français ne le permettait pas, sans doute pour protéger les marchés français de la concurrence étrangère. De plus, les marchés de Tripoli étaient exposés à la concurrence des commerçants européens et, pour couronner le tout, les commerçants tripolitains devaient payer au Pacha des frais variables selon le type de marchandise. Voilà pourquoi le commerce de Tripoli était en position de faiblesse face au commerce français.

Youssef Pacha s'est spécialement occupé d'établir les droits de douane du moment qu'il en est l'unique bénéficiaire. Les taxes douanières ne sont pas seulement perçues au port de Tripoli, elles le sont aussi dans les autres ports notamment à Benghazi et à Derne.

Ces revenus entrent dans le compte personnel du Pacha, mais ils ne sont pas très

⁵⁰⁹Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29. Voir aussi : P. Ch. KOCH, *op.cit.*, p. 297.

⁵¹⁰Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29. Voir aussi la lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 1^{er} mai 1824, A.M.A.E., série C.C.C., volume 35. Voir également le règlement concernant les droits d'entrée et de sortie, daté du 13 août 1831, C.C.I.M., série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

élevés ; à titre d'exemple Youssef Pacha ne reçut que 6 000 piastres fortes de taxe douanière de Benghazi jusqu'en 1796 et il n'eut rien de la douane de Derne.

Il est observé que le système de douane de Tripoli a un grand défaut, des impositions fiscales sont sans arrêt rajoutées, et se cumulent, sur différents articles d'importation. Malgré tout, ces charges sont moins lourdes à Tripoli que dans les autres Échelles de Barbarie et du Levant.

Naturellement, ce système douanier subit des variations selon que des changements politiques ou économiques surviennent dans la Régence⁵¹¹. La plus importante de ces modifications est mise en place par le consul français Schwebel, juste pour aider Youssef Pacha à sortir de la crise économique qui sévit pendant les dernières années de son règne. Toutefois, Schwebel travaille en même temps à maintenir les intérêts du commerce français.

Selon le règlement de 13 août 1831, le Pacha est convié à remplacer ses revenus provenant du monopole qui était le sien par des perceptions régulières et fixes⁵¹². Ce règlement contient 14 articles, dont voici des extraits :

Article 1 :

Les droits d'importation et d'exportation, en général, sont et restent fixés proportionnellement à la valeur des produits.

Il ne sera perçu aucun droit sur l'introduction des munitions de guerre, des comestibles⁵¹³ et des objets de construction navale⁵¹⁴.

Les sujets tripolitains paieront 3% de droits d'entrée sur toutes les marchandises sauf les chaussures, les plats et cuvettes en bois, les planches de bois noyé, les peignes, les

⁵¹¹Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

⁵¹²Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E., série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

⁵¹³Selon l'ancien droit d'entrée et de sortie, les comestibles ne paient pas de droits d'entrée et de sortie, à l'exception de trois charges de grains ou légumes par cargaison, que le *Raïs* de la marine prend pour lui, lorsqu'il s'agit d'exportation de denrées, cela lui est dû.

⁵¹⁴Selon l'ancienne règle des Douanes et Fermages, tout ce qui sert à la construction et à l'équipement des corsaires ne paie pas de taxes. Le fer et les armes venant de Marseille, non plus. Voir Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

cuillères, les cuirs⁵¹⁵ et peaux provenant du Levant, qui sont soumis à un droit d'entrée de 6% de la valeur du produit.

Article 2 :

Son Altesse le Pacha a le droit d'interdire ou d'autoriser la sortie des comestibles et denrées de première nécessité, moyennant les droits suivants en dollars, en pourcentage de leur valeur :

Blé : 1,5 \$ la mesure de Tripoli.

Blé : 0,40 \$ la mesure de Benghazi.

Orge : 5/60 \$ la mesure de Tripoli.

Orge : 5/160 \$⁵¹⁶ la mesure de Benghazi.

Huile : 0,5 \$ le baril de Venise.

Dattes de Tripoli et du Fezzan : 0,5 \$ les 40 *ocques*⁵¹⁷.

Bœufs : 2 \$ l'un, exporté de Tripoli.

Bœufs : 2,75\$ l'un, exporté de Benghazi.

Moutons : 1/3 \$ l'un, exporté de Tripoli.

Moutons : 1/2 \$ l'un, exporté de Benghazi.

Beurre : 2,5 \$ les 50 *ocques*.

Article 3 :

Les monopoles des vins et des eaux de vie, des peaux de bœuf et autres, de la viande, du charbon, des biscuits et du savon, sont annulés.

Article 4 :

⁵¹⁵ Les frais sur les cuirs, selon l'ancien système douanier, étaient de 150 sequins, ils sont élevés à 650 sequins. Guys dit que toutes les peaux et tous les cuirs appartiennent au Pacha. Voir : Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., Volume 29.

⁵¹⁶ Cette indication chiffrée nous est difficile à comprendre. En revanche, selon Omar Ben Smail, la taxe sur l'orge est de 15 *gruch* de Tripoli. Voir Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 245.

⁵¹⁷ C'est une mesure qui équivaut à 1,250 kg.

Indépendamment du droit d'entrée de 3% sur les boissons, il sera perçu un droit de consommation qui sera pour :

- le vin : 1,5 \$ par baril de Venise.
- l'eau de vie : 2,5 \$ par baril de Venise⁵¹⁸.
- le rhum : 3,5 \$ par baril de Venise.
- l'esprit de vin : 5 \$ par baril de Venise.

Les vins de luxe, en bouteille, paieront seulement un droit de 3% de la valeur.

Les étrangers et les Tripolitains pourront librement fabriquer l'eau de vie et le vin, moyennant un droit de :

- 1 \$ pour chaque quintal de dattes et autres fruits secs dont on a l'habitude d'extraire l'eau de vie.
- 0,75 \$ par charge de baril de raisins pour faire du vin.

La fabrication de l'eau de vie ne pourra avoir lieu que dans le local dit « l'hôpital » dont c'est déjà la destination.

Article 5 :

Les étrangers et les Tripolitains pourront tuer et vendre toutes sortes d'animaux, en payant un droit de :

- 1 \$ pour chaque bœuf de première qualité.
- 0,75 \$ pour chaque bœuf de seconde qualité.
- 0,5 \$ pour chaque bœuf de troisième qualité.
- 0,5 \$ pour chaque chameau.

⁵¹⁸ Les frais imposés sur le vin avant l'époque de Youssef Pacha étaient de 700 sequins mais au début de l'époque de Youssef Pacha les frais vont s'élever à 3 250 sequins. L'eau de vie des Juifs est taxée à 3 126 sequins. Voir : Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

-10 centimes pour chaque mouton et chèvre à Tripoli.

- 15 centimes pour chaque mouton et chèvre à Benghazi.

Moyennant un droit, la peau, la tête, la graisse et la langue restent au propriétaire de l'animal tué.

Article 6 :

Tous les étrangers et les Tripolitains pourront fabriquer leur savon en payant un droit de 1,5 \$ par quintal.

Article 7 :

Le droit d'exportation sur les biscuits est fixé à 3,75 \$ par quintal.

Article 8 :

L'exportation de la soude pourra désormais se faire par tous les étrangers et les Tripolitains moyennant un droit de 0,20 \$ par quintal, payable par le fabricant.

Article 9 :

Le droit de consommation sur le sel est de 0,5 \$ *l'oueba*⁵¹⁹.

Article 10 :

Le droit sur les tentes du Bazar en dehors de la ville est fixé à 0.08 \$ par tente.

Article 11 :

Le droit dit « de la Porte » n'est pas payé par les étrangers qui ne sont soumis qu'au seul droit de 3% de la valeur payé à la Porte de la marine.

Les droits qui se paieront désormais par les Tripolitains à la Porte de terre sont arrêtés comme suit :

-Séné : 1 \$ la charge de chameau⁵²⁰.

⁵¹⁹L'*oueba* est une mesure spéciale pour les volumes de produits secs comme la fève et il représente environ 290 litres.

- Natron (Natrum) : 0,10 \$ la charge de chameau.
- Laine : 3% de la valeur⁵²¹.
- Alizari (racine de la garance) : 3% de la valeur.
- Drogueries : 5% de la valeur.
- Dattes de Tripoli : 3% de la valeur⁵²².
- Dattes du Fezzan : 0,25 \$ la charge de chameau.
- Raisins frais : 0,10 \$ la charge de chameau.
- Raisins secs : 3% de la valeur.
- Safran : 3% de la valeur.
- Plumes d'autruche : 5% de la valeur.
- Dents d'éléphant : 5% de la valeur.
- Tapis de Misrata : 3% de la valeur.
- Sacs et tentes de crin : 3% de la valeur.
- Nattes et sparteries en tresses de fil : 3% de la valeur.
- *Baracans* (manteaux), burnous et tous vêtements de laine fabriqués à Tripoli et à Djerba : 3% de la valeur.
- Marchandises du Levant : 3% de la valeur.
- Fer : 3% de la valeur.
- Planches et autres bois : 3% de la valeur.

⁵²⁰Selon l'ancien droit d'entrée et de sortie, il était imposé un sequin par quintal sur l'extraction du follicule de séné, à la charge des Juifs. Voir : Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

⁵²¹Selon l'ancien système douanier, la taxe était de 26 piastres par quintal de laine. Le Pacha achète les laines pour lui, au prix de 3 sequins le quintal et les revend sans payer les frais de douane. Voir : Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

⁵²²Les dettes payées au *Raïs* de la marine sont égales à la somme de 15,5 piastres le couffin. Le Pacha a exigé une piastre des pays du Levant, uniquement à son profit. Voir : Mémoire sur le commerce de Tripoli Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

- Ferraille : 3% de la valeur.
- Marchandises exportées de Tripoli par les gens des caravanes de l'intérieur de l'Afrique : 1 \$ la charge de chameau.
- Comestibles au Bazar du mardi : 5% de la valeur.
- Huile : 0,20 \$ la charge de chameau⁵²³.
- Le séné, le natron, les dattes du Fezzan, les plumes et les dents d'éléphantins introduits en ville par les Européens qui les ont achetés des arabes arrivés de l'intérieur, sont soumis aux tarifs ci-dessus, aux droits fixés comme s'ils étaient introduits directement par les Arabes.

Ces mêmes objets achetés directement par les Européens en Afrique et arrivant à Tripoli, ne paieront aucun droit à la Porte de terre.

Article 12 :

Le droit de passage de balance ne sera perçu désormais que sur les marchandises qui seront pesées par le peseur public. Ce droit sera de :

- 0,5 \$ pour chaque quintal de soie, de cochenille et de safran.
- 1 \$ pour seize quintaux de toute marchandise indistinctement pour les étrangers et Tripolitains.

Chacun sera libre de passer avec sa balance et ses poids pourvu qu'ils aient été vérifiés par l'autorité compétente et munis de la marque qui constate cette vérification et dont l'apposition sera assujettie à un droit fixé.

Quiconque faisant le commerce ou tenant boutique et se servant, à compter du 15 septembre 1831, de balances, poids ou mesures de longueur ou de capacité non vérifiés et marqués, sera puni d'une amende qui sera doublée en cas de récidive.

Article 13 :

⁵²³Selon l'ancien système douanier, on payait généralement 5 piastres mais quelquefois plus de 15 piastres pour un baril. Voir : Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

Le droit du poinçon de l'or et de l'argent est fixé comme suit :

- l'or : 1 \$ les 45 méteux (mesure utilisée pour peser l'or, l'argent et la poudre : 1 méteux vaut entre 0.13 et 0.15 once).
- l'argent : 1\$ les 45 onces.

Le droit de passage des mêmes matières est pour :

- l'or : 1 \$ les 100 méteux.
- l'argent : 1 \$ les 100 onces.

Article 14 :

Un tribunal nommé par Son Altesse le Pacha et composé par moitiés de Tripolitains et d'étrangers, traitera toutes les plaintes pour infraction et contravention au présent règlement dont il maintiendra la stricte exécution⁵²⁴.

De fait, ce nouveau règlement douanier met fin au monopole du Pacha qui prévalait jusqu'alors. L'ancien système était tel que le Pacha empêchait les commerçants de vendre et d'acheter librement ce dont ils avaient besoin. Le règlement de Schwebel est très intéressant en ce qu'il se caractérise par une approche globale du problème. Il est suivi par tous, Français, Tripolitains et ressortissants d'autres pays. L'importance de la nouvelle réglementation ne tient pas seulement au fait qu'elle abolit le monopole du Pacha et qu'elle favorise une méthode facilitant l'entrée et la sortie des marchandises, elle a aussi créé une forme de commerce libre, plus ou moins équitable, sans négliger que Schwebel a surtout travaillé dans l'intérêt du commerce français. Ce règlement est donc bénéfique, tant pour les commerçants tripolitains que pour les commerçants étrangers. La nouvelle réglementation ouvre la porte aux commerçants tous azimuts et à toutes les différentes activités commerciales. En outre, elle donne la possibilité à Tripoli de sortir de sa crise financière, en pratiquant une véritable méthode moderne, digne des grands pays.

Ce que l'on peut observer à propos de ce règlement, c'est le silence complice en ce qui concerne les droits de douane sur les esclaves. Il faut dire que l'esclavage avait déjà été

⁵²⁴Règlement concernant les droits d'entrée et de sortie, daté du 13 août 1831, Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29. Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

interdit au moment où le consul français a rédigé ce règlement. Il ne doit pas ignorer l'importance qu'avait eue, avant cette interdiction, le commerce des esclaves en tant que ressource essentielle pour Tripoli. C'est pourquoi le Pacha s'occupait unilatéralement et personnellement d'organiser les droits de douane sur les esclaves. Auparavant, il fallait donc payer 3,5 piastres pour les Nègres du Fezzan et 2,5 piastres pour ceux de Ghadamès. Mais si le commerce restait à l'intérieur du Levant, aucun frais de transport n'était perçu⁵²⁵.

À ce moment-là, le Pacha est dans une telle confusion à cause de la crise économique, qu'il n'hésite pas à accepter le nouveau règlement présenté par le consul Schwebel. Ce règlement lui apparaît comme le dernier espoir capable de le sauver de la crise⁵²⁶ qui sévit dans la Régence. À son tour, la Chambre de commerce de Marseille se montre intéressée par règlement de Schwebel. Tout simplement parce qu'elle insiste pour établir et harmoniser les règles du jeu du commerce. C'est-à-dire, tout ce qui se rapporte au commerce et aux commerçants de la Régence⁵²⁷.

Ce nouveau règlement, conclu entre le consul de France et le Pacha de Tripoli, est arrêté pour mettre le traité du 11 août 1830 en vigueur. Il semble que certains articles concernant les droits d'entrée et de sortie des marchandises aient demandé quelques modifications mais celles-ci n'ont été apportées que sur un nombre limité d'articles. Ces modifications confirment la liberté de commerce et la suppression du monopole : les droits et les avantages que les traités assurent aux étrangers relativement à l'importation ou à l'exportation des denrées et marchandises et les droits d'entrée et sortie en général, restent fixés à 3% de la valeur des produits. Les Tripolitains ne paieront également en taxes que 3% de la valeur des produits.

Certaines modifications concernent l'import et l'export du vin et d'autres concernent les poids et les mesures de longueur. De plus, des exceptions à la règle générale des droits de douane sont appliquées à certains produits: la modification de l'article 7 stipule que le droit sur les biscuits sera de 0,75 \$ par quintal à l'exportation, mais ce droit ne sera pas payé par les capitaines de navires pour leurs propres provisions. La dernière modification stipule

⁵²⁵ Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

⁵²⁶ Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E., série C.C.C., Turquie Tripoli de Barbarie, volume 2.

⁵²⁷ Lettre de M. Guys, agent du gouvernement à Marseille, à M. Beaussier secrétaire de la Chambre de commerce de Marseille, C.C.I.M, série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

que le présent règlement sera mis à exécution le 16 août 1831 à Tripoli. Il y sera publié pendant les trois jours qui précéderont sa mise à exécution, dans les bazars et sur la place publique. Après quarante jours précisément, il sera mis à exécution dans toute la Régence, villes et ports du royaume⁵²⁸.

Tripoli a fait bon accueil à la taxe douanière et à la nouvelle organisation. Le fait que la France, par le biais de son consul à Tripoli, ait aidé à mettre en place le nouveau système douanier nous montre qu'elle est impliquée dans les affaires intérieures de la Tripolitaine. Nous remarquons également que le nouveau système de douanes établi par le consul français est en ligne avec les intérêts de la France et des autres pays européens.

III. Les poids et les mesures

Il est important de relever que les poids et mesures ont une importance capitale dans les relations commerciales, au point que Youssef Pacha punit celui qui emploie des poids et des mesures sans poinçon, d'amendes et de peines de prison⁵²⁹.

Les opérations concernant les poids seront réalisées sous la surveillance d'officiers et des spécialistes vérifieront les poids lourds tandis que d'autres auront comme fonction principale de vérifier les autres poids et les mesures. Ils assureront leurs fonctions dans un endroit bien précis, ce qui garantira que les opérations sont justes⁵³⁰. Les poids et les mesures seront les mêmes que les poids et les mesures utilisés à Constantinople, avec seulement quelques légères différences⁵³¹.

En ce qui concerne les Français à Tripoli, ils emploient les poids et les mesures tripolitains. Le consul français exerce une surveillance attentive et vigilante pour que ces poids et mesures soit justes. L'un des articles insérés par ce consul dans son règlement concerne principalement les droits d'entrée et de sortie des produits de consommation et autres : « *les poids et les mesures de longueur ou de capacité seront désormais fixes et*

⁵²⁸ Modifications apportées au Règlement concernant les droit d'entrée et de sortie des consommations et autres, C.C.I.M, série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

⁵²⁹ Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 247.

⁵³⁰ Anaam CHARFEDINE, *op. cit.*, p. 26.

⁵³¹ Hamed OUHIDA, *op. cit.*, p. 246.

invariables »⁵³².

Il faut dire que quand Schwebel ajoute cet article à son règlement, ce n'est pas seulement pour les commerçants tripolitains mais c'est aussi pour faciliter pesées et mesures pour tous les commerçants étrangers, dont les commerçants français. Il faut dire que les Français insistent pour utiliser les poids et mesures de France. C'est ce que l'on comprend clairement dans la lettre de remerciement envoyée par Schwebel à la Chambre de commerce de Marseille qui a répondu à sa demande d'envoyer à Tripoli des poinçons et des mètres vérifiés⁵³³.

À cette époque-là, on trouve de nombreuses sortes de poids et de mesures. Pour les matières précieuses comme l'or, l'argent et les diamants, leur poids s'exprime en *almethgal* qui est égal à 1,601 gramme ou en el *kharrouba* qui vaut 1 917 grammes. Quant à la *wakhia*, elle est égale à 30,674 grammes ; notons qu'elle est toujours utilisée en Libye de nos jours.

Ces unités de poids sont également utilisées pour d'autres produits: *l'almethgal* est utilisé pour peser les fils d'argent, la *kharrouba* pour la soie et le quintal pour la soie et l'argent. Il est l'équivalent à 100 *ratl* (poids de 2 564gr). On utilisait aussi le *ratl* qui est égal à 16 *wakiya* ; *laikha* qui est divisée en *wakiya* ainsi que la pièce de un dirham qui faisait 3,2 grammes. Le *himl* (la charge de chameau) est une autre unité de poids correspondant à 3 quintaux. Il est observé que les poids connus et utilisés en Afrique l'étaient également au sud de la Régence, par exemple à Ghadamès, en raison de sa proximité avec les royaumes africains⁵³⁴.

Les unités de poids sont nombreuses et variées selon les villes et les régions. Par exemple il y a les poids tripolitains, les poids de Ghadamès, les poids *tajouris* (qui viennent de la ville de Tajoura). C'est une ville qui est située à l'est de Tripoli. On utilise aussi différentes unités de poids, des plus petites aux plus grandes, selon les matières à peser. Ces

⁵³² Modifications apportées au Règlement concernant les droit d'entrée et de sortie des consommations et autres, CCIM, série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

⁵³³ Lettre du consul Schwebel à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 12 septembre 1831, CCIM, série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

⁵³⁴ Anaam CHARFEDDINE, *op. cit.*, p. 49. Voir aussi : Moustapha BAHĪO, *Sélection de références dans l'histoire de la Libye*, Libye, Dār Lībiyā lil-Nashr wa-al-Tawzī, 1967, en arabe, p. 212. Voir également : Taïssir BEN MOÏS, *La société arabo-libyenne à la deuxième époque ottomane*, Libye, Maison de l'édition du livre arabe, 1988, en arabe, p. 193, 194.

unités deviennent très grandes lorsqu'on se trouve dans des zones de production, tandis que des unités plus petites suffisent quand on est loin des zones de production. Malgré cette variété, les poids sont précis et justes.

Parmi les unités de poids connues à cette époque, citons *l'oueba* qui sert à peser les produits secs comme la fève ; on utilise également *l'istanboulia*. La *marita*, aussi appelée poids local, est quant à elle, un poids spécifiquement tripolitain. Il y a aussi le *mad* qui fait quatre poignées et le *saa*, environ un kilogramme.

En ce qui concerne les liquides, comme l'huile, on se sert de mesures comme *Al-jarra* et la *puisette*. La jarre équivaut à 6 puisettes et une puisette est égale à 2 kilogrammes. *L'elgafise* figure aussi parmi les unités utilisées, sa valeur est de 17,302 litres, le *hadoug* lui, équivaut à 2 litres⁵³⁵.

Quant aux unités de longueur, elles servent particulièrement à mesurer les tissus. Là encore, plusieurs unités de longueur sont disponibles. Citons par exemple le *chibre*, c'est la main ouverte du pouce à l'auriculaire, ce qui fait environ 21 centimètres. On se sert également du bras, qui est la longueur du bras et des doigts, du bout du majeur à l'épaule. Il fait 50 centimètres environ mais il existe deux sortes de bras : le bras arabe et le bras turc. En plus de la main et du bras, on connaît le *handaza* qui mesure 67 centimètres⁵³⁶.

Avant de terminer sur ce sujet, il faut indiquer que les commerçants peuvent utiliser d'autres moyens pour peser et mesurer. Ces derniers remplacent les poids et les mesures par des méthodes d'échange que le voyageur anglais Lyon a observées. Il dit : «*Je vis dans ce lieu un mode d'échange que je ne connaissais pas encore. Le vendeur indique à l'acheteur l'objet qu'il désire en échange de sa marchandise. Si c'est un liquide, comme de l'huile ou du beurre fondu, il apporte un vase, et y verse une quantité d'eau qui doit être remplacée par une pareille quantité de la chose qu'il demande. Si c'est un corps solide, comme du chahm, qui est une espèce de graisse salée qui, par l'odeur et le goût, ressemble beaucoup au suif, il présente une pierre de la grosseur de la portion de chahm qu'il veut avoir. Si l'acheteur*

⁵³⁵Hassan EL-FEKHIH, *op. cit.*, p. 516. Voir aussi : Taïssir BEN MOÏS, *op. cit.*, p. 164. Voir également : George F. LYON, *op. cit.*, p. 149. Voir aussi : Anaam CHARFEDDINE, *op. cit.*, p. 149.

⁵³⁶Les registres du Tribunal légitime de Tripoli, les années 1180-1182, H / 1764-1766, Centre libyen des études historiques. Voir aussi : Djamilia EL TAKTIK, *Le royaume de Sangaa islamique à l'époque de Mohamed Askia El Kabir, 1493-1528*, tome 2, Tripoli, Centre libyen des études historiques, 1998, p. 146.

trouve la demande exorbitante, il répand une partie de l'eau ou présente une pierre plus petite et cette opération se répète jusqu'à ce que les deux parties soient d'accord⁵³⁷».

IV. Les divers paiements

Le commerce a rencontré de nombreux problèmes mais, selon Carrière, le problème majeur reste le paiement, surtout en ce qui concerne le négoce international. Il s'agit de règlements parfois importants, de sommes transférées à de grandes distances, souvent avec franchissements de frontières.

Carrière pense qu'il est évident que les métaux précieux, or et argent, assurent seuls ces paiements mais ils ne répondent pas totalement aux besoins du négoce qui rayonne sur le monde. On note en effet une insuffisance de stock de monnaie, une lenteur pour effectuer les paiements, surtout que les exportations de pièces françaises étaient interdites.

Il faut dire que Carrière parle du XVIII^e siècle, surtout dans sa deuxième moitié qui sera l'objet de la suite de notre étude. Carrière, en poursuivant sur les problèmes rencontrés par le commerce, confirme l'utilisation de billets de banque. Mais si le paiement par ce biais est plus facile, les risques de perte existent toujours et sont très réels. En outre, il n'existe pas à cette époque de moyen de paiement international et les négociants ne font pas confiance aux billets de banque que garantissent des États criblés de dettes et dont les mesures financières ne peuvent que créer qu'une grande inquiétude.

Les négociants de Marseille ne sont favorables à aucune monnaie de papier. Cela est très mal perçu, notamment par les financiers qui avaient émis des billets qui créèrent une situation financière désastreuse pour la France.

Entre négociants, un mouvement de valeurs se traduit toujours par un jeu d'écritures mais jamais par du numéraire et très rarement par des billets de banque. La monnaie qui circule est la lettre de change. Les lettres de change sont devenues tellement sûres et nécessaires pour le commerce qu'il ne saurait subsister s'il était privé de leur secours. Elles remplacent l'or et l'argent et, comme ces matières, elles représentent le prix de toute chose. Le moindre obstacle à leur circulation cause à l'État des difficultés infinies. Dès le XVIII^e siècle, les lettres de change sont d'un usage courant à Marseille.

⁵³⁷George F. LYON, *op. cit.*, p. 166.

Cet emploi commun, constant et intense du papier commercial de préférence au numéraire, caractérise surtout l'Europe, et plus particulièrement sa partie occidentale, foyer actif du commerce international⁵³⁸. À la fin du XVIII^e siècle, la lettre de change reste le mode de transfert de fonds le plus sûr entre l'Empire ottoman et l'Europe car l'envoi de numéraires par mer ou par terre comporte toujours beaucoup de risques.

Si les Maisons marseillaises adressent parfois à leurs régisseurs des monnaies d'or ou d'argent étrangères pour faciliter leurs achats sur place, le numéraire n'est jamais utilisé depuis la France pour régler les affaires administratives à l'échelle mondiale : paiement des fonctionnaires, dépenses liées à l'entretien du pavillon et de la chancellerie, escale des navires.

Ainsi, la chambre de commerce de Marseille charge le député de la nation de recueillir en piastres turques la somme voulue auprès d'un autre négociant de l'Échelle qui dispose de liquidités et tire sur la Chambre de commerce une lettre de change à l'ordre de la maison mère de ce négociant ou d'un correspondant établi en France. Le député rend compte de ces opérations financières chaque trimestre par un rapport détaillé à la Chambre de commerce et au secrétaire d'État de la marine. Quelques traites sont tirées par les consuls ou les députés, rien ne se fait sans l'intermédiaire des négociants qui seuls disposent des fonds surplace⁵³⁹.

En ce qui concerne la Tripolitaine nous pouvons confirmer que l'emploi des lettres de change était connu à Tripoli, les documents confirment qu'elles sont régulièrement utilisées par Youssef Pacha pour payer ce qu'il doit aux capitaines et aux négociants français.

Il faut dire qu'il existe d'autres moyens de paiement utilisé par le Pacha, comme le paiement en argent comptant⁵⁴⁰. Ceci conduit à parler des monnaies locales et étrangères employées à Tripoli pour les paiements.

Depuis l'antiquité, les échanges sont la base des activités commerciales à Tripoli. Progressivement la monnaie a été introduite dans la Régence où elle a joué un rôle

⁵³⁸ Charles CARRIÈRE, *op. cit.*, p. 793-850.

⁵³⁹ Amaury FAIVRE d'ARCIER, *op. cit.*, p. 72, 74.

⁵⁴⁰ Lettre de Xavier Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 23 octobre 1802, A.M.A.E., série C.C.C., volume 35.

important dans l'économie du royaume⁵⁴¹.

Les historiens sont tous d'accord sur le fait que l'introduction de la monnaie à Tripoli s'est faite après l'invasion ottomane de cette ville. En revanche, ils ne sont pas d'accord sur la date de la première frappe de monnaie dans la Régence : Costanzo Bergna dit que la frappe émanait du pouvoir de Safer Dey en 1612⁵⁴² et Ben Galbun pense que cela s'est passé en 1649, à l'époque de Mohamed Sagzli, quand, après des combats dans les oasis situées au sud-est de Tripoli, il est revenu chargé d'or et il a frappé une monnaie connue sous le nom de *karmil*⁵⁴³. Du côté des historiens libyens, Ahmed Bek Naïb El Ansari, qui a vécu à l'époque des Caramanli, dit que la frappe de la monnaie date de l'époque de Khalil Pacha⁵⁴⁴. Malgré les contradictions relatives à une date précise, toutes les dates citées correspondent à la période du règne des Deys, qui a duré de 1701 à 1711.

Hassan El Fekih HASSAN, nous propose une explication concernant la méthode utilisée pour frapper monnaie à Tripoli. Selon lui, la première technique consistait à se servir d'empreintes sculptées qu'on appliquait sur les deux faces des pièces métalliques, après les avoir fabriquées et avoir décidé de leur poids.

L'autre technique consistait, pour une pièce, à verser le métal fondu dans deux moules préparés à cet effet, un pour chaque face. Les deux faces sont ensuite assemblées quand le métal est un peu solidifié mais encore chaud puis on laisse refroidir le métal : la pièce de monnaie est prête. La première méthode est la plus utilisée mais la deuxième donne des pièces de qualité supérieure.

La monnaie a pris une grande importance pour les échanges commerciaux et pour la vie économique de tous les jours dans le pays. Compte tenu de la souveraineté du pouvoir politique, la monnaie est un symbole de force et d'indépendance. En conséquence, les pachas de Tripoli insistent pour que les monnaies soient sous leur autorité permanente. Ils ont gardé le droit de les émettre, de décider de leur poids et de leur taille et d'assurer une

⁵⁴¹ Alban de VILLENEUVE BARGEMONT, *Histoire de l'économie politique ou études historiques philosophiques et religieuses sur l'économie politique des peuples anciens et modernes*, Paris, Guillaumin, 1841, p. 392.

⁵⁴² Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 163.

⁵⁴³ Ben GALBUN, *op. cit.*, p. 163.

⁵⁴⁴ Ahmed Bek Naïb El ANSARI, *La douce source de l'histoire de Tripolitaine*, Tripoli, Al-Frgani, 1970, p. 278.

surveillance sur les marchés pour maîtriser les ventes⁵⁴⁵. Pour information, le sultan ottoman pratique de même.

Les monnaies sont fabriquées dans la citadelle de Tripoli par des fonctionnaires désignés par le Pacha, parmi les plus célèbres on trouve Sulaiman El Karbaa. Plusieurs sortes de monnaies sont frappées à Tripoli, ce qui impose l'existence d'agents de change pour assurer les parités. La plupart de ces agents sont des Juifs ; les plus célèbres sont Chahoul Fellous et Banoun Naim Benanena. Des musulmans ont également travaillé dans ce domaine⁵⁴⁶.

On a dit que la monnaie, en plus de sa grande importance du point de vue économique, représente aussi la force de l'État et son indépendance. Ce qui est inscrit sur les pièces à l'époque des Caramanli, reflète la dépendance face au sultan ottoman. Même si cette dépendance est nominale, on sait qu'Ahmed Pacha Caramanli, le fondateur de la dynastie Caramanli, accepte cette dépendance et déclare que les monnaies doivent porter le nom du sultan. C'est sans doute pour cette raison que les monnaies tripolitaines ressemblent aux monnaies ottomanes⁵⁴⁷.

Même si le Pacha se dit sous la dépendance du sultan, le fait qu'il frappe lui-même ses monnaies, qu'il garde le droit exclusif de les émettre et de régler leur poids et leur taille montre bien que, dans les faits, il jouit d'une certaine indépendance.

Les monnaies à l'époque des Caramanli, surtout à l'époque de Youssef Pacha, ont du mal à être distribuées dans toutes les régions de la Régence, malgré la surveillance du Pacha pour les mettre à la disposition de ses marchés. Cela est confirmé par le voyageur anglais Lyon qui visite la Tripolitaine à cette époque et qui remarque que l'utilisation de la monnaie dans certains secteurs est minime⁵⁴⁸. Cela peut être imputé à des causes multiples comme, par exemple, les grandes distances à parcourir pour atteindre certaines régions ou le fait que les habitants de ces régions ont leurs propres habitudes pour pratiquer des échanges entre eux, dans une économie don contre don. Mais nous savons aussi que le Pacha n'a pas

⁵⁴⁵Hassan EL-FEKHIH HASSAN, *op. cit.*, p. 318.

⁵⁴⁶Anaam CHARFEDDINE, *op. cit.*, p. 273.

⁵⁴⁷Mustafa CIRCASSIEN, *La fabrication et la circulation des monnaies à Tripoli 1551-1911*, Tripoli, El-Jamahiriyah l'il-Nash Wa-al-Taz, en arabe, 1991, p. 15.

⁵⁴⁸George F. LYON, *op. cit.*, p. 174.

autorité sur toutes les régions, surtout au moment des révoltes qui éclatèrent pendant les dernières années du règne de Youssef Pacha, affaiblissant le gouvernement de Tripoli. De ce fait, certaines régions ont pris leur indépendance, comme le Fezzan qui a frappé une monnaie portant le nom de son chef, Abdejelil Sief El Nasr⁵⁴⁹.

On rencontre beaucoup de difficultés pour étudier la question de la monnaie. Il est difficile de faire une liste exhaustive de tous les types de monnaie et de leurs dates respectives d'émission, les sources à ce sujet se révèlent insuffisantes. C'est la raison pour laquelle, on prendra en compte toutes les informations, même minimales, citées dans les correspondances des consuls français et les dossiers des tribunaux de Tripoli, ainsi que certains ouvrages qui ont déjà tenté d'aborder ce sujet.

Toutes les sources sont presque unanimes pour dire que la Régence a connu trois types des monnaies : d'or, d'argent et de cuivre. Dès le début, les pachas de la première époque ottomane ont tenu à frapper la monnaie en or mais elle ne fut pas largement diffusée. La plus connue est *l'alaltouar* qui paraît à l'époque de Mohamed IV (1648-1687).

Les Pachas Caramanli montrent un intérêt particulier pour la monnaie d'or. On voit alors apparaître le *chérif*⁵⁵⁰ qui est frappé pendant le règne d'Ali Pacha et qui pèse 3 grammes. Il y a aussi le *demi-chérif* dont le poids est de 1,35 gramme⁵⁵¹. Cette monnaie était répandue au Levant⁵⁵².

Une autre monnaie d'or, très répandue à Tripoli et au Levant en général, est le sequin. Il faut dire cependant que ce même vocable recouvre des valeurs différentes. Selon le mémoire de Guys, se côtoient le sequin de Tripoli, celui d'Alger, celui de Tunis, celui du Caire et celui de Venise, ce dernier étant le plus fort. Le *fondouk* fait aussi partie des

⁵⁴⁹Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 245.

⁵⁵⁰Selon Guys, le *chérif* est une monnaie d'or très ancienne connue à Tripoli. Il ajoute que le *chérif* est un ancien sequin. Voir aussi : Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

⁵⁵¹Anaam CHARFEDDINE, *op. cit.*, p. 277. Voir aussi : les registres du Tribunal de Tripoli, les années 1206-1214 H / 1790-1798., Centre libyen des études historiques.

⁵⁵²Claude ROZET, Antoine CARETTE, Louis FRANK, Ferd HOEFER, *L'Univers : Histoire et Description de tous les peuples : Algérie, États Tripolitaine, Tunis, Alger* par les capitaines du Génie Rozet et Carette, États Tripolitains par M. le Dr. Ferd HOEFER, Tunis par le Dr. Louis FRANK, Revu et accompagné d'un précis historique par J. MARCEL, Paris, Firmin Didot frères, Rue Jacob 56, 1850, p. 112.

monnaies d'or les plus fortes⁵⁵³. Les dossiers des tribunaux de Tripoli témoignent qu'à l'époque d'Ali Pacha, on frappe une nouvelle monnaie d'or connue sous le nom de *mahboube*⁵⁵⁴ dont la fabrication et la circulation se poursuivent sous le règne de son fils Youssef Pacha⁵⁵⁵. Daniel Panzac mentionne une autre monnaie appelée le *mahboub El-masri*, c'est une monnaie égyptienne⁵⁵⁶.

Les monnaies d'or sont donc très importantes mais les monnaies d'argent sont celles qui circulent le plus, non seulement à Tripoli mais aussi en France, cette dernière ayant rencontré quelques problèmes avec les monnaies d'or. À ce sujet, Godinho dit que «*la circulation courante reste toujours une circulation d'argent, les monnaies d'or étant trop fortes pour faire les achats courants du marché; les monnaies d'or intéressent le commerce international et non pas le commerce régional ou le commerce local*»⁵⁵⁷.

Tripoli connaît une grande diversité de monnaies d'argent auxquelles les pachas s'intéressent. Ces monnaies, frappées à l'époque d'Ahmed Caramanli et de son neveu Ali, s'appellent le *riyal hanch*, le *hachairia*, le *kendi* et le *riyal tunisien*⁵⁵⁸.

Concernant la circulation de la monnaie en argent à l'époque de Youssef Pacha, le consul français Guys fournit une liste bien détaillée par laquelle on est renseigné sur les diverses catégories de monnaies d'argent en circulation ainsi que sur leurs caractéristiques. Parmi les monnaies les plus importantes qu'on trouve à Tripoli, citons le *gruch* de Tripoli, qui est une grande pièce de monnaie. Il y a également le *caroube*, le *temin* et le *double-temin*. Guys mentionne aussi une autre monnaie d'argent : le *para*. Il signale la pièce de 10 *paras*, celle de 0,5 *para*, celle de 20 *paras*, et celle de 12,5 *paras*.

On trouve aussi la monnaie nommée *jussalik* mais, là encore on en distingue plusieurs sortes, comme le *jussalik* de 100 *paras* et le *jussalik* de Caramanli. Ces deux monnaies ayant

⁵⁵³ Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

⁵⁵⁴ Les registres du Tribunal légitime de Tripoli, les années 1204-1215 H / 1788-1799, Centre libyen des études historiques. Voir aussi : Anaam CHARFEDINE, *op.cit.*, p. 277.

⁵⁵⁵ Les registres du Tribunal légitime de Tripoli, les années 1206-1214 H / 1790-1798., Centre libyen des études historiques.

⁵⁵⁶ Daniel PANZAC, *op. cit.*, p. 266.

⁵⁵⁷ Charles CARRIÈRE, *op. cit.*, p. 793.

⁵⁵⁸ Les registres du Tribunal légitime de Tripoli, les années 1204-1215 H / 1788-1799, Centre libyen des études historiques. Voir aussi : Anaam CHARFEDINE, *op. cit.*, p. 279.

presque de même valeur. La liste de Guys nous montre qu'une monnaie du sultan ottoman circule aussi à Tripoli, comme l'*alternies*.

En dépit de la grande variété monétaire que nous venons d'évoquer, la monnaie la plus fréquemment utilisée, et celle qui jouit de la circulation la plus étendue, est la piastre. On trouve par exemple la double-piastre, la demi-piastre et la piastre de Tunis⁵⁵⁹. La piastre est citée plusieurs fois dans les documents des archives de la Chambre de commerce de Marseille et dans les correspondances des consuls. Il semble aussi que les commerçants français de Marseille qui ont des relations commerciales avec Tripoli utilisent beaucoup la piastre en parallèle avec le franc français. Le franc français est une monnaie utilisée couramment mais les commerçants utilisent fréquemment l'équivalent en piastres⁵⁶⁰.

Guys cite à peu près toutes les monnaies d'argent sans oublier les monnaies étrangères qui circulent sur le marché de Tripoli, par exemple, la pièce dure d'Espagne, le *thalakis* de Hongrie, l'écu de six francs⁵⁶¹.

Il est remarqué que la liste de Guys fait état de monnaies d'argent de diverses catégories et de différentes valeurs. En fait, la valeur de certaines de ces monnaies est faible comme la pièce de 10 *paras* ou le *temin* tandis que d'autres sont plus fortes comme le *jussalik* de Caramanli. Il faut indiquer aussi que quelques monnaies citées par Guys ont été frappées sous l'autorité d'Ali Borghol comme la pièce de 10 *paras*, celle de 20 *paras* et le *jussalik* de 100 *paras*⁵⁶².

Youssef Pacha ne se contente pas d'utiliser les monnaies existantes mais il s'intéresse, au début du XIX^e siècle, à frapper des monnaies comme le rial qui se rencontre sous différentes formes ; citons par exemple le rial *aboutira*, le rial *aboukhamsin*, le rial *el kabiret unrial* qui ressemble au rial tunisien et qui pèse 10,27 grammes. On en trouve encore d'autres comme le rial qui pèse 10,73 grammes, celui qui pèse 6,13 grammes ainsi que le demi et le quart de rial.

Youssef Pacha a émis d'autres types de monnaies, ce sont les *kourouches* qui se

⁵⁵⁹ Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

⁵⁶⁰ C.C.I.M., série MQ, 52 / 44, Libye (1827-1975).

⁵⁶¹ Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

⁵⁶² Anaam CHARFEDDINE, *op. cit.*, p. 279.

trouvent sous plusieurs formes et dont le poids varie de 1,25 gramme jusqu'à 7,20 grammes, un autre pèse 5,3 grammes environ.

Panzac, en s'appuyant sur Hassan El Fekhih Hassan, parle de la circulation du *douro*⁵⁶³ qui est connu comme piastre mexicaine et dont la valeur correspond à 125 *paras* à la date du 12 octobre 1805 alors qu'en 1810 elle est de 185 *paras*. L'augmentation se poursuit puisqu'en 1811 sa valeur atteint 2 *paras*, qu'en 1813 elle passe à 310 *paras* et qu'on la retrouve à 400 *paras* le 1^{er} avril 1815⁵⁶⁴.

Les documents des archives de Tripoli mentionnent encore quelques monnaies d'argent, comme le *majidi* et la livre ottomane⁵⁶⁵ ainsi que la livre anglaise.

Quant aux monnaies de cuivre, il y en avait une très grande quantité en circulation à Tripoli, particulièrement sous le règne de Youssef Pacha. On trouve principalement deux pièces en cuivre. La valeur de la première est de quatre rials et celle de la deuxième est de deux rials. Les deux pièces apparaissent en 1803. En 1811, une autre pièce est frappée dont la valeur est de 25 rials⁵⁶⁶. En 1813, est émise une nouvelle monnaie l'*abousitmiah* qui est un *fells* rouge en cuivre qui vaut quatre *fellous*. Lors de sa sortie, Youssef Pacha fit la déclaration suivante : «*louange à Dieu, il y a un avertissement de la part du prince, le célèbre seigneur Youssef Pacha, propriétaire du trône gardé de Tripoli, que le rial douro est l'équivalent de dix rials de la présente monnaie, frappée le mercredi 24 safar 1239 H (1813). Et ce jour-là, la pièce du nom d'abousitmiah est frappée. C'est un fells de cuivre rouge*»⁵⁶⁷.

Il est important de dire que la monnaie de Tripoli était faible comparativement aux autres monnaies de la région comme la Tunisie et l'Algérie. La faiblesse de la monnaie de Tripoli s'explique bien évidemment par la faiblesse de l'économie de cette Régence. Cette situation est due à plusieurs causes parmi lesquelles on peut citer les famines systématiques,

⁵⁶³Le *douro* est cité dans les registres du Tribunal de Tripoli comme une monnaie circulant entre les commerçants tripolitains, surtout les commerçants d'esclaves. Les mêmes registres disent que Youssef Pacha a décidé que le rial *douro* valait dix rials. Pour plus de détails voir les registres du Tribunal de Tripoli, les années 1232-1252 H / 1816-1846, Centre libyen des études historiques.

⁵⁶⁴Daniel PANZAC, *op. cit.*, p. 266.

⁵⁶⁵Les registres du Tribunal légitime de Tripoli, les années 1232-1252 H / 1816-1846, Centre libyen des études historiques.

⁵⁶⁶Lettre d'Ibrahim El-Fekhih à Mohamed El-Fekhih Hassan, dossier de la famille Caramanli, Centre libyen des études historiques.

⁵⁶⁷Hassan El-Fekhih HASSAN, *op. cit.*, p. 176.

les épidémies de peste et les révoltes dans différentes régions⁵⁶⁸.

Il est important de connaître la position des négociants français résidant à la Régence vis-à-vis des monnaies de Tripoli. Ces derniers sont-ils prêts à utiliser ces monnaies ? Selon, nos sources, il y a tout de même, une part importante des transactions commerciales avec Youssef Pacha qui continuent à se faire sous forme d'échanges, même si ce n'est pas le choix des commerçants français.

L'échange reste le moyen le plus utilisé dans le commerce et, pour l'appeler par son nom, il s'agit du troc. Les documents confirment que Youssef Pacha a utilisé ce moyen, avec les commerçants français : il achète aux négociants les marchandises au prix indiqué et quand il ne parvient pas à payer, il propose aux commerçants, au lieu d'argent, des produits locaux. Plus particulièrement, des produits de la région de l'est mais aussi des marchandises et des produits provenant des royaumes africains et apportés par les caravanes, notamment le séné⁵⁶⁹. Nous pouvons donc confirmer que bien que nous ayons recensé plusieurs variétés de monnaies au temps de Youssef Pacha, le troc était le moyen de change le plus prisé pour les échanges commerciaux.

Cependant, tous les Français résidant à Tripoli ont adopté les monnaies locales que nous venons de détailler ci-dessus et qui étaient en circulation sur les marchés tripolitains, au moins pour les achats de la vie quotidienne. Néanmoins, les commerçants français ne sont pas obligés d'utiliser ces monnaies, surtout quand le change ne leur est pas favorable et que les transactions ne sont, de ce fait, plus à leur avantage. Par exemple, d'après les correspondances entre le Pacha et le consul français Schwebel, du 22 Février 1832, on remarque que le Pacha souhaite que les Français acceptent la convertibilité des monnaies aux monnaies tripolitaines, mais le consul refuse après avoir déclaré qu'il ne pouvait pas y avoir d'obligation⁵⁷⁰.

⁵⁶⁸Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 12 septembre 1831, A.M.A.E., série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2. Voir aussi la lettre du consul de Naples à Tripoli adressée à son ministre de tutelle, en date du 10 mai 1832, Archives de Naples, Centre libyen des études historiques. Voir également : Ahmed QLIBI, *op. cit.*, p. 114, 115.

⁵⁶⁹Lettre de négociants français de Tripoli au consul d'Espagne, datée du 18 novembre 1829, C.C.I.M., série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

⁵⁷⁰Traduction d'une lettre de Son Altesse le Pacha de Tripoli au consul Schwebel, datée du 22 février 1832. Voir aussi : la lettre du consul Schwebel au Pacha de Tripoli, datée du 22 février 1832, A.M.A.E., série C.C.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Ce qu'il est important de savoir ici, c'est que les Français dans les autres Échelles du Levant, notamment en Égypte, effectuent leurs mouvements de comptabilité avec les monnaies les plus courantes du pays, notamment la piastre de 33 *médins*. Il s'agit d'une monnaie en argent parmi d'autres, comme la bourse, le *pataque*, etc..⁵⁷¹.

La circulation des monnaies françaises était rare sur les marchés du Levant, comme Carrière l'a confirmé. Par contre ce dernier indique que «*les monnaies étrangères, en particulier les monnaies espagnoles et portugaises, notamment la piastre et le sequin, sont devenues très connues dans le Levant, et les Français eux-mêmes les ont mises en circulation soit au Levant soit en Barbarie*⁵⁷²». Faut-il rappeler que ces monnaies étaient émises par les Français à Tripoli pendant l'époque étudiée⁵⁷³.

Quant à la circulation des monnaies françaises sur les marchés de Tripoli même, on doit dire qu'elle était bien limitée. Parmi les monnaies françaises utilisées, on trouve le franc⁵⁷⁴, l'écu de six francs, indiqué par Guys dans son mémoire⁵⁷⁵, ainsi que la livre⁵⁷⁶.

Il faut dire donc que la présence de la monnaie française sur les marchés, même si elle est limitée à Tripoli, est un facteur supplémentaire dans la relation commerciale et politique qui lie les deux pays.

À la fin de ce sujet et en réponse à la question qui a été posée, sur le fait de savoir si la France va trouver de bonnes raisons pour se rapprocher de la Régence de Tripoli, nous relevons que Tripoli présentait tous les avantages pour que la France se rapproche de cette Régence : Il faut affirmer que Tripoli à cette époque-là possède tous les éléments nécessaires à la pratique d'un commerce efficace : plusieurs types de poids et de mesures,

⁵⁷¹Daniel PANZAC, *op. cit.*, p. 226.

⁵⁷²Charles CARRIÈRE, *op. cit.*, p. 221.

⁵⁷³Lettre de négociants français de Tripoli au consul d'Espagne, datée du 18 novembre 1829, C.C.I.M., série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839).

⁵⁷⁴Il y a beaucoup d'indications concernant la circulation du franc à l'époque de Youssef Pacha, surtout pour ce qui est du problème des créanciers français de Hassouna Daghiès. Voir : C.C.I.M., série, MQ 52/44, Libye (1827-1975).

⁵⁷⁵Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

⁵⁷⁶La livre est, parmi les monnaies françaises, la plus connue à Tripoli. Elle est aussi, parmi toutes les monnaies, la plus utilisée entre les commerçants tripolitains et leurs homologues français. Voir la lettre de Xavier Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 2 juin 1801, A.M.A.E., série C.C.C., volume 31.

divers modes de paiements, que ce soit en monnaie, tripolitaine ou étrangère, de toutes valeurs ou en lettres de change. De plus, le troc demeure un mode de paiement utile lorsqu'il s'avère plus pertinent. Ajoutons à cela, la prospérité des ports et l'intérêt porté à l'organisation des douanes, tout indique la stabilité de la Régence. L'attention du gouvernement donne une légitimité à ces outils, ce qui contribue à leur développement et entraîne la prospérité de l'activité commerciale, au moins au niveau intérieur.

Il est constaté aussi que la grande attention portée aux monnaies, mesures, douanes et ports indique que le commerce joue un rôle important dans l'économie de Tripoli. Il est juste dire que le commerce est déjà à cette époque la deuxième source de revenus après la piraterie. Ce commerce, même s'il ne représente pas un gros volume, en particulier avec les grands pays tels que la Grande-Bretagne et la France, est à son apogée avec les royaumes d'Afrique et certains pays européens tels que l'Italie. Le gouvernement en a bien compris l'intérêt et s'applique à maintenir et à développer les outils qui lui sont nécessaires.

Il resterait beaucoup à dire en ce qui concerne les relations commerciales entre les deux pays. Cependant nous arrêtons pour le moment nos investigations sur cette question pour nous concentrer maintenant sur les relations plus spécifiquement politiques entre la France et Tripoli et sur la question des crises et des problèmes que connut le pays jusqu'à l'abdication de Youssef Pacha. Nous devons d'abord comprendre l'imbrication du politique et de l'économique, puis nous mettrons en évidence l'influence du politique sur le volume du commerce et sur les mouvements commerciaux. Nous traiterons de tout cela, de façon détaillée, dans la partie suivante

Conclusion

On voit clairement l'importance de Tripoli d'un point de vue commercial, en raison de la disponibilité des ressources économiques, de l'attention que Youssef Pacha porte à l'activité commerciale et à l'établissement de systèmes commerciaux, tout cela faisant du port de Tripoli une destination intéressante pour les navires commerciaux.

L'étude a montré que Tripoli est déjà un lien entre l'Europe et l'Afrique, cela grâce à l'accueil des navires européens par la mer et à celui des caravanes du commerce par voie

terrestre. On peut donc le décrire comme un grand marché qui encourage tous les pays à y investir. Nous avons vu dans ce chapitre la façon dont les consuls de France apprécient l'importance de Tripoli d'un point de vue commercial

Il est clair que les relations commerciales entre Tripoli et la France, si elles remontent au début de l'époque de l'empire ottoman, n'ont pas été soutenues par des établissements commerciaux français à Tripoli avant 1804. Rappelons que le gouvernement français n'était pas très intéressé par la mise en place de ces établissements commerciaux et qu'il n'a pas vraiment encouragé les Français à s'installer dans cette Régence, en partie parce que Tripoli souffrait de nombreux troubles et guerres civiles. La France se concentrait alors en priorité sur le commerce avec d'autres Régences comme Tunis et Alger. Ce sont les efforts des consuls français et de quelques personnalités comme M. Vallière qui aboutirent à la création de la première Maison du commerce français à Tripoli. Cependant, les relations commerciales étaient déjà bien établies grâce à la succession de navires marchands dans les ports français et à l'installation de certains marchands français à Tripoli. Tout cela a aidé à renforcer les relations entre la France et Tripoli.

Chapitre III: La place et le rôle des relations extérieures dans la Régence de Tripoli

Le règne de Youssef Pacha est une période très active pour les relations extérieures de la Régence avec d'autres pays. Elle entretient des relations avec les pays arabes et musulmans et les pays chrétiens. Le Pacha de Tripoli est en harmonie dans sa relation avec ses voisins arabes et il reçoit leur soutien en cas de besoin.

En ce qui concerne ses relations avec l'Europe, elles ont évolué après que la flotte de Tripoli a établi son contrôle sur les opérations militaires en Méditerranée, au moment où l'Europe était occupée par la Révolution française et les guerres napoléoniennes. Cela a permis à Youssef Pacha d'imposer une redevance aux pays dont les navires croisaient en Méditerranée, comme la Suède, l'Irlande, le Danemark et d'autres pays. Certains de ces pays ont signé des traités avec Tripoli afin de protéger leurs intérêts ; parfois, ils ont eu des difficultés avec Youssef Pacha, certains ont déclaré la guerre ou ont même bloqué le port de Tripoli. Le Pacha a agi comme seul maître de la Régence et il ignorait les ordres du sultan ottoman ou ses interventions lorsque les pays européens se plaignaient auprès de lui. C'est pourquoi les États européens ont été amenés à solliciter l'appui de la France. Cette dernière ne pouvait que s'impliquer, étant donné ses bonnes relations avec le Pacha et le fait que celui-ci redoutait la force militaire française.

Youssef Pacha était désireux de nouer des relations d'amitié avec les puissances européennes mais leur supériorité navale était telle, qu'il a jugé utile de faire édifier de nombreuses tours et des fortifications autour de la Régence à cette époque-là.

Section 1. Début de la relation diplomatique entre de Youssef Pacha et la France

Le firman du sultan ottoman fait de Youssef le souverain légitime du pays et il porte dorénavant le titre de Pacha. Tous les pays peuvent entamer des procédures avec lui, comme le renouvellement des traités et lui faire des cadeaux.

Lors de l'étude de cette question, nous devons clarifier la position de la France au moment où Youssef Pacha monte sur le trône et connaître la position de ce Pacha face à la

France. Suivra-t-il la même politique amicale que ses prédécesseurs ou envisagera-t-il les choses différemment ? On considérera l'évolution de l'importance accordée par la France à Tripoli pendant le règne de ce pacha et quelle a été la position de ce dernier concernant la politique étrangère de Tripoli avec les pays européens.

Les conditions sont maintenant réunies pour que Tripoli développe ses relations extérieures : d'une part, la paix règne à Tripoli durant les trois premières années du règne de Youssef Pacha, de plus, nous voyons apparaître une autre facette de la personnalité du nouveau pacha, assez différente de ce qu'il nous a montré auparavant ; une fois au pouvoir, il modifie son comportement. Micacchi lui rend justice en écrivant à son propos : «*Malgré les avis et les jugements de ses contemporains à son sujet, je pense que l'assassinat de son frère, la révolte contre son père, la mise à l'écart de son autre frère, les guerres qu'il mène contre les tribus internes et les conflits avec les États européens font de lui le seul prince Caramanli, qui grâce à son ambition, sa volonté et sa confiance en lui, est considéré comme le fondateur de cette dynastie*»⁵⁷⁷.

Les premières années de son règne sont marquées par une lutte politique pour consolider son indépendance face aux menaces de quelques États européens⁵⁷⁸ mais on peut constater que ses relations avec la France sont bonnes et cette dernière bénéficie de privilèges que n'ont pas les autres États européens⁵⁷⁹.

Aussi il est clair que le consul de France jouit, dès les premiers jours de l'arrivée au pouvoir du Pacha, d'un statut particulier. Guys conseille le gouverneur afin que ce dernier renforce son pouvoir. À titre d'exemple, il lui suggère de suivre les pas de son grand père Ahmed Pacha et aussi de nommer son frère Ahmed à la tête de Benghazi pour éviter une confrontation entre eux.

Lorsque la dynastie des Caramanli reprend le pouvoir après Ali Borghol, le pays est dans un état économique catastrophique. D'après le témoignage du consul français, Borghol

⁵⁷⁷Rodolfo MICACCHI, *op. Cit.*, p. 131, 132.

⁵⁷⁸Les différents consuls en poste à Tripoli font ratifier par Youssef Pacha les traités qui lient leur gouvernement avec la Régence de Tripoli. Voir : Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29. Voir aussi Kola FOLAYAN, *op. cit.*, p. 41.

⁵⁷⁹F. CHARLES-ROUX, *Bonaparte et la Tripolitaine*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1929, p. 14.

a totalement ruiné le pays. Il s'en est même pris aux meubles. Pour cette raison Youssef Pacha demande l'aide des États européens pour remeubler la citadelle.

Confirmant ce que nous venons de dire sur la position privilégiée de la France, c'est elle qui répond favorablement et rapidement à cette requête. Elle envoie à Tripoli un émissaire porteur de cadeaux précieux, en particulier de meubles de prix. Nous pouvons dire que Youssef de son côté cherche également à distinguer ses relations avec la France : il reçoit le représentant français avec tous les honneurs et on tire le canon pour l'accueillir. Aucun autre représentant européen n'est reçu de la sorte. Guys confirme cette particularité, il évoque à plusieurs reprises l'accueil privilégié que réserve Youssef Pacha aux seuls représentants français. Il ajoute qu'il arrive aux autres représentants européens d'attendre longtemps avant d'être reçus, et que le Pacha ne leur accorde pas plus d'égards qu'il ne le fait pour les gens du peuple.

Il est à remarquer tout de même que la France ne cède pas systématiquement aux désirs du Pacha et l'on voit parfois des désaccords mais ils finissent toujours par être dissipés. Par exemple, quand Youssef souhaite remplir les caisses de l'État, vidées depuis le passage de Borghol, il demande aux États européens de lui accorder immédiatement des dons. La France ne répond pas favorablement à cette requête mais lui promet une protection et de l'aide sous d'autres formes⁵⁸⁰. La stratégie politique de la France est de ne pas toujours dire oui aux demandes, même pressantes, de Youssef Pacha car, grâce aux rapports du consul Guys, elle est avertie de son avidité inextinguible.

Malgré son mécontentement vis-à-vis de la France qui n'a pas répondu totalement à sa requête, Youssef Pacha ne cache pas sa reconnaissance envers le gouvernement français qui avait pris position contre Ali Borghol. La France n'était pas favorable aux agissements de ce dernier. Elle a fait plusieurs démarches à ce sujet à la Sublime Porte pour que la dynastie des Caramanli ne soit plus pourchassée. C'est pour ces raisons que Youssef Pacha montre de l'estime pour ce pays à chaque fois que l'occasion s'en présente. Dans une lettre adressée au consul français en date du 24 septembre 1795, Youssef le remercie de la position prise et de la sympathie accordée à sa cause. Il ajoute que le consul français Guys jouit, à Tripoli, d'une position privilégiée. Il lui confirme qu'il accorde beaucoup d'importance aux liens d'amitié

⁵⁸⁰Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

entre les deux pays et qu'il favorise ces liens beaucoup plus que ses prédécesseurs ont pu le faire⁵⁸¹.

Nous devons dire que la France a tout intérêt à ce que Tripoli agisse de manière indépendante. Cela se précise dans la lettre adressée par le ministre des Relations extérieures à son consul dans cette Régence et relative aux informations qui lui sont parvenues. Ces informations indiquent que le Dey d'Alger souhaite imposer sa domination sur Tripoli et Tunis. Le ministre français précise que l'intérêt de la France se trouve dans l'indépendance de ces trois Régences⁵⁸². En fait, nous pensons que la politique de la France vise à faire évoluer Tripoli et les régions adjacentes vers des indépendances séparées, non pas pour le bien de ces pays en eux-mêmes, mais la France ne veut pas voir une force islamique se développer ; effectivement, l'union entre Tripoli, la Tunisie et l'Algérie ferait un géant puissant que la France ne pourrait pas affronter.

Micacchi à son tour, pense que le comportement de la France envers Tripoli sort du cadre de sa politique traditionnelle et que d'autres raisons la poussent à se rapprocher de cette Régence. À titre d'exemple, il est à noter que Tripoli représente un rouage important dans le conflit qui oppose la France à l'Angleterre⁵⁸³.

Il est déjà mentionner que les relations entre la Régence de Tripoli et la France sont bonnes, mis à part quelques petits faits sans importance. Ceci est dû à l'action du consul français qui joue un rôle important mais, de son côté, Tripoli fait son possible pour conserver cette harmonie. Ce n'est pas seulement parce que le pacha estime la France, mais c'est également qu'il la craint. En cas de tension, le Pacha a pour habitude de régler au plus tôt les différends qui surgissent, directement avec le consul de France. La crainte de représailles de la flotte de guerre française est omniprésente dans l'esprit du Pacha. Nous pouvons citer un exemple qui vient illustrer les propos ci-avant : le 14 juillet 1796, un incident mineur se produit, qui faillit provoquer la rupture des relations entre la France et Tripoli. L'événement se résume au fait qu'un ouvrier juif, voulant fuir son patron, se réfugie dans la maison du consul de France. Le patron arrive à l'attraper sur le seuil. Les cris de l'ouvrier appelant au secours arrivent jusqu'au consul qui demande la libération de l'ouvrier. Le patron refuse. Le consul le fait arrêter et le fait conduire à la prison du consulat puis informe le Pacha de

⁵⁸¹ Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 373, 374.

⁵⁸² Lettre du ministre des Relations extérieures au consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁵⁸³ Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 158.

l'incident. Immédiatement, le Pacha envoie des soldats au consulat français avec pour mission de libérer le patron. Ces soldats sont une centaine, ils sont armés de bâtons. Ils agressent les personnels et même le consul. Il faut préciser que des outrages faits au consul et qui plus est à l'intérieur du consulat sont autant de menaces directes contre la France.

Guys demande au Pacha de remédier immédiatement à cette situation mais le gouverneur ne répond pas. Alors Guys amène le Pavillon de son pays et monte sur un bateau avec l'intention de quitter Tripoli. Le Pacha prend alors conscience des conséquences graves que pourrait avoir ce départ. Il sait que son pays, étant donné sa faiblesse, ne peut entrer en guerre. Il s'empresse de se réconcilier avec Guys et fait tirer vingt-et-un coups de canon en signe de bonne volonté. À partir de ce moment, Youssef Pacha veille à ne pas déplaire à la France⁵⁸⁴.

D'après ce qui précède, on constate que le consulat français est estimé des Tripolitains puisque quiconque peut recourir à lui, et ceci n'est pas un exemple isolé. On voit l'importance du rôle joué par ce consulat en ce qui concerne la protection des citoyens, tripolitains ou autres. L'intervention du consulat français dans les affaires de Tripoli a bien sûr créé quelques problèmes entre les deux pays mais ils sont de faible portée.

Au fil du temps, il est remarqué que la France veut renforcer son influence en Afrique du Nord et obtenir l'écoute des dirigeants de cette région. Elle veut gérer ses relations avec les Régences d'Afrique du Nord de manière satisfaisante, pour chercher un moyen de mettre fin aux actes de piraterie qui entravent l'activité de ses bateaux, retardent leur arrivée à destination⁵⁸⁵ et vont même parfois jusqu'à les détruire. La France considère que le Pacha, le Dey et le Bey doivent assumer leur entière responsabilité devant ces forfaits. Elle veut leur imposer de payer des dédommagements suite à toute agression maritime et que le prix en soit fixé par les grands États européens⁵⁸⁶.

Dans ce cadre, la France adresse à tous ses consuls d'Afrique du Nord un courrier concernant la nouvelle loi dite «loi du 8 août 1796». La lettre mentionne les dispositions à prendre par les consuls en cas d'agression ou de pillage de navires français. Le consul Guys, à

⁵⁸⁴ Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 243-244. Voir aussi : Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p 374, 375.

⁵⁸⁵ Lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁵⁸⁶ Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

Tripoli, fait savoir qu'il appliquera à la lettre cette loi et qu'il sera attentif à tous les ordres qui s'y rapportent⁵⁸⁷.

Il faut dire que les événements qui ont suivi ces procédures ont prouvé que les plans établis par la France n'ont pas été efficaces pour soumettre Tripoli et ses voisins. On peut même aller jusqu'à dire que s'est manifestée une sorte de mépris pour la France et ses représentants

Cette période de l'Histoire voit fréquemment des querelles survenir dans l'espace diplomatique, mais elles restent sans conséquences graves pour les relations intergouvernementales. Pour exemple, en 1797, un désaccord se produit à Constantinople entre l'envoyé de Youssef Pacha et l'ambassadeur de France. Selon l'étiquette, l'envoyé de Tripoli doit se rendre en premier lieu au consulat de France. Cependant, le messenger du Pacha ne procède pas ainsi, ce qui provoque la colère de l'ambassadeur Aubert de Bayet. Il envoie à ce sujet une lettre à Guys dans laquelle il fustige le comportement du messenger du Pacha vis-à-vis des représentants du gouvernement français. Guys accuse les conseillers du messenger et dénonce l'arrogance de ce dernier⁵⁸⁸. L'ambassadeur de France à Constantinople adresse aussi un courrier à Youssef Pacha pour l'informer des détails de cet incident. Le Pacha, ami de la France, réproouve le comportement de son messenger et ce dernier échappe à un châtement sévère et démesuré, grâce à l'intervention de la France⁵⁸⁹. Puis, pour clore l'incident, elle envoie une lettre d'amitié à l'ambassadeur tripoliteain⁵⁹⁰.

Il est clair que le Pacha n'avait pas de responsabilité directe dans cette affaire mais cela amène à constater que certains membres de son gouvernement ne sont pas aussi favorables à la France. On pense que l'envoyé du pacha s'est rendu au consulat anglais, qui est le rival traditionnel du consulat français. Cela confirme l'influence des notables et des ministres tripolitains sur les relations extérieures de Tripoli. Il est signalé aussi que la France a obtenu de Youssef Pacha des privilèges qui dépassent les limites de Tripoli pour inclure

⁵⁸⁷ Lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, datée du 2 mars 1776, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁵⁸⁸ Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁵⁸⁹ Lettre de l'ambassadeur français Aubert de Bayet au consul Guys, datée du 11 mars 1797, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁵⁹⁰ Lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

d'autres zones comme Constantinople. Nous avons constaté que ces privilèges ont donné à la France une position distincte qui de toute façon la place devant la Grande-Bretagne.

Il faut dire que Tripoli jouit aussi d'une position privilégiée en France. Le Roi de France essaie de gagner l'amitié du pacha dans l'objectif de renforcer les liens entre les deux pays. Le Roi envoie des cadeaux de prix au Pacha, au Conseil des notables et aux ministres tripolitains. Il envoie ces cadeaux par l'intermédiaire d'un nommé Naudy, mais ces présents sont insuffisants. Le consul français se voit dans l'obligation d'y ajouter une somme d'argent. Guys explique que les consuls qui l'ont précédé ont habitué les pachas tripolitains à recevoir des présents prestigieux. Cela a pour but de renforcer les accords mutuels. Néanmoins, le ministre français des Relations extérieures informe le consul Guys qu'il faudra revoir à la baisse la valeur de ces cadeaux car ils coûtent très cher au Trésor français⁵⁹¹.

Il est certain que l'Afrique du Nord a toujours été objet d'intérêt pour la France, essentiellement pour sa position stratégique, mais elle était aussi source de préoccupation pour les autres pays européens. Il ne faut donc pas s'étonner si la France, grande puissance de l'époque, faisait des tentatives répétées pour se rapprocher de Youssef Pacha et d'autres souverains d'Afrique du Nord. À cet égard, le Roi de France ne se contente pas d'envoyer des présents au Pacha de Tripoli : une délégation française commandée par Herculaïs arriver à Tripoli dans le but de renforcer les liens d'amitié avec l'ensemble des Régences d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Tripoli) et ainsi mettre fin à tous les litiges existant entre ces pays et la France⁵⁹².

La mission confiée à Herculaïs débute à Alger, puis il passe par Tunis avant d'arriver à Tripoli. Charles-Roux aborde le thème de ce voyage en disant que la mission de cette délégation s'est transformée en une aventure qui a finalement nui aux intérêts de la France⁵⁹³. Herculaïs, avant son arrivée à Tripoli, envoie un cadeau de marque à Youssef Pacha, sous forme d'une jolie montre. Ce dernier, qui connaît bien le messenger français depuis leur rencontre à Tunis en 1794, accepte avec joie le présent⁵⁹⁴. Leur première rencontre s'était déroulée au moment où Ali Borghol occupait Tripoli⁵⁹⁵. Les autres Régences

⁵⁹¹Lettre du consul Guys au ministre français des relations extérieures, datée du 5 mai 1797, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁵⁹²Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 138,139.

⁵⁹³F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 14.

⁵⁹⁴Lettre du ministre des Relations extérieures au consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁵⁹⁵F. CHARLES-ROUX, *France et Afrique du Nord avant 1830*, Paris, Alcan, 1932, p. 371.

sont un peu oubliées et on comprend que cette mission a des objectifs politiques, économiques et religieux assez précis. Il s'agit, entre autres choses, de s'intéresser à la question du golfe de Bomba car la France pense s'y installer sur le plan économique et politique. La Russie avait précédé la France dans ce projet et envoyé un émissaire à Youssef Pacha. Ce messenger, qui avait rencontré le Pacha à Tunis, vit sa demande refusée de façon tout-à-fait catégorique.

Le capitaine français Lautier a vérifié l'emplacement stratégique de ce golfe et a constaté que s'y trouvent deux ports bien situés et définis. Le premier peut servir à recevoir les navires de guerre en cas de danger et le second pourrait être utilisé pour les bateaux marchands. Ce capitaine précise qu'il est très aisé de protéger ces deux ports, il suffit de construire une seule fortification pour chacun d'eux.

Dès lors, Guys n'a de cesse d'essayer de convaincre son pays de se ménager une base stratégique dans le golfe de Bomba. Dans un mémoire adressé au ministre des affaires extérieures, il détaille l'importance de ce site et donne pour exemple l'existence d'une source d'eau potable. Il évoque aussi la facilité de recevoir du ravitaillement depuis la ville de Derne, située près du golfe. Il suggère même de faire venir des bédouins pour qu'ils travaillent à y développer le secteur agricole sous la protection et l'accompagnement de la France. Il propose que son gouvernement rémunère ces bédouins afin de les encourager à s'installer dans la région. Enfin il affirme que, si la France le suit dans son idée, cela contribuera à la renaissance de la Cyrénaïque, lui faisant recouvrer ainsi sa gloire perdue⁵⁹⁶.

Guys souhaite que Youssef Pacha accepte de négocier ce projet avec la France. Celle-ci a négligé jusqu'à ce jour l'importance de ce golfe. Elle s'est seulement rendu compte de sa situation stratégique au moment de l'expédition du général Bonaparte en Égypte. Ce dernier a tenté d'obtenir des positions importantes sur les terres tripolitaines afin de faciliter son entrée sur la terre des Pharaons⁵⁹⁷.

Pour en revenir à la mission d'Herculaïs, nous apprenons qu'il doit également rendre visite aux religieux sur leurs lieux de culte. Le sujet des monastères et du respect qui leur est dû figure dans les deux traités de 1729 et 1752. Ces établissements sont sous protection

⁵⁹⁶Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁵⁹⁷F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 374.

française. Bien que ces hommes de religion vivent en paix à Tripoli, Herculaïs insiste beaucoup sur le fait qu'ils doivent conserver leurs propres lois et leurs privilèges. Il demande qu'ils demeurent toujours sous la protection de la France⁵⁹⁸.

Herculaïs ne trouve pas le temps nécessaire pour accomplir sa mission. Il est rapidement invité à revenir en France, quelques jours à peine après son arrivée à Tripoli⁵⁹⁹. Il n'est pas content de l'ordre qui lui est donné et prétend que cela peut entraîner la rupture des négociations avec le Pacha au sujet d'une convention qui se serait avérée très avantageuse pour la France. D'après lui cette négociation portait sur l'obtention, en faveur de son pays, de lieux stratégiques dans le golfe de Bomba. Personne ne sait si ce messenger dit vrai ou bien s'il souhaite recouvrir d'un voile l'échec de sa mission⁶⁰⁰.

Il apparait qu'Herculaïs n'a rien réalisé d'important au cours de la mission dont le gouvernement français l'avait investi. Avant de quitter Tripoli, il a demandé au citoyen Rodriguez d'embarquer quelques chevaux à destination de Marseille⁶⁰¹. Après le départ d'Herculaïs, Guys prend sa place pour achever les missions restées en suspens⁶⁰².

À ce moment-là, les relations entre la France et Tripoli sont tendues : il est déjà souligné que la France avait pris des mesures et établi des lois pour réprimer la piraterie qui menace les intérêts économiques de l'Europe, cependant les événements nous montrent que les pirates de Tripoli continuent à attaquer les navires européens et ne tiennent aucun compte des exigences françaises. Voyons les faits. L'année 1798 est marquée par le déroulement de quelques événements qui sont à l'origine d'une tension entre le consul Guys et Youssef Pacha. Le premier événement est l'attaque d'un bateau français par des pirates. Au départ, le Pacha n'est pas au courant de cet incident mais dès qu'il en est informé, il s'empresse de punir les pirates. Cela satisfait le consul qui dit : «*Je souhaite que les Tripolitains se souviennent toujours de cette punition*⁶⁰³».

⁵⁹⁸ Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁵⁹⁹ F. CHARLES-ROUX, *Bonaparte et la Tripolitaine*, p. 14.

⁶⁰⁰ Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 139.

⁶⁰¹ Lettre adressée au citoyen Rodriguez Junior à Marseille, le 22 mai 1797, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁰² Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁰³ Lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, datée du 5 septembre 1798, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

La même année, l'un des pirates, Khalil Lombard, s'attaque à un navire génois qui porte un drapeau français. Le Pacha lui inflige une peine de mille coups de fouet.

Le consul français, dans l'idée d'être agréable au Pacha, intervient pour lui demander la grâce de l'homme en question. Quelques jours plus tard, Guys apprend que le Pacha a doté ce pirate d'un nouveau bateau. Le consul proteste, considérant ce geste comme une insulte pour la France. Le Pacha conteste à son tour et considère que le fait d'empêcher Lombard de reprendre la mer est assimilable à une déclaration de guerre de la part du consul. Il demande que ce déclenchement d'hostilités soit mis par écrit. Il se plaint encore en ajoutant que Guys veut lui causer des problèmes avant de quitter Tripoli où il séjourne depuis des années.

Ce qui peut être déduit de ces événements c'est que le pacha, qui veut sincèrement garder de bonnes relations avec la France, est cependant toujours très attentif à ne pas apparaître faible face elle. Il maintient sa position jusqu'à ce qu'il sente le risque d'un état de guerre. Cela est clair pour nous quand il précise que s'il rendait le navire génois, bien qu'il ne soit pas obligé de le faire, ce serait uniquement par égard pour la France. Il explique aussi que s'il a nommé Khalil Lombard commandant d'un bateau c'est parce que sa flotte manque de *Raïs*. Il persiste donc dans sa demande et réclame à Guys une réponse écrite, claire et immédiate. Ce dernier lui rappelle qu'il n'est que le consul et qu'il n'a pas reçu de son pays d'ordre lui enjoignant de déclarer la guerre à Tripoli. Il prévient toutefois que si Lombard reprend la mer et qu'il s'attaque à un navire français, Tripoli devra lui infliger la peine capitale. Il déclare aussi que la France ne craint pas Tripoli et qu'il revient au Pacha de respecter les grands États, en l'occurrence la France. Il conclut en informant le Pacha que son pays ne croit plus ni en ses ruses ni en ses manigances.

Il est juste de dire que le consul Guys a bien défendu les intérêts français en assurant une représentation équilibrée entre bienveillance et fermeté, usant des deux à bon escient et au bon moment. Guys avait demandé à son ministre de tutelle, Talleyrand, l'autorisation de regagner la France en raison de problèmes de santé, précisant qu'il méritait bien cela après tant d'années passées en Barbarie⁶⁰⁴. Il lui demande aussi de lui permettre de donner quelques conseils à son successeur au consulat. Il veut convaincre ce dernier d'être ferme

⁶⁰⁴Lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

avec le Pacha à propos des corsaires qui s'attaquent aux navires français⁶⁰⁵ et il veut lui indiquer quelques modes d'action susceptibles de réussir face à Youssef Pacha.

Talleyrand accède à la demande de Guys et un autre consul va lui succéder. Il s'agit de Beaussier qui doit néanmoins séjourner pendant une assez longue période à Tunis dans l'attente de son accréditation en qualité de consul à Tripoli. En fait, un pirate anglais s'est attaqué au bateau transportant les documents devant permettre à Guys de quitter ses fonctions. En fin de compte, le corsaire jette les fameux documents à la mer, retardant ainsi la nomination du nouveau consul français⁶⁰⁶. Guys, une fois sa situation réglée, quitte Tripoli par la mer, mais il est arrêté par les Anglais dans le golfe de Syrte et reconduit à Tripoli. Immédiatement le Pacha intervient et le libère. Au même moment Malte tombe sous la domination du général Bonaparte et une nouvelle page s'ouvre dans l'histoire des relations entre la Tripolitaine et la France⁶⁰⁷.

La période pendant laquelle Guys a été consul de France est, globalement, une période de relations politiques et diplomatiques plutôt sereines : des missions et des cadeaux ont été échangés, des traités ont été renouvelés. L'essentiel des problèmes rencontrés tenaient à la piraterie mais ils n'ont pas conduit à une rupture entre les deux pays. La relation était équilibrée, chaque pays redoutant les réactions de l'autre mais faisant tout pour que les relations se poursuivent le plus harmonieusement possible.

Section 2 : La relation de Tripoli avec l'Angleterre

Tout d'abord, nous tenons à attirer l'attention sur la similitude entre la politique de la France et celle de la Grande-Bretagne, à la fois vis-à-vis du sultan ottoman et vis-à-vis des dirigeants des Régences. Nous pensons que cette similitude est liée à la concurrence qui, historiquement, opposait ces deux puissances.

À l'image de la France, l'Angleterre veut s'imposer en Afrique du Nord. Dans ce but, elle signe des conventions politiques et économiques avec l'Empire ottoman. Elle commence par

⁶⁰⁵ Lettre du consul Guys au ministre français des relations extérieures, datée du 19 octobre 1798, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁰⁶ Lettre adressée au consul Beaussier à Tunis, datée du mois de novembre 1798, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁰⁷ Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 377.

nommer un ambassadeur à Istanbul. En 1574, lors de la signature d'un traité avec le sultan ottoman, l'Angleterre avait déjà obtenu plusieurs avantages commerciaux avec les pays sous contrôle de la Porte⁶⁰⁸.

L'Angleterre s'est également attachée à créer des relations politiques et économiques avec Tripoli. Ettore Rossi pense que les Anglais ont précédé les Français dans ce domaine. Il précise que les relations stables entre la France et Tripoli datent de 1680 alors que l'amiral anglais Blake est nommé premier consul britannique à Tripoli en 1654⁶⁰⁹. Quant à Al-Khabbat, il situe le début de cette relation en 1585. À cette date, l'Anglais John Tampton est nommé consul général et fait prendre en compte les intérêts de l'Angleterre à Tripoli⁶¹⁰.

Au début du règne de Youssef Pacha, les relations avec l'Angleterre sont bonnes. Ce pays commence à négocier avec Tripoli au moment où le Pacha accède au pouvoir. Suite aux sollicitations du Prince, l'Angleterre lui accorde plusieurs prêts et aides dont il a fortement besoin. Le consul anglais lui offre personnellement plusieurs cadeaux et l'informe que son pays va lui faire don d'une frégate. Youssef Pacha est ravi et remercie le consul anglais. Il envoie un courrier au roi d'Angleterre pour le remercier des faveurs dont son gouvernement le gratifie⁶¹¹.

L'attitude de l'Angleterre au moment de la prise de pouvoir de Youssef Pacha est effectivement la même que celle de la France et l'on voit que chaque pays s'efforce d'attirer les bonnes grâces du nouveau pacha et de se positionner au mieux pour défendre ses intérêts à Tripoli. On sent rapidement que si des tensions apparaissent, quelles qu'elles soient, elles auront des répercussions sur les trois pays.

Les relations anglo-tripolitaines subissent des fluctuations au fil du temps. Les problèmes existant entre les différentes nations ont amené l'Angleterre à adapter sa politique vis-à-vis du Pacha, notamment en ce qui concerne la relation de Youssef avec la France, son ennemie héréditaire. Cette assertion se vérifie notoirement au moment de l'expédition de Bonaparte en Égypte en 1798. Avant cette date, la relation du Pacha avec

⁶⁰⁸ Abdallah Al-KHABBAT, *Les relations politiques entre la Régence de Tripoli et l'Angleterre 1795-1832*, Tripoli, Dār Lībiyā lil-Nashr wa-al-Tawzī, 1974, en arabe, p. 11.

⁶⁰⁹ Ettore ROSSI, *op. cit.*, p. 301.

⁶¹⁰ Abdallah Al-KHABBAT, *op. cit.*, p. 14.

⁶¹¹ Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

l'Angleterre était bonne mais elle a évolué dans un sens négatif lorsque Youssef Pacha a soutenu les Français. Les Anglais n'ont pas apprécié cette aide et ils ont fait pression sur le sultan ottoman pour qu'il mette fin aux relations entre Youssef Pacha et les Français⁶¹².

Après que les Français ont quitté l'Égypte et que la faiblesse de leur flotte de guerre s'est avérée, Youssef Pacha donne sa préférence à l'Angleterre parce qu'il choisit naturellement l'allié le plus fort. Il est naturel aussi que le consul d'Angleterre occupe la première place auprès de Pacha après le rôle important qu'il a joué dans le conflit entre la Régence et les États-Unis.

Il ne fait pas de doute qu'après la défaite de la France, l'Angleterre est devenue la force européenne qui menace les Régences d'Afrique du Nord, surtout Tripoli, qui est tenue sous la menace de l'armée anglaise à Malte. Cependant, il faut dire que l'Angleterre ne veut pas que ses relations avec Tripoli soient basées sur la force et ce sont des relations pacifiques qu'elle recherche. Les Anglais envoient des cadeaux en nombre au gouverneur de Tripoli et à ses proches à l'occasion de la nomination du nouveau consul Langford qui remplace Lucas décédé entre temps⁶¹³.

La personnalité mais aussi la maîtrise de la culture islamique que pouvaient avoir les consuls jouaient un grand rôle pour leur réussite ou leur échec dans l'exercice de leurs fonctions. Le nouveau consul Langford qui ne parvient pas à s'adapter à la mentalité des gouverneurs d'Afrique du Nord, est la parfaite illustration de ces constatations. Cet état de choses engendre plusieurs problèmes entre le Pacha et lui. Il faut préciser que le consul anglais est surveillé par de nombreux rivaux et en particulier par le consul de France. On verra par la suite que les dissensions opposant les consuls français et anglais ont duré jusqu'à la fin du règne de la famille Caramanli car, de façon incessante, chacun essayait à son tour de chercher querelle à l'autre. Ces situations ont posé d'énormes problèmes à Youssef Pacha.

D'autres évènements créèrent un climat de mésentente qui s'aggrava entre le Pacha et le consul anglais et notamment en 1807, quand les soldats du Pacha s'opposent à une manifestation religieuse organisée par des Maltais. Ces derniers sont sous protection anglaise. Les Tripolitains pensent, à tort, que les Maltais ont manqué de respect à l'un de

⁶¹²Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 254.

⁶¹³Abdallah Al-KHABBAT, *op. cit.*, p. 68, 73, 74.

leurs saints. Un quiproquo s'ensuit. Le consul anglais se rend rapidement au Palais mais le Pacha est très en colère. Le consul revient chez lui et informe son gouvernement que les relations avec Tripoli sont très mauvaises à cause, dit-il, de quelques conseillers ennemis de l'Angleterre.

Ce qui précède nous montre que divers types d'événements peuvent engendrer des problèmes entre les deux pays mais il nous montre aussi que la Grande-Bretagne joue un rôle important dans la protection de certains Européens à Tripoli, en particulier les Maltais. Ce rôle de protecteur n'est accordé qu'à un pays ayant grand prestige à la Régence.

Le consul Langford a sans arrêt joué de malchance à son poste et il semble que dès qu'il résout une difficulté, une autre se présente. Peu de temps après le fait précité, une confrontation a lieu au port entre des marins maltais et des tripolitains. Le consul anglais demande au Pacha de lui présenter des excuses, devant ses conseillers, en raison de l'humiliation dont il a fait l'objet en présence de plusieurs personnes. Le Pacha refuse. Cela entraîne le départ du consul le 20 juin 1807.

Le Pacha envoie alors une lettre de contestation au gouvernement anglais. Le consul est interrogé dans son pays au sujet de son départ précipité et il en ressort qu'en l'occurrence, il n'a commis aucune faute. Le gouvernement anglais informe le Pacha de ses conclusions. Il est évident que les problèmes qui peuvent se produire en raison des réactions des consuls ne conduisent pas, dans la plupart des cas, à une interruption des relations entre leur pays et Tripoli. Nous en avons confirmation ici puisque l'Angleterre souhaite rapidement rétablir les excellentes relations entretenues auparavant avec Tripoli. Le consul va donc regagner son poste et obtenir un entretien privé avec le Pacha. L'entrevue dure peu de temps. Le Pacha refuse de s'adresser directement à Langford et le consul américain sert d'intermédiaire entre les deux hommes. Quelques jours après, le Pacha et le consul se rencontrent à nouveau et le consul anglais parvient à dissiper tout malentendu, réussissant ainsi à rétablir des relations harmonieuses.

Ayant toujours à cœur de servir au mieux l'Angleterre, Langford entreprend des négociations avec le Pacha et réussit, le 29 septembre de la même année, à signer un traité secret avec lui. Fier de son initiative, le consul pense que cet accord aura une grande

importance politique en faveur de son pays, mais l'Angleterre refuse de l'accréditer et le consul Langford perd la motivation dans l'accomplissement de ses fonctions.

On a dit que le consul anglais est chargé de défendre les intérêts des petites nations contre les abus du Pacha et cela génère parfois la colère du Prince à son encontre. On en trouve un exemple le 1^{er} septembre 1810, lorsque le Pacha et le consul anglais se rencontrent au sujet d'un désaccord concernant un Maltais. À partir de cette date le Pacha déclare ne plus accepter la présence de ce consul à Tripoli. Youssef manque encore de respect à ce consul devant son Diwan et l'Anglais demande des excuses officielles.

On peut expliquer le comportement agressif du Pacha envers le consul par son désir de ne pas voir les consuls intervenir dans les affaires de la Régence, surtout que certaines de ces interventions causent des pertes financières à Tripoli. En fait, si l'Angleterre et la France utilisent la politique du bâton et de la carotte avec le Pacha, ce dernier peut également faire de même. Il se montre intraitable si un risque menace ses intérêts mais il apparaît très affable s'il sent que les choses vont se dégrader. C'est ce qu'il tente de faire ensuite avec ce consul, il essaie de le satisfaire et de résoudre le problème avec lui d'une manière amicale mais le consul exige qu'on tire vingt-et-un coups de canon en son honneur, chose que le Pacha refuse⁶¹⁴ et il va même jusqu'à retirer toutes ses fonctions au consul. Il demande par la suite à l'Angleterre de rappeler son représentant et comme le Roi veut éviter tout litige avec Tripoli, il accepte la requête du Pacha et démet Langford de ses fonctions de consul dans cet État.

Il est remplacé, provisoirement, par Wikie qui occupe le poste jusqu'en 1812. Le nouveau consul parvient à gérer tous les problèmes et difficultés qui se posent aux Anglais résidant à Tripoli, de même qu'il règle les conflits qui opposent son pays à la Régence⁶¹⁵. En dépit de ces bons résultats, il est remplacé, pour une courte durée par Somerville puis, le 30 décembre 1814, le nouveau consul Warrington s'installe à Tripoli et y demeurera trente-deux ans⁶¹⁶. Pendant son séjour il a exercé une influence considérable sur les relations entre la France et Tripoli.

⁶¹⁴Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 211-217.

⁶¹⁵Abdallah Al-KHABBAT, *op. cit.*, p. 83-86.

⁶¹⁶Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 218-223.

Ainsi, il est clair que l'Angleterre a eu des relations politiques et diplomatiques soutenues avec Youssef Pacha. Notons également qu'il s'agissait une position de premier plan à Tripoli même si elle a été sujette à des modifications selon les circonstances. La France, qui était le seul concurrent de l'Angleterre à Tripoli, a souvent été à l'origine des problèmes entre le gouvernement britannique et le Pacha.

Section 3 : Les relations de Tripoli avec les autres États européens et le rôle de la France dans ces relations

Les petits États européens ont souffert des attaques de la flotte tripolitaine en Méditerranée. Cette flotte leur impose de payer des taxes et de faire des dons annuels. Il s'agit là de la période durant laquelle Tripoli connaît une situation économique délicate, lors de l'arrivée de Youssef Pacha au pouvoir. Pour sortir de cette crise, ce dernier exige des petits États européens qu'ils paient immédiatement leurs taxes annuelles. Cela provoque davantage de conflits avec ces États, surtout avec ceux qui ont refusé de reconnaître le statut du nouveau Pacha. Youssef ordonne, alors, à sa flotte d'attaquer leurs bateaux.

Le Danemark est l'un des pays qui n'ont pas reconnu le Pacha. Ses navires sont attaqués et l'un d'eux est pris en otage. Cela conduit à l'arrivée d'un autre bateau danois, commandé par un nommé Fisher qui vient négocier et trouver un arrangement avec Tripoli. Guys souligne que les Danois donnent beaucoup d'argent au Pacha. Le négociateur danois souhaite obtenir du Pacha la libération du navire et la conclusion d'une trêve pour une durée de six mois, en échange d'une somme de 13 000 piastres fortes. Mais Guys estime la somme payée au Pacha par le Danemark, à environ 25 000 piastres fortes.

Au même moment la flotte tripolitaine capture deux nouveaux bateaux danois et à cause de cet incident, le consul danois met fin à la trêve. Il informe aussi ses collègues européens que son pays va imposer un embargo dans le port de Tripoli et sur toute la côte tripolitaine. À partir du 6 juillet 1796, la marine danoise organise le blocus et empêche tous les navires étrangers d'entrer et de sortir du port de Tripoli. Cet embargo aurait été instauré sans l'accord du gouvernement danois⁶¹⁷. Guys s'étonne de la réaction du Danemark car il

⁶¹⁷Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

estime que ce pays s'est toujours montré raisonnable dans ses décisions et là, il lance un défi à Tripoli. Guys pense que la France a son mot à dire au sujet de cet embargo⁶¹⁸.

D'après les descriptions de Guys, nous pensons que Tripoli est effectivement en position de force et que le blocus nuit réellement aux intérêts de la France. La limite du soutien français semble donc atteinte. Notre idée est confirmée par le courrier du ministre français des Affaires extérieures adressé à son consul à Tripoli et dans lequel il l'informe que la France va demander au Danemark de mettre fin à cet embargo, car il nuit à ses intérêts commerciaux.

Dans le même temps, nous voyons les responsabilités prises par la France envers les petits pays, puisque le ministre français demande également à Guys, dans la même lettre, de fournir de l'aide au Danemark dans ses négociations avec Tripoli ainsi que d'informer Youssef Pacha de la décision de la France. À la fin de sa lettre, il lui conseille vivement d'entamer au plus tôt les négociations avec le Pacha pour l'inciter à conclure la paix avec le Danemark.⁶¹⁹ Malgré ses efforts pour faire aboutir à une entente entre les deux parties, le consul français échoue et en informe son gouvernement⁶²⁰.

Il est clair que le différend s'est intensifié entre les deux pays en raison du fait que chacun est resté sur ses positions. On peut dire aussi que le Danemark a péché par vanité, comme s'il voulait prouver à l'Europe qu'il était capable de soumettre le Pacha à ses ordres. Preuve en est, qu'après l'échec des négociations, des navires de guerre danois arrivent au port de Tripoli. Youssef Pacha est confiant en la capacité de sa marine à résister. Une confrontation entre les deux flottes dure toute la journée. Les Danois causent énormément de dégâts à la flotte tripolitaine et reprennent les hostilités le lendemain. En fait, Youssef

⁶¹⁸Sur la demande du Directoire, Guys dit au capitaine danois que la France a essayé de parler le langage de l'amitié mais comme elle n'obtient pas de résultat elle va changer de ton. Le consul ordonne à la frégate danoise de sortir du port dès que le bateau sera réparé. Si le capitaine obéit aux ordres de la France, celle-ci s'estimera respectée. Dans le cas contraire, le consul dit qu'il ne pourra plus rien faire. C'est le Directoire qui prendra une décision envers le Danemark. Voir la lettre du consul Guys au capitaine danois, en date du 12 mai 1797. Voir aussi la lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶¹⁹Il est à noter que le gouvernement danois accepte dans un premier temps le conseil de la France, mais les frégates danoises resteront vigilantes autour du port de Tripoli en attendant l'issue des nouvelles négociations avec le Pacha. Voir la lettre du consul français au Danemark au ministre français des Relations extérieures à Paris et la lettre du ministre des Relations extérieures au consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶²⁰Le consul Guys écrit au ministre Charles Delacroix pour le remercier de son autorisation pour intervenir entre le Danemark (qui bloque le port de Tripoli) et le Pacha. Voir aussi la Lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

Pacha se montre aussi arrogant et veut donner une dure leçon aux Danois. La marine française intervient alors pour empêcher la poursuite de la guerre et le Pacha accepte la médiation du capitaine français. Nous pensons qu'il le fait non pas parce qu'il approuve l'action de la France, mais parce qu'il craint que le navire français participe au conflit aux côtés du Danemark.

Les deux parties acceptent la médiation de la France et une convention de paix est signée en 1797⁶²¹. Le Pacha demande que le Danemark lui verse la somme de soixante-dix mille piastres fortes, qu'il offre des cadeaux à ses ministres et qu'il lui paie sept mille piastres tous les quatre ans. Le commandant danois a demandé au consul français de participer à cette négociation avec le Pacha, mais Guys n'a pas pu y assister, pour des raisons inconnues⁶²².

Il est juste de dire que l'une des principales raisons qui pousse Tripoli à attaquer les navires européens est le fait que certaines États européens ne paient pas à Tripoli les redevances annuelles que cet État considère comme son dû, parce que les navires utilisent ses eaux territoriales.

Le Danemark n'a pas tenu ses engagements, aussi ses navires sont à nouveau attaqués. Trois sont pris en otage. Cette fois, le Danemark ne se place plus sur le terrain de la confrontation, sans doute a-t-il compris qu'il n'était pas en mesure de faire face à Tripoli et il s'adresse alors, au sultan ottoman pour faire libérer ses bateaux. Ce dernier envoie un courrier à Youssef Pacha à ce sujet mais celui-ci ne tient pas compte du message du sultan⁶²³, et ne répond pas davantage au Dey d'Alger qui lui demande de laisser la liberté de navigation aux navires danois⁶²⁴. Tripoli reste sur une position hostile face au Danemark jusqu'à ce que Guys intervienne à ce sujet et que les Danois acceptent de respecter leurs engagements vis-à-vis de Tripoli. Youssef Pacha, qui n'a pas donné suite au message que lui a adressé le sultan, répond favorablement à la France pour la même demande. C'est une nouvelle preuve de l'attachement de ce Prince à la France. Ainsi, la France a été en mesure

⁶²¹Omar BEN SMAÏL, *op. Cit.*, p. 117, 118.

⁶²²Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶²³Omar BEN SMAÏL, *op. Cit.*, p. 119-120.

⁶²⁴Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

d'obtenir ce que n'avait pas obtenu le sultan et elle a prouvé qu'elle peut protéger les petits États européens.

Durant les années suivantes, on ne note aucun changement dans les relations entre Tripoli et le Danemark. En 1815, une convention est signée pour une durée de sept ans. Le Danemark s'engage à payer 25 000 piastres immédiatement, 5 000 piastres de taxe et à offrir au Pacha un cadeau d'une valeur de trente mille piastres⁶²⁵.

Tout comme le Danemark, la Suède a ignoré Youssef Pacha lors de son accession au pouvoir. Alors ce dernier ordonne à ses pirates de s'attaquer à ses navires. Un bateau suédois est arrêté. Le consul de ce pays négocie sa restitution avec le gouverneur de Tripoli. Le Pacha libère le navire et garde la marchandise qu'il transportait. Le drapeau suédois est hissé sur le bateau dès sa libération. À l'issue de cet événement, une convention est signée entre les deux pays. Elle stipule que la Suède offrira annuellement à Tripoli des cadeaux d'une valeur de 11 000 sequins. Elle devra aussi rembourser à Youssef Pacha, les dettes dont elle a négligé de s'acquitter par le passé du temps de son père Ali Pacha. Cela représente une somme d'argent importante⁶²⁶.

Il est relevé que la politique de Youssef Pacha face à la Suède n'est pas très différente de celle qu'il avait suivie face au Danemark. La seule différence, de notre point de vue, est que le Danemark a manifesté une sorte de défiance à l'égard de Tripoli, tandis que la Suède s'est immédiatement positionnée en tant qu'État faible, sans capacité de se défendre.

La Suède qui, en raison de sa faiblesse, n'occupe déjà pas une position remarquable auprès du Pacha va voir cette position s'affaiblir davantage à cause de son consul, homme faible et peu efficace qui tient son poste depuis vingt ans à Tripoli. Aussi, ne bénéficie-t-il pas de l'estime du Pacha. Quelques temps plus tard, la guerre recommence entre les deux parties et cette fois on remarque que la Suède tente de se montrer plus dure envers le Pacha, mais sans succès. Le représentant suédois demande à Guys d'intervenir en sa faveur auprès du Pacha, mais Youssef ne souhaite pas conclure de paix avec la Suède.

⁶²⁵Omar BEN SMAÏL, *op. Cit.*, p. 119-120.

⁶²⁶Le consul de Suède, malgré les recommandations du Grand Seigneur et du Dey d'Alger en sa faveur, a obtenu difficilement une audience avec le Pacha ; ce dernier s'est montré très arrogant. Voir : Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

Par ces exemples, concernant le Danemark et la Suède, nous voyons bien que les petits pays européens qui ne sont pas en mesure à faire face à Tripoli, ne peuvent en aucun cas renoncer à l'aide des grandes puissances européennes. Chaque fois qu'un dialogue échoue avec Tripoli, l'intervention de l'Angleterre ou de la France est nécessaire. Après l'échec de toutes les solutions pacifiques et guerrières, la Suède demande finalement l'aide de la France.

Guys n'apprécie guère les façons de la Suède qui n'a jamais remercié la République française de ses interventions en sa faveur⁶²⁷ et il n'est pas enclin à lui accorder une réponse positive immédiatement. Il demande au consul suédois de lui faire une demande par écrit s'il veut qu'il intervienne, à nouveau, auprès du Pacha. Dans cette lettre le consul suédois déclare que, parce que le Pacha a beaucoup de considération pour le gouvernement français et grâce à l'amitié qui lie ce Prince à Guys, lui, le consul de Suède, souhaite que la France lui apporte son aide. Il conclut en disant que le Roi de Suède, qui considère depuis toujours la France comme une alliée, lui en sera reconnaissant⁶²⁸.

Il est souhaitable ici d'attirer l'attention sur le fait que, si la France joue ce rôle de médiateur auprès du Pacha, c'est essentiellement pour renforcer son prestige en Europe. La France exige que les formes soient respectées, demande rédigée par écrit, lettre de remerciement au gouvernement français, mais elle accorde assez rapidement son aide et on voit qu'elle attache du prix à renforcer cette position d'intermédiaire.

Notons que dans quelques cas exceptionnels, le consul français intervient dans les négociations entre le pacha et un pays européen sans avoir l'autorisation expresse de son gouvernement. Guys informe le consul suédois qu'il va intervenir auprès du Pacha à titre personnel, car il n'a pas reçu d'ordre de son pays à ce sujet. Il lui conseille, en même temps, de quitter Tripoli et de s'installer à Malte, ceci, pense-t-il, pourrait faire pression sur le Pacha et le sultan qui, lui, ne souhaite pas la rupture. Le consul suédois refuse de suivre ce conseil, alléguant qu'il accorde sa confiance au Pacha.

⁶²⁷Concernant l'affaire de la Suède, l'ambassadeur de Suède, avant d'aller à Tripoli s'est rendu chez le sultan pour demander son aide contre les actions des corsaires en Méditerranée. Mais le Pacha dit que, même si le sultan lui envoie des *firmans* sévères, il ne doit pas exiger de lui qu'il renonce à la course. Voir la lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶²⁸Copie du billet du consul de Suède au consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 29.

Malgré ce que nous avons dit précédemment sur le fait que le Pacha ne respecte pas les ordres de sultan ottoman, le conseil donné par le consul français au consul suédois montre que le sultan ottoman est encore en mesure d'influencer le Pacha. Nous n'avons trouvé aucun document nous renseignant sur la réaction du sultan mais nous pensons que, d'une manière générale, le sultan ne souhaite pas nécessairement intervenir dans ces questions. En effet, ce qui est en jeu ici pourrait causer des pertes économiques à Tripoli, car les redevances et les cadeaux offerts par les pays européens sont une source de revenus pour la Régence. De plus, le sultan est attaché à ce que Tripoli ne perde pas son prestige face à l'Europe.

Le Pacha insiste pour que la Suède paye ce qui lui est réclamé. Guys rencontre Youssef en qualité de simple intermédiaire, mais il ne reçoit pas de sa part une réponse claire. Le consul français doit aussi gérer, en même temps, les problèmes qui opposent la Hollande à Tripoli. Il parvient à faire signer une convention de paix entre les deux pays. Peu de temps après la ratification de cet accord, le Pacha revient sur ses engagements vis-à-vis de la Suède. Guys fait des reproches au consul suédois qui n'a pas tenu compte de ses conseils. S'il l'avait fait, le consul français est persuadé que, sous la pression d'un réel risque de rupture, un arrangement aurait pu être mis en place en échange de quelques sacrifices pécuniaires de la part des Suédois⁶²⁹.

Sept bateaux suédois sont capturés au cours des années suivantes. Le gouvernement suédois fait appel à Bonaparte eu égard aux bonnes relations qu'il entretient avec Tripoli. Bonaparte arrive à négocier une entente entre les deux parties. Cet accord stipule que le Pacha garde les sept navires, libère les marins et reçoive, d'un coup, une somme de 80 000 francs assortie de 8 000 francs qui seront versés annuellement⁶³⁰.

On constate que lorsque l'intervention émane d'une importante personnalité, comme Bonaparte, le pacha accepte rapidement la médiation, car il craint la France autant qu'il la loue. Mais, si une bonne occasion d'échapper aux obligations imposées par la France se présente, alors, il cesse de respecter ses engagements et il essaie de signer un autre traité plus avantageux pour lui. À partir de 1802, on assiste à une nouvelle série d'attaques des navires suédois. Plusieurs bateaux sont capturés. De nouveau, la Suède demande l'aide de

⁶²⁹ Lettre du consul Guys au ministre français des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶³⁰ Omar BEN SMAÏL, *op. Cit.*, p. 120-121. Voir aussi : Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 384.

Bonaparte. Ce dernier envoie à Tripoli un émissaire nommé Horace Sébastiani pour qu'il tente de mettre fin à cette situation⁶³¹. Une nouvelle convention est signée. Elle octroie au Pacha une première somme de 150 000 piastres et une rente annuelle de 8 000 piastres. Le Pacha libère trois officiers suédois et garde les marins en otages jusqu'à ce que la Suède assume ses engagements.

Dans la période suivante, les harcèlements de Tripoli envers la Suède sont devenus moins graves simplement parce que Tripoli est en guerre contre les États-Unis. Après la fin de ces hostilités, les attaques des Tripolitains contre les navires suédois reprennent. La Suède demande, cette fois-ci, l'aide de l'Angleterre car le Pacha n'est plus intimidé par Napoléon qui a perdu de son pouvoir. Ainsi, grâce à l'intervention anglaise, la Suède peut signer un accord avec Tripoli⁶³².

Il est remarqué que les petits pays européens utilisent des méthodes variées, recours à la force ou négociation, pour se débarrasser de l'arbitraire du Pacha et de ses exigences de sommes énormes, que leur coffres ne peuvent pas verser. Il faut dire que certains de ces pays avaient également recours à des méthodes détournées, utilisant la ruse et la débrouillardise pour se débarrasser de l'injustice de ce Pacha, ce qui, malgré tout, ne manquait pas de créer d'autres problèmes avec le Pacha. Citons en exemple la Suède qui, en 1829, décide de remplacer son consul par un autre représentant qui porte simplement le titre de vice-consul. C'est, de sa part, une stratégie pour éviter d'envoyer les cadeaux traditionnels et incontournables au Pacha lors de la nomination d'un nouveau consul. Mais le Pacha, toujours cupide et intéressé, démasque la supercherie des Suédois et demande à la Suède de nommer un consul général avant six mois et de lui faire parvenir les cadeaux qui accompagnent une telle nomination⁶³³.

Si nous nous sommes attardés sur le cas de la Suède, c'est pour mettre en évidence le rôle de la France dont les interventions fructueuses ont permis la signature de traités et la mise en place de réglementations.

L'Espagne, elle, jouit de bonnes relations avec Tripoli depuis l'arrivée au pouvoir de Youssef Pacha. Elle est la première à répondre à ses exigences en lui versant un tribut de

⁶³¹ Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 384.

⁶³² Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 120-123.

⁶³³ Lettre du consul de Naples à Tripoli adressée à son ministre de tutelle, en date du 16 mars 1829 ; archives de Naples, Centre libyen des études historiques.

20 000 piastres espagnoles⁶³⁴. Tripoli compte aussi sur les ingénieurs espagnols pour fabriquer ou réparer ses navires dont quelques-uns sont même réparés dans des ports espagnols⁶³⁵. Le Pacha fait souvent appel aux ouvriers espagnols pour la construction des bâtiments. De plus, Youssef et le Roi d'Espagne échangent des cadeaux pour renforcer leurs liens d'amitié : en 1797, le Roi d'Espagne envoie au Pacha une arme d'une grande valeur ainsi que d'autres cadeaux pour le remercier des chevaux qu'il a reçus de Tripoli⁶³⁶.

L'Espagne, qui réalise de grands profits commerciaux à Tripoli, a tout intérêt à entretenir ses bonnes relations avec la Régence. Cela se précise lors de l'embargo danois sur Tripoli quand le ministre espagnol déclare que son pays s'oppose à ce blocus. Il informe le Danemark qu'il ne tolérera pas que les navires espagnols soient empêchés d'entrer ou de sortir de Tripoli⁶³⁷.

Le consul espagnol jouit d'une place de prestige au palais du Pacha. Souvent, il lui sert d'intermédiaire avec les autres États européens⁶³⁸. Une bonne entente règne entre le consul espagnol et celui de la France, contrairement à ce qui se passe entre ce dernier et son homologue anglais⁶³⁹. À la faveur de cet éclairage sur les relations hispano-tripolitaines, on peut dire que l'Espagne a pratiquement toujours joui de relations sereines et d'une bonne entente avec Tripoli. Grâce à ces liens et à sa puissance propre, la péninsule ibérique ne nécessite pas l'intervention de la France ; en certaines circonstances elle a aussi, servi de médiateur entre le Pacha et le consul français.

Concernant la Hollande, la France lui sert également d'intermédiaire. En effet, par le traité de La Haye, signé entre les deux pays en 1717, la Hollande s'est placée sous la protection de la France et ce pays connaissant de nombreux problèmes avec Tripoli, la France devra intervenir fréquemment en sa faveur.

⁶³⁴Gregory FREMONT-BARNES, *The wars of the Barbary pirates*, New-York, Osprey Publishing, 2006, p. 36. Voir aussi: Ronald BRUCEST-JOHN, *Libya and the United States: two centuries of strife*, Philadelphia: Pennsylvanie, 2002, p. 20.

⁶³⁵Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 136-137.

⁶³⁶Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, datée du 13 septembre 1797, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶³⁷Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶³⁸À l'arrivée à Tripoli du nouveau consul d'Espagne, une cérémonie a eu lieu en l'honneur de sa prise de poste au consulat. Voir la lettre du ministre des Relations extérieures au consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29. Voir aussi : Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 136-137.

⁶³⁹Lettre du ministre des Relations extérieures au consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

En 1797, un problème survient entre le Pacha et la République batave. Guys demande audience au Pacha et lui explique que ce pays est un allié de la France et qu'il ne peut, par conséquent, être l'ennemi de Tripoli. Il est clair, par ses agissements, que le consul français veut éviter d'utiliser la force avec le Pacha ; au contraire, il donne à leur entretien un ton amical. Youssef demande ensuite à Guys de convoquer au Château le représentant batave. Lors de l'audience, le Pacha lui fait savoir qu'il attend de la part de son pays les cadeaux sur lesquels ils se sont mis d'accord et qui se composent de perles, de fusils et autres objets⁶⁴⁰. Ainsi, nous avons confirmation pour la deuxième fois, que le non-paiement des redevances et l'absence de cadeaux sont des causes majeures qui permettent à la flotte tripolitaine d'attaquer les navires des pays européens qui ne respectent pas leurs obligations envers le gouvernement de Tripoli.

Peu de temps après, la discorde s'installe à nouveau entre les deux pays car la Hollande tarde à envoyer les cadeaux ; le Pacha s'impatiente et Guys informe l'alliée de la France qu'elle ne doit pas faire attendre ce Prince.⁶⁴¹ Excédé, celui-ci menace la Hollande. Le consul français doit intervenir et il avertit le Pacha que s'il s'attaque à la Hollande, la France sera obligée d'agir contre lui⁶⁴². Ici, on voit que la France intervient fermement en faveur la République batave, au point qu'elle menace d'utiliser la force contre Tripoli, ce qui ne s'était pas produit quand elle est intervenue pour soutenir le Danemark et la Suède. L'explication en est qu'il existe des relations profondes entre la France et la République batave ; un traité d'alliance a été signé entre ces deux pays et la République batave a toujours soutenu les intérêts français.

La brouille entre la Hollande et Tripoli s'amplifie, risquant de ce fait de mettre à mal les relations franco-tripolitaines. En effet, Guys menace de quitter le pays si les négociations échouent. Il informe le Pacha qu'il partira accompagné du délégué hollandais. Le gouverneur prend conscience que le départ du consul français affecterait gravement ses relations avec la France, aussi il demande à Guys de ne pas quitter son poste, lui promettant de répondre à toutes ses exigences. Mais le Français ne croit plus en la parole du Pacha et charge le consul

⁶⁴⁰Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁴¹Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁴²Lettre du ministre des Relations extérieures au consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

espagnol de s'occuper des intérêts de la France en son absence. Il prépare ses bagages et s'apprête à embarquer sur un navire français.

Il faut noter que l'idée du départ du consul français n'ennuie pas seulement le Pacha mais également les commerçants tripolitains qui ne veulent pas que Guys quitte le pays, à tel point qu'un Cheik menace de se raser la barbe si le consul s'en va.

Certains pays, bien qu'ils aient demandé l'aide de la France dans leurs négociations, peuvent agir selon leur propre initiative s'ils considèrent que les décisions de la France ne sont pas conformes à leurs intérêts. C'est ce qui se passe avec la République batave qui refuse que son représentant quitte Tripoli. L'agent hollandais baisse dans l'estime du consul français qui a pris beaucoup de risques pour lui lors de ses négociations avec le Pacha. Guys l'informe à nouveau que le Pacha ne respecte jamais ses engagements et qu'il ne doit pas se fier à sa parole. Ces mots donnent mauvaise conscience au Hollandais et pour s'amender, celui-ci prie le consul espagnol d'intervenir auprès du Pacha en faveur de Guys. L'Espagnol accepte de lui rendre ce service.

Nous reviendrons sur le sujet du départ du consul français mais disons tout de même que Guys confirme sa décision et demande au Pacha d'ouvrir le port de Tripoli, fermé par ses pirates, afin qu'il puisse partir. On l'informe que le port ne sera ouvert que cinq jours plus tard. Le Pacha souhaite rencontrer Guys en présence de tous les consuls pour des explications publiques.

Devant la détermination de Guys, le Pacha tente à plusieurs reprises de le dissuader de partir ; ceci confirme ce que nous avons déjà mentionné : le Pacha craint l'arrivée de la flotte française à Tripoli. Guys joue sur cette crainte pour atteindre son objectif et c'est pour cette raison qu'il refuse la réunion proposée considérant que les autres consuls n'ont rien à voir dans cette affaire. Le Pacha donne sa réponse concernant le problème hollandais sous forme d'une lettre adressée au consul espagnol. Ce dernier la transmet à son collègue batave. Guys la reçoit à son tour et l'envoie sans la lire à son ministre. Le consul voudrait que le Pacha trouve une solution conforme aux souhaits de la République française⁶⁴³.

Bien qu'on n'ait pas trouvé la réponse du Pacha dans les documents, nous pensons que cette réponse était probablement positive, parce que, comme nous l'avons dit, le Pacha

⁶⁴³Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

craignait la France, il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'il envoie une réponse qui soulève la colère de la France.

Le Pacha réitère sans cesse sa demande impérieuse à la Hollande et exige que l'argent lui soit versé mais la République batave repousse toujours l'échéance. Cela crée d'autres tensions qui font que le consul hollandais quitte finalement Tripoli pour n'y revenir qu'en 1802. Il apporte avec lui une somme d'argent que le Pacha juge insuffisante ; ce dernier menace de s'attaquer aux navires hollandais précisant qu'il ne craint pas la flotte de ce petit pays. Il exige une forte somme d'argent et un don annuel élevé. La République batave demande au consul espagnol d'intervenir et finalement, le Pacha accepte de faire quelques concessions. On peut se poser la question de savoir pourquoi la Hollande sollicite l'aide de l'Espagne et non de la France pour intervenir en sa faveur auprès du Pacha. Sans doute la Hollande pense-t-elle que la France, affaiblie par sa défaite en Égypte, ne bénéficie plus d'autant de crédit à Tripoli.

Pourtant, d'une certaine façon, la France inquiète encore le monde et le Pacha craint que si Louis Bonaparte monte sur le trône de Hollande, il ne pourra plus récupérer l'argent que lui doit ce pays. Ces pensées prémonitoires se réalisent puisque jusqu'en 1814, la France va diriger la Hollande et de ce fait, le Pacha ne rentrera pas dans ses fonds. Après cette date, la Hollande est libérée de la domination française et l'Angleterre affiche son intention de protéger les Hollandais qui se trouvent sur les côtes maghrébines⁶⁴⁴. Youssef Pacha ne perd pas l'occasion de réclamer aussitôt aux Bataves tous les arriérés qu'ils n'ont pas versés durant la domination française. Enfin ce problème est réglé lors de la visite du prince hollandais, Van Capellen, à Tripoli⁶⁴⁵.

La péninsule italienne n'étant pas encore politiquement unifiée à cette époque, nous considérerons séparément les villes italiennes. Nous manquons d'information sur la période du début du règne de Youssef Pacha mais les documents montrent une activité certaine avec ces villes pendant les dernières années du règne.

Naples refuse de se soumettre aux exigences auxquelles le Pacha prétend au moment du renouvellement d'un traité en 1828. La guerre est donc déclarée entre les deux pays. La France décide d'aider Naples et elle envoie un capitaine de son armée à Tripoli pour

⁶⁴⁴Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 376, 385, 390, 391.

⁶⁴⁵Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 173.

qu'il évalue dans quelle mesure la Régence est prête à faire la paix avec Naples. Dans son rapport, le capitaine déclare ce qui suit : *«Je pense qu'il est difficile de faire davantage pour Naples car cette affaire ne coûte pas plus de vingt mille Piastres alors qu'une guerre coûterait beaucoup plus que cela»*.

En fait cette somme de 20 000 piastres est infime comparée à celle imposée aux autres États. Mais cette faveur est obtenue grâce à ce capitaine français, encouragé par son gouvernement à faire l'impossible pour parvenir à une solution entre Tripoli et Naples. Les efforts du consul français, conjugués à ceux du capitaine, ont abouti. Le drapeau de Naples est à nouveau hissé sur la Maison consulaire de cet État et salué par trente-trois coups de canon. Le capitaine français quitte Tripoli avec un message d'amitié du Pacha à l'adresse du Roi Charles X⁶⁴⁶.

Concernant la Toscane, Tripoli jouit de bonnes relations commerciales avec cette région italienne et opère de nombreux échanges avec la ville la plus importante qui est Livourne. Pourtant, la Toscane, à l'instar d'autres États européens, se plaint de l'arrogance et de l'avidité du Pacha. Elle est, aussi, obligée d'envoyer des cadeaux et de faire des dons. En 1828, par l'intermédiaire de la Chambre de commerce de Livourne, elle offre des présents d'une valeur de 3 00 colonnettes (ou douros) Mais le Pacha ne considère pas ces dons comme émanant du gouverneur de la Toscane et en 1829 et il exige de lui un autre cadeau sinon il le menace de lui déclarer la guerre. La Toscane veut éviter à tout prix des problèmes à son consul à Tripoli, si bien qu'elle demande au consul français d'intervenir pour trouver un terrain d'entente. Le consul réussit à convaincre le Pacha d'accepter la somme de six mille colonnettes ou douro en une seule fois et d'envoyer immédiatement un navire à Livourne pour la récupérer.

Le consul de Naples n'est pas d'accord avec cet arrangement et aurait dit : *«Si la Toscane avait ignoré les menaces du Pacha et avait remplacé son représentant commercial, elle serait sortie de ce problème en meilleure situation»*⁶⁴⁷.

En revanche, le Pacha apprécie le gouvernement de Venise car il reçoit de sa part les dons annuels en temps et en heure ; la satisfaction de Youssef est à son comble lorsqu'il

⁶⁴⁶Rapport du capitaine du navire français qui avait la tâche de jauger la situation à Tripoli et de voir si celle-ci était prête à faire la paix avec Naples. Documents de Naples, Centre libyen des études historiques.

⁶⁴⁷Lettre du consul de Naples à Tripoli adressé à son ministre de tutelle, en date du 16 mars 1829. Archives de Naples, Centre libyen des études historiques.

s'agit de lingots d'argent⁶⁴⁸. Parfois cependant, il méprise le représentant vénitien⁶⁴⁹ alors que d'autres fois il le reçoit avec cérémonie. Il arrive à ce représentant d'être l'intermédiaire entre le Pacha et d'autres États européens⁶⁵⁰.

Il faut dire que les relations de Venise avec Tripoli sont généralement bonnes et que son consul est en mesure de gérer ses propres affaires ; c'est sans doute pour cette raison qu'on ne voit aucune intervention des grandes puissances en faveur de cette ville.

Gènes, connaît son lot de problèmes avec le Pacha de Tripoli. En de nombreuses occasions, elle demande au consul français de lui servir d'intermédiaire et de transmettre des messages au Pacha⁶⁵¹.

La Sardaigne ne souhaite plus payer son écot de taxes et de dons et veut que Tripoli la traite à l'image des grandes puissances. Le Pacha refuse et lui laisse le choix entre payer et lui faire la guerre.

L'Angleterre intervient et un accord est alors conclu qui stipule que la Sardaigne doit verser au Pacha la somme de 4 000 dollars espagnols. Le pays tarde à payer et après un délai de deux mois accordé par le Pacha, une guerre s'ensuit au cours de laquelle les deux parties subissent d'énormes pertes⁶⁵². L'Angleterre s'en mêle à nouveau et, en désespoir de cause, la Sardaigne accepte de régler la somme convenue⁶⁵³.

L'est constaté à la fin de ce sujet que le règne de Youssef Pacha a été une période de conflits multiples avec les pays européens. La principale raison de ces différends est presque exclusivement le défaut de paiement par ces États des redevances annuelles et autres cadeaux demandés par le gouvernement de Tripoli en échange de l'utilisation de ses eaux. Par conséquent, la flotte de Tripoli attaque les navires des pays qui ne paient pas. Nous avons vu que la position française était celle de la conciliation et que la France est intervenue à de nombreuses reprises en faveur de ces pays.

⁶⁴⁸Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, datée du 13 septembre 1797, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁴⁹Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁵⁰Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁵¹Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, datée du 9 octobre 1797, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁵²Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 127-133.

⁶⁵³Ettore ROSSI, *op. cit.*, p. 397.

Section 4 : Les relations entre Tripoli et les États musulmans voisins

Comme de nos jours, les pays les plus proches de Tripoli et avec lesquels elle entretient de bonnes relations de voisinage sont l'Égypte, la Tunisie et l'Algérie. Même dans les correspondances des consuls français de Tripoli au ministre des Relations extérieures, nous trouvons de nombreux signes qui mentionnent l'existence de relations privilégiées entre Tripoli et ses voisins arabes. Cependant, d'autres textes évoquent des différends. Par exemple, Guys fait allusion à une rivalité entre Tripoli et Tunis et dit que les Tunisiens et les Tripolitains ne s'aiment guère car ces derniers s'estiment plus courageux que les premiers⁶⁵⁴. Ces désaccords n'en font pas pour autant des ennemis et les périodes de mauvaise entente ne durent pas. Dans d'autres lettres, Guys dit, a contrario, que l'harmonie règne entre Tunis et Tripoli. Aucun Tripolitain ne peut ignorer les services rendus par Tunis lorsque Tripoli est tombée aux mains d'Ali Borghol. En outre, le Bey de Tunis a abrité la famille Caramanli et l'a aidée moralement et matériellement à reprendre le pouvoir à Tripoli.⁶⁵⁵

Il ne fait pas de doute que les relations entre Tripoli et la Tunisie sont généralement bonnes, alors que certains événements auraient pourtant pu déboucher sur des conflits armés, par exemple lorsque Youssef Pacha envoie, une expédition militaire contre Ghadamès pour l'obliger à lui payer un impôt qu'elle paie déjà à Tunis ou lorsqu'il refuse de payer sa dette au Bey⁶⁵⁶. En dépit de cette mauvaise volonté affichée de Youssef Pacha, nous voyons que le gouverneur de Tunis ne souhaite pas envenimer les choses.

La position prise par le bey de Tunis s'explique non seulement par la nature habituellement pacifique de sa relation avec Tripoli, mais aussi par la crainte qu'il éprouve devant une possible alliance entre Tripoli et dey d'Alger. Le bey de Tunis préférerait se rapprocher de Youssef Pacha, afin qu'ensemble ils puissent faire face à l'autorité du dey d'Alger. La politique de l'Algérie est donc bien un facteur de rapprochement entre la Tunisie et Tripoli. La situation est très complexe et indécise car, après avoir été destitué par son frère Youssef, Ahmed Caramanli s'est réfugié à Tunis où il a sollicité du Bey une aide militaire

⁶⁵⁴ Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁵⁵ Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 103.

⁶⁵⁶ Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

que ce dernier a refusée, craignant la riposte de Youssef Pacha⁶⁵⁷. Le Bey a bien tenté de fermer les yeux sur le complot que préparait Ahmed contre son frère, avec quelques chefs de tribus, mais Youssef Pacha ne tarda pas à être mis au courant par l'un de ses espions et il entra alors en contact avec le dey d'Alger pour lui demander son soutien. D'autre part, Ahmed a mis Guys au courant et lui a aussi demandé de l'aider, la réponse de Guys fut négative mais, en même temps, le consul français ne voit pas d'un bon œil le rapprochement entre le Pacha et le Dey⁶⁵⁸.

Il est clair que bien que la recherche par le Pacha d'une alliance avec le Dey d'Alger, au moment où l'Algérie souhaite étendre son influence sur la Tunisie et Tripoli, pousse le Bey à saisir les opportunités de convergence avec Youssef Pacha, alliance qu'il a toujours souhaitée. Déjà, après la mort du père de Youssef, le Bey de Tunis avait envoyé une délégation avec à sa tête un ambassadeur du nom de Mustapha. Ce dernier était porteur de prestigieux cadeaux dont un poignard, deux pistolets et quelques chevaux⁶⁵⁹.

Pour établir et renforcer une alliance avec Tripoli, le Bey va encore plus loin puisque l'ambassadeur de Tunis demande la main de la fille du Pacha pour le fils du Bey, ce que Youssef accepte. Nous pouvons donc confirmer que cette démarche paraît bien entrer dans le cadre d'une alliance contre le dey d'Alger⁶⁶⁰.

Il est mentionné que la France suit les événements qui se déroulent en Algérie avec grand intérêt et elle essaie, même indirectement, d'intervenir. Nous avons aussi souligné que Guys redoutait l'alliance entre Tripoli et le dey d'Alger et il informe en détails son ministre de tutelle, Charles Delacroix, de ce possible rapprochement. Ce dernier demande à son consul d'encourager le rapprochement entre Tunis et Tripoli afin qu'ils s'opposent aux ambitions démesurées du Dey. Mais ce projet ne voit pas le jour à cause de la politique instable des gouverneurs de l'Afrique du Nord⁶⁶¹.

⁶⁵⁷ Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁵⁸ Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, datée du 5 novembre 1798, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁵⁹ Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁶⁰ Une autre lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁶¹ Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, datée du 5 novembre 1798, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

Il faut dire que par cette attitude, la France cherche avant tout à protéger ses intérêts dans la région, surtout après que le Dey a informé les puissances européennes de son projet de créer un seul État en Afrique du Nord⁶⁶². Si l'Algérie confirmait son influence sur Tripoli et Tunis, la France ne serait pas en mesure de faire face à une telle alliance qui, par ailleurs, ne ferait qu'aggraver les risques dus à la piraterie.

Revenant sur le sujet des relations entre Tripoli et la Tunisie, nous pouvons dire que les conditions ont toujours poussé ces deux pays à s'allier et des dangers venus d'ailleurs vont rapprocher Tripoli et Tunis. En effet, après les menaces du Dey d'Alger survient, en 1831, un autre événement menaçant : la volonté affichée du gouverneur d'Égypte d'envahir les États d'Afrique du Nord⁶⁶³.

Concernant les relations de Tripoli avec la Régence d'Alger, on peut dire qu'elles ne sont pas aussi amicales qu'avec la Tunisie : le Pacha craint le dey d'Alger car ce dernier envisage de soumettre Tunis et Tripoli à son pouvoir⁶⁶⁴. En fait, on ne trouve aucune indication sur la réalisation d'un projet visant à créer un seul État en Afrique du Nord. Selon notre analyse, ce projet nécessiterait un énorme potentiel financier et militaire que l'Algérie ne semble pas posséder pas à ce moment-là. Ajoutons que ce projet n'aurait jamais obtenu l'accord des puissances européennes. Il est déjà mentionné que la France était hostile à un plan de ce genre car les intérêts français résident plutôt dans l'indépendance propre de chacun des trois États⁶⁶⁵.

D'autre part, le Dey, qui possède une flotte de guerre importante et dissuasive, réussit parfois à imposer sa volonté au Pacha. Cela se produit, par exemple, au moment du conflit qui oppose les Américains à Tripoli. En cette occasion le Dey, sous l'influence américaine, exige du Pacha qu'il signe une convention avec les Américains, convention que le Dey lui-même a préparée. Le Pacha exprime son mécontentement à ce sujet et dit au

⁶⁶²Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁶³Daniel PANZAC, *op. cit.*, p.272.

⁶⁶⁴Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁶⁵Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

consul français : *«Il m'a envoyé les os après en avoir détaché la chair»*. Cette exigence de la part du Dey blesse énormément l'orgueil du Pacha et l'atteint dans sa dignité⁶⁶⁶.

Les faits précités prouvent que le dey d'Alger en impose souvent au Pacha grâce à sa force maritime. Néanmoins, il n'en va pas toujours ainsi et il arrive qu'Alger soutienne le Pacha dans les moments difficiles. Le Dey s'oppose, par exemple, à ce que Youssef soit destitué et lui offre son aide en cette circonstance⁶⁶⁷. De son côté, comme nous l'avons dit précédemment, le Pacha demande l'appui du Dey au moment où il doit affronter son frère soutenu par le Bey de Tunis.⁶⁶⁸ Mais, dès que le Dey est remplacé par l'un de ses fils au caractère faible, le Pacha ne craint plus le pouvoir d'Alger et l'équilibre des pouvoirs en est changé⁶⁶⁹. Ne perdons pas de vue que des relations commerciales fortes lient les deux pays. Tripoli importe son blé d'Algérie, surtout celui de la région de Bône, et souvent, le Dey offre ce blé à Tripoli⁶⁷⁰.

On assiste ainsi au fait que, tour à tour, chaque pays accepte de soutenir l'autre en cas de danger ; ainsi, lors de l'expédition française sur l'Algérie en 1830, Tripoli soutient moralement le Dey. Les deux gouverneurs échangent en secret des informations visant à élaborer quelques plans d'action pour la défense d'Alger. Youssef écrit au Dey une lettre où il l'incite à ne pas se soumettre aux Français et à poursuivre le Jihad. Il lui écrit par exemple : *«Ne soyez pas inquiet ni triste et ne craignez pas, grâce à Dieu, ni peine, ni honte et ni soumission»*⁶⁷¹. On ne peut s'empêcher de remarquer que l'aide de Youssef Pacha au dey d'Alger se borne à de belles paroles mais n'est pas suivie d'actions.

Ainsi, il est clair que la relation avec l'Algérie variait selon les circonstances, tantôt le Bey apparaît comme l'ennemi qui veut tyranniser Tripoli, tantôt il se révèle un allié précieux pour la Régence. Ce qui est sûr pour nous, c'est que l'Algérie était déjà une source de grande préoccupation pour Tripoli et pour la Tunisie à cette époque-là.

⁶⁶⁶Le consul Guys s'étonnait que la Régence de Tripoli, pauvre et dépeuplée, ait toujours gardé son indépendance malgré les attaques du dey d'Alger. Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁶⁷Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁶⁸Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, datée du 15 novembre 1798, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁶⁹Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli de Barbarie précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁷⁰Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, datée du mois de décembre 1798, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁷¹E. ROUARD de CARD, *op. cit.*, p. 17-18, 29.

Les relations avec le Maroc sont bonnes dans l'ensemble. Son gouverneur permet aux navires tripolitains et à leur butin de trouver refuge dans ses ports. Parfois les navires du Pacha se rabattent, lors de leurs attaques, sur les ports marocains⁶⁷².

Quant à l'Égypte, on peut la considérer comme la sœur aînée de Tripoli. Les bonnes relations entre les deux pays sont historiques, mis à part quelques incidents insignifiants qui ont pu les troubler de loin en loin⁶⁷³.

On voit donc que la relation de Tripoli avec ses voisins arabes et musulmans est bonne. Tous ces pays ont la même histoire, la même culture et, alors que le conflit entre musulmans et les chrétiens est exacerbé, l'islam devient un facteur de rapprochement. On peut dire aussi que quand ces relations traversaient des moments difficiles, cela se terminait toujours de façon pacifique.

Concernant les Ottomans, leur autorité n'a pas de prise directe sur Tripoli. Depuis l'arrivée de la dynastie des Caramanli au pouvoir, ce pays jouit d'une certaine indépendance malgré son appartenance officielle à la Sublime Porte⁶⁷⁴. Toutefois, Youssef Pacha paie annuellement au ministre ottoman un impôt sur les bénéfices tirés de la piraterie. Il apparaît de façon notoire que Youssef Pacha ne craint pas le sultan ottoman ; il n'obtempère pas et n'exécute pas ses ordres⁶⁷⁵. Par exemple, lorsque la Suède se plaint au Grand Sultan des actes de piraterie menés par le Pacha, ce dernier déclare qu'il poursuivra son action en Méditerranée⁶⁷⁶ même si la Sublime Porte s'y oppose. L'exemple illustrant le mieux la faiblesse du prestige du sultan à Tripoli est à trouver au cours de l'expédition du général Bonaparte en Égypte, car on y voit Youssef Pacha agir indépendamment du sultan et refuser souvent de se soumettre à ses ordres⁶⁷⁷.

Il est utile d'aborder brièvement la chute de l'Empire ottoman, afin de préciser l'état de faiblesse qui était le sien à ce moment-là. Cette situation a forcément eu des conséquences sur les Régences qui dépendaient de l'Empire, dont Tripoli. En fait l'important

⁶⁷²Najmeddine El-KAIB, *op. cit.*, p. 49.

⁶⁷³Pour ce sujet voir : FAIDHERBE, "Lecture sur les relations ethniques des Lybiens et des Égyptiens", *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 2^e série t. 7, 1872, p. 612-614.

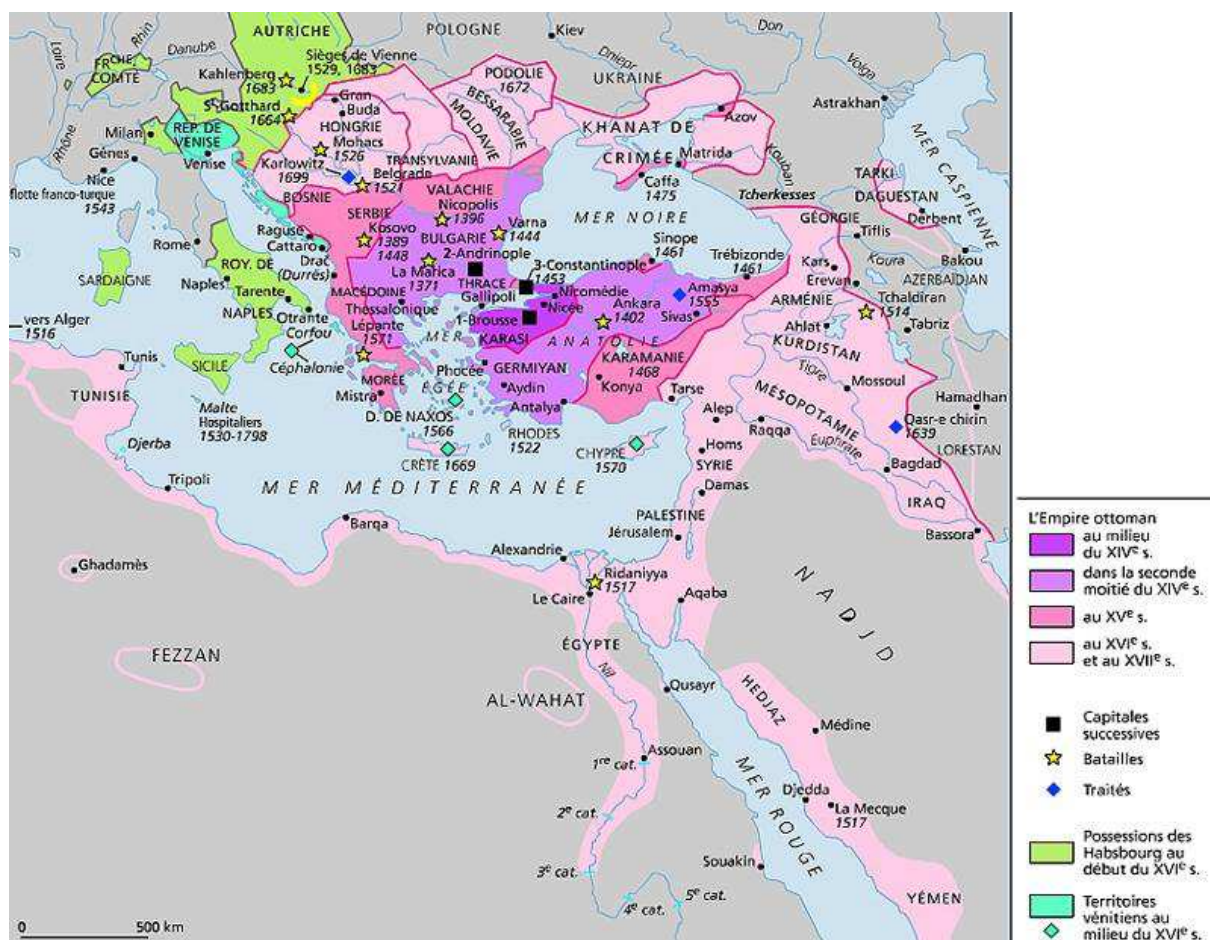
⁶⁷⁴Mohammed El-WAFI, *Youssef le Caramanli et l'expédition française de l'Égypte*, Tripoli, Établissement général pour l'édition et la distribution, 1984, en arabe, p. 98.

⁶⁷⁵Lettre du ministre des Relations extérieures au consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁷⁶Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁶⁷⁷Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 233-236.

pour nous est de connaître les répercussions de la faiblesse de l'empire sur les relations entre Tripoli et la France. Nous allons essayer maintenant d'identifier les raisons de cette faiblesse.



Source http://www.larousse.fr/encyclopedie/images/La_formation_de_lEmpire_ottoman/1011349

L'Empire ottoman est réellement en grande difficulté depuis la fin du XVIII^e siècle. La grandeur de cet empire prend fin à la mort du sultan Soliman le Magnifique, en 1566. Il fut suivi d'un certain nombre de sultans faibles et mal préparés à leur fonction qui ont entraîné le déclin. Depuis la mort du sultan Soliman le Magnifique jusqu'à la mort du sultan Selim III en 1787, sont montés sur le trône seize sultans. Trois d'entre eux seulement furent dignes de cette fonction: Mohamed III (1596-1603), Murad IV (1633-16) et Mustafa III (1773-1757).

Tout cela prouvait que l'empire ottoman était en déliquescence. Les sultans qui auraient eu la capacité d'assumer cette fonction et à qui on prédisait le succès, moururent tôt. D'autres montaient sur le trône trop jeunes, tels Ahmed I et Osman II, tous les deux âgés

de 14 ans. Mahmoud IV n'était âgé que de sept ans. Le règne de ces enfants fut l'occasion pour le harem de contrôler le pouvoir et on note l'affaiblissement de l'appareil militaire durant cette période. Pour la première fois dans l'histoire de l'Empire ottoman, des sultans sont démis de leur fonction et même assassinés. Par exemple, Osman II fut assassiné par les janissaires qui se révoltèrent contre lui. Quant aux sultans Mustafa I, Ibrahim I, Mohamed IV et Ahmed III, ils furent tout simplement détrônés⁶⁷⁸.

Une autre cause du déclin semble importante de notre point de vue : le manque d'engagement envers les enseignements de l'islam. Tant que l'Empire ottoman s'est appuyé sur un fort sentiment islamique, tant qu'il a suivi l'enseignement de l'islam et qu'il assurait la formation adéquate du nouveau régime militaire, il a gardé le pouvoir et promu la conquête et l'expansion. Quand l'islam fut affaibli, les actes de pillage, d'immoralité et de corruption ont augmenté et la dégradation s'est amplifiée. Il y eut des mutineries et tout cela a abouti à la perte de prestige de l'État.

À son apogée, l'Empire ottoman s'étend sur une immense superficie, ce qui complique l'administration des territoires. Les correspondances prennent de longs mois. Les déplacements sont longs et difficiles car ils dépendent des animaux qui assurent le transport. Les barrières naturelles : mers, montagnes, vallées profondes, etc., sont autant d'obstacles à la circulation et à la communication. L'Empire recouvre également d'une grande variété de nationalités et de religions mais il assure la cohabitation de ces éléments hétérogènes sans chercher à les uniformiser, laissant place aux droits coutumiers des différentes populations. Ces minorités finiront par exprimer leurs récriminations propres et des rébellions locales se développeront aisément mais il sera difficile de les briser ; ceci d'autant plus que les pays européens se serviront de ces troubles pour ébranler l'Empire.

Ajoutons à ces raisons les guerres menées contre cet État qui ont été ininterrompues depuis sa naissance jusqu'à son effondrement. La liste ici est assez longue, mais il suffit de penser aux campagnes française et anglaise en Égypte et à la campagne française en Algérie. Les mouvements séparatistes, les batailles et les invasions militaires montrent l'opposition mondiale contre les Ottomans en Europe.

⁶⁷⁸Ismaïl Ahmad YAGHI, *L'État ottoman dans l'histoire islamique*, Riyad, Islamic Books, 1995, p. 139-143

L'Empire ottoman a accordé aux puissances étrangères des privilèges dont on peut se demander s'ils étaient vraiment justifiés et ces pays sont parfois devenus quasi-partenaires dans la gestion du pays. Nous pensons aussi que cette générosité non justifiée d'accorder des privilèges aux étrangers représente une négligence pour l'Empire

Évoquant les diverses raisons de la chute de cet empire, on ne peut négliger la vanité des sultans ottomans. La lecture des traités signés par l'Empire montre que ces sultans se sont octroyé de grands titres, souhaitant dépasser les Rois et les empereurs et affichant leur ignorance et leur vanité. Pourtant, après des siècles de gloire et de puissance, remarquons qu'ils ne conduisent même plus leur propre armée et qu'ils la laisse diriger par des commandants dont certains sont incompetents. Ajoutons que l'armée n'est pas le seul lieu où l'incompétence se manifeste mais qu'elle sévit aussi dans d'autres affaires de l'État, au point que le cuisinier, le jardinier, l'eunuque ou le valet peuvent atteindre le rang de premier ministre ou de commandant général de l'armée.

Mentionnons la polygamie et le mariage avec des femmes étrangères. Ces dernières ont gagné les sentiments des sultans et elles ont fini par contrôler l'État. À cause d'elles combien de sultans ont tué leurs enfants ou leurs frères, aboutissant ainsi à la désintégration des liens familiaux traditionnels.

Pour toutes ces raisons, l'Empire ottoman s'est affaibli et n'est plus redouté par les autres États. Aussi nous ne sommes pas surpris de voir que Tripoli ne suit pas les ordres du sultan ottoman.

La question d'Orient

Les grandes puissances européennes, en particulier la Grande-Bretagne, la France et la Russie, perçoivent bien cette altération du pouvoir ottoman, cet Empire autrefois puissant auquel ils se sont si souvent heurtés. Ils pensent que le moment est bien choisi pour tenter d'élargir leur influence vers l'Europe de l'est et les pays de la Méditerranée orientale⁶⁷⁹.

⁶⁷⁹Mahmoud SHAKER, *L'histoire de l'islam : l'époque ottomane*, tome 8, Beyrouth, Islamic Book, 2000, p 147, 148.

Bien que ces pays européens soient convaincus de la nécessité de ne pas créer de déséquilibre en Europe, leurs opinions divergent en ce qui concerne le sort de l'Empire ottoman. Leurs intérêts propres font pencher certains pour le maintien de l'Empire alors que d'autres ne voient pas d'inconvénients à un démembrement. Une série de crises politiques et de guerres s'en sont suivies, qu'on nomme la question d'Orient.

La politique de l'Angleterre vise à maintenir l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman pour protéger ses intérêts et affirmer son influence en Méditerranée. Elle craint qu'en cas de démembrement elle ne puisse plus conserver les avantages qu'elle avait patiemment conquis. La Russie menace de mettre l'Empire ottoman sous sa protection si elle ne parvient pas à lui porter un coup fatal. La France, quant à elle, veut empêcher la Russie de réaliser ses objectifs et elle veut, en même temps, aider Mohamed Ali, gouverneur d'Égypte, à faire sécession par rapport à l'empire ottoman⁶⁸⁰.

Si nous revenons un peu en arrière, nous constatons que les racines de la question d'Orient datent de l'installation, le 29 mai 1453, des Ottomans à Constantinople, la capitale byzantine qui change alors son nom pour Istanbul, c'est-à-dire la ville de l'Islam. Compte tenu de la position stratégique de cette ville qui relie les pays européens et asiatiques et constitue le passage entre la mer Noire et la Méditerranée, cette installation suscite confusion et crainte chez les chrétiens européens et les membres du clergé car elle ouvre la voie à la propagation de l'islam en Europe de l'est, puis vers toute l'Europe à travers les détroits du Bosphore et des Dardanelles, alors que l'islam a déjà pénétré par le détroit de Gibraltar.

La propagation de l'islam en Europe cesse d'être une éventualité lorsque les Ottomans élargissent leur influence vers les Balkans, ils occupent Rhodes en 1522, assiègent Vienne en 1529 et occupent la Serbie et la Bosnie en 1463.

De tout ce qui précède, il est conclu que le conflit entre musulmans et chrétiens a joué un rôle considérable dans l'ensemble des relations politiques. Il est clair également que les pays européens se sentent menacés dans leurs intérêts politiques et économiques et que la question n'est pas seulement religieuse. On comprend la volonté des Européens

⁶⁸⁰ Ismaïl Ahmad YAGHI, *op. cit.* p. 139-143. Voir aussi : Jean-Baptiste GLAIRE et autres, *Encyclopédie catholique, répertoire universel et raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers, formant une bibliothèque universelle, avec la biographie des hommes célèbres*, Vol. 17, Paris, Desbarres, 1848, p. 415.

d'expulser les Ottomans des Balkans, et d'Europe en général, et de les libérer de l'Islam, cette affaire n'étant juste qu'une question d'années, surtout après l'expulsion des musulmans d'Andalousie. De ce fait, il fallait tenter de diviser l'Empire ottoman et de liquider ses biens.

Dès le XVI^e siècle, Ivan terrible (1533-1584), tente de pénétrer l'Empire ottoman. Il veut avoir le contrôle d'Istanbul pour donner à la Russie un accès à la Méditerranée. Il considère la Russie comme héritière de l'Empire byzantin et, pour cela, va travailler à la division de l'Empire chaque fois que l'occasion lui en sera donnée. Plusieurs guerres entre les deux pays s'en suivront⁶⁸¹. En dépit de ces tentatives, l'Empire ottoman survivra pendant une longue période et malgré sa faiblesse conserva beaucoup de ses territoires en Europe, en Asie et en Afrique.

La réelle tentative pour diviser l'Empire ottoman date de l'époque moderne, car l'expédition du général Bonaparte en Égypte, en 1798, a montré à l'Europe l'incapacité de l'Empire ottoman de se défendre. Cela a décidé les diverses puissances européennes à s'aventurer à la conquête des vastes possessions de l'Empire ottoman.

On peut distinguer trois étapes dans le développement des relations entre l'Europe et l'Empire ottoman. La première (1453-1535), dont nous venons de parler est une période guerrière qui nous a montré que les Ottomans ont su résister aux tentatives des Européens de les expulser mais nous insistons sur le fait qu'elle a créé et approfondi la haine de l'opinion publique européenne contre l'Empire ottoman. En effet, les pays européens et les Églises chrétiennes ont insisté sur le danger de l'invasion ottomane en Europe et de la propagation de l'islam.

Sur la base de notre étude de la représentation française dans l'Empire ottoman et l'Afrique du Nord, nous pouvons considérer une deuxième étape (1535-1830) qui commence dans la pratique à la signature du traité de 1535 entre la France et le sultan ottoman. Nous avons vu aussi que la France a obtenu de nombreux privilèges commerciaux, culturels et religieux. Les pays européens ne recherchent plus le conflit frontal mais ils souhaitent plutôt trouver des ouvertures dans l'Empire, affirmer leurs positions et en tirer avantages et prestige. C'est une période de négociations où l'on voit l'influence européenne s'élargir dans

⁶⁸¹Mahmoud SHAKER, *op. cit.*, p. 149, 162

l'Empire ottoman, mais cela signifie aussi que l'Empire commence à céder. Le plus significatif est qu'il accorde des privilèges qui lui coûtent une partie de son territoire, comme par exemple le privilège de pêche du corail sur la côte l'est de l'Algérie, accordé à une société française en 1650. On a vu dans le chapitre préliminaire que les relations étaient généralement amicales entre l'Empire ottoman d'une part et la France et d'autres pays européens d'autre part, nous pouvons donc appeler cette étape une pénétration pacifique.

La troisième étape (1830-1870) est celle de la mise en œuvre du morcellement. Dans cette étape les pays des Balkans ont cherché, soit par la pression politique soit par l'intervention militaire, à forcer l'Empire ottoman à leur accorder l'indépendance. Ils ont été soutenus en cela par les pays européens. Durant cette période, commence l'occupation par les Européens du territoire ottoman dans le monde arabe et l'Afrique du Nord⁶⁸².

C'est à ce moment-là que l'Empire ottoman commence à vraiment décliner. Pour illustrer cela, nous devons évoquer la révolution grecque qui a ébranlé les piliers de cet Empire. En 1821 la Grèce fait partie de l'Empire ottoman à l'exception des îles Ioniennes qui sont d'abord sous le contrôle de Venise, puis de la France et enfin, en 1815, sous le contrôle de l'Angleterre.

Les graines de la révolution grecque ont commencé à germer grâce à l'activité de l'«Amitié fraternelle» (Φιλική Εταιρεία), c'est une organisation grecque nationale et secrète qui a été fondée en 1814 à Odessa, située aujourd'hui en Ukraine. À cette époque, le désir d'indépendance s'est généralisé à toutes les couches et catégories de la population grecque, suite au développement de sentiments nationaux, encouragés pendant une longue période grâce aux efforts de l'Église orthodoxe grecque. Cette dernière a travaillé à renforcer l'esprit de nationalisme dans le cœur de ses fidèles. Il est clair que, comme lors de ce que nous avons nommé la première étape, le facteur religieux a joué un grand rôle. Parmi les facteurs qui ont également contribué à l'éclatement de la guerre, l'influence des idées révolutionnaires européennes sur les Grecs.

Plusieurs raisons peuvent donc être mises en avant pour expliquer la révolte grecque, ajoutons à cela la négligence des sultans ottomans pour leurs territoires annexés et leur

⁶⁸²Ibidem.

attitude visant à défendre leurs intérêts propres au détriment des intérêts de l'ensemble de l'Empire.

Tous ces facteurs réunis aboutissent à la guerre qui éclate en mars 1821, lorsque que le chef d' «Amitié fraternelle», accompagné d'une troupe de 4 500 guerriers grecs, traverse la rivière en direction de la Moldavie, qui est une province ottomane. Ce chef espère que ses mouvements vont pousser les Roumains à la révolte contre les Turcs, mais au lieu de cela, les Roumains attaquent les personnes fortunées de leur propre peuple, si bien que le chef grec et ses hommes sont obligés de fuir rapidement devant les Ottomans.

À la même époque, les Grecs se révoltent contre la domination turque dans le nord du Péloponnèse, qui constitue une grande partie du pays, et la révolution s'étend à plusieurs îles grecques. Quand les nouvelles de la révolte parviennent au sultan, il ordonne d'exécuter le patriarche de Constantinople qui vit à Istanbul, car ce dernier a échoué à soumettre les Grecs au contrôle de l'Empire ottoman. Cela c'est produit immédiatement après la célébration de la messe patriarcale de Pâques en 1821.

Le geste du sultan a rempli d'effroi les Grecs, d'autant plus que le facteur religieux était prédominant dans tout ce conflit. Il n'a fallu que peu de temps pour s'apercevoir que ce geste avait décuplé le sentiment de révolte des Grecs

Le 25 mars 1821, débute l'insurrection qui va conduire la Grèce à l'indépendance. L'évêque de Patras soulève le drapeau de la révolution avec des chants de «Liberté ou la Mort», ces mots seront adoptés par les rebelles dans les années suivantes. La guerre se répand progressivement, les combats provoquent des massacres pour les deux parties, dans l'île de Chios les Ottomans ont tués 25 000 grecs, tandis que les Grecs ont tué 15 000 turcs dans le Péloponnèse.

Après douze jours du début de la guerre d'indépendance, on soulève le premier drapeau officiel de la révolution sur l'île de Spetses. Le 3 avril de la même année, l'île de Spetses déclare sa révolution, suivie par les îles d'Hydra et de Psara ; les trois îles réunissent une force de 300 navires. N'oublions pas Bobolina, une femme grecque résolue à venger la mort de son mari tué par les Turcs, qui arme trois huit navires pour se joindre aux autres forces grecques qui assiègent Nafplio (l'actuelle Nauplie), l'une des villes du Péloponnèse. En

moins d'un an, les rebelles ont réussi à resserrer leur emprise sur le Péloponnèse et en janvier 1822 ils proclament l'indépendance de la Grèce.

Cette guerre ne concerne pas seulement les Grecs, mais elle enflamme aussi les opinions publiques européennes et même américaines qui ont vu dans ces révoltes la mise en œuvre des idées du monde occidental. C'était un peu leur guerre.

Les différends entre les rebelles empêchent qu'ils prennent le contrôle sur le reste du territoire grec et aussi qu'ils imposent vraiment leur autorité sur le Péloponnèse. En 1823, ces différends se transforment en une véritable guerre civile.

Après le déclenchement d'une deuxième guerre civile en 1824, arrivent en Grèce, en 1825, des forces égyptiennes pour aider les Turcs. La rébellion est fortement menacée par cette armée égyptienne et la plupart des territoires grecs se retrouvent sous l'autorité des Ottomans. Ici, nous voyons clairement que le sultan, en dépit de sa faiblesse, contrôle toujours l'Égypte, la plus grande des provinces arabes qui dépendent de lui.

Il est juste de dire qu'à ce moment de la révolte grecque, nous entrons dans la troisième période de la Question d'Orient. Les Européens font face aux Ottomans et veulent morceler de leurs territoires : l'intervention internationale va sauver la révolution grecque. Les puissances européennes décident qu'un État grec indépendant doit être établi. Après la convention de Londres, le 6 Juillet 1827, le Royaume-Uni, la Russie et la France envoient un message aux Ottomans les informant qu'ils souhaitent intervenir pacifiquement en jouant un rôle de médiateur entre Istanbul et les Grecs pour résoudre cette crise. Pour donner un signe du sérieux de leur proposition, les Anglais, les Français et les Russes envoient leurs flottes de guerre aux abords des côtes grecques, mais les Ottomans rejettent ce qu'ils considèrent comme une ingérence étrangère dans leurs affaires intérieures. Les flottes alliées détruisent les flottes égyptienne et turque, ceci est connu sous le nom de bataille de Navarin, le 20 octobre 1827. Bien que la bataille de Navarin ait causé la défaite de l'armée ottomane, la guerre se poursuit et les affaires se compliquent avec le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Empire ottoman en 1828 et 1829⁶⁸³. Les Européens continueront à frapper l'Empire ottoman dans la seconde moitié du XIX^e siècle et

⁶⁸³Mahmoud SHAKER, *op. cit.*, p. 484.

la plupart de ses possessions en Asie, en Europe et en Afrique seront saisies par les Européens.

Ainsi, il est à remarquer que l'Empire ottoman a longtemps résisté aux Européens. Ce qui a retardé sa chute est certainement le fait que ces derniers étaient divisés concernant la stratégie à adopter : soit démembrer l'Empire soit le conserver en essayant d'en assurer un certain contrôle. Dès qu'un accord fut trouvé en faveur du démembrement, le premier coup fut porté en intervenant militairement en faveur de l'indépendance de la Grèce.

D'après ce qui précède, on constate que l'Empire ottoman a dû pendant une longue période faire face à des oppositions à la fois intérieures et extérieures et qu'il en est ressorti en position de faiblesse. En ce qui concerne plus précisément notre recherche, nous pensons que c'est en raison de cette vulnérabilité que la Régence de Tripoli se sentait pratiquement indépendante de sa tutelle et, comme le sultan ottoman n'avait pas grande autorité sur les pachas, la France a voulu prendre un contact direct avec le pacha de Tripoli, afin de protéger ses intérêts.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre préliminaire la France considère les pachas Caramanli comme des gouverneurs indépendants de l'Empire ottoman, en conséquence, elle traite avec eux de tous les problèmes et signe des accords sans en référer au sultan. Il devient clair que ce dernier n'a plus aucune influence directe sur Tripoli, en dehors de l'envoi des firmans pour la nomination des nouveaux pachas. Cela confirme ce qu'on a déjà dit sur le fait que l'Empire ottoman était réellement en voie d'effondrement, au point qu'il n'était plus capable d'imposer son autorité aux différents régents des provinces ottomanes.

Conclusion

Dans ce chapitre on a vu l'intérêt continu porté par la France à la Régence de Tripoli, non seulement pour obtenir des privilèges et protéger son commerce, mais aussi pour renforcer son importance spécifique en Europe, à travers la représentation des petits pays européens contre Youssef Pacha. Nous avons donc abordé, ici, le rôle de la France en tant que médiateur entre Tripoli et ces pays.

La France veut aussi maintenir sa position en Méditerranée car est apparue une rivale particulièrement sérieuse : la Grande-Bretagne. Cette dernière veut obtenir les mêmes avantages que ceux obtenus par la France. Elle est pratiquement son seul concurrent à Tripoli, ce qui incite à dire que les relations de la France avec Tripoli ont dû grandement tenir compte des conditions internationales.

Il faut confirmer aussi que la France suivait avec grand intérêt les relations de Tripoli avec ses voisins arabes et qu'elle a également influencé le Pacha, par l'intermédiaire de son consul, pour qu'il suive une politique répondant à ses intérêts dans la région. Dans le même but, nous avons également vu que la France poursuit une politique indirecte avec les autres Régences d'Afrique du Nord visant à contrôler la région et à prévenir l'émergence d'un pays dominant.

On constate que Youssef Pacha a suivi la même politique vis-à-vis de la France que celle suivie par ses ancêtres.

D'une manière générale, on peut considérer que pendant cette période les relations entre la France et Tripoli ont été bonnes. La France a été en mesure d'imposer à Youssef Pacha des concessions qui furent également profitables aux autres pays européens. Cependant, ces bonnes relations n'étaient pas permanentes, les comportements pouvaient varier selon les circonstances et les événements internationaux. Dans certaines situations, Youssef Pacha a pris ses distances avec la France ; il a même pu, à l'occasion, la considérer comme son ennemie.

Chapitre IV : les relations entre Tripoli et la France à l'épreuve des crises

Section 1 : les relations entre la France et la Régence de Tripoli pendant la campagne d'Égypte

Le développement du sentiment national en Europe, la mise en place d'États modernes bénéficiant d'une autorité centrale, bien différents des monarchies européennes du Moyen-âge (avec une mention spéciale pour la France qui a aboli le pouvoir royal) ont conduit les pays européens à tenter d'élargir leur domination à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. La création d'empires coloniaux outre-mer satisfèrait le désir d'hégémonie. Il est possible aussi que certains pays européens aient souhaité faire oublier les tensions dues à leur politique intérieure en menant une politique extérieure active qui détournerait l'attention de la population et lui ferait entrevoir des développements attrayants et prometteurs. La situation politique et militaire en Europe a également poussé au développement de la colonisation. Ce fut, par exemple, la possibilité pour l'Angleterre et la France de poursuivre leur rivalité sur un autre terrain. Ce conflit a également conduit les puissances européennes à souvent utiliser l'arme économique, ce qu'a fait la France quand elle a voulu menacer le centre économique qu'était l'Inde pour les Britanniques.

Ce conflit politique et économique entre les deux plus grandes puissances s'est déroulé en grande partie en Méditerranée et dans les régions avoisinantes. Il a eu une influence certaine sur les Régences d'Afrique de Nord, dont la Régence de Tripoli. La proximité géographique des lieux de bataille, Malte et l'Égypte, faisait que Tripoli ne pouvait éviter ce conflit. La France et la Grande-Bretagne essaieront donc de profiter de sa position.

I. Youssef Pacha apporte son aide au général Bonaparte

On a vu dans les chapitres précédents que le facteur économique a joué un rôle majeur dans l'élaboration de la politique de la France envers Tripoli ; il semble bien que le motif essentiel ayant conduit la France à établir des relations politiques avec Tripoli était de protéger ses intérêts commerciaux en Méditerranée. Il est clair aussi que la France a essayé de s'imposer à Tripoli et en Europe à travers la représentation des petits pays européens en protégeant leurs intérêts auprès de Pacha de Tripoli. Dans ce chapitre nous allons découvrir

un autre type de relations du fait de l'importance de la position stratégique de Tripoli et de la nécessité extrême où se trouve la France d'utiliser cette position dans sa guerre avec les Anglais

Mais avant de connaître le rôle joué par Tripoli dans ce conflit, il sera utile de mettre en lumière les relations entre la France et l'Angleterre et de donner les raisons pour lesquelles l'Égypte a été choisie comme champ de bataille.

Depuis l'avènement de la République en France, l'Angleterre se montre l'un des pays les plus hostiles aux changements apportés par la Révolution française. L'exécution du Roi Louis XVI a provoqué une grande colère à la Cour d'Angleterre. Cela eut pour conséquence le renvoi de l'ambassadeur français et la rupture des relations diplomatiques avec le gouvernement de la Révolution. Les relations se sont encore détériorées à la suite de l'invasion par la France de la Belgique et de la Hollande. L'Angleterre s'est sentie directement menacée dans ses intérêts commerciaux et dans l'utilisation qu'elle faisait des routes maritimes vers le Nord.

Pour autant, l'Angleterre ne désire pas engager une guerre terrestre contre la France, elle préfère, au contraire, rester dans un conflit maritime car elle possède une flotte importante et puissante. La première étape consiste à mettre le port de Toulon en état de siège, mais grâce à l'ingéniosité du général Bonaparte, la France réussit à libérer ce port rapidement.

Il va de soi que le gouvernement anglais soutient Louis XVIII qui réside en Italie. Il lui propose de l'aider à accéder au trône de son frère. Dans le même temps, la France commence à mobiliser une grande armée, au large de la côte atlantique, pour envahir l'Angleterre. Le général Bonaparte veut également imposer la présence française en Méditerranée ; il surveille de près le déroulement des événements au Levant. Cependant, le gouvernement est aussi sensible au fait que Bonaparte commence à beaucoup s'imposer et semble souhaiter un pouvoir personnel ; l'expédition d'Égypte pourrait lui donner l'occasion d'en tirer une gloire personnelle. D'une part, le gouvernement ne pourrait que se féliciter d'un succès en Égypte car la puissance de la France serait renforcée mais, d'autre part, en cas d'échec, la responsabilité pourrait en incomber à Bonaparte et, en conséquence, limiter assez naturellement ses ambitions.

Notons bien l'intensité du conflit franco-anglais : la France défendant sa Révolution avec force et refusant de faire marche arrière tandis que l'Angleterre veut le retour de la monarchie en France de manière à ce que les idées révolutionnaires ne traversent pas la Manche. Nous voyons que les deux pays veulent déplacer le conflit en Méditerranée, en raison d'y concentrer leurs intérêts. Ici nous pouvons dire que l'importance de certains des pays riverains de la Méditerranée va croître grandement, nous voulons surtout parler de l'Égypte, de Malte et de Tripoli.

Dés que Bonaparte est désigné officiellement général de l'armée, le 26 octobre 1797, la tension devient palpable. Cependant, après avoir inspecté les forces navales préparées par le gouvernement en vue de l'invasion de l'île britannique, Bonaparte prend conscience qu'elles ne sont pas suffisamment armées pour réussir une telle mission. Il rédige alors pour le gouvernement un rapport dans lequel il propose d'envoyer plutôt en Égypte et en Syrie, une expédition qui aurait pour objectif d'isoler l'Angleterre de ses colonies en Inde. Cela représenterait également une victoire écrasante contre les Anglais et mettrait un obstacle à leur présence traditionnelle et dévastatrice en Méditerranée. Bonaparte propose d'envahir l'île de Malte en premier lieu, pour assurer à ses troupes une position stratégique dans ces eaux.⁶⁸⁴

Ce développement du conflit franco-anglais est devenu apparent et il a commencé à inquiéter les pays riverains de la Méditerranée ; à cet égard, Youssef Pacha se montre préoccupé de la présence française en Méditerranée. Pour cette raison, il surveille constamment les mouvements des navires français et récolte des informations auprès de ses représentants à Paris⁶⁸⁵.

Finalement, les suggestions du général Bonaparte sont prises en compte par le gouvernement français et il part à la tête d'une imposante armée en direction de Malte. À son arrivée, il constate que l'île comporte peu d'habitants ; il en trouve à peine cent mille, augmentés d'une communauté de cinq cents Chevaliers. Ainsi, il prend facilement possession de l'île et en change le gouvernement⁶⁸⁶.

⁶⁸⁴ Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 54-71. Voir aussi: Dominique de VILLEPIN, *Le soleil noir de la puissance, 1790-1807*, Paris, Perrin, 2005, p. 109, 110.

⁶⁸⁵ Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 144.

⁶⁸⁶ Robert SOLÉ, *Les Savants de Bonaparte*, Paris, Seuil, 1998, p. 22. Voir aussi : Laurent JOFFRIN, *Les batailles de Napoléon*, Paris, Seuil, 2000, p. 149.

La prise de Malte par Bonaparte provoque de vives réactions de crainte sur l'ensemble des côtes barbaresques et notamment à Tripoli où Youssef Pacha est en proie à une véritable angoisse. Le 15 juin 1798, Bonaparte envoie des messages aux consuls français en poste dans les Régences d'Afrique du Nord pour les informer que les troupes françaises se sont emparées de Malte et des îles environnantes. Il leur demande d'en faire part au bey de Tunis, au dey d'Alger et au pacha de Tripoli et de les aviser qu'ils auront à respecter les citoyens maltais qui sont, dorénavant, sous la protection de la France. Il exige aussi de chacun des gouverneurs, la libération des esclaves maltais. En contrepartie, Bonaparte s'engage à libérer presque deux cent esclaves arabes et turcs détenus à Malte⁶⁸⁷.

Il faut noter ici que les Français ont commencé à essayer de trouver le moyen d'établir des contacts avec les dirigeants d'Afrique du Nord. Cela confirme nos affirmations précédentes au sujet de l'importance du rôle que peuvent jouer ces Régences dans ce conflit. Ces lettres ne sont pas seulement des recommandations pour les Maltais, mais elles servent aussi à informer les dirigeants des changements politiques qui ont eu lieu dans la région. C'est ainsi que le général Bonaparte commence à nouer des relations avec les représentants des pays barbaresques, sans doute dans le but de préparer ses actions futures.

La vérité pour le général Bonaparte est que gagner la confiance du peuple égyptien et s'assurer de sa fidélité est aussi important que gagner la confiance des dirigeants des trois Régences, et peut-être même plus important, dans la mesure où il devra vivre parmi eux et combattre ses ennemis sur leur terre. Sa capacité à gagner leur confiance lui permettra de se consacrer pleinement à son combat contre les Anglais tandis que, s'ils lui résistent, cela rendra sa tâche plus difficile car il devra se battre sur deux fronts en même temps. Afin d'identifier la position des Égyptiens face à Bonaparte et à sa campagne, nous devons montrer comment il est entré en Égypte et quelle politique il a suivi à ce moment-là.

Le général Bonaparte quitte Malte, laissant sur place un bataillon et il se dirige vers l'Égypte à la tête de son armée. Il arrive le 2 Juillet 1798, les français arrivent à l'ouest d'Alexandrie et réussissent à occuper toute la ville dans la même journée. Ils poursuivent

⁶⁸⁷Henri LAURENS, *Napoléon Bonaparte, Correspondance générale 1798-1799*, France, Fayard, 2005, p. 149.

leur avancée vers le Caire⁶⁸⁸ et en cours de route, le 6 juillet, ils occupent la ville de Rachid, puis ils arrivent au village de Rahmaniya situé sur le Nil. Pendant ce temps, les Mamelouks préparent une armée dirigée par Mourad Bek pour résister aux armées françaises. Lorsque les deux armées se rencontrent près de Chobrakhit le 13 Juillet 1798, les Mamelouks sont battus et obligés de se retirer. Les deux armées se rencontrent de nouveau à Imbaba, mais Mourad est défait pour la deuxième fois dans cette bataille. Mourad s'enfuit à Gizeh, le reste de l'armée mamelouk stationnée à l'est du Nil, sous le commandement d'Ibrahim Bek se retire à Belbeis. De ce fait, le Caire est devenue une ville sans défense et Bonaparte peut y entrer le 24 Juillet 1798, malgré les efforts considérables de la population pour en assurer la protection. En effet, les habitants fermèrent leurs commerces, rassemblèrent des fonds et armèrent des forces, mais tout cela ne réussit pas contre Bonaparte.



Source : carto-mondo.fr

La résistance à l'invasion française est plus forte au Caire qu'à la campagne, en raison de l'existence d'une bonne organisation et du soutien apporté aux imams d'Al-Azhar qui ont un grand prestige auprès des Égyptiens. Les imams des mosquées incitent la population à la révolte. Les Égyptiens attendaient presque tous l'occasion pour se révolter contre la campagne française.

⁶⁸⁸Laurent JOFFRIN, *op. cit.*, p. 33. Voir aussi : Alain BLONDY, *Le commerce des oranges entre Malte et la France au XVIII^e siècle*, introduction Salvion Busuttill, Éditions Bouchene, Paris et fondation de Malte, la Valette, 2003, p. 33, 34. Voir également : Henri LAURENS, *op. cit.*, p. 149.

⁶⁸⁸Laurent JOFFRIN, *op. cit.*, p. 33.

Il faut dire que les Français ont essayé de gagner à leur cause des membres du haut clergé égyptien pour influencer le peuple. Mais ce que les Français ignoraient c'est que l'obéissance au clergé ne fonctionne que si elle est compatible avec les enseignements de l'islam c'est à dire avec « *la charia* » qui ordonne la défense de la patrie.

La première étincelle qui enflamme le peuple égyptien est l'installation par Bonaparte de canons dans la *Qualaa* (forteresse), canons dirigés contre la ville. De plus, Bonaparte impose à la population des taxes sur la propriété, l'immobilier et le bâti. Quand les Égyptiens apprennent cela, ils se rendent à la maison du juge et lui demandent de les aider à faire abolir ces taxes. Mais le juge a peur et leur ferme les portes de sa maison. La révolte s'aggrave et la maison du juge est attaquée, puis les rebelles se dirigent vers Al-Azhar. Sur leur route, ils se heurtent aux soldats français. Ils tuent le général Dupuy, gouverneur du Caire et secrétaire de Bonaparte. Ils attaquent aussi le siège des forces françaises à Azbaquiya. Cette révolte est appelée la première révolte du Caire, du mois d'octobre 1798.

Les troupes françaises assiègent les rebelles ainsi que l'enceinte d'Al-Azhar. Cinq ou six *lamas* (savants d'Al-Azhar) sont emprisonnés puis exécutés. Les Égyptiens ont l'espoir que les forces ottomanes résisteront face aux français, mais il n'en est rien.

Les Égyptiens se révoltent de nouveau en avril 1800. Cette révolte est appelée la deuxième révolte du Caire. Les Égyptiens incendient la garnison d'El-Arish et prennent possession des usines d'armes et de poudre à Boulaq. Cette révolte se poursuit jusqu'à ce que les Français assiègent le Caire, l'isole de ses approvisionnements et l'affame. Les Français brûlent aussi Boulaq, pour détruire l'usine d'armement.

Malgré leur courage, le siège force les Égyptiens à mettre fin à leur révolte, en contrepartie de la levée du blocus. Les Français exigent l'évacuation des dirigeants de la révolte en échange de la fin du siège imposé au Caire. Les Français pensent que l'évacuation des dirigeants de la révolte mettra fin aux troubles, mais leurs attentes furent vaines car la révolte a continué. Il est à noter que la résistance égyptienne à l'occupation française ne s'arrêtera pas durant les trois années pendant lesquelles les Français ont pris le contrôle du pays. En outre, l'armée française a été touchée par les maladies qui sévissent dans le pays, notamment la peste.

Ajoutons à ces difficultés le désir des Anglais et des Turcs de chasser les Français hors d'Égypte. En détruisant la flotte de Bonaparte, les Britanniques obligent ce dernier à revoir sa stratégie dans la région. C'est ainsi qu'il essaie de se rapprocher du pacha de Tripoli. On assiste donc à la naissance de nouveaux rapports entre la France et Tripoli. Ces relations sont basées sur la coopération entre les deux pays et la sauvegarde des intérêts de chacun.

Une question se pose : si la flotte du général Bonaparte n'avait pas été coulée et si les Français ne s'étaient pas retrouvés assiégés en Égypte, le futur empereur aurait-il montré autant d'intérêt pour les relations avec Tripoli et cherché à obtenir la sympathie de son gouverneur ? Nous réserverons une place importante dans notre recherche à ce sujet pour essayer de comprendre la nature de ces relations, mais auparavant, nous aborderons la question de l'intérêt de Bonaparte pour ce pays. Les retombées de son expédition furent largement positives dans les domaines culturel et scientifique⁶⁸⁹. Avant que les armées françaises ne quittent Paris, un comité composé de savants avait été constitué, comité qui devait s'occuper des sciences et des arts.

Bonaparte arrive en Égypte accompagné d'un grand nombre de savants. Il y a au total 150 savants dans diverses disciplines : 17 ingénieurs civils, 21 mathématiciens, 3 astronomes, 13 naturalistes spécialisés dans le domaine de la faune et de la flore, des météorologues, des géographes, des spécialistes dans la fabrication de la poudre, un certain nombre d'économistes, 8 parmi les peintres célèbres en France, des sculpteurs, des calligraphes, des musiciens, des dizaines de mécaniciens, en plus de 15 traducteurs, 22 ouvriers et techniciens de presse et 10 spécialistes dans la rédaction des messages.

Bonaparte est aussi accompagné d'un groupe d'artisans qualifiés afin de tenter de mettre sur pied une industrie française en Égypte et d'exporter les produits fabriqués en Égypte vers la France. Ces scientifiques habitent les palais abandonnés par des Mamelouks. Ils créent une grande bibliothèque et des laboratoires⁶⁹⁰.

⁶⁸⁹ Al-Rahamn Al-JABARTI, *Journal d'un notable de la Cour durant l'expédition française 1798-1801*, traduit et annoté par Joseph Michel Cuoq, Paris, 1979. Voir aussi : Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 83-101.

⁶⁹⁰ Paul-Mathieu LAURENT, *Histoire de l'empereur Napoléon*, Université de Lausanne, Paris, J.-J. Dubochet, 1840, p. 54, 55. Voir également : Jacques-Joseph CHAMPOLLION-FIGEAC, *Fourier et Napoléon, l'Égypte et les cent jours: mémoires et document inédits*, Paris, Firmin Didot Frères, 1844, p. 75. Également : Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 206-220.

Le général Bonaparte crée en Égypte l'Académie égyptienne des sciences afin de diffuser les connaissances et d'entreprendre des fouilles. Cette académie est composée de 48 membres : des scientifiques, des mathématiciens et des spécialistes de l'économie politique, de la littérature et des arts.

L'Académie égyptienne crée au Caire une imprimerie arabe et française. Bonaparte enrichit cette imprimerie de caractères arabes, français, grecs, syriaques et coptes. Rien ne s'imprime dans cette imprimerie sans son accord. Toutes les publications du général sont imprimées dans cette imprimerie. On y imprime aussi des journaux : *Décade égyptienne* et *Le Courier de l'Égypte*.

Un article du *Courier de l'Égypte* nous montre que les relations franco-tripolitaines étaient bonnes au début de l'expédition française en Égypte. Cet article dit que «*le commandant suprême a libéré un grand nombre d'esclaves tripolitains et turcs et les a renvoyés au Pacha de Tripoli. Alors, quand ce Pacha a reçu la demande du général Bonaparte, il libéra tous les esclaves maltais et les renvoya à bord d'un navire à Malte, accompagnés d'une énorme quantité de blé, de fruits et de quatre chevaux pur-sang arabes, cadeau du Pacha au gouverneur militaire de Malte*».

Les savants de l'académie égyptienne ont publié une encyclopédie en français sur la planification en Égypte. Cette encyclopédie se compose de deux parties : la première compte 26 volumes qui contiennent les rapports et les découvertes des scientifiques au cours des trois années passées en Égypte, la deuxième partie se compose de 11 volumes qui contiennent des graphiques et des cartes.

Durant la campagne, Les scientifiques français ont découvert la pierre de Rosette. Le savant français Jean-François Champollion étudia les caractères hiéroglyphiques qui apparaissent sur cette pierre et publia les résultats de cette découverte majeure en 1822. C'est le point de départ de l'étude de l'héritage pharaonique⁶⁹¹.

Revenons maintenant à notre sujet principal qui est la position de Youssef Pacha de la campagne française en Égypte.

⁶⁹¹Edmé-François JOMARD, *Description de l'Égypte ou Recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'armée française*, Lyon, impr. de C.-L.-F. Panckoucke, 1822, p. 395. Voir aussi : De GENOUDE, *Sainte Bible, 1: en latin et en français*, tome premier, Paris, Sapia, 1838, p. 44.

De tout ce qui précède, il est conclu que le général Bonaparte avait rencontré une opposition violente de la part des Égyptiens, malgré son contrôle sur le pays. Réprimer les révoltes des Égyptiens et les soumettre, demandera beaucoup d'efforts, de temps et d'argent, ce qui laisse penser que les Français rencontreront de nombreuses difficultés surtout après le blocus anglais sur Égypte et la présence britannique continue dans la région méditerranéenne. Ajoutons à cela que les Ottomans seront un allié pour les Britanniques dans ce conflit. Dans ces conditions extrêmes, on comprend l'importance de Tripoli, et on voit que les Français se trouvent dans l'obligation d'obtenir la coopération du Pacha. Mais comment Tripoli va-t-elle considérer l'occupation d'un pays musulman voisin par un pays chrétien ? De plus, et de manière très concrète, comment pourra-t-elle recevoir des nouvelles de l'occupation d'Égypte ? Quelle sera l'influence du sultan ottoman sur le Pacha, surtout que ce sultan est considéré comme un calife par les musulmans et en tenant compte du fait que les conflits religieux étaient à leur apogée durant cette période ? Quelle politique sera suivie par la France afin de persuader le Pacha de coopérer avec eux ?

Abordons maintenant la manière dont le Pacha va pouvoir être tenu au courant du développement de l'occupation de l'Égypte par Bonaparte. Il faut indiquer que le projet d'une expédition française en Égypte est resté longtemps secret. Même les consuls français résidant dans les Régences du Maghreb arabe ignorent cet événement et cela quelques jours encore avant son lancement. Le 6 juin 1798, Talleyrand envoie un message au consul Guys pour l'informer des raisons et des objectifs de cette expédition. Il lui indique comment agir dans cette Régence pour éviter des problèmes qui pourraient le toucher lui, en sa qualité de consul, ou bien n'importe quel citoyen français.

On constate que ces précautions prises par le ministre ne semblent pas si étranges, bien que qu'à ce moment-là le projet de la campagne française en Égypte ne soient pas encore parvenues à Tripoli, c'est-à-dire que les Français de Tripoli sont toujours en sécurité. En fait, Talleyrand craint pour la sécurité des Français, le retour par l'Égypte des pèlerins musulmans. En effet, ces derniers informent leurs compatriotes maghrébins, de l'invasion de l'Égypte par la France. Le ministre français suppose que les Maghrébins seront très en colère contre la France et les Français. Son message pour Guys a été envoyé à Tripoli lorsque

l'armée française s'approchait de Malte mais Guys ne l'a reçu qu'après l'entrée des Français à Alexandrie⁶⁹².

La crainte du ministre français nous montre que le danger qui a menacé l'expédition française en Égypte n'était pas seulement le fait des Anglais, dont cette expédition menace aussi les intérêts, soit au levant soit en Méditerranée. Pas plus qu'il n'est seulement le fait de leurs alliés ottomans qui ont perdu, à cause de cette expédition, une grande région parmi celles qui dépendaient du sultan. De la même façon, le danger n'est pas seulement le fait des Égyptiens eux-mêmes. D'autres éléments ayant menacé les Français en Égypte doivent être pris en compte, tel que le fait que les pèlerins de la Mecque qui passent par l'Égypte en choisissant la voie de terre ont une grande motivation religieuse qui risque de les amener à combattre les peuples des infidèles, en l'occurrence les Français.

Après la destruction de la flotte française, Bonaparte se trouve face à un problème sérieux car la présence anglaise en Méditerranée l'empêche de communiquer avec son gouvernement. La recherche d'une solution pour contourner cet écueil oriente ses pensées vers l'emplacement stratégique de Tripoli⁶⁹³. C'est à ce moment-là et pour cette raison que la Régence entre dans le calcul des intérêts français : Tripoli représente un trait d'union entre l'armée française assiégée en Égypte, le gouvernement français à Paris et une partie de l'armée du général Bonaparte restée à Malte. La ville est aussi une base idéale pour approvisionner, en munitions, matériels de guerre et vivres, les troupes cantonnées dans l'île⁶⁹⁴. De plus, la France veut protéger ses navires et son commerce des attaques des pirates, surtout tripolitains et tunisiens⁶⁹⁵.

On reconnaît ici l'importance de Tripoli pour les Français et, en ce sens, le général Bonaparte doit se rapprocher de Youssef Pacha. On voit cependant que le début de ce rapprochement s'opère avec une certaine sévérité, c'est ce que nous déduisons du message que Bonaparte envoie à Guys, le 15 juin 1798, au sujet de la protection des citoyens maltais et de l'échange des prisonniers de guerre, il termine en écrivant «*Dites au Pacha que nos forces qui ont envahi l'île de Malte en moins de quatre jours sont capables de le punir s'il montre un manque de respect envers la République française*».

⁶⁹²F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 16, 17.

⁶⁹³Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 97.

⁶⁹⁴Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 88.

⁶⁹⁵Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 107.

Cette phrase de Bonaparte nous renseigne sur son caractère autoritaire et sur la politique qu'il compte mener envers Tripoli. Il veut signifier par-là que Youssef Pacha n'a pas d'autre choix que de coopérer avec la France et dans le même temps, c'est une menace précise contre Tripoli pour le cas où le Pacha voudrait agir contre la République en s'unissant à d'autres nations et notamment à l'Angleterre.

Le message de Bonaparte pour Guys part à bord du navire qui ramène les prisonniers de guerre tripolitains dans leur pays. Ce geste du chef de l'armée française prédispose bien le peuple de Tripoli à son égard. Concernant ledit message, il nous apparaît que Youssef Pacha en a parfaitement saisi le sens et qu'en aucun cas, il n'osera affronter Bonaparte. Effectivement, dans la lettre que le Pacha lui envoie en retour, il insiste sur cette longue amitié existant entre les deux pays ; il promet également de bien traiter les Maltais qui résident à Tripoli. Pour prouver sa bonne volonté et joignant le geste à la parole, il envoie du ravitaillement aux soldats français en garnison à Malte⁶⁹⁶.

De son côté, le gouverneur français de Malte entreprend un échange de messages et de cadeaux avec Youssef Pacha⁶⁹⁷. Ce comportement du gouverneur Vaubois ne doit pas nous étonner car, sur les ordres de Bonaparte, le chef de la garnison de Malte doit œuvrer pour le rapprochement et la bonne entente avec Tripoli.

Par ce qui précède, nous voyons que Bonaparte a pratiqué, vis-vis du gouverneur de Tripoli, la politique du bâton et de la carotte : il a commencé par la menace et l'intimidation et juste après il a plutôt essayé de l'amadouer, (faut-il dire de l'acheter ?) en lui offrant des cadeaux et autres faveurs matérielles. Il semble que Bonaparte connaisse bien les points faibles de ce pacha. En fait, la crainte de l'arrivée de la flotte française dans les ports de Tripoli a toujours été une préoccupation pour les dirigeants de la famille Caramanli ; c'est ce qui les a souvent poussés à condescendre à obéir aux Français et à répondre leurs désirs. De ce point de vue, Youssef Pacha n'est pas différent des autres dirigeants, c'est pour cela que le général Bonaparte a commencé par menacer. D'autre part, le fait que Youssef Pacha soit décrit comme une personne cupide, est une caractéristique que le général français a voulu exploiter afin de ne pas laisser au Pacha l'initiative que la coopération avec la France.

⁶⁹⁶Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 377.

⁶⁹⁷Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 14.

Jour après jour, l'importance de Tripoli pour les Français se démontre, comme si son alliance était devenue un élément crucial pour eux. Ceci est illustré pour nous par le grand nombre de messages, de missions et de cadeaux envoyés à Tripoli. Par exemple, le 9 juillet 1798, Vaubois envoie à Youssef Pacha un message plein de louanges dans lequel il l'assure de la confiance qu'il lui porte et le remercie pour le respect mutuel et la bonne foi qui les lient. Parallèlement, il lui demande de mettre fin aux attaques des pirates tripolitains contre les navires maltais qui sont dorénavant sous la protection française. En fait, il n'est pas étonnant que la réponse de Youssef Pacha soit rassurante car il a peur des Français et de leur présence si proche.

Dans son message, le chef de la Régence insiste sur son admiration pour la France et promet au gouverneur que ses pirates ne s'attaqueront plus aux navires qui sont sous protection française. Il le remercie également d'avoir libéré les esclaves tripolitains de Malte ; enfin, il lui affirme qu'aucun esclave ou prisonnier maltais, français, ou chrétien ne se trouve à Tripoli. Et pour conclure sa lettre, il lui promet de demeurer un ami fidèle et dévoué à la France⁶⁹⁸.

Youssef Pacha fait passer dans ce message son souhait sincère d'une collaboration totale avec les Français, voici la lettre entière citée par F. Charles-Roux «*Nous avons, été bien aise d'apprendre que vous soyez persuadé de l'affection que nous entretenons envers vous, comme nous nous sommes empressés de vous le déclarer dans notre première lettre, vous assurant de nouveau que nous ne désirons autre chose que les occasions de vous faire connaître l'estime et l'attachement dont nous sommes animés pour vous, et en tout temps nous ne négligerons aucun moyen d'accroître l'amitié qui existe entre la France et nous, que nous avons reçue comme un héritage de nos ancêtres et qui, de notre part, sera encore plus forte que par le passé.*

Nous avons manifesté devant tout le monde le cas particulier que nous faisons de la Nation française et notre attachement partial pour elle, au-dessus de celui que nous avons pour aucune autre puissance. Dans la confiance d'être payé de retour par la République, de cette manière nous resserrerons les nœuds de l'amitié la plus parfaite.

⁶⁹⁸ F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 20.

Quant à la recommandation que vous avez faite pour que nous donnions ordre à nos corsaires de ne pas molester les bâtiments maltais qui naviguent sous le pavillon de notre grande amie la République française, vous pouvez être assuré que quiconque jouit d'une telle protection sera toujours bien vu et traité par nous, de sorte que vous n'ayez rien à me demander à cet égard.

Nous avons reçu les neuf hommes, nos sujets, qui par le passé étaient esclaves à Malte. Recevez nos remerciements les plus empressés, étant bien persuadés de la bienveillance de la République pour nous ; et, comme nous vous l'avons écrit, s'il y avait eu ici des esclaves maltais, nous n'aurions pas manqué de vous les remettre selon vos désirs.

Dans tout ce qui pourra vous être agréable, nous sommes prêts à faire ce que vous nous demandez, étant votre ami à toute épreuve et disposé comme vous à la plus parfaite réciprocité».

Dans cette lettre, la position de Youssef Pacha par rapport aux Français est très claire et l'on peut considérer cette lettre comme un consentement à apporter son aide. Cependant, une ligne dans cette lettre nous oblige à faire remarquer que, lorsque le Pacha qui dit que la raison de son soutien à la France est la tradition de bonnes relations entre les deux pays, On peut douter qu'elle soit la raison principale qui pousse Youssef à afficher ce comportement. Il en existe d'autres qui l'incitent à se rapprocher de la France et notamment des raisons économiques car on peut imaginer ses gains quand il fournit du ravitaillement aux troupes françaises stationnées à Malte. C'est une occasion dont il veut tirer parti, sachant bien qu'une telle opportunité ne se représentera pas deux fois⁶⁹⁹.

Dans la même lettre, on voit que le Pacha annonce la première étape dans la voie de la coopération avec les nouveaux dirigeants de Malte, c'est à dire l'interdiction d'attaquer les navires arborant le pavillon français, ainsi que l'échange de prisonniers. Ceci est le signe qu'il se dirige dans la voie de l'alliance avec les Français. En fait, Youssef Pacha est bien conscient que, s'il continue dans cette voie, il aura sans doute maille à partir avec les Anglais et leurs alliés.

⁶⁹⁹Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 88.

Ainsi, les relations entre le Pacha et les Français prennent un tournant exceptionnel. Chaque partie étale ses sentiments d'amitié envers l'autre. Mais tout cela changera-t-il lorsque Youssef Pacha apprendra l'invasion de l'Égypte ?

Il est déjà mentionné que le gouvernement français voulait s'assurer que sa campagne en Égypte reste secrète. En fait, on sait très bien qu'une telle nouvelle ne peut être cachée pendant très longtemps, d'autant plus que Tripoli est la voisine directe de l'Égypte et que de telles nouvelles peuvent circuler facilement, soit par les pèlerins et commerçants, soit par des correspondances envoyées par le gouvernement égyptien au Pacha. Et pourtant, les nouvelles d'Égypte ne sont parvenues au Pacha par aucun de ces moyens-là. Le bey de Benghazi prend connaissance, au bout d'un mois et demi, de l'arrivée de l'expédition française et il transmet sans tarder ces nouvelles à Tripoli. Mais le consul français Guys s'est montré plus rapide et a déjà informé le Pacha de cet évènement. Il est d'ailleurs plus logique que l'information parvienne au Pacha par le biais du représentant de la France plutôt que par l'intermédiaire d'une source étrangère⁷⁰⁰.

Micacchi nous informe que c'est Talleyrand qui a donné l'ordre à Guys de prévenir Youssef Pacha à propos de l'expédition⁷⁰¹. Mais la lettre envoyée par Guys à Talleyrand ne nous laisse aucun doute, c'est bien le consul français lui-même qui prend l'initiative d'informer le Pacha. Dans cette lettre, Guys écrit au ministre qu'il a décidé d'aborder le sujet avec le Pacha et de l'informer de l'invasion de l'Égypte. Il précise que « *ce geste sera bien apprécié par Son Altesse* » et que cette dernière pourrait ainsi mieux comprendre et accepter cet événement. Il ajoute, par ailleurs, qu'informer le Pacha lui donne la certitude qu'il jouit d'une importance spéciale auprès du gouvernement français.

Pourtant, il ment à Youssef Pacha en lui disant que le sultan ottoman est informé de cette expédition, en effet personne ne peut croire que la Sublime Porte accepte que la France occupe un des grands pays arabes qui est sous sa protection. Par ailleurs, la France cache ses intentions concernant cette expédition. Elle craint que la nouvelle ne parvienne aux Anglais. D'ailleurs, Talleyrand ne transmet l'information au consul général français à Istanbul que le 11 mai, c'est-à-dire quelques jours avant le départ de l'expédition vers l'Égypte. Mais le consul ne reçoit le message que le 28 juin, c'est-à-dire la veille de l'arrivée

⁷⁰⁰Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 113-114.

⁷⁰¹Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 1.

de l'armée française sur le sol égyptien. La réaction de la Sublime Porte est la déclaration de guerre à la France. Les Turcs arrêtent le consul général français ainsi que tous les Français qui résident sur leur sol⁷⁰².

Certainement Guys n'était pas honnête dans l'information qu'il a transmise au Pacha. Il semble qu'il ait joué un jeu politique en utilisant le nom de l'Empire ottoman seulement pour infléchir Youssef Pacha, parce qu'il savait très bien que le sultan ottoman était apprécié par les dirigeants d'Afrique du Nord et qu'ils lui sont subordonnés. La vérité est que Guys devait multiplier ses efforts pour convaincre le Pacha de coopérer avec la France. Malgré ce que nous avons déjà dit au sujet de la crainte que les Français inspiraient au Pacha et de son désir d'assurer ses intérêts avec eux, certains éléments pouvaient nuire à l'alliance de Tripoli avec Bonaparte. Avant de les mentionner, il est important de noter que Guys a fait miroiter au Pacha ce que Tripoli pourrait gagner à la faveur de cet événement, car l'action française en Égypte mettra fin aux menaces du Mamlouk Mourad Bek envers la Régence⁷⁰³. Mais malgré tous les efforts déployés par Guys pour le rassurer, l'occupation de l'Égypte bouleverse Youssef Pacha et ne fait qu'augmenter ses craintes⁷⁰⁴.

Il faut dire que le premier souci de Youssef Pacha réside dans sa crainte que les troupes françaises qui ont envahi l'Égypte avancent vers Tripoli afin de l'occuper. Les Français se serviraient alors de la ville comme d'une base pour les nouvelles conquêtes du général Bonaparte⁷⁰⁵. Mais par ailleurs, Youssef Pacha souhaite obtenir une indépendance totale vis-à-vis de l'Empire ottoman ; cela apparaît très clairement dans les paroles rapportées par Naudy. En effet, ce dernier indique que le Pacha lui a parlé d'une chance possible pour l'indépendance de Tripoli si un traité de paix était signé entre la France et le sultan ottoman⁷⁰⁶. En outre, les messages envoyés par Bonaparte à Youssef Pacha pourraient avoir contribué à l'encourager⁷⁰⁷ à collaborer avec les Français.

Le consul nous décrit ainsi l'état moral du Prince en disant : « *Youssef Pacha a été très anxieux, il a eu peur quand il a pris connaissance de notre invasion de l'Égypte et surtout*

⁷⁰² Pour plus d'informations voir : Mohamed El-WAFI, *Youssef Caramanli et l'expédition française de l'Égypte*, Tripoli, Établissement général pour l'édition et la distribution, 1984, en arabe, p. 115, 116.

⁷⁰³ F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 22.

⁷⁰⁴ Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 141.

⁷⁰⁵ Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 88.

⁷⁰⁶ Lettre de Naudy au Ministre des Relations Extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁰⁷ SOLÉ Robert, *Les Savants de Bonaparte*, Paris, Seuil, 1998,, p. 22.

quand il a su que les indigènes le savent déjà dans toute la Tripolitaine». Guys essaie d'intervenir auprès des proches de Youssef Pacha pour qu'ils calment ce dernier et le convainquent que la France n'a aucune intention belliqueuse envers Tripoli.

Le consul de France est si optimiste qu'il n'imagine pas que des actes agressifs puissent être perpétrés contre des Français à Tripoli. Il a aussi commis une faute en informant son gouvernement que les pèlerins du Maghreb arabe, surtout ceux du Maroc considérés par lui comme les plus fanatiques, n'allaient pas accomplir leur devoir religieux cette année au su des problèmes régnant dans leur pays. C'est le contraire qui s'est produit, car un nombre de pèlerins dont le chiffre atteint approximativement vingt mille, prend le chemin de la Mecque. En même temps, une rumeur s'est propagée. Elle colporte que ces pèlerins ont l'intention de libérer l'Égypte après s'être munis de chevaux et équipés en armes. Ils ont aussi appelé à la guerre sainte. Mais les Français ont déjà eu connaissance de cette affaire⁷⁰⁸.

Après réflexion, le gouvernement français décide d'envoyer Guys en Syrie. Ce dernier expédie à Talleyrand son rapport sur l'avis émis par Youssef Pacha à propos de la présence française en Égypte, puis il se dirige vers Malte. Arrivé à destination, Guys est mis en quarantaine à cause d'une épidémie. Le consul met ce temps à profit pour rédiger des notes dans lesquelles il suggère le moyen efficace de communiquer avec Bonaparte à travers le territoire tripolitain⁷⁰⁹.

On a pris note de ce qui précède, l'intention des françaises, et la pression qui a été exercée sur le Pacha de Tripoli, afin de coopérer avec eux. Et nous avons vu aussi que Youssef pacha avait semblé répondre avec eux, nous avons expliqué cela précédemment par son peur de Général Napoléon, qui a suivi depuis le début des techniques de menace pour que Tripoli soit une zone stratégie et vitale sur la Méditerranée.

1. La politique musulmane du général Bonaparte

Alors que Guys est occupé à préparer son plan, qui a pour objet de faire de Tripoli un lien entre la France et ses armées stationnées en Égypte, le général Bonaparte est, lui, très

⁷⁰⁸ Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 123, 124, 125.

⁷⁰⁹ F. CHARLES-ROUX, *op. cit.* p. 24, 25.

occupé à concocter un plan pour alléger la pression étrangère qu'il subit et de manière à être libre de mener un combat spécifique contre les Anglais. Il veut absolument assurer la sécurité des Français en Égypte tout en menant à bien tous ses plans d'expansion, sans obstacle. En fait, le plan est que le général Bonaparte décide d'adopter une politique orientale dans le but de créer, en Égypte un terrain d'entente qui permettra au monde musulman d'accepter la présence française. Alors, avant de quitter Malte pour les pyramides, il rassemble ses troupes et leur donne l'ordre de respecter la religion musulmane⁷¹⁰. Dès qu'il pose le pied sur le sol égyptien, il déclare, dans un discours au peuple, que le but de son expédition est de chasser les Mamelouks qui l'oppriment et que, en aucun cas, il n'est là pour mener une guerre contre l'islam et les musulmans. Il insiste aussi sur la croyance en un Dieu unique, commune aux deux nations⁷¹¹ et s'aventure même à énoncer que tous les Français sont des musulmans. Enfin il demande au peuple égyptien de ne pas croire ceux qui prétendent que les Français sont là pour détruire l'Égypte⁷¹².

Le projet immédiat de Bonaparte est de tisser des relations solides avec les pays islamiques en bénéficiant de la place importante qu'occupe l'Égypte dans le monde musulman et arabe. Il voit dans ce pays le point de départ de sa politique musulmane. Celle-ci vise en premier lieu à la sécurité et à la protection des Français en Égypte. Bonaparte fait tout pour convaincre les musulmans de ne pas s'attaquer aux Français qui résident dans les autres pays du monde arabe ; pour cela il doit veiller à ne pas provoquer de rupture avec l'État ottoman. Bonaparte espère que cette politique l'aidera à s'allier avec des personnalités arabes importantes telles que les gouverneurs de Syrie et de la Mecque⁷¹³, en effet, n'oublions pas l'objectif premier de cette expédition, à savoir que l'armée française coupe la route aux Anglais vers leurs colonies des Indes. Dans le même temps, on voit Bonaparte tenter de s'attirer la sympathie des pèlerins. Il met à la disposition d'une de leurs caravanes quatre mille soldats français qui sont chargés de faciliter son acheminement vers leur lieu de destination.

Toujours dans la même optique de s'attirer la sympathie et la confiance du peuple égyptien, Bonaparte célèbre la fête religieuse du « Moule : la naissance du prophète ». Et on

⁷¹⁰Robert SOLÉ, *op. cit.*, p. 23.

⁷¹¹Laurent JOFFRIN, *op. cit.*, p. 25.

⁷¹²Robert SOLÉ, *op. cit.*, p. 43.

⁷¹³F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 31, 32.

le voit, à cette occasion, s'interroger sur la raison pour laquelle cette fête ne peut être célébré avec le même faste que les années précédentes. Apprenant qu'il s'agit d'un problème financier, il fait un don pour permettre aux musulmans de célébrer dignement cette fête. Ce sont alors les Français qui supervisent l'organisation de la célébration.⁷¹⁴

Il n'est pas étonnant que Tripoli, l'une des villes musulmanes dont Bonaparte essaye de gagner le soutien, entre rapidement dans les plans de sa politique orientale. Dans ce cadre, il demande au consul français d'informer le Pacha que le général Bonaparte célèbre le « Moule » et que la caravane des pèlerins tripolitains revient du pèlerinage sous sa protection⁷¹⁵.

Bonaparte a essayé de tirer parti du fait que tout ce qui touche à la religion a une grande influence sur les habitants des pays qu'il traverse. Tantôt il déclare qu'il est musulman, tantôt il participe à la célébration de fêtes religieuses et il protège les pèlerins pour se faire accepter du monde musulman. Cette politique obtiendra-t-elle pour autant le succès escompté, surtout en ce qui concerne le transport des correspondances par les caravanes des pèlerins.

2. La correspondance entre le général Bonaparte et Tripoli

L'importance de Tripoli pour les Français n'est maintenant plus à démontrer et leur présence en Égypte est totalement liée à la coopération avec le Pacha. D'un autre côté, les événements politiques successifs en Méditerranée ne permettent pas à Tripoli, en vertu de son emplacement, de rester neutre. Jusqu'à maintenant, Tripoli va dans le sens du rapprochement avec la France et ce, malgré les craintes exprimées par Youssef Pacha de voir l'armée française aussi près de ses frontières. Cela signifie, d'autre part, que le consul français se trouve face à une tâche ardue, qui est d'empêcher Youssef Pacha de changer d'avis sur sa position vis-à-vis de la France, surtout que la présence de la flotte anglaise en Méditerranée est maintenant permanente. Sa rivalité incessante avec la marine française complique grandement les communications entre Bonaparte, son gouvernement à Paris et le gouverneur français à Malte. Cette communication devient encore plus difficile après

⁷¹⁴Al-Rahamn Al-JABARTI, *op. cit.*, p. 45.

⁷¹⁵Henri LAURENS, *op. cit.*, p. 292, 293.

l'anéantissement de la flotte française à Abu Kir. La seule ouverture qu'entrevoit alors Bonaparte est l'utilisation de la route de terre qui relie l'Égypte aux Régences du Maghreb arabe et en priorité la voie qui mène à Tripoli.

Afin d'atteindre ses objectifs, Bonaparte doit impérativement trouver une stratégie pour parvenir à communiquer avec le gouvernement français. On constate que Guys est très actif dans cette affaire et qu'il continuera même à œuvrer dans ce sens alors qu'il aura quitté sa fonction de consul, car la France voudra pouvoir bénéficier de son expertise et de son expérience.

Le consul Guys a rédigé à la demande du commissaire civil de la République à Malte un mémoire pour établir des correspondances entre Paris et Alexandrie par la Régence de Tripoli. Le 8 septembre 1798 Guys établit ce mémoire sous le nom «*Note sur l'établissement projeté de courriers entre Malte et Alexandrie, en passant par les États de la Régence de Tripoli-en-Barbarie*». Au début de ce mémoire, le consul estime que la distance de Tripoli à Alexandrie est d'environ 350 lieues par terre et 278 par mer. Il ajoute que le trajet des courriers entre les villes de la Régence peut «*s'effectuer par la voie de terre ou par la voie de mer ; on peut même les employer l'une dans l'autre, surtout dans la belle saison*».

Après avoir obtenu l'autorisation de Youssef Pacha, Guys propose que le Pacha lui-même choisisse et fournisse les courriers. En fait, Guys est sûr de la coopération du Pacha, il ne doute pas qu'il soit facile d'obtenir de ce dernier ce service en échange de certains avantages financiers.

Vaubois et Guys ont déjà signalé l'importance stratégique de la ville⁷¹⁶. C'est pour cette raison que Bonaparte tient beaucoup à établir une correspondance permanente avec le consul français à Tripoli, afin que ce dernier lui fournisse des nouvelles de la France depuis l'arrivée de l'armée française en Égypte. Il a également besoin de facilités pour sa politique islamique⁷¹⁷.

La question est de savoir, comment le général Bonaparte sera en mesure de transmettre ses messages à Guys à Tripoli. Il n'y a aucun doute que les Anglais ont des espions partout, surtout le long de la côte, ce qui fait que la correspondance entre Tripoli et

⁷¹⁶Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 128-148.

⁷¹⁷Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 91.

l'Égypte est presque impossible. Il n'est pas moins dangereux de passer par voie terrestre, à cause de la zone désertique entre l'est de la Tripolitaine et l'Égypte. Ajoutons aux dangers qui pourraient attendre les Français, s'ils décident de tenter l'aventure en traversant ces routes dangereuses, que les choses deviennent plus graves lorsque les voyageurs sont des blancs européens que le monde arabe regarde avec méfiance, et qu'il n'hésite pas à tuer à l'occasion. Quels sont donc les moyens que Bonaparte va utiliser pour atteindre ses objectifs?

Il ne fait aucun doute que les attentions manifestées par Bonaparte aux caravanes des pèlerins tripolitains ne se bornent pas à une question de politique traditionnelle de la France envers Tripoli, ni même à cette nouvelle politique musulmane qui répète sans cesse à Youssef Pacha le souhait de la France de cultiver de bonnes relations avec Tripoli. Ce qui est en jeu avec cette aide accordée aux caravanes, c'est de pouvoir envoyer ses messages et ses lettres à Paris et à Malte en passant par l'intérieur de la Régence. Il désire aussi que Youssef Pacha protège ses échanges de courriers⁷¹⁸.

Bonaparte trouve une opportunité avec l'arrivée en Égypte d'une caravane de pèlerins tripolitains, en août 1798. Un officier français décrit cette caravane, installée à Boula au bord du Nil, il dit «*Elle est composée d'environ 150 chameaux très rapprochés entre lesquels quelques vieilles tentes délabrées couvrent des pèlerins noirs et bronzés, tous vêtus de manteaux ou de guenilles blanches. La vénération du peuple pour cette canaille n'a pas empêché quelques marchands de pastèques d'appréhender et de battre deux pèlerins surpris en délit de vol*» Cette occasion lui permet d'envoyer une lettre à Guys, dans laquelle il lui demande d'informer le Pacha que ses sujets sont bien traités en Égypte et que lui, le général Bonaparte, espère que le Pacha fasse de même envers les Français à Tripoli. Il demande aussi à Guys de lui envoyer toutes les nouvelles concernant la situation actuelle en Méditerranée, précisant qu'il ne peut lui-même envoyer ses messages par la mer à cause des Anglais. Il lui demande aussi d'envoyer un messenger qui, partant de Tripoli, passerait par Malte pour atteindre ensuite Toulon, avec pour mission de relater au gouvernement français les victoires du général Bonaparte et de l'informer de la bonne santé des soldats français, du fait qu'ils ne souffrent d'aucune maladie et que l'armée ne déplore aucun décès.

⁷¹⁸Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 244.

Bonaparte veut aussi rassurer les membres du gouvernement quant à son propre état de santé, car il a eu vent de rumeurs répandues sur une prétendue maladie qui l'aurait atteint, allant jusqu'à provoquer sa mort. Il demande, aussi à Beaussier le nouveau consul de France à Tripoli de lui envoyer des nouvelles par l'intermédiaire d'un messenger et de demander aux troupes françaises demeurées à Malte de lui adresser tout ce qu'elles ont en leur possession comme journaux français. Bonaparte exige de Beaussier de faire partir un messenger de Tripoli, tous les dix jours. Il lui conseille de lui faire prendre la mer jusqu'à Derne et de là, de l'enjoindre de gagner l'Égypte par la terre. Il promet une belle récompense à ce messenger s'il lui apporte de bonnes nouvelles. Il achève sa lettre en demandant au Pacha d'expédier des vivres à Malte et des moutons à Alexandrie⁷¹⁹.

L'acheminement de la correspondance est le point qui préoccupe Bonaparte. Aussi, veut-il avoir à sa disposition un messenger sûr, à qui il puisse faire entièrement confiance. Dans ce but, et pour être certain que les correspondances suivent bien entre Malte, Paris et lui-même, il promet des récompenses alléchantes au messenger. C'est ainsi qu'à l'arrivée de la deuxième caravane de pèlerins, Bonaparte conclut un pacte avec le cheik Abu Alkacem afin qu'il transporte ses lettres depuis l'Égypte jusqu'à Tripoli. Il lui confie un message à l'attention du consul Beaussier, une copie du discours qu'il a prononcé devant les Égyptiens et des copies de lettres envoyées par lui au gouvernement de Paris, dans lesquelles il relate le déroulement de l'expédition⁷²⁰. Et pour sceller l'entente passée avec le cheik, il lui offre une montre de poche.

Dans ses courriers, Bonaparte propose au gouvernement français de faire six copies de chaque lettre qui lui sera envoyée en Égypte. Il insiste pour que ces lettres soient codées. Il demande au gouvernement de lui envoyer tous les magazines et les journaux parus depuis son départ de France. Ces envois devraient suivre quatre voies différentes : soit par le port d'Ancône et acheminés vers Damiette, soit par le port de Toulon ou celui de Gènes vers Damiette, soit par Naples par voie de terre puis en direction de Tripoli à bord d'un navire, soit en direction d'Istanbul puis vers Alep et Damiette.

Beaussier reçoit la lettre de Bonaparte envoyée par l'intermédiaire du cheik Abu Alkacem. Le secrétaire-interprète du quartier-général français Venture de Paradis qui rédige

⁷¹⁹Henri LAURENS, *op. cit.*, p. 292-293. Voir aussi: F CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 34.

⁷²⁰Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 153-161.

la lettre de Bonaparte insiste sur son désir de recevoir une réponse au plus tôt. Il exige, également, une régularité dans ces échanges et attend des nouvelles de France : *«Le général en chef me charge de vous écrire pour vous recommander divers objets qui lui tiennent à cœur. Par les divers imprimés que vous trouverez ci-joint, vous jugerez de la position dans laquelle nous nous trouvons dans ce pays-ci. Privés des nouvelles de France, nous désirons savoir ce qui se dit et ce qui se fait. Vous êtes dans une position où vous pouvez rendre des services essentiels à l'armée. Le général en chef vous tiendra compte de toutes les peines que vous vous donnerez et de tout l'argent que vous dépenserez pour lui faire parvenir des avis et des nouvelles. Faites-lui des gazettes très longues et très amples. Les plus petits détails lui feront plaisir. Ne regardez pas à l'argent pour lui faire parvenir vos lettres. Expédiez des bateaux à Derne et à Benghazi s'il le faut. À Derne ou à Benghazi ayez un homme de confiance, qui, à prix d'argent, fera passer au Caire des Arabes montés sur des dromadaires, car la croisière des Anglais, sur les passages d'Alexandrie, rend difficile l'abord des bateaux. Ainsi il faut absolument que de Derne on expédie les dépêches par courrier arabe, surtout lorsqu'elles sont essentielles».*

En dépit de ces recommandations, une longue période s'écoule sans que Bonaparte ne reçoive les lettres tant attendues. Alors, les Français résidant en Égypte commencent à douter de ces bédouins tripolitains qui n'arrivent pas jusqu'à eux. Ils s'interrogent sur les raisons de ce retard : ces bédouins, sont-ils fiables ? Ont-ils affronté des obstacles ? Ou bien y a-t-il d'autres raisons⁷²¹ ?

Il est clair que jusque-là, c'est la route de terre qui a été choisie pour transmettre les correspondances françaises, avec la possibilité d'utiliser la voie par mer sur une courte distance, de Tripoli à Benghazi ou à Derne, puis de rejoindre la voie terrestre qui commence à l'est de la Régence jusqu'à Alexandrie. Mais le général Bonaparte ne reçoit toujours pas les lettres du consul français, alors que la bonne réception des messages du général par Beaussier peut sembler une indication sur la possibilité qui existe malgré tout d'échanger des messages par Tripoli, si les précautions nécessaires sont prises. Nous voyons d'autre part, la coopération du Pacha avec les Français. Mais, tous ces efforts restent sans effet, Bonaparte est toujours dans l'impossibilité de recevoir les messages de Beaussier. Pour mieux comprendre ce problème nous allons suivre le chemin d'une des lettres que Beaussier

⁷²¹F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 41-46.

a envoyées en Égypte et nous verrons ce que Bonaparte pourrait faire au cas où l'échec des communications perdurerait.

Au mois de novembre 1798 Beaussier envoie à Bonaparte un messenger spécial sous l'autorité et la protection de Youssef Pacha. Cet envoyé est également porteur d'une lettre de la part de Youssef Pacha pour Bonaparte. Dans son écrit, le Prince le conjure d'aider son oncle Hassan Caramanli à atteindre Tripoli afin qu'il puisse prendre son nouveau poste de gouverneur à Derne. Beaussier dépose cette lettre avec les journaux et les magazines français dans un coffre destiné à Hassan Caramanli résidant en Égypte.

La chaîne de communication établie prévoit que le Bey de Benghazi se charge de transmettre le courrier à Hassan en Égypte ; mais ce dernier a quitté le pays pour se rendre dans l'île de Rhodes. Le Bey garde alors par-devers lui le coffre et son contenu, puis il en informe le Pacha. Beaussier ignore ces derniers événements jusqu'au début du mois de février 1799, date à laquelle il reprend possession du coffre et le renvoie à Bonaparte sans lui révéler l'incident.

Les échanges de courriers entre Beaussier et Bonaparte deviennent de plus en plus difficiles surtout quand le sultan ottoman exige de Youssef Pacha qu'il lui transmette les lettres de Bonaparte qui pourraient tomber entre ses mains. C'est avec beaucoup de difficultés que Beaussier réussit à convaincre le Pacha de lui permettre d'envoyer des émissaires en Égypte.

De multiples courriers sont envoyés de part et d'autre et de nombreux messagers sont engagés mais, alors que Beaussier peut envoyer et recevoir les nouvelles, Bonaparte lui, envoie des messages mais ne parvient pas à recevoir de réponse. On peut imaginer la crise qu'il traverse car il se trouve isolé en Égypte sans aucune nouvelle ni directive de France, qui plus est, il est bloqué par les Anglais et ne sait de quelle façon agir ! C'est en raison de ce profond malaise que Bonaparte persiste à envoyer encore et encore courriers et messagers, en dépit du fait qu'il n'obtient pas de résultats.

Pour illustrer ce qui précède, on peut dire que le 28 février de la même année, un haut gradé de la marine française nommé Fabre arrive à Tripoli. Il transmet à Youssef Pacha un paquet de lettres à son adresse. Mais ce dernier entre dans une grande colère lorsqu'il découvre qu'aucune lettre ne lui est destinée. Il réalise que Bonaparte utilise son nom pour

faire parvenir ses lettres au consul de France. Ce dernier découvre, avec étonnement, dans cette correspondance quelques missives destinées au gouvernement français, une copie d'un journal égyptien en langue française et un agenda relatant les activités quotidiennes de Bonaparte et les responsabilités qui lui incombent⁷²².

Il est convenu de noter que l'échec qu'a subi Bonaparte pour faire parvenir sa correspondance le pousse à chercher d'autres méthodes plus propices à en garantir le succès. Alors il choisit d'envoyer à Tripoli pour une mission tenue secrète un certain Benoit Arnaud⁷²³. Cet émissaire s'embarque à bord d'un navire français et arrive à Tripoli porteur de lettres de Bonaparte. Deux de ces lettres sont destinées à Youssef Pacha et au gouverneur de Derne.⁷²⁴ Le courrier adressé à ce dernier comporte ces mots : *«Je vous envoie le citoyen Arnaud afin de vous faire connaître mon désir de vivre en bonne intelligence avec les sujets du Bey de Tripoli ; de lui rendre tous les services dont je suis capable. Je désirerais recevoir rapidement, par votre aide, toutes les nouvelles qui parviennent d'Europe. Je vous prie de croire au désir que j'ai de vous obliger»*. Le contenu de la lettre adressée à Youssef Pacha est similaire. Bonaparte y insiste aussi pour recevoir des nouvelles de l'Europe. Il souhaite collaborer avec le Bey et le Pacha pour qu'ils envoient toutes les nouvelles qui sont en leur possession⁷²⁵.

Arnaud est tenu de revenir vers Bonaparte avec ces mêmes nouvelles. À cet effet, Beaussier le charge de toutes les informations qu'il détient⁷²⁶. Sur le chemin du retour, l'envoyé de Bonaparte ne supporte pas la façon dont le commandant du navire le traite. Il demande à faire escale à Misrata préférant poursuivre sa route par la voie terrestre⁷²⁷. Mais il est fait prisonnier par les hommes du cheik Sif El Nasir et reste captif dans le golfe de Syrte pendant vingt-cinq jours jusqu'à ce que le Pacha donne l'ordre de le libérer et de le renvoyer à Tripoli fin avril 1799.

Arnaud écrit à sa femme qu'il repart vers Tripoli sans connaître les raisons politiques qui motivent ce départ. Il l'informe, également, qu'il quitte l'endroit où il se trouve dans un mauvais état de santé. Cet envoyé périt au cours de son voyage à la suite des dangers

⁷²²Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 241-247.

⁷²³Instructions de Beaussier à Naudy, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷²⁴Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 379.

⁷²⁵Henri LAURENS, *op. cit.*, p. 703.

⁷²⁶Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 379.

⁷²⁷Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 143. Voir aussi : Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 295.

auxquels il est confronté sur le chemin du retour à Tripoli⁷²⁸. Avec la mort du citoyen Arnaud s'envolent les espoirs de communication de Bonaparte. Ces circonstances néfastes s'ajoutent aux autres agissements de ses ennemis et vont l'obliger à agir de son propre chef, ignorant les ordres du gouvernement français.

De son côté, Beaussier a du mal à communiquer avec l'autorité française à Malte. À titre d'exemple, on sait que le navire destiné par le gouverneur français de l'île à transmettre le courrier de Bonaparte au gouvernement de Paris n'est jamais arrivé au port de Tripoli⁷²⁹.

Il est clair donc que l'établissement de moyens de communication entre Paris, Tripoli et l'Égypte a rencontré des obstacles assez considérables. Cette question n'est pas aussi simple que ce que Guys avait imaginé dans son mémoire, pourtant préparé avec soin. Cela suggère-il que Tripoli a perdu de son importance pour la France ? D'autres obstacles surgiront que nous verrons plus loin.

II. Les tensions manifestées par les Britanniques et les Ottomans à la suite de la politique de *Youssef Pacha* envers la France

il est manifeste qu'aucune amélioration n'était à noter concernant le courrier entre Tripoli et l'Égypte. Même lorsque Bonaparte a essayé de nouveaux moyens, cela n'a pas fonctionné et cela n'a fait qu'amplifier ses problèmes. Il se trouve dans une situation peu enviable, le manque de nouvelles venant de France à propos de l'orientation de son gouvernement le conduit à se comporter de façon aléatoire en fonction de ses attentes et des estimations qu'il peut faire de la situation. La vérité qui nous apparaît est que les problèmes de Bonaparte deviennent plus critiques après que l'empire ottoman et l'Angleterre commencent à faire pression sur Youssef Pacha pour qu'il rompe ses relations avec les Français en Égypte. Nous allons voir dans quelle mesure Youssef Pacha peut continuer à soutenir les Français.

⁷²⁸Instruction de Beaussier à Naudy, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷²⁹Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 230.

1. L'ordre donné par le sultan ottoman à Youssef Pacha pour qu'il mette fin à sa relation avec la France

On constate que jusqu'à présent, les relations entre le gouvernement français et les Régences du Maghreb sont stables. Youssef Pacha, de son côté, désire avoir de bonnes relations avec la France et il se fait représenter par des délégués à Paris⁷³⁰. De même, il envoie à Malte des denrées alimentaires qu'il paie de ses deniers. Malgré cela, ce sont des événements politiques extérieurs qui vont décider de la tournure que prendront les relations et quelques fois, l'arrivée d'une nouvelle peut suffire à faire changer la politique de Tripoli envers la France.

Les nouveaux affluents sur Tripoli. Parmi elles, il y en a de fausses qui annoncent que la flotte française a été battue par la flotte anglaise et que Bonaparte possède des troupes cachées. Une autre information annonce que Malte est assiégée par la flotte portugaise qui agit pour le compte des Anglais. Toutes ces nouvelles font que Youssef Pacha commence à penser qu'il a commis une erreur en s'associant avec la France et en signant des accords commerciaux avec l'armée française à Malte. Le Pacha essaie de modifier ses orientations en cessant d'approvisionner l'île. Mais quelques temps après il se laisse fléchir et accepte, en octobre 1799 sous la pression de Beaussier, d'envoyer une cargaison de vaches à Malte. Pourtant, sa crainte que les Portugais mettent la main sur sa cargaison le fait arrêter à nouveau ses envois⁷³¹.

L'inquiétude du Pacha nous semble tout à fait justifiée car sa collaboration avec la France a provoqué contre lui la colère de l'Angleterre. Cette dernière se plaint auprès du sultan ottoman et lui demande de faire pression sur Youssef Pacha afin qu'il expulse les Français de Tripoli⁷³². Cette demande de l'Angleterre montre bien que Tripoli joue un rôle particulier dans le conflit franco-anglais.

Cette requête anglaise a pour résultat l'envoi par le sultan d'un messenger à Tripoli. Ce dernier transmet à Youssef Pacha une lettre du sultan lui demandant de rompre toutes ses relations avec les Français qu'elles soient d'ordre économique ou politique. Il lui ordonne de confisquer les biens des commerçants français, de ne plus approvisionner leurs navires et de

⁷³⁰Seaton DEARDEN, *op. cit.*, p. 143.

⁷³¹F. Charles-Roux, *op. cit.*, p. 54, 55.

⁷³²Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 245.

déclarer la guerre à la France⁷³³. Il lui demande également d'envoyer une flotte pour couper la route à la deuxième armée française en provenance du port de Toulon et d'essayer de la détruire. Il exige enfin de Youssef qu'il soutienne activement la marine ottomane en Méditerranée avec le maximum de ses forces maritimes

Bien que Youssef Pacha soit en prise à des états d'âme contradictoires, il ne veut pas sacrifier ses relations et son amitié avec la France. Il n'exécute pas les ordres du sultan et lui envoie une lettre qui montre sa détermination à protéger sa Régence. Toutefois, il envoie trois navires de guerre pour surveiller le port de Toulon.

Même si Youssef Pacha a passé outre les ordres du sultan au sujet du sort des Français qui résident à Tripoli, la France est inquiète des mauvaises conditions que connaît son armée. Cette inquiétude s'accroît quand elle apprend que le sultan demande à Tunis et Alger de lui déclarer la guerre. Beaussier joue alors la carte de l'intimidation auprès de Youssef Pacha en lui déconseillant d'user de menaces envers son pays. Cette stratégie porte ses fruits car le Pacha promet à Beaussier de n'en rien faire. Youssef, en gage de bonne volonté, décide d'envoyer une cargaison de vaches à Malte. Le consul décèle, dans le comportement du Pacha, sa crainte toujours présente de l'armée française. Sur ce point, Beaussier oublie que cette armée ne possède plus la même puissance guerrière et pas davantage de pouvoir dissuasif, en raison de son isolement et de son manque d'approvisionnement en armes et munitions. Pourtant, en dépit de tout, Beaussier réussit en appliquant la politique de La carotte et du bâton à effrayer le Pacha. Il le convainc que l'armée française pourrait, à cause de ses difficultés en Égypte, se replier vers l'ouest et envahir ainsi Tripoli⁷³⁴.

Il faut arrêter ici pour rendre hommage au consul français qui a rempli sa tâche de manière remarquable. Il n'est pas exagéré de dire que c'est grâce à Beaussier que le Pacha a accepté de poursuivre sa coopération avec les Français, malgré les nombreuses tensions qui auraient pu lui coûter son trône si la France avait été vaincue par le sultan ottoman.

Pendant un certain temps, la Régence ne reçoit pas de nouvelles de Malte. Puis, le 1^{er} janvier 1799, un envoyé de Vaubois, du nom de Conseil, arrive à Tripoli pour acheter du ravitaillement. Cet envoyé offre au Pacha le navire sur lequel il est arrivé. Il est clair pour nous que le but de ce cadeau est d'inciter Youssef à aider la France ! L'arrivée de l'envoyé

⁷³³ Abdallah KHABATT, *op. cit.*, p. 51.

⁷³⁴ Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 233-236.

français à Tripoli prouve en outre qu'il n'y a pas d'embargo sur Malte. Cela encourage le Pacha à fournir l'armée française en caisses de munitions et autres cargaisons. Malheureusement, la joie de Youssef Pacha et des Français est de courte durée car ils reçoivent de mauvaises nouvelles. Elles se présentent sous la forme de l'arrivée à Tripoli d'un deuxième émissaire du sultan ottoman.

Cet envoyé est passé par la Tunisie, venant au préalable d'Algérie. Il a demandé aux gouverneurs de ces deux pays de rompre définitivement leurs relations avec la France et le Dey et le Bey ont immédiatement obéi aux ordres reçus de la Porte.

Youssef Pacha devrait normalement suivre l'exemple de Tunis et d'Alger en obtempérant aux ordres du sultan. Mais nous connaissons le caractère « âpre au gain » de Youssef et malgré les dangers auxquels il s'expose, il a du mal à rompre avec un pays qui lui fait gagner beaucoup d'argent (envoi de ravitaillement et de matériel de guerre à Malte).

Nous pouvons dire que c'est la cupidité du Pacha qui le pousse à maintenir ses relations avec la France malgré les dangers que l'on commence à percevoir : Youssef Pacha informe son ami Beaussier de la situation. Ce dernier lui demande d'envoyer rapidement une cargaison de ravitaillement à Malte et en paie le prix au Pacha. Néanmoins, le consul français ne peut cacher qu'il est inquiet de la visite de l'émissaire ottoman. Youssef Pacha, pour calmer son inquiétude, lui indique qu'il va simuler la fermeté vis-à-vis des Français devant l'envoyé du sultan. Beaussier craint que cette visite n'ait pour conséquence une déclaration de guerre de Tripoli contre la France, qui serait suivie inévitablement d'attaques des navires français par les pirates tripolitains. Youssef Pacha rassure le consul en lui affirmant que ce climat d'hostilité contre son pays prendra fin dès que l'émissaire ottoman aura quitté Tripoli⁷³⁵.

Il faut noter que l'arrivée de l'émissaire a occasionné quelques désagréments à la France tels que la suppression du drapeau français et la mise en faction d'un garde devant la demeure du consul afin de le surveiller. Néanmoins, ainsi que le Pacha l'avait promis, ces mesures cessent dès le départ de l'émissaire ottoman, le 25 février 1799. Les Français sont de nouveau libres. Youssef Pacha prouve de cette manière son amitié pour la France. Mais

⁷³⁵F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 66-70.

en revanche, il perd l'estime de son peuple qui refuse l'occupation de l'Égypte par les Français.

Il doit également prendre en compte la position du peuple tripolitain qui confirme qu'il n'est pas satisfait de la politique de son gouverneur. Les Tripolitains, comme les autres nations musulmanes, condamnent l'occupation française en Égypte et certains ont même déclaré le djihad et se sont rendus dans les territoires égyptiens pour lutter contre les Français. Nous aborderons ce sujet plus tard dans cette étude mais nous voulons juste montrer les pressions exercées sur le Pacha à l'intérieur comme à l'étranger. Nous voulons réaffirmer que l'amitié n'est pas la seule motivation pour que le Pacha envisage tous ces risques seulement pour plaire aux Français. Ce sont ses intérêts et ses ambitions qui le poussent à agir ainsi, mais aussi le comportement prudent de Beaussier qui l'encourage à poursuivre cette politique. L'insistance des ennemis de la France à convaincre Youssef Pacha ainsi que leur concomitance d'action montrent que les relations franco-tripolitaines étaient toujours fortes à ce moment-là.

Peu de temps après, un autre envoyé ottoman arrive à Tripoli. Il apporte du matériel de guerre en cadeau à Youssef Pacha. Cette fois, le sultan ottoman demande au Pacha d'attaquer les Français par l'ouest, mais Youssef s'y refuse car il estime à juste titre que son armée est incapable de mener une telle attaque. Au même moment, les troupes syriennes mènent une offensive contre les Français par l'est et parallèlement, une armée turque débarque sur le delta du Nil. C'est à ce moment-là que le Pacha, à son tour, prend des dispositions contre le consul Beaussier⁷³⁶.

Un quatrième émissaire débarque à Tripoli le 20 avril 1799. Il est porteur d'ordres intimant le Pacha de lui livrer tous les Français de Tripoli, qu'ils y soient établis ou non. Il compte les emmener sur le navire avec lequel il est arrivé. Youssef Pacha refuse d'obéir à ces ordres mais Beaussier se demande jusqu'à quand le Prince pourra faire face aux pressions exercées sur lui par les ennemis de la France⁷³⁷.

Il est remarqué que le sultan a été obligé d'envoyer quatre messagers successifs aux gouverneurs des Régences barbaresques. Cela nous amène à penser que ces derniers ne

⁷³⁶Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 143-145. Voir aussi : SOLÉ Robert, *op. cit.*, p. 21.

⁷³⁷Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 282, 283.

craignent pas la Porte et n'obéissent pas à ses ordres ; le fait se vérifie surtout pour Youssef Pacha sur lequel ni les cadeaux, ni les menaces du sultan n'ont eu de prise.

Pour évaluer les relations franco-tripolitaines jusqu'à présent, on peut dire que le conflit entre l'Angleterre et la France a eu aussi pour résultat qu'une amitié s'est développée entre Youssef Pacha et le général Bonaparte à l'occasion de l'expédition française en Égypte. Le consul français à Tripoli, Beaussier, a contribué à consolider cette amitié qui ne plait ni au sultan ottoman ni aux Anglais. Ces derniers sans doute déploieront de nombreux efforts pour tenter de mettre fin à cette amitié. Une question se pose alors : l'Angleterre réussira-t-elle là où le sultan a échoué, à savoir, obliger Youssef Pacha à rompre définitivement sa relation avec la France ?

2. Le mécontentement de la Grande-Bretagne face à la coopération franco-tripolitaine

Mécontenté par le refus du Pacha d'obéir aux ordres du sultan ottoman, le consul anglais déclare qu'il ne restera pas dans un pays dont le chef ne reconnaît pas l'autorité de la Porte qui, de plus, se trouve être l'alliée de l'Angleterre⁷³⁸. Les Anglais sont convaincus que les négociations avec Youssef Pacha ne mèneront à rien. Alors, ils envoient un navire à Tripoli sous le commandement de l'amiral Hardy pour menacer le gouverneur de cette Régence et lui transmettre une lettre de l'amiral Nelson. Dans ce courrier, il est à nouveau demandé à Youssef de rompre ses relations avec la France et d'expulser ses ressortissants. À son habitude, Youssef Pacha se montre coopératif de façon ostensible mais dès que Hardy quitte le port, ses relations avec la France reprennent leur cours. Le consul anglais Lucas informe aussitôt Nelson de ce revirement du Pacha.

Ici encore, remarquons avant de terminer sur la réaction des Anglais contre Tripoli, on voit clairement que Tripoli avait une grande importance dans cette lutte européenne. Sinon on ne comprendrait pas pourquoi le Pacha aurait reçu des menaces du sultan ottoman et pourquoi l'Angleterre aurait envoyé ses navires de guerre pour menacer Tripoli.

⁷³⁸Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 380, 381.

L'amiral Hardy ordonne alors à son subordonné Campbell de se rendre à Tripoli, à bord d'une frégate équipée de soixante-quatorze canons. À son arrivée, Campbell remet au Pacha une lettre de Nelson. On y lit ce qui suit : *«Quand j'ai reçu la lettre de Votre Altesse, par le capitaine Hardy, j'ai été ravi d'apprendre que vous avez renoncé au traité avec les émissaires du général Bonaparte cet homme sanguinaire, ce dépouilleur des faibles, cet ennemi des musulmans. Car, comme Satan, il flatte seulement ceux qu'il peut facilement détruire. J'avais envoyé votre lettre au Roi, mon maître, ainsi qu'au Grand Seigneur, car je n'ai jamais cru que Votre Altesse dirait un seul mot qui ne soit pas vrai, un mensonge est impossible à dire pour un véritable musulman, du moins c'est ce que j'ai toujours pensé. Donc, quel ne fut pas mon étonnement d'apprendre du consul britannique de Sa Majesté, M. Lucas, qu'au moment où le « Vaguer » partait, le consul français et tous les Français étaient libérés et les vaisseaux français ont pris la mer. Pourquoi Votre Altesse s'est-elle laissée entraînée par des mauvais conseillers qui n'ont pas d'autre but que votre ruine ?».*

De plus, on peut lire à la fin de cette lettre diverses autres menaces envers Youssef. Nelson lui rappelle que c'est grâce à lui que les navires portugais n'attaquent plus ceux de Tripoli et ne s'approchent plus des côtes tripolitaines. Il le met en garde, ajoutant qu'au cas où il n'obéirait pas à ses ordres dans les deux heures, il permettrait aux Portugais de l'attaquer.

Il faut dire que les ordres transmis à Campbell sont bien précis, Nelson lui demande de veiller à ce que Youssef Pacha les exécute. Il lui impose, dans le cas contraire, de donner l'assaut à la ville. Parallèlement, Nelson demande au Pacha de rassembler tous les Français à bord du navire « Alfonso » et de signer un traité de paix avec le Portugal⁷³⁹. Le Pacha n'en fait rien.

Tout au long de notre étude de l'histoire de famille Caramanli, et plus généralement de l'histoire de la Tripolitaine à la première époque ottomane, nulle part on a trouvé d'exemple d'une ingérence aussi flagrante dans les affaires externes de Tripoli. Aucun pacha de Tripoli contraint à expulser des ressortissants d'un autre pays sur un ordre étranger. Cet épisode reflète bien la détérioration de la situation et, au cas où Tripoli obéirait à l'ordre anglais, il nous montre aussi l'incapacité de cette Régence à faire face aux puissances européennes. C'est ce que nous verrons dans les pages suivantes

⁷³⁹Seaton DEARDEN, *op. cit.*, p. 146, 147.

3. Les Français sont expulsés de Tripoli

On peut prendre conscience de la situation dans laquelle se trouve Youssef Pacha à travers le rapport de Beaussier. Le consul français fait savoir ce qui suit « *Youssef Pacha est prêt à résister durement à toutes les attaques menées contre lui. Je ne doute pas que Nelson ait l'intention de nous envoyer à la capitale Turque. Tout cela se passe sous le contrôle de trois émissaires du palais ottoman qui résident encore à Tripoli. Le Pacha est conscient des conséquences graves de son attitude positive envers nous. Mais en dépit de la peur du résultat de ses actions, il n'est pas prêt à rompre son amitié avec nous* »⁷⁴⁰.

Il se trouve que, pour une raison inconnue, le navire « Alfonso » quitte le port de Tripoli. Youssef Pacha est soulagé car il pense que le danger s'éloigne. Il veut gagner du temps et il envoie à Nelson une lettre, plutôt ambiguë, sur ses intentions. Deux jours après, le navire portugais est de retour. Aucun coup de canon n'est tiré pour le saluer et le drapeau blanc, signe de paix, n'a pas été hissé. Alors Campbell décide de débiter les hostilités et il donne l'ordre de brûler un navire tripolitain. Au même moment, trois autres navires de la Régence entrent au port sous le commandement du *Raïs Mourad*. Les Anglais les prennent en otage puis Campbell se prépare à bombarder les forts et à brûler les navires ancrés dans le port.

À vrai dire que Youssef Pacha, selon son habitude, a du mal à résister lorsque la flotte d'une grande puissance entre au port de Tripoli (ce qui n'est pas le cas si le différend l'oppose à un petit pays européen où là, il abandonne rarement). Ne soyons donc pas surpris de voir qu'après un temps de réflexion, le Pacha accepte de négocier avec les Anglais car il ne veut perdre ni le *Raïs Mourad*, ni les trois navires tombés entre les mains des forces anglaises. En outre, il est confronté aux vociférations de la foule qui réclame la libération des prisonniers. Cela détermine davantage le Pacha à se ranger aux exigences des Anglais. Il leur livre le consul français accompagné de cinquante de ses compatriotes. Ils sont embarqués sur le navire « Alfonso ». Ce dernier quitte le port de Tripoli à l'issue d'un traité de paix signé entre son capitaine et le Pacha. Les Français seront libérés à Gênes⁷⁴¹.

Il est certain que Youssef Pacha a beaucoup perdu au plan financier quand il a cessé de ravitailler Malte, mais il faut dire que dans cette affaire, la France a perdu bien davantage

⁷⁴⁰Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 287-288.

⁷⁴¹Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 146.

et elle se trouve même devant une alternative décisive : trouver une autre solution pour ravitailler Malte ou abandonner l'île.

Il est clair par ce qui précède que la force a porté ses fruits contre le Pacha, mais ce que nous voulons ajouter ici, c'est qu'il existe d'autres pressions sur lui, dont celles du sultan ottoman ainsi que celles que provoquèrent le mécontentement et le ressentiment des Tripolitains. Il est bien évident que l'expulsion des ressortissants français, même si elle s'est faite contre la volonté du Pacha, a porté un coup aux relations franco-tripolitaines. De telles tensions conduisent généralement à la rupture des relations entre les pays. Il nous faut donc étudier maintenant les événements qui se produisirent après le départ de Beaussier.

4. La résistance tripolitaine contre la présence française en Égypte

Avant de suivre les nouveaux développements des relations franco-tripolitaines après l'expulsion des Français de Tripoli, il est un autre sujet qui peut nous éclairer dans notre étude, c'est le rôle des Tripolitains et leur position sur ces événements. Nous avons souligné à maintes reprises dans les pages précédentes que des Tripolitains avaient la même position sur l'occupation française en Égypte que les autres peuples arabes et musulmans. Nous avons vu que la colère des Tripolitains eut une certaine influence sur la politique du Pacha envers la France, de plus, certains avaient déclaré le djihad et la lutte contre les Français sur le territoire égyptien. Le djihad est obligatoire pour se défendre ou pour défendre un autre pays musulman. Pour certains, il est même plus important que le pèlerinage qui est le devoir essentiel de chaque musulman, car il leur permettra de voir la Kaaba qui est la maison de Dieu pour eux. L'insistance des Tripolitains à chasser les Français, leur fort esprit combatif et leur détermination nous ont conduits à aborder ce sujet

Dans le même temps où Youssef Pacha reçoit la France à bras ouverts, où il accepte que son territoire soit emprunté par les messagers de Bonaparte et que son pays serve de base arrière pour alimenter l'armée française en Égypte, des manifestations de colère s'élèvent à Tripoli contre sa politique. La population s'oppose à la présence française en Égypte et y appelle à la guerre sainte contre l'envahisseur. Parmi les opposants, se distingue le cheikh Mohamed Derneoui. Il est à la tête d'un mouvement insurrectionnel dans la région d'Al-Bouhayra et les tribus d'Oulad Ali lui emboitent le pas. Il s'attaque à un groupe de

soldats français basés à Damanhour, durant la nuit du 24 avril 1799. L'influence du cheik s'étend jusqu'à la région de Rachid.

Les Français ne peuvent répondre immédiatement à l'attaque du cheik et doivent se cantonner à l'abri de leurs forts. Mais lorsqu'ils reçoivent des renforts, les deux parties s'affrontent près de Damanhour, dans une échauffourée qui dure cinq heures. En mai 1799, une nouvelle offensive, toujours dans les environs de Damanhour, dure sept heures et oblige les Français à se retirer à Rahmania. Les troupes du cheikh les suivent et leur ferment la route de retour. Mais l'armée française, grâce à des manœuvres stratégiques évite une troisième confrontation, sans réussir cependant à s'emparer du cheik qui disparaît. On ignore s'il est mort au cours de la bataille ou s'il est parti au Caire pour préparer une deuxième insurrection contre les Français, qui se produira en mars 1800⁷⁴².

Ainsi se confirme le fait que l'avis des Tripolitains était très différent de l'avis de Youssef Pacha, ils étaient farouchement opposés à l'occupation française de l'Égypte. Ils l'ont non seulement condamnée, mais ils se sont battus aux côtés des Égyptiens contre les Français. Les Tripolitains peuvent donc être ajoutés à la liste des ennemis de la France.

5. La situation après le retour du général Bonaparte en France

Bonaparte craignant que, durant sa présence en Égypte, les Turcs l'attaquent, décide donc d'aller les combattre directement en Syrie mais ceci se solde par un échec dont il est très affecté. Il revient donc en Égypte⁷⁴³. Il ignore alors que Tripoli, la Tunisie et l'Algérie ont déclaré la guerre à la France. Il envoie un courrier à Youssef Pacha lui demandant de bien traiter les Français qui résident à Tripoli, sans savoir que ces derniers ont été expulsés de la ville depuis déjà trois mois⁷⁴⁴. Bonaparte et son armée sont soumis à de fortes pressions. Les forces ottomanes se dirigent vers l'Égypte. Le 25 juillet 1799, a lieu la formidable bataille d'Abu Kir au cours de laquelle les Ottomans sont vaincus⁷⁴⁵. Apprenant que des pays européens se sont ligüés contre la France, Bonaparte décide subitement de retourner à

⁷⁴²Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 303, 304.

⁷⁴³Dominique DE VILLEPIN, *op. cit.*, p. 118.

⁷⁴⁴F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 89.

⁷⁴⁵Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 324. Voir aussi : Jean TULARD et autres, *Dictionnaire Général Bonaparte*, Paris, Librairie Arthème-Fayard, 1987, p. 24 25.

Paris. Sa décision fut prise tout en sachant que son gouvernement pourrait lui infliger des sanctions, qu'il pourrait être gravement en danger en Méditerranée et que son armée pourrait le considérer comme un traître.

Pour le remplacer en son absence, il nomme le général Kleber⁷⁴⁶ à la tête de l'armée, mais nous voyons qu'il entend bien continuer à gérer lui-même les affaires puisqu'il fait ses recommandations à Kleber en disant : «*la République a un consul à Tripoli. Il faut insister pour que les Régence de Tunis et de Tripoli envoient des chargés d'affaires au Caire. Les gents de ces Régence seront fort utiles pour ouvrir des communications avec l'Europe*» À Paris, ayant réglé certains problèmes et ayant été nommé Premier Consul, Le Premier Consul repense à Tripoli et son problème essentiel n'est toujours pas résolu : il voudrait bénéficier d'une voie facilitant un passage sûr, rapide et sur un long terme entre la France et son armée en Égypte. Nous verrons ultérieurement qu'une grande part des négociations que l'envoyé Xavier Naudy aura pour mission de mener avec Youssef Pacha portera sur ce sujet. Le Premier Consul repense fortement au trait d'union que peut représenter Tripoli entre le gouvernement français et son expédition en Égypte⁷⁴⁷. Parmi les consignes données à Kleber, il recommande d'insister auprès des gouvernements de Tunis et de Tripoli afin qu'ils envoient leurs deux représentants au Caire, mais les deux Régences ont refusé d'accéder à cette requête⁷⁴⁸.

Revenons un peu en arrière pour savoir quelle fut la réaction du gouvernement français à la nouvelle de l'expulsion de Tripoli du consul Beaussier et de ses compatriotes. Sur le moment, le gouvernement pense que Youssef Pacha est sérieux dans sa déclaration de guerre à la France et il entame une série de consultations à l'issue desquelles la décision est prise d'attaquer tout navire portant le drapeau tripolite. Dans ce contexte, une frégate française détruit un navire de pirates tripolitains et pourchasse un autre petit bateau jusqu'aux côtes tunisiennes. Ce bateau est également détruit mais, par la suite, le gouvernement français dégage sa marine de toute responsabilité dans cet incident⁷⁴⁹. En

⁷⁴⁶Alsacien d'origine, Kleber est formé à l'académie militaire de Munich et sert sept ans dans l'armée autrichienne. En 1792, il rejoint l'armée française. Il s'illustre durant la défense de Mayence (1793), combat en Vendée puis dans les Flandres, à la bataille de Fleurus. Dès le début de la campagne d'Égypte, il suit Bonaparte

⁷⁴⁷Instructions de Beaussier à Naudy, A.M.A.E, série C.C., volume 31. Voir aussi : Dominique DE VILLEPIN, *op. Cit.*, p. 121,122, 125.

⁷⁴⁸Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 234.

⁷⁴⁹Instructions de Beaussier à Naudy, A.M.A.E, série C.C., volume 31. Voir aussi : Abel BOUTIN, *Les traités de paix et de commerce de la France avec la Barbarie 1515-1830*, Paris, A. Pedone, 1902, p. 544.

réalité, la France ignore que Youssef Pacha reste sur une position amicale vis-à-vis d'elle. Bien qu'il lui ait déclaré la guerre, Youssef exige toujours de ses marins qu'ils respectent le drapeau français⁷⁵⁰.

Concernant les correspondances avec l'expédition en Égypte, le gouvernement français pense à envoyer les courriers par les ports du Maroc car le gouverneur de ce pays n'a ni déclaré la guerre à la France ni obéi aux ordres du sultan. Mais très vite, cette idée s'avère être de la pure fiction à cause de la distance qui sépare les deux pays musulmans, des difficultés naturelles et climatiques et de l'agressivité présumée des Marocains⁷⁵¹.

Durant ce temps, en Égypte, le général Menou⁷⁵² est nommé général en chef de l'armée française après l'assassinat du général Kleber par le jeune Syrien Souleymane Al-Halibi, le 14 juin 1800. La politique de Menou consiste à établir des relations commerciales avec les pays du Maghreb arabe⁷⁵³, sans doute en vue de renouer des relations politiques. Menou conseille aux négociants de Marseille de faire du commerce avec l'Égypte. Mais il semble difficile d'accéder à cette requête car, à ce moment précis, rien ne laisse supposer qu'un pacte de paix ait été signé avec Tripoli. Ce climat d'insécurité rend la navigation impossible et ne peut assurer un quelconque commerce, ce qui déplaît aux commerçants de Marseille.

Ils interrogent sans cesse Beaussier sur la date prévue pour la signature d'un traité de paix avec Tripoli. Beaussier ne possède pas la réponse. Pourtant, six navires ayant à bord quelques marins intrépides partent successivement du port de Marseille vers Alexandrie. Dix-neuf autres attendent au port d'Alexandrie pour retourner en France. Il est noté qu'un seul navire prendra la mer et atteindra le port de Marseille.

Soulignons qu'à ce moment-là, il n'y a plus de liens politiques entre Tripoli et la France, mais immédiatement, le gouvernement français se met en quête de moyens de reprendre des relations avec Tripoli. C'est ce que nous comprenons de l'interrogation de

⁷⁵⁰F. CHARLES-ROUX, *France et Afrique du Nord avant 1830*, Paris, Alcane, 1932, p. 396.

⁷⁵⁰F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 396. Voir aussi : Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 384.

⁷⁵¹Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 328-330.

⁷⁵²Jacques-François Menou, baron de Boussey. Né en 1750 à Boussey, d'une famille de très ancienne noblesse (XIe siècle). Nommé sous-lieutenant en 1768, il gravit tous les échelons de la hiérarchie militaire pour devenir Commandant en Chef de l'Armée de l'Intérieur en 1795. Il fut élu député de la noblesse au baillage de Touraine aux États Généraux de 1789 et se rallia à la Révolution. En 1798, il commande l'une des cinq divisions de l'armée d'Orient. Voir : *Dictionnaire Napoléon*, sous la direction de Jean Tulard, p. 1163, 1164.

⁷⁵³F. CHARLES-ROUX, *Bonaparte et la Tripolitaine*, p. 96-97.

Beaussier concernant la paix avec Tripoli. Quels nouveaux moyens peuvent être trouvés pour rapprocher les deux pays ? Les méthodes diplomatiques prévaudront-elles ou les menaces seront-elles nécessaires ?

III. Les nouveaux accords

1. La France choisit Xavier Naudy pour négocier avec le Pacha de Tripoli

Il est important de noter dès le début que le gouvernement français n'est pas resté inactif et n'a pas laissé les Anglais développer leurs plans à leur gré en Méditerranée. Les Français étaient déterminés à récupérer leur ancienne position et à rétablir leurs liens politiques avec les dirigeants d'Afrique du Nord. Il est sûr que la signature de la trêve mettant fin à l'état de guerre avec la Tunisie et l'Algérie fut un succès mais il n'y eut pas de trêve avec Youssef Pacha. En fait, ce succès sera insuffisant si un accord n'est pas trouvé avec Tripoli car cette capitale reste la seule issue possible pour communiquer en toute sécurité avec Paris

À ce propos, d'autres sources mentionnent un échange commercial entre l'est de la Régence et l'Égypte, information que nous devons vérifier.

En dépit de la rupture avec le gouvernement de Tripoli, les échanges commerciaux entre Derne et Benghazi d'une part et Alexandrie d'autre part, perdurent sans interruption. Cela s'explique par le fait que ces deux villes ne sont pas totalement sous l'autorité du Pacha⁷⁵⁴.

Il faut dire que cette relation commerciale entre Alexandrie et Derne fait souhaiter à Beaussier son prompt retour à Tripoli. Il insiste auprès de son gouvernement pour qu'il lui délivre l'autorisation de s'y rendre. Il va jusqu'à demander de transporter le courrier destiné à l'Égypte. La nouvelle qu'un pacte a été signé avec l'Algérie et la Tunisie fait naître chez Beaussier un profond sentiment de jalousie. Il souhaite obtenir le même succès diplomatique que ses homologues, les consuls français en Algérie et en Tunisie. Ainsi, il se montre de plus en plus insistant auprès de son gouvernement car il est certain que Youssef Pacha veut également signer un traité de paix avec Paris.

⁷⁵⁴ Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 6 décembre 1800, A.M. A.E, série C.C.C, volume 31.

Beaussier veut démontrer à son gouvernement que la paix signée avec l'Algérie et la Tunisie ne sera bénéfique à l'expédition française en Égypte que si cette même paix est établie avec Tripoli⁷⁵⁵. Mais la volonté du gouvernement ne va pas dans le même sens que les aspirations de Beaussier. Talleyrand choisit une autre personne pour négocier avec Youssef Pacha.

Il s'agit du maltais Xavier Naudy⁷⁵⁶, un consultant et traducteur en poste au consulat français de Tripoli. Guys et Beaussier voient en lui un homme sérieux, compétent et fidèle à la France. Par ailleurs, le Pacha l'apprécie pour ses qualités. Il a ainsi gagné la confiance du gouvernement français. Ce dernier est convaincu que Naudy est l'homme de la situation, apte à mener à bien les délicates négociations avec Tripoli. Il faut rappeler que Naudy a été expulsé de cette Régence avec le consul et les ressortissants français et qu'il a été emmené, en leur compagnie, à bord du navire « Alfonso ». Par la suite, il s'est installé à Marseille auprès du consul français⁷⁵⁷.

Comme à l'accoutumée, le consul français est engagé dans des négociations avec le Pacha. Les consuls français, depuis l'ouverture du consulat à Tripoli, ont prouvé leur compétence dans ce domaine et Beaussier n'a pas été moins efficace qu'eux, il a été en mesure d'imposer ses vues au Pacha pour servir les intérêts de son pays. On peut donc penser que si Beaussier a été écarté, ce n'est pas dû à sa personnalité, ce qui nous pousse à envisager d'autres raisons. Parmi les raisons qui ont poussé le ministre Talleyrand à préférer une autre personne à Beaussier, il en est une, majeure, qui était la nécessité de choisir un émissaire qui ne soit pas connu et qui ne détienne pas de passeport français. Le gouvernement de la République prend toutes les précautions pour éviter qu'un de ses ressortissants ne soit à nouveau humilié par les Anglais comme ce fut le cas pour le consul Beaussier.

Talleyrand propose que Beaussier organise le départ de cet émissaire pour lui faciliter la tâche. Également, il autorise Naudy à informer de sa mission, dans le détail, le consul

⁷⁵⁵ Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 348-350.

⁷⁵⁶ Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 6 décembre 1800, A.M. A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁵⁷ Rapport au Premier consul de la République, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

français en Tunisie, de même que ce dernier doit fournir à Naudy tous les conseils et instructions qui lui seront nécessaires⁷⁵⁸.

Le Premier Consul se rend à la proposition de son ministre, la trouvant judicieuse. De son côté, Beaussier ne perd pas l'espoir de rejoindre le poste qu'il pense lui revenir de droit ; il écrit plusieurs lettres au gouvernement réclamant son retour rapide à Tripoli. Talleyrand ne tient pas compte de ses demandes et insiste auprès de Bonaparte pour envoyer rapidement Naudy à Tripoli afin d'éradiquer tout espoir dans l'esprit de l'ex-consul. Bonaparte, pleinement convaincu, demande de préparer le texte comportant l'ordre officiel qui permettra à Naudy de négocier officiellement avec Youssef Pacha⁷⁵⁹.

Paradoxalement, il semble que le gouvernement ne soit plus pressé d'envoyer Naudy à Tripoli. Cette situation inquiète davantage Beaussier. Il écrit au gouvernement, le 16 décembre 1800, déclarant que les précautions prises par Talleyrand sont superflues car en ce moment Tripoli est en paix avec le Portugal et ce pays est le seul État à pouvoir exercer des pressions sur cette Régence à l'encontre de la France. Il affirme, également qu'il est persuadé que Youssef Pacha désire ardemment qu'un envoyé français vienne négocier et signer un traité de paix avec lui. À la fin de sa lettre, il demande à son gouvernement de récompenser Naudy pour l'ensemble du travail qu'il a effectué à Tripoli, sous les ordres du gouvernement français. Il souhaite, par ailleurs, qu'on désigne Naudy comme consultant auprès du consulat français à Tripoli pour l'aider dans sa tâche quand il reprendra son ancien poste⁷⁶⁰.

Le 2 novembre 1800, Thainville, le consul français en Algérie, écrit à Beaussier à Marseille pour l'informer qu'il est entré, depuis deux mois, en négociation avec Youssef Pacha⁷⁶¹. Il précise que cette étape est la conséquence d'un accord de paix conclu, par lui-même, avec le dey d'Alger à l'image de ce qu'avait fait le consul Devoize avec le bey de Tunis. Il lui indique, également qu'il s'était mis d'accord avec son homologue de Tunis dans

⁷⁵⁸Lettre du ministre des Relations extérieures au consul Devoize, datée du 6 décembre 1800, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁵⁹Lettre du ministre des Relations extérieures à Beaussier, datée du 6 décembre 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31. Voir aussi l'instruction de Beaussier à Naudy, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁶⁰Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 6 décembre 1800, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁶¹Lettre de Beaussier, datée du 10 janvier 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

le but d'unir leurs efforts afin de faire pression sur Youssef Pacha. Ils souhaitent l'amener à signer, lui aussi, un traité de paix avec la France.

Peu de temps après, Devoize devient le seul personnage chargé de cette mission de négociation. Il va envoyer un émissaire secret à Tripoli pour traiter avec Youssef Pacha. Cet envoyé s'appelle Billon, c'est un agent commercial de la République française en Tunisie. Le 19 novembre, Billon part pour Tripoli où il espère conclure un traité de paix semblable à celui qui a été signé à Tunis en août 1800⁷⁶².

Beaussier n'est pas favorable à ces négociations conduites par Devoize, et qui débutent à Tripoli. Il les considère comme une violation de ses propres droits au regard de cette affaire et il va même jusqu'à les critiquer en déclarant qu'elles n'ont aucune chance d'aboutir⁷⁶³. Beaussier pense également que Youssef Pacha ne donnera pas suite à cette demande de traité de paix car, estime-t-il, le Pacha est blessé par la conduite de la France qui a réclamé l'aide du dey d'Alger pour conclure une paix avec les États-Unis alors que le Prince de Tripoli ne veut tolérer aucune intervention de la part de ce dey dans les affaires intérieures de sa Régence.

Beaussier ajoute encore que le Pacha se sent humilié car la France traite l'Algérie et la Tunisie d'une façon plus respectueuse que celle qu'elle adopte envers Tripoli, bien que ces Régences n'aient pas aidé la France au cours des deux dernières années⁷⁶⁴ contrairement à lui. Finalement, pour mettre un terme aux récriminations acerbes du consul, Talleyrand l'informe que Naudy est désigné, officiellement, pour négocier avec Tripoli. Cette décision devient officielle au mois de novembre 1800⁷⁶⁵.

L'envoyé Billon écrit à Beaussier, le 19 décembre, pour lui annoncer qu'il a réussi à convaincre Youssef Pacha de mettre fin à l'état d'hostilité régnant entre la Régence et la France. Il l'informe également que le Pacha a donné, au mois de novembre, des preuves publiques et claires de son amitié envers la France. Cela s'est manifesté par le tir de vingt-et-un coups de canon pour accueillir le navire français « Aviso » à son entrée dans le port de

⁷⁶²Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 16 janvier 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31. Voir aussi : F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 110, 111.

⁷⁶³Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 377, 378.

⁷⁶⁴Lettre de Beaussier datée du 16 décembre 1800, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁶⁵Lettre du ministre des Relations extérieures à Beaussier, datée du 6 décembre 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

Tripoli⁷⁶⁶, et de neuf coups pour saluer son commandant lors de sa sortie du palais après un entretien avec le Pacha. Par ailleurs, le Pacha a offert des armes au commandant et à l'un de ses officiers.

Il a également envoyé des caisses de munitions pour « l'Aviso ». Alors Beaussier est obligé d'admettre la réussite de la mission de Billon. Il écrit au ministre français Talleyrand, pour l'informer de la joie éprouvée à l'annonce de cette bonne nouvelle. Il estime que cela rendra la mission de Naudy plus facile.

Tous les événements précédents montrent que la France parie sur Tripoli afin de gagner la guerre contre les Anglais. On peut prévoir qu'elle est en mesure d'atteindre ses objectifs en raison des sentiments d'amitié que le Pacha éprouve toujours à l'égard de la France. Il est clair que lui aussi est à la recherche d'un rapprochement avec la France. En complément des faits relatés, nous tenons à mentionner que Youssef Pacha avait envoyé à Tunis son Premier ministre, Mohamed Daghies, pour remettre de sa part, une lettre au consul Devoize. Dans cette lettre datée du 20 octobre 1800, le Pacha indiquait son souhait de signer un traité de paix avec la France. Cette lettre avait encouragé Devoize à envoyer Billon à Tripoli⁷⁶⁷.

2. Les instructions de Beaussier pour Naudy

Après avoir annoncé à Beaussier la décision du gouvernement français d'envoyer l'horloger maltais Naudy pour négocier la paix avec le Pacha, Talleyrand lui demande d'aider l'émissaire afin de faciliter la réussite de sa mission⁷⁶⁸. Pour faire suite à cette requête, l'ancien consul rédige une note d'instructions comportant vingt-quatre clauses. Il conseille à Naudy de les suivre à la lettre.

L'une de ces clauses suggère au chargé de mission de partir par Toulon après en avoir demandé l'autorisation au gouverneur de Marseille. De là, dans le cas où il ne réussirait pas à rejoindre Tripoli, il devrait se diriger vers Gènes ou Livourne pour pouvoir ensuite atteindre sa destination. Nous comprenons que Beaussier pense faire passer Naudy par la Tunisie.

⁷⁶⁶Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 16 janvier 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁶⁷F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 110, 111.

⁷⁶⁸Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 393.

C'est pour cette raison qu'il demande à Devoize d'agir au mieux pour faciliter le passage de l'émissaire vers Tripoli le plus rapidement possible. En fait, Naudy emporte avec lui deux lettres du ministre Talleyrand, adressées au citoyen Devoize à Tunis, chargé de donner à Naudy toutes les informations nécessaires pour l'aider dans sa mission, en revanche Naudy devra informer Devoize sur les détails de sa mission afin que ce dernier puisse l'aider. En arrivant à Tripoli Naudy devra entretenir une correspondance suivie avec le consul Devoize. Naudy porte également avec lui, deux autres courriers de Talleyrand, l'un pour M. Dejean à Gênes et l'autre pour le citoyen Belleville, commissaire des Relations commerciales en Toscane.

Les instructions montre que le consul Beaussier veut que la mission de Naudy reste absolument secrète, selon ces instructions l'émissaire mandé par la France doit observer la plus grande prudence et faire preuve de la plus parfaite discrétion dans le déroulement de sa mission.

Si Naudy rejoint directement Tripoli sans passer par Tunis, il devra s'informer pendant le trajet pour savoir si l'armistice que le citoyen Billon, envoyé par le consul Devoize, était chargé de proposer à Youssef Pacha, a été conclu ou non ; suivant cette information, arrivé à Tripoli, Naudy saura comment agir avec le Pacha. Ces clauses établies par Beaussier démontrent sa parfaite connaissance du contexte tripolitaïn. Il est clair que le fait de l'avoir choisi comme conseiller de Naudy relève d'une sage stratégie de la part de Talleyrand, bien que l'on imagine combien elle peut se révéler douloureuse pour Beaussier.

Lorsque Naudy arrivera dans le port de Tripoli, et avant de recevoir la permission de débarquer, il devra envoyer un de ses marins vers le capitaine responsable du port. Ce marin demandera au capitaine d'arrêter la circulation des navires et de se rendre auprès de Naudy. Ce dernier devra l'informer de son souhait de rencontrer rapidement le Pacha afin de négocier avec lui, au nom du Premier Consul, un pacte de paix.

Lorsque Naudy sera descendu à terre il devra demander une audience particulière et privée au Pacha afin de tromper la surveillance des Anglais et que l'objet de sa visite soit connu le plus tard possible. Lors de l'audience, il présentera la lettre de pleins pouvoirs

signée par Bonaparte. Cette lettre lui accorde l'entière liberté de négocier en vue de conclure la paix⁷⁶⁹.

L'émissaire doit également transmettre au Pacha, de la part de Talleyrand, une lettre d'accréditation prouvant qu'il est chargé par le gouvernement français d'une mission officielle de négociation, accompagnée de sa traduction. Il aura corrigé dans la lettre une erreur commise par Talleyrand qui s'adressait à Hassan Pacha au lieu de Youssef Pacha⁷⁷⁰.

Ce qui suit a pour objectif de rassurer Youssef Pacha et de l'encourager à entamer une nouvelle phase de bonne entente avec la France. Ainsi, lors de l'entrevue, Naudy doit l'informer que le Premier Consul est convaincu de l'amitié du Pacha pour la République française et qu'il est certain que ce Prince s'est trouvé contraint et forcé d'expulser les Français de son pays et de déclarer la guerre à la France. Il comprend qu'il a de ce fait agi contre sa volonté et que cet acte a été consécutif à une pression exercée sur lui par les Anglais. L'émissaire est tenu de rappeler au Pacha que le Premier Consul le considère comme un ami de la France et pour cela le Premier Consul consent à rétablir les liens politiques et commerciaux entre les deux États, dans les mêmes conditions qu'avant la rupture.

Il semble évident que Beaussier, dans ses instructions écrites à l'attention de Naudy, cherche à garder la même tactique que celle qu'il avait utilisée auparavant, c'est à dire la carotte et le bâton. Le consul français essaie de faire culpabiliser le Pacha à la suite de l'expulsion des Français de Tripoli. Il essaie aussi, par ce stratagème, de faire comprendre au Pacha que lui, Beaussier, ne pouvait pas être son interlocuteur dans cette mission importante, du moins pour le moment, et que le Premier Consul envoie Naudy pour éviter à son consul (Beaussier conserve sa fonction même s'il ne l'exerce pas) une nouvelle humiliation et que ce dernier devrait réintégrer son poste à Tripoli lorsque les conditions seront redevenues favorables et sûres.

Ce qui précède semble être une leçon de morale faite au Pacha par le consul Beaussier, car ce dernier n'oublie pas qu'il a été expulsé de Tripoli avec ses concitoyens et que si Bonaparte cherche à le protéger des attaques anglaises en envoyant Naudy à sa place à Tripoli, lui, le consul, s'en trouve pénalisé dans son amour propre.

⁷⁶⁹Instructions de Beaussier à Naudy, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁷⁰F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 117.

Notons que, dans ses instructions à l'émissaire de la France, Beaussier n'omet pas de soulever la question financière existant entre les deux pays et notamment les dettes que Tripoli a contractées envers les Français. Naudy est tenu d'aborder cette question lors des négociations. Il présentera la liste des Français expulsés de Tripoli et qu'il faut indemniser pour les biens qui leur ont été volés lors de leur départ précipité. C'est Naudy qui devra estimer ces pertes et cela devra être noté dans la rédaction du traité de paix. Le Pacha pourrait néanmoins se voir accorder un délai pour les paiements, Naudy est autorisé à les lui accorder à condition que le délai soit raisonnable.

Beaussier prévoit que le Pacha va réclamer, à son tour, une indemnisation qui couvrira ses pertes. Il devrait surtout évoquer l'affaire de son bateau corsaire tripolitain qui a été détruit par un bâtiment de guerre français. Dans ce cas, Naudy, qui est autorisé par le Premier Consul, devra répondre favorablement à la requête en proposant à Youssef un autre bateau de la même valeur que le précédent. En revanche, Naudy ne doit pas accepter les réclamations du Pacha au sujet de circonstances dans lesquelles la France ne serait pas responsable, comme par exemple, un corsaire tripolitain brûlé par les Portugais ou bien une somme d'argent que le Pacha a dû payer à une nation pour la prise d'un bateau, ou encore le remboursement d'un bâtiment tripolitain qui s'est brisé sur les côtes de Tunis parce qu'il était poursuivi par un bateau de guerre Français.

La consigne primordiale donnée au Maltais concerne la possibilité d'ouvrir l'intérieur de la Régence aux communications avec l'armée d'orient et cela représente la clef de voûte de ces négociations de paix entre les deux pays. Beaussier fait de ce point la base essentielle et incontournable de tout accord avec le Pacha. Il insiste sur l'ouverture rapide et sûre d'une voie de communication pour Bonaparte, via Tripoli.

Beaussier compte sur le zèle de Naudy qui est averti confidentiellement que six bateaux français chargés d'armement pour l'armée d'Égypte doivent partir de Gênes et de Livourne. Si ces bateaux ne peuvent se rendre directement à Alexandrie, ils se dirigeront vers le port de Tripoli, là leurs capitaines rencontreront Naudy et verrons avec lui les moyens de faire transporter par voie terrestre quelques objets militaires de leurs cargaisons⁷⁷¹.

⁷⁷¹Instructions de Beaussier à Naudy, A.M.A.E, série C.C. C, volume 31.

Si l'un de ces bâtiments français arrive à Tripoli, Naudy après avoir discuté avec le Pacha, enverra sans tarder le bateau vers Bengazi qui est un port plus sûr que celui de Derne, car les habitants de Benghazi sont peu soumis aux volontés du Pacha. À Benghazi, le capitaine du bateau s'occupera de décharger sa cargaison pour la faire partir par voie de terre avec les caravanes. Ensuite, les capitaines des bateaux devront repartir par la mer vers Alexandrie, en longeant la côte.

Si Naudy a besoin de recourir à une médiation, il s'adressera surtout à Mohamed Daghies qui a séjourné longtemps en France, jouit de la confiance du Pacha et a manifesté à la France des sentiments amicaux.

Le Pacha évoquera certainement les présents d'usage. Naudy devra lui dire que le gouvernement français n'a pas l'intention d'acheter la paix, mais lorsque le traité de paix définitif arrivera en France, des présents seront expédiés à Tripoli.

Pour faciliter le départ rapide de Naudy pour Tripoli, Beaussier lui a fait verser à Marseille la somme de 5 000 francs pour le travail qu'il a déjà effectué au consulat français à Tripoli et pour le voyage. Naudy devra informer le ministre Talleyrand de toutes les démarches et négociations qu'il effectuera en vue du traité de paix. À son tour, Talleyrand informera le Premier Consul du travail effectué par Naudy, de son zèle et de son dévouement pour la République ; Talleyrand demandera également à Bonaparte d'étudier le statut de Naudy pour élever son grade.

Naudy devra faire reconnaître Abraham Cerusi, par le Pacha, comme consul de la Nation française et l'aidera dans l'exercice de ses fonctions. Le pavillon français devra être arboré immédiatement après la signature de la paix. Naudy devra faire dresser le mât de pavillon de la maison consulaire et s'il est cassé, il devra le faire réparer ou le remplacer. La maison consulaire est en très mauvais état car elle n'est pas occupée depuis près de deux ans. Aussi Naudy ne peut pas y habiter, en qualité de commissaire de la République. De plus, le consulat sert de grenier à blé. Naudy devra négocier avec le Pacha pour habiter la maison contiguë.

Immédiatement après la signature de la paix, Naudy fera savoir à tous qu'il est l'envoyé de la République française et il devra arborer le pavillon tricolore sur sa maison d'habitation. Durant toutes ses conférences avec le Pacha, il n'oubliera pas de dire au Prince

que le gouvernement français triomphe de tous ses ennemis, que ses armées remportent toujours des victoires et que son objectif est de s'opposer à l'établissement des Anglais en Égypte.

Les instructions de Beaussier ne concernent pas seulement l'objectif principal qui est de faire la paix avec la Régence de Tripoli, mais elles traitent aussi d'autres sujets, entre autres, Naudy n'omettra pas de demander au Pacha quel a été le sort du citoyen Benoit Arnaud que le général Bonaparte avait envoyé en mission d'Égypte à Tripoli, et dont on a déjà parlé.

Naudy est autorisé à expédier des courriers par terre de Tripoli à Tunis pour le transit de la correspondance ou tout autre envoi majeur. Il devra expédier en priorité au général en chef de l'armée des messages pour lui annoncer la conclusion de la paix, l'ouverture des communications et la manière la plus rapide et la plus économique de faire passer les courriers de Tripoli en Égypte.

Le citoyen Abraham Serusi devra reprendre les fonctions provisoires de chancelier du consulat de France à Tripoli en attendant que le gouvernement ait nommé un titulaire à ce poste, qui remplacera le poste d'interprète. Si le Pacha voulait envoyer un ambassadeur au Premier Consul, Xavier Naudy devrait l'en dissuader adroitement ou, s'il n'arrive pas à convaincre le Pacha, il lui dira que préalablement il faudra prévenir le gouvernement et obtenir son agrément.

Effectivement Beaussier n'a rien négligé dans ses instructions, il a essayé de mettre toutes les chances du côté de la France. On verra par la suite si Naudy a respecté tous les conseils du consul français, ou s'il les a ignorés.

Le consul français n'ignore rien des coutumes pratiquées à la cour du Pacha et de l'importance que Youssef accorde aux présents qui lui sont faits à l'occasion de négociations politiques. Il a donc préparé une liste de cadeaux destinés à ce Prince⁷⁷². Il conseille à Naudy de les offrir au Pacha après la signature du traité de paix. Parmi ces cadeaux, citons :

⁷⁷²Beaussier envoie un courrier à Naudy dans lequel il lui demande de rendre visite au consul d'Espagne pour récupérer des affaires qu'il a laissées auprès de son homologue espagnol. On y trouve une tabatière en or. Celle-ci sera offerte au Pacha, immédiatement après la signature du traité de paix. Voir la lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 24 juillet 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

- Six tromblons garnis en argent. C'est une arme à feu à large canon, évasé par le haut.
- Six carabines garnies en argent.
- Six paires de pistolets dont à baïonnettes garnis en argent.
- Six sabres trainants garnis en argent et montés à la turque.
- Six montres d'or à double caisse, cadrans à la turque.
- Six montres d'argent à double caisse cadrans à la turque.
- Douze chaînes de montre très longues à cinq branches, garnies de breloques.
- Douze bagues de diamant, rubis, émeraude, saphir, topaze, etc.

D'autres cadeaux sont prévus pour les grands responsables de la Cour.

Pour gagner l'alliance de Youssef Pacha ce consul sait qu'il est utile de lui offrir davantage de cadeaux : une selle à la turque, plaquée en vermeil, avec housse traînante brodée en or, étriers, têtière et poitrail de vermeil, achetés au marché de Marseille

Beaussier semble avoir choisi ces cadeaux comme un amoureux qui s'est ingénié à choisir des cadeaux pour plaire à sa fiancée. En vérité, les efforts du consul français pour satisfaire un gouverneur dépendant du sultan ottoman prouvent sa grande expérience et l'on voit qu'il a mis à profit le temps passé en tant que consul de France à Tripoli. Il a passé son temps à étudier le caractère de Youssef Pacha et de sa suite, il connaît leurs points faibles et leur amour des cadeaux coûteux par lesquels on peut les attirer.

Beaussier est comme les autres consuls français au Levant et en Barbarie, ils sont capables de conquérir les pachas, les deys et les beys en cas de besoin.

Il est vrai de dire que tous ces dons précieux, attribués même à l'entourage du Pacha, nous montrent que la France est bien consciente que seules de telles tactiques peuvent lui permettre d'atteindre ses objectifs. Là où nous pensons que la France peut réussir, c'est que la partie adverse, c'est-à-dire les ennemis de la France, n'utilisent que des méthodes sèches, basées sur les menaces et l'intimidation. On ne trouve pas dans les

documents que la Grande-Bretagne, dans de telles circonstances, envisage de faire fléchir le Pacha en lui faisant des cadeaux.

Il est clair que Beaussier est convaincu de l'importance de la coopération de Tripoli et cela est clair dans sa lettre au Premier Consul, le 20 mars 1801, dans laquelle il dit « *La régence de Tripoli est celle des trois qui doit nous rendre les plus grands services, il faut donc être à même de les reconnaître à temps et d'une manière généreuse*⁷⁷³ ».

Le consul demande au gouvernement français de préparer rapidement les présents avant la signature du traité de paix afin qu'ils soient remis en temps et en heure au Pacha⁷⁷⁴.

3. Naudy part pour Tripoli

Naudy quitte Marseille pour Toulon à bord d'un navire qui se dirige vers l'Égypte. Mais puisque sa vraie destination est Tripoli, Vence, le Préfet de la région maritime de Toulon, promet d'étudier quelques changements possibles pouvant intervenir dans l'itinéraire de ce voyage. Cependant Naudy est obligé de remettre son départ et d'attendre à Toulon à cause du mauvais temps⁷⁷⁵. D'autres événements contribuent aussi à retarder son voyage.

Le 28 décembre 1800, un bateau envoyé par Devoize arrive à Toulon portant de fâcheuses nouvelles. La Tunisie et l'Algérie déclarent à nouveau la guerre à la République française. Cette déclaration est consécutive à l'arrivée d'un émissaire du sultan ottoman dans ces deux pays. Beaussier ignore si cet envoyé est d'abord passé par Tripoli, mais il sait que le bey de Tunis, avant d'obéir aux messages de la Porte, a envoyé un message au dey d'Alger pour connaître sa décision. La réponse de ce dernier était d'observer l'ordre du sultan, c'est-à-dire la rupture de la paix avec la France.

En tout cas, ce consul, de nature optimiste, pense que cette rupture ne durera pas longtemps surtout quand ces pays apprendront que la France est en train de signer des traités de paix avec ses ennemis, surtout avec l'Empire ottoman, qu'une escadre française

⁷⁷³Liste des présents les plus agréables au Pacha de Tripoli, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31. Voir aussi : F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 120, 121, également Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 1, 2.

⁷⁷⁴Lettre de Beaussier datée du 10 janvier 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁷⁵Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 16 janvier 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

croise en Méditerranée et que la Porte est totalement impuissante face à cette escadre. Ainsi, pense-t-il, les Régences, avant l'expiration des armistices, demanderont elles-mêmes à la France de reprendre les négociations de paix.

Dès qu'il prend connaissance de la rupture de la paix avec les deux Régences, Naudy demande à partir immédiatement pour Tripoli, sans passer par la Tunisie, mais il doit attendre l'ordre du ministre de la Marine. Peut-être est-ce pour cette raison que Beaussier propose au ministre que Xavier Naudy parte directement pour Tripoli où il sera certainement accepté par le Pacha et où il pourra faire usage, au plus tôt, de ses pouvoirs et des instructions que Bonaparte lui a données. Il propose aussi, qu'en attendant de traiter avec le Pacha, Naudy exerce à Tripoli sa profession d'horloger

Il ne fait pas de doute que Beaussier avait des objectifs précis en demandant à Naudy de reprendre son ancien métier d'horloger à Tripoli. En effet, il était important de ne pas éveiller la méfiance des Anglais et de leur laisser penser que Naudy n'avait aucune relation avec la France. Beaussier insiste pour que Naudy entretienne avec le ministre une correspondance secrète. Naudy ne sera peut-être pas confronté à autant de problèmes pour communiquer avec son gouvernement, comme cela avait été le cas pour Bonaparte. D'une part, personne ne sait que Naudy est investi d'une mission pour la France, d'autre part, la liaison entre la France et Tripoli ne présente pas les mêmes difficultés que lorsqu'il fallait correspondre avec l'Égypte.

Beaussier pense aussi que Naudy étant sur place à Tripoli, il pourra rapidement négocier la paix avec le Pacha, car la paix avec la Régence de Tripoli est importante pour permettre l'ouverture rapide de communications avec l'armée d'Égypte. Beaussier, qui fait preuve de beaucoup de zèle, dit qu'il va écrire à Naudy pour que celui-ci attende à Toulon les ordres du ministre Talleyrand et l'autorisation du ministre de la Marine de se rendre à Tripoli sur un bâtiment qui partirait de Toulon pour Alexandrie⁷⁷⁶. Mais le Préfet de Marseille, M. Vence refuse de le laisser partir à cause des récents événements⁷⁷⁷.

D'après ce qui précède, nous pensons que les circonstances peuvent être en faveur de la mission de Naudy, d'autant plus que nous savons maintenant, par les mots de Beaussier, que la France avait l'intention d'arrêter la guerre et de faire la paix avec les

⁷⁷⁶Lettre de Beaussier, datée du 1^{er} février 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁷⁷Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 2, 3.

Anglais et leurs alliés. La même source nous indique que l'armée française souffre de conditions très difficiles en Égypte, la France doit donc très rapidement trouver le moyen de reprendre ses relations avec le Pacha car elle a absolument besoin d'utiliser le territoire tripolitain pour les correspondances avec son armée.

Le 20 décembre, peu de temps après l'arrivée de ces nouvelles indiquant que l'Algérie et la Tunisie rompent leurs relations avec la France, Beaussier informe Talleyrand que ces informations sont fausses. Les deux Régences se montrent seulement hostiles envers la France. Il demande alors que le préfet de Marseille, M. Vence permette à Naudy, soit de partir pour Bizerte afin d'atteindre par la suite Tripoli, soit de se diriger directement sur Tripoli puisque qu'il n'y a pas de déclaration de guerre officielle avec ces Régences⁷⁷⁸.

Au bout de quelques semaines le ministre français demande à Naudy de se préparer à partir car il a autorisé le ministre de la Marine et le préfet de Marseille à le faire embarquer sur le premier bateau quittant Toulon pour l'Égypte. Le commandant de ce bateau sera chargé de l'emmener à Tripoli. Le lendemain, le préfet Vence donne à Naudy l'ordre d'embarquer.

Il est à signaler que Beaussier a proposé à Vence d'utiliser le port de Bomba, situé sur la côte tripolitaine et le mieux placé pour atteindre ensuite Tripoli. Il lui donne aussi des informations sur les trajets des caravanes pour que Naudy puisse rejoindre Tripoli par voie terrestre⁷⁷⁹.

Il fût décidé que Naudy partirait avec le contre-amiral Ganteaume en direction d'Alexandrie et Naudy débarquera dans la rade de Bomba. Ils embarquent avec eux un professeur de langue arabe, maltais d'origine. Bien que le Bey de Tunis ait de bonnes

⁷⁷⁸Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 20 janvier 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁷⁹Beaussier dit à Talleyrand que Naudy l'a informé qu'il avait reçu l'ordre du préfet de partir pour Tripoli, le préfet avait lui-même reçu l'ordre du Premier Consul, mais Beaussier n'a pas encore reçu de réponse du ministre Talleyrand et il a demandé au préfet de lui envoyer la dépêche de Bonaparte, c'est donc Beaussier qui doit donner l'autorisation de partir à Naudy sur l'ordre de Talleyrand. Beaussier dit aussi au ministre qu'il attend la réponse du préfet de Marseille pour faire partir Naudy. Il donne également au ministre une information sur le dey d'Alger qui attend dans un brick de guerre en Méditerranée, les réponses du Premier Consul aux propositions du dey de renouer avec la République. Également le dey souhaite que le consul Dubois Thainville reprenne son poste à Alger. Voir la lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 15 février 1801. Voir aussi la lettre du ministre des Relations extérieures à Xavier Naudy, datée du 16 mars 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

relations avec les Anglais, puisqu'il les approvisionne maintenant à Malte⁷⁸⁰, Naudy prend tout de même la direction de Bizerte en Tunisie mais il y arrive tardivement en raison d'un arrêt prolongé au port d'Ajaccio, en Corse. En arrivant sur les côtes tunisiennes, le commandant hisse le drapeau autrichien, suivant ainsi les recommandations de Beaussier, dont le souci est de ne pas éveiller les soupçons des Anglais. À travers tous les aléas que rencontre Naudy dans l'accomplissement de sa mission, nous prenons conscience des grandes difficultés auxquelles la France est confrontée à ce moment de son histoire.

Notons ici que ce qui aggrave les problèmes de la France est le fait qu'aucune nouvelle ne parvenait d'Égypte depuis le 13 mars 1801, mais en revanche, des parlementaires revenant de Malte ainsi que des lettres en provenance de Livourne font état d'une brillante victoire du général Menou sur les Anglais : il les a obligés à rembarquer avec les débris de leur armée. Cette bataille a eu lieu le 18 ou le 19 mars et Beaussier pense que ces nouvelles peuvent tout-à-fait être vraies car aucun parlementaire anglais venant d'Égypte ne s'est présenté à Toulon ou à Marseille pour annoncer une défaite des Français.

Il est relevé que, malgré ce que nous avons dit à propos du désir de la France de faire la paix avec ses ennemis, des rumeurs de guerre persistent entre le général Menou et les Anglais, même si ce ne sont que des rumeurs, cela nous conforte dans l'idée que des tensions existent encore entre les deux pays. Naudy est arrivé à Bizerte après trois jours de navigation depuis la Crosse. À Bizerte, il a été bien accueilli par les habitants ; il a été reçu par Billon, agent commercial de la République française à Tunis. Naudy est aussi chargé par le ministre de la Marine d'avertir le Bey que la France a signé un traité de paix avec le Roi de Naples.

Naudy, qui espère remplir avec succès la mission dont il est chargé, ne veut pas s'attarder en Tunisie car il souhaite atteindre Tripoli au plus tôt. Il y arrive peu de temps après et écrit alors immédiatement au ministre français en ces termes : *«Je me hâte de vous faire part de mon arrivée en cette Régence, le 22 floréal an IX, sur la polacre impériale «La Theys» munie d'un pavillon et de passeports ragusains. Aussitôt que le Pacha en a été*

⁷⁸⁰Lettre du ministre des Relations extérieures, datée du 17 février 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

*instruit, il a envoyé à bord un officier pour me faire ses compliments et me témoigner le plaisir qu'il a de m'avoir auprès de lui, me considérant comme son propre enfant*⁷⁸¹».

Dès le premier jour de son arrivée, le consul hollandais chargé des intérêts de la France à Tripoli en l'absence du consul Beaussier, remet à Naudy une lettre que Devoize avait envoyée deux mois auparavant et qui contenait des informations très importantes pour la France, concernant le traité de paix avec Tripoli. Mais deux mois plus tard, ces informations ne sont plus de mise. Naudy blâme le consul hollandais d'avoir conservé aussi longtemps ce courrier sans en informer qui de droit. Le consul hollandais lui transmet également le dossier comportant les correspondances relatives à la gestion des affaires de la République française sur la demande du consul Devoize. Il n'oublie pas non plus de lui remettre une note de 30 piastres fortes d'Espagne qu'il a payée aux coursiers qu'il a envoyés au Caire et à Tunis et dont il attend le remboursement.

Le consul hollandais, malgré l'arrivée du représentant français, dit à Talleyrand qu'il serait content de continuer à rendre service à la France. Cela montre que la République batave est toujours alliée et amie de la France⁷⁸².

D'autre part, on voit clairement combien il est important que la France ait à nouveau des représentants à Tripoli, même si l'on n'y trouve pas d'autres Français installés. Nous avons vu que des informations et des messages d'une grande importance concernant la France n'ont pas pu être pris en compte. Le consul hollandais, bien qu'il ait été chargé des affaires françaises, n'a pu jouer aucun rôle déterminant, malgré la gravité de la situation. Nous pouvons donc apprécier l'insistance de la France sur l'envoi d'un représentant à Tripoli, non seulement pour faire la paix, mais aussi pour s'occuper du consulat français.

Revenons à la situation à Tripoli où lorsque Youssef Pacha apprend la nouvelle de l'arrivée de Naudy, il charge l'un des grands responsables de son gouvernement de l'accueillir⁷⁸³. Cette réception chaleureuse encourage Naudy pour ses démarches futures. Il se rend au palais où il est reçu par le Pacha et quelques-uns de ses conseillers. L'envoyé de la France ne perd pas de temps ; il demande aussitôt au Pacha un entretien privé. Lorsqu'ils se retrouvent seuls, l'émissaire expose au Prince les différents objets de sa visite. Il l'informe

⁷⁸¹Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁸²Lettre du chancelier chargé des affaires du consulat de la République au ministère des Relations extérieures, datée du 12 mai 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁸³F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 132.

tout d'abord de la colère du Premier Consul envers lui mais ajoute que le Premier Consul comprend néanmoins sa situation car il n'ignore pas que les vrais responsables des désagréments infligés aux Français sont les Anglais. Naudy doit rapidement demander au Pacha d'envoyer des firmans aux Beys de Benghazi et de Derne pour qu'ils facilitent le débarquement de la troupe embarquée sur l'escadre du contre-amiral Ganteaume, dans le cas où l'escadre accosterait à Bomba ou à Trabuch⁷⁸⁴.

Ce point surtout montre la véritable raison de l'empressement du Premier Consul à signer un traité de paix avec Tripoli. La France a effectivement besoin du territoire de Tripoli plus que de toute autre Régence. Cela met en évidence l'état de faiblesse dans lequel se trouve la campagne française en Égypte, son besoin de renforcer ses troupes et de recevoir du matériel supplémentaire pour lui apporter la force et la capacité de résister.

En ce qui concerne la position du Pacha, elle confirme ce qui a été dit précédemment sur sa préférence concernant les alliances et nous le voyons exprimer son grand regret d'avoir eu à rompre les relations avec la France et d'avoir été contraint d'expulser les Français de Tripoli. Il invoque, comme toujours, sa sincère amitié envers le Premier Consul et la France⁷⁸⁵.

La réaction positive du Pacha vis-à-vis de la France ne signifie pas la fin de tous les problèmes des Français à Tripoli car il faut toujours garder à l'esprit que les Anglais ont une forte présence dans la Régence. Dès son arrivée, Naudy remarque que le consul anglais, qui est en même temps le médecin du Pacha, jouit d'une grande influence auprès de ce dernier⁷⁸⁶. L'émissaire français remarque que, même si le Pacha éprouve de l'amitié pour la

⁷⁸⁴ Voir la lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, voir aussi : une autre lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 25 mars 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁸⁵ Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 425.

⁷⁸⁶ En ce qui concerne l'agent-médecin anglais qui a une grande influence sur le Pacha, et qui est contre les Français, le consul Beaussier donne à Talleyrand les mêmes informations que Xavier Naudy, mais il ajoute que c'est un Irlandais, Mack Dowligh, qui a remplacé à la cour du Pacha, Paul Lucas qui est décédé. Talleyrand est bien d'accord pour envoyer un médecin français à Tripoli et il s'emploie à rechercher un bon médecin qui pourra effectuer cette mission avantageuse pour la France, mais malgré sa demande, aucun médecin français ne souhaite aller à Tripoli à la cour du Pacha. Le consul de Raguse propose à la France les services d'un médecin vénitien, qui est son ami, et qui éprouve de l'intérêt pour la France. Il a déjà travaillé comme médecin pendant vingt ans à Constantinople au sérail du Grand Seigneur. En fait, selon la lettre de Beaussier datée du 27 septembre 1802, un médecin français a finalement été choisi pour aller à la cour du Pacha, il s'appelle Kéraudren, mais avant de se rendre à Tripoli, il doit aller à Marseille pour prendre les instructions de Beaussier. Voir le rapport au ministre Talleyrand. Voir également la lettre du ministre des Relations extérieures au ministre de la Marine, datée du 15 juin 1801. Voir aussi la lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 22 mai 1801. Voir aussi la lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures. Voir

France, il reste tout de même sous l'influence de cet Anglais, chargé par son gouvernement, de nuire autant que faire se peut aux intérêts des Français à Tripoli.

Naudy pense qu'il serait souhaitable que ce consul quitte le pays. Il demande au gouvernement français d'envoyer un médecin-chirurgien français avec des médicaments et les instruments médicaux dont la Régence a besoin. Il insiste également pour que ce médecin réside dans le palais avec le Pacha et sa famille ; ainsi, son aide serait précieuse pour le consul français car ce médecin serait au fait des événements internes à la cour de Youssef et pourrait en informer le consul ou son représentant⁷⁸⁷. C'est dans le même temps que Youssef Pacha demande à Naudy de signaler, très clairement, au ministre français Talleyrand que son palais a besoin d'un médecin⁷⁸⁸.

On approuve le conseil judicieux que Naudy donne au gouvernement français. En effet, comme nous l'avons dit précédemment, le successeur du consul anglais, compatriote d'origine irlandaise, exerce une grande influence sur le Pacha et œuvre contre les Français⁷⁸⁹.

4. Le traité du 30 mai 1801

En relation avec ce qui précède et avant de développer le contenu des négociations, nous voulons faire remarquer que le moment est bien choisi et les circonstances favorables pour envisager un traité de paix entre la France et Tripoli. Dans cette optique, Naudy ne devrait pas être confronté à trop de difficultés pour mener à bien sa mission car le Pacha y est disposé et même, il attend avec impatience un envoyé officiel afin de renouer avec la République française.

Naudy entame avec le Pacha des négociations qui s'étalent sur plusieurs entrevues au cours desquelles les deux hommes abordent des sujets aussi nombreux que variés.

encore la lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 27 septembre 1801, Voir aussi : Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 21 mai 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁸⁷ Voir encore la lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 27 septembre 1801, Voir aussi : Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 21 mai 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁸⁸ Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 21 mai 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁸⁹ Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 22 mai, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

L'émissaire de la France a l'intention de signer le plus rapidement possible un traité de paix. Il craint que, dans le cas de l'arrivée d'un nouvel envoyé du sultan ottoman, le Pacha ne puisse plus favoriser, comme il le promet, les communications avec l'armée française en Égypte⁷⁹⁰. Malgré ses craintes justifiées, le Pacha accepte la requête de Naudy, qui est d'envoyer un émissaire à Derne et de là en Égypte pour informer le général de l'armée française que Tripoli et la France ont recouvré une paix totale⁷⁹¹.

Peu de temps après, le traité de paix avec la France est signé par le Pacha. L'émissaire de la République envoie aussitôt un courrier à Talleyrand pour lui annoncer la bonne nouvelle. Il lui adresse également deux lettres écrites par Youssef Pacha. La première est destinée au Premier Consul, la seconde est adressée au ministre des Relations extérieures.

Naudy rédige sa lettre à Talleyrand en ces termes : *«J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint une lettre du Pacha pour le Premier Consul et une autre pour vous, en réponse à celles que je lui ai présentées de votre part⁷⁹². Le 30 prairial (mai), nous avons conclu et signé le traité de paix qui est le même que l'ancien avec l'ajout de quelques articles. Nous l'avons signé en triple exemplaire et je vous en remettrai bientôt un par un bateau-corsaire qui se rend à Toulon - avec la présente je vous envoie un extrait des nouveaux articles que j'ai fait signer par le Pacha et son Diwan⁷⁹³»*.

L'ancien traité commence et finit par une demande d'excuses du Pacha à la France, concernant la dernière rupture de paix entre les deux pays. Le Pacha veut changer le début du traité en commençant par un article qui ne revêt pas une grande importance ; Naudy ne peut pas lui refuser cette requête⁷⁹⁴. Et le fait que la France accepte certaines revendications du Pacha prouve combien la situation compliquée que connaît la République, l'oblige à ménager Tripoli.

Ce traité est une copie de celui de 1729, mais il contient seize nouveaux articles⁷⁹⁵ dont l'un concerne les dettes contractées par Tripoli envers la France et l'indemnisation des

⁷⁹⁰Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 21 mai, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁹¹Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 226.

⁷⁹²Lettre du ministre des Relations extérieures au Pacha de Tripoli, datée du 6 décembre 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁹³Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 12 septembre 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁹⁴Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 21 mai 1801A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁹⁵Rapport au Premier Consul, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

Français expulsés de Tripoli. Mais le Pacha ne souhaite pas laisser de traces évoquant les désagréments et les spoliations subis par les Français à Tripoli. Naudy accepte de ne pas faire figurer cet article et en échange, il reçoit la garantie de Youssef Pacha de s'acquitter de cette dette. Ce dernier en paie une partie sur le champ et la deuxième partie sera payée à Livourne sous forme de lettre de change. Par ailleurs, le Pacha trouve que Beauissier exagère au sujet du détail des affaires personnelles qu'il dit avoir perdues à Tripoli⁷⁹⁶.

Quant au montant de la dette dont le Pacha est redevable à la France, il s'élève à 95 572 piastres. Conscient de l'importance de cette somme, Youssef accepte de répondre favorablement à toutes les requêtes françaises⁷⁹⁷.

Il est constaté que Naudy à cœur de tenir au mieux le rôle que lui a confié la France. Il veut s'en montrer digne et prouver son aptitude à négocier, en prenant de son propre chef des initiatives qu'il pense favorables à l'objet de sa mission ; il ne manque pas d'informer le ministre Talleyrand qu'il a modifié l'article 11 relatif au droit d'escale dans le port de Tripoli.

L'émissaire de la France demande au Pacha de faire la distinction, au sujet des frais d'escale, entre les bateaux qui effectuent de longs voyages et ceux qui cabotent le long des côtes avoisinantes. Il modifie également l'article 21 qui octroie certains privilèges aux consuls français. Grâce aux initiatives de cet émissaire, ces privilèges seront accordés dorénavant à tous les fonctionnaires du consulat de France⁷⁹⁸.

Le Pacha accepte d'ajouter à cette convention trois nouveaux articles se rapportant aux communications avec l'Égypte. Il s'agit en premier lieu de l'article 39 qui traite de la liberté des communications entre les villes de la Régence de Tripoli et les villes égyptiennes, soit par le déplacement des personnes, soit au moyen de l'import-export des produits des deux pays en utilisant les caravanes. Le deuxième est l'article qui traite de la protection des caravanes de pèlerins tripolitains se rendant à la Mecque et passant par le Caire, il stipule qu'ils doivent être protégés tout au long de leur route qui va du Caire à Suez et inversement. Enfin, l'article 41 énonce que les produits français qui arrivent au port de Tripoli pourront être transportés en Égypte au moyen des caravanes. Cela s'applique aussi aux produits

⁷⁹⁶ Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 21 mai 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁹⁷ Rapport au Premier Consul, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁷⁹⁸ Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 21 mai 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

égyptiens qui seront acheminés par la même route pour être transportés jusqu'aux ports français. L'article vise les produits qui sont la propriété de l'État aussi bien que celle des individus⁷⁹⁹.

Naudy ajoute au traité les articles 47 et 48 en réponse aux réclamations des gouverneurs de Derne et Benghazi qui demandent aux bâtiments étrangers entrant dans leurs ports respectifs, de payer les mêmes droits d'escale que ceux en vigueur dans le port de Tripoli. En outre, ils obligent les capitaines à leur nolisier les bâtiments au prix décidés par les beys.

L'émissaire de la France ajoute aussi l'article 50 pour dégager les commandants des navires de toute responsabilité quant aux avatars survenant aux marchandises qu'ils transportent.

L'article 51 est le dernier ajouté au traité, par le Pacha. Il soulève l'interdiction d'ingérence réciproque dans les affaires internes de chaque pays. À ce sujet, Naudy explique à son ministre qu'il a été dans l'obligation d'accepter cet article dans la mesure où Youssef Pacha s'était lui-même soumis à toutes les demandes françaises. Toutefois, il signale qu'il peut revenir sur la décision en question au cas où le gouvernement français n'y adhérerait pas.

Le souhait de Youssef Pacha d'être au mieux avec la France est sans équivoque, malgré cela, on constate qu'il veut mettre des limites à l'intervention de la République dans les affaires de la Régence, notamment lorsqu'il s'agit, pour la France, de protéger les petites nations européennes. Nous avons déjà soulevé le fait que le Pacha avait perdu beaucoup d'argent en pareilles circonstances.

Appliquant les instructions de Talleyrand et Beaussier, l'émissaire Naudy promet au Pacha que la France indemniserà à son juste prix son bateau détruit par la marine française. Mais le Pacha ne se satisfait pas de cette offre, alors Naudy se voit dans l'obligation de lui

⁷⁹⁹ Rapport au Premier Consul, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31. Voir aussi : F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 136.

verser l'équivalent de 8 800 piastres espagnoles⁸⁰⁰. Parallèlement, cet envoyé insiste auprès du gouvernement français pour qu'il envoie sans tarder les cadeaux destinés au Pacha⁸⁰¹.

De plus, selon les instructions reçues, Naudy doit présenter Abraham Serusi comme étant investi de la qualité de consul de France à Tripoli⁸⁰². Dans ce cadre, ce consul et sa famille sont exonérés des taxes et impôts⁸⁰³.

Par ce traité, on peut observer que la France est passée par une période de faiblesse qui est même visible dans les traités signés avec Tripoli. Cette faiblesse est manifeste dans le refus de Youssef Pacha de présenter les excuses demandées par la France. Cependant, cette dernière a réussi à ajouter de nouveaux articles pour l'aider à résoudre les problèmes de sa campagne en Égypte et ce traité a réussi à combler le fossé qui s'était creusé dans les relations avec Tripoli. Il a également réussi à résoudre des problèmes plus généraux entre les deux pays.

Il est juste de dire que quelques-uns ont douté que Naudy soit capable de transformer l'accord d'armistice passé entre le Pacha et Billon en un traité de paix définitif avec Tripoli. Nous insistons ici sur le succès de la mission de cet horloger maltais et nous ajoutons que le traité obtenu par Naudy est l'un des traités de paix les plus importants entre Tripoli et la France, non seulement sous le règne de Youssef Pacha, mais aussi dans toute l'ère de la famille Caramanli.

Il faut noter que Naudy, avant de signer le traité avec le Pacha, suggère au ministre Talleyrand de ne pas encore divulguer officiellement l'objet de sa mission. À ce propos, il invoque diverses raisons, parmi lesquelles la difficulté de recevoir des consignes ou des ordres directs de Paris et les rumeurs qui laissent entendre la défaite des Français devant les Anglais et les Turcs. En revanche, arrivent en Tripolitaine certaines nouvelles inquiétantes : la première annonce l'arrivée de deux mille hommes en provenance d'Alexandrie en route vers

⁸⁰⁰Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 21 mai 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁰¹Selon la lettre envoyée par Abdallah, gouverneur d'Égypte, à Youssef Pacha, le courrier que Naudy avait expédié au général Menou et qui contenait les nouveaux articles du traité de paix avec Tripoli, avait été intercepté par l'ex-bey de Bengazi et livré au Pacha. Voir la lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 14 octobre 1802. Voir aussi la lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 24 juillet 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁰²Rien ne prouve qu'*Abraham Serusi* ait occupé le poste de consul. Tous les documents indiquent le nom de Naudy à ce poste. Ce dernier fait honneur à son poste. Il traite également avec le Pacha au nom de la France, pour régler les affaires des autres États.

⁸⁰³Instructions de Beaussier à Naudy, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

Tripoli et qui sont déjà à Derne. Les Tripolitains ont peur, le Pacha également et le consul Anglais a préparé ses bagages pour partir. Un autre message arrive peu après disant que les Français avaient évacué l'Égypte. Immédiatement, le consul Anglais hisse le pavillon royal sur sa maison où il restera pendant trois jours. Une troisième nouvelle précise que les Anglais ont été battus à Aboukir. En fait ces nouvelles prouvent que l'armée française est toujours en Égypte. Le Pacha, très inquiet de la présence de l'armée française, informe le consul anglais qu'il «*craint plus une attaque par terre des Français qu'un bombardement des Anglais*».

Parmi les autres raisons pour lesquelles Naudy suggère au ministre Talleyrand de ne pas encore divulguer officiellement l'objet de sa mission, citons l'information donnée par le consul hollandais en Tunisie, selon laquelle ce pays préparerait des bateaux pirates et s'apprêterait à attaquer la flotte française ; enfin, on peut s'étonner que le consul français tarde à rejoindre son poste en Algérie⁸⁰⁴.

Revenons au sujet de la signature du traité. Bien que la paix ait été signée Naudy n'a pas donné au Pacha avant le 4 août l'exemplaire qui lui revenait. Il lui a également remis une tabatière en or qui était gardée au consulat d'Espagne.

Il donne à ceux qui l'avaient aidé à obtenir la signature du traité des sucriers et des montres en argent. Enfin, il promet au Pacha que la France allait lui envoyer sans tarder les présents d'usage.

Peu de temps après la signature du traité, le Pacha envoie une lettre au Premier Consul, ce qui prouve qu'il a pris ce traité au sérieux et qu'il a bien l'intention de le respecter. Dans ce message, il lui précise que le traité comporte les mêmes conditions que le précédent et il lui confirme sa volonté d'être en paix avec la France. Il l'assure que rien ne lui fera rompre son engagement à respecter cet accord de paix⁸⁰⁵. Une fois de plus, nous devons reconnaître que le Pacha se montre loyal envers la France. Pour exemple citons que, sur la demande de Naudy, il envoie un voilier en Espagne dans le but de transmettre des lettres du représentant de la France⁸⁰⁶. Charles-Roux nous donne une autre preuve de

⁸⁰⁴ Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures. Voir aussi autre lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 21 mai 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁰⁵ Lettre du Pacha de Tripoli au Premier consul. Voir aussi la lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 6 août 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁰⁶ Traduction d'une attestation écrite par le pacha de Tripoli à Naudy, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

bienveillance et en même temps il nous décrit la nouvelle relation en disant : *«Youssef Caramanli ne cesse de témoigner d'une parfaite complaisance. Au début de messidor an IX est amenée dans le port de Tripoli, une pinque espagnole chargée d'armes et de munitions de guerre. Le capitaine ayant déclaré aller à Alexandrie et être porteur d'une lettre pour le général Menou, le Pacha laisse le bâtiment repartir et Naudy lui fournit des pilotes. Pareil service n'est pas exceptionnel de sa part car cette expédition d'armes à l'Égypte ne paraît pas se confondre avec celle dont il est question dans le rapport Talleyrand au premier consul du 6 fructidor, et qui avait été faite par l'Ambassadeur de France en Espagne, lequel n'était autre que Lucien Bonaparte⁸⁰⁷»*.

Quelques mois plus tard, Naudy reçoit une lettre de Talleyrand le félicitant de son succès. Naudy répond qu'il remercie à son tour le gouvernement français pour la confiance qu'il lui a accordée. Il promet de poursuivre sa mission dans les meilleurs sentiments de sincérité et de fidélité jusqu'au retour du consul français⁸⁰⁸.

Talleyrand n'oublie pas de présenter ses remerciements au Pacha, il dit à Naudy *«Vous annoncerez à ce Prince qu'elles sont parvenues et le remercier au nom du Gouvernement, de l'attachement qu'il témoigne pour la nation française et de la facilité avec laquelle il s'est prêté à tous les engagements relatifs à nos communications avec l'Égypte. Vous l'assurerez que, de notre côté, nous serons toujours disposés à faire tous ce qui pourra contribuer au maintien de la paix et de la bonne Harmonie»*.

Il est clair que les relations entre les deux pays ont déjà retrouvé leur normalité, la question étant maintenant de savoir quelle est la solidité réelle de ces liens. Les documents font état de quelques incidents sans gravité qui surviennent après la signature du traité, mais malgré les problèmes rencontrés, les deux pays essaieront par tous les moyens de préserver les bonnes relations renforcées par ce traité. Cela est vrai en particulier pour la France qui veut conserver à tout prix l'accès au territoire tripolitain pour faciliter les mouvements de son armée.

Malheureusement, le 25 juillet 1801, c'est-à-dire un mois après la signature du traité, un bateau pirate français attaque un navire transportant une cargaison destinée au Pacha, navire qui est ensuite conduit jusqu'à un port italien. Cet évènement fâcheux qui provoque

⁸⁰⁷F. CHARLES-ROUX, *op.cit.*, p. 157.

⁸⁰⁸Copie d'une lettre de Naudy envoyée à Talleyrand, datée du 22 mars 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

la colère du Pacha, sert le consul anglais dans ses manœuvres pour inciter Tripoli à rompre avec la France. Là encore, Naudy fait preuve de diplomatie ; il réussit à calmer le Pacha en lui promettant que le gouvernement français lui rendra sa cargaison, lui payera une indemnité adéquate et lui offrira d'autres avantages⁸⁰⁹.

En réponse à notre question sur la solidité des liens, nous constatons que le fait que les problèmes entre les deux pays aient été dépassés avec une telle facilité prouve un désir sincère de pérenniser ce nouveau rapprochement. Ceci ne nous surprend pas vraiment dans la mesure où nous connaissions le souhait de Youssef Pacha de ne pas perdre la confiance de la France et il est souvent apparu comme un amoureux craignant la colère de sa bien-aimée.

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les raisons pour lesquelles la France tente de calmer le jeu à chaque fois qu'un incident survient avec Tripoli, surtout que, plus qu'à tout autre moment, cette dernière est devenue incontournable.

5. L'échec du débarquement de nouvelles troupes françaises à Derne

Soulignons à nouveau que l'intérêt que porte la France à Tripoli et le fait qu'elle garde de bonnes relations avec la Régence sont bien c'est les conditions sine qua non du maintien des troupes françaises en Égypte. L'armée française, là-bas, est si affaiblie que Paris décide d'y envoyer un renfort de quatre mille soldats. Cette opération vise à empêcher les Anglais de dominer l'Égypte et à les contraindre de conclure la paix avec la France.

Le 23 juin 1801, les renforts de troupes quittent la France sous le commandement du contre-amiral Ganteaume, cette force navale se compose des vaisseaux nommés « l'Indivisible », « le Formidable », « l'Indomptable », « le Desaix », « le Dix-août et le Jean-Bart », « des corvettes la Constitution », « la Créole », « la Bravoure » et « l'Héliopolis », bateaux destinés au transport des troupes.

Ces navires ont pour mission de transporter et de protéger les quatre mille soldats à destination d'Alexandrie. Cependant, la crainte qu'éprouve Ganteaume face aux Anglais, le pousse à demander à son gouvernement l'autorisation de débarquer à Derne. Une fois sur

⁸⁰⁹ Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 27 septembre 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

place, les soldats devront traverser le désert pour atteindre l'Égypte. Le choix de cette ville n'est pas innocent, car le contre-amiral sait qu'elle n'est pas armée et que ses habitants l'aideront dans sa mission en mettant à sa disposition des chameaux et des chevaux pour transporter les soldats et le matériel. De même, il pense qu'ils lui serviront de guides à travers la route saharienne qui mène à Alexandrie. Il faut signaler, qu'auparavant, Ganteaume avait proposé d'installer une colonie française au golfe de Bomba, mais il n'a pas été suivi dans ce projet qui fut, avant lui, celui du consul Guys.

Le Premier Consul n'est pas satisfait du passage par Derne surtout que l'amiral Ganteaume, suite à ses hésitations, est resté enfermé deux mois dans le port de Toulon au lieu de partir directement vers Alexandrie par Gibraltar, alors que la route n'était pas menacée par les Anglais. Malgré tout, Le Premier Consul enfin dit à Ganteaume « *Partez, partez ; tout moyen que vous prendrez pour faire passer des secours en Égypte sera bon* ».

Que le sort de l'armée française en Égypte dépende de la réussite de cette expédition est clair dans la lettre du Premier Consul au général Sahuguet, un des capitaines de l'expédition de Ganteaume : « *La paix maritime sera décidée par le succès de l'expédition que vous commandez. Parvenez, en débarquant soit à Derne, ou à Damiette, ou à Alexandrie, à porter des secours à l'armée d'Égypte. Les Anglais perdront tout espoir de pouvoir nous l'arracher et dès lors s'empresseront de souscrire à des conditions plus honorables* ».

Il doit dire que le Premier Consul n'était pas le seul à trouver de l'intérêt aux côtes tripolitaines dans ces circonstances, d'autres Français étaient aussi impliqués dans ces événements, y compris le consul Beaussier qui donne au ministre français des renseignements concernant les mouillages de Benghazi, Derne et Bomba, dans sa lettre ce consul dit « *La division ne peut mouiller, en cas de nécessité, ni à Benghazi ni à Derne, qui ne présentent que des rades foraines dangereuses. Mais à vingt lieues au-delà de Derne, après avoir doublé le cap de Razatin, se trouve la grande baie de la Bombe, qui est à l'abri de presque tous les vents et qui peut contenir l'armée navale la plus nombreuse. Le fond en est bon; elle est à 65 lieues d'Alexandrie, soit par terre, soit par mer, et on y peut faire aiguade. S'il s'agissait de s'y procurer des chameaux et autres montures pour quelques transports, il faudrait envoyer des agents à Derne pour en traiter avec le gouverneur et user de générosité dans la paix dont on conviendrait. Je vous adresse par ce courrier, dans un pli séparé, une carte de cet excellent mouillage. Le général Ganteaume ne sera sûrement pas fâché de l'avoir*

en sa possession. Ce golfe tire son nom d'un haut rocher, situé à son entrée, qui a la forme d'une bombe».

Pour suivre les ordres du Premier consul, Ganteaume se dirige vers Alexandrie. Dès que commence le débarquement dans ce port, les Anglais prennent en otage deux de ses navires. Alors, la flotte se retire à l'île de Rhodes, prend ensuite la direction de l'île de Kit, puis se dirige vers Derne. Lorsque les navires français atteignent la côte est de la Régence de Tripoli, le commandant hisse le drapeau ottoman afin de cacher l'identité des navires et de se présenter comme une flotte amie⁸¹⁰.

Il est à signaler que la France avait planifié cette expédition de longue date ; lors de sa première entrevue, Naudy avait annoncé à Youssef Pacha l'arrivée de ce renfort de troupes. Dans cet objectif, il lui avait demandé de donner des ordres aux gouverneurs de Derne et Benghazi pour qu'ils facilitent le débarquement en veillant à éviter les obstacles qui pourraient se présenter. L'émissaire de la France essaya de mettre tout en œuvre pour que les habitants réservent un bon accueil aux navires français⁸¹¹.

De ce fait, l'amiral Ganteaume, qui avait été mis au courant des démarches de Naudy, est donc sûr qu'il va recevoir un bon accueil de la part du gouverneur de Derne, c'est pourquoi il ne perd pas de temps et qu'il lui envoie tout de suite une lettre aimable le 23 juin 1801. Cette longue lettre, qui est citée par F. Charles-Roux, contient diverses informations importantes, comme les bonnes relations de la France avec le sultan ottoman et la Russie, l'insistance sur la continuation de la guerre avec l'Angleterre ainsi que la jalousie que cette dernière provoque chez les Français. De plus, cette lettre nous donne des signes que la France considère le gouverneur de Derne comme un gouverneur indépendant de Youssef Pacha, même si Ganteaume confirme à la fin de sa lettre que ce gouverneur est responsable devant le Pacha de Tripoli. Étant données toutes ces informations, il est préférable de citer cette lettre entièrement *«Je te prévient par la présente qu'envoyé par le grand et invincible Bonaparte, à la tête d'une troupe nombreuse, l'élite de nos armées, je ne viens point débarquer dans ton pays, que tu gouvernes si sagement, pour lui faire la guerre. Ni pour le réduire dans l'esclavage, ni pour troubler la tranquillité de tes sujets, la sûreté de leurs harems, le culte sacré de leurs pères, mais pour te demander le passage sur tes terres, pour*

⁸¹⁰F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 128, 129.

⁸¹¹Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 16 août 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

nous rendre le plus tôt possible en Égypte, où, s'il plaît à Dieu, nous achèverons d'anéantir le reste des Anglais, qui, jusqu'à présent, ont fait de vains efforts pour s'emparer de ce puissant domaine, non pour le restituer, comme ils le disent, au Grand seigneur, mais pour le retenir à leur profit exclusif, sous le prétexte spécieux d'indemnité pour les frais de la guerre.

C'est ainsi que ces perfides insulaires, après s'être emparés de l'île de Malte, qu'ils avaient promis de restituer à leurs anciens possesseurs, la gardent maintenant pour eux. Une conduite aussi atroce a ouvert les yeux de l'Empereur de Russie, le magnanime Paul, qui dès ce moment, s'est détaché de ses alliés et a fait depuis cause commune avec nous. Tu sais sans doute que la Sublime Porte, lasse d'être le jouet des marchands de Londres, a fait des ouvertures de paix à la République Française et est prêt à renouveler ses anciennes liaisons avec elle.

Son Excellence le grand et puissant Dey de Tripoli, dont la relation a été momentanément surprise par les menées astucieuses des Anglais et des Portugais, ses ennemis naturels, qui parviennent à nous peindre comme tels à ses yeux, a senti de son côté qu'il n'était aucunement de l'intérêt des États barbaresques de nous faire une guerre désastreuse, qu'il est au contraire urgent de rétablir nos relations d'amitié et nous servir d'appui mutuel contre la puissance prépondérante des Anglais qui maîtres d'une grande partie des Indes, viennent encore de s'emparer de l'île de Socotora, du détroit de Bâb-el-Mande, et menacent ouvertement le tombeau du Saint prophète. Il a senti te dis-je, qu'il n'y a que la République Française maîtresse de l'Égypte, qui puisse contenir cet ennemi redoutable et insolent, et mettre un terme à son ambition sans bornes.

Après avoir pesé dans sa sagesse tout ce que je viens de t'exposer, il a demandé au grand et invincible Bonaparte de lui envoyer un consul à Tripoli, qui s'il est arrivé heureusement à sa destination à travers les croisières anglaises, non seulement aura consolidé la paix, mais encore ouvert des négociations particulières pour engager son Excellence à accorder aux troupes français le passage sur les terres de Derne.

Telles ont été les instructions que m'a données le grand et invincible Bonaparte et que je te communique, afin que tu aies à nous reconnaître comme amis et alliés fidèles, qui se présentent devant toi l'olivier à la main, mais qui seraient terribles si tu commettais quelque hostilité contre eux.

Nous seulement tu en serais responsable envers ton gouvernement, mais encore envers tes sujets, sur lesquels tu aurais attiré le fléau de la guerre, et que tu priverais ainsi de tous les avantages que leur procurerait notre séjour momentané.

Tu peux les prévenir que, si leur conduite est amicale envers nous, s'ils nous accordent leur confiance, s'ils s'empressent à nous seconder, à nous fournir tout ce qui nous est nécessaire pour accélérer notre départ, je maintiendrai une sévère discipline parmi nos troupes. Aucun habitant ne sera vexé ni molesté ; la campagne sera respectée et tout ce qu'ils m'auront fourni en vivres et chameaux sera payé au taux du pays sur le champ, en bonne monnaie d'or. Je saurai même récompenser libéralement ceux qui nous auront témoigné un zèle particulier et, satisfaits l'un de l'autre, nous nous séparerons les meilleurs amis du monde.

Reçois en attendant les sentiments de ma plus parfaite considération».

Cette lettre montre que la France, qui se méfie des Tripolitains, a utilisé plusieurs ruses pour que le gouverneur de Derne accepte la coopération avec les Français. Ganteaume, appuyé par les instructions du Premier Consul, tantôt profère des menaces en parlant d'une troupe nombreuse qui est l'élite de l'armée française et tantôt il parle des avantages que les Tripolitains peuvent obtenir en aidant les Français. Il s'engage à respecter leur liberté et leur dignité. Il n'oublie pas que ce peuple est attaché à sa religion et à son prophète et en profite pour dire que les Anglais menacent ouvertement le tombeau du Saint Prophète.

Malgré la lettre de Ganteaume et les ordres du Pacha, on remarque que les Français se heurtent à l'hostilité de la population locale et ils ne réussissent pas à débarquer. Ganteaume se voit alors dans l'obligation de reprendre la mer. Naudy apprenant le mauvais accueil que les maures de Derne avaient réservé aux troupes du contre-amiral, en référa par écrit à Talleyrand.

Dans cette affaire, on voit que les reproches sont multiples de part et d'autre, et chacun rejette la responsabilité de l'échec sur l'autre. Notamment, le consul Beaussier critique Ganteaume et en même temps il défend Youssef Pacha, Naudy et lui-même devant son gouvernement. Il écrit dans une lettre adressée à Talleyrand et datée du 16 août 1801 : *J'ignore, si les ordres du Pacha de faire bon accueil aux Français, de les assister, protéger et*

faciliter dans toutes leurs opérations étaient parvenus à Derne le 14 messidor dernier. Mais je sais que ce jour-là la division de l'amiral Ganteaume y mouilla, arbora le pavillon parlementaire, et que ce contre-amiral, au lieu de se borner à envoyer une seule chaloupe non armée à terre pour y traiter du débarquement, qu'il aurait dû préalablement effectuer à Bomba, fit avancer vers le rivage toutes les chaloupes chargées de l'ensemble des troupes, de sorte que les habitants justement alarmés, prirent les armes et les forcèrent à s'éloigner en faisant feu sur elles⁸¹²».

Quant à Youssef Pacha, il rend responsable le gouvernement français. Cela se révèle clairement dans une lettre de Naudy à Talleyrand : *«Le Pacha m'a expressément appelé pour me raconter le fait et pour me charger de vous le rapporter et de vous assurer que si le débarquement n'a pas eu lieu, toute la faute a été de notre part⁸¹³».*

Il semblerait que Youssef Pacha n'ait pas respecté tous ses engagements envers la France et surtout celui concernant le débarquement. Car dès le début, il n'était pas prêt à laisser passer autant de soldats par ses terres⁸¹⁴. Malgré cela, il a bien envoyé un message au Bey de Derne pour lui intimer l'ordre d'apporter son aide au débarquement des troupes françaises. Mais le Bey de Derne n'était pas en ville, il était parti mater des insurgés dans les régions montagneuses. C'est là que lui parvinrent les ordres du Pacha. Apparemment, ces ordres n'auraient pas été clairement énoncés ; ils n'évoquent ni une aide directe aux Français à Derne ni une demande du Pacha d'informer les habitants de la ville au sujet du débarquement. Le Pacha demande uniquement qu'on fournisse à ces troupes des chameaux et des chevaux.

À vrai dire, il n'est pas certain que le Pacha ait eu l'intention de trahir les Français ni qu'il ait envisagé un plan dans ce sens. Naudy affirme que le Prince est contrit des événements survenus à Derne car il souhaite réellement le succès de l'armée française en Égypte. Cela lui permettrait de se débarrasser de la domination que le sultan ottoman

⁸¹²Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 3 août 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31. Voir aussi : F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 148.

⁸¹³Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du mois d'octobre 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸¹⁴F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 134, 135.

exerce sur Tripoli. D'autre part, le Pacha risque gros parce qu'il a envoyé à Derne onze caisses de munitions à l'intention du Premier Consul⁸¹⁵.

Ainsi il est clair que chacune des parties accuse l'autre d'être responsable de cet échec. Si nous revenons un peu en arrière, nous constatons que, dès le début, le gouvernement français ne voulait pas que cette opération soit réalisée en utilisant le port de Tripoli, pour les raisons déjà mentionnées. On a dit que la France estimait que l'approche via Gibraltar était plus sûre, cependant on ne voit pas, qu'à cette époque, la route par Derne et l'Égypte ait présenté un danger particulier ; il était clair que cet accostage militaire était possible, même si on devait toujours se méfier des Anglais. Le commandant français était d'ailleurs prêt à suivre ce plan. On a exclu une possible trahison du Pacha, donc l'échec de l'accostage est bien dû au refus et la résistance des habitants de Derne. On se souvient que l'opinion qu'avaient les Tripolitains concernant l'expédition française en Égypte était différente de celle du Pacha. Alors que Youssef Pacha ne prenait en compte que ses intérêts politiques et économiques, son peuple avait d'autres considérations, motivées par des liens fraternels et de communauté religieuse. À cet égard, notons également la présence du commandant cheikh Mohamed Derneoui qui a combattu les Français en Égypte, et dont le nom indique à coup sûr qu'il était un habitant de Derne. En conséquence, ne nous étonnons pas que les habitants de Derne aient été derrière l'échec du débarquement des forces militaires françaises. Il est clair aussi que les problèmes de liaison entre l'Égypte et le gouvernement français ainsi que la difficulté à obtenir des armements et des provisions furent parmi les principales raisons de l'échec de l'expédition française en Égypte.

Terminons notre propos concernant le conflit franco-anglais en Égypte en particulier, et en Méditerranée en général, ainsi que la position de Tripoli dans ce conflit en disant que Naudy reçoit le 26 septembre 1801, une lettre de Talleyrand lui donnant des nouvelles de l'Europe. Il l'informe que la France vient de signer deux traités de paix : le premier avec les Anglais, le 9 septembre et le deuxième avec l'État ottoman, le 17 septembre à Paris. En outre, puisque la France vient de perdre l'Égypte, Talleyrand estime que les articles 39 à 41 de la convention de paix avec Tripoli n'ont plus lieu d'être, étant donné qu'ils traitent de la question des communications avec l'Égypte. Ainsi, il demande à Naudy de revoir ce traité et de supprimer ces trois articles.

⁸¹⁵Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du mois d'octobre 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

Toutefois, le Pacha n'est pas de l'avis du ministre car il souhaite plutôt laisser dans ces écrits des témoignages sur le fait que, malgré sa mésentente avec la Sublime Porte et les dangers qu'il a encouru à ne pas lui obéir, il a fait preuve de son attachement à la République Française en répondant favorablement aux sollicitations du Premier Consul. Talleyrand informe le Premier consul de la réticence du Pacha à se ranger à sa volonté sur ce point précis du traité et Le Premier Consul accède au désir du gouverneur de Tripoli : les trois articles en question figureront bien dans le traité⁸¹⁶.

Après cette étude, nous pouvons dire que malgré l'échec de la campagne française dans la réalisation de ses objectifs, cette expédition a eu des résultats politiques et scientifiques positifs pour l'Égypte : par exemple, l'élimination de la règle des Mamelouks et la formation de l'Académie égyptienne.

En ce qui concerne Tripoli strictement, cette expédition a bien montré l'importance de sa position stratégique, mais aussi la fragilité de son commerce lors des périodes de tension en Méditerranée. Du côté français, on a vu que Le Premier Consul avait absolument besoin d'utiliser Tripoli comme point d'appui pour ses communications, son ravitaillement et son approvisionnement en armes. Même si cette expédition avait pour objet annoncé de faire de l'Égypte un centre pour la politique et la culture française, Le Premier Consul a voulu exercer son influence et son prestige politique et militaire sur la Régence de Tripoli, pour tenter d'en faire un domaine stratégique le long des côtes d'Afrique Nord ; ceci surtout après la destruction de la flotte française par l'Angleterre, suivie du blocus sur l'Égypte, ainsi que de l'alliance anglaise avec les Ottomans contre les Français. Notons que lors de son retour en France, Le Premier Consul a encore essayé de faire passer par Derne le débarquement de nouvelles troupes françaises.

On peut aussi affirmer que la France a tout intérêt au maintien et au développement de son amitié avec Tripoli car cette dernière est la seule porte de sortie pour les Français en Égypte, à la suite du siège et des difficultés de communication répétées entre le général Bonaparte et le gouvernement français à Paris. Rappelons qu'outre son amitié pour la France, le Pacha avait des raisons économiques et politiques (par rapport à l'Europe), qui l'ont poussé à soutenir la France et à affronter des dangers qui risquaient d'être catastrophiques pour lui et sa Régence. Sinon, il est probable qu'il n'aurait pas fait le choix

⁸¹⁶Rapport du ministre Talleyrand au Premier Consul, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

d'être du côté français pendant l'expédition en Égypte alors que cela le mettait dans une situation critique face à son peuple et à l'ensemble du monde arabe et musulman.

De notre point de vue, cette expédition a mis en relief le désir de Youssef Pacha d'avoir des relations privilégiées avec la France, mais à l'opposé, elle a aussi montré les progrès de l'influence de l'Angleterre sur ce Pacha qui s'est finalement soumis aux demandes des Anglais en renonçant un temps à ses amis français.

Enfin, il est certain que la campagne du général Bonaparte en Égypte n'a pas fondamentalement modifié les rapports franco-tripolitains, même si les relations entre les deux pays ont été interrompues sur de courtes périodes. En effet, Youssef Pacha, l'ami de la France, a immédiatement saisi l'occasion, quand cette dernière lui a demandé de faire la paix, de signer tout de suite avec elle un nouveau traité.

Section 2 : les relations entre Tripoli et la France pendant la guerre américano-tripolitaine

Durant la période qui concerne notre étude, les États-Unis, comme les pays européens, souffrent de la flotte de Tripoli mais les navires commerciaux américains sont plus vulnérables à l'attaque que les autres navires étrangers. Les États-Unis vivent leurs premières années en tant qu'entité politique, leur guerre d'Indépendance leur a coûté fort cher et a drainé une grande partie de leurs ressources. De plus, ils n'ont pas de force maritime propre qui leur permette une défense efficace. Cela encourage Youssef Pacha à continuer sa politique dure envers eux et à laisser perdurer les attaques de leurs navires marchands qui traversent la Méditerranée chargés de marchandises précieuses qui tentent ce Pacha si avide de richesse et le luxe.

Les États-Unis n'ont que deux possibilités, soit ils paient de fortes redevances, probablement équivalentes à la valeur des marchandises, soit leurs navires deviennent un butin intéressant pour les pirates tripolitains. Les exigences de Youssef Pacha sont démesurées et quand elles deviennent exorbitantes les deux pays sont amenés à une confrontation guerrière.

I. Le début des relations entre Tripoli et les États-Unis

On a vu dans les chapitres précédents que la France a joué un rôle de médiateur entre Tripoli et de nombreux pays européens et qu'elle est parvenue à conclure des traités entre Tripoli et certains de ces pays. On peut donc évaluer son rôle de manière positive. Il est souhaitable maintenant chercher à savoir si elle a joué le même rôle concernant les États-Unis et quelles ont été les raisons de son intervention dans cette crise. Ceci nous amènera à préciser de quel ordre étaient ses relations avec chacune des parties en conflit.

Voyons tout d'abord quelle est la situation des États-Unis au moment de son indépendance et comment ce pays en arrive à une guerre avec Tripoli, puis nous montrerons le rôle qu'a pu jouer la France à cette occasion.

Avant l'indépendance des États-Unis, les Américains faisaient partie de l'empire britannique et de ce fait ils étaient des citoyens britanniques. Ils étaient aussi forcés de payer des impôts à l'Angleterre. En 1773, la population américaine se révolte pour la première fois. Les habitants de la ville de Boston refusent de payer des taxes à l'Angleterre pour l'importation du thé. Afin d'exprimer leur fort mécontentement ils jettent à la mer la cargaison de thé d'un navire qui vient d'arriver dans les eaux du port. C'est ce qu'on a appelé la « *Boston Tea-party* ». Ce fut la première étape dans la lutte des colons américains pour leur indépendance.

L'Angleterre envoie un navire armé pour mater la révolte : c'est le début de la guerre d'Indépendance. Pour organiser leur lutte contre les Anglais, les représentants des 13 colonies britanniques d'Amérique du Nord établissent une union conjointe. Ils tiennent un congrès en 1774 dans la ville de Philadelphie et le 4 Juillet 1776 ils déclarent l'indépendance des États-Unis.

Dans cette déclaration d'indépendance, les représentants agréés posent également les règles qui définissent le fonctionnement des États-Unis, et qui sont toujours valables de nos jours. Il est écrit dans ce document que les États-Unis partent de la conviction que « *tous les êtres humains sont nés égaux* », et la fonction du gouvernement est de préserver les droits des citoyens. George Washington est élu commandant en chef de l'armée des États-Unis et, en 1789, il est élu premier président de ce pays. La guerre d'Indépendance

américaine dure jusqu'en 1783. Deux ans plus tard, la Grande-Bretagne reconnaît les États-Unis en tant qu'État indépendant⁸¹⁷.

L'Europe a de l'avance par rapport aux États-Unis dans la mise sur pied de relations commerciales avec de nombreuses régions du monde. Tandis que les Américains doivent attendre jusqu'à la fin du XVIII^e siècle pour être en mesure d'accéder aux pays du pourtour méditerranéen. Cependant, cette activité ne prit son essor qu'après l'obtention de l'indépendance. Cette période voit le début de l'ère de la mécanisation et de l'industrialisation en Amérique du Nord, ce qui aboutit à l'augmentation du volume des produits agricoles et industriels. Cette situation amène les Américains à entrer en compétition avec les Européens pour ce qui est du commerce en Méditerranée. Les Américains essaient de conquérir les marchés méditerranéens avec leurs marchandises parmi lesquelles le riz, le poisson, etc. Ces marchandises sont transportées dans des navires dont le nombre est compris entre 80 et 100.

L'augmentation de l'activité commerciale des États-Unis en Méditerranée a des conséquences sur la politique extérieure de ce pays avec les régions avec lesquelles ils traitent. Les États-Unis adoptent la même politique que celle des Européens, qui consiste à créer des zones d'influence puis à les contrôler. Mais ils rencontrent une forte opposition de la part des dirigeants d'Afrique du Nord qui, à ce moment-là, sont suffisamment puissants pour mettre en échec cette politique.

Il faut dire que les Américains avaient exercé leur activité commerciale en Méditerranée sous la protection du drapeau anglais, mais après la fin de leur guerre d'Indépendance, ils voudraient assurer eux-mêmes leur protection⁸¹⁸. Malheureusement, faibles et incapables de se protéger, ils essaient de s'allier avec des pays européens pour faire face aux dangers causés par les pirates d'Afrique du Nord⁸¹⁹. Jefferson, alors ministre, se rend en France en 1795. Lors de cette visite, il se prend d'admiration pour ce pays et par

⁸¹⁷Édouard LABOULAYE, *Histoire des États-Unis : La guerre de l'Indépendance 1763-1782*, tome 2, Paris, Charpentier, 1870, p. 49-411. Voir également : Thomas Waters GRIFFITH, *L'indépendance absolue des Américains des États-Unis*, V 1, Paris, Laran, 1798, p. 149.

⁸¹⁸Sydney LENS, *The Forging of the American empire: from the Revolution to Vietnam*, London, Pluto Press, 2008, p. 36. Voir aussi: Najmeddine KIB, *op. cit.*, p. 93, 94, 95, 99.

⁸¹⁹Ronald Bruce ST-JOHN, *Libya and the United States: two centuries of strife*, Pennsylvania, University of Pennsylvania Press, 2002, p. 20.

la suite, il le considère comme sa deuxième patrie. Quelques temps après, il s'achète même une maison à Paris⁸²⁰.

Il est signalé que l'année 1776 est une année importante dans les l'histoire des relations franco-américaines puisque la France va soutenir militairement les Américains dans leur guerre d'indépendance. Pour tenter de résoudre leurs problèmes en Méditerranée, les États-Unis demandent une alliance à la France. Ils suggèrent un traité dont l'un des articles stipulerait que la France apporterait sa protection au commerce américain en Méditerranée. Ce traité est signé en 1798. Cependant, ce pacte s'avère inefficace quant aux attaques des bateaux américains par les pirates⁸²¹.

Le fait que ce rapprochement et ce traité n'aient rien résolu en Méditerranée va amener les États-Unis à rechercher une autre stratégie qui reposerait sur leurs propres forces. Cela nous semble clair, lorsqu'après la succession d'attaques contre les navires américains, on voit le gouvernement de ce pays demander à son ambassadeur à Londres d'entamer des pourparlers avec l'ambassadeur tripolitain dans cette même ville. L'ambassadeur américain, Adams, demande alors à Jefferson qui se trouve à Paris de venir le rejoindre en Angleterre. Il souhaite traiter avec lui d'un sujet très important et confidentiel. Puis, Adams organise une rencontre entre Jefferson et l'ambassadeur tripolitain, Abderrahmane. Ce dernier propose aux deux Américains un traité entre leur gouvernement et ceux d'Afrique du Nord. Il les informe néanmoins que ce traité coûtera environ un million de dollars aux États-Unis. Jefferson refuse cette proposition car il n'a aucune garantie qu'elle aboutisse et de plus, la somme annoncée lui semble exorbitante. Quant à Adams, il pense au contraire, que si la guerre éclate avec les Régences d'Afrique du Nord, elle risque de durer longtemps et qu'elle coûtera beaucoup plus cher aux États-Unis.⁸²² Ces négociations s'achèvent sans que les trois ambassadeurs trouvent un accord. Néanmoins, ils partagent l'idée de la nécessité d'envoyer des représentants du gouvernement américain à Tripoli⁸²³.

Les actes de piraterie se poursuivent contre les bateaux américains et leur marine subit des pertes importantes qui nuisent gravement au commerce des États-Unis. Mais les pirates tripolitains peuvent aussi commettre des erreurs d'appréciation, c'est ce qui se

⁸²⁰Addison Beecher Colvin WHIPPLE, *op. cit.*, p. 80.

⁸²¹Ronald Bruce ST JOHN, *op. cit.*, p. 21.

⁸²²Addison Beecher Colvin WHIPPLE, *op. cit.*, p. 21.

⁸²³Najmeddine KIB, *op. cit.*, p. 99.

produit lorsqu'ils attaquent un navire américain se rendant à Alger pour acquitter des taxes dues au Dey. Le navire est conduit à Tripoli. Le consul Guys écrit que, pour réparer cette grave erreur, Youssef Pacha doit libérer aussitôt le bateau et adresser une lettre d'excuses au Dey. En représailles, ce dernier oblige Youssef Pacha à signer avec les Américains un traité dont il rédige lui-même les articles. Cet acte humilie le Pacha au plus haut point⁸²⁴.

Il est clair jusqu'ici que les États-Unis ne parviennent toujours pas à vraiment s'imposer en ne comptant que sur leurs propres forces, preuve en est l'échec des négociations avec l'ambassadeur de la Régence et aussi son manque d'efficacité pour défendre les intérêts commerciaux américains qui restent toujours aussi vulnérables aux attaques des pirates tripolitains. Cela nous montre qu'ils ont besoin de l'aide des grandes puissances pour trouver des solutions pacifiques avec Tripoli. La question est maintenant de savoir si la France pourra jouer un rôle actif dans ce domaine.

II. Le rôle du consul français pendant la guerre entre Tripoli et les Etats-Unis

On a remarqué quelques contradictions dans l'attitude française vis-à-vis du traité américano-tripolitain. Beaussier, le consul français, prétend que la France a joué un rôle prépondérant en faveur des Américains. Il ajoute que pour que ce traité aboutisse, la France a eu recours au dey d'Alger afin qu'il fasse pression sur Youssef Pacha. Mais, comme nous l'avons déjà dit, cette intervention du Dey dans les affaires politiques de Tripoli a touché le Pacha dans son amour propre⁸²⁵.

Pour notre part, on estime que la France s'est comportée de façon très négative vis-à-vis de ce traité. Le consul Guys, dont les assertions sont contraires à celles de Beaussier, nous le fait comprendre dans la lettre qu'il adresse au ministre des Relations extérieures et dans laquelle il l'informe qu'il a tout essayé pour faire avorter les négociations. Il admet son échec dans la tentative de convaincre Youssef Pacha de refuser de signer le traité. La cause, selon lui, revient à la crainte que ressent ce Prince face au Dey d'Alger. Même après la signature du traité, Guys continue à pousser le Pacha pour qu'il rompe avec les Américains.

⁸²⁴ Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁸²⁵ Lettre de Beaussier, datée du 6 décembre 1800, A.M.S.G, série C.C.C, volume 31.

Guys affirme à son ministre que Tripoli demeurera, pour longtemps, un obstacle pour les Américains en Méditerranée⁸²⁶.

La contradiction est troublante dans les dires des deux consuls français qui ont vécu, chacun de son côté, une partie de ce conflit. Ce que nous pouvons affirmer est que la paix américano-tripolitaine n'a pas d'influence positive sur les intérêts français durant cette période. Cela pourrait s'expliquer par une certaine jalousie française vis-à-vis des Américains. Leur présence de plus en plus forte dans cette zone du monde, leurs navires de plus en plus grands et rapides pouvaient nuire aux intérêts de la France. Le commerce américain de l'époque s'intéresse aux poissons secs, aux céréales, aux outils de navigation et à divers autres produits. S'ajoute à cela que les relations franco-américaines ne sont pas excellentes et vont s'aggraver au mois de novembre 1798. La France s'attaque, alors, à des bateaux américains en mer des Caraïbes et dans l'Atlantique⁸²⁷. Dans ses mémoires et concernant cette période, le consul Guys n'évoque pas de nouveau recours de la France au dey d'Alger pour faire pression sur Youssef Pacha⁸²⁸.

Il ne fait aucun doute que la position de la France est tout d'abord défavorable aux Américains ; elle va même jusqu'à encourager les gouverneurs des Régences barbaresques à attaquer des navires américains⁸²⁹. Les États-Unis doutent, à juste titre semble-t-il, de la loyauté des Français à leur égard et les accusent d'agir contre leurs intérêts. En effet, les puissances européennes ne sont pas favorables aux Américains qui vont leur faire concurrence en Méditerranée. Malgré cela, après quelques temps, les États-Unis parviendront à la paix avec Tripoli

À l'issue de la signature du traité, un consul américain du nom de Carta arrive à Tripoli mais Youssef Pacha refuse de le recevoir. Ce consul est mis dans l'obligation de payer la somme de 40 000 piastres fortes au Pacha ; il refuse de payer car cette clause ne figure pas dans le traité dont le Dey d'Alger a composé, lui-même, les articles⁸³⁰. Notons ici que les Américains ne connaissent pas le tempérament de Youssef Pacha, dont on sait qu'il est

⁸²⁶ Mémoire sur le consulat de la République française à Tripoli précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁸²⁷ Seton DEARDEN, *A nest of corsairs – The fighting Karamanlis of Tripoli*, London, J. Murray, 1976, p. 152, 153.

⁸²⁸ Mémoire sur le consulat français à Tripoli, précédé de l'état historique et politique de cette Régence, établi par le consul Guys, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁸²⁹ Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 153.

⁸³⁰ Najmeddine KIB, *op. cit.*, p. 99, 100.

exigeant, surtout en ce qui concerne les redevances et les cadeaux et qu'il ne renonce que rarement sans se soucier que cela puisse aller jusqu'à déclarer de la guerre pour imposer son influence à ses adversaires. En refusant de payer, les États-Unis ont commis, sans le savoir, une grave erreur, nous verrons plus tard que cet incident qui va entraîner beaucoup de problèmes.

Les États-Unis profitent du décès du Dey pour tergiverser avec Tripoli et cela provoque la colère du Pacha. Les navires américains sont à nouveau exposés au danger. Les États-Unis font alors appel au nouveau Dey mais ce dernier est d'une nature trop faible pour intervenir. Le Pacha profite de cette faiblesse pour lui demander de ne pas intervenir à l'avenir dans les affaires de Tripoli et de rester neutre quoi qu'il arrive⁸³¹.

De notre point de vue, ce qui a conduit à l'aggravation de la crise entre les deux pays est le manque d'engagement des États-Unis envers Tripoli et on constate que Youssef Pacha, de son côté, se plaint du comportement des États-Unis. Il trouve qu'ils ne le traitent pas avec les mêmes égards que ceux qu'ils réservent aux gouverneurs de Tunisie et d'Algérie. Aussi, envoie-t-il un courrier au président américain pour signaler ce fait et exiger d'être considéré à l'égal des autres gouverneurs. Il ajoute que si sa requête n'est pas prise en compte, il se sentira personnellement insulté. Il achève sa lettre en écrivant : «*Vous avez six mois pour répondre à nos réclamations, sinon nous vous déclarerons la guerre*⁸³²».

Quant aux relations franco-américaines, on constate qu'elles se sont améliorées. Les deux pays ont signé le traité de Mort Fontaine le 30 septembre 1798. Cela a mis fin à l'état conflictuel qui les opposait. Ainsi, la France va agir en faveur des États-Unis, dans leur lutte avec Tripoli⁸³³ : logiquement, on voit que l'amélioration des relations franco-américaines influence immédiatement le comportement de leurs représentants à Tripoli. À cet égard, donnons un exemple : le chargé de mission Naudy arrive à Tripoli pour mettre fin à la rupture des relations entre cette Régence et la France, il noue puis entretient de bonnes relations avec le consul américain⁸³⁴. Youssef Pacha demande au représentant de la France

⁸³¹Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 103.

⁸³²Frank LAMBERT, *the Barbary Wars*, Farrar, Straus and Giroux, 2007, p. 125.

⁸³³Gregory FREMONT-BARNES, *The wars of the Barbary pirates*, New-York, Osprey Publishing, 2006, p. 14.

⁸³⁴Bien que la relation entre Naudy et le consul américain soit bonne, nous n'avons trouvé aucun document qui démontre que Naudy soit intervenu auprès de *Youssef Pacha* en faveur des États-Unis. Cela est peut-être dû au fait que l'émissaire français est trop occupé par sa mission qui consiste à faire la paix avec le Pacha. Il se peut, aussi qu'il n'ait reçu aucun ordre l'incitant à intervenir en faveur des États-Unis à l'image de ce qu'il fait en

de lui prêter le bateau avec lequel il est arrivé Tripoli. Mais il se trouve que Naudy l'a déjà promis au consul américain qui doit se rendre en visite à Tunis. Naudy, dans le but de tenir ses engagements, préfère donc prêter son bateau au consul d'un pays ami plutôt qu'au Pacha.

D'autre part, à son arrivée à Tripoli, l'émissaire français trouve le consulat français dans un état déplorable à tel point qu'il demande à loger au consulat hollandais. Il se permet aussi de demander au consul américain de lui prêter, en son absence, les clés de son consulat pour l'utiliser en cas de besoin⁸³⁵.

Il est signalé précédemment que Youssef Pacha a ajouté l'article 51 au traité qu'il a signé avec Naudy. Cet article stipule la non-intervention de chaque partie dans les affaires internes de l'autre. La véritable raison qui se cache derrière cette clause est que le Pacha a reçu à maintes reprises des menaces de la part de quelques consuls à Tripoli. Ces consuls souhaitent que la France intervienne en leur faveur en cas de litige avec le Pacha. Par ailleurs, le consul américain parle plusieurs fois de faire appel au Premier Consul si Tripoli déclare la guerre aux États-Unis⁸³⁶.

Les menaces du consul américain de faire appel à la France suggèrent qu'il compte beaucoup sur le soutien des grandes puissances pour l'aider à résoudre ses différends avec le Pacha. Parallèlement, nous le voyons aussi mettre en place des stratégies diplomatiques personnelles. Dans ce contexte, il tente de gagner l'amitié de Youssef Pacha et de le convaincre de ne pas employer la force contre son pays. Mais Youssef continue à encourager l'attaque des navires américains par ses pirates, sans prêter la moindre attention aux protestations du consul américain. Ce dernier se voit ainsi dans l'obligation d'amener le pavillon de son pays et de quitter Tripoli⁸³⁷. Naudy situe la date de cet incident au 25 avril 1801. Il raconte que cela s'est déroulé en présence d'un consul anglais ravi. Ce dernier n'a cessé de dire au Pacha que s'il déclarait la guerre aux États-Unis, il pourrait mettre la main sur plusieurs navires américains en Méditerranée. Mais ce consul ignore que ces bateaux américains naviguent avec des passeports tunisiens et que le Pacha se trouve donc dans

faveur de la Suède. Pour plus d'information voir : Lettre de Beaussier au ministre des Affaires extérieures datée du 7 mars 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸³⁵ Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸³⁶ Rapport au Premier Consul, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸³⁷ Omar BEN SMAÏL, *op. Cit.*, p. 101-105.

l'incapacité de les attaquer. Nous pensons que des contrats avaient été passés entre Tunis et les États-Unis. Naudy complète son information en signalant que Tripoli équipe, en armement, plusieurs de ses navires dans le but d'attaquer les navires américains⁸³⁸.

Soulignons que si les puissances européennes avaient fortement interféré en faveur des États-Unis, on peut penser que les problèmes auraient pu être résolus comme l'ont été ceux de nombreux petits pays européens grâce à l'Angleterre et à la France, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents. Mais la situation est très différente dans la mesure où il est hors de question pour l'Angleterre d'aider les États-Unis qui viennent de gagner contre elle leur indépendance et la France, quant à elle, vient juste de renouer avec Tripoli et ne peut pas se permettre de se charger de problèmes supplémentaires. Cette inertie peut expliquer partiellement que se prolongent les différends. Rappelons également l'importance de la piraterie pour Tripoli. De plus, le Pacha méprise la force américaine et ignore que les États-Unis possèdent à présent une flotte puissante, mais, ils souhaitent privilégier la négociation avec Tripoli. Ils demandent, ainsi, à leurs consuls à Tripoli, en Tunisie et en Algérie de se réunir à Tunis puis de se diriger ensuite vers Tripoli pour tenter de nouvelles négociations avec Youssef Pacha. Malgré les efforts conjugués, les pourparlers échouent⁸³⁹.

Dans le même temps, on remarque une initiative française pour intervenir auprès du Pacha : la France décide d'envoyer à Tripoli, un émissaire du nom de Sébastiani afin qu'il entame des négociations avec le Pacha. Ces négociations porteront sur plusieurs points, dont celui de la relation avec les États-Unis. Ces derniers voient toujours leur commerce périlcliter en raison des dégâts subis par leur flotte à la suite des attaques répétées des pirates tripolitains. Cependant, l'envoyé du Premier Consul échoue dans sa démarche car les exigences du Pacha sont démesurées⁸⁴⁰. Quelle que soit la bonne volonté affichée de la France, Sébastiani n'est pas parvenu à un accord. Il est remarqué cependant que, lors de son intervention en faveur des Italiens, l'envoyé de la France à Tripoli a permis⁸⁴¹ la signature d'une paix juste entre l'Italie et le pacha de Tripoli. En revanche, en ce qui

⁸³⁸ Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸³⁹ Omar BEN SMAÏL, *op. Cit.*, p. 101-105.

⁸⁴⁰ Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 335.

⁸⁴¹ Lettre de Mohamed Daghiès à Beaussier, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31. Rapport du ministre des Relations extérieures au premier consul, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31. Également : Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 155, 156. Voir aussi: Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 495.

concerne les Américains, il ne nous semble pas qu'il ait déployé les efforts suffisants pour convaincre le Pacha.

N'hésitons pas à dire que le fait que la France et l'Angleterre n'aient pas joué totalement leur rôle d'intermédiaire a conduit vers l'escalade de la guerre. Devant cet échec, les États-Unis se décident à entrer en conflit ouvert avec le Pacha et envisage la guerre. Au mois d'octobre 1802, ils envoient une flotte armée en direction de Tripoli, sous le commandement de l'amiral Morris avec l'intention de bombarder la ville. Mais les navires ne peuvent approcher des côtes tripolitaines car les canons du fort les contraignent à se tenir à distance⁸⁴².

Ils décident, alors, d'assiéger la ville suivis en cela par la flotte suédoise qui, à son tour, assiège Tripoli⁸⁴³. Mais en dépit du blocus, les bateaux tripolitains parviennent à prendre le large. Dans le même temps, les Américains remportent quelques victoires contre les pirates tripolitains. Citons à titre d'exemple, l'attaquent de l'un de leurs bateaux au large de Malte ; ils tuent quinze pirates et en blessent vingt autres. Mais en dépit de ces victoires, les Américains se voient obligés de mettre fin au siège de Tripoli, le 26 juillet de la même année⁸⁴⁴.

Il faut signaler que des pourparlers ont commencé avec le premier ministre tripoliteain avant la fin du siège. Youssef Pacha insiste pour rencontrer Morris. Ce dernier demande alors la protection du consul français. Youssef exige 200 000 dollars. Mais le commandant américain se refusant à payer une telle somme, le Pacha met fin aux négociations en le menaçant. Le consul français intervient et lui rappelle que le chef de l'escadre américaine est sous sa protection. À l'issue de l'incident, la flotte américaine lève le siège et repart vers les États-Unis⁸⁴⁵.

Bien que nous n'ayons pas encore vu de forte intervention de la part de la France, nous constatons qu'elle a tout de même fourni une aide aux Américains, même de façon indirecte: lors du siège de Tripoli, toutes les réparations nécessaires aux navires de guerre américains se font en France, dans les bassins de Toulon. Les marins américains en profitent

⁸⁴² Gregory FREMONT-BARNES, *op. cit.*, p. 39.

⁸⁴³ Najmeddine KIB, *op. cit.*, p. 106, 107.

⁸⁴⁴ Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 27 septembre 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁴⁵ Addison Beecher Colvin WHIPPLE, *op. cit.*, p. 99.

pour rejoindre le port de Marseille pour se distraire. Là encore, les Français jouent un rôle important car ils transmettent aux Américains des nouvelles de Tripoli assiégée. Ils les informent également des dégâts subis par les bateaux tripolitains suite aux attaques américaines⁸⁴⁶. Carta affirme dans une lettre adressée au président américain, que plusieurs informations concernant Tripoli lui sont transmises par des navires français.

III. La position du Premier Consul dans l'affaire du « Philadelphia »

Peu de temps après la fin du blocus organisé par les Américains, quelques navires de leur flotte arrivent de nouveau à Tripoli, sous le commandement de l'officier Preble, dans l'idée d'assiéger à nouveau la ville ainsi que l'ensemble des côtes tripolitaines⁸⁴⁷. La Régence se défend de telle sorte que Preble ne peut s'approcher des murailles de la ville. Durant la confrontation maritime, un incident grave se produit le 31 octobre 1803 : les marins tripolitains piègent le navire américain « Philadelphia » en l'attirant vers un endroit où il y a peu de fond⁸⁴⁸. Ce navire est considéré comme une pièce maîtresse du siège de Tripoli. Il comporte quarante-trois canons et il est servi par trois cent sept membres d'équipage, officiers et marins confondus. L'équipage essaie de sauver le bateau, mais en vain. Les marins tripolitains, de leur côté, tentent de s'emparer du navire. Ils y parviennent et réussissent à maîtriser totalement la situation, puis ils conduisent le bateau jusqu'au port de Tripoli. Cet incident bouleverse les Américains qui savent pertinemment que le Pacha va s'en servir contre eux en faisant des prisonniers de guerre et en les utilisant pour faire pression sur leur gouvernement et obtenir une réponse favorable à ses exigences⁸⁴⁹.

C'est à ce moment-là qu'on peut situer la première intervention sérieuse des Français dans cette guerre car cet incident inquiète, également, tous les pays européens et leurs consuls à Tripoli. À cet égard, nous voyons que le consul français, sollicité par Preble,

⁸⁴⁶Jilin TAKER, *op. cit.*, p. 250.

⁸⁴⁷Lettre envoyée à Monsieur James Madison datée du 13 juillet 1803. Voir aussi les rapports des consuls américains. Centre libyen des études historiques.

⁸⁴⁸Gregory FREMONT-BARNES, *op. cit.*, p. 46, 47.

⁸⁴⁹Najmeddine KIB, *op. cit.*, p. 109, 110.

intervient auprès du Pacha, pour obtenir la libération des prisonniers américains et leur permettre de circuler librement dans la ville.⁸⁵⁰

En ce qui concerne la position du gouvernement français, il ne fait pas de doute que cet incident infléchit le sentiment du Premier Consul : le ministre français, Talleyrand, déclare que le Premier Consul est mécontent de cet incident et qu'il déplore l'état dans lequel se trouvent les prisonniers.

Pour ce qui est du gouvernement américain, on constate qu'il pense ne pouvoir compter que sur l'initiative des hommes qui se trouvent sur place, sans doute en raison du manque de confiance envers les puissances européennes. À ce propos, le président américain fait dire à ses compatriotes à Tripoli qu'ils doivent eux-mêmes résoudre leur problème. Mais Le Premier Consul prend cette affaire au sérieux et prévoit d'intervenir pour trouver un accord avec le Pacha au bénéfice des États-Unis. Il demande, alors, à son ministre d'engager leur consul à Tripoli à prendre soin des prisonniers et qu'il tente, auprès du Pacha, d'obtenir leur libération. En appui de cela le gouverneur de Tripoli reçoit un message du Premier Consul disant: « *Je souhaite personnellement trouver une issue à ce conflit et cela dans l'intérêt des deux parties* ».

VI. La méfiance des Américains vis-à-vis de la France

Ce qui confirme que la France cette fois a un rôle positif et distinct dans cette affaire est le fait qu'on voit que le consul américain reçoit de Talleyrand des instructions écrites du Premier Consul. À son tour, il les livre à Preble. Ce dernier prend la direction du port de Tripoli et de là, il envoie une barque présentant un drapeau blanc. Le but de cette manœuvre consiste à joindre le consul français pour lui donner les instructions du Premier Consul.

En fait, on ne sait pas ce que sont exactement les instructions du Premier Consul mais on sait que c'est le consul français Beaussier qui les suit à la lettre et non le consul américain. Beaussier demande audience à Youssef Pacha pour traiter du sujet des prisonniers américains. Ils parviennent à un accord selon lequel les Américains doivent payer une rançon

⁸⁵⁰Lettre du ministre de l'Intérieur à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 18 décembre 1804, C.C.I.M, série MS 51/54, Échelle de Tripoli (1804-1939)

pour libérer les leurs. Mais Preble refuse car la somme demandée est exorbitante. Le consul américain doute alors de la loyauté du représentant français. Il dit à ce propos: «*Il me semble que ce consul s'intéresse plus aux intérêts du Pacha qu'aux intérêts de l'Amérique dont son gouvernement a la charge*».

On ignore les raisons qui poussent le général américain à parler ainsi au sujet du consul français alors que ce dernier essaie par tous les moyens de convaincre le Pacha d'abandonner sa politique de provocation. Il essaie aussi de lui faire peur en déclarant que les Américains préparent une grande flotte de guerre pour se venger. Cette manœuvre a évidemment pour objectif la libération rapide des prisonniers américains⁸⁵¹.

Malgré leurs doutes sur le bon comportement des Français à leur égard, les Américains continuent de compter sur leur soutien et sur celui des capitaines des navires français. Au mois d'août 1804, Preble convainc un capitaine français de revenir sur Tripoli afin de remettre au Pacha une lettre par laquelle il lui propose la somme de 50 000 dollars comme rançon pour libérer les prisonniers. Le Pacha refuse, à nouveau, cette offre⁸⁵².

Excédé par ce nouvel échec, le général américain décide d'utiliser la force et commence à bombarder la ville. Deux jours plus tard, le consul français parvient à convaincre Preble de payer la somme de 100 000 piastres au Pacha. Mais ce dernier rejette encore une fois l'offre des Américains. Alors le bombardement reprend. Preble, par l'intermédiaire du consul Beaussier, propose au Pacha la somme de 40 000 piastres pour l'établissement d'un traité de paix et l'échange des prisonniers ; il laisse même entrevoir d'autres présents⁸⁵³.

Notons qu'en dépit de tous les efforts fournis par les Français afin de mettre fin à cette guerre entre les deux parties, les Américains doutent encore de leur loyauté et notamment lorsque Beaussier suggère de faire monter le prix de la rançon jusqu'à 100 000 piastres. Les Américains réfutent aussi l'avis des Français qui leur déconseillent de détruire les Régences d'Afrique du Nord car, selon eux, une telle action génèrerait des conséquences néfastes pour les Américains. Ces derniers pensent alors que les Français rejettent cette éventuelle initiative car elle nuirait à leurs propres intérêts dans cette partie de l'Afrique. Et

⁸⁵¹Jilin TAKER, *op. cit.*, p. 446-448.

⁸⁵²Addison Beecher Colvin WHIPPLE, *op. cit.*, p. 157, 158.

⁸⁵³Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 159. Voir aussi : Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 388. Voir aussi: Frank LAMBERT, *op. cit.*, p. 50.

quand l'Espagne refuse de leur louer des navires pour bombarder Tripoli, les Américains accusent la France, convaincus qu'elle exerce des pressions sur ce pays ami, qui de ce fait ne répond pas de façon positive à leurs sollicitations. Preble dit à ce propos : «*Je dois avouer, cette fois-ci, que les Français sont derrière ce refus espagnol*⁸⁵⁴ ».

On a vu que les Français, en dépit de leurs interventions favorables aux Américains, n'ont pas été en mesure de résoudre le problème des prisonniers américains détenus à Tripoli. Nous ne doutons pas cette fois que les intentions françaises étaient sincères, du moins en ce qui concerne la libération des prisonniers, mais nous pensons que les Américains sont à blâmer en raison de leur scepticisme permanent sur les intentions françaises.

L'échec de l'embargo et des négociations, pousse William Eaton, ancien consul américain en Tunisie⁸⁵⁵, à proposer au président américain Jefferson de jouer dans ce conflit la carte d'Ahmed Caramanli. Cela signifie la préparation d'un coup d'État pour faire tomber Youssef Pacha. Le président a du mal à prendre une décision car il ne souhaite pas intervenir dans les affaires intérieures d'un autre pays⁸⁵⁶. De son côté, Ahmed est habitué à son mode de vie et il hésite à aller au-devant de difficultés dont il ne peut mesurer les conséquences. Il convient également que son frère dirige bien la Régence et bien que ce dernier l'ait spolié de son droit légitime au trône, rien dans un premier temps ne l'encourage à tenter de reprendre ce qui lui revient de droit. Néanmoins, après avoir tergiversé, Ahmed adopte l'idée d'Eaton et accepte d'aider les Américains dont le plan consiste à former une expédition qui partirait d'Égypte sous le commandement d'Ahmed Caramanli⁸⁵⁷.

Les Américains sont confrontés à de multiples difficultés en Égypte avant le départ de leur expédition. Ils accusent une fois de plus les Français d'être derrière ces problèmes et Tucker pense que les plans d'Eaton connaissent des vents contraires par la faute des Français. Eaton écrit au ministre de la Marine américaine, au sujet du consul français : «*Le consul est conscient de son tort, il affirme que sa loyauté envers son Empereur lui permet de tout faire. Ces démarches nuisent gravement au drapeau américain*». Eaton énumère alors toutes les difficultés rencontrées par le commandant Preble à cause du consul français à

⁸⁵⁴Jilin TAKER, *op. cit.*, p. 517, 518.

⁸⁵⁵Il serait, à cette période, en Alexandrie pour y gérer les affaires américaines.

⁸⁵⁶Lens SIDNEY, *op. cit.*, p. 36, 37.

⁸⁵⁷Najmeddine KIB, *op. cit.*, p. 114-116. Voir aussi : Addison Beecher Colvin WHIPPLE, *op. cit.*, p. 15.

Tripoli. Il conclut son courrier en écrivant : «*En vérité, j'ignore si c'est Bonaparte qui dicte à son consul de suivre cette politique ou bien si les consuls français en Méditerranée possèdent la totale liberté d'agir à leur guise*»⁸⁵⁸.

Cette expédition américaine se compose de soldats, de cavaliers arabes réunis par Ahmed ainsi que d'un grand nombre de marins américains. Elle prend la direction de Derne à l'Est de Tripoli. Parallèlement, les négociations reprennent entre les Américains et le Pacha qui refuse de céder le trône en faveur de son frère⁸⁵⁹. Pourtant, à la suite de l'occupation de Derne par les Américains, Youssef Pacha se montre plus souple dans les négociations. Ainsi, un traité est signé par l'intermédiaire du consul espagnol qui représente Youssef Pacha. L'accord stipule que les Américains doivent payer 60 000 piastres, en échange des prisonniers⁸⁶⁰. Ainsi, les deux États entament une nouvelle page de leur histoire et l'embargo qui dure depuis quatre longues années est levé⁸⁶¹.

Ce qu'on veut mettre en relief est que, parallèlement à la collaboration espagnole pour parvenir à la signature ce traité, les démarches françaises effectuées dans le même sens aboutissent également. Et l'on voit Youssef Pacha accuser la France d'être à l'initiative de ce traité qui n'est pas en sa faveur. Fort de ce jugement le Pacha, par la suite, va haïr la France et mal traiter son consul⁸⁶².

Quant aux Américains, après la signature du traité de paix avec Tripoli, ils tournent le dos aux pays qui les ont aidés à le négocier et à l'obtenir. Pourtant, ils sont très satisfaits de la signature de ce traité : le consul américain en Algérie dit : «*La paix que nous venons de signer est si honorable que nous nous attendons à voir une réjouissance de la part des consuls européens*»⁸⁶³.

Ce qui précède renseigne sur le fait que les États-Unis ont progressé dans leur capacité à prendre leurs propres initiatives, selon les moyens disponibles à ce moment-là, soit diplomatiques soit militaires. Nous ne pouvons négliger la médiation de la France ou

⁸⁵⁸Jilin TAKER, *op. cit.*, p. 123, 124.

⁸⁵⁹Stephen HOWARTH, *To shining sea: a history of the United-States navy 1735-1998*, University of Oklahoma Press, 1999, p. 83, 84. Voir aussi: Gregory FREMONT-BARNES, *op. cit.*, p. 58, 59.

⁸⁶⁰Edwin H. SIMMONS, *op. cit.*, p. 23. Voir aussi: Stephen HOWARTH, *op. cit.*, p. 84.

⁸⁶¹Lettre du chargé d'affaires de l'Empire, commissaire général des relations commerciales à Tripoli, à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 15 mai 1807, C.C.I.M, série M.E 51/54, Échelle de Tripoli.

⁸⁶²Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 197.

⁸⁶³Jilin TAKER, *op. cit.*, p. 646.

l'Espagne à leur profit, en particulier pour la signature du traité, mais les Américains ont pu compter sur leurs propres forces pour négocier avec Tripoli. Ce qui renforce ce constat, c'est que les États-Unis sont devenus une puissance redoutée, qu'ils n'ont plus besoin de la médiation d'autres pays en leur faveur et qu'il leur arrive même de s'impliquer pour aider d'autres pays.

Les relations entre les États-Unis et Tripoli, après la signature du traité de paix et le départ des Américains de Derne, restent amicales jusqu'en 1813. Cette année voit à nouveau des navires américains arriver à Tripoli et cette fois, dans le but de libérer les prisonniers chrétiens qui s'y trouvent. Le consul anglais parvient à trouver une solution à ce problème, permettant ainsi aux deux pays de conserver leurs bons rapports du moment⁸⁶⁴.

À la fin de ce sujet, on constate que les relations franco-américaines n'étaient pas bonnes juste après l'indépendance des États-Unis, et cela pour plusieurs raisons parmi lesquelles la jalousie française vis-à-vis des Américains à cause de leur présence commerciale de plus en plus forte en Méditerranée. Malgré la méfiance des Américains vis-à-vis de la France pendant la crise américano-tripolitaine, la France a joué un rôle important pour protéger les avantages américains contre la Régence de Tripoli, au point que Youssef Pacha la considère comme responsable du traité signé entre Tripoli et les États-Unis et qui n'est pas en sa faveur.

Il faut ajouter à cette conclusion que les actes de piraterie des Régences d'Afrique du Nord eurent un grand rôle dans l'émergence des États-Unis en tant que grande puissance et elle commença à rivaliser avec les puissances européennes. Aujourd'hui, les États-Unis sont la première puissance au monde.

Les attaques répétées des navires commerciaux américains par les corsaires d'Afrique du Nord et la menace qu'elles constituaient pour les intérêts américains, ont conduit les États-Unis à la nécessité de construire une grande flotte de guerre. Cette flotte devra non seulement assurer la protection de leurs intérêts, mais aussi imposer leur volonté à Tripoli et aux autres Régences qui les menaçaient dans le passé. Il est important de signaler que la guerre contre Tripoli est la première guerre que les États-Unis menèrent contre un pays étranger. Dans ce cas précis, les États-Unis tentèrent de mener une politique de paix

⁸⁶⁴Costanzo BERGNA, *op. cit.*, p. 251.

avec le Pacha de Tripoli jusqu'à ce qu'ils réussissent à monter leur flotte de guerre, puis ils changèrent d'attitude en adoptant une politique très agressive à l'égard de Tripoli.

Section 3 : Les relations entre la France et Tripoli de 1802 jusqu'à la conférence européenne de Vienne en 1815

Après l'échec de la campagne en Égypte, Napoléon qui est devenu empereur de France, a concentré ses efforts de conquêtes en Europe, malgré certaines défaites dont la plus importante fut celle essuyée en Russie. Les défaites de la France en Égypte et en Europe eurent une influence sur les relations extérieures de la France, par exemple avec Tripoli, ou dans le cadre de la coopération franco-tripolitaine, une page fut tournée après l'invasion de l'Égypte.

Une autre page s'ouvre qui ne ressemble pas à la précédente, puisque la France elle-même a changée. Elle a perdu un combat contre ses ennemis. C'est ainsi que le gouverneur de Tripoli, se met à regarder du côté de l'Angleterre.

I. Un aperçu général des relations Franco-tripolitaines après l'échec de l'expédition française en Égypte

Puisque la France vient de réussir à signer un traité de paix avec Tripoli, comme nous l'avons déjà vu, il est assez naturel de retrouver des relations semblables à ce qu'elles avaient été par le passé et de voir le retour d'un consul français à la Régence. La tâche de Beaussier ne sera peut-être pas aussi simple, nous ne voulons pas dire par là que les difficultés pourraient venir du Pacha mais plutôt du consul anglais qui, sans doute, essaiera de déstabiliser Beaussier de manière à ce qu'il n'acquière pas une place importante aux côtés du Pacha. Nous devons d'abord voir comment s'est passée la reprise des relations entre la France et Tripoli, quelle a été la politique du consul anglais envers la France et son influence sur les relations franco-tripolitaines.

Il est manifeste que les bonnes relations qui unissaient Tripoli au gouvernement français ont perduré après le départ d'Égypte de l'armée de Bonaparte. Il est évident que Tripoli demeure dans la visée des intérêts français. Toutefois, le ministre français des

Affaires extérieures modifie l'article 51 du traité, qui stipulait que chaque partie ne devait pas intervenir dans les affaires internes de l'autre. Nous notons que la modification énonce que les deux pays peuvent entrer chacun dans les affaires de l'autre sauf d'un point de vue militaire, car la France jouit d'un privilège à Tripoli, celui d'occuper le rôle d'intermédiaire entre le Pacha et d'autres États européens en cas de conflit.

De nouvelles modifications montrent que la France s'apprête à reprendre ses interventions en faveur de certains pays européens et qu'elle cherche par-là à intervenir dans les affaires extérieures de Tripoli. Ces modifications montrent aussi que la France considère la Régence de Tripoli comme un État fort et qu'elle traite avec elle sur un pied d'égalité.

Avant de parler de l'arrivée de Beauissier, il faut dire que les habitants de la Régence ont joyeusement accueilli l'annonce de la paix en Égypte et le départ des Français. De grandes manifestations se sont déroulées dans la ville, au cours desquelles le peuple tripolitain a laissé exploser sa joie. Naudy s'est vu contraint de rester enfermé chez lui car il craignait pour sa vie, cela confirme ce qui a été dit sur les Tripolitains et leur position contre la France pendant son expédition contre Égypte. Quant à Youssef Pacha, averti de la présence des forces ottomanes en Égypte, il redoute que cette armée s'attaque à nouveau à Tripoli⁸⁶⁵.

On peut émettre une remarque importante sur les relations franco-tripolitaines du moment, à savoir qu'en dépit de l'expulsion des Français de la terre d'Égypte, Youssef Pacha essaie toujours de consolider ses relations avec la France. Peut-être craint-il les représailles de cette dernière après l'échec du débarquement des troupes françaises à Derne ou essaie-t-il de garder la France comme alliée pour le cas où le sultan ottoman aurait des vues sur Tripoli ; mais on peut également imaginer que le Pacha agit simplement envers la France comme l'ont fait ses prédécesseurs Caramanli !

Quelle qu'en soit la raison, il a à cœur de se rendre au consulat de France pour une visite de courtoisie. Au sujet de cet événement, Naudy relate : « *Le Pacha me répète depuis une période qu'il souhaite visiter le consulat français afin d'exprimer son regret au sujet de l'expulsion des Français de son pays. Il veut, également, prouver la grande amitié qu'il a pour*

⁸⁶⁵F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 157, 158. Voir aussi la lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

le peuple Français». Le destin a voulu que cette visite eut lieu quelques jours après l'échec des Français en Égypte.

Tout ce qu'on a vu précédemment concernant les actions du Pacha nous assure de nouveau de son désir sincère d'établir des relations avec la France d'une manière plus satisfaisante. À notre avis, la France devrait prendre en compte tous les gestes du Pacha en sa faveur, d'autant plus qu'il fait cela au moment où les Anglais sont en mesure de menacer Tripoli. C'est effectivement ce qui se produit et l'on voit que la France considère cette démarche comme un grand honneur qui lui est rendu, car le consul anglais lui-même n'a pas obtenu pareille faveur alors qu'il représente un État puissant en Méditerranée. En effet, le Pacha ne s'est rendu qu'une seule fois au consulat anglais et ce durant la nuit, incognito.

Le Pacha attend le moment où l'on hisse le drapeau sur le consulat français, pour effectuer sa visite. Nous sommes le 1^{er} janvier 1802 et Youssef Pacha, en compagnie de sa garde, surprend par sa venue les gens du consulat. Naudy raconte : *«D'habitude quand le Pacha quitte son Château, il est accompagné par ses hommes armés et qui l'entourent sur leurs chevaux. Mais cette fois, il est le seul à cheval tandis que ses hommes le suivent à pied⁸⁶⁶»*.

Au cours de cette visite, le Pacha annonce qu'un traité de paix a été signé entre Tripoli et la République française. Naudy informe son ministre de tutelle en lui écrivant : *«Le Pacha a fait publier le traité de paix signé entre la République et cette Régence et j'ai arboré sur la maison du commissariat général, le pavillon tricolore qui a été salué par les forts, de trente et un coups de canon»*.

De ce qui précède, soulignons un fait important. Le Pacha n'a pas annoncé le traité de paix avec la France dès sa signature, à cause de l'État d'urgence que Tripoli venait de vivre et le Pacha craignait d'être attaqué par les ennemis de la France. N'oublions pas que Naudy avait demandé au ministre français qu'il n'annonce pas sa mission pour ne pas donner aux Anglais l'occasion de perturber les négociations avec Tripoli.

De son côté, et pour faire suite à cette bonne nouvelle, Naudy, accompagné de quelques Français, effectue au Château une visite officielle. Le groupe est reçu par le Pacha

⁸⁶⁶Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 9 décembre 1801, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

et les grandes personnalités du gouvernement. Le Pacha déclare, publiquement, que le jour où il voit le drapeau français flotter haut dans le ciel de sa Régence est le plus beau jour de sa vie. Et quand Naudy et les Français quittent le Château, l'artillerie les salue de treize coups de canon. De retour à son consulat, le représentant de la France est attendu par le consul anglais et les représentants des pays étrangers. Ils sont venus le féliciter au sujet de la signature du traité de paix. Puis, tous les consuls hissent leurs drapeaux sur leurs consulats respectifs, en l'honneur de la France⁸⁶⁷.

Il est clair que le Pacha ne cesse de vouloir exprimer son désir de gagner les faveurs de la France, même si c'est parfois de manière un peu exagérée, car la première visite est suivie d'une autre, quelques mois plus tard. Le Prince souhaite féliciter le consul français pour la signature du traité de paix. Cette visite a lieu le 12 mai 1802 et Naudy en avait été informé auparavant. Cette fois, le Pacha est accompagné de plusieurs grandes personnalités de l'État, le *Rais* de la marine, le *Grand Kandjar*, le premier cheik des Arabes, le *second Kandjar*, le *Caïd* de la Cavalerie, le grand Écuyer le seldar, les autres officiers et les Mamelouks sont restés dans la cour du consulat sauf quatre d'entre eux qui assurent une garde armée devant la porte de la pièce où se trouve le Pacha.

Durant cette rencontre, sont également évoquées les relations de la France avec les deux autres Régences. Youssef Pacha informe Naudy que les gouverneurs de Tunisie et d'Algérie demandent le remplacement de leurs deux consuls respectifs, Devoize et Thainville. Nous ne connaissons pas la raison pour laquelle c'est le pacha de Tripoli qui transmet ce message au gouvernement français, mais on peut penser que la relation de la France avec la Tunisie et l'Algérie n'est pas suffisamment étroite. En tous cas, cela renforce notre idée que les relations entre Tripoli et la France sont de retour à la normale.

Enfin, le Pacha prie l'émissaire de féliciter, en son nom, le Premier Consul, à l'occasion de la signature du traité de paix entre la France et les Régences d'Afrique du Nord. En plus de tout ce qu'il a déjà fait, le Pacha est maintenant à la recherche d'un cadeau digne de la France : Youssef sait que le plus beau cadeau qu'il peut offrir à la France est la libération des esclaves chrétiens, c'est pourquoi, avant de sortir du consulat, il annonce qu'il

⁸⁶⁷ Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 8 mars 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

va libérer un esclave d'origine napolitaine nommé Antonio, qui a été capturé lors du naufrage d'un bateau français en route pour Alexandrie.

À la vue du drapeau français flottant sur son consulat, les consuls des grands États européens arborent à nouveau le leur. Le commandant Lautier⁸⁶⁸ fait tirer vingt-et-un coups de canon depuis son navire ancré au port, pour saluer l'entrée du Pacha au consulat français. L'artillerie du fort lui rend aussitôt la politesse⁸⁶⁹.

Ainsi les relations entre la France et Tripoli ont retrouvé leur état d'avant l'expédition française en Égypte. La France, reprenant son ancienne place à Tripoli, assure à nouveau le rôle de gardienne des intérêts des petits pays européens. Talleyrand charge l'émissaire Naudy d'œuvrer pour la réconciliation entre Youssef Pacha et la Suède. Mais, cette mission confiée à son remplaçant affecte le consul Beaussier qui réitère à son gouvernement son désir de reprendre au plus tôt son poste afin d'accomplir lui-même les démarches pour rapprocher la Suède et Tripoli⁸⁷⁰.

II. Le retour de Beaussier

Beaussier ne baisse pas la garde et se montre de plus en plus insistant auprès de son gouvernement dans sa demande de réintégrer son poste de consul à Tripoli. Talleyrand lui ordonne d'attendre ses ordres et de ne pas se précipiter pour préparer son départ⁸⁷¹.

Mais, pour le bonheur de Beaussier, la mission de Naudy s'achève le 21 décembre 1802⁸⁷². Dans le même temps, ce dernier est nommé au poste de conseiller au consulat français. C'est ainsi une manière de le remercier pour les services rendus au gouvernement de la République. Il perçoit en outre un salaire de 1 500 piastres⁸⁷³. La fin de la mission de Naudy signifie le retour de Beaussier à son poste de consul à Tripoli, selon les ordres donnés par le Premier Consul. C'est une preuve de la confiance que le gouvernement français met

⁸⁶⁸Lautier est l'un des commerçants français qui résident à Tripoli depuis un long moment. Il jouit d'une place privilégiée auprès du Pacha.

⁸⁶⁹Lettre de Naudy au ministre des Relations extérieures, datée du 4 mars 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁷⁰Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 7 mars 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁷¹Lettre de Beaussier à son ami à Paris, datée du 9 octobre 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁷²Mohamed El-WAFI, *op cit*, p. 494.

⁸⁷³Lettre du ministre des Relations extérieures à Beaussier, datée du 29 décembre 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

en son consul et le Premier Consul souhaite en échange qu'il s'en montre digne⁸⁷⁴. Beaussier décide de rejoindre Tripoli sur le navire que la France offre à Youssef Pacha en compensation de celui qui avait été détruit par les Français. Il doit apporter avec lui les cadeaux traditionnels destinés au Pacha à l'occasion de sa nouvelle investiture au poste de consul ; il est également chargé des cadeaux que la France offre à Tripoli à l'occasion du traité de paix⁸⁷⁵.

Ce qui permet d'affirmer que la France veut restaurer sa place à Tripoli dès que possible et qu'elle souhaite intervenir dans les affaires étrangères à Tripoli, est que trois jours après son arrivée⁸⁷⁶, le consul Beaussier renoue avec ses anciennes fonctions de médiateur au bénéfice de quelques pays européens qui comptent sur la protection de la France. Parmi ces pays, citons la Suède pour qui Naudy avait débuté des négociations avec le gouvernement de Tripoli. Le consul français rencontre Youssef Pacha à ce sujet et les négociations aboutissent. On attend leur application. Notons que dans cette affaire, le Pacha a fait beaucoup de concessions pour satisfaire les demandes du Premier Consul⁸⁷⁷.

III. L'expédition Sébastiani

Dix jours après l'arrivée de Beaussier, le général Sébastiani débarque à Tripoli⁸⁷⁸. Il a été chargé par le gouvernement Français de négocier avec les Ottomans pour rétablir les relations avec la France telles qu'elles existaient avant la guerre et surtout après l'échec de la France et son départ d'Égypte⁸⁷⁹. Cet émissaire est reçu chaleureusement par la suite au port de Tripoli. Le lendemain, Youssef Pacha l'accueille dans son palais. Sébastiani prononce alors un discours dans lequel il évoque la puissance de la France et la place qu'elle occupe dans le monde. Il parle également de l'amitié qui lie le Premier Consul à la Régence de Tripoli. Le Pacha, à son tour, rappelle dans son discours son attachement à la France et le

⁸⁷⁴ Lettre du ministre des Relations extérieures à Beaussier, datée du 1 décembre 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁷⁵ Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 29 décembre 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁷⁶ Beaussier arrive à Tripoli le 25 août. Il est bien reçu par le Pacha. Le drapeau français est salué par 21 coups de canon. Toute suite après, Beaussier prend son poste de consul. Voir la lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 15 août 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁷⁷ Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 15 août 1802, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁷⁸ Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 384.

⁸⁷⁹ Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 494.

soutien qu'il a apporté à ce pays dans des circonstances difficiles⁸⁸⁰. Au cours de la réception, le Pacha offre même des cadeaux à Sébastiani. Cet acte peut paraître étrange à certains car il revient au Pacha de recevoir des cadeaux dans de telles circonstances et non d'en offrir. Mais nous expliquons ce fait par le souci permanent du Pacha d'être agréable à la France et de se maintenir en bons termes avec elle⁸⁸¹.

Le du Premier Consul a chargé cet émissaire de remettre à Youssef Pacha les documents qui prouvent son approbation du traité de paix signé par Naudy avec le gouvernement de Tripoli, le 30 mai 1801. Le Premier Consul qui trouve ce traité conforme à toutes ses instructions, le ratifie en mai 1802, sans apporter le moindre changement à son contenu⁸⁸². Il a également mandaté son chargé de mission pour négocier avec Youssef Pacha la pacification entre la Suède et Tripoli, en complément de l'intervention préalable du consul Beaussier. Sébastiani réussit à établir un accord entre les deux pays. La Suède doit verser au Pacha un acompte de 150 000 cent piastres et payer 8 000 piastres annuellement. L'autre sujet que Sébastiani est tenu d'aborder avec le Pacha est celui des États-Unis ; il doit intercéder en leur faveur mais il échoue à convaincre le Pacha d'accepter les propositions que les Américains lui ont faites⁸⁸³.

En revanche, Sébastiani arrive facilement à convaincre Youssef Pacha d'accepter la prise en charge par la France des intérêts de la République italienne. Ainsi, à sa sortie du Château, le général se rend au consulat de France pour hisser le drapeau italien à côté du drapeau français. Ce geste est salué par un tir de vingt-et-un coups de canon. En août 1802, c'est la première fois que le drapeau italien flotte dans le ciel de Tripoli⁸⁸⁴. Sa mission accomplie, le général français quitte la Régence en direction d'Alexandrie⁸⁸⁵.

Ce dernier événement nous oblige à nous arrêter un instant pour mettre en lumière certains points qui peuvent paraître curieux mais qui sont importants sur le plan historique. Avant tout, rendons hommage à la France pour l'aide qu'elle a apportée à l'Italie en persuadant le Pacha de la reconnaître en tant que pays indépendant. Ce qui nous paraît singulier, c'est de trouver à ce moment-là, le Premier Consul, qui est d'origine italienne,

⁸⁸⁰ Charles FÉRAUD, *op. cit.*, p. 384,385.

⁸⁸¹ Lettre de Mohamed Daghies à Beaussier, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁸² Rapport du ministre des Relations extérieures au premier consul, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁸³ Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 155,156.

⁸⁸⁴ Mohamed El-WAFI, *op. cit.*, p. 495.

⁸⁸⁵ Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 156.

Sébastien qui menait des négociations et qui, lui aussi, est d'origine italienne, et le drapeau italien flottant pour la première fois à Tripoli en 1802 ; environ cent ans plus tard, ce drapeau sera hissé pour la deuxième fois, mais sous des formes coloniales.

Il est devenu clair maintenant, après le retour de Beaussier et la mission de Sébastiani, que les relations entre les deux pays ont retrouvé leur état antérieur, éliminant toutes les divergences passées. La France est revenue fortement pour retrouver la place qui était la sienne.

IV. Les désaccords entre Beaussier et Naudy

On a vu comment la paix est revenue entre le gouvernement français et la Tripolitaine, mais nous savons que des tensions existent entre l'ancien représentant français Naudy et le consul français Beaussier, qui est en retour dans sa fonction. On peut se demander s'il s'agit d'une simple rivalité de personne ou si des différends plus graves peuvent être en jeu et influencer sur la relation entre la France et Tripoli. Nous devons chercher à faire la lumière sur ce sujet pour savoir si cette situation peut aussi gêner Beaussier dans sa relation avec le Pacha.

Indépendamment du ressentiment de Beaussier qui s'est senti évincé lors de la mission de Naudy, il y avait des désaccords entre les deux hommes. Beaussier se plaint auprès de son gouvernement des agissements de son collègue au cours de la mission qui lui a été confiée : pendant le séjour du consul Beaussier à Marseille, plusieurs consuls et agents consulaires européens lui ont adressé des plaintes au sujet de Naudy. Ils se sont plaints de l'agressivité de cet agent envers eux. Beaussier avait alors décidé d'attendre son retour à Tripoli pour éclaircir cette affaire, pensant agir plus efficacement sur place.

On constate que Naudy a géré avec succès les négociations avec le Pacha au nom de la France et en cela il a rendu un grand service, mais son succès n'est pas le même si l'on considère l'ensemble de l'exercice de ses fonctions en tant que représentant des affaires du consulat français à Tripoli. De cela témoignent les nombreuses plaintes déposées contre lui par d'autres consuls. La mission de Naudy était de défendre la France dans ces circonstances difficiles, mais il fallait le faire en gagnant le concours d'autres pays, par l'intermédiaire de leurs consuls, et non pas en aggravant les choses et en se faisant de nouveaux ennemis.

L'explication de cette situation est certainement liée de la personne même de Naudy. Même si l'on ignore ce qu'était sa culture et ses rapports avec les autres, son métier d'horloger n'avait pas grand-chose à voir avec la politique. De plus, il ne connaissait pas la plupart des lois et des dispositions qu'il devait prendre pour agir.

Cependant, les différends de Naudy avec les représentants des autres pays à Tripoli ne sont pas la raison essentielle des reproches qui lui sont faits ; plus graves sont les critiques dont il est l'objet dans son rôle de traducteur de l'Arabe au Français. D'après Beaussier, Naudy a mal traduit les propos du Pacha lors de l'entretien relatif au drapeau italien. Beaussier s'est rendu compte de cela lorsqu'il a demandé à Mohamed Daghies de retraduire les propos du Pacha. Il découvre alors que la traduction de Naudy en est éloignée⁸⁸⁶. Il faut dire que les mauvaises traductions de ce conseiller auraient pu créer de sérieux problèmes entre les deux pays. En effet, on peut dire que Naudy, en homme intelligent et rusé pouvait influencer grandement Youssef Pacha et occasionner ces problèmes. Cela apparaît clairement dans une lettre de Daghies à Beaussier dans laquelle le Premier ministre tripolitain traite Naudy de menteur, car le Pacha n'a pas exprimé d'idée précise au sujet du drapeau italien. L'émissaire de la France dit que le Pacha est contrarié que ledit drapeau ne flotte pas en même temps sur les autres Régences barbaresques alors que selon Mohamed Daghies, Youssef Pacha est ravi car le drapeau italien flotte en premier lieu à Tripoli avant d'être arboré à Tunis et à Alger. Naudy tente également de créer des problèmes entre Beaussier et le Pacha : il dit à Youssef Pacha que le consul français a changé le navire que la France lui a envoyé contre un petit bateau, heureusement, le Pacha n'a pas accordé pas de crédit à ses dires⁸⁸⁷.

Les documents que nous avons pu consulter ne nous permettent pas de déterminer à coup sûr les raisons qui ont poussé Naudy à agir de cette façon. Nous pouvons cependant émettre l'hypothèse que ce simple horloger à qui les circonstances ont permis d'avoir à faire aux gens de pouvoir et de négocier avec des dirigeants importants a pu se trouver dans des situations complexes mais gratifiantes. Il n'est certainement pas facile pour lui de céder cette place, même s'il reste conseiller au consulat, et on ne peut exclure des sentiments de déception et de jalousie. Ajoutons qu'il ne perçoit plus le même salaire que celui qu'il

⁸⁸⁶ Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 27 septembre 1803, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁸⁷ Lettre de Mohamed Daghies à Beaussier, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

recevait au cours de sa mission. En tout état de cause, sa relation avec ses commanditaires s'est détériorée au point qu'il exprime maintenant le souhait d'être engagé au service du Pacha, car travailler avec les Français ne le satisfait plus. Le Pacha lui répond qu'il demeure au service de la France et qu'il ne convient pas qu'il s'exprime ainsi.

Naudy ne doit pas être le seul à recevoir le blâme, Beaussier a toujours été jaloux de Naudy et ne souhaitait partager ses fonctions avec personne. Nous avons aussi mentionné précédemment la jalousie qu'il éprouvait face au consul français à Tunis au cours de la campagne française en Égypte, parce qu'il ne voulait pas que le consul de Tunis interfère dans la paix avec Tripoli. Ce qui confirme nos réserves sur l'attitude de Beaussier est le fait que dès son retour à Tripoli il a interdit sèchement tout contact entre Naudy et le pouvoir de Tripoli, arguant qu'il était convaincu du mauvais comportement de Naudy : il lui a demandé de ne plus se rendre au Château pour s'entretenir avec les personnalités tripolitaines. Cette démarche du consul ne plaît pas du tout à Naudy ; il veut donc rendre les clés du consulat mais Beaussier s'y oppose et lui intime l'ordre de rester à son poste pour recevoir les usagers. Beaussier décrit l'effet de la mission dont Naudy avait été investi par le gouvernement français, en disant «*Elle lui a dérangé le cerveau*». Il précise au ministre Talleyrand, suite à cet incident, qu'il est dangereux de garder Naudy à Tripoli même si le Pacha lui témoigne toujours de l'amitié⁸⁸⁸.

En effet, nous pensons que Naudy pourrait influencer les relations entre la France et Tripoli: le consul français rapporte au ministre des Relations extérieures le fait que l'agressivité de Naudy s'est même manifestée envers le Pacha et que cela a créé des litiges entre eux. Beaussier envoie au ministre la copie d'une lettre de Naudy écrite au Pacha le 15 mars 1802, dans laquelle il s'adresse à lui d'une manière irrespectueuse, le menaçant au nom du Premier Consul. Mais le Pacha qui tient à garder ses relations avec la France, lui répond sur un ton amical⁸⁸⁹.

En résumé, il convient de noter que malgré ce comportement malheureux de Naudy, les relations franco-tripolitaines sont demeurées amicales car Youssef Pacha tenait absolument à ce qu'elles le demeurent. Beaussier, par des prises de décision bien réfléchies

⁸⁸⁸ Lettre de Beaussier au ministre des Relations extérieures, datée du 16 octobre 1803, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

⁸⁸⁹ Beaussier envoie cette copie au ministre des Relations extérieures dans sa lettre du 27 septembre 1803, A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.

a coopéré au maintien de ces bonnes relations. Mais jusqu'à quand le consul parviendra-t-il à maintenir ce climat de bonne entente ?

V. Youssef Pacha laisse s'étioler son amitié avec la France, son ancienne alliée

La question mérite d'être posée car il faut noter que les relations entre Youssef Pacha et le Premier Consul se détériorent. Le gouverneur tripolitain accorde moins d'importance à ce dernier, il ne le redoute plus comme auparavant. Nous avons vu comment ce gouverneur a risqué la sécurité de sa Régence pour préserver sa bonne relation avec le Premier Consul. Mais le contexte a changé. On voit alors le Pacha se moquer des menaces de l'Empereur Français en disant «*Les dunes mouvementées de Tripoli ne représentent pas une proie attrayante aux yeux de Bonaparte*⁸⁹⁰».

La position du Pacha vis-à-vis de la France confirme qu'il suivait la politique qui convenait à ses intérêts et qu'il était prêt à renoncer à ses amis pour protéger ses intérêts. Dans la mesure où la France ne lui apporte plus suffisamment, ce Pacha la méprise et réduit l'influence de son consul. D'autre part, le fait que ce soit le consul anglais qui représente maintenant auprès du Pacha de nombreux pays comme Naples, le Portugal, la Suède, l'Autriche et la Toscane, indique clairement que l'Angleterre a obtenu la première place à Tripoli. Nous savions déjà que pour la France et l'Angleterre il était important de protéger les intérêts des petits pays européens car cela conférerait une position dominante en Europe. Ainsi nous voyons que les relations de ces deux puissances avec Tripoli ont été comme un jeu politique et le gagnant est celui qui joue le plus habilement.

Il est utile de rappeler quelle était la situation en Europe pour comprendre les raisons de cette vive réaction. Malgré le traité d'Amiens, le climat politique reste tendu entre la France et l'Angleterre en 1803. Cette année-là, le Premier Consul accuse l'Angleterre de ne pas respecter le traité et craint qu'on ne se dirige vers la guerre. Il considère que si la paix est rompue, l'Angleterre en sera totalement responsable. Il faut dire que l'Angleterre prétend maintenant que ce traité était trop favorable à la France et se permet le 6 mai 1803 de capturer un navire français. Entre 1803 et 1805, parallèlement à ces problèmes

⁸⁹⁰Omar BEN SMAÏL, *op. Cit.*, p. 98.

diplomatiques, le Premier Consul rencontre des difficultés, surtout avec sa propre armée du Rhin.

Durant cette période, la tension est forte en Europe. La Russie a signé une alliance avec l'Angleterre mais ceci lui paraît insuffisant pour contrer le nouvel Empereur de la France, Napoléon Bonaparte. En conséquence elle cherche à s'allier avec l'Autriche et la Prusse. L'Autriche accepte cette alliance et déclare la guerre à la France, soutenue par la Russie. Napoléon Bonaparte sera victorieux et entreprendra alors sa campagne de Russie, en 1812. Celle-ci, comme on le sait, sera une terrible épreuve pour l'armée française⁸⁹¹.

La chance n'était pas du côté de l'empereur. Dès le début, les conditions matérielles exécrables ont amené les maréchaux à demander l'arrêt de la campagne d'autant plus qu'ils n'en tireraient personnellement aucun avantage⁸⁹².

On a vu la continuité de la rivalité entre la Grande-Bretagne et la France, cette dernière est maintenant en difficulté, il est donc naturel que sa position s'affaiblisse en Europe et en Afrique du Nord, dans ces conditions, on comprend que les problèmes se situant hors d'Europe passent au second plan pour l'Empereur. Le Pacha peut donc afficher une conduite irrespectueuse envers la France en toute impunité, attitude qu'il maintiendra étant donné l'affaiblissement des forces françaises⁸⁹³.

Youssef Pacha profite désormais du soutien des consuls d'Angleterre, d'Espagne et des États Unis. Naudy, qui avait quitté Tripoli, y était revenu en 1809 et avait commencé à encourager à son tour le Pacha à s'opposer aux Français. Cette fois, Youssef lui prête une oreille attentive et bienveillante. N'oublions pas que cet émissaire a servi la France auparavant mais qu'il éprouve toujours de la rancune envers ce pays⁸⁹⁴.

Il faut préciser que quelques membres du Diwan tripolitains sont toujours favorables à la France. Ils prennent plusieurs fois partie pour ses intérêts. À titre d'exemple, le 17 juin 1806, un navire pirate français entre au port de Tripoli. Quelques membres du Conseil demandent alors au Pacha de ne pas alerter les Anglais à ce sujet. Lorsque le consul anglais

⁸⁹¹Dominique De VILLEPIN, *Le soleil noir de la puissance, 1790-1807*, Paris, Perrin, 2005, p. 367-449.

⁸⁹²Louis CHARDIGNY, *Les Maréchaux de Napoléon*, Paris, Perrin, 1987, réédition 1989, p. 265.

⁸⁹³Dominique De VILLEPIN, *op. cit.*, p. 512.

⁸⁹⁴Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 169.

apprend cela, il en informe son gouvernement qui lui demande de ne pas intervenir dans les affaires intérieures de Tripoli⁸⁹⁵.

Les violations et outrages envers la France se multiplient à tel point que le 24 décembre 1812, Beaussier se plaint auprès du ministre français des Affaires étrangères l'informant qu'il a comptabilisé plus de cinquante-cinq irrégularités durant les cinq dernières années. Le gouvernement français demande de l'aide au sultan ottoman, mais ce dernier répond que, en dépit de ses nombreuses interventions à Tripoli, il n'a pas réussi à mettre un terme à la politique du Pacha envers la France⁸⁹⁶.

Il est à signaler au début de ce chapitre que les relations entre Youssef Pacha et la France s'étaient détériorées ; selon nous, ce sont des raisons politiques qui ont poussé Youssef Pacha à ralentir ses marques d'amitié envers son ancienne alliée, la France. La défaite des Français devant les Anglais et les Ottomans a conduit à un traité de paix entre les Français et les Anglais, traité signé à Amiens. L'un des articles de ce traité stipule que la France doit céder l'île de Malte aux Chevaliers de Saint Jean ; cela se fera sous la protection des Anglais. Mais ces derniers ne respectent pas l'article et prennent possession de l'île. C'est pour cette raison que Youssef Pacha entreprend de collaborer avec les Anglais en abandonnant progressivement la France. En fait, il craint que les forces anglaises à Malte se retournent contre lui, c'est pourquoi il se soumet à leurs exigences.

Ce qui confirme que la politique de Youssef Pacha varie toujours selon les circonstances et selon ses intérêts, et que cette fois ce sont les Anglais qui ont ses faveurs, c'est une lettre qu'il envoie au Roi d'Angleterre George III où il le félicite de ses victoires contre les Français, de l'expulsion de ces derniers de l'île de Malte et d'en avoir pris à son tour possession. Il écrit « *Nous remercions le Seigneur car Malte est entre vos mains et que vous en avez expulsé l'ennemi* ». Il indique, en conclusion, qu'il est prêt à fournir des munitions et du ravitaillement aux Anglais cantonnés à Malte⁸⁹⁷. Ce contexte dégrade davantage ses relations avec le consul Beaussier et le Pacha lui manque plusieurs fois de respect⁸⁹⁸.

⁸⁹⁵ Abdallah Al-KHABBAT *op. cit.*, p. 64.

⁸⁹⁶ Rodolfo MICACCHI *op. cit.*, p. 169.

⁸⁹⁷ Abdallah Al-KHABBAT, *op. cit.*, p. 58-61. Voir aussi : Ettore ROSSI, *op. cit.*, p. 167.

⁸⁹⁸ Rodolpho MIKACCHI, *op. cit.*, p. 167.

Ce qu'on peut affirmer ici, c'est que la France veut mettre fin au pouvoir de l'Angleterre à Tripoli, pouvoir qu'elle juge excessif. Entre 1805 et 1815, elle s'aperçoit que le Pacha fait respecter l'interdiction d'attaquer les navires anglais mais qu'il laisse se perpétrer des attaques contre les navires français. Il semble qu'il ait gardé une certaine rancune contre la France, qui a joué un rôle important dans la rédaction du traité avec les États-Unis, en 1805. Il la rend responsable de ce que ce traité ne lui est pas favorable. De plus, depuis les victoires de Napoléon Bonaparte en Europe, le Pacha ne peut plus percevoir les tributs qu'il exigeait des divers pays européens auparavant. C'est un gros manque à gagner. Quoi qu'il en soit, la France veut à tout prix que ses navires et son commerce soient à nouveau protégés et elle cherche à convaincre le Pacha de l'y aider.

VI. La nomination de Warrington au poste de consul britannique à Tripoli : bonne ou mauvaise opération pour les relations franco-tripolitaines ?

Dans la continuité de la rivalité franco-anglaise à Tripoli pour conserver une influence sur cette Régence dont on a bien perçu l'intérêt capital en Méditerranée, la responsabilité des consuls est prépondérante. Bien que l'Angleterre semble avoir maintenant gagné la première place auprès du Pacha de Tripoli, un revirement se produit à cause du consul anglais William Langford que le Pacha accuse d'ingérence dans les affaires intérieures de Tripoli. Leur relation se dégrade au point que Youssef finit par l'expulser de sa Régence le 28 novembre 1814. Mais lorsque le nouveau consul anglais Hanmer Warrington arrive à Tripoli, le Pacha le reçoit chaleureusement. Ce consul a été officier dans l'armée anglaise ; il a combattu les Français pendant la guerre de Gibraltar et s'y est distingué par son courage. Le Pacha organise en son honneur une cérémonie privée lorsque Warrington présente sa lettre d'accréditation et contrairement à ses habitudes, Youssef offre des cadeaux au consul. Cela met une fois de plus l'accent sur le fait que le Pacha de Tripoli veut gagner les faveurs de l'Angleterre. Il déclare, lors de la réception, sa grande satisfaction pour les victoires anglaises du passé et du présent, sur les forces françaises⁸⁹⁹.

⁸⁹⁹ Abdallah Al-KHABBAT, *op. cit.*, p. 88-96.

Ce consul, qui est un ancien combattant, a une forte personnalité et on peut s'attendre à ce qu'il sache s'imposer auprès du Pacha. Il est certain que la guerre à laquelle il a participé contre la France aura laissé des traces dans son esprit. Quel rôle particulier peut-il jouer et jusqu'où peut aller son influence, sans nul doute peu bienveillante vis-à-vis de la France ?

À ce propos Al-Khabbat mentionne un différend entre les représentants anglais et français et bien que la situation conflictuelle se soit confirmée par la suite, nous avons relevé quelques incohérences dans les dates. Al-Khabbat écrit que le premier incident concernant le consul britannique s'est déroulé entre lui et son homologue français nommé Delaporte, qui est le successeur de Guys. À notre avis, cette information n'est pas exacte car Delaporte a reçu le titre de vice-consul après la mort de Beaussier. Quant à Guys, et comme l'évoque Charles-Roux, il quitte Tripoli en 1798 pour le poste de consul en Syrie. La même année Beaussier arrive à Tripoli pour lui succéder⁹⁰⁰.

Il faut dire que la situation internationale est particulièrement instable à cette époque et les relations entre les consuls à Tripoli s'en ressent forcément. Après la chute de Napoléon et le retour des Bourbons au pouvoir, Delaporte est chargé par Louis XVIII, de hisser le drapeau royal sur le consulat de Tripoli⁹⁰¹. Dans le même temps, la Russie, la Prusse et l'Autriche se réunissent à Vienne pour régler les problèmes qui résultent des guerres napoléoniennes. La France est autorisée à assister à ce congrès. Les principales questions qui y sont abordées, sont la sécurité en Méditerranée et l'abolition de l'esclavage. Des décisions sont prises concernant ces deux sujets, mais elles ne seront pas appliquées, notamment par l'Angleterre qui craint que, dans ce cas, la France ne s'empare des Régences d'Afrique du Nord⁹⁰².

Les pays Européens sont obligés de mettre un terme au Congrès de Vienne à la suite du retour de Napoléon au pouvoir, pendant la période des Cent Jours. Signalons qu'au cours de cette période transitoire, le régime politique français n'est pas stable, cela complique les relations entre la France et les autres pays européens mais également avec Tripoli. Le consul français dans cette Régence n'a pas reçu d'informations au sujet du retour de Napoléon. Il

⁹⁰⁰F. CHARLES-ROUX, *op. cit.*, p. 42. Voir aussi la lettre adressée au consul Beaussier qui se trouve à Tunis, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

⁹⁰¹Abdallah AL-KHABBAT, *op. cit.*, p. 99.

⁹⁰²Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 144. Voir aussi: Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 171-175

est resté fidèle au pouvoir royal en gardant le drapeau des Bourbons sur son consulat. Mais un navire marchand français arrive à Tripoli et les marins menacent le consul quand ils voient le drapeau royal flotter sur leur consulat.

Au début de ce chapitre, nous avons souligné combien l'Angleterre était hostile à la Révolution française mais elle l'était tout autant à l'égard de Napoléon et elle continue de le combattre en Méditerranée et à Tripoli en particulier. Les événements suivants qui ont eu lieu à Tripoli entre le représentant anglais et son homologue français confirme la position anglaise.

Ce sont les deux consuls anglais et espagnol qui apprennent en premier que Napoléon a pu tromper les Anglais et s'est emparé du pouvoir en France. Cette information atteint Tripoli fin mars 1815. Le vice-consul français, qui ne semble pas au courant, demande alors conseil au consul espagnol. Ce dernier informe à son tour le consul anglais qui envoie un rapport à son gouvernement en date du 22 mars. Il lui fait part de ses doutes au sujet de Delaporte car il le soupçonne d'être favorable à Napoléon et pense ainsi qu'il ne sert pas fidèlement les Bourbons.

Le 11 avril, Warrington envoie à nouveau un courrier à son gouvernement, dans lequel il confirme que Delaporte développe à Tripoli les idées politiques de Napoléon. Il insiste sur le fait que le vice-consul français ne peut pas servir deux maîtres en même temps et il pense que sa préférence va pour son premier maître, c'est à dire Napoléon, ce dernier lui ayant confié par le passé un poste important. Le consul anglais suggère, alors, à son gouvernement d'obliger Delaporte à ne plus servir Napoléon, car en cela, il trahit Louis XVIII.

Il semble bien effectivement qu'à cette époque le représentant français Delaporte n'ait pas de nouvelles de ce qui se passe dans son pays, parce qu'il demande à Warrington s'il possède des informations concernant Napoléon, ce à quoi le consul anglais répond qu'il ignore les manigances de ce dernier. Quelques jours plus tard, l'inquiétude du représentant anglais est à son comble lorsqu'il apprend que le drapeau républicain français flotte sur les consulats en Tunisie et en Algérie depuis le retour au pouvoir de Napoléon le 20 mars 1815, et surtout, lorsqu'il sait que le vice-consul français va adopter la même attitude à Tripoli. Il contacte alors son homologue espagnol et tous deux demandent à voir le Pacha. Mais Delaporte les a devancés et a transmis un courrier au Pacha de la part de l'Empereur des

Français. Dans ce courrier, Napoléon demande au Prince de reconnaître les changements politiques survenus en France et de permettre d'arborer le drapeau républicain à Tripoli.

Notons que Warrington va immédiatement se positionner dans une incitation contre Napoléon. Lorsqu'il rencontre Youssef Pacha, il lui dit clairement qu'il refuse que le drapeau républicain flotte à Tripoli. Il lui conseille de ne pas en donner l'autorisation s'il souhaite vraiment préserver de bonnes relations avec les gouvernements anglais et espagnol⁹⁰³. Le consul anglais obtient alors la promesse du Pacha de ne pas autoriser la levée du drapeau républicain⁹⁰⁴.

On peut remarquer combien le Pacha par est soumis à des pressions contradictoires. Sa position à ce moment précis nous rappelle celle qu'il a connue durant la campagne d'Égypte bien que les circonstances actuelles soient différentes. En effet, Bonaparte ne se trouve plus au bord de la frontière tripolitaine et ne peut pas exercer les mêmes menaces vis-à-vis du Pacha. En outre, le dirigeant français n'est plus en position de force comme c'était le cas auparavant. Cette fois, c'est l'Angleterre qui menace Tripoli et la domine, notamment à travers l'influence du consul Warrington.

Cet acte historique prouve une fois de plus la haine de Warrington pour le régime français et nous montre qu'il n'hésite pas à rompre ses relations avec Delaporte. Effectivement, peu après, Warrington envoie une lettre au vice-consul français en lui indiquant qu'il refuse dorénavant, de le rencontrer car il estime que ce dernier est favorable à Napoléon.

L'hostilité appuyée de Warrington vis-à-vis de Delaporte nous paraît exagérée. En effet, le représentant français s'est montré modéré dans sa position et n'avait pas l'intention de créer la discorde avec le consul anglais. De plus, Delaporte, qui paraît inquiet, ne souhaite en aucun cas rompre ses relations avec Warrington. Il estime que la raison invoquée par ce dernier n'est pas suffisante pour faire cesser toute relation diplomatique entre les deux pays. Il informe même son homologue qu'il doit admettre la prise de pouvoir de Napoléon car ce dernier se trouve à nouveau sur le trône de France.

⁹⁰³Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 232-234.

⁹⁰⁴Abdallah Al-KHABBAT, *op. cit.*, p. 99.

Dans cette affaire, on constate que le représentant français pense non seulement à la relation franco-anglaise qu'il ne veut pas aggraver, mais aussi à l'influence négative que tout ceci peut avoir sur le Pacha concernant ses relations avec la France. Son inquiétude est bien compréhensible quand on voit la réaction de Warrington qui considère la réponse de Delaporte comme une insulte et qu'il médite de Napoléon en disant de lui : «*C'est un hors la loi, et tous ceux qui le suivent sont aussi des hors la loi*». Puis, en signe de provocation, il lève le drapeau royal français sur le toit de son propre consulat⁹⁰⁵.

Ce qui montre que le Pacha est bien sous l'influence du consul d'Angleterre, c'est qu'en affichant ses idées favorables à L'Empereur, le vice-consul Delaporte attire sur lui la colère de Youssef Pacha. Le climat s'envenime encore quand trois soldats de la marine française se promènent devant le consulat anglais en chantant des chants révolutionnaires⁹⁰⁶. Ils portent également des cocardes tricolores pour provoquer les Anglais. Nul ne peut dire si le vice-consul français a cautionné cet acte.

Lorsque Warrington se plaint de cet événement auprès de Youssef Pacha, ce dernier ordonne d'arrêter les marins puis de les expulser de Tripoli. Pour la même raison, peu après, le Pacha empêche Delaporte d'exercer ses fonctions tout en lui ordonnant de ne pas quitter le consulat français. Néanmoins, le Pacha ne change pas d'attitude envers les ressortissants français qui résident à Tripoli jusqu'à l'arrivée d'un nouveau consul. Alors une nouvelle page débute dans les relations entre les deux pays⁹⁰⁷.

En résumé, Nous avons vu au début de ce sujet que certains intérêts communs ont lié les deux pays, la France et Tripoli, notamment dans la période suivant la sortie des troupes française d'Égypte : les relations de Youssef Pacha avec la France dépendent essentiellement de l'intérêt qu'il peut y trouver ainsi que des variations dans les relations internationales en général.

S'il a constamment souhaité maintenir des liens forts avec la France, (et il a fait des concessions pour ce faire) c'est qu'il craignait que celle-ci ne lui inflige des représailles, ceci jusqu'à l'expédition d'Égypte. Ses positions s'infléchiront au fur et à mesure de l'affaiblissement de la France.

⁹⁰⁵Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 235.

⁹⁰⁶Abdallah Al-KHABBAT, *op. cit.*, p. 99.

⁹⁰⁷Seton DEARDEN, *op. cit.*, p. 236-237.

Il souhaite également bénéficier de la protection française car il redoute la mainmise totale de l'Empire ottoman sur Tripoli.

Quant à la France, plusieurs raisons lui font rechercher la bienveillance et l'appui du Pacha Tout d'abord, sa volonté d'asseoir son pouvoir et son prestige en Méditerranée, surtout face à l'Angleterre, la grande rivale. Au moment du Congrès de Vienne en 1815, les pays européens participants s'accordèrent pour diminuer le pouvoir des trois Régences d'Afrique du Nord. L'Angleterre n'a pas réclamé de possessions en Europe mais elle s'est positionnée en Méditerranée, en obtenant Malte, car elle redoutait que la faiblesse des Régences n'incite la France à en prendre possession.

Dans ce qui précède, nous voyons la poursuite du conflit entre la France et l'Angleterre en Europe : la France s'inquiète également de ce que la Méditerranée a pris beaucoup d'importance aux yeux des Anglais, d'autant plus que des citoyens anglais se sont installés en Afrique du Nord pour y faire du commerce et que l'Angleterre se doit de les protéger en étant très présente sur les lieux. Mais nous devenons préciser que l'Angleterre cette fois est moins opposée à la France, en soi, qu'à Napoléon ; preuve en est le fort soutien qu'elle apporte au roi Louis XVIII. D'autre part, malgré les turbulences à Tripoli, on peut dire que les hésitations politiques françaises n'ont pas vraiment affecté les relations entre Tripoli et la France, même si le pacha avait pris une attitude hostile à Napoléon.

La situation se modifie entre 1805 et 1815, car la France n'est plus en position de force à Tripoli. Les bonnes relations sont affaiblies par l'ambition de Youssef Pacha qui recherche toujours ses propres intérêts et se soumet en conséquence aux États les plus forts. C'est le consul anglais qui influence considérablement le Pacha, même si les rapports entre eux ne sont pas toujours faciles. D'autre part, il est certain que la situation critique de la France à partir de 1812 rend plus facile et intéressante la collaboration de l'Angleterre avec le Pacha de Tripoli et lorsque le soleil français brille moins fort, on assiste à un revirement de Youssef Pacha qui trouve alors davantage d'intérêt à se tourner vers l'Angleterre, d'autant plus que cette dernière lui a ouvert, à son tour, les portes de Malte pour une coopération commerciale. Le Pacha sent, par ailleurs, qu'il peut agir en toute impunité contre la France qui est occupée ailleurs.

Conclusion

Après cette étude, il ne fait aucun doute que cette période est caractérisée par l'existence d'intérêts communs ce qui a permis des relations diplomatiques de haut niveau entre Tripoli et la France : l'État de guerre entre les grandes puissances en Europe, qui s'est ensuite déplacé en Méditerranée, a favorisé l'établissement d'une relation privilégiée entre la France et Tripoli, selon les besoins de chaque partie, surtout pendant l'expédition française en Égypte qui a créé entre la Tripolitaine et la France de fortes relations diplomatiques et économiques.

Il est clair aussi la présence notoire de la France à Tripoli pendant la crise américano-tripolitaine pour plusieurs raisons dont, la volonté de ce pays d'avoir une position importante en Méditerranée, en plus, les liens historiques de la France avec l'Amérique, et parce que les Américains sont des chrétiens d'origine européenne. La capture d'un grand nombre d'Américains par Tripoli avait soulevé toute l'Europe et pas seulement la France, mais les Américains ont demandé l'intervention française, l'intervention de la France dans cette crise confirme qu'elle joue encore un rôle majeur à Tripoli.

Il est à signaler également la concurrence entre la France et l'Angleterre pour contrôler Youssef Pacha, les deux pays s'impliquant dans cette affaire sous prétexte de protéger les pays vulnérables. Mais l'important pour nous, c'est que la France a joué un rôle diplomatique et un rôle clair pendant la crise américano-tripolitaine et que ce rôle a conduit à une convergence franco-tripolitaine. En fait, la poursuite de ce conflit à la suite de la campagne française en Égypte et de la crise entre Tripoli et les états-suints a eu un impact majeur pour le rapprochement entre la France et Tripoli.

Conclusion de la première partie

Les intérêts de la France l'ont poussée à être l'un des premiers pays à signer des traités politiques et commerciaux avec l'Empire ottoman, ce qui l'a aidée à obtenir des privilèges dans tous les ports dépendant de cet Empire et notamment à Tripoli. Nous avons mis en relief que, pour protéger ses avantages commerciaux et s'assurer que les corsaires tripolitains respectent sa marine, elle a cherché à établir une relation avec le Pacha de Tripoli. Après quelques essais infructueux, un consulat français fut enfin créé dans cette ville. Ces relations sont devenues effectives dès la première époque ottomane ; d'une façon générale, elles se sont déroulées harmonieusement, et si des problèmes sont survenus à l'occasion entre les deux pays, ils ont été essentiellement provoqués par les actions néfastes de la piraterie.

Ces bonnes relations sont maintenues et même renforcées avec l'arrivée au pouvoir des Caramanli. Les Pachas de cette dynastie, qui ont pris une certaine distance avec l'autorité du sultan ottoman et se sont rendus presque indépendants de lui, ont eu à cœur de privilégier la France dans leurs relations avec les autres nations européennes. Là encore, les dissensions qui ont opposé en certaines circonstances Tripoli et la France sont nées de l'activité de la course, mais aucune querelle ne s'est prolongée dans le temps, un traité de paix venant toujours y mettre fin. Malgré cela, nous avons remarqué que la France s'est trouvée parfois dans l'obligation d'utiliser la force envers Tripoli, assurant par ce moyen extrême une paix un peu plus durable. En exemple, citons l'attaque du port de Tripoli par la flotte de guerre française, en 1729, sous le règne d'Ahmed Pacha, attaque qui s'est soldée par la signature d'un traité de paix que ledit Pacha respecta jusqu'à sa mort.

On a souligné que la prise de Tripoli par Ali Borghol s'est révélée être une magnifique occasion pour la France d'affirmer son attachement à la famille Caramanli. Son consul fut le seul à protester ouvertement contre les infractions commises dans la Régence par l'usurpateur et il fut suivi dans cet acte par tous les Français résidant à Tripoli. Cette manifestation de soutien de la France à la famille Caramanli, Youssef Pacha ne l'a jamais oubliée en montrant une préférence marquée pour ce pays, au moins durant la première partie de son règne. Nous avons évoqué que cela ne l'empêchait pas néanmoins de faire du tort, à l'occasion, au consul français en place et au drapeau de la République.

Un autre élément mis en évidence dans cette première partie de la thèse, a été que les relations de Youssef Pacha avec les petits pays européens tels que la Hollande, ont fait partie intégrante de la politique menée par la France envers Tripoli. Le consul français joue fréquemment un rôle d'intermédiaire entre ces pays et Tripoli et la France a signé avec certains pays européens des traités dans lesquels elle s'engage à les protéger en toute circonstance. Cela lui donne l'occasion d'affirmer sa position prédominante en Europe et d'asseoir son rôle de défenseur des plus faibles.

On l'a précisé, la politique adoptée par Youssef Pacha envers la France fluctue en fonction de la situation du moment dans le pays et en Méditerranée mais aussi en fonction de ses propres intérêts. L'expédition française en Égypte illustre ces propos et l'on voit le Pacha aider la France à ce moment précis, contre l'avis de la Porte, non seulement pour suivre la politique de ses ancêtres mais surtout parce que, agissant ainsi, il espère se libérer du joug ottoman. Enfin, et cet aspect n'est pas négligeable pour Youssef, l'aide apportée à Bonaparte s'est avérée très lucrative pour lui car l'armée française avait d'énormes besoins, soit pour alimenter sa garnison à Malte, soit directement pour son fonctionnement en Égypte. Ne perdons pas de vue que parmi toutes les raisons qui poussent Youssef Pacha vers la France, il en est une qui est liée à la crainte que lui inspire cette puissance.

DEUXIÈME PARTIE

LES RELATIONS FRANCO-TRIPOLITAINES ENTRE 1815-1832

Introduction

L'Europe a vu après la Conférence de Vienne en 1815 se produire plusieurs évolutions, en particulier après la décision d'unir ses forces pour affronter les dirigeants d'Afrique du Nord. Cela conduisit à un changement dans l'équilibre des forces autour du bassin méditerranéen, surtout que les Régences d'Afrique du Nord commençaient à voir leur puissance décliner jour après jour. Ce fait aura un impact sur la nature des relations entre les pays européens et les Régences d'Afrique du Nord. Ces changements se reflèteront aussi sur les relations franco-Tripolitaines, en particulier après le sacre, en France, de Charles X. Ce Roi a adopté une politique de fermeté envers les Régences d'Afrique du Nord, ce qui a fait de la France un pays craint par Youssef Pacha et les autres dirigeants.

Ces changements internationaux, qui ont été marqués par une faiblesse des Régences d'Afrique du Nord, n'empêcheront pas ces Régences de poursuivre la course, ce qui était en soit un non respect des conventions internationales. Cela se voit clairement à travers les problèmes qui ont eu lieu entre Tripoli et la France. Bien que le Pacha Youssef soit pleinement conscient qu'il n'était plus en position de force face à la France, il continuait néanmoins de faire tout ce qui irritait le gouvernement français, y compris le manque de respect pour le consul français, au moment même où il sursoit aux exigences de l'Angleterre et de son consul. Cela a provoqué la colère du gouvernement français qui a pris la décision de punir Youssef Pacha, décision qui a eu un impact non négligeable sur le règne de ce dernier.

Cette période a vu se développer l'intérêt des pays européens pour les découvertes géographiques, et en particulier les découvertes menées à l'intérieur du continent africain. Les pays européens voulaient pour plusieurs raisons que la Tripolitaine soit une base de départ pour leurs voyages vers l'Afrique. Parmi ces raisons, on trouve la proximité et les bonnes relations que Tripoli entretenait avec les royaumes africains. Cela a eu comme conséquence l'entrée de l'Angleterre et de la France en conflit, afin d'obtenir des privilèges spéciaux liés à ce domaine, à savoir, les découvertes.

Cette période a vu aussi la poursuite du conflit entre le consul anglais et son homologue français. En fait, on peut dire que ce conflit a été permanent, il a entraîné le pays dans une spirale grave, qui a finalement abouti à ce que Youssef Pacha perde son trône.

Après avoir entraîné la Régence dans une guerre civile le pays a été divisé en deux parties : les partisans du Pacha et les opposants, chacun des deux consuls a soutenu l'une de ces parties, et a alimenté ce conflit de telle sorte qu'il s'est terminé par la fin du règne de la famille Caramanli.

Chapitre I : Le climat après le retour des Bourbons au pouvoir

Il était naturel que de grands changements surviennent en France après la défaite de Napoléon. La Conférence de Vienne réinstaura de nouveau la monarchie en France et décida le retour des Bourbons sur le trône de France. Elle en redessina aussi les frontières. De nouvelles relations s'établirent entre la France et les autres pays. Européens.

Cette conférence n'a pas eu lieu seulement pour décider du sort de la France ou dans le but de réorganiser l'Europe et ses frontières, mais aussi pour unir les efforts des États européens pour faire face aux puissances musulmanes qui les menaçaient en Méditerranée.

Il était naturel aussi que la France restaure ses relations précédentes avec l'Afrique du Nord, y compris avec Tripoli qui entretenait depuis longtemps des relations d'amitié avec la monarchie française.

Section 1: Un nouveau consul français à Tripoli

On a vu dans le chapitre précédent que Youssef Pacha a pris une attitude hostile envers Napoléon, en revanche, sous la pression des anglais il s'était rapproché de la famille des Bourbons, la preuve est qu'il a refusé d'arborer le drapeau des couleurs tricolores dans le ciel de Tripoli. Il est clair aussi que le consul d'Angleterre était hostile à Napoléon. Ce qui sera intéressant dans le sujet suivant est d'évaluer l'impact de la position positive du pacha de Tripoli vis-à-vis de la famille des Bourbon sur les relations de la Tripolitaine avec la France après le retour des Bourbon, ainsi que d'identifier la nature des relations entre le consul anglais, qui a soutenu la monarchie française à Tripoli, et le consul français, qui doit bénéficier d'une meilleure position auprès de la Régence après le retour des Bourbon.

Après le retour de la famille des Bourbons au pouvoir en France, un nouveau consul français a été nommé à Tripoli le 12 septembre 1814, il s'agit du consul Mure⁹⁰⁸. Ce dernier a prit ses nouvelles fonctions auprès de Youssef Pacha. Son arrivée est considérée comme le début d'une nouvelle page dans l'histoire des relations entre les deux pays. Il reçoit un accueil enthousiaste de la part du Pacha, ce qui nous montre bien l'amélioration

⁹⁰⁸Mure était un homme âgé ayant une forte personnalité. Il était très prudent et très intelligent. Ceci lui a permis de s'imposer auprès de *Youssef Pacha* dès son arrivée à Tripoli.

considérable intervenue dans les relations franco-tripolitaines qui avaient connu des périodes agitées peu avant, à cause du vice-consul français Delaporte. Les véritables qualités de diplomate du nouveau consul permirent de mettre fin à un État de tension.

La présence de Mure permet également d'atténuer l'influence voire l'hégémonie du consul anglais auprès de Youssef Pacha. Cette perte d'influence nous apparaît clairement avec l'échec de Warrington dans sa tentative de faire signer un traité de paix entre Tripoli, l'Autriche et la Sicile. Le Pacha commence à renoncer à son amitié pour l'Angleterre. À partir de là, les choses vont se compliquer entre lui et Warrington. Ce dernier avait une position importante auprès du Pacha, et sa voix était entendue quant à la nomination du nouveau consul français⁹⁰⁹.

La position de Youssef Pacha envers les anglais ne nous surprend pas beaucoup d'autant plus que comme nous l'avons vu dès le départ il a adopté envers ces deux puissances une politique variable selon les circonstances, ses intérêts et aussi selon les intérêts de ces deux pays. Et puisque la France a réglé tous les problèmes liés au règne de Napoléon avec un retour à la normale, nous ne sommes donc pas surpris de constater que la politique de Youssef Pacha évolue vers un rapprochement avec la France qui est confirmé par le fait que le Pacha exprime ses bonnes intentions envers le gouvernement français et son consul en acceptant immédiatement la demande de Mure de libérer le bateau français « L'Alliance ». Ce bateau avait été saisi par des corsaires Tripolitaines au large du port de Dieppe, dans la Manche. Les corsaires s'étaient emparés de ce navire sous prétexte qu'il ne portait pas de signes suffisants indiquant son appartenance à la France. Le Pacha considéra alors ce bateau comme un butin autorisé par la loi et refusa de le rendre lorsque le vice-consul Delaporte le lui réclama. Le Pacha refusa d'entendre toute protestation. Delaporte ne parvint pas, non plus, à faire libérer les otages français qui avaient été capturés à bord des bateaux de Sardaigne⁹¹⁰. Il faut expliquer ici que l'échec de Delaporte est du à l'habitude du Pacha de ne pas prêter attention aux personnels secondaires tels les vice-consuls ; seuls les consuls obtiennent le respect des engagements. D'autre part, la libération de ce bateau par Mure nous prouve qu'il a réussi à obtenir rapidement la confiance du prince.

⁹⁰⁹Rodolfo Micacchi, *op.cit*, p. 174. Voir aussi : Anne MEZIN, *op.cit*, p. 461.

⁹¹⁰Charles Féraud, *op. cit*, p. 392.

D'autre part, on voit que le succès du consul français aura pour conséquence la colère du gouvernement anglais qui voit d'un mauvais œil le rapprochement entre le gouvernement de Tripoli et la France. Face à ce changement diplomatique, l'Angleterre décide d'exiger immédiatement l'application des procédures déjà utilisées durant le Congrès de Vienne, concernant la prévention de la piraterie et l'interdiction de l'esclavage. C'est ainsi qu'une force navale est créée sous le commandement de l'amiral Exmouth⁹¹¹. Elle arrive aux rivages de Tripoli le 27 Avril 1816. À cette période, il y avait à Tripoli entre 6000 et 8000 esclaves européens vivants dans des conditions précaires. Exmouth demande leur libération.

Il est épaulé, dans sa requête, par le contre-amiral Jurie qui se trouve à ce moment-là en compagnie de sa flottille dans le port de Tripoli. Au lendemain de son arrivée, Exmouth rencontre le Pacha, il lui demande l'abolition de l'esclavage et de la piraterie afin d'assurer la paix en Méditerranée. Il réussit effectivement à signer un traité de paix avec le gouvernement de Tripoli. En fait, nous constatons que la véritable raison de cette expédition n'était pas la libération des esclaves mais, le désir de retrouver la première place auprès du Pacha, la preuve étant que, parmi les conséquences engendrées par ce traité, on constate à nouveau la prédominance de l'Angleterre.

Cela permet à Warrington de retrouver son statut précédent⁹¹². Ainsi pour les grandes occasions et les fêtes religieuses, le Pacha accueille ce consul en premier, bien avant les autres consuls. Le consul anglais poursuit également ses efforts auprès de Youssef Pacha au bénéfice de certains petits pays européens. Ceci étant, la relation entre le consul français et le Pacha n'est pas modifiée à ce moment-là, en dépit de son rapprochement avec les Anglais. Cependant, Youssef Pacha commence à se lasser des interventions du consul anglais

⁹¹¹ L'expédition de l'amiral Exmouth est allée au début à Alger et l'amiral a réclamé à son Dey la prévention de la piraterie et l'interdiction de l'esclavage comme à *Youssef Pacha*, pour plus des détails sur ce sujet, voir : Edward OSLER, *the life of admiral vicount exmouth*, Lenders, Smith elder and Co, Cornhill, 1835, p 432-242. Voir aussi : P. Clausolles, *l'Algérie pittoresque : ou, histoire de la régence d'Alger, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nous jour*, Toulouse, imprimerie de J.B PAYA, éditeur, hôtel Castellane, 1845, p 206.

⁹¹² Citons un exemple indiquant l'hégémonie du consul anglais. Un jour, au mois de septembre, il voit, depuis son lieu de résidence (qui a une vue sur la mer) un navire Tripolitain entrer au port de Tripoli ayant capturé un autre navire arborant le drapeau anglais. Cela met Warrington en colère, il ordonne l'exécution immédiate par pendaison du capitaine pirate qui a saisi le navire et cela sur le mat même du navire anglais. Peu après, il s'est avéré que le navire piraté était allemand et que ce pays n'avait pas signé de traité avec Tripoli. De ce fait, le capitaine exécuté n'avait pas violé les lois. Pour plus d'information à ce sujet, voir : Mohamed BOUADJILA, « *La concurrence franco-anglaise en Libye à l'époque de Youssef Pacha Caramanli* », Tome 1, Tripoli, magazine de recherche en histoire, janvier 1993, p. 62. Voir aussi : Paul SEBAG, *TUNIS, l'histoire d'une ville*, Paris, le harmattan, 1998, p. 211. Également Philippe Werner Loos, *Journal Général de la Littérature Estrangère*, paris, chez TREUTTEL ET WURTZ, 1830, p. 160, 161.

dans les affaires intérieures et extérieures de Tripoli. Il rappelle à l'ordre le gouvernement anglais pour mettre fin à cette ingérence du consul anglais dans les affaires de son pays⁹¹³.

Ce qui a pour conséquence un retour à la normale des relations entre Tripoli et la France, puisque nous avons remarqué le rapprochement entre le Pacha et le consul français (d'où l'irritation du consul d'Angleterre) ce qui entretient la rivalité entre ces deux puissances dans la Régence, ce qui nous amène à constater que les intérêts particuliers décident toujours de la nature de la relation entre eux. Pour cette raison, ne soyons pas surpris si le conflit entre les consuls français et anglais est à son comble et que le moindre incident peut aggraver la situation, comme en témoigne un contentieux entre les représentants des deux consulats qui a très rapidement dégénéré pour engendrer un grand conflit entre les deux consuls⁹¹⁴. Youssef Pacha profite de ces désaccords, il essaie, parfois, de les amplifier à son avantage, suivant ses intérêts. On verra comment ce conflit perdure tout au long de du règne de Youssef Pacha et comment il est la cause de l'éviction de ce dernier du pouvoir.

Il est remarqué que malgré les différends entre les deux consuls, on peut relever que leurs gouvernements respectifs se mettent d'accord, de temps à autre, pour protéger les intérêts européens et mettre fin aux attaques constantes des corsaires contre leurs bateaux et leurs commerces. On constate à cette occasion que l'expédition d'Exmens n'a pas réussi à mettre fin à la course. Des pourparlers à ce sujet ont été organisés à l'occasion du Congrès d'Aix-la-Chapelle. Cette réunion s'est soldée par un accord entre les États européens concernant l'union de leurs forces contre les trois Régences. La France et l'Angleterre furent désignées pour mener cette tâche à bien. Le 8 Octobre 1819, une flotte anglaise arrive à Tripoli sous le commandement du capitaine anglais Fremantle et du commandant français Julien de La Gravière.

Les deux capitaines informent Youssef Pacha des décisions prises lors du congrès. Celles-ci stipulent l'interdiction de la piraterie et le projet de vivre en paix avec l'ensemble des puissances européennes. Youssef Pacha n'étant pas, alors, en situation de négocier, il s'est formellement engagé à respecter ces décisions en adressant une lettre aux deux capitaines. On peut lire dans cette lettre ce qui suit :

⁹¹³Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 18 Juillet 1822, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35. Voir aussi : Abdallah AL-KHABBAT, *op.cit*, p. 114,121.

⁹¹⁴Charles FÉRAUD, *op.cit*, p. 398.

«Nous venons de réceptionner, à l'instant même, la lettre que vous nous avez envoyée, et nous avons le plaisir de vous informer que leurs majestés les Rois de France et d'Angleterre n'ignorent pas que, beaucoup de temps a passé, sans qu'aucun de nos navires pirates ne quitte nos ports pour s'attaquer aux bateaux européens. Nous vous informons que notre intention est de respecter la volonté de vos majestés respectives. Nous renonçons à la piraterie pour vivre en harmonie avec les pays d'Europe. Nos engagements sont validés par le sceau royal et nous nous y engageons avec la plus grande sincérité»⁹¹⁵.

À la lecture de cette lettre, il semble que Youssef Pacha vive en paix avec les européens, en tout cas durant cette période. On peut considérer les relations qui lient la Tripolitaine et la France comme étant bonnes à l'époque comme en témoigne la correspondance du consul Mure avec le ministère des Affaires étrangères français.

Ces correspondances ne font allusion, pratiquement, à aucun incident grave susceptible de rompre les relations ou de créer des tensions entre les deux pays. Bien au contraire, c'est une période relativement pacifiée⁹¹⁶. Durant cette époque, Mure est soucieux de rester en bons termes avec Youssef Pacha et évite de le contrarier. Cela se vérifie à l'occasion du mariage des enfants de Youssef Pacha, lorsque ce dernier décide d'organiser une cérémonie de mariage à laquelle il invita tous les consuls, en leur demandant d'apporter des cadeaux dignes de cet événement.

Le consul français consulte son gouvernement à ce sujet. Il suggère que, pour garder de bonnes relations avec Tripoli, il est nécessaire d'offrir un cadeau d'une valeur minimale de cinq cents francs. Il signale, également, que l'ensemble des consuls d'Europe consulte leur gouvernement respectif à ce sujet, affirmant que la France ne pouvait se permettre d'être le dernier pays à offrir un présent au Pacha. Anticipant l'accord, le consul achète un cadeau⁹¹⁷. On voit bien par là, tout l'intérêt qu'il porte à ses relations avec Tripoli. Nous voyons bien que Tripoli bénéficie d'un grand prestige auprès des pays européens durant cette période. En réalité, la question des cadeaux et le souci de satisfaire le Pacha nous prouve que les relations entre les deux pays semblent à peu près équilibrées.

⁹¹⁵ Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 30 août 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35. Voir aussi : Charles FÉRAUD, *op.cit*, p. 3, 4.

⁹¹⁶ Voir : les correspondances du consul Mure au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹¹⁷ Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

Un autre point renforce ce que nous venons de dire sur les bonnes relations entre les deux pays : nous voyons que Youssef Pacha montre non seulement son respect pour la France et son consul, mais également pour ses ressortissants ; le consul français est ravi de l'attitude bienveillante de Youssef Pacha face aux ressortissants français, particulièrement envers les commerçants qui sont bien positionnés. Cela permet à certains commerçants, également, d'entrer au cœur des négociations avec le Pacha au profit de certains pays européens, on cite l'exemple du commerçant français Lautier qui a été chargé par le gouvernement danois de négocier, en son nom, avec le Pacha de Tripoli. Cela montre la position majeure d'un commerçant qui a servi d'intermédiaire, au même titre qu'un consul. Ce Lautier profite de ses bonnes relations avec Youssef Pacha et le convainc de signer le traité de paix avec le Danemark.

D'après le consul danois, les résultats de ces négociations sont satisfaisants. En effet, Lautier a su convaincre Youssef Pacha de signer une convention sur dix ans au lieu de neuf, d'une valeur de 20 000 piastres au lieu de 30 000. De plus, l'État danois doit payer une taxe annuelle de 5 000 piastres. La manœuvre ingénieuse de Lautier lui attire la colère de certaines parties, notamment la jalousie du consul anglais, ce fait nous rappelle la permanence du conflit entre les représentants anglais et leurs homologues français. Le consul anglais est allé voir Youssef Pacha pour l'informer que *«s'il avait eu connaissance du traité, il aurait fait payer au Danemark 150 000 piastres fortes»*. Quant à Mure, il est satisfait du travail accompli par Lautier. Cela apparaît, plus encore, dans son discours au ministre français : *«Je le considère comme l'un des meilleurs agents du consulat, pouvant nous être utile en toutes situations⁹¹⁸»*.

A travers les documents consultés, il ne fait pas de doute qu'il n'y a eu aucun problème majeur durant le mandat de Mure, hormis quelques petits détails qu'il a du gérer, par exemple les tensions qui existaient entre la France et l'Espagne durant cette période. Il s'agissait de quelques pirates espagnols qui s'activaient au large des côtes de Tripoli ; ils s'attaquaient aux navires français pour les vendre sur les ports de Tripoli. Ce sujet irritait le gouvernement français et mettait en danger ses activités commerciales en Méditerranée. Il écrivit à son consul à Tripoli pour lui demander d'informer le Pacha qu'il n'avait pas le droit

⁹¹⁸Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 1er mai 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

de permettre aux pirates espagnols d'accéder aux eaux Tripolitaines lorsqu'ils disposaient des biens et des butins français.

Mure menaça le Pacha de Tripoli d'envoyer une partie de sa flotte⁹¹⁹ militaire en cas de non-respect de cette exigence. Néanmoins, ne redoutant pas la puissance française, le prince n'accorda aucune attention à ces menaces et ne suivit pas les ordres du gouvernement français. Cet incident n'engendre pas de réel conflit avec la France⁹²⁰.

Un des sujets majeurs de préoccupation pour le consul français et ses successeurs concerne les dettes des commerçants français. Malgré les bonnes relations avec Youssef Pacha, mais, nous avons remarqué que ce dernier tarde toujours à régler ses dettes. Cette situation amène les commerçants français à se plaindre auprès du consulat français à Tripoli. Mure doit négocier à ce sujet, à plusieurs reprises, avec le Pacha. Ces négociations échouent la plupart du temps⁹²¹ mais n'ont pas d'incidence sur les bonnes relations entre les deux pays. Il faut d'ailleurs noter que Mure n'eut jamais à faire face aux sanctions subies par Guys ou par Beaussier avant lui, et même par Rousseau, son successeur, comme on pourra le constater par la suite. Malgré tout, les documents nous montrent que Mure est amené à se plaindre, auprès de son gouvernement de la difficulté⁹²² de sa fonction à Tripoli. À cette époque il souhaite obtenir un congé. Après plusieurs mois d'attente, il obtient un avis favorable et quitte alors Tripoli pour Livourne. À son retour, il affirme à son ministre qu'il a fait tout son possible pour que les choses se déroulent correctement, et ce, depuis son arrivée à Tripoli il y a 9 ans environ.⁹²³ Concernant la volonté du consul de partir de Tripoli, nous pouvons dire que sa mission en Afrique du Nord n'a pas été facile, surtout auprès d'un gouverneur têtu, qui n'abandonne pas facilement comme Youssef Pacha

Effectivement, on constate à l'évidence que, durant la période de fonction de Mure, ce dernier est parvenu à régler nombre de problèmes que ses prédécesseurs avaient laissés

⁹¹⁹Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 26 Septembre 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹²⁰Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 29 Juin 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹²¹Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 1^{er} mai 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹²²Mure veut monter au gouvernement français qu'il est impératif de choisir, pour la mission à Tripoli, une personne expérimentée sachant se comporter habilement avec *Youssef Pacha*.

⁹²³Après avoir passé une longue période à Tripoli, Mure espérait qu'il n'y aurait aucun problème avec son gouvernement surtout qu'il avait fait de son mieux pour être un bon consul et ce malgré les obstacles rencontrés dans ce pays. Il semble qu'il n'était pas en bonne santé quand il a quitté Tripoli ; Voir Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 26 juin 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

en suspens et à resserrer les liens entre les deux pays. Dans une lettre au ministre des Affaires étrangères, il écrit : «*Le Prince a engagé Monsieur de Bourville à suivre mon exemple et à ne rien négliger pour maintenir la bonne harmonie entre la France et la famille des Caramanli qui règne dans le royaume de Tripoli*». Il dit aussi «*les éloges dont ce prince s'est plu de me combler, n'ont pu que me flatter infiniment et ils serviront, du moins d'un stimulant auprès M. de Bourville*». Pour que le Pacha agisse ainsi, il faut qu'il ait vraiment apprécié des qualités diplomatiques de Mure⁹²⁴.

Ce que nous venons de voir confirme que Youssef Pacha a suivi les traces de ses prédécesseurs en ce qui concerne la relation avec la France. De plus le respect envers la France de Youssef Pacha nous amène à dire que la France retrouvait son prestige en Europe et en Afrique du Nord. D'autre part, l'intérêt de la France à rétablir des relations avec la Régence entre dans le cadre de sa volonté de restaurer ses relations avec l'étranger, de plus Tripoli poursuit la même ligne stratégique et économique face aux Français.

Il est également signaler que fin du règne de Napoléon n'a pas mis un terme au conflit ni à la concurrence entre l'Angleterre et la France.

Section 2 : La politique de Youssef Pacha en l'absence de consul français

Dans cette partie de notre recherche nous allons aborder un sujet important concernant les relations entre la France et la Tripolitaine : la façon de Pacha de traiter avec les représentants secondaires en l'absence du consul français et son impact sur les relations entre les deux pays. Nous essayerons d'étudier également les événements les plus importants qui ont eu lieu pendant cette période en cherchant à comprendre et à évaluer cette relation.

Il est clair que Mure a bien servi son pays et a fait honneur à la confiance qui lui avait été faite. Il a accompli sa tâche avec succès, et a gagné la confiance du Pacha, ce qui lui permet d'obtenir de nombreux avantages pour son gouvernement. Il a aussi réglé tous les

⁹²⁴Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 6 juin 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

anciens problèmes que le consul Beaussier avait laissés sans solution et il a pu resserrer les liens entre les deux pays, mais ces succès continueront-ils sous son successeur ?

Mure laisse, derrière lui, son vice consul, M. Vattier de Bourville⁹²⁵, un jeune homme de 27 ans. Il est en charge des affaires consulaires françaises à Tripoli. On note dans ses lettres destinées au ministre, son désir excessif d'exercer au mieux sa mission, cela malgré ses quelques hésitations à prendre des décisions ou à les proposer au gouvernement français⁹²⁶.

Le début de la tâche de ce jeune homme a coïncidé avec les changements politiques en France, C'est le premier défi pour Vattier de Bourville qui doit réussir à convaincre le Pacha à accepter ces changements et à renouveler le traité avec la France, cela nous permet à connaître ses capacités à assumer la responsabilité de la gestion du consulat français. Peu après le départ de Mure de Tripoli, parvient la nouvelle de la mort du Roi Louis XVIII et de la succession⁹²⁷ de son frère Charles X. La position de Youssef Pacha envers les changements politiques en France, est de se réjouir de l'avènement du nouveau Roi au pouvoir. À cette occasion, il lui envoie une lettre exprimant sa tristesse suite au décès de Louis XVIII et parallèlement sa joie de voir Charles X lui succéder en lui souhaitant un règne heureux, manière d'être totalement conforme aux usages diplomatiques. Il exprime également son affection et lui rappelle l'amitié que se vouent les deux pays de longue date. Il ajoute, dans ce courrier, que le Pacha est le plus en mesure de préserver les engagements tenus par ses ancêtres. À la fin, le Prince espère que le Roi éprouve les mêmes sentiments à son égard⁹²⁸ et qu'il préservera l'attachement et la pérennité des relations d'amitié.

Il adresse, également, une autre lettre au nouveau ministre des Affaires étrangères, le baron Damas. Il le félicite pour ses nouvelles fonctions en exprimant sa satisfaction des relations cordiales entre les deux pays⁹²⁹. On voit clairement la position de pacha vis-à-vis de

⁹²⁵Mure a présenté à *Youssef Pacha* le vice-consul qui le remplacera durant son absence. Le Pacha était inquiet car il trouvait que Vattier de Bourville était très jeune, ce qui explique pourquoi il lui suggéra de suivre les pratiques de Mure afin de maintenir la paix, voir Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 6 juin 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹²⁶Voir : les correspondances du vice-consul Vattier de Bourville au ministre des Relations extérieures, série C.C.C, volume 35.

⁹²⁷Lettre du vice-consul Vattier de Bourville au ministre des Relations extérieures, datée le 18 septembre 1824, série C.C.C, volume 35.

⁹²⁸Lettre de *Youssef Pacha* au Roi Charles X, datée du 22 septembre 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹²⁹Lettre de *Youssef Pacha* au nouveau ministre des Relations extérieures, datée du 22 septembre 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

ces changements, car ses messages reflètent sa bonne volonté et son désir d'être en excellente harmonie avec ce nouveau roi.

En revanche, il y a d'autres changements ont coïncidé avec l'arrivée de ce roi au pouvoir et nous nous attendons à avoir une répercussion sur la relation entre les deux pays. Ces changements ne sont pas liés particulièrement à la France, mais aussi à de nombreux de pays en Europe et en Afrique du Nord. Ces changements sont aussi l'une des affaires prioritaires à l'époque, c'est la position de l'Afrique du Nord, affaiblie face à la puissance montante de l'Europe. Cette dernière commence à unifier ses pouvoirs contre les Berbères.

Ce qui est devenu claire est que ces changements avaient influencé les relations de la Régence et l'Europe en particulier avec la France, malgré ce qu'on a vu précédemment sur la bonne harmonie qui règne entre le Pacha et Charles X. On constate pourtant un changement dans la position de Youssef Pacha et cela depuis l'arrivée de Charles X sur le trône de France. Le Pacha craint que ce contexte géopolitique implique un changement radical de la part de la France vis-à-vis de sa personne en ce qui concerne les conventions qui seront signées, à l'avenir, entre les deux pays. Il redoute que les avantages accordés à la France, auparavant, soient, désormais dénoncés⁹³⁰.

L'expérience passée et le refus de Pacha à renouveler le traité avec la France nous montre que le vice-consul n'a pas eu d'influence sur le Pacha, de plus cela nous prouve que les relations entre les deux pays prennent une autre dimension lorsque ce sont des vice-consuls qui représentent la France à Tripoli. Il faut dire que la nomination de personnel subalterne, même à titre provisoire, conduit, la plupart du temps, à l'affaiblissement du prestige français à Tripoli. En effet, les collectivités locales, dans cette région, n'accordent aucune estime et ne respectent pas ces fonctionnaires. Cela s'est effectivement confirmé lorsque le vice-consul français de Bourville s'est occupé des affaires consulaires françaises à Tripoli, suite au départ du consul français Mure. Cette époque a connu plusieurs manquements de respect envers le drapeau et les ressortissants français. Le plus souvent, Youssef Pacha n'accorde aucune importance à la France et à sa puissance. Lorsque les

⁹³⁰Nous avons dit que le vice-consul français Monsieur de Bourville était hésitant lorsqu'il s'agissait de prendre des décisions et qu'il n'osait même pas faire de propositions à son gouvernement. Ceci apparaît dans sa position lors du refus de *Youssef Pacha* de signer la nouvelle convention avec la France. Bien que de Bourville ait eu certaines idées pour aplanir les obstacles entravant la signature de cet accord, il n'a jamais osé en informer le ministre français. Voir la lettre du vice-consul Vattier de Bourville au ministre des Relations extérieures, datée du 16 octobre 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

commerçants français le menacent de recourir à leur gouvernement pour obtenir leurs droits, il répond toujours en disant «*Est-ce-que votre souverain a des vaisseaux ?*».

Notons que le vice-consul n'est pas le seul à se sentir frustré, un document nous montre que les Français ressentent également ce manque de respect envers leurs personnes lorsqu'ils voient que, lors des fêtes célébrées à Tripoli, leur drapeau est moins honoré que les drapeaux des petits pays européens qui n'ont pas beaucoup de crédit auprès du Pacha. C'est pour cette raison que les commerçants français, résidant dans la région, demandent au gouvernement français d'envoyer, de temps en temps, des navires à Tripoli afin que la France puisse récupérer sa position dans la région, cela suffit à confirmer notre idée que le pacha ne respecte que les consuls⁹³¹.

Quand on parle de l'incapacité de ces personnels subalternes à défendre les intérêts de leur pays, nous relaterons les nombreux problèmes subis par les français à Tripoli notamment les problèmes rencontrés par les marins français : à cette époque, les marins français subissent beaucoup d'offenses et de violences. Le vice-consul, lui-même, en est la cible. Pour donner une image plus claire de l'absence d'estime de Youssef Pacha, pour la France et ses fonctionnaires à Tripoli, on évoque quelques événements dangereux auxquels avaient été exposés les marins français. Ces incidents passèrent inaperçus sans que les coupables ne soient jamais punis. Le premier événement se produit quand le capitaine Jullian envoie une partie de son équipage dans le port de Tripoli, pour prendre des futailles vides et les faire monter à bord. Un jeune matelot de 22 ans nommé David, était en train de rouler un grand tonneau qui faisait beaucoup de bruit sur les pavés. Un cheval attaché au mur par une petite corde à peur du bruit, casse la corde et se sauve, tandis que le marin David, absorbé par son travail, ne se rend compte de rien. Soudain il reçoit un coup par derrière, asséné par un Tripoliteain ; il veut se retourner pour se défendre mais il est saisi à la gorge. Le matelot demande en français pourquoi le Tripoliteain le bat. N'obtenant pas de réponse, il réussit à se dégager et court vers le consulat pour se mettre à l'abri. En l'apercevant, le chef de la marine Tripolitaine ordonne à une vingtaine d'arabes qui se trouvaient sur les lieux de le bastonner. David arrive enfin au consulat pour déposer plainte contre son agresseur ; ensuite il retourne sur le quai afin de monter dans une barque qui

⁹³¹Lettre du vice-consul Vattier de Bourville au ministre des Relations extérieures, datée du 18 Octobre 1824, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

doit l’emmener vers son navire. À ce moment-là, les habitants l’insultent et lui envoient une grêle de jets de pierres sur la tête.

Avant de continuer à étudier cet acte, ces événements expliqués par le fait que les effets des croisades étaient encore présents à cette époque-là à Tripoli, en fait, malgré ce qu’on a dit depuis le début sur les bonnes relations qui lient les dirigeants de la famille Caramanli et la France, nous remarquons que les tripolitains traitent les chrétiens avec beaucoup d'hostilité

Revenons aux événements, le capitaine Julian demande au vice-consul Vattier de Bourville d’exiger justice auprès du Pacha pour tout ce qui s’est passé et cela pour sauver l’honneur de la marine française⁹³². Ce qu’il fit.

C’est ainsi que le vice-consul français fut amené à assumer davantage ses responsabilités et les devoirs qui lui sont confiés par le gouvernement français et qu’il fait tout son possible pour assurer la protection de ses concitoyens. Concernant son opinion sur l’événement qui s’est produit, on peut facilement la deviner à travers la lettre qu’il adresse au ministre français. Dans ce courrier, il souligne le fait que si les Français doivent se montrer tolérants envers les Tripolitaines, ce ne doit pas être au détriment de leur honneur et de leur dignité. De Bourville demande à Youssef Pacha les mêmes dommages et intérêts que ceux perçus par un capitaine anglais lors d’un événement similaire. Il est clair que le vice-consul veut renforcer le prestige de son pays, mais, en fin de compte, le Pacha n’accorde aucune attention à la plainte de cet employé qu’il considère comme subalterne et qui ne recevra aucun retour, même sur sa demande écrite⁹³³.

Malgré cela, il semble que le vice-consul n’a pas perdu espoir, même s’il a attendu longtemps après avoir formulé sa demande mais n’obtient jamais de résultats concrets. Ceci ne nous surprend pas, mais nous savons que si un consul français, et non un vice-consul, avait formulé cette demande il aurait reçu une réponse immédiate du Pacha. Bien que dans une situation délicate, de Bourville annonce, au Ministre, son échec dans l’obtention de

⁹³²Compte rendu du capitaine Jullian du brick français, le *Gerland*, à propos de la dispute qui a eu lieu entre le Rais de la Marine, les Tripolitains et les marins français, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹³³Il exigeait les excuses du Rais au consulat de France, une réprimande au Rais de la part du Pacha, en présence du vice-consul et enfin une punition corporelle pour tous les Tripolitains qui ont accompagné le Rais pour frapper les marins français. Voir la lettre du vice-consul Vattier de Bourville au ministre des Relations extérieures, datée du 17 avril 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

dommages et intérêts concernant le scandale des marins français. Cependant, après cet échec, il ne voudrait pas que le gouvernement français conclut à son incompétence. Il affirme son attachement à sa mission et veut poursuivre sa requête d'autant plus que le consul de Sardaigne a obtenu la bastonnade de certains marins Tripolitaines suite à leur agression d'un marin originaire de ce pays. Et même si la Sardaigne⁹³⁴ est considérée comme l'un des États les plus puissants de l'Italie, elle reste moins forte que la France qui jouit d'une grande reconnaissance en Europe. Mais, là, on voit que l'image de la France perd de plus en plus d'influence à Tripoli.

Ce qui est confirmé par le fait que l'on constate des séries d'agressions perpétrées à l'encontre des sujets dont les affaires sont gérées par le vice-consul se poursuivent. Et la série d'incidents l'impliquant ne s'arrête pas. Ces agressions commises contre les Français montrent, avec évidence, que Youssef Pacha n'accorde pas la moindre importance au vice-consul français. Un autre incident survient ; il concerne, également, un marin français, membre d'équipage du capitaine Lion. Ce dernier envoie sa chaloupe armée, avec un équipage complet, au port de Tripoli pour venir en aide à une autre bombarde française ancrée dans la rade de Tripoli. Dans la chaloupe, il y a aussi quelques passagers avec leurs affaires et ces passagers doivent débarquer sur le port où se trouvent déjà un grand nombre de maures.

Le 24 Mai 1825, très exactement à 18 heures, la chaloupe aborde et les marins s'occupent de mettre sur le quai les objets dont on les avait chargés. Un des marins français heurte alors un Tripolitain en déposant un paquet de linge sur le quai. Le Tripolitain insulte tout l'équipage et leur crache à la figure. Les matelots français répondent aux insultes à leur tour.

Alors, Le *Raïs* de la marine intervient, il grimpe à bord du navire français pour frapper les marins français qui avaient répondu aux insultes.

Le second du capitaine veut empêcher la bagarre et demande au Raïs de débarquer. Bien que certains Tripolitaines tentent de le dissuader, il finit, avec les encouragements de

⁹³⁴ Lettre du vice-consul Vattier de Bourville au ministre des Relations extérieures, datée du 19 Avril 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

ses partisans, par donner des coups de poing à un matelot français qui était venu défendre son ami.

Cependant, un janissaire, sous les ordres du consulat français, arrive sur le lieu de l'incident et il parvient à faire descendre le Raïs du navire français.

Suite à cela, les Tripolitaines restés sur le quai envoient sur la chaloupe une grêle de pierres qui atteignent certains matelots⁹³⁵.

Comme on le constate, les causes de ce scandale sont futiles mais, le fait que le gouvernement Tripolitaïn n'ait pas puni ces délits incite quelques-uns à rééditer ces actes contre les Français. Et pour cette raison, à son tour, de Bourville fait porter la responsabilité de cet incident⁹³⁶ sur Youssef Pacha car ce dernier n'a pas sanctionné le Chef du port et son équipage suite à l'attaque du marin David. De son côté, le Pacha reporte toute la responsabilité des actes sur le vice-consul et ce qu'il considère comme de la mauvaise gestion des affaires. On n'oublie pas que depuis le début, le Pacha était inquiet car il trouvait que Vattier de Bourville était trop jeune, alors qu'un représentant d'une puissance comme la France doit être une personne expérimentée ayant des compétences spéciales pour traiter avec le Pacha.

Il est étonnant que le Pacha traite aussi mal le vice-consul alors que, d'autre part, il dit être l'ami de la France. Cela fait que de Bourville répond aux accusations du Pacha en affirmant que ce dernier évoque, haut et fort, son amitié avec la France afin que tout le monde pense que ces problèmes sont dus à la négligence du vice consul français⁹³⁷.

Malgré que le Pacha considère que de Bourville ne remplit pas correctement sa tâche, nous constatons que ce dernier travaillait sérieusement et qu'il ne négligeait pas ses responsabilités de protéger les intérêts de son pays, à cet égard, le 28 mai, le vice-consul

⁹³⁵Le capitaine Lion, après avoir entendu le rapport exact de son second et de son équipage sur ces insultes graves pour toute la nation française, soumet au représentant de la France au consulat, ce rapport pour que justice et satisfaction soient rendues. Voir : le rapport officiel du capitaine Lion à M. Vattier de Bourville, daté du 25 mai 1825, CCIM, série 51/54, échelle de Tripoli, 1804, 1839. Voir aussi le rapport du capitaine Lion sur la dispute entre les marins français et le Raïs, A.M.A.E, série C.C.C volume 35.

⁹³⁶Le vice-consul Vattier de Bourville écrit au ministre du Pacha, Sidi Mohamed, pour se plaindre en effet de la première dispute avec les marins français qui n'a pas été punie par le Pacha, ce qui a donné lieu à un autre incident du même type. Voir : la lettre du vice-consul Vattier de Bourville au ministre du Pacha, datée du 28 mai 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹³⁷Lettre du vice consul Vattier de Bourville au ministre des Relations extérieures, datée du 29 mai 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

français envoie une lettre à Youssef Pacha concernant les derniers événements survenus. La réponse de ce dernier se fit en italien : «*vous violez un article du traité (interdisant aux marins français de mettre pied à terre en Tripolitaine), vous vous octroyez certainement des droits que vous n'avez pas, quels sont les motifs qui vous poussent à prendre des mesures aussi offensantes et aussi absurdes ? Sommes-nous sur le pied de guerre ? Êtes-vous le Monarque de France ? Depuis que vous avez été chargé des affaires du consulat, vous vous êtes mal conduit. Dans les affaires que vous avez eues à traiter avec notre Régence, vous avez manqué au devoir de la civilité envers les premiers officiers de notre Cour... ?* »⁹³⁸.

Cette lettre, au-delà de son contenu propre, nous renseigne sur les intentions du Pacha. Déjà, le fait qu'elle soit écrite en italien plutôt qu'en français est manifestement désobligeant.

On perçoit bien l'envie du Pacha de dévaloriser de Bourville⁹³⁹. La lettre dévoile, également, la colère de Youssef Pacha contre la décision prise par le vice-consul français, ce dernier étant irrité que les récents agresseurs Tripolitains des marins français n'aient pas été sanctionnés.

Jusqu'à maintenant, il n'y a aucune réaction de la part du gouvernement français, mais il nous semble que le vice-consul avait certains pouvoirs, car il a pris une décision qui peut gêner la relation entre les deux pays. En effet, de Bourville décida d'interdire aux capitaines français, Jullian et Lion (dont les bâtiments se trouvaient dans le port de Tripoli), d'envoyer leurs marins sur le sol de la Régence⁹⁴⁰. Concernant les capitaines eux-mêmes, ils n'étaient autorisés à quitter le navire qu'en cas de situation urgente. Le cas échéant, le canot les transportant à terre devait retourner immédiatement au navire de manière à ce que les marins accompagnant leurs capitaines ne soient pas exposés à de nouvelles humiliations⁹⁴¹.

⁹³⁸Traduction de la lettre en Italien adressée par le Pacha au vice-consul Vattier de Bourville, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹³⁹ Le vice-consul de Bourville se sent lésé et offensé par les comportements de Youssef Pacha contre lui, c'est pourquoi il ne cesse de se plaindre à son gouvernement ; dans sa lettre au ministre des Affaires étrangères. Il dit «*qu'en barbarie, il suffit d'accuser les autres pour se disculper soi-même*», Lettre du vice-consul Vattier de Bourville au ministre des Relations extérieures, datée du 31 mai 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁴⁰Lettre du vice-consul Vattier de Bourville au ministre des Relations extérieures, datée du 31 mai 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁴¹Note envoyée par le vice-consul Vattier de Bourville aux deux capitaines français Jullian et Lion, datée du 25 mai 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

Il est juste de considérer que le vice-consul avait bien agi en prenant cette décision qui menace les intérêts de Tripoli et en faisant pression sur le Pacha. La réaction de ce dernier nous le prouve, la crainte du Pacha de léser les intérêts économiques de son pays le pousse à demander avec insistance au vice-consul de renoncer à cette décision. Il persiste jusqu'à ce que de Bourville autorise les capitaines français Lion et Jullian à envoyer leurs marins, à nouveau, sur les terres Tripolitaines. Cependant, il leur demande de rester vigilants et prudents. Il leur conseille, aussi, de choisir avec soin les marins qui seront envoyés et les avertit qu'ils seront tenus pour responsables de tout ce qu'ils entreprendront⁹⁴².

Ce qui est évident est que la tentative du vice-consul n'a pas réussi, malgré la réponse positive de Bourville aux souhaits du Pacha, ce dernier ne bouge pas le petit doigt en ce qui concerne l'affaire des marins français. La vérité est que nous sommes étonnés de la conduite du Pacha de Tripoli vis-à-vis des représentants et des ressortissants français alors qu'en 1825, l'année-même où ces événements se sont produits, Youssef Pacha entretenait des échanges commerciaux avec les Français. Il s'est montré arrogant envers eux et indifférent à leurs réclamations malgré ses énormes problèmes financiers. Il n'existe aucune explication à ce comportement du Pacha à part celle mentionnée au début de ce sujet. Il s'agit probablement de sa sous-estimation des employés subalternes. Il est certain alors que si un consul général prenait en charge les affaires du consulat français les choses pourraient évoluer.

L'ancienne attitude du Pacha envers le vice-consul français ne change pas, cela est évident lorsqu'on lit ce que de Bourville écrit au ministre, il dit de Youssef «*qu'il est avide et craintif, mais malgré cela il se montre arrogant à l'égard du vice-consul*». Youssef Pacha ne cesse de manifester de l'aversion envers les représentants du consulat français à Tripoli. Le vice-consul n'est cependant pas totalement déstabilisé car il affirme avoir accompli le travail que le gouvernement français lui a attribué avec dévouement et sincérité, et qu'en raison de cela il ne va pas accepter l'indifférence et le mépris du Pacha⁹⁴³.

⁹⁴²L'ordre du vice-consul Vattier de Bourville aux deux capitaines français Jullian et Lion, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁴³Le vice-consul Vattier de Bourville écrit au ministre des Relations extérieures, il dit que depuis 1824 les officiers français qui se sont succédé à Tripoli ont eu, chacun à leur tour, quelque trait défavorable à ajouter au portrait du Pacha. Il dit aussi que, dans les archives du consulat, il a trouvé de nombreuses notes écrites notamment par le consul Beaussier par exemple : «*le Pacha n'a pas trouvé de meilleur expédient pour se soustraire à l'indemnité qui lui est demandée, que de nier les faits*». Voir : la lettre du vice-consul Vattier de

Il est à signaler que le gouvernement français n'accepte pas l'attitude du Pacha envers ses représentants, il n'accepte pas non plus que soit ternie l'image de Bourville en le faisant passer pour une personne au comportement inapproprié et qui cherche toujours à créer des problèmes. Il le félicite, au contraire, pour sa bonne volonté. Le ministre a même chargé le nouveau consul français de congratuler, en son nom, de Bourville, dès son arrivée à Tripoli, considérant qu'il a travaillé sérieusement et honnêtement durant la période de sa nomination à ce poste au consulat français à Tripoli⁹⁴⁴.

Cependant, il est important de dire que, bien que le gouvernement français n'accepte pas la conduite du Pacha envers son vice-consul, on ne trouve dans les documents historiques aucune indication qu'il ait assuré une défense active de ses représentants. De même, il ne porte aucune accusation contre le gouverneur Tripolitain pour être resté sourd aux réclamations de Vattier de Bourville. Il est juste de dire que le gouvernement français, de par sa position attentiste, a encouragé le Pacha à poursuivre dans cette façon de se comporter envers les Français de Tripoli. Si nous critiquons la position du gouvernement français face à ces événements qui touchent sa dignité, à cause du mépris du gouvernement de Tripoli envers les représentants et les citoyens français, nous pouvons dire qu'elle est faible et reflète une part de négligence.

En réponse à la question posée au début de ce chapitre sur la continuité des succès du consul Mure à l'époque de son successeur, sur la façon avec laquelle le Pacha traite avec ces personnels subalternes en l'absence du consul français et son impact sur les relations entre les deux pays, on peut dire que l'absence d'un véritable consul français crée certains problèmes pour les intérêts de la France à Tripoli. La raison en était que le Pacha ne respectait pas les personnels subalternes, même à titre provisoire. Cela conduit, la plupart du temps, à l'affaiblissement du prestige français à Tripoli. On confirme aussi que l'âge des personnes chargées d'une affaire consulaire est également très important car les gouverneurs des Régences ne prêtent pas beaucoup d'attention aux jeunes représentants. Mais, malgré le nombre des violations menées par le gouvernement de Tripoli contre les

Bourville au ministre des Relations extérieures, datée du 12 juin 1825. Voir aussi les notes de Vattier de Bourville à propos des mauvais comportements du Pacha. Voir également : le mémoire de Vattier de Bourville adressé au consul Rousseau, daté du 8 octobre 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁴⁴Lettre du ministre des Relations extérieures au consul Rousseau, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

ressortissants de la France, nous n'avons pas remarqué de signe de rupture, même pas une réaction violente.

Conclusion

En conclusion, d'après ce que nous venons de relater, on peut remarquer que les relations franco-Tripolitaines, après certaines péripéties ont retrouvé malgré tout leur ancien caractère et qu'elles sont redevenues à nouveau paisible et amicales. On remarque aussi que l'animosité a disparu. À son retour au pouvoir, la famille des Bourbons a décidé de maintenir de bonnes relations avec Tripoli; dans ce but, elle a choisi comme consul à Tripoli monsieur Mur qui est un homme intelligent, possédant une bonne compréhension des problèmes.

Ce regain d'intérêt montre que Tripoli n'a rien perdu de l'importance que Napoléon lui avait donnée. Donc nous voyons dans ce chapitre, que Tripoli a encore une importance particulière aux yeux des Français, en plus de l'intérêt purement commercial. Nous voyons aussi que les français comptaient encore sur Tripoli pour renforcer leur influence en Europe. La France a poursuivi la même politique envers les petits États européens. Elle a continué à protéger leurs avantages et à traiter leurs problèmes avec le Pacha.

D'autre part, il est clair que Tripoli reste encore un lieu de rivalité entre la France et l'Angleterre, ce qui augmente sa valeur pour les deux pays, alors que perdurait entre eux le climat de méfiance et de soupçon. Le traité d'Amiens n'a pas mis fin au conflit entre ces deux pays, ce qui a des répercussions sur les relations entre leurs consuls respectifs à Tripoli. Cependant, malgré l'animosité qui caractérisait leurs relations, les deux gouvernements n'hésitaient pas à se mettre d'accord et à se serrer les coudes quand il s'agissait de régler les problèmes qui menaçaient les avantages de l'Europe en général, surtout la course qui était une grande menace pour le commerce européen en Méditerranée.

À ce point de notre étude, il faut dire que ce qui a aidé la France à renforcer son prestige dans la Régence était que l'Afrique de Nord, s'affaiblissait, face à la puissance montante de l'Europe. Les États européens ont uni leurs efforts contre les trois Régences. En ce qui concerne la Tripolitaine, elle a commencé à montrer sa faiblesse à l'arrivée de Charles

X sur le trône de France. Donc on peut penser que l'équilibre entre les deux pays n'existait plus.

Chapitre II : Les relations entre les deux pays à l'époque du consul Rousseau.

La personnalité et la culture d'un consul sont choses importantes dans sa fonction de représentation de son pays dans une autre nation. C'est de cela les États sont conscients quand ils désignent un consul. Il doit être, grâce à ces qualités, d'habileté, de compétence et de savoir en mesure de mener à bien sa mission, qui consiste à préserver les liens politiques et économiques, mais aussi la paix entre les deux pays.

Les relations entre la France et Tripoli traversaient un période de tiédeur après le départ du Mure. Il fallait à la France nommer un nouveau consul pour renforcer ses relations et trouver des solutions à tous les problèmes qui se sont accumulés durant l'exercice de Vattier de Bourville.

Section 1 : Son rôle dans la consolidation des liens entre les deux pays

Le 15 octobre 1824, le Roi français promulgue une décision officielle nommant Rousseau⁹⁴⁵ consul général à la Régence de Tripoli. De Bourville doit céder les affaires du consulat dès l'arrivée de Rousseau à Tripoli. Et comme on l'a vu précédemment, le consul sera confronté à plusieurs problèmes auxquels il devra trouver les solutions convenables. Le plus important est l'affaire des marins insultés et assaillis, ainsi que celle des commerçants français⁹⁴⁶. Notre objectif dans cette partie de chapitre sera de savoir si la France avait réussi sa sélection d'un consul pour être son représentant dans ce pays, et pour réussir à rétablir le prestige de la France. Nous tenterons de faire la lumière sur les événements les plus importants et sur les problèmes, surtout pour ce qui concernent le problème des navires du Pape et la position de la France dans cette affaire.

⁹⁴⁵Rousseau a été consul à Bagdad ; c'est aussi un orientaliste qui a de bonnes connaissances du Levant et de la Barbarie. Il a eu de nombreuses relations avec des Tripolitains cultivés après son arrivée à Tripoli. En outre, ce consul maîtrise bien la langue arabe et cela lui permet de traiter directement avec le Pacha sans intermédiaire. Dès son arrivée à la Régence, il s'applique à renforcer la position de son pays à Tripoli. Voir : R. Héber, "Relation d'un voyage dans les provinces supérieures de l'Inde, de Calcutta" *Nouvelles anaales des voyages, dela géographie, de l'histoire et de l'archéologie*, 2^e série t. 8, 1828, p. 126.

⁹⁴⁶ Lettre du ministre des Relations extérieures au vice-consul Vattier de Bourville, datée du 24 octobre 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35. Voir aussi : Rabbe-Boisjoslin, Sainte-Preuve, *Biographie universelle et portative des contemporaines, ou Dictionnaire historique des hommes vivants et des hommes mortes depuis 1788 jusqu'à nos jours*, paris, chez F.G Levrant, libraire, Rue de la Harpe, N 81, 1834, tome quatrième, p. 1173. Egalement Joseph Marie Querard, *La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France: ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII^e et XIX^e siècles, N° 24, tome huitième, Paris, Firmin Didot frères, libraires, 1836, p. 232.*

Rousseau arrive à Tripoli le 30 juillet de l'année 1825⁹⁴⁷. Il est contraint de multiplier ses efforts afin d'obliger le Pacha à respecter la politique française comme il le fait pour l'Angleterre. Et pour ce faire, il lui faut d'abord imposer sa manière de voir à un niveau équivalent à l'influence du consul anglais. Ce qui est recherché est la création d'une sorte d'équilibre diplomatique entre la France et l'Angleterre à Tripoli.

Il est constaté que le début était encourageant, Rousseau est reçu le 6 août⁹⁴⁸, en privé, par Youssef Pacha, la rencontre témoigne de l'ampleur du changement par rapport à la politique antérieure de Youssef envers les représentants de la France. Nous voyons que ce consul a essayé dès le début de rétablir la situation à la normale, et d'éliminer toutes les différences : après l'accolade avec le Pacha, le consul français délivre un court discours où il exprime son vif connaissance pour l'honneur que le Roi français lui a accordé en le désignant consul à Tripoli. Rousseau, qui semble être très enthousiaste et impatient de remplir sa nouvelle fonction, espère également qu'il trouvera toujours auprès du Pacha faveur et protection à chaque fois qu'il aura à l'entretenir des intérêts du commerce et de la navigation de son pays ainsi que des problèmes des Français résidents à Tripoli. En réalité, le fait que Rousseau veuille traiter avec le Pacha des intérêts des sujets français confirme que la France essaie de corriger ses erreurs envers ses sujets.

Suite à cette déclaration, il présente au Pacha sa lettre d'accréditation et le Pacha prononce, à son tour, un discours cordial. En suite, le consul français quitte le palais et il est salué par neuf coups de canon. Un peu plus tard, il rend une visite amicale à tous les consuls qui l'ont félicité dès son arrivée à Tripoli.

⁹⁴⁷ Durant ses premiers jours au consulat de France à Tripoli, il s'est occupé, de toute l'organisation et a pris connaissance des courriers que lui avaient laissés le consul Mure et le vice-consul de Bourville. Rousseau précise que le vice-consul a montré beaucoup de zèle dans la gestion du consulat de France. Voir : le rapport concernant l'arrivée et l'installation du consul Rousseau au consulat français, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁴⁸ Rousseau est arrivé avec un peu de retard à Tripoli parce qu'il attendait le moment propice pour se présenter. Après son arrivée à Tripoli il a écrit une longue lettre au ministre des Affaires étrangères pour lui rendre compte de la situation dans la Régence, pour la France et les autres nations.

Avant de terminer il dit qu'il vient de recevoir un cheval en cadeau de la part du Pacha et que ce dernier lui fixe rendez-vous au château le 22 août. Voir la lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 20 août, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

Il semble que Rousseau, grâce à sa grande expérience diplomatique avec les gouverneurs arabes musulmans, ait réussi, dès la première rencontre, à influencer Youssef Pacha⁹⁴⁹. Le deuxième jour suivant sa rencontre avec le Pacha, le ministre de ce dernier et le gouverneur de la ville rendent visite au consulat de France accompagnés par le *Raïs* du port en vue de présenter des excuses au consul, conformément aux ordres de Youssef Pacha. On a, également, versé des indemnités pour dédommager de l'humiliation causée à un marin français qui, au début d'avril, a été victime de violence de la part d'un Tripolitain. Ce dernier est emmené sur le lieu de l'agression où il est jeté par terre pour être flagellé mais au moment où le soldat lève le fouet pour le frapper, le consul intervient et demande que le pardon lui soit accordé⁹⁵⁰. Il est fort probable qu'il a cherché, par cette action, à faire bonne impression sur le Pacha et les Tripolitains afin de les ramener de son côté. On peut voir ici une autre preuve que le Pacha ne prend pas en compte les interventions du personnel subalterne car Rousseau parvient à réaliser ce que de Bourville n'a pas pu faire : amener Youssef Pacha à signer les textes du nouveau traité avec la France⁹⁵¹.

Citons deux articles significatifs du nouveau traité qui fut établi grâce à Rousseau entre la France et Tripoli et soumis à l'autorisation du ministre des Affaires étrangères.

Article I

Les relations politiques et commerciales de la France avec la Régence de Tripoli, ainsi que ses prérogatives et immunités, sont maintenues comme dans les traités précédents.

Articles XXII

Chaque année, à la fête de l'Empereur de France, le pavillon de sa Majesté arboré dès la pointe du jour, sera salué de vingt-et-un coups de canon par le château et par les forts

⁹⁴⁹Après la réussite de Rousseau qui a obtenu la confiance du Pacha, ce dernier envoie une lettre au roi français et une autre au ministre des Relations extérieures. Dans les deux lettres, le Pacha fait l'éloge du consul Rousseau, en insistant sur sa bonne éducation et sa grande connaissance des affaires politiques et diplomatiques. Le Pacha promet de bien le traiter. À ce sujet, voir la lettre en arabe de *Youssef Pacha* adressée au roi de France, datée du 17 septembre 1825 ; voir aussi : la traduction de cette lettre. Également la lettre en arabe adressée par *Youssef Pacha* au ministre des Relations extérieures, datée du 9 septembre 1825. Voir aussi : la traduction de cette lettre, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁵⁰Rapport concernant l'arrivée et l'installation du consul Rousseau au consulat français, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁵¹Pour plus de détails, voir les articles du nouveau traité avec la régence de Tripoli, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

de la ville et le Pacha enverra complimenter le consul Général de France par les premiers officiers de la Régence⁹⁵².

On a pris soin de mentionner les deux articles de ce traité, afin de rendre évidente l'importance politique et économique de Tripoli pour la France, c'est pourquoi Charles X a choisi un consul ayant une grande expérience de l'Orient, comme Rousseau. Et aussi pour montrer l'intérêt de la France à retrouver une place privilégiée à Tripoli en obligeant le Pacha à accepter ce prestige.

De tout ce qui précède, on se rend compte que le consul français répondait aux attentes de son gouvernement, parce qu'il était en mesure de renforcer la position de la France à Tripoli, après son succès dans la résolution de tous les différents.

I. Détérioration des relations due à la pratique de la course en Méditerranée

Il est clair que le nouveau consul a restauré le respect et le prestige de la France à Tripoli, qui avaient été perdus depuis le départ du consul Mure. Mais parce les relations politiques sont instables, la relation entre Rousseau et le Pacha va entrer dans une période qui ne paraît pas amicale. Il nous faut donc, suivre les nouveaux événements pour expliquer les raisons de ces changements, et s'ils peuvent avoir influencé négativement les relations entre les deux pays. Nous allons également essayer de savoir si la France a intérêt à intervenir dans les événements entre le Pacha et le gouvernement Saint- Siège.

Après avoir réussi à résoudre les problèmes des Français, Rousseau s'intéresse à ceux des petits pays européens. Sa première intervention est en faveur du gouvernement Saint-Siège dont les pirates Tripolitaines ont capturé un des navires. Cet incident met clairement au jour la compétition entre les deux consuls français et anglais. Chacun veut s'occuper de cette affaire puisqu'elle concerne particulièrement le Saint- Siège qui jouit d'un statut exceptionnel dans toute l'Europe.

⁹⁵²Voir les Articles de nouveau traité avec la Régence de Tripoli, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

Chacun des deux consuls prétend être responsable de sa protection et de sa sécurité à Tripoli⁹⁵³. Il faut indiquer que le conflit sur ce point entre Rousseau et Warrington montre bien ce qu'on a évoqué précédemment concernant les disputes permanentes entre ces consuls ; c'est une des caractéristiques de l'époque de Youssef Pacha qui continuera jusqu'à la fin de son règne.

Les documents consultés montrent que dès le début, le consul anglais veut s'occuper de cette affaire⁹⁵⁴. Il prétend s'être toujours chargé des intérêts du Saint Siège. Mais Rousseau, qui veut qu'on lui confie cette fonction ou plutôt qu'on lui accorde l'honneur d'être au service du Saint Siège, demande à Warrington, par écrit, de quel droit ce dernier prétend être le représentant du gouvernement Saint Siège à Tripoli. Son homologue anglais prétend avoir rempli cette fonction depuis environ onze ans et lui adresse, à son tour, la même question sur le droit lui permettant de défendre la Cour de Saint Siège⁹⁵⁵.

Il est mentionné que le problème du Saint Siège avec Tripoli, était l'un des événements les plus importants après l'arrivée de Rousseau pris très au sérieux par la France. On a remarqué également la poursuite du conflit anglo-français sur cette question en raison de son importance du point de vue religieux. Donc, il est juste de dire que le facteur religieux a eu un impact significatif sur l'époque, et la volonté de chacun des consuls d'intervenir dans cette affaire est évidente. Mais est ce que la protection du christianisme à Tripoli va faire partie de la politique Française à la Régence.

⁹⁵³Le 12 août 1825, le bâtiment de la marine de Rome est parti de Rome pour Livourne. Le 16 août, les Romains ont vu arriver vers eux une goélette de guerre battant pavillon français ; le bâtiment de Rome a alors arboré le pavillon pontifical. Ces Romains, persuadés que Rome était en paix avec toutes les puissances même Barbaresques, laissèrent approcher le bateau sans crainte. Mais lorsque les deux bateaux furent côte-à-côte, celui qui battait pavillon français ouvrit le feu sur l'autre ; c'était en fait un corsaire barbaresque. Voir : le rapport des capitaines du bâtiment de la marine de Rome, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁵⁴Les correspondances entre le consul français et son homologue anglais, concernant l'affaire du navire de Rome, confirment que Warrington ne reste pas les bras croisés devant cette affaire, au contraire. Il a entrepris certaines démarches auprès du Pacha pour libérer ce navire. Ces informations sont contraires à des informations rapportées par Micacchi, disant que Rousseau avait traité avec le Pacha pour le gouvernement pontifical quand il a vu que Warrington ne faisait rien pour libérer ce navire. Voir les copies de diverses lettres adressées par le consul de France au consul d'Angleterre. Voir aussi : les copies de cinq lettres adressées par Warrington à Rousseau, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35. Également voir *Rodolfo MICACCHI, op, cit*, p. 1-191.

⁹⁵⁵Rousseau dit au ministre que la rétractation du consul *Warrington* lui a permis de juger le caractère de cet homme. Selon lui, *Warrington* veut être au-dessus de tous les consuls de l'Échelle de Tripoli. Rousseau ajoute « aussi, saurait- je tirer parti de cet événement pour me diriger convenablement dans toutes les occasions où il me faudra agir avec lui ». Voir la lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 30 août 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

Il est certain que la France est plus à même que l'Angleterre d'assurer la sécurité du Pape, car elle joue ce rôle depuis longtemps et très naturellement. Ce qui confirme cela est le fait que le capitaine du navire pris en otage a présenté une demande de protection à la France et non à l'Angleterre⁹⁵⁶. Dès lors, le consul anglais n'a pas tardé à renoncer et à avouer à son homologue français qu'il n'avait jamais reçu d'instructions de Rome à ce sujet. Il propose, en même temps, de faire le nécessaire pour libérer le navire et, lorsque Youssef Pacha lui donne le droit de la confier au consul français, il affirme être prêt à renoncer à toute responsabilité dans la protection de Saint Siège.

On ne connaît pas les raisons pour lesquelles M. Warrington a finalement cédé à Rousseau mais on peut penser que le consul anglais était convaincu dès le départ que c'était bien la France qui était responsable du Saint Siège et des catholiques, surtout à Tripoli et qu'aucun accord ne donnait de droit en ce sens à l'Angleterre. En fait, tous les documents des archives des Affaires étrangères qui ont été consultés montrent que la France a toujours pris en charge les catholiques résidant dans la Régence de Tripoli. Warrington cherchait-il seulement une autre raison de s'imposer vis-à-vis de la France ?

Il est à remarquer que Youssef Pacha savait bien, en vertu des traités signés avec la France, que cette dernière avait le droit de protéger le Saint Siège. Malgré cela, il est resté à l'écart du conflit concernant la protection du Pape, et n'a pris parti qu'après la décision de Warrington de céder à son homologue. Il est assez clair que le Pacha craignait la colère de l'Angleterre. De plus, les questions religieuses étant d'une extrême complexité, il n'était pas toujours facile de prendre une décision en pareille circonstance.

Après la fin du conflit avec Warrington, au sujet navire de Rome, Rousseau peut désormais concentrer ses efforts sur les questions essentielles et espérer obtenir des résultats tangibles. Ce consul doit rappeler au Pacha ses engagements et les promesses faites en octobre 1819, devant les deux généraux français et anglais, c'est à dire abandonner la piraterie et vivre en paix avec toutes les forces européennes⁹⁵⁷.

⁹⁵⁶ Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 19 septembre 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁵⁷ Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 30 août 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35. Voir aussi Guillaume-Thomas RAYNAL, *Histoire des établissements et du commerce des européens dans l'Afrique*, tome premier, Paris, Pierre MAUMUS, libraire, Co-propriétaires-éditeur, 1826, p. 410.

Il faut confirmer que le renoncement à un butin aussi important que le navire de Saint Siège n'est peut-être pas facile pour le Pacha. Lui qui est connu pour son intense avidité d'argent et son perpétuel désir de gains faciles, rétrocède rarement les rançons qu'il intercepte. C'est pour cette raison qu'il rejette la demande de Rousseau, en justifiant ce refus sous prétexte de l'existence d'un traité entre lui et l'ancien Pape Pie VII⁹⁵⁸, signé en présence du consul anglais. Rousseau, quant à lui, pense que ce traité n'est qu'une convention amicale entre Saint Siège et Tripoli et qu'il ne contient aucune clause obligeant le pape à verser des impôts annuels au Pacha. Il envoie, alors, une copie de ce traité au ministre français pour obtenir des explications au sujet de ce document ambigu⁹⁵⁹.

Malgré les efforts importants de la France pour régler ce litige, l'entêtement du Pacha compromet la résolution de la crise, et très probablement cette question va entraîner les deux pays vers des problèmes plus délicats surtout que nous nous trouvons au moment où le Pacha refuse la demande de Rousseau, l'activité des pirates s'est accrue et les Tripolitaines en profitent pour capturer, en octobre 1825, trois autres navires romains. Le consulat français intervient immédiatement pour protéger les captifs. Il verse quotidiennement vingt francs pour les nourrir. Rousseau a également été obligé de leur procurer des vêtements et il signale au ministre que comme ces pauvres gens sont des sujets du Pape, il veut s'en occuper plus particulièrement. Ainsi il est clair que la France veut conforter, à nouveau, devant tous son droit de protéger le Pape et ses ressortissants. Elle veut également montrer qu'elle est le défenseur du monde catholique, ce qui lui procure le respect des États européens.

Dans un premier temps, le consul français a pu libérer quelques-uns des captifs et les envoyer en Italie. Il s'apprête, ensuite, à en envoyer six autres à Livourne. Il veillera, dès que possible, à envoyer les dix prisonniers restants en Italie.

⁹⁵⁸Par ce traité, le pape demande que le pavillon pontifical, les bâtiments de ses marins, les sujets Romains ainsi que leurs propriétés à Tripoli, soient respectés et considérés comme ceux des autres puissances amies du Pacha.

Le Pape, en signant ce traité, insiste sur la réciprocité des sentiments qui doit exister entre des deux parties pour établir une paix sincère et permanente entre elles.

L'arrangement commercial pour la ratification de ce traité de paix n'est pas clairement défini, voir la copie du traité de paix signé entre le pape Pie VII et le Pacha de Tripoli, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁵⁹Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 29 octobre 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

Concernant les navires, comme on pouvait s'y attendre, le Pacha n'a accepté d'en libérer qu'un seul. Cela ne plaît pas à Rousseau car s'il accepte cette offre, cela signifie que le Pacha gardera les autres navires pour toujours. De tout le butin des trois navires escroqués, Rousseau ne récupère qu'un coffre plein d'armes fastueuses appartenant à une maison commerciale française à Livourne.

A ce moment-là, on estime qu'un changement avait eu lieu dans la politique du consul français, qui semble conscient que les négociations sont inutiles. Le Consul connaît bien, maintenant, le caractère du Pacha, il le décrit comme quelqu'un très entêté. Il a compris que les techniques de négociation ne le feront pas changer d'avis. Il pense donc avoir recours aux menaces car il croit que, si le ministre français envoie une lettre sévère à Youssef Pacha et s'il menace son consul à Paris en fulminant l'obligation du respect des privilèges français à Tripoli, il pourrait peut-être convaincre le Pacha de changer de position vis-à-vis de la France.

Il faut reconnaître que le gouvernement français a fait des efforts considérables pour trouver une solution à cette affaire : il a accordé à Rousseau le pouvoir absolu afin de parvenir à renouveler le traité avec Tripoli, de façon à libérer les navires du Saint Siège, et aussi à payer les dommages occasionnés par ces prises aux sujets du Roi de France et de sa Sainteté le Pape⁹⁶⁰. Sauf que toutes ces tentatives ont échoué et force est de constater que la politique pacifique et la menace verbale se sont avérées vaines et inutiles. Afin de préserver son honneur devant l'Europe chrétienne et les Régences maghrébines et d'avoir la bénédiction du Saint Siège et la satisfaction de son peuple, la France décide de mobiliser ses forces armées. Elle envoie à Tripoli deux vaisseaux de guerre⁹⁶¹ qui mouillaient dans le port Cadix, en Espagne. De cette façon, le Pacha sera sous une menace directe, et on espère ainsi soutenir et faciliter les négociations de Rousseau afin qu'elles aboutissent à un résultat plus avantageux pour la France.

Par ailleurs, le climat n'est pas favorable à cette période et cela exclut toute possibilité de bloquer la ville de Tripoli⁹⁶². Il convient de noter que Rousseau n'a reçu aucun

⁹⁶⁰ Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 31 octobre 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁶¹ Les instructions étaient les suivantes : dès que les deux frégates seront prêtes à quitter Cadix, elles se dirigeront vers Tripoli. Les capitaines devront prévoir des vivres pour cinq ou six mois.

⁹⁶² Lettre du ministre secrétaire d'État de la Marine et des colonies au ministre des Relations extérieures, datée du 2 novembre 1825, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

ordre ou aucune information de son gouvernement à propos de cette campagne. C'est le secrétaire de Rome qui l'a informé de cette campagne menée par le Roi de France contre Tripoli.

Il est évident qu'à cause de ces événements, le consul français ne peut garder son statut privilégié aux yeux du Pacha. La mésentente et l'aversion commencent à prendre place entre les deux hommes. Il se trouve que le consul français a eu un accident grave qui a failli lui coûter la vie. Mais, on ignore, toujours, si cet événement est en relation avec l'affaire des navires de Rome que le diplomate tentait en vain de résoudre. De même, il est inconnu si Youssef Pacha y est impliqué. Si c'est vraiment le cas, cela serait probablement dans le but d'intimider Rousseau et de l'amener à renoncer au bataclan des navires. L'accident s'est déroulé comme suit : Rousseau se promenait avec le vice-consul de Bourville et sa famille quand quelqu'un, caché dans un palmier, a tiré et l'a atteint par balle. Les domestiques de Rousseau se sont précipités vers l'arbre et ont arrêté un arabe nègre appartenant au château mais l'homme a réussi à s'enfuir.

De retour à la maison consulaire, Rousseau fit prévenir le Pacha de l'évènement dont toute la ville était déjà au courant et il demandait au Pacha justice et réparation. En outre dès le lendemain, Rousseau adressa au Pacha une lettre pour lui assurer que cet évènement n'était pas seulement une insulte mais bien un attentat contre le représentant de la France. Le Pacha a été indifférent à la demande de Rousseau et ce dernier, lui fit dire que si un sujet Tripolitain pouvait impunément attenter à la vie d'un représentant de la France, lui le Pacha devait se sentir personnellement responsable de ce qui pouvait lui arriver⁹⁶³.

En vérité peu importe le responsable de cet événement, on constate la grande tension qui règne entre le Pacha et le consul de France ; ce qui a augmenté la gravité de la situation est que le 13 février, les deux vaisseaux de guerre français commandée par M. Arnous des Saulsays arrivent au port de Tripoli. Rousseau, accompagné du vice-consul, se rend à bord du bateau du commandant de l'escadre pour l'accueillir. C'est là, que le consul

⁹⁶³ Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

reçoit des mains du commandant le pli ministériel contenant les ordres du gouvernement, que Rousseau devra faire exécuter.

Il semble que le consul français a profité de ces événements pour servir les intérêts de son pays, qui commence à perdre une partie de ses privilèges à Tripoli dont le salut du drapeau : le problème est que, depuis quelques temps, le drapeau français entrant dans le port n'est plus salué que par vingt-sept coups de canon, alors qu'en vertu des anciens traités, l'usage voulait que le Fort tire trente-trois coups de canon. Rousseau veut alors revendiquer ce droit.

En ce qui concerne le développement du problème des navires du Saint Siège, Rousseau s'est avéré, par la suite, qu'en plus de son refus de rendre le butin détenu par ses pirates, plusieurs autres raisons expliquent l'intransigeance du Pacha au sujet des navires du Saint Siège. On découvre alors le rôle joué, en premier lieu, par le consul anglais Warrington. Ce dernier exprime souvent sa volonté d'aider les autres parties à résoudre cette affaire mais, en même temps, il pousse Youssef contre la France. Il l'encourage à ne pas renoncer à ses positions face au consul Rousseau.

Malgré la situation difficile en raison de la position radicale de Pacha sur cette question et de la ruse du consul d'Angleterre pour faire échouer les efforts du consul français, nous constatons que Rousseau est sorti victorieux de ses adversaires : pendant trois jours, Rousseau et les Français l'accompagnant sont restés sur le bateau. Les négociations sont difficiles. Les Français campent sur leurs positions pour satisfaire leur Roi⁹⁶⁴. Finalement, le Pacha accepte solennellement :

- de rendre les prises accaparées par les corsaires sur les trois bâtiments de la marine pontificale,
- de respecter dorénavant la puissance Saint Siège,
- de dédommager de leurs pertes les propriétaires des bateaux et l'équipage,
- de payer les négociants français,

⁹⁶⁴Extrait du registre de la chancellerie du consulat général de France à Tripoli de Barbarie, daté du 17 février 1826, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35. Voir aussi : E. Pellissier de REYNAUD, "La Régence de Tripoli", *Revue des deux mondes*, n°25^e année, t. 12, 1855, p. 23.

- de considérer la France comme la plus favorisée des nations européennes et d'accorder justice rapide à la réclamation que le consul de France pourra faire au Pacha à l'avenir.

Ces négociations se sont donc achevées par la soumission du Pacha aux exigences françaises et nous pouvons affirmer que le consul français n'aurait certainement pas pu obtenir ces résultats positifs sans utiliser la force. La présence du commandant avec les deux vaisseaux de guerre au port de Tripoli a été déterminante. C'est ainsi que les prévisions du ministre français se sont avérées correctes : il pensait que Youssef Pacha ne résisterait plus longtemps dès qu'il verrait les navires de guerre dans le port de Tripoli⁹⁶⁵.

Lorsque le Pacha eut pris les engagements envers la France et que tout fut signé par les personnes responsables, le consul Rousseau, jugeant que ces engagements étaient solennels vis-à-vis du gouvernement français, il décida de revenir sur la terre Tripolitaine avec toute sa suite. Néanmoins, le consul Rousseau ne débarqua pas avant la restitution du bâtiment romain qui se trouvait dans le port et le salut du pavillon de sa Sainteté le Pape par vingt-sept coups de canons. Lorsque le Pacha fut prêt à recevoir le consul Rousseau, celui-ci se rendit au Château avec le commandant et tout l'État-major. Des échanges de félicitations et de marques d'amitié eurent lieu entre le Pacha et les Français et, à leur sortie du palais, ils furent salués par sept coups de canon⁹⁶⁶.

Ces événements rappellent la politique du fondateur de la dynastie, Ahmed Caramanli, envers la France : cette dernière, à l'époque de ce Pacha, s'est trouvée parfois dans l'obligation d'utiliser la force pour obtenir des compensations et dédommagements. Il est donc clair que Youssef Pacha suit la trace de son grand-père en ce qui concerne sa relation avec les grandes puissances ; cet événement nous confirme aussi que la diplomatie seule s'est souvent montrée incapable de régler de nombreux problèmes avec Youssef Pacha.

Les choses étaient revenues à la normale après la soumission de Pacha, mais une autre question doit être résolue pour que tous les différends soient réglés : la tentative d'attaque sur le consul français. En fait, même si les documents ne mentionnent pas les

⁹⁶⁵Voir : la convention signée entre le consul général de France, le commandant de l'escadre française et les ministres du Pacha, datée du 12 mars 1826. Voir aussi : la lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 23 février, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁶⁶Extrait du registre de la chancellerie du consulat de France de Barbarie daté du 27 février, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

raisons pour lesquelles l'esclave arabe a tiré sur le consul français et sa famille, ils informent, qu'après la fin des négociations, le Pacha de Tripoli a bien envoyé l'arabe nègre au consulat de France. Il proposa même au consul de le lui offrir en tant qu'esclave, si le Français le souhaitait.

Des sources historiques nous renseignent sur un étrange détail en relation avec l'affaire des navires de Rome. Il s'agit de la demande de Youssef Pacha au Roi français de négocier avec le Saint Père afin que Tripoli reçoive une indemnisation pour ses citoyens décédés lors de la capture des navires pontificaux. Mais le Saint Siège refuse fermement le versement d'un quelconque dédommagement au Pacha pour les pirates Tripolitaines décédés. Il justifie ce refus par le fait que ses hommes ont répondu à l'attaque en État de légitime défense, en utilisant des armes à l'image de celles de leur ennemi⁹⁶⁷.

À la fin de ce sujet, il est souhaitable de mettre en lumière les efforts déployés par Rousseau dans le but de servir les intérêts de son pays et afin d'avoir la première place à Tripoli. Il est à remarquer qu'il prend toutes les dispositions pour cela : On avait coutume de renouveler les traités entre les deux pays pendant des périodes de paix. Le consul souhaite profiter de la bonne disposition du Pacha pour renouveler le traité. Il désire, en même temps, que le vice-consul Vattier de Bourville soit à ses côtés ; craint-il que ce dernier perde sa fonction à Tripoli ? Il ne cache pas, également, au lendemain de l'heureuse fin de l'affaire des navires de Rome, son envie que la France retrouve l'ancien statut qu'elle a récemment perdu.

Une autre conséquence liée au succès obtenu par le consul français pour son pays ou pour le Saint Siège, nous apparaît : à nouveau il y a conflit entre l'Angleterre et la France. On a remarqué que si les résultats des négociations ont satisfait les Français, il n'en est pas de même pour les autres parties, en l'occurrence le consul anglais. Ce dernier n'a pas épargné ses efforts pour monter le Pacha contre le consul français et essayer de boycotter les négociations, comme on l'a indiqué précédemment. Rousseau exprime, à cette occasion, son honneur et sa fierté des résultats auxquels les concertations ont abouti. Tandis que Warrington n'a reçu qu'avilissement et indignité après ses propos. Justement, ces

⁹⁶⁷ Lettre de ministre Relations extérieures au consul Rousseau, datée du 10 mai 1826, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

négociations conduisent à la valorisation du statut de Rousseau et à la perte du contrôle que Warrington avait, auparavant sur le Pacha⁹⁶⁸.

Les mots de Rousseau prouvent que les tentatives de son homologue anglais avaient échoué, en plus nous voyons que le lendemain des négociations, Youssef Pacha envoie au Roi français une lettre confirmant ses engagements envers la France, dont voici un extrait : *«Le commandant de l'escadre française et votre consul nous ont demandé que nous rendions aux Romains les bateaux pris par nos corsaires, que nous fassions la paix avec eux et que nous les traitions avec bien vaillance. Nous avons accordé cela en considération de l'amitié solide qui subsiste entre nous depuis les temps passés et que rien ne peut altérer.*

Nous leur avons promis de regarder désormais les Romains comme un peuple dépendant de vous puisqu'ils se sont mis sous votre protection. Votre consul qui réside ici vous instruira de cette affaire, en détail⁹⁶⁹».

L'importante remarque dans cette lettre est la reconnaissance par le Pacha que le Saint Siège est protégé par la France. De plus, le Pacha reconnaît les Romains comme un peuple dépendant, cela montre que l'intervention de la France dans cette question a été très positive.

De plus, la dernière partie de la lettre a levé le doute sur le fait que la France avait le droit de protéger les ressortissants du Saint Siège plus que le gouvernement anglais. La France est donc confortée dans le rôle qu'elle a toujours considéré comme le sien de protéger les sujets et les intérêts du Pape dans le Levant et en Barbarie. Cela apparaît clairement dans certains articles du traité signé avec le Pacha.

- Article V : la France a la ferme volonté de protéger et de défendre les intérêts du Saint-Père.
- Article VI : En conséquence, il y aura à l'avenir paix et union constante et invariable sous la protection du Roi de France, entre la cour de Rome et la Régence de Tripoli.

⁹⁶⁸ Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 3 mars 1826, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁶⁹ Lettre en arabe adressée par *Youssef Pacha* au Roi de France ; voir aussi : la traduction de cette lettre, datée du 24 avril 1826, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35. Voir aussi : Alphonse Rousseau, *Annales Tunisiennes, ou aperçu historique sur la Régence de Tunis*, ALGER, BASTIDES, Libraire-éditeur, 1864, p 369.

Youssef Pacha et le *Divan* du Royaume de Tripoli, s'engagent à reconnaître comme ami le pavillon pontifical et à respecter les marchandises qu'il pourrait couvrir.

- Article VII : le même pavillon flottera dorénavant à Tripoli si tel est le désir du gouvernement français, auprès de celui de France, dont le consul de France se trouve exclusivement chargé. Le Pacha recevra pour cela aucun cadeau particulier et encore moins d'annuité fixe comme celles que payent la Suède, le Danemark et la Hollande.

- Article VIII : Par suite des articles VI et VII les sujets du Saint-Père soit marins, soit négociants ou simples voyageurs jouiront à Tripoli, sous la protection immédiate de la France, de tous les avantages accordés aux étrangers privilégiés⁹⁷⁰.

Parmi les éléments qu'on devrait citer concernant cette période chargée d'événements et concernant le rôle de la France dans la protection des autres pays européens à Tripoli, mentionnons qu'au moment où le consul Rousseau traite l'affaire des navires, une lettre du Roi français lui est adressée. Dans ce courrier, il lui est ordonné d'essayer, tant que faire se peut, de libérer un navire allemand saisi par les pirates de Tripoli⁹⁷¹. Il nous semble que les efforts de Rousseau aient été couronnés de succès si l'on en croit le courrier envoyé par le représentant de Hambourg au ministre français des Affaires étrangères, M. le baron de Damas. Dans cette lettre, il le remercie des aides que la France leur a apportées pour délivrer le navire allemand. Cette information fait partie des rares occasions où des documents historiques nous renseignent sur l'existence de tels problèmes entre Tripoli et l'Allemagne⁹⁷².

Si l'on prend en compte ce qui a été dit précédemment, on trouve que la France veut à travers ses relations avec la Régence de Tripoli maintenir son rôle de défenseur du monde catholique dans ce pays. On cite l'exemple de l'affaire du navire du Saint-Père qui a abouti à faire de la France le protecteur des catholiques et de leurs intérêts à Tripoli. Cela a donné à la France une grande importance en Europe. Il est vrai qu'à cette époque le facteur religieux avait une grande importance, au point que l'Angleterre elle aussi cherchait à être le

⁹⁷⁰ L'extrait d'un projet de traité avec la régence de Tripoli, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁷¹ Lettre du ministre des Relations extérieures aux consuls d'Alger et de Tripoli, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁷² Lettre du représentant de Hambourg au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

défenseur des catholiques à Tripoli. En fait, le résultat de ce conflit nous a prouvé que la France est responsable de la protection des chrétiens à Tripoli. Donc, nous pouvons dire que le facteur religieux a été prépondérant dans l'établissement des relations politiques de la France vers Tripoli.

II. Affront infligé par le Pacha à la France le jour de l'anniversaire du Roi

Durant cette étude de l'histoire des relations diplomatiques entre la France et Tripoli à l'époque de Youssef Pacha, nous ne pouvons pas ignorer les événements importants qui se sont produits le 4 novembre 1826, jour de l'anniversaire du Roi Charles X et date à laquelle la France a reçu une cuisante humiliation de la part du Pacha. Mais cela va-t-il mettre fin aux réussites de Rousseau à obtenir une place importante pour son pays à Tripoli, après les actes des navires Romains ?

En premier lieu il est important de signaler que cette fête revêtait un caractère est très officiel pour le gouvernement Français et son prestige, au point que l'organisation de la célébration figurait dans l'un des articles du traité conclu entre Youssef Pacha et le consul Français Rousseau, rappelons l'article XXII : « *Chaque année, à la fête de l'Empereur de France, le pavillon de sa Majesté arboré dès la pointe du jour, sera salué de vingt-un coups de canon par le château et par les forts de la ville et le Pacha enverra complimenter le consul Général de France par les premiers officiers de la Régence.* »

Donc, contrevenir à cet article est considéré comme une violation du dernier traité signé entre les deux pays⁹⁷³.

Il est clair que chaque événement historique a des ressorts et des causes particulières. Et il est évident que l'humiliation de la France, ce jour-là, a aussi ses propres causes que nous devons aborder avant de nous intéresser aux détails de cet épisode. Celui-ci a failli conduire à une rupture définitive des relations entre les deux pays.

Parmi ces causes, on trouve, à l'évidence, le ressentiment qui trouble le cœur du Pacha depuis la libération des navires de Pape. Même s'il fait semblant d'apprécier le consul

⁹⁷³Voir : les Articles de nouveau traitée avec la Régence de Tripoli, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

et de le considérer comme un ami proche, la vérité est bien différente. Le Pacha est également entouré de personnes qui haïssent la France et son consul. Parmi ces gens, on cite le Premier ministre Hassouna Daghies. Ce personnage est celui qui a inspiré au Pacha l'idée de se venger de Rousseau en lui gâchant la fête qui célèbre de l'anniversaire du Roi⁹⁷⁴.

On précise que le ministre du Pacha entretient des relations d'amitié avec le consul anglais. Donc, on n'exclut pas l'hypothèse que ce dernier ait remonté le premier ministre contre le consul français pour l'humilier. Parallèlement, il faut rappeler que le conflit entre les deux consuls s'est terminé, comme on l'a vu dans les pages précédentes, en faveur de Rousseau. Ce dernier a pu restaurer la paix entre Tripoli et Paris et a commencé à pratiquer une politique spécifique envers le Pacha pour l'intérêt du son pays. En revanche Warrington tente de récupérer son ancien statut et c'est ainsi que le conflit entre eux s'est envenimé, chacun cherchant toujours à mieux contrôler Youssef Pacha.

L'histoire commence lorsque le consul français décide de fêter l'anniversaire de son Roi d'une manière exceptionnelle. Une fête telle que Tripoli n'en a jamais connu de semblable. Et pour cette occasion, il organise des préparatifs particuliers⁹⁷⁵ qui conviennent au statut de son Roi, même si Rousseau affirme que «*chaque jour du règne du Roi est un jour de fête pour le peuple français et le consulat de France à Tripoli*».

De l'autre côté, il est clair que les Français qui résident à Tripoli veulent exprimer leur attachement au souverain, leur gratitude et leur joie de vivre sous sa monarchie.

⁹⁷⁴ Le consul de Sardaigne dit que la Régence de Tripoli a des différents avec tous les consuls, surtout depuis que le Pacha s'est choisi comme Premier ministre *Hassouna Daghies* qui a un esprit malveillant, tout en se montrant aimable. Voir la copie de la lettre du consul de Sardaigne à Tripoli à son collègue de Livourne. Cette lettre été envoyée au ministre Relations extérieures par un commerçant français de Livourne, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁷⁵ Les préparatifs ont été organisés comme suit : un trône à trois marches, drapé d'étoffes des Indes et garni de coussins en brocart, avait été installé pour le Pacha. Au-dessus du trône flottaient les deux drapeaux français et Tripolitains. Une table de cinquante couverts avait été dressée dans un salon du rez-de-chaussée du consulat. Les consuls de Sardaigne, d'Espagne et de Naples étaient invités au repas, ceux d'Angleterre, d'Autriche, de Suède et de Danemark étaient seulement invités à la soirée donnée au consulat. Cela montre que ce n'est pas seulement le consul anglais qui est en désaccord avec Rousseau mais également d'autres consuls, comme ceux d'Autriche, du Danemark et de Suède qui ont été traités comme *Warrington* En fait, les relations des consuls étrangers avec Rousseau nous permettent de savoir quelle était l'attitude de leur pays vis-à-vis de la France. Le Pacha et ses deux principaux ministres, ainsi que tous les Français, établis ou de passage à Tripoli, étaient invités au repas. Un superbe feu d'artifice devait être tiré après le dîner et le lancer d'un ballon était prévu, spectacle encore inconnu en Barbarie.

Tout le monde parle de cet événement sans précédent. Les Tripolitaines l'attendent impatiemment. La veille de cette célébration, le 3 novembre, le temps est très mauvais. Il y a de fortes pluies qui causent de graves dégâts dans toute la ville. Tout le monde est triste et on craint que ce temps pluvieux ne gâche la fête. Mais, heureusement, le temps change le lendemain et le jour de la fête est un beau jour rayonnant.

On entend de partout que cette fête sera spéciale et elle le sera d'autant plus que l'on souhaite s'assurer la présence du Pacha. Ce dernier a effectivement été convié à partager avec les Français la célébration de l'événement. Non seulement il ne refuse pas d'emblée l'invitation qui lui est adressée mais, vingt jours avant le début de la fête, il exprime même clairement son désir d'y assister. Il désire donner une preuve de son respect envers la France et manifester son estime pour le consul Rousseau et pour la souveraineté du Roi Charles X. On a, déjà évoqué lors d'un chapitre précédent les deux visites effectuées par le Pacha au consulat français en 1802 dans des conditions différentes et pour des raisons singulières. Il faut ici signaler que les grands responsables de Tripoli rendent rarement visite aux représentants des pays européens à l'occasion de leurs fêtes souveraines. C'est ainsi la visite de Youssef Pacha au consulat français nous traduit l'importance du statut de la France dans cette régence. D'autre part, nous croyons que Rousseau invite le Pacha à cette célébration pour renforcer la place de son pays à la Régence et sa place à lui parmi les autres consuls

La cérémonie commence de la manière prévue, sans problème et sans accroc. Le 4 novembre, à sept heures du matin, le drapeau blanc s'élève sur le bâtiment du consulat français. Il est salué par neuf coups de canon tirés des deux principaux navires qui mouillent au port de Tripoli, et par vingt-et-un coups tirés par les canons situés dans un square à proximité du consulat. Mais, contrairement à la promesse du Pacha, les canons du palais et de la forteresse ne saluèrent pas l'étendard français. Cet événement n'a tout de même pas irrité le consul, il n'a pas cherché à savoir la raison pour laquelle les coups de canons n'avaient pas été tirés conformément à la promesse de Youssef Pacha.

La cérémonie se poursuit comme si de rien n'était. À neuf heures du matin, Rousseau part pour l'église en compagnie de ses enfants et des Français résidant à Tripoli. Les consuls et les vice-consuls d'Espagne et de Sardaigne sont présents. La grand-messe commence. Quinze coups de canon sont tirés au moment de l'élévation du calice, quinze autres coup de

canons lors des remerciements et vingt-et-un coups lorsque l'acclamation « Vive le Roi » retentit. On rappelle à Rousseau, dès son retour au consulat, que la visite du Pacha est prévue vers quatorze heures. Il prévient à son tour ses homologues de cette visite. Ces derniers sont pressés de se retrouver dans la maison du consul quelques minutes avant l'heure prévue pour cette visite.

Il faut admettre que Rousseau n'a pas seulement veillé à ce que son Roi ait une fête extraordinaire à Tripoli le jour de son anniversaire mais aussi à ce que la réception du Pacha soit prodigieuse et exceptionnelle. Parmi les préparatifs de cette réception, on signale que, pendant le temps d'attente, une division d'infanterie française s'est rendue par rues de Tripoli sur le chemin qui sera emprunté par le Pacha afin de le saluer et de l'accueillir tandis que les deux fils Rousseau se sont dirigés vers le palais pour accompagner Youssef Pacha jusqu'au consulat français. Sauf que sa majesté n'apparaît toujours pas et que les consuls des différents pays attendent son arrivée depuis presque deux heures. Un peu après quinze heures trente, le ministre des Affaires étrangères se présente pour informer Rousseau que le Pacha est malade et qu'il ne peut pas venir pour participer à cet événement.

Il est difficile de croire à un malaise aussi soudain empêchant le Pacha de respecter ses engagements alors que le rendez-vous de quatorze heures avait été confirmé. La première pensée venant à notre esprit est celle d'un complot organisé contre le consul français mais, ce dernier ne s'est pas douté une seconde que cette histoire était un coup monté pour humilier la France, tout particulièrement ce jour-là⁹⁷⁶. Après une querelle avec le ministre, le consul français voulut vérifier en personne la véracité de l'information. Il se déplaça immédiatement au palais et demanda à rencontrer le prince. Il fut informé que l'État de sa majesté ne lui permettait pas de recevoir une visite. En conséquence il retourna au consulat.

En invitant le Pacha, il est à constater que Rousseau voulait manifester et renforcer la place de son pays et sa propre place parmi les autres consuls à Tripoli. On remarque également que malgré la rancune que Youssef Pacha garde contre le consul français à cause

⁹⁷⁶Extrait des registres de la chancellerie du consulat général de France à Tripoli, procès-verbal des événements mémorables qui se sont passés à l'occasion de la fête du roi, ce procès-verbal a été écrit par chancelier sur l'ordre du consul Rousseau et signé par le chancelier, le consul, et les principaux Français résidant ou de passage à Tripoli, datée du 30 novembre 1826 A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

l'affaire des navires du Pape, il signifie son accord pour venir au consulat français célébrer la fête du Roi longtemps avant la fête, confirmant ainsi sa bonne foi envers la France. Son revirement ne peut s'expliquer que par l'influence de Warrington et de son ministre Hassouna Daghies.

On peut considérer que la situation est réellement grave car cet événement est considéré comme un affront contre le Roi et toute la nation française. Affront d'autant plus insupportable que tout cela s'est produit en présence de plusieurs représentants de pays occidentaux, sans oublier les Tripolitaines qui se hâtaient pour suivre l'événement. Nous voyons donc, que la paix que Rousseau avait réussi à instaurer entre les deux pays fut donc de courte durée.

Il est évident que cet incident ne restera pas sans conséquence : après son retour au consulat, Rousseau ordonne de baisser le drapeau français et d'en casser la hampe. Il arrache également les ornements du fauteuil qu'on avait préparé pour le Pacha et donne l'ordre aux autres consuls de sortir. Il déclare qu'il n'accepte aucune excuse de la part de Youssef Pacha⁹⁷⁷. La colère s'est également emparée de ses fils et des autres Français et tous commencent à détruire toutes les décorations, ils ne laissent rien sans l'avoir abîmé. En fait, nous pouvons dire qu'aucun consul n'a jamais réagi comme Rousseau vient de le faire et l'insulte n'a pas de précédent à Tripoli. L'insulte faite au consul Beaussier lorsque lui-même et les Français furent expulsés de Tripoli et dont on a parlé précédemment, avait été causée par les pressions de l'Angleterre et de la Turquie ; les circonstances étaient totalement différentes, Youssef Pacha agissait alors sous la contrainte.

Rousseau ne se contente pas de son immédiate et violente réaction, il décide de quitter le pays le surlendemain de ce scandale. Il confie alors les affaires du consulat à un de ses collègues consuls. Quant au Pacha, qui n'a pas rendu compte des résultats et des conséquences que pourraient avoir ses actes comme, par exemple, la venue de la flotte française à Tripoli. Cependant, assez rapidement, il prend conscience de la bassesse de son geste et tente de se racheter. Il envoie son ministre des Affaires étrangères vers le consul pour tenter de calmer sa fureur et il lui promet une réparation convenable. Mais Rousseau reste ferme et refuse même de recevoir le ministre et de s'entretenir avec lui.

⁹⁷⁷Voir : la copie de la lettre du consul de Sardaigne à Tripoli à son collègue de Livourne. Cette lettre a été envoyée au ministre des Relations extérieures par un commerçant français de Livourne, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

En réalité on peut percevoir clairement la préoccupation de Pacha qui se rend compte de son erreur envers les Français surtout après l'échec de cette première tentative, le Pacha comprend qu'il doit choisir avec beaucoup de soin la personne qu'il chargera à nouveau de rencontrer le consul. Il lui faut quelqu'un qui soit apprécié et respecté par Rousseau. Il désigne alors le consul espagnol Monsieur Herrader vu la grande complicité qui le lie au consul français. Il est certain que la tâche de consul espagnol n'était pas aussi facile, Parce qu'il ne pouvait pas persuader Rousseau de la première fois, mais après deux rencontres, Herrader convainc Rousseau de ne pas partir. Cependant, le représentant français qui veut avoir sa revanche et estomper la honte qu'on lui a infligée, exige plusieurs conditions. Il sera très difficile au Pacha de les accepter⁹⁷⁸. Ces conditions s'articulent autour de ce qui suit :

- 1- Le mât du pavillon français sera immédiatement redressé par les marins de l'arsenal.
- 2- Ledit pavillon sera salué pendant trois jours consécutifs, matin et soir, par trente-trois coups de canon à chaque fois, soit cent quatre-vingt-dix-huit coups au total.
- 3- Le quatrième jour, le Pacha doit venir en personne au consulat pour complimenter le chevalier Rousseau, et envoyer son fils Sidi Osman le soir pour faire la même chose.
- 4- Son altesse fera une seconde visite solennelle le lendemain pour exprimer ses égards et sa sincère volonté de bien veiller sur le gouvernement catholique de sa Majesté.
- 5- Monsieur Hassouna Daghies, ministre des Affaires étrangères, que l'on doit considérer comme le principal auteur du complot qui avait pour but de semer la mésentente entre le Pacha et Rousseau en défendant au Prince de rendre visite au consul le jour la fête de son Roi, sera destitué et exilé de Tripoli .

Il est clair donc que ces conditions sont préjudiciables pour Tripoli, mais toutefois, les sommations de Youssef pacha à la France ne nous surprennent pas, car il craint de voir Tripoli sous l'embargo des arsenaux français et redoute d'être soumis à d'autres conditions plus dures que celles exigées par Rousseau, tels le paiement d'indemnités et des réparations particulières. Le Pacha se sent donc contraint d'accepter les conditions du consul en dépit de leur intransigeance, notamment la troisième condition. Celle-ci

⁹⁷⁸Extrait des registres de la chancellerie du consulat général de France à Tripoli, procès-verbal des événements mémorables qui se sont passés à l'occasion de la fête du roi, ce procès-verbal a été écrit par chancelier sur l'ordre du consul Rousseau et signé par le chancelier, le consul, et les principaux Français résidant ou de passage à Tripoli, datée du 30 novembre 1826 A.M.A.E, série C.C.C, volume 35. Voir également : E. Pellissier de REYNAUD, "La Régence de Tripoli", *Revue des deux mondes*, 25^e année, t. 12, 1855, p. 24.

l'obligea à se déplacer au consulat pour féliciter Rousseau de l'anniversaire de son Roi. Il faut dire que la venue du gouverneur de Tripoli à l'ambassade, de cette manière, ne peut être perçue que comme dévalorisante par les ressortissants et les représentants occidentaux dans son pays.

Finalement, alors que, dans un premier temps, on avait pu penser que, cette fois, Youssef Pacha pouvait faire fi des menaces françaises, la suite des événements a confirmé la crainte qu'il éprouve toujours vis-à-vis de la France. C'est ce qui l'a conduit à mettre en œuvre les conditions exprimées par Rousseau comme le montre ce qui suit

En exécution de ces articles et suite aux exigences de Rousseau, le dimanche 5 novembre, le mât du pavillon de France n'étant toujours pas réparé, le pavillon fut arboré à dix heures du matin à bord deux bâtiments nationaux qui se trouvaient à l'ancre dans le port et il fut salué de trente-trois coups de canon. Au coucher du soleil, avant d'être amené, il reçut le même salut.

Dans le courant de la journée, tous les sujets étant assemblés au consulat, le consul Rousseau avait reçu les visites et félicitations de plusieurs de ses collègues consuls dont trois seulement, ceux d'Espagne, de Sardaigne et de Danemark, s'étaient proposés de hisser leurs pavillons durant le salut au drapeau français⁹⁷⁹.

Il doit noter ici, que la célébration de ce jour ne s'annonçait plus aussi exceptionnelle que Rousseau l'avait souhaitée, c'est-à-dire que l'organisation ne pourra pas avoir le même faste, car une partie du dispositif prévu pour la fête avait été détruite par les Français en colère. Cependant, après leur mouvement d'humeur, les Français reprirent courage et firent ensuite tous leurs efforts pour qu'elle soit spectaculaire et extraordinaire. À midi, un ballon de très grande dimension fut lancé avec les acclamations « Vive le Roi » par le fils aîné du consul Rousseau. Il s'éleva dans les airs pour aller retomber par la suite sur une terrasse du château.

Le soir, un dîner de trente-trois couverts fut servi, et l'on but avec enthousiasme à la santé du Roi, du Dauphin et de la famille royale au bruit des feux d'artifice qui se tiraient d'intervalle en intervalle sur la place voisine.

⁹⁷⁹Idem.

À la fin du dîner, les Français se regroupèrent dans la cour de l'Hôtel consulaire autour du mât du drapeau, toujours brisé, et dansèrent des rondes à la lueur d'une infinité de lampions.

Les deux jours suivants, lundi 6 et mardi 7 novembre, le mât du drapeau ayant été réparé, le pavillon fut salué matin et soir de trente-trois coups de canon, de la même façon que le dimanche précédent.

Il est à remarquer que la restauration de la paix et la reprise de la cérémonie n'enchantèrent pas seulement les Français. La joie provoquée par cet épilogue heureux éclata dans tout Tripoli car les habitants de la ville en étaient très satisfaits et ils répétaient partout, *«Grâce à Dieu le consul de France ne part plus, le Pacha s'est empressé de le contenter alors qu'il lui avait manqué de respect, en écoutant des mauvais conseils. Les Tripolitaines sont les amis des Français et jamais, la guerre ne peut éclater entre eux ni son Altesse le Pacha les séparer»*.

Il est à signaler que la position des Tripolitaines était favorable à la France, comme le montre leur joie de participer à la fête du Roi. En fait nous avons noté plusieurs fois l'hostilité de la population de Tripoli aux chrétiens durant cette période, cependant, nous voyons maintenant une position différente, ce qui ne nous surprend pas beaucoup, parce qu'il est très clair que les Tripolitains ne veulent pas entrer en guerre avec les Français et même certains éprouvent de la sympathie pour la France.

D'autre partie, ces paroles, lancées par la population dans la langue des Tripolitaines nous confirment bien le fait qu'il y avait des ennemis de Rousseau dans l'entourage du Pacha. Ce sont eux qui donnèrent au Pacha ces mauvais conseils qui faillirent causer la rupture des relations entre les deux pays. Le 8 novembre, à une heure de l'après-midi, les consuls et les vice-consuls des diverses puissances étaient réunis, avec les Français, chez le consul Rousseau. Youssef Pacha arriva en grande pompe, entouré de ses principaux officiers et d'un grand nombre de nègres, précédés par la musique militaire.

Malgré l'humiliation subie par la France, et même si le Pacha avait été méprisé par le consul français, nous constatons, toutefois que les deux parties souhaitent tourner cette page, surtout du côté du consul français, et cela nous est confirmé par les préparatifs pour recevoir le Pacha : toutes les rues étaient remplies de spectateurs. Les deux fils du consul

étaient allés à la rencontre du Pacha jusqu' à la porte de l'arsenal tandis que leur père le recevait à la porte de l'Hôtel de France.

Parvenu à la dernière galerie, le Chevalier Rousseau, conduisant son Altesse par la main, l'introduisit dans le salon où les consuls les suivirent. Après l'avoir installé sur le trône de fortune qui lui a été préparé, Rousseau, à qui les coutumes orientales étaient familières, lui adressa un discours en langue arabe⁹⁸⁰.

Le jour de la fête plusieurs indices prouvent à quel point Rousseau respecte et apprécie Youssef Pacha malgré la grande humiliation que celui-ci lui a infligée. Citons, pour exemple, le moment où le Pacha demande à goûter d'un plat parmi les nombreuses douceurs qui avaient été préparées. Un de ses courtisans lui chuchote que la pratique veut qu'un de ses hommes goûte d'abord la nourriture avant qu'elle ne soit présentée à sa majesté. L'ayant entendu, Rousseau réplique furieusement : *«Ce n'est pas chez moi que votre maître risque d'être empoisonné. Croyez qu'il est plus en sécurité ici que dans son propre palais, car de tous les Français ici présents il n'y en a pas un qui n'exposerait volontiers ses propres jours pour garantir les siens s'ils étaient menacés»*.

Le Pacha ne s'est pas non plus exempté de faire un petit discours amical à travers lequel il a exprimé sa joie pour cette occasion. Rousseau en a saisi l'opportunité pour se rapprocher du Pacha afin qu'il oublie tout ce qui s'était passé et afin d'ouvrir une nouvelle page sans problèmes et sans conflits et, étant situé à côté de Youssef Pacha, il prend l'initiative de relire le discours en français pour ses autres invités.

À trois heures et demi Le Pacha quitte le consulat. En y arrivant, il avait été salué de dix-neuf coups de canon et ce fut la même chose quand il en sortit. Rousseau, à cheval avec ses deux fils aînés, le raccompagna en chevauchant à ses côtés, on le reconduisit jusqu'à la porte du palais.

⁹⁸⁰Le discours du consul été le suivant *«Je n'ai jamais douté, Prince, de la loyauté de vos sentiments envers la France. Vous m'en donnez aujourd'hui une nouvelle preuve. Je suis d'autant plus flatté de la visite que vous me faites, que le retard qu'elle a éprouvé par des motifs fâcheux mais indépendants de votre volonté, m'a permis de prolonger la fête de mon Roi. Il y a cinq jours que je le célèbre et ce jour-ci, par votre présence au consulat, est scellé de solennité. On dira après de longues années à Tripoli que l'excellent et magnifique Youssef Pacha fut sincèrement attaché aux Français. Persistez, Prince, dans ces nobles et amicales dispositions envers eux. Éloignez de vous les hommes malveillants et comptez sur les efforts que je ne cesserai de faire pour cimenter de plus en plus la paix et l'amitié qui règnent depuis longtemps entre l'illustre famille des Caramanlis et la grande et généreuse nation dont j'ai l'honneur d'être auprès de vous le représentant»*.

Il ne fait aucun doute que cette visite du Pacha apaisa le conflit et calma, plus ou moins, le ressentiment des ressortissants français car la présence du Pacha avait été comprise comme un honneur et sembla laisser des effets positifs dans leur esprit. Ils décidèrent même de rester pour attendre le retour de Rousseau au consulat. Ils le prièrent de décharger le Pacha de la seconde visite exigée par les conditions du consul. Ce dernier, de bonne grâce et après avoir retrouvé sa fierté, leur répondit : *«Vous avez raison messieurs, il ne faut pas avoir l'air d'humilier le Pacha. La générosité française doit se montrer en toute occasion ; on en avait manqué à notre égard mais notre honneur blessé est plus que satisfait et j'adhère de tout cœur à votre demande»*.

En conséquence, Rousseau envoya sur le champ un messenger prévenir le Pacha qu'il se proposait d'aller le voir lui-même. Cette annonce surprit beaucoup Youssef Pacha qui ne s'attendait pas à tant d'égards.

Comme il en avait été convenu, Sidi Osman⁹⁸¹, fils de Youssef Pacha se rendit le soir même, avec son brillant cortège, à la soirée organisée au consulat. Là, étaient invités le corps diplomatique, tous les Français et les personnes pour lesquelles le consul avait de la considération. Il y eut des illuminations, de nombreux rafraichissements et des danses européennes auxquelles le jeune prince prit beaucoup de plaisir.

Le 9 novembre, à une heure de l'après-midi, Rousseau se rendit avec tous ses administrés, au château. Le Pacha le reçut chaleureusement et lui exprima son souhait de maintenir cette forte amitié entre son royaume et la France. Il s'est dit très touché que Rousseau l'ait dispensé d'une nouvelle visite au consulat. Le Pacha dit alors *«Je reconnais bien là le caractère national des Français. Consul, je suis votre ami et le je le resterai toujours»*.

Après trois quart d'heure d'entretien, Rousseau prit congé et se fit conduire chez Sidi Osman. À sa sortie du palais pour retourner au consulat, il fut salué par neuf coups de canon depuis l'arsenal.

Un fait assez important et qui nous prouve que le Pacha continua à tenir de ses engagements et ses obligations envers la France a retenu notre attention : en fait, si l'affaire

⁹⁸¹Rousseau montre beaucoup de respect envers *Sidi Osman*, il dit de lui qu'il avait des manières distinguées, polies et prévenantes ; de plus, il avait du goût pour les Beaux-arts.

de l'anniversaire du Roi se termine paisiblement sans aucun changement dans les relations diplomatiques entre les deux pays, il conduit cependant à un changement au niveau de la carte politique du gouvernement de Tripoli. Il entraîne l'éloignement de Hassouna Daghies du ministère en le remplaçant par un autre ministre. Il est important de signaler que, pour éviter un scandale, Daghies présenta sa démission le 28 novembre. Et puisque cela faisait partie des exigences de Rousseau, le Pacha déclare officiellement que ce perfide responsable de la querelle n'est désormais plus ministre des Affaires étrangères. Cependant, son exil, qui était l'une des conditions imposées par Rousseau, est annulé par ce dernier, suite à la demande du Pacha et par considération pour ce dernier, suite également à l'intervention du consul espagnol⁹⁸². La demande d'exil de Hassouna puis la clémence accordée, montre que Rousseau est maintenant dans une position très forte. Parallèlement, on remarque l'affaiblissement de celle du Pacha. De plus, l'éloignement du ministre Tripolitain par le Pacha montre combien ce dernier a peur de la France. De même, quand Rousseau accède volontiers aux désirs du Prince, il donne une preuve de sa bonne foi et de son envie d'entamer une nouvelle page avec le Pacha.

Il faut dire que la satisfaction de Rousseau à recevoir les réparations qui lui rendent sa fierté lui procure une sensation de jouissance et de victoire contre ses ennemis qui ont tenté d'entraver les relations entre le Pacha et lui. Dans l'une de ses lettres envoyée au ministre des Affaires étrangères l'ampleur de sa fierté : *«Je me félicite d'avoir relevé la France de l'État de souffrance où elle se trouvait depuis plus de dix ans»*⁹⁸³.

⁹⁸² *Youssef Pacha* a demandé au consul d'Espagne d'intervenir auprès de Rousseau pour qu'il renonce à l'article cinq qui demande la destitution et l'exil de *Hassouna* de Tripoli. Le consul d'Espagne a donc écrit une longue lettre à son homologue français, dans laquelle il dit «... *Donnez-lui donc une nouvelle preuve de cette générosité de sentiments qui vous caractérise en revenant sur la demande d'exil de l'ex-ministre Sidi Hassouna Daghies. Vous comblerez par-là les désirs de toute la famille Daghies et de toute la cour de son Altesse et je vous en serai moi-même d'autant plus reconnaissant que j'aurai eu ainsi le bonheur d'avoir terminé une honorable charge en conduisant tout cette affaire à une fin heureuse*».

Le lendemain Rousseau répondait à la lettre du consul d'Espagne, sa réponse était positive, il acceptait sa demande en lui disant *«Je cède volontiers aux désirs de sa majesté. Il ne fallait rien moins que votre généreuse et bienveillante intervention pour me faire désister de mes paroles et légitimes prétentions. Je consens donc à ce que M. Hassouna Daghies reste à Tripoli puisqu'il ne peut plus désormais se mêler des affaires locales, ayant perdu son titre de ministre* » Lettre du consul d'Espagne au consul Rousseau datée du 23 novembre 1826. Voir aussi la lettre du consul Rousseau au consul d'Espagne, datée du 24 novembre 1826, également l'extrait des registres de la chancellerie du consulat général de France à Tripoli, daté du 10 décembre 1826, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁸³ Lettre du consul Rousseau au ministre des relations extérieures, datée du 11 novembre 1826, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

Il est vrai que Rousseau a montré qu'il était capable, résistant et obstiné, et à grâce à cela il a obligé le Pacha à respecter la France. Mais il faut dire que si Rousseau a devancé Warrington dans l'estime du Pacha. En revanche, cette obstination lui créera plusieurs problèmes dans le futur.

En ce qui concerne cette victoire remportée par le consul français pour lui-même et son pays, on a remarqué que Rousseau n'était pas le seul à se réjouir de cette fierté retrouvée. Tous les Français résidant à Tripoli ressentaient cette même joie et tout particulièrement le vice-consul qui ne cache pas son admiration pour le succès de Rousseau, initiateur de réalisations aussi rares dans le nord de l'Afrique. Il déclare à cette occasion : *«On voit souvent des consuls et autres employés des puissances de l'Europe en Barbarie recevoir, au mépris des traités qui les accèdent, des insultes, plus au moins graves. Il est vrai que ces insultes sont quelques fois réparées par les autorités locales, suivant le degré de fermeté et d'énergie que les réclamants mettent dans leurs demandes. Mais jamais une satisfaction n'a été aussi prompte, aussi complète et aussi éclatante que celle qu'a obtenue le chevalier Rousseau pour l'offense qu'on lui avait faite le jour de la fête du Roi»*⁹⁸⁴.

En plus, Rousseau reçoit des félicitations de la part du vice-consul, des commerçants et des capitaines des navires à Tripoli, pour la bonne gestion des événements, la modération et la sagesse dont il a fait preuve lors de ce conflit⁹⁸⁵. Il faut dire que l'entêtement de Rousseau et son obstination à obtenir ces réparations ainsi que sa réussite à imposer sa volonté face au Pacha renforcent le statut de la France. Suite à cet incident, le Pacha a veillé à exprimer ses sentiments d'amitié pour le Roi français et Rousseau a pu continuer à exercer normalement sa fonction.

Le plus important, à travers l'étude de la documentation concernant ce sujet est que le succès du consul français n'a pas été temporaire, mais a perduré durant plusieurs années. En fait, depuis la signature de la paix entre Rousseau et le Pacha jusqu'à l'année 1829, sur aucun document on ne retrouve la moindre dissension entre les deux hommes, au contraire, nous constatons que Rousseau a maintenu la première place auprès du Pacha jusqu'au début de l'année 1829, la preuve est que les consuls des autres pays commencent même à avoir recours à Rousseau pour résoudre leurs problèmes avec Yousef Pacha. Parmi

⁹⁸⁴ Extrait des registres de la chancellerie du consulat général de France à Tripoli, daté du 10 décembre 1826, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁸⁵ Lettre adressée au consul Rousseau, datée du 14 décembre 1826, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

ces consuls, on trouve le consul de Naples, à qui Rousseau n'a pas tardé à apporter son aide, l'impliquant de ce fait dans une série de négociations avec le Pacha. Ces négociations ont abouti à la signature d'un traité entre Tripoli et le Royaume de Naples⁹⁸⁶. Le consul français réussit à faire accepter au Pacha le paiement d'un montant de six mille piastres au lieu de vingt mille. On voit par-là la grande influence qu'avait Rousseau sur le prince de Tripoli.

Le fait que Rousseau ait dit au consul de Naples, dans le cadre de ce traité, que le Pacha ne pouvait rien refuser à la France, nous prouve que ce consul a conscience que le Pacha est désormais sous son emprise, après la leçon qu'il lui a donnée⁹⁸⁷.

Il convient de noter que le rôle de médiateur joué par le Consul français pour les autres pays européens, n'avait pas seulement comme résultante de renforcer la position de la France en Europe, mais, aussi de contribuer au rapprochement entre la France et Tripoli, cela nous l'avons observé à travers le traité signé par Rousseau en faveur de Naples : ce traité permet de renforcer les liens d'amitié entre Tripoli et la France, et ces résultats enchantent le Roi de France qui exprime sa reconnaissance envers Youssef Pacha en lui envoyant une lettre⁹⁸⁸ de remerciement pour la paix qu'il a signée avec Naples. Cette action est considérée comme une nouvelle preuve de l'amitié que manifeste la famille Caramanli envers la France. Il le félicite, également, pour la sagesse et la modération dont il a fait preuve lors de la résolution des conflits avec ce pays. Il l'assure de la volonté de la France d'être représentée en permanence par le consul Rousseau qui est très apprécié de sa majesté et du gouvernement français⁹⁸⁹.

Il faut dire aussi que l'acceptation par Youssef Pacha de ce traité pas très avantageux, tendrait à prouver qu'il tient à ses relations avec la France. Mais, d'un autre côté, il n'est pas totalement satisfait de ses négociations avec Rousseau car elles lui font perdre de grandes sommes de sa trésorerie. Malgré ces pertes, il est obligé de faire plaisir à ce consul et de ne pas le laisser dans un sentiment de frustration. Il ne dévoilera pas la rancœur qu'il cache en

⁹⁸⁶ Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 15 janvier 1829. Voir aussi la lettre du consul Rousseau au comte de Portalis, datée du 11 novembre 1826, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁸⁷ Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 17 mars 1829, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35

⁹⁸⁸ Youssef Pacha répondit à la lettre du Roi, par une lettre chargée de ses salutations, ses marques de considération, d'égard et de respect. *Youssef Pacha* félicite le consul Rousseau pour sa compétence dans le règlement du traité entre Naples et Tripoli et redit au Roi que cela a encore renforcé les liens d'amitié existant entre la France et Tripoli. Aussi il demande au Roi de permettre au consul Rousseau de porter les décorations que lui, le Pacha, lui a données. Ce serait une preuve d'amitié de la France pour Tripoli.

⁹⁸⁹ Lettre du Roi Charles X à Youssef Pacha, datée du 15 janvier 1829, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

lui jusqu'à ce que l'occasion se présente de mettre en œuvre sa vengeance, comme on le verra prochainement.

Sous le patronage du Roi de France, Rousseau intervient aussi dans les négociations en faveur de la Toscane. Ces pourparlers sont conclus par la signature d'un traité⁹⁹⁰ entre les deux parties le 5 mars 1829. Apparemment, ce traité n'a pas désobligé le Pacha puisqu'il a offert à Rousseau une belle épée à cette occasion. Pour ce dernier ces concertations n'ont certainement pas été très faciles car il dit à ce propos : *«avec les États barbaresques, il ne faut pas user de ménagement car autrement ce serait les rendre encore plus orgueilleux qu'ils ne sont⁹⁹¹»*.

À la fin de cette question, il est certain que l'insulte faite à la France le jour de la fête de son Roi n'était pas de la seule responsabilité de Pacha. On ne nie pas sa haine envers Rousseau à cause de l'affaire des navires du Pape, mais, nous ne nions pas non plus que sa prudence a évité un conflit avec la France, surtout qu'il n'avait pas fallu longtemps à la flotte française pour arriver au port de Tripoli lors des problèmes avec les navires du Pape. D'autre part, nous pouvons affirmer que cela a été organisé par les ennemis de la France, dirigé par le consul anglais et ses amis les notables tripolitains. Mais comme nous l'avons vu, le Pacha a fini par satisfaire la France, et ce qui était sans doute dans l'intérêt du consul français, qui a obtenu la première place auprès de Pacha. En plus les relations sont devenues plus cohérentes, pour preuve le fait que la France a obtenu de nouveau le privilège de jouer le rôle de médiateur entre le Pacha et d'autres pays d'Europe, c'est un rôle qui n'est joué que par les pays qui ont une place particulière dans la cour de Tripoli.

Il est à signaler aussi que, depuis l'arrivée du consul Rousseau, rien n'a changé concernant le conflit entre le consul français et son homologue anglais. Tous les deux cherchent toujours à occuper la première place auprès du Pacha et à assumer la

⁹⁹⁰Il semble que la chance ne soit pas toujours du côté de Rousseau. Le lendemain de la signature du traité avec la Toscane, le 6 mars 1829, son fils aîné, âgé de vingt-un ans, qui souffrait depuis huit mois d'une maladie de langueur, est décédé. Rousseau sollicite alors l'accord du ministre pour que ce dernier fasse venir à Tripoli son fils cadet pour travailler avec lui, en remplacement de celui qui vient de mourir. Ce second fils a 19 ans, un peu jeune pour être vice-consul, mais Rousseau espère que le ministre lui accordera cette faveur. Voir : la lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 17 mars 1829, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

⁹⁹¹Traité signé dans l'hôtel consulaire de France à Tripoli, le 15 mars 1829, signé par le consul Rousseau. Voir aussi : le même traité en arabe et en italien signé par le consul de Toscane, et également le même traité en arabe, avec les sceaux de Youssef Pacha, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35. Voir aussi : la lettre du consul de Naples au ministre des Affaires étrangères de Naples, dossier de Naples, Centre libyen des recherches historiques, Tripoli.

responsabilité de la protection et de la défense des intérêts du monde catholique dans la Régence. Ce conflit gêne les relations entre la France et Tripoli. Mais, malgré cela ces relations étaient à la fin plutôt bonnes, parce que la France a su tirer parti de ses expériences en choisissant le consul Rousseau grâce à qui le Roi de France retrouva tous les égards qui lui étaient dus.

Section 2 : L'exploration de l'Afrique et ses conséquences sur les relations franco-tripolitaines

À la fin du XVIII^e siècle et au milieu du XIX^e siècle, les pays européens commençaient à s'intéresser plus qu'avant à l'Afrique. Les anglais furent les premiers dans ce domaine. Au début, il y eut des aventuriers isolés dont les aventures n'aboutissaient toujours pour diverses raisons dont les assassinats, la maladie.

Peu après, les autres pays européens adoptèrent ce mouvement de découverte pour diverses raisons économiques ou de prestige.

Les découvertes géographiques entraînèrent des rivalités entre l'Angleterre et la France à Tripoli. Chacun des deux pays veut profiter de sa situation et cherche à obtenir l'appui du Pacha. Cette ville était considérée comme une base de départ vers Kano, Bourno, le Darfour et les autres pays qui avaient des liens avec Tripoli. Les Européens n'avaient donc pas le choix Tripoli s'imposait à eux, mais deux facteurs au moins avaient conduit à ce choix: les bonnes relations que Youssef Pacha entretenait avec les gouvernants des États d'Afrique. Et le fait que la route qui liait ces pays à Tripoli était considérée comme étant la moins longue des routes caravanières.

Avant toute chose, il faut dire que les découvertes géographiques sont considérées comme l'un des facteurs principaux dans la transition de l'Europe du Moyen Age à celle des temps modernes. Ce mouvement de l'exploration géographique a progressé parallèlement au mouvement de la renaissance de l'héritage antique et de la réforme. Si nous revenons un peu en arrière, on constate que pendant le Moyen Age, les Européens n'avaient pas beaucoup de connaissance du monde extérieur. Ils n'ont que des connaissances minimales qui ne dépassent pas de la côte nord du continent africain et une petite partie de sa côte

nord-ouest. La croyance répandue à cette époque là est que le monde ne dépasse pas les limites du Sahara, que l'océan Atlantique s'étend à l'infini et qu'il est peuplé de monstres et de diables, et l'homme n'a pas les moyens de l'explorer. Il existait également de nombreuses autres croyances qui prouvaient l'ignorance dans laquelle vivait l'Europe à ce moment-là cet est également suffisant pour nous éclairer sur les raisons du retard des découvertes géographiques.

Ce qu'on vient de voir ne signifie pas que les découvertes géographiques ne commencent qu'au début de l'histoire moderne : les Arabes au Moyen Age font des voyages par terre et mer vers les zones de l'Afrique du Nord, l'Inde, et ils sont même arrivés en Chine. Ce qui prouve que les Arabes ont contribué plus que d'autres communautés à la connaissance géographique. Sharif Al-Idrisi est considéré comme le géographe arabe le plus important de son époque et est son livre: « promenade des curieux au-delà de l'horizon » un des meilleurs livres traitant de la géographie du monde⁹⁹².

Il est certain que les découvertes géographiques, n'apportent pas seulement des connaissances scientifiques (pas d'intérêt de conflit entre les Français et les Anglais), mais ces découvertes sont très importantes sur le plan économiques ce qui va pousser les européens à découvrir de nouvelles contrées géographiques. L'Europe avait sérieusement besoin de condiments et d'épices qui sont importés d'Orient. Ils arrivent en Europe par le golfe Persique, la Méditerranée, la mer Rouge, Damas et Le Caire, et transitent ensuite en l'Europe par les villes italiennes. Ce qui fait que les Arabes et les villes italiennes ont le monopole de ce commerce, les Européens vont donc commencer à chercher une autre route pour atteindre le Moyen Orient, pour mettre fin au monopole de ce commerce par les Mamelouks en Egypte et à Venise. Nous remarquons aussi les intérêts commerciaux qui pousseront les européens plus tard vers l'Afrique qui regorge de richesses en ressources naturelles⁹⁹³. Notons également que les motifs politiques et religieux ont contribué à ce mouvement.

Les ambitions des gouvernements européens à contrôler, à accroître l'influence et la possession des colonies sur lieux de découvertes, ont conduit à une course effrénée pour la

⁹⁹²Muhammed Mursi Hariri, *Al-Idrisi et son rôle dans le voyage géographie*, Égypte, Presse Université, 1985, P. 1-108.

⁹⁹³Voir aussi : Assid-el-Hadj i -abd-Salam CHABIGNY "Relation d'un voyage de Fezzan à Timbouctou, fait vers l'année 1787", *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, t. 7, 1820, [p.7](#).

découverte de nouveaux continents. Les motifs religieux jouaient aussi un rôle important dans les découvertes géographiques, par exemple, le but du Portugal à cette époque est de se venger des musulmans en Afrique, sur les rives de l'Atlantique et de la mer Méditerranée. N'oublions pas aussi parmi tous ces motifs, le désir d'hégémonie et d'expansion sur le continent Vierge⁹⁹⁴.

Il est évident que le Portugal est le premier pays à avoir découvert de nouvelles contrées grâce au soutien du prince portugais Henri le Navigateur « 1394 – 1460 ». Un prince courageux qui était un chrétien désireux de répandre le christianisme parmi les autochtones du continent africain et qui avait beaucoup de connaissance en géographie et en mathématiques. Il a commencé par créer une académie avec un observatoire, il avait aussi un groupe de géographes et des cartes sont disponibles à son époque⁹⁹⁵. Et comme l'information en Europe sur le littoral de l'Afrique est limitée à la tête de Nan, il était naturel que les découvertes géographiques commencent à partir de ce point.

Au début du XV^e siècle, les navigateurs Portugais ont pu découvrir la côte de l'Afrique de l'Ouest. Ils ont construit des centres commerciaux et des citadelles militaires. Le Portugal également a réalisé d'énormes bénéfices en transportant des Africains vers l'Europe, et en les vendant sur les marchés d'esclaves. Puis, les voyages successifs, jusqu'au navigateur "Diaz", permettront d'atteindre le "Cap de Bonne Espérance" en Afrique du Sud en 1488.

Quelques années plus tard, en 1497 le navigateur portugais "Vasco da gamma" a dépassé le Cap de Bonne-Espérance, où il a rencontré un navigateur d'Oman, "Ahmed ben Majid", qui l'a conduit vers le sud-ouest de l'Inde. Dans la même année, les navigateurs portugais sont arrivés au Brésil⁹⁹⁶

Les Espagnols aussi sont actifs dans ce domaine. Grâce au capitaine Christophe Colomb, les Espagnols atteignent l'une des îles Bahamas dans les Caraïbes, à laquelle Christophe Colomb donne le nom de San Salvador. Ensuite il a quitté l'île pour passer à Cuba

⁹⁹⁴Mahmoud SHAKER, les découvertes géographiques : Motifs - ce qu'ils sont, Egypte, El-Dar El Arabia Ilalom, 1988, p. 1-68.

⁹⁹⁵Pour plus des détail sur Henri le Navigateur, voir : Arkan SIMAAN, *L'écuyer d'Henri le Navigateur*, Paris, L'Harmattan, 2007, 1-310.

⁹⁹⁶Voir : BOWDICH, M.T.E. "Relation des découvertes des portugais dans l'intérieur de l'Afrique entre Angola et Mozambique", *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, t. 23, 1824, p. 203-234. Voir aussi : DELAVALD, L. "Les portugais dans l'Afrique Centrale avant le 17^e siècle", cette homme est *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 6^e série, t. 17, 1897, p. 358-366.

et Haïti, rapportant avec lui de nombreux spécimens d'oiseaux, d'animaux, de cultures agricoles et de nombreux Indiens qui vivaient en Amérique centrale⁹⁹⁷.

Les Espagnols ont pu aussi, grâce au navigateur Magellan, dépasser la pointe sud de l'Amérique du Sud, pour atteindre l'océan Pacifique, puis les îles Philippines⁹⁹⁸.

Il est à remarquer que le premier avantage des découvertes portugaises et espagnoles est l'apprentissage du courage pour les Européens les poussant à briser la barrière de la peur liée à l'ignorance. Ce point est très important pour franchir les océans et aller vers d'autres mondes, vers la vraie connaissance fondée sur la science, et non sur la superstition et la religion. Les découvertes espagnoles et portugaises ont également d'autres résultats importants : par exemple, en termes économiques, l'exploitation des mines d'or a contribué à enrichir certains secteurs économiques en Europe. Les découvertes géographiques ont conduit à un approfondissement de la connaissance géographique, à la découverte de domaines inconnus, et nous pouvons dire que ce fut le début de la colonisation. D'autres pays européens se sont alors lancés à la conquête de nouveaux horizons. Il s'agit de l'Angleterre et de la France.

Dans la période précédente, au début des expéditions, les voyageurs européens n'ont pas pu s'aventurer au cœur du continent africain mais cependant ils avaient des relations avec des convois commerciaux arabes et par ce biais ils ont pu avoir des informations sur les différentes régions. En se basant sur ces informations, ils ont dessiné une carte d'Afrique mais elle n'était pas précise. Et au XVIII^e siècle, ils parvinrent à dessiner une carte beaucoup plus précise et ils ont pu combler tous les manques de la carte. Le souhait des Européens était d'arriver à Tombouctou qui était impressionnante par sa richesse en or et qu'ils ont décrite comme étant une partie du paradis. En 1788, on a fondé l'association anglaise de l'Afrique centrale. Les Anglais ont envoyé un bon nombre de voyageurs et de géographes. Ce fut le cas notamment de John Ledyer qui est arrivé au Caire portant avec lui une carte très détaillée pour traverser le Sahara. Malheureusement, il décéda avant d'avoir pu l'utiliser.

⁹⁹⁷Pour plus de détails sur les découvertes espagnoles voir : Martin Fernandez de Navarrete, « Collection des voyages et des découvertes maritimes des Espagnoles, depuis la fin du XV siècle », *nouvelles annales des voyages, de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie*, 2^e série t. 8, 1829, p. 115-116. Voir aussi : Henry Harrisse, « Christophe Colomb et Savon », *Revue historique*, Paris, Librairie G. Bailleère, 1887, série², t. 35 p 59-92.

⁹⁹⁸Gérard Soncarrieu, *Magellan,- Le premier tour du monde*, Hachette Jeunesse, 2010, 1-224. Voir aussi : Wells H.G, *the outline of history Beng A plain History of life and mankind from primordia life Naneteen*, traduit en arabe par Tawfiq Abdel Aziz Javed, tome 3, Egypte, Kotobarabia, 2006, p. 276.

Juste après, vint *Simon Lucas* qui est parti de Tripoli pour arriver au *Fezzan*. Néanmoins il a dû revenir à cause des guerres entre les tribus. Peu de temps après, Houghton n'a pas eu plus de chance que ces prédécesseurs vu qu'il fut attaqué pendant la traversée du Sahara ou il mourut. En 1795, le voyageur Mungo Park arriva jusqu'en Gambie mais il fut contraint de revenir en Angleterre et quand il revint pour une deuxième expédition, en 1805, il tomba dans les chutes du Niger. Mentionnons aussi le voyageur allemand Horneman qui n'a pas atteint son but ; il fut porté disparu mais on dit qu'il était arrivé au Niger où il décéda⁹⁹⁹. Il est très difficile de citer toutes les découvertes géographiques faites par ces deux pays parce ce serait trop long, en revanche, il est préférable de se concentrer sur ce qui concerne le sujet d'étude, notamment le rôle joué par Tripoli dans ce domaine. Et est-ce que le choix de Tripoli comme point de départ choisi par les Européens, a eu des résultats positifs ou négatifs pour la Régence, et dans ses relations avec la France et l'Angleterre.

I. L'exploration anglaise

En réalité, comme on l'a déjà vu, les découvertes géographiques sont parmi les raisons les plus importantes ayant accentué le conflit franco-anglais car l'Angleterre compte bien faire de Tripoli le point de départ de ses explorations en Afrique centrale. Nous constatons que ce conflit est devenu plus virulent dans les vingt premières années du XIX^e siècle surtout à l'époque du consul Mure ; ce dernier, à la demande de son gouvernement, s'est intéressé de près aux découvertes géographiques, suivant à distance le mouvement des explorations anglaises. Par exemple une de ses lettres datée du 10 mars 1822 nous prouve son intérêt pour cette question, et nous montre aussi à quel point Tripoli était important pour les Anglais : Mure précise que, depuis deux mois, l'Angleterre s'intéresse à Tripoli afin d'établir le contact avec les pays de ce continent. Il ajoute, également, que l'Angleterre a versé à Tripoli la somme de 150 000 piastres (qui est l'équivalent de 80 000 francs) et cela afin d'assurer la sécurité des voyageurs anglais sur les terres de Tripoli et de leur accorder toutes les aides dont ils auraient besoin¹⁰⁰⁰.

⁹⁹⁹ Pour plus d'information, voir Jean MARC, *L'exploration du Sahara*, p. 71-84. Voir aussi : Carl Ritter de Berlin, *Soudain occidental et de cours de Niger, nouvelle annales des voyages et des sciences géographiques*, nouvelle série 39^e, t. 3, 1854, 257- 297.

¹⁰⁰⁰ Il faut dire que les découverts géographiques ayant pour départ Tripoli ont commencé avant le règne de Youssef Pacha, et ont coïncidé avec le début de l'époque Caramanli c'est-à-dire à l'époque d'Ahmed Pacha, qui

Toutes les indications nous confirment que l'Angleterre songeait sérieusement à atteindre le centre de l'Afrique par Tripoli, ceci est confirmé par le fait que certaines expéditions étaient prêtes à accomplir leur mission : l'Angleterre a commencé à envoyer sa première expédition de recherche géographique qui était menée sous la protection de Youssef Pacha. Parmi ces explorateurs on peut citer : Lyon, Ritchie, Depont. Néanmoins, il y eu quelques conflits entre eux, ce qui a conduit au retour de Depont en Angleterre et au départ des autres vers Tripoli en compagnie d'une grand caravane vers Merzek. Là, Ritchie, il est tombé gravement malade, ce qui l'a contraint à retourner en Angleterre. Quant à Lion a essayé de poursuivre les recherches et est resté à Merzek jusqu'à son retour à Tripoli¹⁰⁰¹.

L'envie de l'Angleterre de réaliser ses objectifs, se traduit par l'envoi de plusieurs délégations l'une après l'autre. En octobre 1822, deux groupes d'explorateurs anglais arrivent à Tripoli. Le premier groupe comporte cinq personnes sous le contrôle de Ritchie ; ils ont constitué une caravane accompagnée par les hommes de Youssef Pacha. Il a dépensé ce qui équivaut à environ 50.000 francs. Ce groupe a pris la route de l'est, le long du golfe de Syrthe, en direction de Misrata pour arriver à Benghazi. Leur souhait était d'arriver en Égypte et de repartir d'Alexandrie par voie terrestre et, si tout se passe bien, ils poursuivront leur voyage jusqu'au Niger.

Le deuxième groupe se composait de quatre personnes, Denhame, Claperton, Oudni, et un jeune se nommant Tool. Leur premier objectif était d'arriver à Merzek¹⁰⁰². Pour garantir leur sécurité, il fallait payer au Pacha, la somme de 100 000 piastres fortes au départ et ils avaient promis de lui reverser la même somme en arrivant à Bourno. Pour plus de sécurité, ils sont partis en compagnie d'une caravane de trente chameaux, et le même

aidé les voyageurs et explorateurs européens avant son petit-fils Youssef, bien qu'il avait des doutes quant à leurs objectifs réels, voir à ce sujet par exemple, son aide au voyageur Aider HEBENSTREIT, J.E qui a voulu découvrir l'Afrique du Nord de l'Algérie aux frontières de l'Égypte, HEBENSTREIT, J.E. "Voyage à Alger, Tunis et Tripoli, entreprises aux frais et par ordre de Frédéric-Auguste, roi de Pologne, etc., en 1732", *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, 2^e série t. 16, 1830, p. 89,90

¹⁰⁰¹Pour plus des détails sur Le voyage du premier groupe voir George F. LYON, *Narrative of travels in northern Africa, in the years 1818, 1819 and 1820*, voir aussi : Robert SOUTHY Amédée I.R, , *Essai sur la constitution pratique et le parlement d'Angleterre*, Paris, chez Tournachon-Molin et H. Seguin, libraire, Rue de Savoie, N 6, 1821, P 382.

¹⁰⁰²Cette route avait a été fermée aux les explorateurs anglais parce que d'autre explorateurs européens avaient péri à *Merzak*, mais la volonté de découvrir de nouvelles zones géographiques ainsi que l'attrait de la découverte de l'or, leur a fait poursuivre leur chemin malgré les dangers.

nombre d'hommes et de chevaux¹⁰⁰³, Warrington et une partie des fonctionnaires du consulat anglais étaient aussi du voyage.

C'est la première fois que des documents historiques indiquent qu'un consul a suivi une expédition vers les provinces du sud du Sahara Tripolitain. Il fallait s'exposer à bien des dangers, surmonter la fatigue du voyage et tous redoutaient la propagation de maladies dangereuses. Tout cela n'a pas empêché le consul anglais de faire partie du voyage ; il avait d'excellentes raisons de prendre cette décision, comme on le verra par la suite. Après l'arrivée de Warrington et de ses compagnons à Merzek, son premier souci fut de nommer un vice-consul pour faciliter le voyage des explorateurs anglais qui partiront vers Bourno, puis vers le Soudan. Warrington comptait aussi nommer d'autres représentants dans d'autres villes, comme Ghadamès qui est reliée par les caravanes avec Agadès, et Tombouctou. Cela nous prouve ce que nous venons de dire sur l'importance de Tripoli dans ce domaine. Il ne faut pas oublier que la nomination des vice-consuls dans ces villes revêt une grande importance sur le plan commercial car le sud de la Régence tire une partie de sa richesse de sa relation avec l'intérieur de l'Afrique. Warrington veut également nommer des représentants dans toute la Régence ; il n'hésite jamais à prendre des initiatives remarquables quand il pense qu'elles serviront les intérêts de l'Angleterre.

On peut s'étonner que le Pacha ait donné son accord pour la nomination d'autres représentants anglais dans les autres provinces suite à la demande du consul anglais et alors que celui-ci ne lui faisait que critiques et reproches mais, le consentement du Pacha n'est plus aussi surprenant lorsqu'on entend Mure décrire la soif d'argent qui était celle de Youssef Pacha. En se rapprochant de Warrington, il s'assurait le versement d'importantes sommes d'argent et, en contrepartie, l'Angleterre pouvait profiter de la bonne relation que le Pacha entretenait avec Bourno et faciliter ainsi le travail des explorateurs¹⁰⁰⁴.

Après que Warrington ait accompagné la caravane pendant un long moment, ils se sont séparés et les voyageurs ont continué jusqu'à Bourno et l'Ile de Tchad.

¹⁰⁰³ L'habitude faisait que la caravane, comprenait des commerçants, des voyageurs, des gardiens, les derniers assuraient la sécurité de la caravane, contre les voleurs, et les bandits. Et généralement, ses gardiens sont engagés, de plusieurs tribus, ce qui rend l'attaque de la caravane très difficile, et parfois elle est escortée de la police, comme celle avec qui Lion est parti sous l'égide de Fezzan. Voir : George F. LYON, *op. cit*, p. 16.

¹⁰⁰⁴ État de situation de rapports commerciaux et politiques entre la France et Tripoli et entre les autres puissances européennes et Tripoli, établi par le consul Mure, daté du 10 mars 1822, A.M.A.G, série C.C.C., volume 35.

Il ne fait aucun doute que l'argent versé par le consul anglais au Pacha ne l'ait pas été en vain car le voyage s'est déroulé sans aucun problème sérieux. Signalons toutefois que Danham a été blessé lors d'une escarmouche avec l'une des tribus mais, ce fut sans gravité et il a rejoint la caravane peu de temps après¹⁰⁰⁵.

Oudni avait pu rejoindre Kano en compagnie de Claperton, mais il succomba à un grave maladie, ainsi que le jeune Tool, ce qui a obligé la caravane à rebrousser chemin¹⁰⁰⁶.

Pour résumer, il est clair que les découvertes géographiques de l'Afrique ont donné une nouvelle et grande importance à Tripoli aux yeux des Anglais. Ces derniers s'intéressant à la Régence, cela exigeait de la part du consul anglais de nouveaux efforts pour se rapprocher du Pacha afin que celui-ci lui fournisse tout ce qui était nécessaire à la réussite de l'exploration anglaise. De plus, les découvertes en Afrique ont conduit à ouvrir pour la première fois des relations diplomatiques entre le sud de la Régence et l'Angleterre, cette dernière fut la première puissance à établir des relations avec ces régions.

Il est à remarquer aussi que Tripoli peut servir de point de départ pour les voyageurs pour atteindre l'intérieur de l'Afrique, cela nous est confirmé par le fait que certains voyageurs anglais ont pu arriver à l'intérieur de continent africain. De l'autre côté les découvertes anglaises n'ont pas été sans faire forte impression sur les Français, et pour mieux comprendre cette influence il est important de faire le point sur les découvertes françaises.

II. L'exploration française

On va commencer par dire que l'Angleterre qui connaissait l'importance de Tripoli comme route sûre vers l'intérieur de l'Afrique, a voulu aussi profiter du prestige de son

¹⁰⁰⁵ Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 19 juillet 1823, A.M.A.G, série C.C.C, volume 35.

¹⁰⁰⁶ Pour plus détails sur ce voyage voir Dixon DENHAM, Hugh CLAPPERTON, *voyages et découvertes dans le nord et dans les parties central de l'Afrique*, exécuter pendant les années 1822 1823 1824, traduit de l'Anglais par MM. EYRIES ET DE LARENADIERE, tome deuxième, ARTHUS BERTRAND, 1826, p 2- 379. Voir : également : ANONYME, Notice sur les derniers voyages et les dernières découvertes géographiques dans le royaume de Bornou", *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, t. 26, 1825, p. 5-45. Voir aussi : la lettre du vice-consul Vattier de Bourville au ministre des Relations extérieures, datée du 12 septembre 1824, A.M.A.G, série C.C.C, volume 35.

consul sur le Pacha de Tripoli, pour garantir la sécurité de ses ressortissants dans les territoires découverts¹⁰⁰⁷.

Il est souligné au début de notre traité sur l'exploration anglaise que la France s'y intéresse énormément. Elle leur porte une grande d'attention en suivant attentivement les déplacements des explorateurs anglais qui partent de Tripoli. Elle demande à ses consuls de se tenir au courant et de faire parvenir de leurs nouvelles à Paris¹⁰⁰⁸. Mais, le consul Mure n'est pas très enthousiaste à l'idée d'organiser des explorations géographiques en Afrique¹⁰⁰⁹. Cela il amène à poser plusieurs questions : que vont faire les Français chez les Noirs ? Quelle sera la position des Arabes ? Ces mêmes questions les Arabes se les posent également, que viennent faire les Blancs chez nous¹⁰¹⁰ ?

Le simple fait de poser ces questions nous montre que Mure connaissait les manières de faire des Arabes : ils contrôlaient les déplacements des chrétiens et ne leurs permettaient pas de s'éloigner en dehors de Tripoli ; même les consuls ne se déplaçaient pas sans être escortés par des janissaires.

Il est important de dire que la France était très en retard dans les découvertes géographiques en comparaison avec les autres pays. L'explorateur René Caillé était parmi les plus éminents explorateurs français qui voulaient être pionniers dans les découvertes géographiques. Il fut le premier à partir, en 1816, vers le Sénégal mais il dut revenir en France à cause de son État de santé. En 1818, il repart vers le Sénégal mais doit encore une fois revenir pour la même raison. Il repart une troisième fois, en 1824, cette fois pour une plus longue période. Le Gouverneur du Sénégal l'autorisa à vivre avec les Maures dans une région voisine, ce qui lui permit d'apprendre leurs coutumes et leurs manières de vivre. Il se convertit à l'Islam en prenant le nom d'Abdallah. Lors de son retour au Sénégal, il demanda à son gouvernement de l'aider financièrement pour commencer les explorations géographiques. Mais, ne recevant aucune aide, il se dirigea vers la partie anglaise du

¹⁰⁰⁷ Paul MERRUAU, "Voyage au sahara", *Revue des deux mondes*, n° 21, t. 10, 1856, p. 247.

¹⁰⁰⁸ Lettre des ministres des Relations extérieures au consul Mure, A.M.A.G série C.C.C, volume 35.

¹⁰⁰⁹ Malgré le peu d'enthousiasme de Mure pour les explorations en Afrique, et suite aux recommandations de son gouvernement, il a joué un rôle très important dans ses négociations avec *Youssef Pacha*, pour obtenir des avantages, ce qui a permis à la France d'avoir la possibilité de faire des études hydrauliques sur les eaux du Golfe de *Syrthe*, en 1821. *Youssef Pacha* lui a assuré qu'il apporterait toute son aide aux explorateurs français. Voir : Mohamed Bouajilah, *op. cit*, p 197.

¹⁰¹⁰ Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 8 juillet 1822, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

Sénégal, et là il reçut toute l'aide dont il avait besoin. Il travailla en Sierra Leone, en mettant le maximum d'argent de côté pour pouvoir partir pour ses explorations. Pendant ce temps, l'explorateur anglais Laing était en route pour Tombouctou et René Caillé voulait suivre le même chemin. Arrêtons-nous ici pour attirer l'attention sur la négligence du gouvernement français en ce qui concerne le soutien de ses explorations. Nous pouvons peut-être expliquer cette négligence par le retard des découvertes françaises quand l'Angleterre est très active dans ce domaine et profite de toutes les occasions pour renforcer ses explorations. Il faut aussi noter que les découvertes Françaises ont été très actives dans la seconde moitié du XIX^e siècle, mais, comme cette période ne fait pas une partie de notre étude, nous nous bornerons à parler du voyage de Caillé et des autres voyages qui ont eu lieu durant l'ère de Youssef Pacha.

Après avoir tout acheté et préparé pour son voyage, René Caillé déclara qu'il était né en Égypte, mais que Général Bonaparte l'avait envoyé en France comme esclave ; il a travaillé chez un Français qui l'a ramené avec lui en Sierra Leone et l'a libéré. René Caillé devait raconter cette histoire devant les arabes, et il devait les convaincre pour sauvegarder sa vie et éviter de se faire tuer comme les autres explorateurs, qui ont été tués par les arabes et les africains. Par chance les arabes ont cru en son histoire, et a quitter avec eux en 1827. Et le 8 avril 1828, il est arrivé à Tombouctou. Il a été très déçu à la vue de la ville, qui n'avait rien à voir avec ce qu'il imaginait¹⁰¹¹, aucune modernité, aucune civilisation.

Après cela il a continué sa route vers le Maroc, pour enfin rentrer chez lui en France et là il a commencé à écrire ses mémoires de voyage, qu'il a publiés en 3 tomes¹⁰¹².

René Caillé a réalisé ce que d'autres n'avaient pas pu faire avant lui et il a fait découvrir à l'Europe des secrets du continent africain. Ce voyage a permis à d'autres

¹⁰¹¹Pour plus détail sur le voyage de René Caillié en Afrique voir René CAILLIÉ, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale*, ANNEXES, tome V, London, Altaïr, 1830, p. 1-495. Voir aussi : A.M Jomard, "Notice historique sur la vie et les voyages de René Caillié. Discours lu à la séance publique de la Société de géographie du 10 décembre 1838", *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 2^e série t. 10, 1838, p. 330-358. Voir aussi : A.M Jomard, "René Caillié et le Docteur Barth à Tombouctou", *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 4^e série t. 7, 1854, p. 345-361. Également : Avezac "Analyse géographique du voyage de René Caillé chez les Maures de Berâkmah en 1824-1825", *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 2^e série t. 10, 1838, p. 129-144. Voir aussi : Avezac "Analyse géographique d'un voyage de MM. Caillé, Huard-Bessinière, Potin-Paterson et Paul Holl au lac Paniéfoûl et au pays Yolof en octobre, novembre et décembre 1839", *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 2^e série t. 14, 1840, p. 193-216

¹⁰¹² laude Sintès, *La Libye antique*, Paris, Gallimard (10 novembre 2004) p. 18.

explorateurs français de partir vers l'Afrique, surtout pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle.

On a délibérément oublié de parler en détail de ce voyage parce que le gouvernement anglais et son consul à Tripoli ont douté du fait que Caillé soit arrivé à Tombouctou. Ils l'ont accusé de tricherie et ont dit que les mémoires écrits étaient ceux de l'explorateur anglais Laing. Cela fera partie d'un conflit qui a eu lieu entre la France et l'Angleterre, et Tripoli fera également partie de ce conflit sur lequel allons faire la lumière.

Malgré ce qui a été dit sur la négligence de la France dans ce domaine, il faut dire que pendant cette période, la France s'intéressait aux terres tripolitaines et au départ en exploration de Raymond Pachon, parti en novembre d'Alexandrie¹⁰¹³, jusqu'à Benghazi et Derne, le long de la côte. Il a également pu visiter Apollonia, Tancheica et Ptolémaïs, après cela il est revenu en France et ses découvertes ont été d'une grande aide pour les savants en géographie et en archéologie.

Il est certain que les découvertes françaises durant cette période sont moins importantes que les découvertes anglaises, à notre avis, cela vient de la négligence du gouvernement français et du rôle du consul français qui n'a pas été aussi efficace que son homologue anglais. Nous avons vu que grâce à Warrington l'Angleterre avait remporté quelques succès dans ce domaine, en revanche Mure n'était pas enthousiaste, il était réticent et avait peur. Nous avons remarqué d'autre part, que la France était en concurrence avec l'Angleterre pour obtenir des privilèges du Pacha de Tripoli. La concurrence entre les consuls anglais et français, dans le but d'obtenir le plus d'avantages et de facilités possibles de la part du Pacha, a été très rude et le consul anglais voulait à tout prix que ce soit l'Angleterre qui fasse le plus grand nombre de découvertes géographiques. Il observait de très près les agissements de la France, ainsi qu'il l'a écrit dans sa lettre : *«Il est énervant qu'une nation profite de la réussite du gouvernement anglais et de ses explorations pour*

¹⁰¹³ Claude Le Maire, consul français à Tripoli de 1686 à 1692, puis de 1703 à 1708, est le premier européen à faire un voyage géographique à Syrene, dans l'est de la Tripolitaine, en 1706 ; voir : Claude Sintès, *op.cit*, p. 14, 15. Voir aussi Pierre Pinta, *Libye*, Genève, Ed. Olizane, 2007, p. 164. Voir aussi : Jean Raimond Pacho, *Relation d'un voyage dans la Marmarique, la Cyrénaïque et les oasis d'Audjelh, et de Maradah*, Paris, librairie de FIRMIN DIDOT Père et fils, p. 1, 2.

découvrir l'Afrique du Nord et je vais prendre toutes les mesures pour empêcher les explorateurs français de découvrir les régions du pays»¹⁰¹⁴.

Ces petits détails sur l'exploration française, seulement pour signaler que la France, malgré sa négligence, se préoccupe des découvertes géographiques en Afrique et que ses explorateurs veulent avancer à l'intérieur du continent à l'instar des explorateurs anglais ; mais l'important pour nous est de savoir si les découvertes géographiques ont eu une influence sur les relations de la Tripolitaine avec la France.

III. L'affaire Laing

En abordant ce sujet, il faut savoir que le voyage du major anglais Laing a donné lieu à des événements graves et dangereux et que leurs conséquences ont grandement influencé la vie de la Régence. Il est clair également de dire que les problèmes occasionnés par l'expédition de Laing, combinés avec certains facteurs politiques et économiques ont été l'une des causes de la chute de Youssef Pacha et, un peu plus tard, de la fin du règne de la famille Caramanli, restée au pouvoir pendant environ un siècle. Sachant que ce sujet est très important, il est intéressant de donner les détails du voyage de Laing depuis son arrivée au pays jusqu'à son assassinat. Nous verrons en quoi les événements qui ont contribué à l'assassinat de ce voyageur ont eu des répercussions sur le pays et sur la gouvernance de Youssef Pacha, et plus précisément leurs effets sur les relations franco-tripolitaines.

Le major Laing a été chargé par le gouvernement britannique d'explorations dans l'intérieur de l'Afrique. Ce voyage long et périlleux lui a été facilité par des lettres de recommandation du Pacha de Tripoli adressées au chef du territoire de Ghadamès, point central de communication entre le nord de l'Afrique et Tombouctou¹⁰¹⁵.

¹⁰¹⁴Najm Eddine El-KIB, *Histoire de la découverte de la Libye au nouveau siècle*, Tripoli, Maison de l'édition du livre arabe, 1982, en arabe, p. 61.

¹⁰¹⁵Détail des circonstances qui ont déterminé le consul Rousseau à quitter son poste pour revenir en France, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Richard et John Lander, "journal d'une expédition", *Revue européenne*, par les rédacteurs du correspondant, t. 4, 1832, p. 141, Voir également : G. Valbert, "le voyage de M. Félix DUBOIS à Tombouctou", *La revue des deux mondes*, 17^e année, t. 139, 1897, p. 207.

Le major Laing part de Tripoli¹⁰¹⁶ accompagné de Hadji Mohamed Babani Gadamein, son guide, recommandé par le Pacha, pour le conduire à Tombouctou. Laing a aussi trois domestiques : un juif tripolite et deux domestiques maures. Grâce à l'un des trois qui resta avec lui jusqu'à la fin, on a eu connaissance des événements qui se sont produits pendant son voyage ainsi que de tous ses déplacements.

La petite caravane prend la route de Baniwalid pour éviter la rencontre des Zentans et des Résebeaux, arabes révoltés, qui les auraient détroussés. Elle se dirige ensuite vers Ghadamès où les voyageurs se reposent quelques jours.

Toutes ces informations proviennent d'un écrit authentique dans lequel il est stipulé que, si le major Laing venait à mourir en route, l'esclave affranchi devrait se rendre à Tripoli et recevrait du consul anglais Warrington un salaire pour services rendus.

Les voyageurs repartent de Ghadamès en direction de Tombouctou en suivant une caravane de marchands parmi lesquels se trouvent certains notables de Ghadamès dont Khadir, fils de Hajj Meliten, cousin et gendre de Babani.

En arrivant à Touat, la caravane est attaquée de nuit par une bande d'Arabes de la tribu des Touaregs. Les trois nègres du major sont tués, le major reçoit également plusieurs coups de lance et de sabre, dont un coup qui lui estropia la main droite¹⁰¹⁷.

Après leur départ de Touat, les voyageurs cherchent asile chez le cheik El-Mukthar, natif de Kenté et chef de canton dans le territoire de Tombouctou. Le major et sa suite sont très bien accueillis par El-Mukthar. Malheureusement, c'est là que Laing perd une aide précieuse pour son voyage : Babani meurt là, des suites de ses blessures. Son parent Khadir va dorénavant servir de protecteur et de guide à l'Anglais. Le major se remet en marche tant

¹⁰¹⁶ *Laing* est arrivé à Tripoli en juin 1825, et c'est de ce moment-là que datent ses relations de plus en plus étroites avec le consul anglais ainsi qu'avec sa famille ; tant et si bien que Laing épousa la fille du consul. Deux jours après la célébration du mariage, *Laing* quitta Tripoli, en août 1826, en direction de *Ghadamès*. *Warrington* avait demandé au Pacha de prendre soin de ce voyageur anglais, ce qu'il accepta et il donna l'ordre à ses hommes de le protéger. Cependant, il informa *Laing* que ses hommes ne devaient pas dépasser *Ghadamès* et qu'il ne serait plus tenu pour responsable de lui une fois hors de ces frontières. Pour plus d'informations, voir Mohamed BOUJILA, *op.cit*, p 171.

¹⁰¹⁷ Extrait d'un mémoire rédigé par l'un des secrétaires du Pacha de Tripoli d'après des documents et avis authentiques. Voir aussi : les instructions pour M. Schwebel, consul général chargé d'affaires à Tripoli, A.M.A.E, série, C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi : L. Delavud, "mouvement géographique", *Revue de géographie*, 6^e année, t. 31, 1892, p .42.

bien que mal et arrive enfin à Tombouctou, muni de lettres de recommandation de la part du cheik El-Mukthar adressées aux notables de cette ville que le major désirait tant connaître. Il y séjourne quelques jours.

Pendant ce temps, les notables qui avaient accueilli Laing reçurent du sultan Bello, souverain des Fellans, l'ordre de mettre à mort le major. Les notables, qui avaient peur que les avantages que leur octroyait Tripoli soient anéantis, avertissent Laing et lui conseillent de quitter secrètement la ville pour ne pas être tué, en ajoutant que par égard pour le Cheik, ils l'aideraient en lui procurant toutes les facilités nécessaires. La crainte de ces nobles de Tripoli indique clairement que Youssef Pacha a respecté les assurances qu'il a données aux Anglais, concernant la sécurité de toutes les personnes accompagnant l'explorateur anglais depuis la Régence jusqu'à l'intérieur de l'Afrique.

Il faut dire que Laing rencontre à ce moment-là des conditions difficiles : en plus de menaces de mort, d'autres problèmes commencent à le cerner de tous côtés, tout particulièrement le manque d'argent. C'est pourquoi il annonce aux notables qu'il n'a plus d'argent et il leur en demande en présentant une lettre de crédit que lui a donnée le Pacha. Malheureusement, les gens du pays refusent de lui avancer de l'argent, en plus des aides qu'ils lui fournissent déjà.

Laing écrit également deux lettres¹⁰¹⁸ dans lesquelles il relate au consul britannique tous les bons services qu'il a reçus de la part des porteurs, pendant cette partie de son voyage. Ces messages nous amène à dire que malgré les conditions difficiles vécues par cet explorateur, nous trouvons qu'un des aspects positifs de son voyage est le fait que Laing a de fidèles compagnons, ce qui est pour nous une preuve supplémentaire que le Pacha a respecté ses obligations vis-à-vis du consul anglais. Une remarque importante : Laing lui-même confirme qu'il est bien protégé par le Pacha, ce qui va jeter le trouble dans les relations anglo-tripolitaines, surtout du côté de Warrington.

¹⁰¹⁸ Le voyageur anglais a cherché à protéger ses papiers qui contenaient toutes les informations qu'il avait pu récolter pendant son voyage. Avant sa mort, il avait également écrit une longue lettre pour sa femme. Cette lettre était écrite de la main gauche puisqu'il avait perdu sa main droite. Il lui racontait tout ce qui lui était arrivé. Pour plus d'informations.

Immédiatement après, le major accompagné de son seul nègre Bengedor¹⁰¹⁹, quitte Tombouctou, sous la garde d'un arabe de la tribu des Berabisches, nommé Rahhal. Ils se dirigent sur Manssandi, ville Bambara. Mais, lorsqu'il repart de Tombouctou pour rejoindre Tripoli, à peine sorti de la capitale du Soudan, le major est massacré par des Fellans¹⁰²⁰. Son fidèle serviteur Bengedor, qui voulait défendre son maître, reçoit également plusieurs coups de poignard. Bengedor a perché en haut d'un arbre sur lequel il avait grimpé, voit l'assassin décapiter le major, brûler ses papiers, briser ses instruments d'astronomie, s'imaginant que c'étaient des objets de sorcellerie¹⁰²¹.

Ce fut la fin dramatique de Laing, et compte tenu du fait que l'accident s'était produit dans une région lointaine, la nouvelle concernant l'assassinat mit du temps à atteindre Tripoli, ce qui permit à chacun par la suite de raconter sa propre¹⁰²² version des faits. En réalité l'assassinat de Laing n'avait rien à voir avec Tripoli, mais était uniquement le fait d'africains. Cela va créer de nombreux problèmes en particulier la reprise du conflit entre l'Angleterre et la France à la Régence, surtout que Rousseau a appris cette nouvelles avant son homologue anglais : Rousseau eut connaissance de la nouvelle avant les autres parce qu'il avait des relations avec plusieurs savants ou personnes cultivées du pays. Il s'est senti obligé de raconter ce qu'il savait à Warrington sans penser que cela allait lui causer, dans le futur, d'énormes difficultés avec le consul anglais.

Il est à remarquer que la réaction de consul d'Angleterre à cette nouvelle n'augure rien de bon : Warrington n'a pas cru que son gendre était mort dans le désert, même quand ce fut le Pacha qui lui en donna confirmation parce qu'il n'avait reçu aucune preuve

¹⁰¹⁹C'est le seul esclave qui soit resté pour servir Laing. Ce dernier l'a acheté durant son séjour à *Ghadamès* pour 50 piastres fortes ; cet esclave se nommait de Gauber. Après l'avoir acheté, *Laing* lui rendit sa liberté à la seule condition qu'il le serve durant le voyage.

¹⁰²⁰ Voir : le journal *Le Sémaphore de Marseille*, page politique, commerciale et maritime, datée d'août 1829, A.M.A.E, série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi : D'Avezac, "des études géographiques en France et l'Angleterre", *revue universelle: bibliothèque de l'homme du monde et de l'homme politique au XIX^e siècle*, 3^e année, t.1, p.338 . Egalement : René Caillié, "voyage à Temboctou et à Jenné, ect", *Revue des deux Mondes*, 2^e série t. 1^{er}, 1830, p. 85. Voir aussi : H.L.M, "Tembouctou (nouvelle exploration de lieutenant Palat) ", *Revue française de l'étranger et des colonies*, t. 2, 1885,P. p. 480.

¹⁰²¹Extrait d'un mémoire rédigé en arabe par l'un des secrétaires du Pacha de Tripoli, d'après des documents et avis authentiques. Voir aussi: Copy of the report on the examination by Sir Fredrik Hankey of Major Laing's arab servant *Bengedor*, dated at Malta, 15 may 1827, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir également : *Bulletin de la société géographie*, Rédigé par .MM. Barrié de Bocage, Bianchi, Bonne, Sueur, Merlin, Warden, et autres membres de la société, *op.cit*, p. 156.

¹⁰²² Détail des circonstances qui ont déterminé le consul Rousseau à quitter son poste pour revenir en France, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

concrète. De ce fait, il envoya des lettres ou des messagers, au cheik Mohamed El-Kanemi, gouverneur du royaume de Kanime, ainsi qu'à Claperton, voyageur anglais, qui résidaient à Bourno pour leur demander d'enquêter sur l'affaire Laing et de lui fournir toutes les explications qu'ils pourraient rassembler.

Il faut dire que la première information fiable qui lui fut communiquée concernant l'assassinat de Laing provenait d'une personne nommée Mohamed El-Wahichi qui avait envoyé une lettre à Hassouna Daghies¹⁰²³. Il faut signaler aussi qu'un autre document informe que les gens de Ghadamès qui avaient fait partie de l'escorte du major, arrivèrent à Tripoli pour dire à Warrington que son gendre avait été assassiné dans le désert¹⁰²⁴. En fait, on ne pense pas que le consul anglais ait appris cette nouvelle par les gens de Ghadamès, parce que ces derniers, comme on va expliquer dans les pages suivantes, étaient restés à Tombouctou quelques temps avant de rejoindre leur pays. En revanche, on peut confirmer que Warrington a appris la nouvelle de la mort de Laing par le consul français qui a des bonnes relations avec les Tripolitaines et les Ghadaméins ou grâce à sa relation avec Hassouna Daghies qui a reçu la première lettre confirmant la mort de Laing.

Il doit ajouter que selon un autre document, le Pacha a appris la nouvelle de la mort de Laing avant Rousseau. L'Académie des Sciences et la Société Géographique ont reçu grâce à M. G. Barbie Bocage les lettres écrites par M. Rousseau sur la mort de Laing, la plus récente datée de décembre 1827, dans laquelle M. Rousseau dit *«je m'empresse de vous informer que le major Laing, dont on avait précédemment annoncé la fin tragique, à réellement péri victime de sa courageuse persévérance, après avoir pu néanmoins visiter la fameuse ville de Tombouctou. Le Pacha vient de me communiquer cet avis, d'après une lettre que le gouverneur de Ghadamès, son lieutenant, lui a écrite ad hoc, et qui est parvenue ici, en moins de quinze jours, parcourir extraordinaire»*. Dans ce sens on peut dire que le Pacha n'avait pas le courage d'informer Warrington du sort du voyageur anglais, au contraire Rousseau avait assez de courage pour informer son homologue de cette nouvelle¹⁰²⁵.

¹⁰²³ Abdallah Al-KHABBAT, *op.cit*, p. 154-158.

¹⁰²⁴ Feuille du journal *Le Sémaphore de Marseille*, Feuille politique, commerciale et maritime, industrielle d'annonces judiciaires et avis divers, datée l'août 1829, A.M.A.E, série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰²⁵ M. BAJOT, "meurtre de Laing et Claperton", *Annales maritimes et coloniales*, 2^e série, t.1, 1828, p 957-958.

En apprenant la fin tragique du Major, Khadir et les autres accompagnateurs originaires de Gadhamès, qui étaient restés à Tombouctou, rédigèrent un procès-verbal qui fut plus tard porté à Tripoli. Ensuite, Khadir et Bengedor reprirent la route de Tripoli, ils passèrent par la maison du cheik El-Mukthar qui leur remit un certificat. On ignore en réalité le contenu de ce certificat, mais, on sait seulement que les deux hommes arrivèrent à Tripoli en février 1828, ils se présentèrent devant le Pacha qui les envoya sur le champ vers le consul Warrington. Ils lui remirent les six écrits du major Laing et le rapport écrit sur sa mort, rédigé à Tombouctou. Le consul prit les papiers, paya la traite du Major et envoya les deux individus au Mehkemé pour qu'ils fassent leur déposition sur les événements.

Le Khadir resta à Tripoli une quarantaine de jours, pour affaires commerciales, puis il retourna à Ghadamès. Bengedor voulait repartir avec lui mais, Warrington l'en empêcha, disant qu'on pouvait encore avoir besoin de son témoignage¹⁰²⁶.

La perte de son gendre amis le consul hors de lui et ceci l'a conduit à soupçonner plusieurs personnes, sans preuves claires. La première victime de ses soupçons est le Pacha lui-même car Warrington lui fait porter l'entière responsabilité de ce qui est passé. Sa colère le pousse même à contacter son gouvernement pour raconter tous les détails de l'affaire de l'assassinat, là également, il souligne bien que c'est la négligence du Pacha qui a causé ce malheur.

D'un autre côté, nous constatons que la colère de Warrington n'a pas pour cause unique le décès de son gendre mais, parce que ce consul attache beaucoup d'importance aux recherches géographiques, il veut se prouver à lui-même et à son pays qu'il assurera la prépondérance dans ce domaine. Il semble qu'il était certain que Laing avait découvert des renseignements très intéressants sur Tombouctou pendant son voyage, ainsi que sur diverses parties de l'Afrique, et que cela lui ait créé de gros problèmes avec le Pacha et d'autres personnes encore.

La position du gouvernement anglais en faveur de son consul est très apparente dans le courrier virulent qu'il adresse au Pacha au sujet de la mort de l'explorateur anglais.

¹⁰²⁶ Extrait d'un mémoire rédigé en arabe par l'un des secrétaires du Pacha de Tripoli, d'après des documents et avis authentiques, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Il ne faut pas être d'accord avec cette position, parce que le Pacha ne peut pas être tenu pour responsable de ces événements, survenus en dehors des frontières, et perpétrés par des personnes qui ne dépendent pas de lui. Ajoutons aussi que les auteurs de ce crime appartenaient à un groupe d'Africains qui étaient connus pour leur haine des Blancs car ils craignaient que les Européens viennent s'installer chez eux. Aussi Laing n'est-il ni le premier ni le dernier voyageur européen à trouver la mort en Afrique ; cela reste le sort chaque Blanc entrant sur les terres des Noirs. En fait, les Africains ne sont pas les seuls à détester les Blancs car les Tripolitaines, surtout les habitants du sud de la Régence, éprouvent les mêmes sentiments mais, ils n'oseraient pas de faire mal à Laing par crainte du Pacha qui protège ce voyageur. Danger que le Pacha a confirmé dans sa lettre *« en ce qui concerne le major Laing, qui est passé par ici pour aller à Tombouctou, et dans d'autres régions, le reproche que vous nous faites, par rapport au retard de son voyage et les complications qu'il a rencontrées à Touat et dans d'autres endroits, nous l'avons, cher ami, signalé au major Laing, et nous l'avons mis en garde sur tous les problèmes qu'il allait rencontrer, et nous lui avons expliqué que nous n'étions pas responsable de tout ce qu'il pouvait lui arriver en dehors de notre circonscription. Et toutes ces déclarations ont été faites en présence de votre consul. En ce qui concerne le doute qui subsiste chez vous quant à notre manquement à protéger le major Laing, il est infondé, nous avons toujours agi en faveur des intérêts de l'Angleterre et fait en sorte de sauvegarder nos bonnes relations »*¹⁰²⁷. Le contenu de cette lettre nous confirme de nouveau ce que nous avons dit précédemment que le Pacha faisait tout ce qui était possible pour garantir la sécurité des voyageurs Anglais et que Laing lui-même a confirmé que le Pacha avait bien envoyé des hommes pour garantir sa sécurité.

Il est certain que le consul anglais va réagir très fermement en rendant le Pacha responsable, et les divers événements graves vont en découler : Warrington a été tellement choqué et irrité, qu'il a tout fait pour mener la vie dure au Pacha et chacune de ses demandes était assortie de menaces, au point de demander au colonel de la flotte anglaise d'envoyer un navire militaire à Tripoli. Dès l'arrivée du bateau, le consul, accompagné du colonel, s'est dirigé vers le palais pour expliquer au Pacha que son attitude et celle de ses troupes n'étaient pas convenables et qu'il était en droit de croire en leur mauvaise foi. Il ajouta que, s'il continuait comme cela, cela pourrait avoir de graves conséquences. En tout

¹⁰²⁷Voir : le texte de la lettre entière chez Ismail KAMALI « *Documenti inediti sulla caduta dei Caramanli* », traduit par Mohamed BAZAMA, Dar Liban, 1965, p 19, 20, 21. Voir aussi : René Caillié, *op. cit.*, p 499.

État de cause, Youssef n'a tenu aucun compte des accusations¹⁰²⁸ et a demandé au consul d'aller lui-même en Afrique centrale pour demander à tous les habitants de rendre tout ce qui aurait été pris à Laing. Le consul français a pris ces accusations pour une plaisanterie¹⁰²⁹ et a dit, par dérision, que la flotte anglaise allait mettre Tripoli en cendres.

Mais, il semble que le consul français ne connaissait pas bien son homologue : Warrington est tellement entêté et cette affaire a pris une telle ampleur qu'il ne cesse d'envoyer des lettres quémendant des informations et il essaie même de convaincre des personnes de partir à la recherche de son gendre, dans plusieurs parties de l'Afrique, dans l'espoir qu'on lui rapporte de bonnes nouvelles.

Malgré les témoignages de Khadir et de Bengedor, Warrington envoie à Ghadamès son domestique maure, nommé Azoumi, avec les chiaoux du Pacha. Ils ont ordre de se rendre auprès du cheik El-Mukthar pour lui demander de nouvelles informations.

El-Mukthar écrit alors à Warrington une lettre dans laquelle il lui confirme la fin tragique de Laing. Il fait également parvenir la traduction de ses papiers et ses instruments. Cette lettre est apportée à Tripoli par son serviteur Hadji Mohamed El-Kantoui et il y a aussi une lettre pour le Pacha. Lorsque Warrington prend connaissance de ces deux missives, il entre dans une violente colère, en disant que les écrits du El-Mukthar sont mensongers¹⁰³⁰. Il est important de mentionner que le consul a été très affecté par l'assassinat de Laing, non seulement parce qu'il était son gendre, ni à cause de la perte des recherches scientifiques de ce voyageur, mais surtout parce qu'il existait une relation très forte entre les deux hommes.

Si on veut relater l'aventure de l'explorateur anglais, on peut la qualifier d'incident historique et politique, ayant eu une incidence sur la relation franco-Tripolitaines. L'erreur serait de négliger les nouvelles et les rumeurs qui se répandirent après l'arrivée de Khadir et de Bengedor à Tripoli : elles insinuent que les papiers de l'explorateur anglais ont été remis à Hassouna Daghies¹⁰³¹. Toutes ces rumeurs ont fait que la colère du consul anglais redoubla

¹⁰²⁸ Rodolfo Micachi, *op.cit.*, p. 215, 216.

¹⁰²⁹ Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 5 août 1829, A.M.A.E, série C.C.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰³⁰ Extrait d'un mémoire rédigé par l'un des secrétaires du Pacha de Tripoli, A.M.A.E, série C.C.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰³¹ Feuille du journal *Le Sémaphore de Marseille*, Feuille politique, commerciale et maritime, industrielle d'annonces judiciaires et avis divers, datée l'août 1829, A.M.A.E, série C.C.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

et qu'il a exigé du Pacha, de faire le maximum pour retrouver ces papiers et les lui remettre en main propre.

Concernant la position de Pacha sur cet événement, nous constatons qu'il ne veut pas entrer en rivalité avec l'Angleterre, ce qui est confirmé par le fait que le Pacha tenta de se débarrasser des exigences du consul en lui envoyant de temps à autre les nouvelles qui pouvaient lui parvenir au sujet de l'explorateur mais c'était en vain : ces informations n'étaient jamais suffisantes pour le consul anglais et ne mettaient pas fin à sa colère¹⁰³².

Parmi les événements survenus durant cette période, il en est un plus important que nous noterons : le retour d'Azoumi, l'envoyé de Warrington, a été un élément déterminant dans le déroulement de l'affaire car le consul a considéré que les nouvelles qu'il rapportait provenaient de sources sûres et il a donc accepté de croire à la mort de Laing. Mais dès ce moment, il ressentit la nécessité impérieuse de trouver une explication à cette fin brutale et il envisagea la culpabilité d'autres parties. Cela l'a poussé à avouer au Pacha qu'il pensait qu'une conspiration politique était derrière la mort de Laing et que lui, le Pacha, était au courant de cette conspiration. Il a annoncé aussi qu'un maure lui a dit en juin 1829 que les papiers du Major Laing sont arrivées à Tripoli environ sept ou huit mois avant cette date.

Ces nouvelles accusations du consul anglais nous ont montré que le Pacha restait fidèle à son amitié envers l'Angleterre, même s'il la craignait comme on l'a déjà dit. Ces accusations ont fini par inquiéter Youssef Pacha, qui ne voulait pas perdre le soutien de l'Angleterre, surtout qu'il comptait sur son aide contre le gouverneur d'Égypte, qui faisait courir le bruit qu'il allait envahir Tripoli.

D'un autre côté on se rend compte que le consul d'Angleterre a commencé à sentir la peur de Pacha et a voulu en profiter à son avantage : Warrington a renouvelé sa visite au Pacha pour l'informer qu'il accusait Hassouna Daghies d'avoir pris les feuilles de Laing¹⁰³³. Il est important de dire que le consul anglais, absolument furieux contre le Pacha, avait, depuis quelques temps déjà, fait descendre le drapeau anglais du portail du consulat d'Angleterre et avait demandé au consul hollandais de garantir la sécurité des ressortissants maltais¹⁰³⁴.

¹⁰³²Détail des circonstances qui ont déterminé le consul Rousseau à quitter son poste pour revenir en France, A.M.A.E, série C.C.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰³³René Caillié, *op. cit*, p 499. Voir également : Ismail KAMALI, *op.cit*, p. 17,18.

¹⁰³⁴Dépêche télégraphique du préfet maritime de Toulon, datée du 19 août 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Mais, tout en déployant ses efforts pour faire pression sur Youssef, Warrington n'a pas réussi à convaincre le gouvernement anglais du bien fondé de ses agissements.

Malgré son accord sur le principe avec son consul le gouvernement n'a pas voulu suivre ce qu'il considérait comme des débordements et des folies. Il lui a plutôt reproché son comportement envers le Pacha et il a souhaité poursuivre les relations avec Tripoli¹⁰³⁵.

IV. Les raisons et les sources des accusations contre le consul français

Attardons-nous maintenant sur l'autre accusation lancée par Warrington, cette fois contre le consul français et sur la réaction du Pacha à ce sujet. La nouvelle idée développée par Warrington est que c'était Daghies qui avait remis les écrits et tous les papiers de l'explorateur anglais au consul français, Rousseau. Le Pacha n'a pas contredit ces accusations, surtout qu'il a trouvé là une échappatoire à l'agressivité de ce consul et aux pressions qu'il exerçait sur lui. C'est pour cette raison qu'il a accepté de faire subir des interrogatoires en espérant découvrir les coupables. C'est ainsi que Youssef Pacha s'est retrouvé dans une position de soutien vis-à-vis du consul anglais appuyant en cela les accusations contre Rousseau. Mais, la question qui reste posée c'est la raison pour laquelle le Pacha a agi de la sorte envers un représentant d'un pays fort comme la France, et dont il venait de dire qu'il considérait son consul comme un ami proche.

Pour répondre à cette question, il faut revenir un peu en arrière et l'on pourra trouver plusieurs raisons qui ont fait que le cœur du Pacha a été rempli de colère envers le consul français. Il est observé que l'une des raisons les plus importantes, et nous l'avons déjà citée, est que le Pacha avait besoin du soutien de l'Angleterre contre le souverain d'Egypte, qui cherchait à contrôler les trois Régences d'Afrique du Nord, et sachant que la France soutenait le Pacha d'Egypte, il en pouvait pas s'adresser au consul de France.

¹⁰³⁵*Youssef Pacha* a envoyé une mission à Londres pour enquêter sur l'affaire de Laing. Les résultats de cette mission ayant été satisfaisants : Cette démarche a été bien acceptée par l'Angleterre et le représentant Tripolitain a reçu en cadeau un sabre, deux pistolets et un montre. Les personnes de sa suite ont reçu eux aussi différents petits cadeaux. Le gouvernement anglais a envoyé avec la mission une lettre aimable à *Youssef Pacha*, pour lui demander de régler les dettes des ressortissants anglais. Voir : lettre du consul de Naples au ministre des Relations extérieures de Naples, dossier Naples, datée de janvier 1831, Centre libyen des recherches historiques, Tripoli.

Parmi les autres raisons les plus importantes, revenons sur l'incident qui s'est produit le jour de la fête du Roi français en 1826, incident que nous avons déjà relaté précédemment. Lors de cette journée, Youssef Pacha a ressenti de la honte et a été humilié en public quand il a été contraint d'accepter toutes les conditions imposées par Rousseau, comme le fait de devoir se déplacer au consulat français pour présenter ses vœux de manière personnelle. Youssef Pacha, même s'il a fait bonne figure en cette occasion, n'en reste pas moins plein de rancune contre Rousseau.

Rancune encore puisque c'est Rousseau qui a servi d'intermédiaire pour les signatures de traités avec plusieurs pays européens comme Naples, traités qui lui ont fait perdre d'importantes sommes d'argent.

En vérité, le consul anglais a profité de cette occasion pour aggraver la discorde entre le Pacha et Rousseau et selon ce dernier, le Pacha n'écoutait que les conseils de Warrington. Celui-ci a réussi à renforcer la haine que Youssef éprouvait pour Rousseau, en lui assurant que c'était à cause de lui que les caisses de Tripoli ont perdu environ 20.000 piastres fortes, pendant les négociations avec Naples¹⁰³⁶. Le consul français, reconnaît lui-même avoir fait perdre des sommes importantes à Youssef Pacha¹⁰³⁷. C'est lui aussi, d'après les dires du consul de Naples, qui a réussi à négocier, avec des moyens douteux, en faveur d'un commerçant autrichien, au détriment du Pacha, ce qui lui a rapporté 3000 piastres fortes¹⁰³⁸.

Il semble bien que Warrington ait parfaitement réussi son entreprise car Youssef Pacha ne cache plus sa haine envers le consul Rousseau. Il lui est même arrivé de l'humilier dans une réunion où il lui déclara que «*le consul ne méritait pas les égards que le Pacha avait pour lui*»¹⁰³⁹ Cette dernière phrase confirme que le Pacha n'a plus de respect pour Rousseau mais on n'oublie pas non plus qu'il ne veut pas perdre l'amitié de l'Angleterre, car il a besoin de son soutien contre le Pacha d'Égypte.

¹⁰³⁶Notes sur les motifs qui ont obligé le Baron à quitter Tripoli, A.M.A.E, série C.C.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰³⁷Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 17 Octobre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰³⁸Rapport du consul de Naples justifiant son refus de s'occuper du consulat français, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰³⁹Rapport fait par le consul Rousseau sur un brick autrichien, en rade de Tunis, le 8 Septembre 1828, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Disons aussi que Warrington a accusé son ancien ami Hassouna Daghies de coopérer avec Rousseau parce que selon lui, ces deux personnes ont reçu la nouvelle de la mort de Laing avant tout le monde. Rousseau est le premier à avoir eu l'information par ses amis à Ghadamès, et Hassouna le premier qui a reçu la lettre de confirmation de sa mort. C'est peut-être pour cette raison que le consul anglais les a accusés tous les deux de s'être concertés dans l'affaire Laing.

Il ne fait aucun doute que ce qui a affaibli la position du consul Rousseau, c'est qu'à cette époque il n'était apprécié ni de Youssef Pacha, ni du consul anglais, ni des autres consuls¹⁰⁴⁰. Après cet incident, ils se sont tous détournés du consul français, ce qui a poussé ce dernier à déclarer que les consuls de Suède, du Danemark et de Sardaigne ne sont que les larbins du consul anglais, et que ce dernier les utilise comme des pions politiques contre le consul français qui n'a plus aucun pouvoir sur Youssef Pacha. En fait, la crainte des consuls par le Pacha traduit une part de la crainte, de leur pays et comme le Pacha n'avait pas peur de Rousseau, cela démontre que Youssef Pacha ne craignait pas non plus de France. La dernière parole du consul français nous confirme que Youssef Pacha n'apprécie plus le gouvernement français : ce sont les Anglais qui, maintenant, ont gagné l'estime du Pacha.

Il est certain aussi que même les personnes proches, du consulat français ont délaissé Rousseau après les accusations du consul anglais. Même ses amis Maures et également le juif Abraham Serussi, qui est parti travailler à l'étranger pour échapper à tous les désagréments causés par le Pacha et Warrington.

Il est devenu clair que Rousseau s'est trouvé dans une situation très difficile où il était haï par Youssef Pacha, persécuté par le consul anglais et abandonné par tous les autres consuls. Ceci a fait que Rousseau ne faisait plus confiance au Pacha de Tripoli, bien au contraire il en attendait le pire. Ceci est visible dans la lettre adressée au ministre français des Relations extérieures dans laquelle il explique qu'un jour avant les accusations envers lui, un respectable marabout, et en même temps un de ses amis, l'avait mis en garde en lui disant que si jamais on lui demandait d'aller au palais, il devrait s'abstenir de boire ou de manger quoique ce soit chez Youssef Pacha. Avertissement que Rousseau a respecté,

¹⁰⁴⁰ Rapport fait par le capitaine Durbec au préfet maritime, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

parce qu'il était sûr que Youssef était capable de nuire même aux personnes les plus proches de lui¹⁰⁴¹.

Il est fondamental pour notre recherche, de connaître la nature des relations entre les deux consuls et surtout la réaction du consul français, après les terribles accusations portées par Warrington à son encontre devant Youssef Pacha, et les autres consuls des autres pays étrangers.

Il faut dire que la position de consul français face à cela, était raisonnable, en fait, même si ce sont les accusations portées par Warrington qui déclenchèrent la colère de Rousseau, c'est lui qui prit l'initiative d'entreprendre une correspondance pour tenter de mettre fin au conflit. Il souhaitait essayer de trouver une solution plus raisonnable à cette affaire plutôt que de recourir à la force qui ne faisait qu'envenimer les choses. La première lettre qui parvient au consul anglais est datée du 17 juin 1829 et Rousseau y exprime son mécontentement concernant les propos qui lui étaient destinés et son implication dans une affaire qui ne le concerne pas. Le consul français demande à son homologue anglais de répondre à sa lettre en italien¹⁰⁴² puisque un nombre important d'employés du consulat anglais écrivent et parlent couramment l'italien¹⁰⁴³.

Warrington répond le jour même à la lettre de Rousseau. La lettre nous révèle que le consul anglais n'a pas l'intention d'ouvrir la porte au débat et la discussion avec le consul français sur ce sujet. Il confirme à ce dernier que tous les documents concernant l'affaire Laing sont maintenant entre les mains du gouvernement anglais¹⁰⁴⁴. Il explique son refus de donner des éclaircissements ou des explications concernant l'accusation, par crainte de porter atteinte à sa mission qui consiste à retrouver les documents de Laing¹⁰⁴⁵.

¹⁰⁴¹Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 7 octobre 1829. Voir aussi : la lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 17 octobre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁴²Le consul Rousseau compte sur le consul hollandais pour traduire les lettres de Warrington. Pour plus de détails, voir la lettre du consul de Hollande au consul Rousseau, datée du 18 juin 1829 A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁴³Lettre du consul Rousseau au consul Warrington, datée du 17 juin 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁴⁴Quand Warrington eut réuni tous les papiers qui accusaient *Hassouna Daghies* et le consul français, il nolisait un bâtiment pour Marseille et fit embarquer son vice-consul avec l'ordre de présenter ces documents au gouvernement de Londres. Voir : le rapport du consul de Naples justifiant son refus de s'occuper du consulat français, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁴⁵Quand Warrington eut réuni tous les papiers qui accusaient *Hassouna Daghies* et le consul français, il nolisait un bâtiment pour Marseille et fit embarquer son vice-consul avec l'ordre de présenter ces documents au

Jusqu'à ce moment, il n'y a aucun signe indiquant que le consul d'Angleterre adoptera les méthodes diplomatiques pour résoudre ce problème, au contraire, il est clair que ce consul ne souhaite pas calmer le jeu mais, qu'au contraire, il veut continuer à faire monter la tension entre eux. Il ne cesse de gêner leurs relations. Cela montre que ce n'est qu'une question de lutte de pouvoir entre les deux consuls.

Le consul anglais n'a pas apprécié que Rousseau lui demande d'écrire en Italien. Il affirme qu'il continuera à écrire dans sa langue maternelle sauf si Rousseau donne l'exemple et commence à écrire en Italien lui-même¹⁰⁴⁶. Le consul français n'est pas satisfait de la réponse de Warrington mais il comprend que les accusations du consul anglais sont extrêmement sérieuses ; c'est pour cela qu'il lui adresse une autre lettre disant «*peut être pensez-vous que les papiers de Laing sont passés des mains de Hassouna Daghies dans les miennes*».

Les lettres des deux consuls nous montrent que l'affaire n'est pas seulement la recherche de la vérité sur l'assassinat d'un citoyen, mais, une affaire politique entre deux pays. Dès que Rousseau apprend que le consul anglais a exprimé ses doutes envers la France auprès de son gouvernement, il décide d'en informer le sien. En conséquence, il demande à Warrington de fournir des preuves tangibles concernant son implication dans cette affaire au lieu de le considérer comme suspect, et déclare que seule la Cour est habilitée à déterminer le coupable¹⁰⁴⁷.

Le jour suivant, Rousseau écrit au ministre des Affaires étrangères français pour l'informer de ses problèmes avec le consul anglais. Il affirme que ce dernier est un homme qui cherche noise à tout le monde mais, plus particulièrement à lui, à cause de son succès lors de la signature de la convention franco-tripolitaines à Naples. Et Rousseau ne s'arrête pas là, il dit qu'il considère le consul anglais comme responsable de tous les conflits survenus entre Tripoli et le gouvernement français. Cette lettre, surtout la dernière phrase, nous confirme la persistance du conflit entre les deux pays pour obtenir la première place dans la cour de Pacha. Elle souligne également l'importance de la concurrence de point de vue

gouvernement de Londres. Voir : le rapport du consul de Naples justifiant son refus de s'occuper du consulat français, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁴⁶Lettre du consul Warrington au consul Rousseau, datée du 17 juin 1829, A.M.A.E, série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁴⁷Lettre du consul Rousseau au consul Warrington, datée du 20 juin 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

scientifique. Rousseau qui était accusé d'avoir acheté les documents qui comprennent les efforts de l'explorateur anglais, déclare au ministre que la perte des documents est la cause qui a poussé le consul anglais à tenir des propos malveillants à son égard. Rousseau, donc, estime que cette accusation est dangereuse car sa dignité est atteinte et le pardon n'est pas envisageable après une telle insulte. Il demande au ministre que le gouvernement français prenne des mesures efficaces pour prouver son innocence devant tous¹⁰⁴⁸.

Les véritables pressions sur le consul français ont commencé au début du mois d'août, même le Pacha avait été informé que les documents de Laing étaient entre les mains de Rousseau. C'est le Pacha lui-même qui révéla, sous le sceau du secret, au médecin anglais Dicson qu'il avait des informations sûres, ce qui montre qu'il est totalement sous l'influence du consul anglais. Il est vrai que ce dernier est bouleversé et très affecté depuis la mort de son gendre.

Il est à signaler que cette position de faiblesse du Pacha l'a rendu comme un jouet entre les mains du consul anglais¹⁰⁴⁹. Les pressions de ce dernier ont persisté en usant de tous les moyens à sa disposition pour trouver les documents. De ce fait il exigea du Pacha que les biens de toutes les personnes originaires de Ghadamès et résidant à Tripoli soient confisqués, ce qui fut fait. Et non content de cette mesure vexatoire, il persista à accuser Hassouna Daghies d'avoir pris les papiers de Laing.

Cela confirme ce que nous avons déjà dit, à savoir que le Pacha est sous l'influence de Warrington ; ce dernier est devenu le donneur d'ordres, il commande et le Pacha ne se sent pas en mesure de s'opposer à sa parole.

D'autre part, des pressions et des événements désagréables pour Rousseau et Daghies surviennent dans une assemblée publique qui se tint à la même époque : sous la présidence du Pacha, Hassouna Daghies s'adresse au consul d'Angleterre des termes remarquables *«Si je suis en possession des papiers que vous réclamez, prouvez le fait et je subirai sans murmure la peine que le Pacha mon maître m'infligera. Autrement, j'irai à Londres par la corvette anglaise ancrée dans cette rade, pour m'adresser à vos propres tribunaux, à la décision desquels je me sou mets d'avance»*.

¹⁰⁴⁸Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 21 juin 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁴⁹Rapport de la commission sur l'affaire Rousseau au prince de Polignac, ministre des Relations extérieures, daté du 3 janvier 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Le ton de bravade sur lequel Hassouna Daghies s'entretient avec son rival laisse deviner toute son assurance sur le fait qu'il est innocent dans cette affaire. On voit qu'il ne cède pas, mais, aussi qu'il ne va pas rester les bras croisés devant ces accusations.

Il est clair que l'affaire de Laing est toujours compliquée, Warrington pour sa part ne cède pas non plus, il répond vaguement à la double proposition d'Hassouna mais, surtout il l'accuse d'agir en partisan des français.

À la suite de cela, le Pacha toujours sous la pression du consul anglais expédie de nouveau des chiaoux à Ghadamès pour aller à la recherche de nouvelles informations sur les papiers de Laing avec ordre de ramener à Tripoli El-Khadir et tous ceux qui pourraient donner des informations fiables sur ce sujet¹⁰⁵⁰.

On estime que ces gens ne veulent pas être partie prenante dans ce conflit, par exemple, El-Khadir qui craignait que le Pacha ne le sacrifie aux injustes demandes de Warrington, dont il connaissait la méchanceté, se sauva à Tombouctou. Quant à Warrington, quoique malade, on le ramena à Tripoli avec Sabani, son frère, ainsi que d'autres personnes de Ghadamès.

D'autre part, nous voyons que le consul d'Angleterre n'était pas sûr de la validité de ses accusations et également il ne fait pas de confiance à ses témoins : avant l'arrivée des témoins, Warrington, qui craint que tous ces gens témoignent en faveur de Hassouna Daghies, ce qui lui apporterait honte et mépris, force la main du Pacha pour que, par tous les moyens possibles de persuasion ou de violence, il leur fasse dire que les papiers du major Laing ont été pris par Hassouna et remis au consul de France. Le Pacha promet de faire ce que Warrington lui demande.

Il paraît que Hassouna Daghies a pris une connaissance de ce complot terrible et craignant pour sa vie, se réfugie au consulat d'Amérique¹⁰⁵¹, le 8 août 1829 M. Coxe, chargé d'affaires de cette puissance, adresse une note officielle au Pacha pour l'informer du fait et

¹⁰⁵⁰Extrait d'un mémoire rédigé en arabe par l'un des secrétaires du Pacha de Tripoli. Voir aussi la note sur les motifs qui sont obligés le baron Rousseau à quitter Tripoli, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁵¹Mohamed Daghies avertit Rousseau que son frère Hassouna s'était réfugié au consulat d'Amérique ; c'était par obligation mais il aurait préféré se mettre sous la protection du consulat de France. Mohamed, craignant la colère du Pacha à cause de la fuite de son frère, avertit M. Rousseau qu'il allait venir chez lui pour demander assistance. Voir : la lettre de Mohamed Daghies au consul Rousseau, datée du 9 août 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi : René CAILLIE, op. Cit, p. 500.

demander un *teskéré*¹⁰⁵² de sureté pour le fugitif Hassouna. Le Pacha, sans rougir, répond à M. Coxe que, comme il s'agit d'une affaire concernant les Anglais, il doit auparavant s'adresser à Warrington pour lui demander la grâce d'Hassouna, et seulement après, il accordera un *teskéré* au consul Américain pour Hassouna.

Se sachant en danger, Daghies s'embarque secrètement à bord d'une corvette américaine qui se trouve dans le port et le commandant le conduit à Mahon¹⁰⁵³, tout le monde à Tripoli pense alors que Hassouna va se rendre à Londres pour porter plainte pour calomnie contre son accusateur, le consul Warrington.

il semble que la question ne sera pas résolue par l'échappé de Hassouna Daghies, car, après avoir été informé de la fuite de Daghies et sur l'insistance de Warrington, le Pacha fait dire à Mohamed et Sied, frères de Hassouna, qu'il les considère dorénavant comme ses otages et qu'il les livrera aux Anglais si ces derniers l'exigent.

Les deux frères Daghies, effrayés par ce message, vont se réfugier au consulat de France et à la suite de la question que leur pose le baron Rousseau, Mohamed répond qu'il n'est pour rien dans l'affaire de son frère Hassouna, concernant les papiers de Laing¹⁰⁵⁴.

Il semble que le fait que les deux frères Daghies se réfugient au consulat français n'était pas un bon choix, parce que cela peut confirmer l'implication de la famille Daghies avec le consul français, tout au moins du point de vue du consul anglais. Il aurait été préférable que les deux frères se réfugient au consulat américain ou auprès d'un autre consulat, pour dissiper les soupçons.

Malgré cela on constate que le Baron Rousseau avait bien agi. Il demande alors au Pacha un *teskéré*¹⁰⁵⁵ pour les deux frères, le Pacha établit le *teskéré* et promet de ne faire aucun mal à Mohamed et Sied¹⁰⁵⁶.

¹⁰⁵²Le *teskéré* a valeur d'attestation certifiant, soit un ordre, soit un échange quelconque.

¹⁰⁵³Mahon : port des îles Baléares espagnoles.

¹⁰⁵⁴Copie d'une déclaration de Mohamed Daghies au consul Rousseau, datée du 9 août 1822, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁵⁵Le *teskéré* stipule : «*Notre présent écrit se trouve entre les mains de Mohamed Daghies et de son frère Sied pour servir de preuve que nous sommes satisfaits d'eux et que nous leur promettons repos et sureté au nom de Dieu et du prophète, ils ne doivent rien craindre de notre part*», voir : traduction de *teskéré* délivré à Mohamed Daghies par le Pacha de Tripoli, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁵⁶Traduction de *teskéré* d'aman délivré à Mohamed Daghies par le Pacha de Tripoli, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Il est à noter que Warrington a profité de l'arrivée de l'un des navires anglais au port de Tripoli pour demander à son capitaine de prendre Bengedor le serviteur de Laing, à Malte pour que le général Frédéric Hankey puisse à nouveau le questionner, loin de Tripoli. Il espère que cet éloignement poussera Bengedor à révéler certains éléments de cette affaire qui auraient été tus jusque-là. Mais les choses ne se sont pas déroulées comme prévu, car ce nègre n'apportera que frustration au consul anglais en refusant de divulguer quoi que ce soit. Bengedor a maintenu ces précédentes révélations sur la mort de l'explorateur et sur le sort de ses documents, en affirmant toujours qu'ils avaient été mis dans deux grands sacs avec les vêtements de l'explorateur et d'autres objets puis qu'ils les ont transportés sur le dos d'un chameau vers Tombouctou.

Selon les rumeurs, les deux sacs auraient été brûlés. Il n'y a pas doute que cette révélation suscita le mécontentement de Warrington qui affirmait pensait que les documents de l'explorateur étaient bien arrivés à Tripoli, par l'intermédiaire d'une personne qui les avait transmis au consul français.

Le général Hankey déclara au sujet de l'esclave Bengedor: *« J'ai interrogé à plusieurs reprises la personne envoyée ici par M. Warrington de Tripoli, concernant les circonstances au moment de la mort du défunt major Laing et que rien ne peut être élucidé, d'après les dire de cette personne qui pourrait servir d'indice pour retrouver les papiers et les journaux de ce malheureux officier ».*

À aucun moment le général n'a douté des révélations de Bengedor. Il a toujours manifesté de bonnes dispositions envers cet esclave et dans ses mémoires on peut lire *« ce dernier est un homme simple apparemment qu'on verrait mal participer à un complot contre le major Laing durant sa vie ou dissimuler les papiers du major Laing ou d'en disposer après sa mort¹⁰⁵⁷ ».*

A ce stade de nos recherches nous ne trouvons aucune indication pour condamner le consul français, surtout que Bengedor qui a accompagné Laing lors de son voyage n'a pas évoqué que Rousseau avait un rapport cet épisode. Il est remarqué aussi dans le passé que la plupart des témoins du consul anglais comme El-Khadir, furent obligés de se parjurer, en plus, la position des frères Daghies rejettent ces accusations

¹⁰⁵⁷ Copy of the Report on the examination by sir Fredrik Hanky of Major Laing's arab servant *Bengdor*, dated Malta 15 may 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Avant d'évoquer d'autres détails concernant cette affaire, nous devons faire le point sur les bases et les fondements sur lesquelles s'appuient les accusations contre le consul français. Nous savons que Warrington accuse Hassouna Daghies d'être en possession illégale des documents de l'explorateur, et aussi, d'avoir planifié son assassinat, mais, il n'a pas déclaré cela officiellement¹⁰⁵⁸. Il a aussi accusé Rousseau d'avoir acheté ces documents pour un montant de 87.000 tabari, et de les avoir envoyés au Roi de France¹⁰⁵⁹.

L'accusation par Warrington de son homologue français est basée sur le témoignage des deux frères Babani et Khadir, ainsi que sur le témoignage de Mohamed Babani, chef de l'une des tribus à Ghadamès.

L'écrivain du Pacha précise que les témoignages de ces personnes sont nuls puisque ceux de Khadir, de son frère et de Bengedor, disent exactement le contraire. Ces témoignages sont dans les archives du tribunal de Tripoli. On reviendra en détail sur ce sujet.

L'autre fondement des accusations résidait dans le témoignage de Mohamed Daghies, dans lequel il déclarait que son frère Hassouna avait transmis les documents de l'explorateur anglais au consul français. En réalité, il est difficile de prendre en considération le témoignage de Mohamed Daghies car il change constamment ses déclarations : tantôt il est contre le consul français, tantôt il lui est favorable¹⁰⁶⁰. Ce qu'on développera par la suite.

Selon Warrington, Hassouna et Rousseau cherchaient, depuis longtemps à obtenir les documents de Laing. Il les a vus se rencontrer secrètement et passer des heures ensemble, pendant la nuit. L'événement qui éveilla ses soupçons est la déclaration du consul français disant à l'un de ses amis, le 24 août 1829, qu'il publiera un livre sur Tombouctou et qu'il est possible que la première partie soit déjà prête¹⁰⁶¹.

¹⁰⁵⁸Note rédigée pour être communiquée à M Hay secrétaire d'État au Bureau des colonies, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁵⁹Lettre du consul Rousseau au vice consul M. Clairambault, datée du 9 septembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁶⁰Extrait d'un mémoire rédigé par l'un des secrétaires du Pacha à Tripoli, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi René Caillié, *op. Cit*, p. 500.

¹⁰⁶¹Nouveau récit dans le détail de l'Affaire *Laing*, daté du 18 septembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Ces déclarations confortent Warrington dans son sentiment que le consul français a obtenu des informations sur cette ville en se basant sur les documents perdus de son gendre¹⁰⁶².

Rousseau confia à l'un de ses amis, le 12 juin 1828, qu'«*il espérait être bientôt en possession de l'histoire de Tombouctou, qu'il attendait Sidi Ali Baba d'Avance venant de Jouant et que M. Warrington s'occupait de la recherche des papiers du major Laing*»¹⁰⁶³.

La réduction des dettes de Hassouna par le consul français peut aussi mettre le doute à l'esprit. Dans ce cas, on pourrait penser que Hassouna a donné les documents au consul français après la réduction de sa dette, mais les faits montrent le contraire puisque les dettes de Daghies et son accord avec les commerçants français datent du 15 mars 1827 et que, selon le consul anglais, les documents de Laing ont été transmis vers Tripoli à la fin de 1828¹⁰⁶⁴.

Selon les documents d'archive de Marseille, le traité du 15 mars 1827 ne parle pas de rédaction, mais elle dit que Hassona reconnaît ses dettes mais il ne peut pas payer qu'en fonction des arrangements pris avec Rousseau. Le traité stipule que Hassona devra verser entre les mains de Rousseau, à partir d'une somme totale d'environ quarante mille francs. En revanche, le traité qui a été fait sous la garantie du Pacha, et qui a été annoncé par Rousseau à la chambre de commerce le 9 avril 1829, dit que Hassona doit à diverses personnes la somme de 82146 Frs, 29 centimes, cette somme est réduite à 55%, cette somme devaient donc 45180 Frs, 45 cents qui donnent en piastres Fortes 8524 et 60 cents, avec les frais 8804 Piastres Fortes, en fait selon un autre document l'arrangement fait avec le Pacha et son fils stipule que ces derniers sont légalement obligés de payer le consul Rousseau pendant le

¹⁰⁶²Pour plus des détails sur la notice du Rousseau sur Tombouctou voir : M. Fix, 1^{er} procès-verbaux des séances, *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, t. 7 et 8, 1827, p. 156-161 Voir aussi : Note sur le départ de M. Rousseau de Tripoli de Barbarie, datée du 15 octobre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁶³En fait il y a deux remarques : 1) dans un autre document, M. Rousseau parle de *Sidi-Ahmed Baba d'Arawan et non Sidi Ali Baba*, 2), on pense que M. Rousseau a obtenu des informations sur la ville de Tombouctou de l'ouvrage de *Sidi Ali Baba* : dans une de ses lettres, il parle d'autres ouvrages concernant l'Afrique comme celui de *Ibn Bathouta* qui existe déjà à Tripoli, pour ce sujet voir : Nouveau récit dans le détail de l'Affaire *Laing*, daté du 18 septembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁶⁴Note rédigée pour être communiquée à M. Hay secrétaire d'État au Bureau des colonies, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

courant de l'année 1829. La somme due de 7924,50 piastres fortes, représentant 55% de ce que devait initialement Hassona Daghies¹⁰⁶⁵.

La vérité est que, en étudiant les documents des archives de la chambre de commerce de Marseille, on constate que les relations entre Rousseau et Dagheis étaient ordinaires. Peut-être même que Dagheis était en difficulté avec Rousseau, qui ne cessait de le harceler au sujet de ses créanciers français. Quant à la réduction de ces dettes, c'était l'une des solutions à laquelle a abouti Rousseau pour essayer d'obtenir, au moins, une partie des remboursements après avoir constaté le manque de bonne foi de Dagheis. Pour en savoir plus sur cette question des dettes, sur les relations entre les deux hommes et pour prendre la mesure des difficultés auxquelles Rousseau eut à faire face, il faut se reporter au paragraphe qui concerne les commerçants tripolitains.

En ce qui concerne la position de Rousseau face à ces accusations, on trouve qu'il s'est défendu contre les accusations retenues contre lui en disant «*eussent été pour moi d'une nullité absolue, attendu que je n'aurais pu en comprendre le contenu, ne sachant pas un mot d'anglais, ni les publier, ni enfin les vendre ou les confier à qui que ce soit sans me compromettre gravement*¹⁰⁶⁶».

Il doit aussi ajouter aux éléments à charge la fuite de Hassouna Daghies, considérée comme l'un des plus importants indices ayant suscité les doutes de Warrington envers le consul français. Warrington a utilisé ces informations pour accentuer sa pression sur Rousseau en envoyant, le 12 août 1829, M. Van Breughel consul de Hollande accompagné de M. Negri, consul de Sardaigne, M. Ttahr consul de Suède et M. Kunssen consul du Danemark au consulat français pour lire à Rousseau une note officielle de Warrington par laquelle ce dernier demande à Rousseau la restitution des papiers de Laing qu'Hassouna Daghies lui avait certainement remis. Et cela, d'après une déclaration du Pacha selon l'aveu que lui en aurait fait Mohamed Daghies.

Il semble que Warrington appuie sa demande sur des notes produites par le Pacha à la suite d'une confession faite par Mohamed Daghies et les gens de Ghadamès. En revanche,

¹⁰⁶⁵Lettre de Hassona Daghies au M. Rousseau, datée du 15 mars 1827, voir aussi : lettre de consul Rousseau à la chambre de commerce de Marseille, datée du 7 novembre 1829. Voir en plus Exposé sur l'affaire Hassona Daghies, CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

¹⁰⁶⁶Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 17 Octobre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

nous remarquons que le Consul français continuera à défendre son innocence par tous les moyens : Rousseau demanda à M. Breughel une copie de la fameuse déclaration, mais ce dernier la lui refusa et se retira avec ces collègues. D'autre part, Rousseau écrivit alors à Mohamed Daghies pour lui demander des précisions sur cet aveu. Mohamed répondit qu'il n'avait rien écrit¹⁰⁶⁷, et il attesta à nouveau que s'il avait témoigné devant le Pacha et Warrington contre Rousseau, il n'aurait pas demandé la protection du consulat de France¹⁰⁶⁸. Le même jour, devant le vice-consul de France M. de Clairambault et en présence de messieurs les consuls d'Amérique, de Naples, de Sardaigne, du Danemark et de Toscane. Mohamed Daghies a déclaré qu'il était faux qu'il ait fait la moindre confession contre le consul Rousseau, à propos des papiers du major Laing dont il ne sait rien. Il déclara que ni le Pacha, ni Warrington ne lui a fait la moindre demande à ce sujet¹⁰⁶⁹.

On constate que les déclarations de Mohamed Daghies sont contradictoires. En effet, devant le consul français, il a nié les déclarations faites au Pacha, et inversement. On ignore si cela est dû à sa peur, à la menace du Pacha ou bien à cause d'autres raisons qu'on ignore. Cependant, le premier facteur nous paraît important dans sa prise de décision. Malgré que l'on ait détourné les déclarations de Mohamed Daghies, il nous apparaît que le consul français croyait Mohamed Daghies plus que d'autres : Rousseau a confirmé au Pacha qu'il croit Daghies, en disant que Mohamed Daghies ne serait pas venu chercher asile au consulat français s'il avait d'abord témoigné contre lui, il demande aussi au Pacha s'il est vrai qu'il a signé la déclaration de Mohamed Daghies.

Il est à remarquer que le consul français a essayé par tous les moyens de nier ces accusations, mais, il n'y arrive pas. Les événements suivants nous montrent que cette affaire a pris des proportions internationales et qu'elle aura une influence sur toutes les parties en cause, en particulier sur Tripoli, surtout après que Rousseau ait décidé de changer de politique : de la diplomatie il passe aux menaces.

¹⁰⁶⁷Voir le texte anglais de Warrington au consul de Hollande, traduit en français, daté du 11 août 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi : René Caillié, *op.cit*, p. 501.

¹⁰⁶⁸Mohamed Daghies demanda au consul Rousseau de considérer comme faux tout ce qui pourrait lui être communiqué dans ce sens par le Pacha ou par Warrington. Voir : la lettre de Mohamed Daghies au consul Rousseau, datée du 13 août 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁶⁹Extrait du Registre de la chancellerie de France à Tripoli, daté du 13 août 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Il faut signaler que l'évolution de la situation n'est pas en faveur de Rousseau : le consul français, perdant tout espoir de justice de la part du Pacha se voit contraint de menacer de recourir à la juridiction parisienne pour réclamer ses droits envers le Pacha et le consul anglais Warrington. Suite à l'incurie de la justice du Pacha, Il a déclaré : «*Si Je suis calomnié, je dois en instruire promptement le Roi mon maître*». Il a ajouté «*si vous ne répondez pas à cette lettre d'ici à ce soir, j'amène le pavillon et j'écris sur le champ à Tunis pour faire venir un bâtiment de guerre qui me conduira en France*¹⁰⁷⁰». On remarque ici que Rousseau veut utiliser la même politique de menace par laquelle il avait réglé l'affaire de la fête du Roi français ; à ce moment-là, Rousseau avait menacé de quitter Tripoli et cela avait porté ses fruits. Le Pacha, comme on l'a vu, avait fait tout ce que voulait le consul français, mais il semble bien que les temps aient changé et que cette politique ne soit pas efficace la meilleure maintenant.

Les incidents survenus après les menaces de Rousseau indiquent que le Pacha ne les prend pas au sérieux. Peu de temps après, le consul Hollandais revient à nouveau au consulat français, accompagné des consuls sarde, Toscane, suédois et danois pour donner à Mohamed Daghies un document écrit en arabe et en lui demandant de reconnaître s'il s'agit bien de sa signature. Malgré que Daghies nie que cette signature soit la sienne¹⁰⁷¹, mais, le Pacha, qui veut manifester son amitié pour le consul anglais, l'oblige à la reconnaître pour telle et l'invite chez lui après l'avoir informé que son beau-frère, fils aîné du Pacha, l'attend dans la maison.

Chaque fois que le gouvernement de Tripoli exerce des pressions sur Daghies nous pressentions que le but était d'impliquer le consul français, surtout quand le Pacha utilise des menaces avec Daghies pour l'obliger à dire ce qui lui convient, comme c'était le cas lorsque le Pacha l'invite chez lui : Mohamed Daghies ne craignant aucun piège, s'est rendu chez lui, en compagnie d'un Janissaire. Il a trouvé le Bey. Une demi-heure après, Daghies a demandé du secours au consul de France, en disant que le Bey voulait l'emmener de force au château.

¹⁰⁷⁰Copie d'une lettre du Baron Rousseau à *Youssef Pacha*, datée du 12 août 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁷¹Copie d'un acte de Mohamed Daghies fait à la chancellerie du consulat de France à Tripoli, datée du 12 août 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi : René Caillié, *op.cit*, p. 501.

Il faut dire que Rousseau comprend que, ramener Mohamed au palais, c'est l'obliger à reconnaître l'implication de Rousseau dans l'assassinat de Laing, ce qui le pousse à agir rapidement. Pour aider Daghies, le consul français envoie son fils, accompagné du vice-consul français chez celui-ci, mais en arrivant, l'entrée leur est refusée car Mohamed est au harem avec le Bey et la rue était remplie de gens armés.

Quand Ali Bey est parti avec sa suite, le vice-consul Clairambault et le fils de Rousseau ont trouvé Mohamed Daghies chez lui, tout tremblant, leur disant qu'il avait été obligé de faire une autre déclaration suivante, le couteau sur la gorge : où il devra dire : *«Je déclare que les papiers apportés par les gens de Ghadamès à mon frère, celui-ci dit les avoir donnés au Français»*.

Cet acte nous confirme le fait que le Pacha veut impliquer Rousseau dans l'affaire de Laing. En revanche, il nous semble que les français incapables d'agir : le vice-consul français qui est arrivé trop tard, ne peut faire pour Daghies, ce dernier retourne alors au consulat français où il fait une déclaration dans laquelle il conteste les pressions exercées sur lui.

Mohamed Daghies est retourné au consulat de France, et a signé un rapport établi par M. Clairambault certifié exact et véritable. Ce rapport dit qu'il a signé la déclaration pour le Bey seulement pour sauver sa vie. En revanche, Sidi Mouphtah, qui est un notable connu à Tripoli, a affirmé devant le Pacha et tous les consuls, que Sidi Ali n'avait pas menacé Mohamed Daghies, et qu'il n'avait pas fait pression sur lui pour lui faire une déclaration contre Rousseau.

En conclusion on souligne qu'il n'y a à ce moment aucune preuve qui condamne Rousseau dans l'affaire de Laing, nous avons aussi constaté que le facteur commun à toutes les raisons et à toutes les sources d'accusations contre le consul français est le consul anglais qui est entré dans un conflit avec les consuls de France depuis qu'il a pris ses fonctions à Tripoli. Nous avons vu aussi que la position de Youssef Pacha proche du consul de l'Angleterre a affaibli la position de Rousseau.

V. Le départ du consul français

Il est évident que Rousseau commence à tomber dans la conspiration planifiée par Warrington avec l'aide du Pacha. Il ne lui reste donc qu'à faire une tentative désespérée pour contester ces accusations abominables qui visent à culpabiliser le consulat français. Rousseau divulgue également les pressions exercées sur Daghies, Mais, comme à l'accoutumé, le Pacha refuse de lui prêter attention, voire même de le rencontrer. De plus, le Pacha diffuse ces accusations, ce qui expose sa vie en danger à Tripoli.

Bien que Rousseau ait réussi, dans un premier temps, à faire restituer à la France le prestige qui lui était dû, on voit que les événements ont provoqué une modification au niveau des relations et que la France a de nouveau perdu sa position. Le Pacha ne soutenant ni ne respectant plus la France, tous les problèmes qui ont surgi ont conduit à mettre fin au contact entre lui et le consul français. On peut considérer le refus du Pacha de recevoir Rousseau le 12 août 1829 comme un grand tournant dans l'histoire des relations entre Tripoli et la France, car après avoir constaté que Tripoli ne voulait plus aucun contact avec Rousseau, il décide de faire descendre le drapeau français le 14 août¹⁰⁷². Cette décision est motivée par le fait que Rousseau ne voit aucun intérêt à rester à Tripoli pour protéger les intérêts français depuis que le Pacha a refusé de le recevoir. Ceci l'amène à envoyer une lettre, par l'intermédiaire d'un navire Sarde, au consul français à Tunis, Monsieur de Lesseps, le 15 août. Il le prie de lui envoyer un ou deux navires de guerre pour préserver sa vie qu'il considère en danger. Rousseau a longuement attendu l'arrivée de ces navires, pour partir en France en passant par Tunis¹⁰⁷³. Il paraît évident que ce consul exagère ces accusations : ce n'est pas parce que les choses se compliquent que sa vie est menacée, d'autant qu'il reste le représentant d'une puissance assez forte. En fait, ce sont les frères de Hassouna qui sont en danger car ils sont les sujets du Pacha et ce dernier peut tenter ce qu'il veut contre eux.

Dans ces circonstances difficiles, il arrive ceux que nous pouvons considérer comme les derniers témoins dans cette affaire. Les Ghadaméins envoyés chercher par le Pacha

¹⁰⁷²Copie du rapport de M. Clairambault au consul Rousseau, datée du 19 août 1829. Voir également : Notes sur les motifs qui ont obligé le Baron à quitter Tripoli. Voir aussi : Extrait d'un mémoire rédigé par l'un des secrétaires du Pacha de Tripoli, d'après des documents et avis authentiques, A.M.A.E, série C.C.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁷³Lettre du consul Rousseau au consul de France à Tunis, datée du 14 août 1829. Également: la lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 19 septembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi : Ferdinand de CUSSY, *phases et causes célèbres du droit maritime de nation*, tome second, Paris, Leipzig, F.A Brockhaus, 1856, p. 335.

arrivèrent à Tripoli au nombre de dix¹⁰⁷⁴ appartenant aux deux tribus Beniwezit et Baniwalid. Ils furent tous réunis dans la salle d'audience du Pacha, en présence de Warrington et des divers consuls de l'Échelle. Le Pacha leur demanda alors de déclarer ce qu'ils savaient de l'affaire Laing. Les gens de Baniwalid répondirent qu'ils n'en avaient aucune connaissance, ceux de Beniwezit firent la même déposition que le Khadir, à savoir que six lettres de Laing avaient été apportées à Tripoli par ce dernier et remises à M. Warrington. Deux hommes de cette tribu : Babani Ben Melitten, frère de Khadir et Mohamed Babani, chef de la tribu, de caractère faible et sous les menaces du Pacha et de Warrington, ont dû revendiquer pour leur défense le fait que les papiers apportés par les Ghadaméins sont donnés au Français.

Comme on s'attend, ils ont déclaré avoir entendu dire que les papiers en question étaient passés entre les mains du consul de France. Il est cité dans un autre document que le jeune *Babani* a vu que les papiers en question étaient passés par *Khadir* dans les mains d'une autre personne, un des habitants indigents du djebel, nommé *Saroog Zentuni*. Ce dernier dit avoir donné les papiers de Laing à Hassouna qui à son tour a remis les papiers entre les mains du consul de France. Il a été répété entre des habitants de Ghadamès, que *Saroog Zentuni* a dit en demandant les dernières nouvelles que «*Non, j'ai seulement donné les paquets dans les mains de Hassouna Daghies*»¹⁰⁷⁵ Warrington fut irrité contre les Ghadaméins car il espérait que tous les témoignages condamneraient le consul Rousseau. Il s'emporta contre les gens de Ghadamès, il les traita d'infâmes et il ne prit en compte que les témoignages des deux Babani, qui, sous la menace du consul Anglais, avaient accusé Hassouna et Rousseau. Warrington fit signer ces deux déclarations par ses collègues consuls, en réalité, si le Pacha a été sous le contrôle du consul anglais, nous trouvons quelques Tripolitains qui avaient une position de soutien aux français comme le secrétaire du Pacha qui précise que cette double déclaration est nulle puisque celle de Khadir et de Bengedor, qui dit exactement le contraire, existe dans les archives de Mahkémé, tribunal de Tripoli.

Le 22 août, le Pacha envoya chercher par un de ses chiaoux Mohamed Daghies et lui

¹⁰⁷⁴Il est cité dans un autre document que le 16 août arrivent à Ghadamès les individus que le Pacha avait fait appeler. Ils étaient de 12 : deux cheiks, un cadî et neuf gadamites, voir : *Détail des circonstances qui ont déterminé le consul Rousseau à quitter son poste pour revenir en France, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.*

¹⁰⁷⁵Voir : *l'interrogatoire des Ghadamès devant le Pacha et les consuls, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi René Caillié, op. Cit, p. 503.*

dit d'un ton menaçant : Il faut que vous leur¹⁰⁷⁶ fassiez cette déclaration autrement vous êtes perdu : «Voyez, *Daghies ; le Kadi, le Naib et les autres gens de loc, que j'ai envoyés chercher, vont arriver tout-à-l'heure avec le consul d'Angleterre et celui des Pays-Bas. Il faut que vous leur fassiez cette déclaration autrement vous êtes perdu : j'ai informé le Pacha de tout ce que je savais relativement aux papiers du major Laing. S'ils vous demandent pourquoi vous avez précédemment désavoué ce que je veux que vous m'ayez confessé, répondez que c'était par mauvaise honte envers le Baron Rousseau sous la protection duquel je m'étais placé*».

Tout prouve qu'il y a complot contre Rousseau, mais heureusement le malheureux *Daghies* refusait à chaque fois de vendre sa conscience : Mohamed *Daghies* qui fait tout ce qu'on lui demandait à sa sortie du château, il courut au consulat de France pour y faire son rapport¹⁰⁷⁷ juridique sur ce qui venait de se passer¹⁰⁷⁸. La déclaration de Mohamed a été la suivante «*Je soussigné Mohamed *Daghies*, déclare avoir été appelé hier soir 22août au Château. Le Pacha m'ordonna de faire la déclaration suivante en présence des consuls d'Angleterre et des Pays-Bas, d'Ibrahim Bousier (écrivain de son Altesse), du Hadi (Grand juge), et des principaux hommes de loi la ville, j'ai dû obéir cette injonction du Pacha pour ne pas risquer compte ma vie. Je confesse avoir informé notre seigneur le Pacha de tout ce que je savais sur le compte de mon frère Hassona relativement aux papiers défaut le major Laing, et si j'ai dit le contraire chez le consul de France c'est que Je me trouvais sous sa protection. Lorsque j'ai désavoué l'écrit que les consuls m'ont présenté, que je n'ai pas reconnu ma signature, c'est que j'avais honte envers le consul de France*»

Jusqu'à ce moment-là on ne connaît pas la position du gouvernement français concernant les inculpations retenues contre son consul, le ministre français n'a pas répondu à la lettre qui lui fut envoyée le 21 juin 1829. L'attente de Rousseau fut une longue épreuve de patience, mais, après presque deux mois, il finit par recevoir une lettre du ministre des Affaires Etrangères le 20 août 1829 grâce à laquelle on peut savoir la position de Paris. Dans cette lettre il le rassurait, disant qu'il ne doutait pas de son innocence et que tous les propos

¹⁰⁷⁶Il veut dire toutes les personnes qui viendront avec le consul anglais, des représentants Tripolitains, les consuls étrangers et d'autres personnes encore.

¹⁰⁷⁷Copie d'une déclaration de Mohamed *Daghies* au consul Rousseau, datée du 23 août 1829, .A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁷⁸Extrait d'un mémoire rédigé en arabe par l'un des secrétaires du Pacha de Tripoli. Voir : Note sur les motifs qui sont obligés le Baron Rousseau à quitter Tripoli, .A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

du consul anglais étaient diffamatoires. Il lui conseillait de ne pas attacher d'importance à ces accusations.

Pour résoudre cette affaire, le ministre français a dit que le gouvernement juge vu que le consul anglais a informé son gouvernement au sujet des documents de Laing, le gouvernement français ne peut rien faire qu'attendre la réaction du gouvernement anglais. Le gouvernement français ne doit pas prendre l'initiative de poser ce sujet à son homologue anglais à ce sujet¹⁰⁷⁹.

Il est certain que les documents fournis par Rousseau à son gouvernement sont d'une valeur médiocre à cause du fait qu'il n'y a pas de rapport entre ces documents et les observations écrites dans les lettres du consul anglais.¹⁰⁸⁰ En réalité, on peut déduire de ce qu'on a vu précédemment, que le gouvernement français ne sait pas ce qui se passe exactement donc ce gouvernement doit avant tout s'assurer lui-même de la situation à Tripoli et ne pas se contenter des informations fournies par Rousseau. C'est ce que va faire le préfet Martine, juste après avoir eu connaissance de ce qui est arrivé au consul français à Tripoli, en envoyant le navire de guerre la Bouyonnais sous le commandement du capitaine Durbec¹⁰⁸¹. Selon les ordres, ce dernier doit partir rapidement à Tunis pour recevoir le consul de Lesseps. Après avoir reçu ses directives, Durbec devra se rendre immédiatement à Tripoli, mais avant d'entrer dans le port, il devra contacter les navires qui sortent du port pour connaître la situation actuelle à Tripoli et contacter par la suite le consul français.

Selon les directives, Durbec pourra faire monter à son bord, le consul, à sa famille ainsi que les Français qui, en fonction de départ du consul, se penseraient en danger. Si le capitaine Durbec juge qu'il n'y a pas une rupture effective avec Tripoli, il devra s'entendre avec le consul avant que celui-ci se retire de son poste, le gouvernement Français put être informé de ce qui se passe. Dans ce cas, la Bouyonnais reviendrait à Toulon sans le consul et seulement avec les dépêches du consul¹⁰⁸².

¹⁰⁷⁹Lettre de ministre des Relations extérieures au consul Rousseau, datée du 20 août 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁸⁰Note rédigée pour être communiquée à M. Hay secrétaire d'État au Bureau des colonies, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁸¹Lettre du préfet maritime, au ministre de la marine et des colonies, datée du 10 Septembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁸²Copie des instructions qui ont été données au capitaine de la *corvette* « *la Bouyonnaise* » M. Durbec, datée du 10 Septembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Il paraît que les difficultés du transport et la longue période qu'ils représentent ont été un obstacle à l'arrivée des nouvelles, des ordres et des instructions. Le consul français qui n'était pas au courant de la mission du capitaine Durbec a exprimé avec véhémence sa volonté de quitter le pays après avoir expliqué au vice-consul français toutes les raisons qui l'ont poussé à agir de la sorte. Également il lui a été obligé de le suivre en France la plus proche opportunité en ramenant avec lui les registres des actes publics de la chancellerie et a remis à M. Ruiz vice-consul d'Espagne, les archives et les dépôts du consulat¹⁰⁸³.

Malgré la nécessité de rester à Tripoli pour le vice-consul, suite à l'absence de Rousseau mais, on constate que ce dernier pourrait avoir raison d'ordonner à Clairambault de le suivre car, si la présence du consul français est inutile, on ne croit pas que la présence de son vice-consul soit opportune étant donné que le Pacha a refusé de recevoir des représentants de la France, même pour discuter certaines affaires concernant le consulat français. En outre, Rousseau craint que s'il lui quitte le pays, son absence il pourrait porter préjudice au vice-consul. Rousseau a souligné qu'il est du devoir de Clairambault de partager avec lui le ressentiment dû à l'incrimination dont les représentants du consulat français ont été l'objet¹⁰⁸⁴.

Il est à remarquer que Rousseau n'est pas le seul à être concerné par sa décision, mais, elle concerne aussi tous les ressortissants français résidant à Tripoli dont les intérêts doivent être défendus, surtout que la plupart d'entre eux sont des commerçants. Sans doute Rousseau avait-il besoin de prendre leur avis et de leur poser quelques questions, c'est pourquoi il demanda à monsieur Joseph Boussier de les rassembler dans l'immeuble du consulat français. Mais, les français se sont rassemblés dans la maison de Boussier et ils ont refusé de venir rencontrer Rousseau au consulat.

Boussier se prétendit malade. Messieurs Jordan et Pautier dirent qu'ils savaient de quoi Rousseau voulait les entretenir et quelles étaient les questions qu'il voulait leur poser. Quant à Donnadiou, qui lui non plus ne s'est pas rendu au consulat, il a déclaré qu'il donnerait prochainement les raisons de son absence. Face à de telles excuses, on sait que

¹⁰⁸³ Lettre du consul Rousseau au vice-consul Clairambault, datée du 9 Septembre 1829, Voir la lettre de vice-consul M. de Clairambault au ministre des Relations extérieures, datée du 5 octobre 1829 A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁸⁴ Rapport de la commission sur l'affaire Rousseau au prince de Polignac ministre des Relations extérieures, daté du 3 janvier 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

les Français ne souhaitent pas rencontrer Rousseau ni parler avec lui, et ceci se manifestera de manière encore plus claire par la suite. Les commerçants n'étaient pas d'accord avec Rousseau ; ils ne voulaient pas que cette histoire dépasse sa sphère personnelle, qui est celle de la relation entre le Pacha et le consul français et non entre Tripoli et Paris. Ils étaient aussi opposés au fait d'amener le drapeau français parce que cela portait atteinte à leurs intérêts commerciaux. Ils ont déclaré qu'ils étaient neutres puisque cette affaire ne concernait que Rousseau.

Pour ce qui est de choisir un consul étranger qui prendrait en main les affaires du consulat, ils ont proposé *«vous nous demandez de proposer un consul étranger pour vous remplacer si vous partez, pour nous protéger et nos intérêts. Nous vous désignons : les consuls de Sardaigne, de Naples, d'Espagne et de suède, de Danemark, si réellement vous partez, nous pensons que dans l'intérêt du commerce français, le vice-consul de France devrait être chargé de garder les archives du consulat et s'occuper de la chancellerie, et aussi rester en relation avec le consul que vous allez choisir si vous partez¹⁰⁸⁵»*.

Il est clair que tout le monde était d'accord pour considérer cette affaire comme une affaire personnelle¹⁰⁸⁶. Le consul sarde partageait aussi ce point de vue et c'est l'une des raisons pour lesquelles il s'excusa de son ingérence dans les affaires du consulat français. L'autre raison étant son attachement à ne pas créer de problèmes avec le Pacha de Tripoli¹⁰⁸⁷. Le consul de Naples confirma lui aussi que la querelle était personnelle et que les Français n'avaient donc rien à craindre puisqu'ils n'avaient pas, eux, de problèmes avec le Pacha. Vu les bonnes relations entre Naples et Tripoli à cette période, ce consul craignait que s'il remplaçait le consul français cela crée des problèmes entre lui et le Pacha, notamment au moment de la négociation des dettes des commerçants français, c'est pour cette raison qu'il souhaitait avant tout la paix avec Tripoli¹⁰⁸⁸.

¹⁰⁸⁵Voir : les correspondances entre M. Joseph Beaussier et le consul Rousseau, datées du 14 août 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁸⁶Note sur le départ de M. Rousseau de Tripoli de Barbarie, datée du 15 octobre 1829. Voir aussi lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 13 septembre 1804, CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804-1839)

¹⁰⁸⁷Note sur le départ de M. Rousseau de Tripoli de Barbarie, datée du 15 octobre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁸⁸Voir le rapport du consul de Naples sur l'affaire Rousseau, daté du 26 août 1829, A.M.A.E, série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Il est clair que tous sont d'accord pour considérer que cette question est une affaire personnelle entre le pacha et le consul français, c'est peut-être pour cela que le gouvernement français n'a pas réagi ou peut-être qu'il n'intervient pas pour d'autres raisons que nous définirons par la suite.

Il est à signaler que la plupart des consuls refusent de se charger des affaires du consulat français, mais, grâce aux excellentes relations entre l'Espagne et la France ainsi que le sens du rapprochement et l'amitié et qui lient Rousseau et le vice-consul espagnol, M. Ruiz, ont poussé ce dernier à accepter la demande du consul français de bien vouloir le remplacer. À ce propos, le vice-consul espagnol envoya une lettre au ministre des Affaires étrangères pour l'informer qu'il a accepté de prendre en main les affaires du consulat français et ce en accord avec le gouvernement français¹⁰⁸⁹.

Rousseau pouvait enfin partir après que M. Ruiz a accepté sa demande; chose qui a confirmé que ce dernier était le seul consul qui ne soit pas en conflit avec le consul français. Mais, avant son départ, Rousseau menaça le Pacha et Warrington, en les tenants pour responsables de tout ce qui pourrait arriver aux ressortissants français.

Il est manifeste que Rousseau avant son départ souhaite être accompagné dans son voyage par certains témoins. Cela certainement afin de prouver son innocence face à son gouvernement et pour justifier les raisons pour lesquelles il a quitté ses fonctions à Tripoli, mais, il n'a pas pu emmener avec lui de citoyens français ou maltais de Tripoli pour appuyer ses témoignages contre le Pacha; surtout que ce dernier menaça le navire du consul français en faisant accoster à côté de lui des gardes armés et un navire de guerre, pour empêcher les personnes étrangères à la famille du consul de voyager avec lui.

Le 5 septembre, Rousseau¹⁰⁹⁰ quitte Tripoli après avoir certains problèmes avec M. Ruiz¹⁰⁹¹. Quand il est arrivé à Tunis le 8 septembre, il a fait une déclaration devant Lesseps

¹⁰⁸⁹ Voir la lettre de M. Ruiz, vice-consul d'Espagne, au ministre des Relations extérieures, datée du 8 septembre 1829, .A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁹⁰ Le ministre français est opposé au maintien de Rousseau à son poste mais il pense qu'il n'est pas nécessaire pour le consul français de quitter Tripoli puisque le Pacha a promis que, quelle que soit la décision prise par Rousseau, il ne déclara pas la guerre à la France et qu'il protégera les Français. De ce fait, le ministre demande au consul de rester à Tripoli mais ce dernier n'a pas pu recevoir la lettre du ministre parce que il est arrivé en France avant de l'envoi de cette lettre. Pour plus d'information, voir : la lettre du ministre des Relations extérieures au consul Rousseau, datée du 24 septembre 1829, A.M.A.E série C.P.C Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

consul de France à Tunis, disant qu'il proteste contre les machinations qui ont été montrées contre lui par le Pacha Youssef Caramanli et M. Warrington, consul de Grande-Bretagne à Tripoli, assistés des autres consules. Dans cette déclaration, M. Rousseau dénonce à son gouvernement :

- 1- Youssef Pacha qui s'est laissé convaincre par M. Warrington, et qu'il a délivré une fausse déclaration sur Rousseau.
- 2- M. Warrington, consul Britannique, qui a obtenu par la force de fausses déclarations pour détruire la réputation et l'honneur de Rousseau.
- 3- Ibrahim Ben Maïs et Ahmed Zerrouk¹⁰⁹², Hadja Ahmed Mohamed Seheik El-Beled¹⁰⁹³, le Nègre Muftah¹⁰⁹⁴, qui sous les orales du Pacha et de Warrington, ont écrit une fausse déclaration et signé à la place de Mohamed Daghies, disant que M. Rousseau recérait les papiers du Major Laing.
- 4- M. Van Breghel consul des Pays-Bas, qui, en accord avec Warrington, a accusé Rousseau
- 5- Le même M. Van Breghel consul des Pays-Bas et ses collègues sardes, suédois et danois qui ont assisté au procès de Rousseau au tribunal et sont venus l'insulter au consulat.
- 6- Rousseau dénonce à nouveau Warrington pour avoir dit en public que le consul Français avait obtenu les papiers de Laing des mains de main de Hassona Daghies, en faisant à ce dernier une remise de 50% sur les créances dûes aux négociants Français.
- 7- Il dénonce encore l'écrivain du Pacha, Ibrahim Ben Maïs, pour avoir été le principal acteur, à la demande du Pacha et Warrington, de lettres de diffamation contre Rousseau.
- 8- M. Knudsen, consul du Danemark, qui a gravement insulté Rousseau, en face, à l'intérieur du consulat de France.

¹⁰⁹¹ Rousseau est en colère contre M. Ruiz car ce dernier ne veut pas lui donner et signer un papier sans lequel il ne peut pas embarquer pour Tunis et la France, voir la lettre du consul Rousseau au vice consul M. d'Espagne, datée du 5 septembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹⁰⁹² Secrétaire du *Pacha*.

¹⁰⁹³ Gouverneur de Tripoli.

¹⁰⁹⁴ Premier esclave et garde du sceau du Pacha.

9- D'autres consuls étrangers qui ont faussement témoigné contre Rousseau¹⁰⁹⁵.

Avant de terminer sur ce sujet, remarquons que le consul anglais exerçait son influence non seulement sur le Pacha mais, aussi sur les autres consuls. Ce qui est surprenant, c'est la déclaration du consul de Hollande contre Rousseau, d'autant que ce dernier s'était mis au service de la Hollande et qu'il traitait avec le Pacha pour résoudre les problèmes survenus entre les deux pays. En ce qui concerne la déclaration des Tripolitaines, Ibrahim Ben Maïs, Ahmed Zerrouk, Hadja Ahmed Mohamed Seheik El-Beled, le Nègre Muftah contre Rousseau, on peut dire sans doute que cette déclaration était soumise à la domination du Pacha, de la même façon qu'avec Mohamed Daghies.

On ajoute aussi que même si nous n'avons pas vu une forte réaction du côté de la France, on peut dire que ce qui s'est passé avec le consul français ne sert pas les relations entre Tripoli et la France, bien que cette affaire soit considérée comme une affaire personnelle. Ce qui est arrivé avec Rousseau confirme aussi la soumission complète du gouvernement de Tripoli à la toute puissance qui peut servir ses intérêts, même si c'est au détriment de ses relations avec un autre État.

VI. Le déroulement des événements après le départ de Rousseau

On commence ce sujet en posant la question de savoir si l'acte effectué par le consul français qui consiste à faire descendre le drapeau de son pays de l'immeuble du consulat français va entraîner des dégradations dans les relations entre les deux pays ?

Il faut dire d'abord que selon une lettre écrite au Comte de la Bourdonnaye, ministre de l'Intérieur, non datée, la France craignait une rupture avec la Régence; la Régence également craignait une rupture avec la France, mais, le Pacha ne reste pas inactif et fait tout son possible pour régler ses problèmes avec le gouvernement du Roi, en réalité nous ne sommes pas étonnés, car cela fait partie de la politique de Pacha vis-à-vis de la France, s'il faisait parfois la « sourde oreille », dès qu'il sent que la situation pouvait empirer, il change de politique. Ce qui confirme cette idée est qu'après le départ de Rousseau, un petit incident survint, qui nous permet de percevoir la politique adoptée par Youssef Pacha envers la

¹⁰⁹⁵Voir le rapport du consul Rousseau, daté du 8 septembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

France. Cet incident représente l'accostage des deux navires commerciaux français au moment où Rousseau a ordonné à tous les navires français, dans le port, de ne pas hisser le drapeau français. Puisque cela constitue un dépassement. M. Ruiz a invité les capitaines à lui donner des explications et cela, en présence des commerçants français. Jourdan et Donnadiou confirment qu'ils n'avaient pas reçu d'ordres de la part du consul français, et que hisser le drapeau est chose habituelle dans tous les ports¹⁰⁹⁶. Concernant la réaction du Pacha après cet incident, citons Ruiz dit «*Le Pacha n'a fait aucune démonstration hostile envers la France*»¹⁰⁹⁷.

Il est certain maintenant que la volonté du Pacha est de poursuivre ses relations politiques et commerciales avec la France à ce moment-là. En plus il a déclaré à plusieurs reprises qu'il respecte la France et qu'il ne lui déclarera jamais la guerre. Il veut aussi que le Roi de France sache que son conflit avec Rousseau est un conflit personnel et c'est pour cela qu'il demande que le drapeau français soit de nouveau hissé.

En ce qui concerne la France et la mission qu'elle a envoyée pour vérifier les faits, on peut dire qu'à l'arrivée du capitaine du navire « la Bouyonnaise », Rousseau avait déjà quitté Tunis, où il avait passé plusieurs jours. Peu de temps après l'arrivée de Durbec, un navire commercial en provenance de Tripoli arrive à Tunis, portant des lettres des commerçants français, confirmant que Youssef Pacha traite avec respect les ressortissants français de cette Echelle. Durbec a établi un rapport sur la situation actuelle à Tripoli ; selon sa délégation, il n'a voulu que saisir les points essentiels en faisant sa mission. D'après les notes de ce rapport, on peut voir que les Français ne prennent pas la défense de Rousseau. Le rapport évoque aussi que le consul anglais soupçonne René Caillé, l'explorateur français, qui a pu arriver à Tombouctou de s'être servi des notes du major Laing qui fit le même voyage.

Le rapport dit que Rousseau n'est pas apprécié à Tripoli : ni du Pacha, ni de ses collègues, ni des nationaux. Durbec confirme, à la fin de son rapport, que seul le ministre Hassouna Daghies peut justifier le comportement de M. Rousseau, mais, ce rapport ne parle pas de la manière selon laquelle Daghies peut le faire tenant compte des accusations

¹⁰⁹⁶Rapport sur deux capitaines français Jarlier et Suchet, établi par le vice-consul d'Espagne, voir aussi : la lettre écrite au Comte de la Bourdonnaye, ministre de l'intérieur A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi : Rabbe-Boisjoslin, Sainte-Preuve, *po. cit*, p. 1173.

¹⁰⁹⁷ Voir : la lettre de M. Ruiz, vice-consul d'Espagne, au ministre des Relations extérieures, datée du 18 septembre 1829, .A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

portées contre lui. Mais, on pense que Hassouna avec son habileté, ses compétences orales et politiques, peut s'innocenter et innocenter le consul français, en démentant les accusations mensongères et la condamnation portée contre lui et Rousseau par Warrington devant la juridiction anglaise.

Le 28 septembre, « la Bouyonnaise » regagne Toulon pour confirmer que les incidents de Tripoli ne dépassent pas la sphère personnelle entre le Pacha et le consul français et que cela n'affecte pas les relations politico-commerciales entre les deux pays. Cela a confirmé aussi la dégradation de la popularité de Rousseau à Tripoli sachant que tous les ressortissants français manifestent un fort mécontentement envers lui¹⁰⁹⁸.

Il est important de dire que cette mission n'était pas arrivée à Tripoli comme il avait été décidé, mais, malgré cela, on apprécie qu'elle ait pu terminer son travail avec succès en rassemblant toutes les informations demandées, grâce au consulat de France à Tunis. On peut aussi confirmer, à l'aide du rapport de Durbec, que le comportement du consul Rousseau ne satisfaisait personne, y compris les Français résidant à Tripoli. En tout cas, l'enlèvement de ce consul dans l'affaire de Laing reste à ce jour impossible à prouver.

Il faut tourner maintenant du côté de la France pour connaître les derniers développements sur la question de Laing et pour savoir comment Rousseau tentera de prouver son innocence, également afin d'identifier la position du gouvernement français sur cette question après le retour de son consul.

Ce qui est marquant est que le consul français, à son arrivée en France, il s'installe à Marseille où il fait tout son possible pour améliorer son image auprès de son gouvernement. Depuis le lazaret de Marseille, il envoie une lettre au ministre français pour l'informer à nouveau de tous les incidents survenus depuis la mort de Laing. Il dit être en possession de 41 documents pouvant prouver son innocence. Il ajoute aussi que sa maladie l'empêche

¹⁰⁹⁸ Voir : le rapport du capitaine de frégate, M. Durbec, au préfet maritime, sur l'affaire de Rousseau, datée le septembre 1829. Voir aussi : la lettre du ministre des Relations extérieures à M. Guys, agent des Affaires étrangères à Marseille. Voir également : le courrier du ministre secrétaire d'État de la Marine et des colonies au ministre des Relations extérieures, datée du 8 octobre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

d'aller à Paris et il propose alors au ministre que ce soient son fils et son vice-consul qui aillent à Paris pour donner les informations nécessaires, en attendant sa guérison¹⁰⁹⁹.

Il est bien clair que l'affaire de Rousseau est compliquée, étant donné que les documents qu'il a fournis n'ont pas encore donné d'éclaircissements satisfaisants. C'est ce qui va l'obliger à partir pour Paris afin de donner des explications orales au gouvernement français qui l'y invite.

Il est important de dire que si par le passé la position du gouvernement français a été marquée par l'ambiguïté, on peut voir maintenant qu'il s'intéresse aux problèmes subis par son consul, à cet égard, on voit que le ministre des Affaires étrangères s'investit personnellement dans cette affaire. Ce ministre n'est pas satisfait des lettres et des documents envoyés par Rousseau. Afin de découvrir la vérité, le ministre veut entendre différentes personnes concernant cette affaire, comme les ambassadeurs étrangers et les envoyés spéciaux à Paris. Ces derniers ont sans doute reçu des consuls de leurs puissances respectives à Tripoli des rapports en relation avec l'affaire Laing.

Il doit ajouter que le capitaine de corvette « la Bouyonnaise » qui avait été envoyée à Tripoli pour ramener en France M. Rousseau, a proposé au ministre

- de faire venir M. Rousseau à Paris, sans émettre aucune opinion avant de l'avoir entendu sur ce qui s'était passé à Tripoli.
- de renvoyer au prince de Castelcicala¹¹⁰⁰ les papiers qu'il a communiqués au gouvernement Français, en lui disant qu'il ne peut avoir aucune opinion sur cette affaire avant d'avoir entendu M. Rousseau ; mais que nous avons noté avec regret que le consul de sa majesté a refusé de se charger de la gérance du consulat français.
- D'informer l'ambassadeur d'Angleterre en France que le gouvernement Français va faire venir M. Rousseau à Paris pour qu'il rende compte de sa conduite et que nous recevrons

¹⁰⁹⁹Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 29 septembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹⁰⁰Le consul de Naples à Tripoli a envoyé plusieurs documents concernant les accusations de Rousseau et on se souvient que le consul de Naples à Tripoli avait refusé la demande de M. Rousseau de s'occuper du consulat de France, en l'absence de Rousseau. Voir : la lettre du prince de *Castelcicala*, consul de Naples, au consul Rousseau, datée du 5 octobre 1829 A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

avec plaisir les autres documents que l'ambassadeur pourra nous fournir sur cette affaire¹¹⁰¹.

Revenons maintenant à la Régence de Tripoli, pour découvrir la situation après le l'arrivé du consul français à Marseille. On trouve à Tripoli un climat de crainte et beaucoup d'inquiétude concernant la réaction de la France à cause de la préférence manifestée par le Pacha pour le gouverneur anglais, et le peu d'intérêt porté aux français. Il est remarqué aussi que ce qui préoccupe grandement le Pacha, c'est que le drapeau français n'a toujours pas été hissé sur l'immeuble du consulat français. En conséquence, il convoque le vice-consul espagnol et l'informe qu'il ne veut pas entrer en guerre avec la France et qu'il doit donc faire hisser le drapeau français immédiatement. Il semble que le Pacha a oublié que Ruiz est un représentant étranger et qu'il ne peut pas prendre la responsabilité d'une telle action. C'est ce qu'a expliqué le vice-consul espagnol, en affirmant que sa mission est de veiller sur les intérêts de la France et de ses ressortissants, mais il souligne que les questions de gouvernement et de politique ne figurent pas parmi ses prérogatives.

Concernant le drapeau, il est de son devoir de prendre l'avis du gouvernement français et d'attendre ses ordres. Cette réponse suscite la colère du Pacha qui menace le vice-consul espagnol en lui disant que, s'il refuse de hisser le drapeau français, il l'empêchera aussi de faire pour le de même pour le drapeau espagnol sur l'immeuble du consulat espagnol. Ruiz n'a que le choix de menacer le Pacha de la force française, en affirmant que le Roi de France se vengera du Pacha et pour ne pas aggraver la situation, Ruiz décide de se retirer et de ne pas répondre aux questions sauf si elles sont données par le Pacha¹¹⁰².

En réalité les documents confirment que la question de Laing a mis Tripoli en émoi mais également l'Europe et notamment l'Angleterre où la mort de son explorateur et la perte de ses documents est considérée comme une affaire portant atteinte aux intérêts nationaux¹¹⁰³. Nous constatons aussi que cet incident a aussi inquiété les Français qui l'ont découvert en première page de plusieurs journaux français, dont « Le Sémaphore ». Ce

¹¹⁰¹Note sur le départ de M. Rousseau de Tripoli de Barbarie, datée du 15 octobre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹⁰²Lettre de M. Ruiz, vice-consul d'Espagne, au ministre des Relations extérieures, datée d'octobre 1829. Voir aussi la lettre de M. Ruiz, vice-consul d'Espagne, au ministre des Relations extérieures, datée du 7 janvier 1829, .A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹⁰³Extrait du rapport présenté à la commission chargée d'éclairer la conduite de M. Rousseau, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

journal couvrait ces événements et tentait d'apaiser les lecteurs en se basant sur les informations fournies par la chambre de Commerce de Marseille¹¹⁰⁴.

Sur le plan politique, on trouve que le gouvernement anglais a déjà contacté officiellement le gouvernement français à propos des accusations retenues contre Rousseau. Le ministre britannique a envoyé à son homologue français une copie de la lettre que Warrington a envoyée au gouvernement anglais et dans laquelle on lit que Rousseau cache les documents. En ce qui concerne ces accusations le gouvernement anglais attend aussi l'audition de Rousseau par son homologue français.

Jusqu'à présent, il est certain que cette affaire n'a eu aucun effet sur les relations entre Tripoli et la France, et nous avons senti que la France et l'Angleterre sont prêts à déployer des moyens pacifiques pour trouver une solution satisfaisante, malgré le conflit que nous avons vu entre leurs consuls à Tripoli. La question n'a pas été résolue à ce jour, en particulier après qu'elle soit devenue internationale. Autres événements surviennent en relation avec ce sujet. Mais avant tout nous devons savoir ce qui a été fait par la France pour soutenir son consul.

Section 3 : La commission chargée de traiter l'affaire de Laing

Avant de tenter de voir si la France a pris position contre Tripoli en ce qui concerne l'offense subi par son consul ;il est préférable de mettre en évidence la commission constituée par la France pour discuter de la question de Laing, pour modifier sa position avec les Anglais, et pour essayer de savoir l'impact de tout cela sur les relations entre la France et l'Angleterre, sans ignorer le principal sujet qui concerne la position du consul français sur la question de Laing et de savoir jusqu'à quel point il est impliqué dans la mort de ce voyageur.

De son côté, le consul français demande à son gouvernement d'entamer dès que possible une enquête, sous le regard des européens, pour sauver son honneur et la dignité

¹¹⁰⁴Page du journal «Le Sémaphore de Marseille», page politique, commerciale et maritime, datée du 5 août 1829, A.M.A.E, série C.C.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

de la France, par le biais d'une commission qui se chargera d'étudier toutes les accusations retenues contre lui¹¹⁰⁵.

Cette commission devra être en possession de tous les documents envoyés par les consuls français et anglais à leurs gouvernements¹¹⁰⁶. Elle posera aussi des questions aux autres personnes qui pourraient fournir un témoignage utile au déroulement de l'enquête. Citons quelques sujets que la commission devra aborder :

- Les accusations retenues contre Rousseau concernant la possession des documents de Laing.
- Le comportement du consul français de manière générale et les causes qui l'ont poussé à mettre fin aux relations avec le Pacha
- Les raisons qui l'ont poussé à quitter Tripoli¹¹⁰⁷.

Il ne fait pas de doute que le gouvernement français est certain de l'innocence de son consul. L'accord pour cette proposition constitue une preuve de la confiance du gouvernement français en son consul. Une commission d'enquête est constituée sous l'égide de Monsieur Monnier. Parmi ses membres on cite Monsieur Beaussier, maître des comptes et ancien vice-consul, Monsieur Hely, conseiller d'État ainsi que Monsieur le général Earancey ancien consul général. Le gouvernement demande à Rousseau d'envoyer désormais toutes ses observations à la commission d'enquête.

¹¹⁰⁵ Rousseau arriva à Paris le 17 novembre après avoir fait plusieurs escales à cause de sa maladie. Il a exprimé au ministre sa volonté de revenir à Tripoli et de négocier à nouveau avec *Youssef Pacha*. Il dit être certain que ce dernier veut vivre en paix avec le gouvernement français et pour cela il ne refusera pas de signer la paix avec lui. Rousseau confirme que si le gouvernement le sollicite, cela sera pour lui la plus heureuse mission qui a jamais connue.

Comme c'est lui qui a fait amener le drapeau français à Tripoli, c'est donc à lui de le faire hisser à nouveau. Rousseau a écrit un mémoire dans lequel il montre la manière par laquelle il pourra gagner le respect de *Youssef Pacha*. Pour plus d'information voir : la note du consul Rousseau sur l'affaire de Tripoli et sur la nature de la satisfaction de la demande du Pacha. Voir aussi : la lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 24 novembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹⁰⁶ Rapport au ministre des Relations extérieures sur l'affaire Rousseau, daté du 2 novembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹⁰⁷ L'enquête sera divisée en deux parties, la première portera sur la possession des papiers du major *Laing* par M. Rousseau. Cette enquête devra être publiée, soit pour faire savoir que Rousseau a été accusé à tort, soit pour prouver que la France a donné à cette affaire toute l'attention qu'elle méritait. La seconde partie de l'enquête restera confidentielle car elle concerne la conduite qu'a tenu M. Rousseau dans l'exercice de ses fonctions, à l'occasion de l'affaire des papiers du major *Laing* et même antérieurement. L'avis de la commission portera là-dessus, le ministre s'inspirera de cet avis avant de

Il doit ajouter que le gouvernement français n'a pas seulement constitué cette commission à cause de l'insistance de Rousseau mais, aussi pour que les Anglais comprennent que la France prend en considération la mort de l'explorateur anglais¹¹⁰⁸.

Le soir du 18 décembre, Rousseau fut invité à assister aux assises de la commission d'enquête. Il a communiqué toutes les informations dont il disposait afin que la commission puisse élaborer son rapport qui a dû être remis le 18 décembre au soir ou le 19 décembre au matin, au ministère¹¹⁰⁹.

Après avoir étudié tous les pièces fournies par le ministre, la commission a entendu séparément le consul Rousseau et le vice-consul de Clairambault, puis elle a commencé à présenter les faits dans l'ordre chronologique, tels qu'ils ont déjà été cités et étudiés dans les pages précédentes.

Avis la commission sur la question : pourquoi le consul Rousseau a-t-il quitté son poste à Tripoli ? On sait que depuis que M. Rousseau a amené le pavillon français, il n'a plus aucun contact avec le Pacha et ce dernier ne veut recevoir aucune personne venant de la part du consul. La commission estime que la présence du consul était donc devenue inutile puis qu'il ne pouvait plus faire aucune démarche pour protéger les intérêts des Français et elle rappelle au ministre que M. Rousseau lui a rendu compte des circonstances qui ont motivé son départ, dès son arrivée à Marseille.

À propos de l'accusation de M. Warrington contre Rousseau¹¹¹⁰, affirmant que ce dernier était le recéleur des papiers du major Laing et même, insinuant qu'il pouvait être à l'origine de son assassinat, la commission traduit que la douleur provoquée par la perte de son gendre, avait dérangé l'esprit de Warrington Et d'ailleurs cette accusation est sans

¹¹⁰⁸Lettre de ministre des relations Extérieures à M. Ruiz, vice-consul d'Espagne, datée du 25 novembre 1829. Voir également : la lettre du ministre des Relations extérieures à M. Ruiz, vice-consul d'Espagne, datée du 27 novembre 1829 et celle du directeur de la Première division au consul Rousseau. Voir : aussi : les lettres du directeur de la Première division à M. Mounier à M. Hely, datées du 25 novembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹⁰⁹ Rousseau demande du directeur de lui obtenir l'autorisation d'aller passé l'hiver à Marseille car il y fait moins froid. Il semble que le consul ne supporte plus le froid après avoir vécu pendant plus de quatre ans.

¹¹¹⁰Notes sur les motifs qui ont obligé le Baron à quitter Tripoli. Voir aussi : la lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 17 octobre 1829. Voir également : le rapport du consul de Naples justifiant son refus de s'occuper du consulat français. Voir aussi : le rapport fait par le consul Rousseau sur un brick autrichien, en rade de Tunis, le rapport fait par le consul Rousseau sur un brick autrichien, en rade de Tunis, le 8 Septembre 1828, A.M.A.E. Voir également : le rapport établi par le capitaine Durbec au préfet maritime, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

fondement car elle repose surtout sur les déclarations contradictoires de Mohamed Daghies, avec un fait en faveur de M. Rousseau, à savoir que la dernière déclaration de Mohamed a eu lieu au consulat de France.

Nous partageons l'avis de la commission lorsqu'elle estime que cette dernière déclaration innocente le consul de France car elle a été faite en toute liberté, contrairement à celle que Mohamed Daghies faite sous la menace, quand il était interrogé par le Pacha. La commission dit à ce propos *«le témoignage de Mohamed, en tant qu'il appuyait l'accusation, nous semble donc devoir être complètement écarté»*.

De même, les membres de la commission ne peuvent pas tenir compte du témoignage d'un Gadhamite disant qu'il avait entendu dire que les papiers apportés à Hassouna Daghies avaient été remis par lui au consul Rousseau. Cette déposition n'étant pas celle d'un témoin oculaire, elle n'a donc aucun poids. D'autre part, rien ne prouve que Hassouna Dhagies a reçu les papiers du major Laing et si c'était le cas, cela ne représente aucune preuve contre le Baron Rousseau, puisque la commission a établi que ce dernier ne possédait pas ces papiers.

L'accusation portée par M. Warrington contre Hassouna s'appuie sur des témoignages qui n'apportent aucune preuve réelle et les membres de la commission peuvent comprendre que Hassouna Dhagies se soit enfui, en raison de la crainte que lui inspirait la justice orientale. Il apparaît clairement que le Pacha voulait amener Hassouna Daghies à faire accuser le consul Rousseau. La commission pense comme on l'a mentionné précédemment que le Pacha gardait depuis trois ans une rancune profonde pour le consul français à propos de la fête du Roi de France, dont nous avons déjà parlé. Il gardait également en mémoire la négociation menée par M. Rousseau entre le royaume de Sicile et la Régence de Tripoli, affaire dans laquelle le Pacha avait perdu beaucoup d'argent¹¹¹¹.

Le consul Warrington joue également un rôle dans le comportement du Pacha envers Rousseau. On a dit précédemment que le consul anglais éprouvait de la jalousie à l'encontre du consul français car il avait échoué dans la même négociation et il ne manquait pas de monter le Pacha contre M. Rousseau. À propos du consul Warrington, nous pouvons ajouter

¹¹¹¹Extrait d'un mémoire rédigé en arabe par l'un des secrétaires du Pacha de Tripoli. Voir : la note sur les motifs qui sont obligé le baron Rousseau à quitter Tripoli. Voir aussi l'interrogatoire des Gadaméins devant le Pacha et les consuls. Voir également : le rapport de la commission sur l'affaire Rousseau au prince de Polignac, ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 1.

aux réflexions de la commission que ce consul exerçait une grande influence sur Youssef Pacha depuis la guerre de 1827 qui avait opposé l'Empire ottoman au Royaume Britannique et qui s'était soldée par la victoire des Britanniques. Fort de cette supériorité, M. Warrington menaçait le Pacha pour qu'il accède à ses souhaits et notamment dans l'affaire du major Laing¹¹¹².

L'autre élément jouant en faveur du consul Warrington était la crainte qu'avait Youssef Pacha de se trouver sous la coupe du Pacha d'Égypte. Des bruits avaient couru à ce propos et le chef de Tripoli voulait ménager l'Angleterre en cas de besoin¹¹¹³.

Pour ce qui est de l'origine de la rumeur répandue dans Tripoli, accusant le consul Rousseau de détenir les papiers du major Laing, la commission répond que le consul français était un orientaliste reconnu et qu'au moment de cette terrible affaire, il attendait des documents sur l'Afrique et en particulier un ouvrage du cinquième siècle écrit par Sidi Ali Baba, contenant une description de Tombouctou. Le baron Rousseau avait annoncé clairement qu'il serait bientôt possesseur de documents importants sur Tombouctou, d'où l'amalgame inévitable avec l'affaire Laing. Et dans l'enquête qui avait été organisée à ce sujet, Youssef Pacha avait déclaré qu'il ne connaissait pas cet Ali Baba.

Un autre point important de l'accusation contre le consul Rousseau fut réfuté par la commission. Il s'agissait du fait que le consul aurait obtenu les papiers du major Laing des mains de Hassouna Dhagies en contrepartie d'une remise de % sur la dette contractée par Dhagies envers les négociants français¹¹¹⁴. En réalité, cet arrangement avait effectivement été conclu à la date du 1^{er} mars 1828, donc longtemps avant l'affaire Laing.

En résumé, la commission a pensé de façon unanime qu'il n'était pas vraisemblable que les papiers du major Laing soient passés entre les mains de Hassouna Dhagies, et que, même si cela était le cas, il est faux que ces papiers soient sortis des mains de Hassouna pour passer dans celles du consul Rousseau et qu'ainsi l'accusation portée contre lui est sans fondement.

¹¹¹²Note sur les motifs qui ont obligé le baron Rousseau à quitter Tripoli, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹¹³Hassan El-Fekih Hassan, *op. cit*, p. 457-469. Voir aussi : la lettre du vice-consul d'Espagne au ministre des Relations extérieures, datée du 6 mars 1830 A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹¹⁴Voir : la note rédigée pour être communiquée à M. Hay, secrétaire d'État des colonies. Voir également : le rapport de la commission sur l'affaire Rousseau au prince de Polignac, ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Concernant le comportement et le départ de Rousseau de son poste à Tripoli, la commission en a montré de nombreuses raisons et a trouvé des excuses au consul. D'abord parce que les consuls dans les ports barbaresques ont reçu le pouvoir d'une autorité directe sur tous les Français qui dépendaient du consulat et à ce titre, comme à celui de chargé des Affaires du Roi, ils ne peuvent rien tolérer qui puisse porter atteinte à leur dignité.

Ensuite, Rousseau a été accusé publiquement et devant tous ses collègues consuls. Fort de son innocence, il ne pouvait accepter une accusation aussi grave et a poussé le Pacha à reconnaître ses torts.

Or, c'est le 12 août que le consul a demandé au Pacha une réponse immédiate, en menaçant de se retirer de Tripoli en cas du refus et ce n'est que le 5 septembre qu'il s'est embarqué.

Dans ce laps de temps, le consul de France a essayé par tous les moyens de communiquer avec le Pacha mais sans y parvenir, c'est alors qu'il a amené le pavillon de France pour montrer que les relations consulaires étaient interrompues.

La commission estime qu'il ne fallait pas être surpris que le consul de France ait eu recours à ce moyen, alors qu'il se trouvait accusé de façon aussi blessante en tant qu'homme et offensante en tant que chargé des Affaires du Roi.

N'ayant pu obtenir réparation, le consul ne pouvait pas reprendre les relations avec le Pacha et sa présence était ainsi devenue inutile pour protéger les intérêts des Français. La commission ne peut tenir rigueur au consul de son attitude, acceptant l'idée que si M. Rousseau était resté davantage à Tripoli dans ces mauvaises conditions, la colère du Pacha aurait pu provoquer une manifestation encore plus fâcheuse au plan diplomatique et qui aurait atteint directement la dignité du gouvernement du Roi.

Pourtant la commission se pose la question : M. Rousseau n'aurait-il pas dû laisser sur place à, le vice-consul, pour gérer les affaires du consulat en son absence¹¹¹⁵?

¹¹¹⁵Rapport de la commission sur l'affaire Rousseau au prince de Polignac, ministre des Relations extérieures, daté du 3 janvier 1830. Voir aussi : l'extrait d'un mémoire rédigé en arabe par l'un des secrétaires du Pacha de Tripoli. Voir également : la note sur les motifs qui sont obligés le baron Rousseau à quitter Tripoli, A.M.A.E, série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi : Voir : la lettre du consul Rousseau à M. Clairambault, vice-consul de France, datée du 9 septembre 1829. Voir aussi le rapport de la commission sur l'affaire Rousseau

M. Rousseau n'avait pas de raison impérieuse d'emmener avec lui le vice-consul car il savait que le Pacha n'avait pas l'intention de rompre les relations avec le gouvernement du Roi. La commission pense que si le Pacha avait refusé de recevoir le vice-consul de France, c'était parce qu'il ne voulait plus discuter de l'affaire des papiers du major Laing, mais elle ne peut pas en conclure que Youssef Pacha n'aurait pas traité avec de M. Clairambault des affaires du consulat.

Mais sur ce point encore, la commission a jugé que les raisons évoquées et les explications données par M. Rousseau paraissaient suffisantes pour l'excuser de n'avoir pas choisi la solution apparemment la plus prudente, à savoir de laisser le vice-consul sur place. Les principaux arguments avancés par M. Rousseau étaient qu'il était persuadé que le Pacha n'aurait pas donné audience au M. de Clairambault même pour traiter des affaires du consulat et il pensait que le vice-consul aurait certainement été exposé à des insultes de la part du Pacha en raison de l'irritation ressentie après le départ du consul de France.

La commission ajoute néanmoins que puisqu'il emmenait le vice-consul, Rousseau aurait dû remettre les affaires du consulat à un député de la Nation française qui aurait relevé le pavillon. Ce à quoi le consul français a répondu qu'il ne se trouvait pas, à ce moment-là, de Français capable d'assurer la fonction de député et c'est pour cela qu'il avait confié le consulat au vice-consul d'Espagne, qui avait accepté cette mission¹¹¹⁶.

À ce propos, une remarque importante s'impose : nous n'avons pas trouvé, dans les documents d'archives consultés, d'informations confirmant que le consul Rousseau avait sollicité un Français de Tripoli pour lui confier la charge du consulat de France. Nous savons seulement qu'il a demandé aux négociants français de choisir parmi les consuls celui qui pourrait assumer la responsabilité du consulat de France en son absence¹¹¹⁷.

En conclusion, la commission a pensé que :

-Par suite de graves insultes portées publiquement contre M. Rousseau qui le

au prince de Polignac, ministre des Relations extérieures, daté du 3 janvier 1830, A.M.A.E, série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹¹⁶Voir : la lettre de M. Ruiz, vice-consul d'Espagne, au ministre des Relations extérieures, datée du 8 septembre 1829. Voir aussi : le rapport de la commission sur l'affaire Rousseau au prince de Polignac, ministre des Relations extérieures, daté du 3 janvier 1829, .A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹¹⁷Voir : les correspondances entre M. Joseph BEAUSSIER et le consul Rousseau, datée du 14 août 1829. Voir aussi : le rapport de la commission sur l'affaire Rousseau au prince de Polignac, ministre des Relations extérieures, daté du 3 janvier 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

représentaient comme recéleur de papiers à la suite d'un assassinat, ce consul s'était vu dans l'obligation de a dû demander au Pacha une rétractation de sa plainte et tant qu'il ne l'avait pas obtenue, il lui était impossible de poursuivre la relation avec la Régence de Tripoli.

- Le Pacha ayant refusé de retirer sa plainte, le consul Rousseau a peut-être agi plus prudemment en se retirant de son poste qu'en y restait car il aurait pu être exposé à l'irritation du Pacha et cela aurait pu amener des actes de la part du chef de la Régence dont le gouvernement français aurait été obligé de demander réparation.

- La commission comprend les raisons qui ont poussé le consul, en se retirant de Tripoli, à emmener avec lui son vice-consul.

-la commission insiste auprès du ministre¹¹¹⁸, le prince de Polignac, sur le fait que le Pacha, voulant éviter que le départ du consul de France puisse être considéré comme une rupture entre les deux États, a exigé du vice-consul d'Espagne qu'il arbore le pavillon blanc¹¹¹⁹.

Il est clair que la commission a bien étudié les accusations envers Rousseau. Elle a bien noté que le Pacha et le consul Anglais gardent une certaine haine contre Rousseau, surtout Warrington dont le jugement a été faussé par la mort de son gendre.

La commission n'a pas retenu les déclarations de Mohamed Daghies qui changent toujours, même si Rousseau trouve des raisons de partir sans attendre l'ordre de son gouvernement. En revanche, la commission juge défavorablement le Pacha, prouvant bien l'innocence de Rousseau.

Même avant les discussions de cette commission, tout confirme que le consul français n'a pas de rôle dans l'affaire du voyageur anglais. On peut dire que ces accusations constituent une part permanente du conflit entre les consuls. Finalement, bien que Rousseau soit têtue comme son homologue anglais, il n'en est pas moins humain.

Nous aimerions conclure ce sujet en disant que malgré les succès obtenus au début de

¹¹¹⁸Le ministre a félicité le président et les membres de la commission pour le bon travail qu'il a effectué quant à l'affaire de Tripoli et du consul Rousseau. Le ministre pense que le Roi appréciera également ce travail. Voir : la lettre du ministre adressée à M. le baron Monier, président de la commission, datée du 3 janvier 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹¹⁹Rapport de la commission sur l'affaire Rousseau au prince de Polignac, ministre des Relations extérieures, daté du 3 janvier 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

l'époque de Rousseau, de nombreux problèmes ont surgit, d'abord l'attaque des navires du pape par les Tripolitains, puis l'affaire de la fête du roi français, enfin l'incident de Laing qui a eut beaucoup d'impact sur ce consul. Cependant, aucun de ces incidents n'a entraîné la rupture des relations politiques et commerciales entre les deux pays.

Le dernier point que nous voulons souligner est la position hostile de Pacha contre le consul français, bien que le départ de Rousseau ne soit pas à cause de ce Pacha. Le responsable, comme on l'a vu, est le consul anglais, et cela nous montre l'influence des consuls sur le Pacha, Enfin, il faut dire que l'intérêt de Pacha durant cette période allait vers la Grande-Bretagne et non vers la France, cela nous explique la façon hostile avec laquelle le pacha a traité Rousseau.

Conclusion

En conclusion, on a vu dans ce chapitre qu'il y avait de nombreuses raisons qui ont contribué au rapprochement entre la France et la Régence de Tripoli, comme l'envie de la France de renforcer son économie et son influence en Europe en protégeant les chrétiens et le christianisme à Tripoli. Il y a d'autres facteurs que nous avons mentionnés dans ce chapitre, on voit, par exemple, que les découvertes géographiques étaient un autre facteur qui a contribué au rapprochement entre les deux pays.

La France accordait elle aussi de l'importance aux découvertes géographiques, ce qui l'incitait à avoir de bonnes relations avec la Tripolitaine. En approchant le Pacha, et en faisant en sorte que son consul obtienne des avantages et des privilèges dans le domaine des découvertes géographiques pour réaliser ses buts politique, scientifique et économique en Afrique. Elle était aussi en concurrence avec l'Angleterre dans ce domaine. Elle poursuivait ses activités d'exploration avec beaucoup de persévérance.

En réalité, même si la France n'envoyait pas d'explorateurs à l'intérieur de l'Afrique, à partir de Tripoli à l'époque de ce Pacha, on a bien remarqué que les découvertes géographiques étaient l'une des plus importantes raisons ayant accentué le conflit franco-anglais, surtout après la mort de l'explorateur Laing. Ce fait eut des répercussions négatives sur les relations franco-tripolitaines.

Il est certain aussi que malgré les nombreux problèmes créés par les découvertes des explorateurs, c'était aussi une période riche de découvertes géographiques. Les européens arrivèrent jusqu'à Tombouctou, et percèrent ses nombreux secrets. C'était un de leurs rêves, même s'ils n'y trouvèrent point autant de richesse qu'ils s'y attendaient. Cela a aidé à impulser du souffle à l'exploration, et a conduit à la colonisation de l'Afrique.

Chapitre III : Les relations entre la Régence de Tripoli et la France de 1830 à 1832

La prochaine étape dans cette recherche confirmera que la France est revenue fortement sur la scène internationale et a commencé à retrouver son prestige, depuis l'échec de sa campagne contre l'Égypte. Cette fois, elle affrontait directement les régents de l'Afrique du Nord. Elle suivit une ligne dure avec eux, en particulier avec l'Algérie et avec Tripoli.

Les rivalités franco-anglaises exacerbées par la fin tragique de Laing, embarrassa le pays. Youssef Pacha en fut la véritable victime parce que sa politique ambiguë avec ces deux pays se révéla être infructueuse. La France cherchait à se venger. Il faut ajouter que les dernières années du règne de Youssef Pacha furent remplies de crises de différentes natures, qui secouèrent son autorité et ses relations avec les puissances européennes s'en trouvèrent affectées.

Section 1 : Les questions de la coopération entre la France et Mohamed Ali, gouverneur d'Égypte

Dans cette partie du chapitre on abordera la nouvelle politique de la France avec l'Afrique du Nord. Quelle était sa nature et quels sont ses objectifs, et est ce que sa coopération avec Mohamed Ali Pacha avait une relation avec cette nouvelle politique et quel était le résultat de cette coopération ?

En 1827, la France se préparait à venger l'affront que son consul a subi en Algérie. Le consul français en Alexandrie a proposé au ministre français des affaires étrangères la coopération avec le gouverneur d'Égypte pour soumettre les trois Beys de l'Afrique du Nord, Tripoli, Tunis et Alger. Le choix d'Égypte n'est pas fortuit. En effet, la France voulait l'enlèvement de ses armées comme ce fut le cas pour Général Bonaparte lors de son expédition en Égypte¹¹²⁰.

Dans un premier temps, ce projet n'est pas pris en compte par le gouvernement français mais, le consul le propose à nouveau au moment où Polignac prend les rênes du

¹¹²⁰Caroline GAULTIER-KURHAN, *Méhémet Ali et la France 1805 1849, Histoire singulière de Napoléon de l'orient*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2005, p. 150, 151,153.

ministère des Affaires étrangères et, cette fois, le projet n'est pas refusé puisque la nouvelle politique consiste à déplacer vers l'Égypte la stratégie de la France en Méditerranée.

Concernant la position de Mohamed Ali, le gouverneur d'Égypte, il était d'accord pour coopérer avec les Français car il avait parmi ses objectifs celui d'étendre son influence sur les régions voisines. Il accepte donc d'envisager ce projet qui correspond pleinement à ses aspirations. Il pose cependant deux conditions, la première est d'obtenir un avis favorable du gouvernement ottoman. Cela nous prouve que l'empire ottoman, malgré sa faiblesse a encore un certain pouvoir sur ses États. La deuxième condition est de bénéficier d'une aide financière d'un montant de 10 000 francs. L'accord du gouvernement français se traduit par le début de négociations avec le Sultan ottoman concernant la campagne de Mohamed Ali.

Au début, le gouvernement français ne rencontre pas de difficultés pour convaincre le Sultan, mais, par la suite, ce dernier renonce à poursuivre l'opération, il pense que cette intervention en Algérie doit être directement faite par lui en nommant un autre Dey à la place du Dey Hussein. Notons ici que bien que le Sultan ait proposé un autre projet, ce nouveau projet ne comprend pas les trois Régences, en revanche, le Sultan et Mohamed Ali sont intéressés par l'Algérie plus que par les autres Régences. Nous expliquons cela par le fait que les deux hommes suivent le plan élaboré par la France qui avait pour but d'intimider le gouverneur d'Algérie, que la proposition du Sultan soit exécutée ou non.

En vérité, on n'a pas retrouvé, dans les références historiques, de tentative pour mettre en œuvre cette proposition du sultan, et on constate que le refus du Sultan Ottoman à poursuivre le projet français n'a pas conduit à l'échec de ce projet puisque Mohamed Ali avait déclaré qu'il est en mesure de réaliser l'attaque des trois régences si la France lui donne des navires de guerre. De son côté Polignac, qui tient absolument à la réussite du projet, promet à Mohamed Ali qu'il le protégera, quelle que soit l'agression dont il pourrait être victime. Il lui propose également une somme d'argent en lieu et place des navires de guerre.

Étant donné que la France n'est pas la seule à avoir des intérêts dans la région, l'exécution d'un tel projet pourrait lui causer des problèmes avec les autres pays ayant également des intérêts dans la région. Ceci la conduit à leur demander leur accord. Mais,

quand Polignac révèle la teneur du projet, l'Autriche et l'Angleterre le refusent. Cette dernière craignait l'influence de la France en Afrique du Nord car elle pourrait porter atteinte à l'excellente position de l'Angleterre en mer Méditerranée.

Contrairement à La Russie qui voit que ce projet est impossible, les autres petits pays européens ont accepté sans aucune hésitation ce projet afin de mettre fin aux agressions des pirates, exception faite de la Sardaigne qui a proposé de laisser Tripoli à Égypte, de laisser Alger aux cavaliers maltais et de reconnaître l'indépendance de Tunisie car c'était un petit pays sans grande importance¹¹²¹.

En ce qui concerne l'influence de la coopération entre la France et l'Égypte, on peut dire qu'elle suscite un climat de tension dans la Tripolitaine : à cette époque, circulaient à la Régence des rumeurs selon lesquelles le Pacha d'Égypte menacerait Tripoli et les autres Régences ; ces rumeurs couraient aussi à Tunis et à Alger. Le Dey d'Alger envoie alors une lettre à Youssef Pacha pour le prévenir des menaces de Mohamed Ali. Il exprime aussi son inquiétude sur les mouvements français qui pourraient atteindre Alger à tout moment, par conséquent le Dey ne pouvait accorder aucun soutien militaire à Tripoli contre Mohamed Ali.

De son côté, il est clair que le Pacha de Tripoli ne reste pas sans rien faire, il était à la recherche d'une alliance avec ses voisins également menacés par ce danger : il envoya une lettre au Bey de Tunis suite à son inquiétude après l'arrivée d'un navire venant de Toulon portant des informations sur les préparatifs de Mohamed Ali pour soumettre l'Afrique du Nord. Youssef Pacha proposa au Bey de lui prêter main forte pour faire face au danger qui les menace. Un climat d'inquiétude et de vigilance régnait dans cette région, qui s'explique par le déroulement des événements¹¹²². Cette inquiétude se propagea aussi parmi les Européens de Tripoli.

Il est à remarquer que le Pacha était en danger plus que d'autres dirigeants en raison de sa proximité avec l'Égypte, c'est pourquoi le Pacha ne se satisfait pas de coopérer avec ses voisins, mais, il se prépare à se défendre : au cours d'une réunion convoquée par le Pacha, et en présence de son fils aîné, il est décidé de prendre des mesures pour faire face à tous les dangers extérieurs qui guettent la région. Cette décision est pleine de bonnes intentions mais elle est difficile à mettre en œuvre étant donné que Tripoli ne possède pas

¹¹²¹Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 218,221.

¹¹²²Hassan El-Fekih HASSAN, *op. cit.*, p. 457,469.

une armée suffisante pour défendre ses frontières et que les Tripolitaines ne souhaitent pas entamer une nouvelle guerre.

Dans sa stratégie de défense, Youssef Pacha a chargé son premier ministre Sidi Mohamed Beit El Mal, accompagné de 200 cavaliers, d'opérer des recrutements pour monter un camp militaire à la frontière égyptienne. Youssef Pacha également fait expédier à malte, par l'intermédiaire du consul Anglais, un navire pour connaître l'avis du gouvernement anglais sur cette question¹¹²³.

Il apparait que Youssef Pacha restera dans un cercle d'inquiétude à cause des rumeurs et parce que la réponse du gouvernement anglais à Malte n'a pas été définitive. Warrington ne pouvait rien dire au Pacha concernant cette affaire mais il lui a assuré que l'Angleterre ne pouvait pas accepter la conquête égyptienne, parce que ses Relations politiques requièrent l'indépendance de ces régions. Il est convenu de préciser que lorsque l'Angleterre a déclaré qu'elle est contre l'occupation égyptienne, en réalité elle redoutait l'influence croissante des Français dans cette région, d'autant plus que la France soutenait et encourageait le souverain d'Egypte. À notre avis la réponse de l'Angleterre pourrait suffire à rassurer le Pacha, car il a déjà pu se rendre compte par lui-même comment les Anglais ont forcé les Français à quitter l'Egypte en 1802, mais malgré ces propos rassurants, le Pacha restait toujours inquiet. C'est pour cela qu'il envoya des canons à Benghazi, et qu'il organisa la défense de toutes les côtes Tripolitaines. Au contraire, les européens de Tripoli qui étaient au début inquiets à cause de ces rumeurs, reprenaient peu à peu le cours habituel de leur vie.

Les événements en cours augmentent les préoccupations de Tripoli, d'autant plus qu'on a remarqué que les grandes puissances renforcent leur force militaire dans la région afin de protéger leurs ressortissants et leurs intérêts: en mars 1830, le projet français d'envahir l'Algérie se concrétisa. Pour protéger ses ressortissants à Tripoli, la France y envoya le navire de guerre « l'Armide » au port de Tripoli. Son capitaine Monsieur Moulac doit contacter le vice-consul d'Espagne Monsieur Ruiz pour savoir si le siège français de l'Algérie pourrait porter préjudice aux français résidents à Tripoli. Si le vice-consul d'Espagne

¹¹²³Lettre de M. Ruiz vice- consul d'Espagne au ministre des Relations Extérieures, datée du 6 mars 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

a le moindre doute, le gouvernement de sa majesté enverrait sans la moindre hésitation quelques navires de guerres pour protéger ses ressortissants.

Monsieur Ruiz confirme que l'inquiétude du Pacha demeure, à cause des préparatifs que l'on constate et de la persistance des rumeurs selon lesquelles la France aurait fourni de l'aide à l'Égypte. Elles font également État de la volonté du Sultan ottoman de soumettre Tripoli à l'autorité ottomane. Le Pacha est d'autant plus inquiet qu'il a vu le navire français « l'Armide » dans le port de Tripoli et qu'il sait que l'absence du drapeau français sur le bâtiment du consulat français est un signe de guerre entre les deux pays. Ce qui préoccupe également le gouverneur de Tripoli ce sont les dettes des ressortissants français que la France revendique.

Il ne fait aucun doute que l'arrivée du navire français a révélé l'urgence qu'il y avait à régulariser les relations avec le gouvernement français, étant donné que Tripoli se sentait cernée par le danger. Le Pacha voulut connaître la raison précise de la présence du navire « l'Armide » dans le port de Tripoli et envoya l'un de ses agents vers Monsieur Ruiz pour avoir de plus amples informations. Ruiz répondit qu'il s'agissait simplement de s'assurer de la position politique et commerciale de la France à Tripoli. Il est certain que la réponse n'a pas convaincu le Pacha, mais la présence du navire a aidé à faire basculer les relations qui lient Tripoli avec la France à l'avantage de cette dernière, car Youssef Pacha a rapidement mis en œuvre les moyens de corriger ses relations avec la France : après quelques jours, il envoya son ministre au vice-consul d'Espagne pour l'informer de sa bonne volonté et de son désir de voir à nouveau flotter le drapeau français sur le consulat français. On voit à quel point cette question de la présence du drapeau a pris une importance considérable à Tripoli. Malheureusement le souhait du Pacha ne sera réalisé qu'avec la présence de l'envoyé du Roi de France pour négocier avec le gouvernement de Tripoli afin de remédier à la situation¹¹²⁴.

Après une période de vigilance et d'inquiétude, il est clair que les choses vont tourner en faveur du Pacha, surtout après l'arrivée d'informations rassurantes de la part de son ministre Mohamed Beit El Mal confirmant que Mohamed Ali n'a pas l'intention d'attaquer Tripoli parce qu'il est entièrement occupé avec des préparatifs destinés à faire face aux menaces du Pacha de Syrie. Ce qui est encore plus rassurant, c'est que le gouvernement

¹¹²⁴Voir : lettre de M. Ruiz vice- consul d'Espagne au ministre des Relations Extérieures, datée de 3 avril 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

anglais a confirmé ces informations¹¹²⁵. Il est observé que même si Youssef Pacha ne redoutait plus le danger d'une attaque par Mohamed Ali, il a tout de même gardé ses dix canons et ses réserves militaires en État d'alerte pour faire face à une éventuelle bataille¹¹²⁶.

Si on recherche les raisons qui ont poussé le gouverneur d'Egypte Mohamed Ali, à abandonner son projet d'attaquer Tripoli, Tunis et Alger, avec l'aide de la France comme on l'a évoqué précédemment, on dénombre de nombreuses raisons : il a renoncé à ce projet parce qu'il n'a finalement pas réussi à obtenir les navires de guerre qu'il avait demandés à la France. Il craignait aussi de susciter la colère du monde musulman s'il s'attaquait à des pays musulmans, et ce, en accord avec un pays chrétien. En plus, ce que Mohamed ne pouvait pas révéler à la France, c'était la crainte de susciter la colère de l'Angleterre qui, dès le début, s'était opposée au projet¹¹²⁷. Enfin, on ajoute aussi le refus du sultan ottoman, l'opposition d'autres pays européens et le fait que les cibles égyptiennes sont la Syrie plus que les trois Régences.

En réponse aux questions posées au début ce sujet, on peut dire que la France cherchait à regagner le-prestige perdu en Afrique du Nord qui est une importante région en Méditerranée. On a vu que la première étape consiste à restaurer la dignité de ses consuls en disciplinant les dirigeants d'Afrique du Nord. Pour cette raison elle a commencé à se rapprocher de l'Égypte pour en faire un outil pour la mise en œuvre de ses projets. Mais, ce qui était confirmé pour nous est que cette politique a échoué et les objectifs français n'ont pas été atteints.

Ce qui doit être abordé dans le prochain sujet est de savoir si la France va continuer cette politique indirecte ou si elle va adopter d'autres méthodes plus directes, d'essayer de vérifier les informations qui dissent que devant le refus de Mohamed Ali de poursuivre le projet, le gouvernement français s'est retrouvé dans l'obligation de changer sa stratégie : il a décidé de conquérir l'Algérie, de négocier avec la Tunisie et d'envoyer des navires de guerre à Tripoli pour menacer son gouverneur.

¹¹²⁵Rodolfo MICCACHI, *po.cit*, p. 222.

¹¹²⁶Voir : lettre de M. Ruiz vice- consul d'Espagne au ministre des Relations Extérieures, .A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹²⁷F. Charles-Roux, *France et l'Afrique du Nord avant 1830*, p. 653, 657.

Section 2 : Les conséquences de la conquête française de l'Algérie sur Tripoli

Après l'échec du projet du consul français à Alexandrie qui proposait une campagne française pour remettre de l'ordre en Algérie, le gouverneur français décide de venger son consul Duval en usant de la force militaire. Selon Charles Roux, la France prétendit que cette conquête exprimait sa volonté d'intégrer les chrétiens et les musulmans pour que les pays du Maghreb puissent se développer culturellement et socialement. Certaines personnalités préféraient s'intéresser à Tripoli puisque elle ouvre la voie vers l'Égypte et surtout vers le continent africain¹¹²⁸.

Avant d'entrer dans les détails des conséquences sur Tripoli, de la conquête française de l'Algérie, il faut noter que l'Algérie n'est plus crainte par la France comme au passé en raison de la destruction de sa flotte dans la bataille de Navarin en 1827, lorsque qu'elle est venue aider la flotte ottomane contre la Grande-Bretagne et ses alliés. Cela peut expliquer pourquoi la France a pensé à l'occuper.

Il faut dire aussi que cette occupation a entraîné de grands changements dans le bassin méditerranéen en ce qui concerne l'équilibre des pouvoirs entre l'Europe et le Levant. L'occupation de l'Algérie a affaibli l'Empire ottoman, car elle était la plus importante Régence d'Afrique de Nord. Mais, l'important pour nous est de savoir l'influence qu'auront tous ces événements et ces changements sur la Tripolitaine et ses relations avec la France.

La conquête française d'Algérie commence le 25 mars 1830 au départ de Toulon, l'information se répand comme une trainée de poudre. La nouvelle parvient presque sur le champ à Tripoli, ce qui n'est pas surprenant étant donné la proximité géographique des deux pays. Pour les Européens résidant à Tripoli, c'est une bonne nouvelle et ils s'en réjouissent car ils souhaitaient que l'Algérie tombe sous la domination française, espérant ainsi mettre fin à la terreur imposée par le gouvernement algérien.

On estime que Youssef Pacha aura peur que la France l'attaque dans la continuité de la conquête de l'Algérie, surtout que les choses sont toujours en suspens depuis le départ de Rousseau et que le gouvernement Tripolitain feint toujours d'ignorer le gouvernement

¹¹²⁸Idem, p. 709, 710, 711, 723.

français. M. Ruiz, qui est au cœur des événements et qui connaît très bien l'ampleur de l'inquiétude du Pacha, suite à la présence du navire « l'Armide », confirme au gouvernement français que si ce dernier acceptait d'envoyer une flotte vers Tripoli, il pourrait obtenir tout ce qu'il voudrait du Pacha¹¹²⁹.

Les Français accostent sur les côtes algériennes les 12 et 13 juin dans le but de soumettre le 16 du même mois¹¹³⁰. Cette information a un fort retentissement à Tripoli. Les Tripolitains sont stupéfiés et Youssef Pacha a du mal à croire ce qu'on lui rapporte ; certaines sources disent même qu'il a pleuré¹¹³¹. On constate que la ville reste calme mais malgré cela, nous remarquons que le représentant français à Tripoli a été très prudent car il se rend compte de la gravité de la situation et surtout que la réaction de la France est considérée comme une déclaration de guerre contre les pays islamiques : M. Ruiz insiste sur la nécessité de demeurer vigilant, et conseille aux Français résidant à Tripoli, ainsi qu'aux amis de la France, de ne pas manifester leur satisfaction à cette victoire, pour ne pas susciter la colère des Tripolitaines.

Il semble que Ruiz n'a pas eu d'influence significative car ces recommandations sont négligées : le clergé de l'église catholique a voulu fêter cette victoire en la commémorant dans l'église, sans en informer le vice-consul d'Espagne. Mais Ruiz ne reste pas sans rien faire : en apprenant la nouvelle et pour éviter les problèmes avec les Tripolitaines, il se hâta de convaincre le clergé de revenir sur sa décision¹¹³². De cette façon, nous pouvons dire que M. Ruiz a pu éviter la colère des citoyens en protégeant les Français et les autres Européens.

Il faut aborder maintenant la position de Youssef Pacha dont on a dit qu'il est très affecté par la chute de l'Alger, non seulement à cause des menaces qu'il sent peser sur lui mais aussi à cause de la position importante de l'Algérie parmi les pays d'Afrique du Nord ainsi que des liens fraternels et religieux qui unissent les deux pays. Cependant, les circonstances difficiles qu'endurent sa Régence ne permettent pas à Youssef Pacha

¹¹²⁹Voir : lettre de M. Ruiz vice- consul d'Espagne au ministre des Relations Extérieures, .A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹³⁰.Voir : la lettre de M. Ruiz, vice-consul d'Espagne, au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹³¹Voir : la lettre de M. Ruiz, vice-consul d'Espagne, au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹³²Lettre de M. Ruiz, vice-consul d'Espagne, au ministre des Relations extérieures, datée du 13 juillet 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

d'apporter son soutien militaire ou financier à l'Algérie, la seule chose qu'il peut faire est d'exprimer sa solidarité en priant dans les mosquées en faveur de l'Algérie¹¹³³.

Notons tout de même que, si Youssef Pacha a bien pleuré sur le sort l'Algérie, il n'en a pas moins félicité le commandant de « l'Armide », à l'occasion de la victoire sur les Algériens. Dans sa lettre adressée au commandant français on lit : «*Nous avons reçu avec beaucoup de plaisir votre très estimable lettre d'hier et notre premier soin et de féliciter votre Excellence sur la brillante victoire remportée à Alger par les armées de sa Majesté très chrétienne*»¹¹³⁴. Nous pouvons expliquer cette prise de position tardive du Pacha par le fait que la présence du navire français au port de Tripoli continue de lui faire très peur.

En conclusion, on a remarqué que la France a renoncé à sa politique diplomatique et à nouveau adopté pour des méthodes plus guerrières, elle est retournée à son ancienne politique : elle a utilisé la force pour obtenir des dédommagements de la part du Dey. Il nous semble que le simple fait de venger ses consuls n'était pas le seul objectif de la France. Elle voulait renforcer son prestige dans les Régences d'Afrique du Nord. Pour preuve la France a refusé toute réparation ou dédommagement suite à l'insulte de son consul lors de l'épisode du règlement des dettes parce qu'elle projetait l'occupation de l'Algérie depuis un certain temps. Cela a été le début de nombreuses colonisations en Afrique du nord durant une longue période.

Il est évident aussi que la soumission de l'Algérie n'a pas suscité de réactions hostiles de la part du gouvernement de Tripoli à l'encontre des Français (malgré son énorme effet sur les Tripolitaines), il a préféré tourner le dos au sort de l'Algérie. Il faut dire cependant que la conquête de l'Algérie, même si elle n'a pas eu d'influence immédiate sur les relations de la Régence avec la France, va sûrement obliger le Pacha à changer de politique et à se soucier des réactions avec la France. Le moment serait mal choisi de provoquer la colère française. Si la France a pu mettre la main sur une grande et forte Régence, elle est certainement en mesure de mettre la main aussi sur Tripoli en quelques jours. En fait, bien que Youssef Pacha ait essayé de trouver une solution au problème avec la France, les événements qui suivirent diront le contraire.

¹¹³³ E. Rouard de CARD, *po.cit*, p. 17,18, 29, voir aussi : Rodolfo MICCACHI, *po.cit*, p. 221.

¹¹³⁴ Voir : lettre de Youssef Pacha au contre-amiral Rosamel, .A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Section 3 : La campagne de Rosamel et son rôle dans l'effondrement de l'autorité de Youssef Pacha Caramanli

On a vu que la France a renforcé sa suprématie en Afrique du nord après son contrôle sur l'Algérie, la preuve comme on l'a déjà vu est que Youssef Pacha avait peur d'elle en raison de son rapprochement géographique.

Et maintenant, nous allons voir si la France a décidé de venger le consul Rousseau de la même façon qu'elle s'est vengée de son consul en Algérie et de savoir quelle sera la nature de ses relations avec la Tripolitaine.

Quelque temps, après la chute de l'Algérie, Youssef Pacha pense que le danger est passé mais, il a tort, parce que la France envisage, depuis le départ de Rousseau, de venger son consul¹¹³⁵. Cela était déjà perceptible si l'on se souvient des refus du gouvernement français de répondre aux demandes répétées du gouvernement de Tripoli d'arborer le drapeau français sur le bâtiment du consulat français à Tripoli. En réalité, nous pouvons confirmer que les Français veulent remettre de l'ordre dans leurs relations avec le Pacha et obtenir ce qu'ils veulent par la force militaire, et ce directement après la fin de la conquête de l'Algérie.

Les documents montrent que depuis qu'il a quitté Tripoli il y a 8 mois, Rousseau rêve et espère qu'il pourra négocier avec le Pacha, à qui il veut demander lui-même, des indemnités et des compensations pour comportements diffamatoires à l'encontre des représentants de la France. Il veut également obtenir des compensations personnelles suite à la perte de son salaire depuis son départ de Tripoli¹¹³⁶. Mais puisque nous avons vu que la France a adopté une politique de force vis à vis des pays d'Afrique du Nord, il était naturel que le rêve du consul français ne puisse se réaliser, donc, on peut considérer qu'il eut été logique que le consul assume lui-même ce genre de mission pourtant, le Roi de France confia ces négociations à M.de Rosamel¹¹³⁷ Il l'envoya à la tête d'une flotte pour éclaircir la

¹¹³⁵Détails des instructions données au contre-amiral de Rosamel, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹³⁶Lettre de consul Rousseau au ministre des Relations Extérieures datée le juillet 1830, .A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹³⁷Les commandant français qualifiés de courageux et d'audacieux visaient à rendre hommage à la France, sa victoire sur la flotte américaine Rosamel a reçu la félicitation du roi français, qui voulait confirmer sa confiance en Rosamel en lui confiant cette mission, voir la lettre du ministre des relations extérieures à l'amiral De Rosamel datée de 30 juin 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1

situation avec Tripoli et pour obtenir des compensations rapides et complètes, suite aux accusations diffamatoires qui avaient poussé Rousseau à quitter le pays sans l'avis du Roi, ce qui avait mis en danger les intérêts commerciaux de la France dans la région.

Selon les documents nous constatons que le Roi de France visait à soumettre Youssef Pacha aux mêmes obligations que celles qui avaient été imposées à l'Algérie pour s'assurer définitivement de la suppression de l'esclavage et de la piraterie ainsi que des taxes imposées annuellement aux pays européens¹¹³⁸. Pour réaliser les aspirations du Roi, les instructions du ministre des affaires étrangères à Rosamel étaient précises et exigeantes. Elles stipulaient que la satisfaction des conditions irait de paire avec la force militaire. Ces instructions contenaient toutes les questions que l'amiral doit régler avec Youssef Pacha. M. de Rosamel avait le feu vert quant aux moyens qu'il jugerait bon d'utiliser et, en tout état de cause, il devrait rester très vigilant.

Ces exigences montrent que le Roi français voulait que l'accord ait des répercussions internationales en faveur de tous les pays et notamment les pays européens qui avaient beaucoup souffert du comportement du Pacha de Tripoli. De cette manière, le Roi envisageait de renforcer la position de la France parmi les pays européens.

Ces indications montrent aussi que la France a bien l'intention de tenir la position dominante dans ses relations à venir avec Tripoli. C'est ce que l'on constate à travers les confirmations du ministre à l'amiral, sur le choix des propos et qualifications que le Pacha doit utiliser pour s'excuser. Dans la période précédente, le Pacha s'adressait au souverain français en utilisant le mot « Roi » au lieu d'empereur ou de Padischah, ce qui est considéré par le gouvernement français comme une atteinte à la dignité valeur du Roi, d'autant plus que le sultan ottoman lui-même utilise le titre de Padischah quand il s'adresse au Roi de France. En conséquence, il est impossible d'accepter l'usage de termes moins respectueux de la part du Pacha de Tripoli.

On remarque qu'il y a une chose que le ministre recommande particulièrement à l'amiral, c'est le choix des termes et des qualifications que le Pacha devra employer dans la lettre qu'il doit faire parvenir au Roi : jusqu'à présent, Youssef Pacha s'est adressé au Roi de

¹¹³⁸Notes remettre au Youssef Pacha par le contre-amiral de Rosamel, A.M.A.E, série C.P.C TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi Germain SARRUT, Saint-Edme B., *Biographie des hommes du jour*, volume.2, Paris, Krabbe Henri, 1836p 359. Voir également : Édouard d'Ault-DAUMESNIL, *De l'expédition d'Afrique en 1830*, Paris, chez l'éditeur, Rue Saint-Germain, et Delaunay, libraire, au palais-Royal, 1830, p. 130.

France en lui donnant le titre de « Roi » au lieu de celui « d'Empereur » ou de « Padischah » utilisé dans tout l'Orient. Le Sultan lui-même, donnant toujours au Roi le titre de « Padischah », il ne serait pas possible que sa Majesté reçut une qualification inférieure de la part du Pacha de Tripoli. En conséquence, lorsque le Pacha remettra à Rosamel une lettre destinée au Roi, l'Amiral devra recevoir simultanément la copie exacte de la lettre afin qu'il puisse vérifier que le titre « d'Empereur » ou de « Padischah » est donné au Roi. Si le titre ne s'y trouvait pas, Rosamel devait renvoyer la lettre au Pacha et en demander une autre également accompagnée de sa copie littérale.

En vérité, le problème du titre qui devait être donné au Roi de France et de son importance pour le côté français, nous montre à quel point la situation du Pacha était devenue très difficile. Il semble que les français ont pris le dessus, et voulaient signifier au Pacha que les règles du jeu avaient changé. Dans nos recherches sur les relations entre la France et Tripoli, et ce depuis la première époque ottomane et jusqu'en 1830, nous n'avons constaté aucun intérêt de la France pour cette question. Dans les accords de 1830, on faisait mention de toute sorte de questions, mais, de celle du titre, on note seulement une simple évocation entre le Pacha et Rosamel.

Il est évident que malgré les instructions strictes, le Roi français espère toujours que l'amiral n'aura pas besoin de recourir à la force à moins, bien sûr, que Youssef Pacha refuse de se plier à ces conditions, somme toute modérées. Le Roi pense que le Prince Tripolitain n'a pas réellement le choix, étant donné que les conditions imposées sont basées sur des propositions pertinentes et utiles pour tous les peuples, surtout pour Tripoli qui serait protégée de l'hostilité des pays européens¹¹³⁹.

Il est sûr que les conditions du Roi de France ne pouvaient qu'être considérées comme sévères par le gouvernement de Tripoli car nous pensons que la suppression de l'esclavage, des taxes annuelles, l'abandon de la piraterie ainsi que la limitation de la flotte du Pacha et le désarmement des navires commerciaux représentaient un coup très dur pour l'économie de Tripoli, essentiellement basée sur la piraterie et l'esclavage¹¹⁴⁰.

¹¹³⁹ Idem

¹¹⁴⁰ Lettre du ministre des Relations Extérieures au contre-amiral de Rosamel datée du 30 juin 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

La question qui se pose alors est bien de savoir si monsieur de Rosamel sera en mesure de faire aboutir le projet du Roi sans effusion de sang.

Pour mettre toutes les chances de son côté, le ministre français a fourni à Rosamel de nombreuses informations concernant le Pacha et sa famille de manière à ce qu'il perçoive bien la personnalité du Pacha et en déduise une ligne de conduite à son égard. L'amiral ne doit pas négliger d'utiliser, en premier lieu, la diplomatie pour persuader ce Pacha. On voit que le moment est bien choisi pour profiter de l'État de frayeur dans lequel se trouve Youssef pour tenter d'obtenir un résultat positif. Ensuite, tous les moyens mis à disposition, seraient bons pour faire plier le Pacha.

On prévoit que cette mission peut être menée à bien car de Rosamel est un commandant intelligent et expérimenté. Quant à la réaction du Pacha, la prise en compte de la menace pourrait lui faire choisir d'éviter l'effusion de sang. Il faudra rappeler au Pacha le sort de l'Algérie et lui dire qu'une fois la guerre déclarée, il ne sera plus autorisé à traiter aux mêmes conditions.

Depuis le début, nous constatons que les Français avaient utilisé des méthodes de menace envers le Pacha pour le forcer à se soumettre : De Rosamel fera observer au Pacha qu'une guerre entre Tripoli et la France pourrait compromettre jusqu'à l'existence même de cette Régence. En effet, le Roi a donné l'ordre à M. de Rosamel, au cas où la guerre serait déclarée avec Tripoli, d'abattre les fortifications de la ville, et il a évoqué la possibilité de remettre définitivement la Régence à la Porte ottomane.

Notons que le délai accordé était très limité, afin de ne pas donner à Tripoli le temps de réagir ou de se défendre, en fait, le Pacha aura 48 heures pour répondre à l'amiral. Selon les instructions, ce dernier pourra négocier directement avec le Pacha mais, il pourra aussi confier cette tâche à l'un de ses officiers, ou encore, demander au vice-consul d'Espagne, M. Ruiz, de traiter à sa place. En cas d'échec, l'attaque des français commencera immédiatement et si une fois l'attaque commencée, le Pacha demande la paix, l'amirale doit ajouter aux conditions antérieures, celle de détruire les fortifications du port et de la ville du côté de la mer, après avoir pris les canons¹¹⁴¹.

¹¹⁴¹Détail des instructions données au contre-amiral de Rosamel, .A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Après avoir reçu les instructions, M. de Rosamel quitte la France, le 3 août, pour Tripoli. Le 9 du même mois, à quatre heures de l'après-midi, la flotte française accoste au port de Tripoli. Dès le lendemain, l'amiral français envoie au Pacha, par l'intermédiaire de son premier assistant, M. de Courville, la note et le projet de convention, conformément aux instructions qu'il avait reçues.

En même temps, il envoie une lettre à tous les consuls¹¹⁴², présents à Tripoli, les informant qu'il est arrivé en rade de Tripoli, sur les ordres du Roi de France, pour demander réparation au Pacha d'une insulte faite au consul de France. L'amiral ajoute que la France va poser d'autres conditions au Pacha, dans l'intérêt de toutes les puissances chrétiennes et de l'humanité en général. Il les informe aussi qu'il a donné un délai au Prince pour l'acceptation de ces conditions et que, ce délai écoulé, la guerre débutera sur le champ, le 12 août, au nom de sa majesté le Roi des Français. M. de Rosamel s'engage à protéger les consuls en cas de refus de la part de Tripoli.

L'amirale offre à chaque consul, à sa famille, ainsi qu'à ses nationaux, un asile à bord des bâtiments du Roi confiés à son commandant. Ils seront reçus avec les égards qu'on doit, naturellement, aux nations amies. En ce qui concerne les Français établis à Tripoli, M. de Rosamel s'adresse à M. Ruiz en lui disant «*Les sujets Français établis sur le territoire de Tripoli ayant été mis sous votre protection spéciale par M. le Baron Rousseau à son départ, j'ai ordre de vous les recommander particulièrement dans cette circonstance. Je vous prie de les faire prévenir au plus tôt de la mission que je viens remplir près de la Régence et de les engager à venir de suite à bord des bâtiments du Roi et avant la réponse que j'attends, afin qu'en cas d'hostilités, ils ne restent pas exposés à la vengeance du Pacha et du peuple*»¹¹⁴³.

À Tripoli, la présence de la flotte française à susciter l'inquiétude du Pacha surtout après avoir appris la nouvelle sur le sort d'Alger. Dès lors, Youssef Pacha va faire tout son possible pour reprendre ses relations avec la France¹¹⁴⁴, mais les conditions imposées par la France vont être très sévères.

¹¹⁴²Rapport du contre-amiral de Rosamel au ministre des Relations Extérieures, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi : Ferdinand de CUSSY, *op. cit.*, p 335.

¹¹⁴³Lettre adressées par M. de Rosamel aux tous consuls étrangers de Tripoli depuis le navire « le trident » en rade de Tripoli, datée du 9 août 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹⁴⁴Voir : lettre de M. Ruiz vice- consul d'Espagne au ministre des Relations Extérieures datée du 13 août 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

On ne sait pas si les conditions de la France ont été comme des obstacles qui ont empêché Youssef Pacha de donner son consentement, afin de signer la paix avec le gouvernement français. Pour s'en assurer nous devrions exposer le déroulement des négociations après l'envoi de M. de Courville le 10 août au palais. En recevant les observations du gouvernement français, le Pacha parle longuement de son amitié et de son dévouement pour le Roi français et son gouvernement, cela nous laisse à penser que les négociations ne dureront pas longtemps, surtout qu'il informe le général français, par l'intermédiaire de son premier assistant, que la réponse sera donnée le lendemain à 11 heures, par son premier ministre. De son côté, en attendant la réponse, M. de Rosamel commence les préparatifs nécessaires, de manière à lancer l'assaut sur les forteresses de la ville en cas de refus.

Grâce à la campagne française savoir comment Youssef Pacha prend ses décisions dans de telles circonstances : le 10 août au soir, Youssef Pacha réunit tous les membres de son Diwan pour examiner les observations et les conditions de M. de Rosamel afin de prendre la bonne décision. M. Ruiz, qui est très au fait des événements qui se déroulent au palais, est certain que le Pacha va accepter les conditions et que la mission de l'amiral s'achèvera avec succès. Le lendemain, à l'heure indiquée par le Pacha, son ministre des Affaires étrangères, Sidi Mohamed Beit El Mal, monte à bord du navire de l'amiral de Rosamel. Après les salutations d'usage, le ministre déclare que le Pacha lui a attribué les pleins pouvoirs pour négocier avec l'amiral.

Pendant six heures, les deux hommes étudient chaque article du traité, certains points posant plus de problèmes que d'autres. À la fin, le ministre du Pacha accepte les conditions tout en demandant à l'amiral quelques modifications pour la quatrième et la septième condition. M. de Rosamel donne son accord car son gouvernement lui avait laissé la liberté d'accepter ou de refuser d'éventuels amendements.

Explications sur les modifications apportées

Il semble que certaines conditions sont inacceptables pour le gouvernement de Tripoli en dépit de sa faiblesse, y compris le quatrième amendement qui stipule la responsabilité du Pacha concernant les meurtres des marins et le vol des navires qui

sombrent aux abords de la Régence. Mohamed Beit El Mal attira l'attention de Rosamel sur le fait que le long des côtes Tripolitaines, notamment à l'est du golfe de Syrthe, vivent des tribus indociles qui ne reconnaissent pas l'autorité du Pacha et qui nuisent considérablement aux bonnes relations et au commerce avec l'intérieur des terres. Par conséquent, il semble difficile d'exiger du Pacha une maîtrise totale de l'ensemble des côtes. Cet argument a poussé l'amiral à accepter l'allègement de cette clause.

Sur ce point, on peut confirmer que le Pacha n'avait pas de pouvoir direct sur certaines régions éloignées de Tripoli, comme la Région de l'est. Celle-ci a essayé à plusieurs reprises de prendre ses distances vis-à-vis de Tripoli. L'exemple le plus frappant fut le fait que le Bey de Benghazi, avait laissé se poursuivre les activités commerciales de Benghazi et de Derne avec des villes égyptiennes, pendant l'expédition française en l'Égypte. Cela montre que le Pacha n'avait pas une influence totale sur l'est de la Régence.

La septième condition, relative à la contribution pécuniaire de 800.000 francs imposée par la France au Pacha, faisait l'objet de la principale revendication du ministre qui souhaitait que cette somme soit réduite. Mais M. de Rosamel jugea impossible de répondre à cette requête. Il se contenta d'accorder un délai de quatre mois pour payer la deuxième moitié de la somme. Selon les dernières conditions, la première moitié de la contribution devait être payée à la signature du traité et, sur la demande du ministre du Pacha, M. de Rosamel ajouta à la suite de l'article septième que M. Ruiz devrait prévenir les Français créanciers du Pacha, qu'aux termes du traité, ils auraient à réclamer leurs créances auprès de gouvernement français.

Après les discussions concernant les amendements, la convention fut définitivement élaborée le 11 août. Les deux exemplaires sont écrits en français avec leur faisant face, la traduction en arabe. Ils sont signés du sceau du Pacha.

Selon les instructions de ministre français, Rosamel vérifia la lettre d'excuse que le Pacha a écrite au Roi, pour s'assurer qu'elle était conforme aux souhaits du Roi. Le 12 août, Youssef Pacha envoya l'un de ses employés à l'Amiral pour l'informer de la publication de l'accord dans les principales rues de la ville conformément aux directives de la septième

condition, pendant que le drapeau français était salué de trente-trois coups de canon. Le navire français « Le Trident » répondit au salut¹¹⁴⁵.

Avant de citer les articles du traité de 1830, il est juste de dire que la fin de cette problème était à la souhate du Roi, c'est-t-dire sans verser de sang, on ajoute aussi que en plus les conditions sévères du traité, la tache de cette expédition comblait en désavouant expressément les calomnies dont Rousseau était l'objet, la lettre d'excuse par la quelle.

L'accord contient neuf conditions, la première stipulait la nécessité de présenter des excuses officielles au gouvernement français suite aux préjudices causés au consul français, tout en déclarant la responsabilité du Pacha dans les rumeurs diffamatoires à l'encontre de Rousseau, cela jusqu' à l'expression de sa totale volonté de reprendre les relations bilatérales entre les deux pays¹¹⁴⁶.

L'article deux stipule que Le Pacha renonce à jamais et entièrement, pour lui et ses successeurs au droit de faire ou d'autoriser la course en terme de guerre contre les Bâtiments des puissances qui jugeront convenable de renoncer à l'exercice du même droit envers les Bâtiments Tripolitaines.

Quand la Régence sera en guerre avec une puissance qui lui aura fait connaitre que telle est son intention, les Bâtiments de commerce des deux nations pourront naviguer librement sans être inquiétés par les Bâtiments de guerre ennemis, à moins qu'il ne veuille pénétrer dans port bloqué, ou qu'ils ne portent des soldats ou des objets de contrebande de guerre. Dans ces deux cas, ils seraient saisis mais leur confiscation ne pourrait être prononcée que par un jugement légal.

Tout Bâtiment Tripolitain, qui hors ses cas exceptionnels, arrêterait un Bâtiments de commerce, pourrait être traité comme pirate de la part de tout autre puissance quelle qu'elle soit, sans que la bonne intelligence en fut troublée entre cette puissance et la Régence de Tripoli.

Le Pacha renonce de plus à augmenter à l'avenir les forces navales qu'il possède en ce moment. La note dument vérifiée et constatée sera annexée au présent traité.

¹¹⁴⁵Rapport du contre-amiral de Rosamel au ministre des Relations Extérieures, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir également : Anténor de CALIGNY, Expédition de Tripoli, le navigateur, *revue maritime*, 1^e série t. 5^e, Paris, Souverain, 1836, p 196.

¹¹⁴⁶E. Rouard de CARD, *op.cit*, p. 21, 24.

Cette stipulation ne l'empêchera toutefois pas de réparer ses Bâtiments de guerre, ni même de remplacer par des Bâtiments de force égale, ceux qu'il viendrait à perdre et d'achever ceux dont la construction est actuellement commencée.

Il est entendu entre les deux parties contractantes que le Pacha ne pourra jamais armer des Bâtiments de commerce ni autoriser ses sujets à les garnir de canons et d'instruments de guerre¹¹⁴⁷.

L'article trois dit que le Pacha abolit à jamais dans ses Etats l'esclavage des chrétiens, tous les esclaves chrétiens qui peuvent y exister seront mis en liberté ; le Pacha se charge d'en indemniser les propriétaires et prend l'engagement de n'en plus faire ni permettre qu'il en soit fait à l'avenir par ses sujets.

Si désormais le Pacha faisait la guerre à un autre Etat, les soldats et marins qui tomberaient en son pouvoir seraient traités en prisonnier de guerre et d'après les usages des nations Européennes; et les passagers non combattants, seraient immédiatement relâchés sans payer de rançon.

En ce qui concernant le quatrième article, tout Bâtiments étranger qui viendrait à s'échouer sur les côtes de la Régence, recevra l'assistance, les secours et les vivres dont il pourra avoir besoin. Le Pacha prendra en outre les mesures les plus promptes et les plus sévères pour assurer le salut des passagers et des équipages de ce Bâtiment et le respect des propriétés qu'il porte. Si des meurtres étaient commis sur des passagers ou équipage, ceux qui en seraient les auteurs seraient poursuivis et punis comme assassins par la justice du Pacha, et celui-ci paierait en outre, au consul de la nation à laquelle la personne qui serait victime aurait appartenu, une somme égale à la valeur de la cargaison du navire, s'il y avait plusieurs assassinats, le Pacha paierait une somme égale à deux fois la valeur de la cargaison; et dans le cas où il y aurait eu des meurtres commis sur des individus de différentes nations, le Pacha répartirait entre les consuls de chaque nation et en proportion du nombre de personnes assassinées, la somme qu'il aurait à payer, de manière à ce que

¹¹⁴⁷Extrait du traité conclu entre la France et la Régence de Tripoli, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi : L.ID Féraud-GIRAUD, *De la juridiction Française dans les Echelles de Levant et de Barbarie*, Paris, A. Durand libraire-éditeur, 1859, p 138. Voir également M. CLERCQ, *Recueil des traités de la France*, publié sous les auspices de S.EX.M Drouyn de LHUYS ministre des Affaires étrangères, tome troisième 1818-1830, Paris, Amyot, éditeur des archives diplomatiques, p. 582-585.

cette somme put être directement transmise par chaque consul aux familles de ceux qui auraient péri.

Si les propriétés et marchandises protégées sur le Bâtiment naufragé venaient à être pillées, le Pacha en restituerait le prix au consul de la nation à laquelle le Bâtiment appartiendrait, indépendamment de ce qu'il aurait à payer pour les assassinats qui auraient été commis, bien entendu.

Toutefois, dans le cas où le naufrage aurait lieu sur un point des côtes éloignées de la Régence de Tripoli, et que des personnes de son équipage seraient devenues victimes d'attaques dirigées contre elles, ou que la cargaison aurait été pillée par des gens étrangers à l'autorité du Pacha, ou par les ennemis qui quelquefois ravagent son propre territoire, son Excellence ne serait point responsable de ces actes envers la nation à laquelle appartiendraient les victimes du Bâtiment pillé.

L'article cinq dit que les puissances Etrangères pourront désormais établir des consuls et des Agents commerciaux partout dans la Régence où elles le souhaiteraient, sans avoir à faire pour cela aucun présent aux autorités locales, ni tout autre tribut, dons et redevances que des gouvernements ou leurs agents payaient dans la Régence de Tripoli, à quelque titre ou circonstances que ce soit et notamment à l'occasion de la conclusion de traités. Toutes ces obligations seraient abolies et ne pourraient plus être exigées ou rétablies à l'avenir¹¹⁴⁸.

Pour l'article six les sujets étrangers pourront commercer librement avec les sujets Tripolitains, en acquittant les droits établis. Ils pourront acheter et vendre aux sujets du Pacha, sans empêchement, les marchandises provenant des pays respectifs, sans que le gouvernement Tripolitain puisse accaparer ces marchandises pour son compte ou en faire un monopole.

La France ne réclame pour elle-même aucun nouvel avantage concernant le commerce, mais le Pacha s'engage pour le présent et pour l'avenir, à la faire participer à tous les avantages, faveurs, facilités et privilèges qui sont ou qui seront accordés, à quelque

¹¹⁴⁸ Extrait du traité conclu entre la France et la Régence de Tripoli, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi : Alexandre MILTITZ, *manuel des consules*, Londres A, ASHER, 1839, p 176.

titre que ce soit, aux autres puissances¹¹⁴⁹.

Conformément à la septième condition, le Pacha s'engage à payer la somme de 800 mille Francs comme compensation à la flotte française venue à Tripoli, il s'engage aussi à payer les sommes restant dues aux citoyens français directement à leur gouvernement. Il accepte de charger M. Ruiz en sa qualité d'attaché des affaires du consulat français, d'informer les français présents à Tripoli que conformément au premier alinéa de cet accord ils peuvent réclamer leurs créances auprès du gouvernement français qui s'est engagé à les payer¹¹⁵⁰.

La huitième condition stipule que les capitulations faites entre la France et La Porte, de même que quelques anciens traités passés entre la France et la Régence de Tripoli sont confirmés et continueront à être respectés dans toutes leurs dispositions auxquelles le présent acte ne dérogerait pas.

La neuvième condition indique que cet accord sera publié à Tripoli, jeudi le 12 août et dans les régions et les villes voisines le 17 et le 22 août, comme il sera publié à l'extrémité de la Régence le 12 du mois suivant selon les règles et les traditions en vigueur¹¹⁵¹.

En observant d'une manière globale cet accord, on constate que seules les première, septième et huitième clauses concernent spécifiquement la France. Dans les autres clauses, la France parle au nom de l'ensemble des pays européens, ce qui confirme ce qu'on a évoqué précédemment à savoir, la volonté de la France de devenir le protecteur de l'Europe.

¹¹⁴⁹Extrait du traité conclu entre la France et la Régence de Tripoli, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹⁵⁰Voir : le rapport du contre-amiral au ministre M. Molé daté le 13 août 1830, A.M.A.C, série CPC, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi : G.E.O. FRED DE MARTENS, *Nouveau Recueil de traité d'alliance, de paix, de trêve, de neutralité, de commerce, de limites, d'échange etc., et de plusieurs autres actes servants à la connaissance des relations étrangères, des puissances et Etats de l'Europ, tant dans leur Rapport mutuel, que dans celui envers les puissances et Etant dans d'autres parties de globe depuis 1807 jusqu'à présent*, à Goettingue, Paris, dans librairie de dieterich, 1836, p. 56. Voir également : MALTE-BRUN Conrad, le littoral de la Tripolitaine "*Nouvelles anaes des voyages, dela géographie, de l'histoire et de l'archéologie, avec cartes et planches*", 1^e série t. 3, 1828, p.321-333. 279-324)

¹¹⁵¹Le contre-amiral a ajouté un article supplémentaire au traité à savoir qu'en cas de litige avec Tripoli à propos de ce traité seuls les documents française serait pris en compte, voir : lettre de ministre des relations extérieures à M, le contre-amiral de Rosamel, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi : E. Rouard de CARD, *op. Cit*, p. 21, 24.

Cette convention, obtenue sous la menace, est considérée comme l'une des plus importantes que Tripoli ait signée avec un pays étranger. Elle a été à l'origine d'un réel changement sur les plans politique et économique, changement qui n'était pas favorable aux intérêts de Youssef Pacha ni à celui du pays en général, car la suppression de la piraterie et des taxes sur les produits des pays européens représentait une perte de revenus considérable.

D'autre part, et ce n'est pas de moindre importance, cette intervention doit être envisagée dans le cadre de la concurrence franco-anglaise concernant l'hégémonie sur les autres pays.

Après le règlement des dernières questions en suspens entre les deux pays, il était naturel que les relations entre les deux parties reviennent à la normale et que commence la mise en œuvre de l'accord, suite à cela, le ministre Mohamed Beit El Mal demanda à M. de Rosamel d'ordonner de hisser le drapeau français, mais, cette demande ne pourra pas être satisfaite à cause de l'absence du consul français et faute d'ordres en ce sens pour M. de Rosamel.

Et pour poursuivre les procédures, l'amiral français descendit du navire, le jour de la publication de l'accord et reçut un accueil chaleureux de la part du Pacha qui lui confirma son respect et son dévouement à la France et à son gouvernement. Le Pacha donna à M. de Rosamel la lettre d'excuses adressée au Roi français. Dans cette lettre il exprimait ses bonnes intentions envers la France, en conseillant à ses deux fils, devant l'amiral, de préserver l'amitié et la coopération qui lient les deux pays. La sortie de Rosamel fut saluée de 19 coups de canon auxquels répondit immédiatement «*Le Trident*».

Il apparaît que le gouvernement de Tripoli ait voulu montrer qu'il avait véritablement entamé l'exécution de la convention. C'est le ministre du Pacha qui donna des preuves définitives, confirmées par les consuls et le clergé de l'église catholique, de la libération des esclaves chrétiens à Tripoli. Le ministre s'engagea à les remettre aux consulats concernés à chaque fois qu'il serait informé de leur existence dans la Régence.

Lorsqu'il fut reçu chez M. Ruiz, M. de Rosamel fut félicité par tous les consuls pour son succès. Il est à signaler que Warrington n'était pas présent, il prétendit qu'il était malade, et il se fit représenter par son vice-consul. Nous considérons le prétexte avancé par

Warrington comme une “maladie diplomatique”, nourrie par la jalousie qu’il éprouvait devant le remarquable succès de l’amiral français ainsi que par tous les événements que nous avons mentionnés précédemment. En tout cas, son absence n’a pas affecté de Rosamel qui était fier de la mission qu’il avait accomplie, en respectant à la lettre les ordres du son gouvernement. Il considérait également que cet accord constituait un creuset important dans l’histoire du règne de Roi Français Charles X.

Après l’étude de ce sujet on peut confirmer la réussite du projet du Roi Charles X, qui avait pour but la récupération du prestige de la France à Tripoli par la vengeance de son consul suite à l’humiliation qu’il a subi. Nous avons également vu que la France a réussi à réaliser les objectifs de son expédition sur la Tripolitaine obligeant Tripoli à se soumettre.

Il est à remarquer également qu’elle a adopté la même politique que contre le Dey d’Alger, c’est t-à-dire l’utilisation de la force pour obtenir des dédommagements de la part du Pacha de Tripoli. D’autre part nous voyons que la raison pour laquelle la France a envoyé cette force militaire semble injustifiée car le consul Français Rousseau n’avait pas été insulté aussi gravement que son homologue en Algérie qui avait été frappé par le Dey. De plus le Pacha a annoncé plusieurs fois qu’il respectait la France et qu’il ne voulait pas perdre son amitié. Nous constatons aussi que la France pour diverses raisons, ne voulait pas coloniser Tripoli ; d’abord parce que Youssef Pacha a manifesté l’envie de faire la paix avec la France, et aussi parce que Tripoli n’avait pas la même importance que la Régence d’Alger pour la France.

Il faut dire aussi que le prestige de la France en Afrique du Nord a supplanté le prestige des Anglais, cela octroie à la France beaucoup de privilèges et la liberté de se déplacer en Méditerranée, grâce à l’occupation de l’Algérie et la faiblesse de la flotte tripolitaine

On a remarqué les résultats positifs pour la France de la campagne sur Tripoli, en revanche nous constatons des résultats très négatifs pour la Régence que nous allons étudier en détail, il faut savoir que cette campagne sera une des principales causes de la chute du règne de Youssef Pacha. Pour démontrer cela il faut parler des événements et de la relation entre Tripoli et la France après la signature du traité, et en particulier de la question

de la dette, qui est considérée comme l'un des problèmes cruciaux pouvant affecter les nouvelles relations entre les deux pays.

Concernant les résultats négatifs de la campagne française on peut dire que la crise financière s'aggrave depuis l'arrivée des Français et, selon l'accord, la première moitié de l'amende ne sera pas payée avant le 16 août, ce qui pousse Rosamel à attendre le versement de la somme de 400 000 francs pour quitter la Tripolitaine vers l'Algérie puis vers Toulon¹¹⁵². Rassembler une telle somme n'est pas aisé pour le Pacha en si peu de temps, d'autant plus que la Régence traverse une crise financière qui a commencé lorsque les Américains obligèrent le Pacha en 1805 à ne plus recevoir l'impôt annuel. Puis il y eut l'expédition anglaise en 1816, suivie de l'expédition européenne en 1819. Les conséquences furent l'interdiction de la course et de l'esclavage et la privation pour le Pacha des revenus provenant des présents. Enfin, il faut ajouter les dépenses excessives du Pacha surtout pour ses femmes bien aimées auxquelles il offrait des cadeaux, et ce de manière équitable¹¹⁵³.

Tout ce qui précède confirme que les aspects financiers de Tripoli sont les premiers touchés par la campagne française, d'autant plus que les Français n'ont pas perdu de temps, ils ont mis une énorme pression afin de recueillir la somme convenue : une commission est chargée de veiller au paiement de cette amende. Elle est constituée sous l'égide de Casy, commandant du Trident, après le départ de Rosamel. Elle compte parmi ses membres des négociants français : Jordan, nommé par la commission, et Lautier, nommé par le ministre de Youssef Pacha. Les deux négociants sont chargés d'évaluer les paiements en fonction de leur nature, sachant que le Pacha peut utiliser différents moyens de paiement. Cette commission s'est réunie dans la maison de M. Ruiz, les 13, 14, 15 et 16 août, pour revoir la manière dont la somme devait être rassemblée, conformément à l'accord du 11 août 1830.

Le 13 août, la commission reçoit de M. Mohamed, ministre des relations extérieures du Pacha, une obligation de somme¹¹⁵⁴ ainsi qu'une faible somme d'argent. Le 14 août, le ministre présente à la commission, à titre de paiement, des bijoux en or et en argent, mais,

¹¹⁵²Rapport du contre-amiral au ministre M. Molé, datée du 13 août 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1. Voir aussi : Ferdinand de CUSSY, *op.cit.*, p. 336.

¹¹⁵³Ismail KAMAL, *op. cit.*, p. 135, 136.

¹¹⁵⁴Conformément à l'accord du 11 août 1830, le Pacha doit payer en deux parties une obligation de 400 000 F contresignée de son ministre des Relations extérieures, payable le 20 décembre 1830 et une somme de 400 000 F payable le 16 août 1830, soit au total 800 000 francs. Voir le procès-verbal signé par la commission le 16 août 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1

la commission les refuse. Nous estimons qu'avec ce dernier lot de bijoux, le déficit pourrait atteindre le trésor du pays, ce qui nous est confirmé par le fait que le Pacha avait précisé que, si cet or et cet argent devaient être rejetés, il serait dans l'impossibilité de régler sa dette. Le contre-amiral de Rosamel accepte donc cette forme de paiement contre une lettre de change tirée par le Pacha sur une maison de commerce de Marseille.

Malgré les conditions financières de Tripoli et son incapacité de payer, nous voyons que les relations entre les deux pays ont commencé à se normaliser, surtout après que le Pacha ait livré la première partie de l'amende infligée au gouvernement de Tripoli : les 15 et 16, la commission constate le poids des objets en or et en argent et établit la somme de 400 000 francs comme suit :

Espèces sonnantes :	116 024,35 F
	283 975,65 F
Lettre de change :	_____
Total	400 000,00 F

Il est observé que la commission ne peut pas se montrer difficile sur le choix des moyens de paiement car ils résultent de l'une imposition faite par le Pacha sur son peuple: Ses sujets à cause de leur insolvabilité donnent de l'argent ou de l'or qu'ils cachent soigneusement, soit à cause de leur avarice, soit par crainte de se le voir ravir par le gouvernement. Lorsque le Pacha soupçonne qu'il y a de l'or quelque part, il se dépêche d'exiger une contribution de ses sujets et le récupère. Ce que dit la commission confirme ce qu'on a dit déjà sur le fait que Tripoli passe par une réelle crise financière et que ce n'est pas une manœuvre du Pacha pour échapper au paiement. Cela nous montre d'autre part jusqu'à quel point les Tripolitains souffrent puisqu'ils sont même obligés de donner les bijoux de leurs épouses pour se libérer de l'oppression de leur Pacha.

Il est clair que sans l'utilisation de la force, le Roi de la France n'a pas pu obtenir tout ce qu'il voulait du Pacha de Tripoli. Mais nous constatons qu'après la soumission de Tripoli, la France a adopté la politique de la carotte et du bâton, surtout en ce qui concerne la deuxième moitié de la somme imposée à Tripoli. Cette politique a aussi eu pour résultat l'accroissement du prestige français dans la Régence. Nous pensons donc que pour

maintenir le prestige que Rosamel a obtenu pour son pays, la France doit suivre la voie diplomatique plutôt que la force.

À côté de l'aggravation de la crise financière de Tripoli, apparaît une autre conséquence négative de l'expédition française à Tripoli : le début de révolte dans la Régence. Rosamel avait décidé que, dès que la somme serait rassemblée, il partirait pour l'Algérie puis vers la France. Avant son départ, Rosamel constate que la population paraît fort mécontente. Elle obéit, mais, la rumeur s'amplifie. On accuse le Pacha de s'être attiré, par son attitude faible, les foudres de la France. La population semble même avoir l'intention de renverser Youssef Pacha. On il est à signaler que l'escalade dans les exigences françaises va déboucher sur une terrible révolte des Tripolitains, qui ne prendra fin qu'avec le retour du pouvoir direct des Ottomans. N'oublions pas que la colère des Tripolitains est en relation directe avec l'obligation imposée par le Pacha sur eux pour qu'ils payent, afin qu'il soit en mesure de rembourser ce qu'il doit à la France, alors qu'il connaît très bien l'état de pauvreté de ses sujets et leur incapacité à payer une telle somme.

Il ne fait aucun doute que les effets des récents événements liés à la campagne française et à ses résultats qui se reflètent négativement sur les Tripolitains ont été rapides, il ne faut pas longtemps avant que les indicateurs annoncent la congestion : selon une rumeur parvenue à M. de Rosamel, les révoltés tripolitains auraient fixé le début de leur révolte à la date du 19 août. Cette date coïncide avec le départ de la flotte française de Tripoli. Jusqu'à ce moment-là, on peut dire que cette révolte peut être qualifiée de non-violente ; c'est une affirmation que nous pouvons déduire des propos de Rosamel qui pense que la révolte se fera sans effusion de sang.

On serait tenté de dire que l'histoire se répète, car le projet des rebelles est d'utiliser la même stratégie que celle qui avait permis à Youssef Pacha d'évincer son frère Ahmed du pouvoir. Leur plan consistait à l'inviter à la campagne et, lorsqu'il quitterait son palais, on procéderait à la nomination de l'un de ses fils. Ces rumeurs suscitent l'inquiétude de l'amiral français qui prépare son départ. En effet, nous avons remarqué que les intérêts de la France résident dans le maintien au pouvoir de Youssef Pacha surtout qu'il a accepté toutes les conditions françaises. Aussi, pour protéger les ressortissants français, de Rosamel décide-t-il

de laisser le bombardier « la Guerrière » 24 heures supplémentaires au port de Tripoli en cas de révolte¹¹⁵⁵.

Comme résultat on peut dire que l'expédition de Rosamel a causé l'effondrement de l'autorité du Pacha au plan intérieur : les problèmes économiques se sont aggravés et des révoltes ont éclaté. De plus, notons une autre conséquence négative de cette expédition : le Pacha a eu des difficultés avec les autres pays européens, surtout avec l'Angleterre, comme on le verra dans le sujet suivant.

Section 4 : La colère du consul anglais

Tous les évènements passés ont confirmé que Tripoli a été le théâtre de nombreux conflits entre les Anglais et les français, pour nous, il est à prévoir que l'énorme succès obtenu par la France, va être l'occasion d'un nouveau conflit entre l'Angleterre et la France. Comme d'habitude, c'est le consul anglais qui commence à allumer la mèche du conflit. La jalousie de Warrington au sujet des compensations accordées par le Pacha à la France, l'a poussé à demander au Pacha de revoir les principes de cette convention, malgré la publication de celle-ci dans toutes les rues de Tripoli. Après avoir revu ces principes, le consul anglais déclare que ses ressortissants doivent récupérer leurs dettes comme les ressortissants français. Quand le Pacha remarque qu'il n'a pas bien saisi ces principes, le consul anglais lui répond : « *Eh bien, je vous demande, au nom de mon souverain, à connaître la lettre d'excuses que vous avez écrite au Roi de France* ».

Il est certain que Warrington a formulé cette demande parce qu'il pensait que cette lettre contenait des insultes envers le consul anglais et son gouvernement, la cause du conflit entre Tripoli et la France. Donc le consul anglais avoue, d'une façon indirecte, que l'Angleterre a essayé de saper la paix entre la Tripoli et la France.

Les documents ne mentionnent pas la raison pour laquelle le Pacha ne voulait pas que Warrington lise la lettre d'excuses qui a été adressée au Roi Français. Mais, il ne fait pas

¹¹⁵⁵Voir le rapport du contre-amiral au ministre M. Molé, daté du 18 août 1830, A.M.A.E, série CPC, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

de doute que ce fait a suscité la colère de Warrington au point qu'il menace de déclarer la guerre à Tripoli au nom du gouvernement anglais¹¹⁵⁶.

Il faut confirmer que ce conflit a suscité l'émoi dans le pays : la disparition du drapeau anglais de l'immeuble du consulat a aussi généré une grande inquiétude parmi les habitants de Tripoli. Et si l'on cherche les motifs pour lesquels les Tripolitains se mirent en colère, on trouve que ces derniers prévoyaient qu'ils allaient suivre des mesures hostiles de la part du gouvernement anglais, ce qui signifiait la soumission à de nouveaux impôts. Les Tripolitains accusent leur gouverneur de lâcheté, surtout après que Warrington a fait descendre le drapeau de son pays malgré la promesse du Pacha de payer, comme il le fera avec les autres pays. Le Pacha confirme aussi que la lettre d'excuses contenait des informations le concernant lui-même ainsi que le Roi Français, et non pas des insultes faites au gouvernement anglais et à son consul. Nous avons remarqué que le consul anglais, bien qu'il soit obligé d'adhérer à des traités existants et d'obéir à des ordres qui peuvent lui parvenir de sa cour, agit souvent de sa propre initiative sans en référer à son gouvernement.

Il ne fait aucun doute que Tripoli n'a pas encore la capacité, après la campagne de Rosamel, de se confronter à une autre puissance européenne, et c'est peut-être pourquoi le pacha est inquiet, il exprime aussi son étonnement sur la disparition du drapeau anglais, sans une aucune cause valable et dit qu'il espère le voir hisser à nouveau. Il nous paraît que le Pacha a eu peur que le gouvernement anglais envoie à Tripoli une expédition à l'instar de l'expédition française, ce qui augmenterait ses problèmes.

Il faut dire que les explications fournies par le Pacha à Warrington ont été qualifiées de stériles et elles n'ont abouti à aucun résultat. On voit que ce consul persiste dans ses menaces et, ce qui est étrange, c'est qu'il refuse de remettre le drapeau à sa place. Il refuse aussi de présenter sa démission. Le 14 août, le consul anglais envoie une lettre à bord d'un brick qui est en partance pour Malte pour informer son gouvernement de la situation.

On voit ici un autre résultat négatif de l'expédition française car la nouvelle position obtenue par la France à Tripoli a causé des problèmes entre le Pacha et le consul anglais, ce qui impose une pression supplémentaire sur le gouvernement de Tripoli qui se serait bien

¹¹⁵⁶Lette du contre-amiral M de Rosamel au ministre des Relations extérieures, datée du 13 août 1830, A.M.A.E série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

passé d'entrer en conflit avec une autre puissance. D'autre part, le fait que la France ait obtenu une partie de ses créances a encouragé le consul anglais à recommander aussi la dette de son pays, ce qui ne pourra qu'aggraver la crise financière de Tripoli, surtout si ce consul persiste dans sa demande. De plus, le conflit entre les deux pays entraîne toujours la Régence dans des problèmes qui ne sont pas faciles à régler.

Section 5 : Des changements politiques en France

Pour avoir une vision complète et objective sur les nouvelles relations entre la France et Tripoli après la campagne de Rosamel, nous devons faire la lumière sur l'influence des changements politiques en France sur les relations de cette dernière avec Tripoli.

Toutes les indications indiquent qu'il y avait des nouveaux changements politiques en France à cause de nombreuses raisons, mais le plus important de tous ces raisons est l'anticléricalisme. La vérité est que le Roi Charles X était incapable de résister à la révolution qui s'est produite dans le pays en 1830 et qu'il a abdiqué le 30 août en faveur de son fils le duc d'Angoulême, très éphémère Louis XIX qui a abdiqué aussi. Le lendemain Charles X était exilé. Cinq jours après le Duc d'Orléans monte sur le trône de France sous le nom de Louis Philippe.

Les changements politiques opérés dans le gouvernement français que nous venons de citer n'ont pas modifié la politique de Youssef Pacha vis-à-vis de la France : M. Ruiz qui représente toujours le gouvernement français car la France n'avait pas toujours un consul à Tripoli, a annoncé ces changements à tous les français résidents à Tripoli. Il a informé le Pacha à son tour et lui a demandé de reconnaître le drapeau tricolore au lieu du drapeau ancien, en le saluant de trente-trois coups de canon¹¹⁵⁷. Youssef Pacha ne pouvait que reconnaître ces changements politiques parce qu'il n'avait pas besoin de plus d'ennemis. Le

¹¹⁵⁷Pour plus des détails sur la vie et l'évolution du Louis-Philippe Duc d'Orléans sur le trône de France voir : Adolphe Laugier, *Vie anecdotique de Louis-Philippe Roi des français*, Paris, imprimer de Guiraud et CH. Jouaust, 1837, p 5-332. Également : Jaques CRETINEAU-JOLY, *Histoire Louis-Philippe d'Orléans et de l'orléanisme*, tome premier, Paris, LAGNY frères, libraires- éditeurs, 1862, p. 2-5. Voir aussi : Galart de MONTJOIE, *histoire de la conjuration de Louis-Philippe-joseph d'Orléans*, tome premier, Paris, Dentu, 1796, p 7-310. Voir aussi : Lettre de M. Ruiz vice consul d'Espagne au ministre des relations extérieures, datée le 15 Octobre 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Pacha voulait également gagner la confiance du nouveau Roi et renforcer les liens d'amitiés avec lui, il a ainsi envoyé une lettre à Paris avec le ministre Beit El mal afin de le féliciter¹¹⁵⁸.

Section 6 : Le départ de Beit El Mal pour Paris

Tous les évènements passés ont confirmé que la campagne de Rosamel a aggravé les problèmes économiques et politiques de Tripoli, qui étaient déjà sérieux ; cela semble promettre un sombre destin pour le pays et même une menace pour le règne de Youssef Pacha. Quelle solution le Pacha peut-il trouver pour régler le reste de la somme qu'il doit à la France et comment la France réagira-t-elle envers Tripoli si cette dernière renie ses obligations. D'après ce que nous connaissons du tempérament du Pacha qui sait réagir très vite quand il sent l'urgence du danger nous pouvons penser qu'il ne va pas laisser les choses s'aggraver davantage.

Cependant, les relations avec la France commencent à s'améliorer, mais les effets de la campagne de Rosamel sont toujours visibles à Tripoli et le problème du Pacha n'est plus seulement de rembourser la deuxième moitié de l'amende française et les créances des Anglais, mais plusieurs autres pays, dont l'Autriche, se sentent maintenant encouragés à faire valoir leurs créances. Nous pouvons donc imaginer, les pressions auxquelles le Pacha est exposé depuis l'expédition de Rosamel. Ceci le met dans une situation financière et économique critique, ses dettes ont atteint 264 000 piastres et cela sans compter les 400 000 francs que le Pacha doit à la France et qu'il doit payer le 20 décembre.

De ce fait, Youssef Pacha doit impérativement tenter de dégager sa Régence de ces dettes. Compte tenu de l'état du pays que nous ne pouvons pas comparer avec sa puissance des années précédentes, les solutions ne doivent donc pas s'écarter de la diplomatie, ce qui est exactement ce qu'applique le pacha de Tripoli : il trouve une solution à cette crise en envoyant une mission sous l'autorité de son ministre Beit El Mal en France et cela pour solliciter la générosité du roi de France et lui demander un nouveau délai pour rembourser la seconde moitié de la somme. Il espère aussi obtenir un prêt du gouvernement français.

¹¹⁵⁸Lettre de Youssef Pacha au ministre des relations extérieures françaises, datée le 20 Octobre 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Après avoir séjourné 25 jours à Marseille, l'envoyé de Tripoli est arrivé à Paris le 20 décembre et pendant la réunion qu'il a eue avec le ministre français, le ministre tripoliteain a particulièrement insisté sur la réduction ou tout au moins sur la prorogation du deuxième paiement de la contribution de 800 000 francs, imposée à la Régence par le traité du 11août 1830¹¹⁵⁹.

Il ya quelques indications qui donnent un peu d'espoir pour la réussite de la mission de ce ministre, tel que la personnalité et le prestige dont jouit le ministre du Pacha ainsi que le respect dont il a été entouré lors de son arrivée en France. Même Rousseau n'a pas pu cacher son admiration pour ce ministre et a dit que si Beit El Mal avait été présent pendant l'affaire Laing, la situation aurait pris une autre tournure¹¹⁶⁰.

Il semble que si les qualités dont jouit le ministre Tripoliteain ont inspiré le succès de sa mission, il est apparu d'autre part certains indicateurs qui nous confirme l'impossibilité du Pacha à payer la totalité du montant imposé par le gouvernement, même si la mission a réussi à convaincre le Roi des français de reporter le deuxième paiement de la contribution : il convient de noter qu'au moment où le Pacha envoie son ministre en France, on voit que, malgré les énormes dettes, ce gouverneur continue de dépenser sans compter pour vivre de façon luxueuse et extravagante, ce qui le met de plus en plus dans l'embarras. Dans l'attente que son ministre Beit El Mal aboutisse dans ses négociations à Paris, on aurait pu croire que le Pacha ferait son possible pour réunir la somme de 800 000 francs qu'il doit rembourser le 20 décembre, mais il n'en fait rien!

En vérité, le Pacha a réussi à rassembler 800 000 piastres, somme prise à son peuple, dont 200 000 piastres vont rembourser les ressortissants anglais sur la base de l'accord signé trois mois auparavant, tandis que les 600 000 piastres restantes sont à sa disposition et il les dépense à son gré. Il en dépense une partie pour le mariage de l'une de ses filles et partage l'autre partie entre les membres de sa famille les plus proches. En dilapidant l'argent, il

¹¹⁵⁹Lettre du ministre des Relations extérieures à M. Ruiz, vice-consul d'Espagne, A.M.A.E, série C.PC, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹⁶⁰Pour plus de détails sur l'arrivée Sidi Beit El Mal en France, voir la lettre de Youssef Pacha au ministre des Relations extérieures datée du 20 octobre 1830. Voir aussi la lettre de M. Guys, agent des Affaires étrangères et commerciales à Marseille au ministre des Relations extérieures, datée du 10 octobre. Voir également la lettre du ministre des Relations extérieures à M. Guys, agent des affaires étrangères et commerciales à Marseille, datée du 20 octobre 1830 et également la lettre de Ruiz, vice-consul d'Espagne au ministre des Relations extérieures, datée du 24 octobre 1830. Voir aussi la lettre de M. Guys, agent des affaires étrangères et commerciales à Marseille, datée du 30 octobre 1830 et la lettre en arabe du ministre Mohamed Beit EL Mal accompagnée de sa traduction, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

semble avoir oublié la dette de la France et les 53 000 piastres qu'il doit à l'Angleterre, sans parler des exigences des ressortissants autrichiens dont la dette atteint 47 268 piastres. La Turquie aussi a demandé un montant de 27 000 piastres. Avec toutes ces dettes, le Pacha ne sait pas économiser et continue à obliger ses ressortissants à payer des taxes¹¹⁶¹. En fait, nous ne trouvons aucune explication de cette extravagance, mais il semble que le Pacha soit convaincu que son ministre va réussir à trouver une solution à la question de la dette avec la France.

Ce qui n'a pas été dit jusqu'ici, c'est qu'en réalité, le Pacha ne veut pas seulement faire baisser le montant de ses dettes ou allonger le délai du remboursement, mais il veut que le gouvernement français renonce tout à fait à cette dette et lui en fasse cadeau. Toutefois, le résultat des négociations comme il fallait s'y attendre n'est pas celui que le Pacha espérait, car sa demande a été rejetée pour plusieurs raisons. La première est l'engagement à rembourser les dettes françaises, pris par le Pacha dans l'un des articles de la convention et rien ne l'autorise à se dédire. L'autre raison, de notre point de vue, est que, si on épargnait au Pacha le paiement de cette dette, cela signifierait que le roi des Français devrait payer la campagne française sur Tripoli de ses propres deniers. Il devrait aussi payer les commerçants français lui-même. Ainsi l'accord du gouvernement français sur ce sujet changerait la convention, chose que ce gouvernement refuse. Pour cette raison il ne peut pas accéder à la demande du Pacha de baisser le montant de la dette ou d'en élargir le délai de remboursement.

En conclusion il faut dire que les problèmes de Tripoli s'aggravent de jour en jour et qu'ils sont toujours aussi dramatiques, surtout après que d'autres pays ont exigé d'être remboursés à l'instar de la France. D'autre part, concernant la dette française, nous avons vu que le Pacha craint la réaction de la France et qu'il tente une approche diplomatique en envoyant son ministre en France, mais la France est restée ferme sur ses positions, il est même heureux qu'elle n'ait pas pris de mesures hostiles vis-à-vis de Tripoli. Ce problème pourrait gêner la relation entre Paris et Tripoli, mais un nouveau consul va être nommé et peut-être trouvera-t-il une solution à ce problème.

¹¹⁶¹Lettre de M. Ruiz au ministre des Relations extérieures, datée du 8 Janvier 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Section 7 : L'arrivée du nouveau consul français et sa demande de remboursement des créances françaises

Considérant les relations entre la Régence de Tripoli et la France à ce moment-là, on voit qu'après la signature du traité entre les deux pays, il n'y a aucun empêchement à la nomination d'un nouveau consul français à Tripoli, même si le problème des dettes est toujours très présent. D'autre part, les succès obtenus par M. de Rosamel ne pourront être mis en œuvre qu'après l'installation d'un nouveau consul à Tripoli.

Pour concrétiser la volonté des deux gouvernements ainsi que celle des commerçants français qui ont beaucoup souffert suite à l'absence pendant presque un an du consul français, M. de Rosamel a encouragé le ministre français en lui disant que la nomination d'un consul français serait bienvenue et durable.

Il est clair qu'il est préférable avec ces nouveaux changements de nommer un nouveau consul plutôt que de souhaiter le retour de Rousseau, non pas parce qu'il ne mérite pas ce poste, mais à cause des derniers événements survenus depuis son départ sans l'avis de son gouvernement. La nomination de Rousseau ne serait pas non plus la bienvenue pour certains consuls nommés auprès de la Régence, notamment pour le consul anglais. Warrington manifeste de la jalousie et de l'hostilité envers Rousseau et envers le gouvernement surtout après que celui-ci a reçu du Pacha une partie de son tribut de guerre, ce qui ouvre la voie à de nouveaux problèmes¹¹⁶².

Rosamel est arrivé à Toulon après avoir mené à bien tout ce que le Roi lui avait demandé¹¹⁶³. En effet, il n'a quitté Tripoli qu'après la suppression de l'esclavage, l'annulation des taxes annuelles infligées aux petits pays européens, ainsi que l'annulation du monopole du commerce. Cela a enchanté le roi des Français qui est satisfait de la convention signée et des modifications apportées. Le Roi ne s'est pas opposé à l'article supplémentaire ajouté

¹¹⁶²Voir le rapport du contre-amiral de Rosamel au ministre M. Molé, datée du 18 août 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹⁶³M. de Rosamel est inquiet au sujet des fonds (lettre de change, matières d'or et d'argent) qu'il a rapporté de Tripoli. Il a demandé au ministre des Affaires étrangères, M. Molé « *que faire de la somme en numéraires et de l'or et l'argent* » ; le ministre a répondu à cette question en décidant que la somme de 116 024 francs et 37 centimes remise à M. de Rosamel par Sidi Hagi devra être versée à M. le receveur général des finances à Toulon. En ce qui concerne la lettre de change du Pacha et les matières en or, elles seront remises à MM. Joubert et Château. Voir la lettre du ministre des Relations extérieures à Rosamel, ainsi que la lettre du secrétaire de l'état des finances à M le ministre de la Marine et des colonies, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

dont l'objet était de prévenir toute difficulté qui pourrait survenir dans l'exécution à venir du traité, suite à sa traduction en langue arabe. Dans un tel cas, seul le texte français serait pris en compte¹¹⁶⁴.

Après avoir passé plus d'un an à s'occuper des affaires consulaires françaises à Tripoli, Ruiz a enfin pu se libérer de cette responsabilité qui n'a pas été facile pour lui après le départ de Rousseau¹¹⁶⁵. Le vice-consul espagnol a informé le Pacha de l'arrivée du nouveau consul français et l'a assuré que les instructions qu'avait reçues ce dernier étaient bien de l'obliger à rembourser ses dettes envers la France. Cela laisse à penser que le gouvernement français doutait de la possibilité de recevoir la deuxième partie de l'amende due par le Pacha qui était connu pour sa capacité à chercher à échapper à ses obligations. Obtenir de l'argent n'était pas le seul souci de la France, elle tenait surtout à affirmer sa position en Europe et à se montrer un pays fort qui savait imposer sa volonté à Tripoli, cette Régence qui avait longtemps dicté ses conditions et imposé des impôts aux pays européens par le passé¹¹⁶⁶.

Le gouvernement français a pris en compte les conseils de Rosamel et a décidé d'embaucher un autre consul que Rousseau¹¹⁶⁷, mais, il a conservé le vice-consul français M.de Clérambault. Le nouveau consul s'appelle Schwebel.

Le 20 juin 1831, Schwebel est parti de Toulon à bord du brick « l'Adonis » et il est arrivé le 29 juin dans la rade de Tripoli. Le consul d'Espagne s'est aussitôt rendu sur le bateau pour les premiers échanges. Le bâtiment du Roi fut salué par les forts de la ville de 33

¹¹⁶⁴Lettre du ministre des Relations extérieures à M. de Rosamel, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹⁶⁵Les instructions données au nouveau consul indiquent que ce consul aura à remettre une boîte d'or à M. Ruiz, de la part du Roi, en témoignage de sa satisfaction pour les services rendus aux Français depuis le départ de M. Rousseau. Cette boîte sera remise au consul par M. Clairambault, vice consul du consulat de France, et qui accompagnera le consul à Tripoli, voir la lettre du ministre des Relations extérieures au futur consul de Tripoli, M. Schwebel, datée du 14 mai 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹¹⁶⁶Voir la lettre du ministre des Relations extérieures à M. Ruiz, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹¹⁶⁷Rousseau est mort avant de réaliser son rêve, qui était son retour à Tripoli pour hisser le drapeau de France à nouveau dans le ciel de cette ville. Schwebel doit s'occuper de la réclamation de la famille de feu M. le Baron Rousseau qui a pour objet le remboursement des dernières dépenses engagées par ce consul pour la réparation de la maison consulaire. En fait, ce remboursement avait déjà été refusé par la Chambre de commerce de Marseille.

La famille de Rousseau se trouve dans une situation très précaire, M. Schwebel demande au ministre d'autoriser la Chambre à mettre à la disposition du consul la somme à rembourser au plus tôt. Voir la lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 17 juin 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

coups de canon et le salut fut rendu par le brick. Les Français et les Autrichiens de cette Échelle accompagnèrent le consul à sa descente du bateau jusqu'au consulat. Le même jour, le Pacha, prévenu de l'arrivée du consul, lui envoya son gendre sidi Selim, gouverneur de château, pour complimenter l'envoyé du Roi et lui renouveler ses excuses au sujet des circonstances qui avaient obligé le précédent consul à partir de Tripoli¹¹⁶⁸. La nomination d'un nouveau consul confirme dans l'idée que la France veut éviter tout conflit et qu'elle a bien l'intention d'établir des relations pacifiques basées sur la compréhension avec Tripoli. Mais cela ne signifie pas que la France va renoncer à ses droits, même si elle doit utiliser la menace, comme le prouve la décision prise par sa de nommer un nouveau consul motivée par l'envie de récupérer son argent. Peut-être est-ce la raison pour laquelle l'arrivée de ce consul s'est faite sur un navire militaire sous le commandement de M. de Rosamel qui doit rester au port de Tripoli entre huit à dix jours, en attendant le résultat des discussions entre le consul français et le Pacha, en particulier en ce qui concerne le dernier terme de la contribution due par la Tripolitaine. Le gouvernement français souhaitant que cette somme soit convoyée ensuite vers Toulon, décide que dans le cas où les discussions se solderaient par un échec, l'un des bâtiments français du Levant qui effectue son retour en France, mouillera au port de Tripoli, deux mois environ après l'arrivée du consul. Le prétexte étant de recueillir les dépêches pour le ministre français, mais aussi avec le motif réel de récupérer les fonds dans le cas où malgré les efforts de Schwebel, il n'aurait pas pu les obtenir plus tôt¹¹⁶⁹.

Il faut attirer l'attention sur le fait que quel que soit le but de la nomination d'un nouveau consul, nous considérons que la nomination de Schwebel est un acte très important pour les intérêts de la France à Tripoli ainsi que pour ceux des ressortissants français. Cette nomination est aussi importante pour renforcer les nouvelles relations entre les deux pays et les faire progresser. Le plus important est sans doute le fait que Schwebel puisse assurer l'application des articles du nouvel accord, d'autant que le gouvernement français tient pour essentiel que Youssef Pacha ne réussisse pas à échapper à ses obligations, entre autres, à l'interdiction de renforcer ses forces maritimes, sous prétexte de remplacer des bâtiments

¹¹⁶⁸Voir la lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 10 Juillet 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2. Voir aussi : la lettre du consul de Naples au ministre des Relations extérieures de Naples, datée du 12 juillet 1831, dossier Naples, Centre libyen des recherches historiques, Tripoli

¹¹⁶⁹Lettre du ministre des Relations extérieures au futur consul de Tripoli M. Schwebel, datée du 14 mai 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

de guerre compris dans la liste de ses forces, ou d'achever ceux qui se trouveraient en construction.

Schwebel doit s'assurer que l'article qui comporte l'annulation de l'esclavage des chrétiens à Tripoli est bien mis en œuvre. S'il parvenait à prouver qu'il existe toujours des esclaves chrétiens en Tripolitaine, ce serait sa responsabilité de leur rendre leur liberté et de les remettre à leurs consulats respectifs

Quant aux autres clauses du traité, nous constatons que le fait que la France les ait imposées au nom de tous les pays européens, implique sans doute aux yeux des autres gouvernements, sa responsabilité relativement à leur exécution. Cette circonstance peut attirer à la France de fréquentes occasions d'intervenir. En ce cas, le consul du Roi se trouvera sans doute appelé par plusieurs de ses collègues à les appuyer dans les réclamations qu'ils auront à faire valoir auprès du gouvernement de Tripoli : soit à la suite d'actes de violence ou de spoliation commis envers les navires et les naufragés sur les côtes de la Régence ; soit à cause du monopole que le Pacha voudra s'arroger sur des objets de commerce. Cependant, *«dans ces diverses conjonctures, le consul général de France ne perdra pas de vue que son intervention doit garder de la mesure et, qu'après tout, la France ne saurait raisonnablement se porter garante du traité envers chaque puissance européenne, d'autant que cette garantie n'est nullement énoncée dans le traité»*¹¹⁷⁰.

Jusqu'à présent, il est clair que tout se passe bien, surtout après les efforts faits par le Pacha comme la cérémonie de bienvenue du navire du Roi et la réception officielle de son consul. De plus il est normal, qu'après la visite de Sidi Selim, gendre du Pacha, au consulat français et après qu'il ait présenté des excuses, les relations soient redevenues cordiales. Effectivement, le drapeau français a été hissé sur le consulat français et au mat du navire français « l'Adonis ». Le sujet des 400 000 francs était pour Schwebel l'un des sujets primordiaux qui devaient être abordés au cours de la visite du gendre du Pacha, mais ce dernier est resté silencieux après les félicitations d'usage, ce qui a poussé Schwebel à lui rappeler la dette. Le rappel de la crise financière que traverse Tripoli et qui n'est que le résultat de la situation économique néfaste de son pays fut la réponse indirecte de Sidi Selim à la question du consul.

¹¹⁷⁰Voir les instructions pour M. Schwebel, consul général chargé d'affaires, Tripoli A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Le deuxième jour, c'est-à-dire le 30 juin 1831, Schwebel fut prévenu qu'il serait reçu par le Pacha dans son palais vers quatre heures de l'après-midi. Il s'y rend, accompagné du commandant de l'équipage de « l'Adonis » et de tous les Français et Autrichiens de Tripoli.

Le Pacha qui est entouré de ses cinq fils est très content de rencontrer le nouveau consul et durant cette rencontre des courtoisies sont échangées de part et d'autre. Le consul français présente ensuite au Pacha sa lettre d'accréditation et ils abordent le sujet des créances françaises. Il est convenu que le Pacha enverra son ministre le lendemain au consulat français pour trouver un accord sur ce sujet¹¹⁷¹.

Le sujet des créances a été abordé dès la première rencontre du nouveau consul avec le Pacha, ce qui confirme que le règlement de cette question était bien un préalable à toute relation politique sérieuse entre les deux pays. C'est sur ce problème qu'avait butté dernièrement le vice-consul espagnol quand il était en charge du consulat français. Cela confirmé par le fait que Ruiz connaît donc bien la situation et il informa le consul français dès son arrivée du fait que le Pacha, quoique averti de la venue du consul et de la demande impérieuse qu'il allait lui faire, n'avait encore pris aucune mesure pour la satisfaire.

Comme on l'a vu, puisque le Pacha a déjà payé une somme considérable au gouvernement français et comme il continue de payer malgré la crise économique, on peut donc s'attendre à ce que le Pacha essaie de gagner du temps jusqu'à la fin des discussions pour parvenir à l'allègement du poids de sa dette. Quant à Schwebel, il aura à supporter toutes les contraintes possibles pour parvenir à obtenir le montant désiré et il n'a aucune garantie de succès. On peut aussi s'attendre à ce que la mission du consul ne soit pas facile, surtout après que Ruiz affirme que la crise économique et financière persiste dans le Royaume, que le Pacha se trouve dans de grands embarras et de grandes inquiétudes à cause de la révolte de plusieurs milliers de Bédouins et que les communications sont interrompues avec l'intérieur de l'Afrique. Ces informations sont confirmées à Schwebel par plusieurs personnes qui lui ont donné des détails supplémentaires.

Bien que les informations mentionnées par le vice-consul espagnol provoquent sans doute une sorte de remise en question pour Schwebel, les messages de ce consul à son

¹¹⁷¹Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 10 Juillet 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2. Voir aussi la lettre du consul de Naples au ministre des Relations extérieures de Naples, dossier Naples, Centre libyen des recherches historiques, Tripoli.

gouvernement nous disent qu'il n'a pas abandonné la réclamation de la somme. Et pour comprendre la façon dont le consul va procéder, les difficultés qu'il aura à vaincre pour obtenir cette somme et ses chances de succès, il est important de connaître les événements qui se sont déroulés le deuxième jour de la rencontre entre le Pacha et le consul français. Ce jour-là, les ministres du Pacha et son fils Sidi Ali arrivent au consulat français portant avec eux, pour Schwebel, les supplications du Pacha : Sidi Ali devait solliciter du Roi des Français de lui accorder l'annulation du paiement des 400 000 francs restants de la créance française, cela nous confirme que Youssef Pacha n'a pas d'envie de payer à la France, la deuxième partie de la somme convenue. Mais, on constate que le consul français était un obstacle à ce projet : le consul répète aux envoyés du Pacha ce qu'il avait déjà dit la veille au Pacha, à savoir qu'il n'était pas dans le pouvoir du Roi de renoncer à une contribution stipulée par un traité solennel et dont la presque totalité était destinée à payer les dettes que le Pacha avait contractées envers des négociants français.

Malgré tout, il faut souligner les efforts faits afin de trouver une solution à cette question qui peut causer de nouveaux différends entre les parties. Notons que les preuves de ces efforts sont présentes dans l'échange de notes entre eux comme suit: le jour suivant, le 2 juillet, Schwebel fait remettre au ministre Sidi Mohamed Beit El Mal une note (A) dans laquelle il dit accepter l'acompte (paiement du reste de la somme sur les revenus de la province de Bengazi) mais porté au tiers de la somme et qu'il prend sur lui d'accorder un délai de deux mois pour le paiement du solde. Cependant, le consul doit se montrer ferme pour que le Pacha ne se relâche pas quant à ses engagements. C'est ce qui pousse Schwebel à ajouter qu'il n'y aura aucun autre moyen pour le remboursement des créances françaises que la force. Nous avons remarqué que ces menaces sont accompagnées par l'obligation faite au Pacha d'écrire une promesse dans laquelle il s'engage à ce que toutes les rentrées fiscales de la ville de Benghazi, les prochains jours, soient affectées au remboursement de la créance française¹¹⁷².

Sidi Beit El Mal répond à cette note par une lettre dont la traduction est jointe (B). Dans cette lettre on peut connaître l'avis du Pacha sur la proposition du consul français. Le Pacha se dit très heureux de l'accueil réservé à son fils et à sa suite au consulat français, en

¹¹⁷²Voir la copie d'une note adressée aux ministres du Pacha par le consul général de France, datée du 3 juillet 1831. Voir aussi la lettre du consul Schwebel au ministre Sébastiani, datée du 13 juillet 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

revanche il n'est pas enchanté du le délai qui lui a été accordé. Il dit être dans l'impossibilité d'effectuer le paiement de sa dette dans le délai de six jours pour un tiers de la somme (133 333 francs) et deux mois pour le reste, en raison de la persistance de problèmes à l'intérieur du pays et aussi à cause de la pauvreté chronique dont souffraient ses sujets. La demande du Pacha est que le consul lui accorde un délai de 15 jours pour le paiement d'un quart de la somme 100 000 francs et pour le reste, 150 000 francs, dans six mois et 150 000 francs, après un an, en payant des intérêts pour ce retard. Les paiements seront effectués à Benghazi, comme il a été dit¹¹⁷³.

Il est clair que face à cette situation et à la pression qui lui est imposée, le Pacha retrouve ses anciens comportements afin de tenter d'influencer le gouvernement français pour élucider la question du problème de la dette française : pour atteindre ses objectifs, le Pacha n'hésite pas à flatter le consul en lui disant qu'il compte sur sa bonté pour satisfaire sa demande ou, si ce n'est pas en son pouvoir, il désirerait que sa demande fut présentée au gouvernement français. De plus, nous constatons, selon la lettre écrite en italien par le ministre du Pacha, que Youssef Pacha est persuadé que pareille faveur ne lui sera pas refusée. Après toutes les preuves de bonne amitié que lui a données ce gouvernement, il pense obtenir ce qu'il souhaite¹¹⁷⁴.

Le fait que le consul Schwebel souhaite terminer cette négociation au plus tôt pour ne pas retenir trop longtemps le brick dont le commandant attend une décision, nous a confirmé que la demande de Pacha n'a pas reçu une grande attention de la part du consul français. En plus, Schwebel adresse un ultimatum au ministre du Pacha, note (C), en lui déclarant qu'il ne recevra plus de lui aucune réponse qui ne corresponde entièrement à sa demande et que l'accord du Pacha doit lui être notifié sur le champ.

D'autre part, la réponse du ministre Tripolite nous fait prévoir que le Pacha avait pris conscience de l'impossibilité de mettre en œuvre sa demande : ce même jour, Sidi Beit El Mal fait savoir au consul que le Pacha consent à sa demande et que dans six jours l'acompte lui sera remis soit en espèces soit en or ou en argent, et que des mesures seront prises pour que le reste de la somme puisse lui être remis dans deux mois.

¹¹⁷³Voir la traduction d'une lettre écrite en italien par le ministre du Pacha Sidi Mohamed Beit El Mal au consul français Schwebel, datée du 4 juillet 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie volume 1.

¹¹⁷⁴Traduction d'une lettre écrite en italien par le ministre du Pacha Sidi Mohamed Beit el Mal au consul Schwebel, datée du 14 juillet 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Le jour suivant, Sidi Beit El Mal se rend au consulat de France et il est convenu que le Pacha signera une nouvelle obligation¹¹⁷⁵, laquelle, rédigée dans les termes choisis par Schwebel, lui sera remise en échange de celle qui avait été donnée à Rosamel et que Schwebel a entre les mains. Quelques jours plus tard, tous les ministres du Pacha, Sidi Beit El Mal, le secrétaire, le capitaine du port, l'ancien bey de Fezzan et le caïd Casson, se réunissent au consulat pour entendre la lecture du projet d'obligation à signer par le Pacha. Ce projet est adopté. En plus, Il nous semble que le Pacha a bien compris qu'il ne peut plus faire durer cette situation de non-paiement des dettes pendant encore longtemps et c'est pour cette raison qu'il fait de son mieux pour collecter tout ce qu'il peut comme impôts : les ministres du Pacha, après avoir délibéré un moment, offrent au consul, sur le champ, le paiement environ de 100 357,90 francs:

- des objets en vieil argent, d'un poids de 5438 $\frac{3}{4}$ onces qui ont été estimés à 6 118,50 \$.
- des objets en vieil argent, d'un poids de 2 749 onces estimés à 2 749 \$.
- -encore des objets en vieil argent, d'un poids de 443 $\frac{1}{2}$ onces estimés à 350,36 \$.
- -des morceaux d'or et objets pour un poids de 521 onces estimés à 8 674,65 \$.
- -une partie d'or en poudre et quelques petits morceaux d'un poids de 52 $\frac{1}{2}$ onces estimés à 880 \$.

Soit un total de 18 772,60 \$.

Plus 183 écus (pièces) de 172,60 \$. Soit un total final de 18 945,25 \$.

Cette somme de 18 945,45 piastres fortes représente 100 407,90 francs moins 50 francs de frais, soit 100 357,90 francs¹¹⁷⁶.

¹¹⁷⁵Schwebel a demandé que Youssef Pacha écrive l'engagement suivant: «*Nous, Youssef Pacha Caramanli, Pacha et Bey de Tripoli, nous s'obligeons et s'engageons à payer et remettre au consul général de France, dans le délai de deux mois à dater de ce jour, en espèces sonnantes, métalliques et de bon aloi, la somme de trois cent mille francs que nous devons encore à l'Empereur des Français en vertu du traité du 11 août 1830 et, à l'effet d'assurer ce paiement et conformément au désir de M. le consul général de France, nous ferons partir imminamment, sidi Mustapha Gorgi, Mokoni ancien Bey de Fezzan et Haji Mohamed Beit el Mal, les deux premiers pour les provinces intérieures de l'ouest et du sud et le troisième pour Bengazi et Darne en leur ordre de lever et percevoir sur les tributs dus par ces pays, la somme de 300 000 francs. Nous promettons de donner et défendons qu'il soit donné aux tributs et revenus levés ces provinces, aucun autre emploi que celui de payer la dite dette envers la France*», voir la note du Pacha datée du 14 juillet 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹⁷⁶Ces produits ont été placés en trois caisses cachetées du sceau du consulat général et remises aussitôt au consul de France par Donnadiou et Lautier qui ont été nommés par le consul Schwebel pour récolter la recette des diverses matières d'or et d'argent et toutes autres valeurs qui seraient présentées par les gens du Pacha,

Et s'engagent à payer les 299 643,69 francs restants, sur les revenus de la province de Bengazi.

On peut imaginer l'ampleur de la charge reposant sur les épaules du Pacha à cause de cette dette et on peut affirmer encore que la crise économique et financière cette fois-ci était bien réelle et ne lui permet plus de continuer à vivre la vie de luxe et de dépenses qui a été la sienne auparavant. Dans le même temps on ne sait pas jusqu'à quand son pauvre peuple sera en mesure de continuer à payer les taxes qui se sont succédé et sont devenues très lourdes.

Compte tenu des difficultés par lesquelles le pays passe, le fait que Schwebel a obtenu 100 357,90 francs est de notre point de vue est une importante victoire, mais il doit redoubler d'efforts pour collecter la totalité du montant, et en dépit de ce que nous avons vu le Pacha est vraiment préoccupé par cette affaire, non seulement parce qu'il craint la France, mais aussi parce qu'il se trouve en réelle difficulté pour payer. On admet qu'il est avare et qu'il ne respecte pas ses obligations, mais il faut dire que cette fois, Tripoli ne peut pas rassembler le montant imposé par la France en une courte période, surtout que la Régence est maintenant privée d'une de ses ressources les plus importantes qui est la piraterie. Il faut également souligner le fait que le gouvernement de Tripoli a payé une petite partie de la créance française, cela montre que Tripoli a commencé à accorder plus d'importance à la France et que les tactiques dilatoires deviennent inutiles¹¹⁷⁷.

Concernant l'engagement de payer les 299 643,69 Francs restants sur les revenus de la province de Bengazi, bien que cette proposition annonce des dispositions favorables de la part du Pacha, le consul, tout en continuant à insister pour demander le paiement immédiat de la somme dans sa totalité, ne rejette pas totalement la proposition du Pacha. Il met fin à l'entretien en promettant aux ministres et à Sidi Ali qu'il leur ferait connaître sous peu sa décision. Il nous paraît clair que Schwebel ne connaît pas bien la personnalité du Pacha, décrit par tous comme un mauvais payeur, car il a déjà proposé ce mode de paiement aux commerçants français, mais les engagements n'ont jamais été tenus.

jusqu'à parvenir à rassembler la somme de 100 000 francs. Voir la note de M.M Donnadiou, Lautier, Jourdan, datée du 11 juillet 1831, A.M.A.E, série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹¹⁷⁷ Copie d'une note adressée aux ministres du Pacha par le consul général de France, datée du 3 juillet 1831. Voir aussi la lettre du consul Schwebel au ministre Sébastiani, datée du 13 juillet 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Pendant cette conférence, les ministres disent leur espoir, déjà exprimé précédemment, que le consul Schwebel veuille bien rendre compte à son ministre des Affaires étrangères des troubles et révoltes qui désolent différentes parties du Royaume et qui exigent l'emploi de la force militaire, causant au Pacha beaucoup d'embarras et de dépenses. Aussi, le Pacha espère-t-il de la bienveillance du ministre un délai de trois mois au lieu de deux, pour payer le reste de la contribution.

Bien que Schwebel ne soit pas en mesure d'obtenir plus des 100 357,90 Francs déjà versés par le Pacha, nous avons remarqué que Schwebel sait résister à l'influence du Pacha, car ce consul tient à obéir aux instructions précises qu'il a reçues, et il rejette cette dernière demande, disant qu'il avait fait le maximum pour satisfaire le Pacha et que le délai de deux mois doit être maintenu. Le Pacha espéra en vain une prolongation des délais¹¹⁷⁸.

Ainsi, à travers les négociations qui ont eu lieu entre les parties, relatives à la dette française, il ne fait aucun doute que l'ampleur des souffrances endurées par Tripoli après la campagne de Rosamel. Il faut dire aussi que la tâche est encore difficile pour Schwebel parce qu'il faut contraindre le gouvernement de Tripoli à payer encore 299 643,69 Francs.

Après l'étude de ce sujet il est évident que les relations entre Tripoli et la France sont revenues à la normale après la nomination de Schwebel qui a fait tous ses efforts pour mettre en œuvre les instructions de son gouvernement. Nous pouvons dire qu'il a réussi à maintenir la place de son pays à Tripoli, à ceci près, qu'il n'a toujours pas résolu le problème des dettes de manière définitive, ce qui était pourtant l'essentiel de sa mission. Cela nous amène à dire qu'il est probable que des problèmes peuvent encore survenir et détériorer les relations entre les deux pays.

On reviendra sur le résultat de ces tractations financières mais, nous devons aborder une autre question à laquelle Schwebel s'est vu confronté à son arrivée à Tripoli.

¹¹⁷⁸Voir la lettre du consul Schwebel au ministre Sébastiani, datée du 13 juillet 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Section 8 : Schwebel et sa position dans l'affaire de Laing

Au moment où Schwebel traite de la question de la dette, se produisent des événements qui vont faire oublier cette question pour une courte période, car va débiter une querelle entre les consuls. Dans les pages qui suivent, nous allons détailler cet incident et chercher à savoir quel impact il a pu avoir sur Tripoli et sa relation avec les grandes puissances.

Il faut signaler que cet incident est lié au vieux conflit entre la France et l'Angleterre, aussi nous pouvons le classer dans les résultats négatifs de la campagne française sur Tripoli. Comme nous l'avons vu précédemment, le consul anglais était très en colère après la signature du traité entre Rosamel et Youssef Pacha, il est également clair que les relations étaient tendues entre le Pacha et Warrington, mais cette dernière constatation nous prouve que le Pacha avait pu lui plaire, comme on le verra.

Cet épisode a coïncidé avec l'arrivée du nouveau consul français, en réalité le nouveau rapprochement entre le Pacha et le consul français ne semble pas plaire au consul anglais. Le lendemain de l'arrivée du consul français à Tripoli, Warrington se rend au château et va causer quelque confusion en évoquant le sujet de Laing et le raviver de nouveau. Le consul anglais veut avoir de nouvelles informations de la part de Mohamed Daghigh. Dès le moment où le Pacha et Rosamel se sont serrés la main et encore davantage à l'arrivée de Schwebel, il est clair que Warrington, de par son aigreur habituelle et sa volonté de faire échouer la France, pense qu'il peut réussir à porter atteinte à la compréhension rétablie entre les gouvernements français et tripolitaïn.

Toutefois, bien que le consul anglais ait le sentiment d'être relégué au second plan, on constate qu'il conserve toujours beaucoup d'influence sur le gouverneur de Tripoli et ses demandes continuent à être considérées comme des ordres. Pour preuve, bien que l'affaire de Laing ait été résolue, Warrington a obligé le Pacha à revenir sur ce sujet. Le Pacha qui, semble-t-il, n'a pas retenu la leçon de l'expédition de Rosamel, fait la même erreur en ordonnant à son fils Ali, le 3 juin 1831, de signifier à son beau-frère Mohamed Daghigh que s'il ne donne pas les éclaircissements demandés, ils encourrent, lui et son frère Hassouna, la mise sous séquestre de tous leurs biens.

En fait, ce qui s'est passé avec Mohamed Daghies nous rappelle les événements qui ont eu lieu à l'époque de Rousseau, c'est-à-dire que nous sommes face au même entêtement et au même ton de menace, qui a été caractérisé par la logique de ce consul avec son désir d'impliquer la France et la famille Daghies : le même jour, Daghies se rend avec un secrétaire du Pacha à la maison de campagne du consul où il est rejoint un peu plus tard par le ministre Bommis. Le consul anglais déclare à Mohamed que, à ses yeux, toutes les déclarations qu'il a faites ont leur valeur, mais que son gouvernement les considère comme non avenues et lui demande de nouveaux éclaircissements.

Daghies lui répond qu'il s'en tient à ses déclarations précédentes et qu'il n'a rien à y changer ni à ajouter. Cette réponse nous conforte à nouveau dans notre conviction de l'innocence de Hassouna et de Rousseau.

L'autre point qui a attiré notre attention est que le consul anglais implique pour la première fois le ministre Tripoliteain dans cette affaire, en faisant quelques éloges de la sincérité de Mohamed et lui dit : *«Il me paraît impossible que Sidi Beit El Mal qui est tant lié d'amitié avec votre frère Hassouna, n'ait pas su avec certitude où se trouvaient les papiers du major Laing ; faites-moi donc une déclaration contre ledit Sidi Beit El Mal ; c'est le seul moyen qui puisse vous sauver dans le différend dont il s'agit».*

Il n'y a aucune justification prouvant l'implication de Sidi Beit El Mal dans cet épisode, surtout que les sources pertinentes n'ont pas parlé de différends entre les deux hommes, mais néanmoins, cela ne nous surprend pas parce que ce consul n'hésite pas à faire tout ce qui permettrait d'atteindre ses objectifs, la meilleure preuve est qu'il a déjà accusé le pacha dans la même affaire. Et comme on a déjà prouvé l'innocence du Pacha, nous n'avons rien trouvé pour condamner ce ministre, en particulier le fait que Daghies lui répond qu'il n'a rien à déclarer, mais le consul continue d'insister avec quelques menaces et lui dit *«Vous voulez donc votre ruine et celle de votre famille».* Daghies lui répond que la ruine de tout Tripoli lui tient moins à cœur qu'une tache qui marquerait son honneur, mais qu'il sait bien que le consul a demandé au Pacha la mise sous séquestre de ses biens.

Face à l'insistance de Daghies nous nous apercevons que certains changements se produisent dans le style du consul, il répond aux affirmations de Dhaghies que cela est faux parce que les lois de son pays ne le lui permettent pas et que l'Angleterre est trop généreuse

pour employer de tels procédés. Il ajoute cependant qu'il a demandé au Pacha la mise sous séquestre des biens de son frère, parce qu'il est un ennemi de l'Angleterre. En ce qui concerne la réaction de Daghies nous relevons qu'il maintient ses affirmations, car en fin de compte, après avoir employé tous les moyens de persuasion auprès de Mohamed Daghies et voyant qu'il n'obtenait de lui aucun éclaircissement, le consul lui dit : «*Eh bien, je demanderai au Pacha de séquestrer tous vos biens*». Et en plus le consul demande aussi à Daghies où se trouve son frère, ajoutant qu'il devait le savoir, puisqu'il lui avait fait parvenir de l'argent. Mohamed lui répond qu'il n'est pas vrai qu'il ait envoyé de l'argent à son frère, mais il sait par Sidi Beit El Mal, qui à son retour de Paris a rencontré Hassouna à Lyon, que son frère doit se rendre à Paris puis à Londres.

Il est à remarquer que le consul anglais n'a pas changé de style dans sa manière de poursuivre ses investigations sur la question de Laing, ainsi que sa volonté d'impliquer la France et la famille de Daghies dans cette affaire. Mais en plus de cela, on observe que Warrington veut aussi impliquer le fils du Pacha, qui est le beau-frère de Mohamed, en l'accusant d'avoir donné à Hassouna Daghies 100 000 livres pour les frais du voyage en Espagne, au Maroc, à Gibraltar, en Italie, en France et à présent à Londres ; et Mohamed devait avouer cela au consul.

Si on s'attarde sur cette question, on trouve que cette dernière accusation est grave car ce consul accuse le Bey, qui est le fils du Pacha, d'aider Hassouna actuellement, surtout qu'il se trouve à Londres. On voit aussi que cette fois, le consul anglais ne veut pas seulement des explications sur les accusations précédentes, mais qu'il lance de nouvelles accusations et, au cas où le Pacha prendrait en compte les paroles de ce consul, cela pourrait provoquer une crise dans les relations entre la France et Tripoli.

Notons que Mohamed qui, nous l'avons vu lors du début de la question de Laing, était quelqu'un de craintif et hésitant qui changeait tout le temps son discours, semble maintenant ferme et sûr de lui et donne l'impression qu'on peut compter sur lui. Il essaie de persuader Warrington en lui répondant qu'il ne sait rien et qu'il ne pense pas que le Bey ait remis de l'argent à son frère Hassouna.

Il est à signaler que malgré les réponses négatives de Mohamed Daghies, Warrington, qui agit toujours avec ruse, propose alors à Mohamed d'aller en France, d'y retrouver son

frère et de l'engager à revenir à Tripoli, lui donnant sa parole qu'il obtiendra le pardon. Mohamed répond qu'il a besoin de quelques jours pour prendre sa décision. Cela nous montre à quel point ce consul veut obtenir par tous les moyens les informations qui lui permettraient de relancer la question de Laing.

Ce consul ne s'arrête pas là, il aborde également les récents événements qui ont coïncidé avec l'arrivée de la campagne française : Warrington lui demanda ensuite quelles sont les explications qu'il a données à l'amiral de Rosamel sur l'affaire des papiers du major Laing, rencontre qui eut lieu au consulat d'Espagne. Daghighes répond qu'il n'a pas parlé de cette affaire avec l'amiral français, ce qui indique que Warrington invente des accusations pour créer la confusion.

Il est à remarquer dans l'affaire de Laing, que Warrington compte toujours sur les consuls pour appuyer ses arguments, il lance à Daghighes : « *Rappelez-vous que vous-même vous me l'aviez dit en présence des consuls de Hollande et de Toscane* ». Mohamed semble sincère car il maintient sa parole et répond à Warrington qu'il se trompe, mais que si toutefois lesdits consuls l'affirmaient, il consentirait à passer pour le plus grand des menteurs.

En fait, Warrington n'a aucune preuve attestant ses dires, mais il prétend avoir pris note de cet entretien supposé. Il se fait donner un registre, tourne plusieurs feuilles, mais ne trouvant rien, il dit : « *J'ai oublié sans doute de l'enregistrer, mais il n'en est pas moins vrai que vous me l'avez dit* ».

Quant à Schwebel, dont la caractéristique est un esprit rationnel et une conduite mesurée, nous constatons qu'il ne donne pas à Warrington l'occasion d'entrouvrir à nouveau la porte aux problèmes. C'est pour cette raison que le nouveau consul français refuse d'évoquer ce sujet de nouveau et qu'il demande à Ruiz d'une manière stricte de dire à tous ceux qui voudraient évoquer ce sujet, que lui, Schwebel résistera fermement à chaque personne qui voudra aborder l'affaire irritante de Laing et qu'il fournira à Mohamed Daghighes

la protection totale du consulat français si l'une des parties essaie de le perturber concernant ses aveux de 1829 ou tente de l'obliger à fournir un nouvel aveu¹¹⁷⁹.

Il faut dire aussi que grâce à la détermination de Schwebel, Warrington n'a pas pu continuer à évoquer ce sujet, d'autant plus qu'il n'était pas approprié d'en parler après la mort du consul français Rousseau et surtout après que les commissions d'enquête française et anglaise ont prouvé son innocence de toutes les accusations. Le consul français a essayé de tourner la page pour trouver un nouveau terrain de discussion avec Warrington, loin des haines personnelles. Il s'est rendu au consulat anglais et, même s'il n'y a pas trouvé le consul anglais, ce dernier a été ravi de cette démarche et a envoyé une courte lettre à Schwebel exprimant ses regrets de n'avoir pas pu l'accueillir¹¹⁸⁰.

En ce qui concerne l'affaire de Laing et après ce qui a été décrit, on peut voir la grande différence entre la politique de Schwebel et celle de Rousseau. Il est sûr que cette question a offensé l'honneur de Rousseau, mais malgré cela, ce dernier aurait pu suivre une politique raisonnable pour obtenir des compensations et régler le problème avec le Pacha. Ce dernier fait preuve d'inconstance dans ses opinions et Rousseau a démontré depuis l'affaire de la fête du Roi qu'il était arrogant et entêté et ne voulait pas céder à ses opposants. C'est pourquoi les problèmes ont empiré, aboutissant à ce que le consul Rousseau perde son emploi et finisse par mourir dans l'indigence et la tristesse. Ainsi, nous voyons que Schwebel peut être félicité de ce qu'il a réglé à jamais cette question épineuse et maintenu le prestige de son pays dans la Régence, en adoptant des méthodes diplomatiques et en évitant les méthodes de défi et de résistance qui ne servent qu'à aggraver la situation. Il faut dire aussi que le fait que le consul anglais ait ouvert ce dossier à nouveau était dû à sa jalousie des succès obtenus par son homologue français et l'on peut confirmer que ce différend est l'une des conséquences de la campagne française sur Tripoli.

Avant de conclure, il nous faut signaler que le consul anglais a peut-être soulevé la question de l'assassinat de Laing sans l'accord de son gouvernement. A-t-il voulu obtenir quelque succès personnel concernant ce problème ? Toujours est-il qu'il a clos le dossier

¹¹⁷⁹Lettre du consul Schwebel au ministre Sébastiani, datée du 10 juillet 1831. Voir aussi : Détails écrits par M. Ruiz à la demande de M. Schwebel sur les rebondissements de l'Affaire Laing, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹¹⁸⁰Billet de Warrington adressé à M. Schwebel le 5 août 1831. Voir aussi le même texte en anglais, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

sans récrimination, comme cela avait été le cas précédemment, d'autant plus qu'il n'était parvenu à aucun résultat et qu'il ne pouvait pas aller contre la volonté de son gouvernement.

Section 9 : Youssef Pacha entre la dette française et la révolte

Il est à noter que Schwebel a remporté une grande victoire concernant la question de Laing, que nous classons parmi les questions politiques complexes que la Régence a connues à l'époque de ce Pacha. Mais rappelons que le problème des dettes du Pacha est toujours pendant et que Tripoli semble totalement incapable de la régler intégralement. Schwebel peut-il espérer le même succès dans le règlement de ce problème ?

Tout d'abord, il faut attirer l'attention sur le fait que le problème de la dette associée à une crise financière n'est pas spécifique de l'époque de notre Pacha. Ses ancêtres avaient aussi été empêtrés dans la dette, mais cela n'avait pas entraîné de problèmes majeurs tels que ceux auxquels Youssef a dû faire face. Nous allons voir comment cette question devint une des causes de sa chute.

Revenons donc sur la question des dettes françaises et du respect de Youssef Pacha pour ses engagements précédents. Certains peuvent considérer que la question de la dette et des taxes ne présente pas un problème majeur par rapport à l'expédition de Rosamel, mais nous affirmons ici que le Pacha, en continuant à imposer de telles taxes et de façon répétée, ouvre la possibilité d'un problème interne car les Tripolitains ne pourront pas tolérer longtemps d'avoir à donner autant d'argent. D'autre part, forcer le Pacha à payer malgré la crise financière conduira à la destruction du pays en le vidant de ses ressources. Mais le plus important est que cette dette fournira à la France une raison d'imposer sa volonté sur Tripoli et de faire pression sur Youssef Pacha afin d'obtenir des concessions. Il faut dire aussi que le problème n'est pas limitée à la revendication de la dette par la France mais, comme on l'a déjà vu, le Pacha est soumis à une grande pression de la part d'autres pays Ajoutons aussi que le retard de paiement donnera lieu à une réclamation d'intérêts pour ce retard, ce qui conduira à plus de soumission à la France et sa pénétration économique dans la Régence de Tripoli. Nous allons essayer de savoir de quelle façon le Pacha va procéder pour enfin résoudre ce problème.

Dans ces circonstances difficiles et devant l'insistance du consul français à rester sur ses positions, le Pacha va de nouveau essayer par tous les moyens d'éviter de payer le reste de la dette. Avec la pression continuelle de Schwebel sur le Pacha et afin de trouver une solution définitive à ce problème, nous constatons que la première solution adoptée par le Pacha est le retour à la diplomatie, comme il l'avait déjà fait en envoyant une mission sous l'autorité de son ministre Beit El Mal en France. Selon les informations que fournissent les documents des archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, ce Pacha a tenté d'utiliser la diplomatie en suppliant le gouvernement français de l'aider. Il fait une dernière tentative auprès de ce gouvernement en envoyant une lettre au ministre français des Relations extérieures dans laquelle il exprime tout d'abord sa joie de l'arrivée du nouveau consul français, affirmant qu'il recevra un traitement tout particulier. Il rentre ensuite dans le vif du sujet c'est à dire la demande d'une prolongation du délai de paiement.

Dans ce qu'il a dit au ministre à ce propos, on relève : *«Soyez persuadé que nous regardons comme un devoir de faire honneur à cette traite, mais la fortune, comme vous savez, ô sage ami, ressemble à une maîtresse dont les rigueurs arrêtent les amants dans leurs projets. Il est sans doute parvenu à votre connaissance que nous éprouvons les plus grands obstacles à nous procurer cette somme dont l'acquittement ne doit pas être négligés et pour laquelle, cependant, un délai nous serait très utile».*

Il semble que le Pacha n'est pas convaincu que le gouvernement français va l'aider, et pour le persuader il poursuit en détaillant tous les problèmes dont souffre son pays, ajoutant que, alors qu'il est parfaitement au courant de cette situation difficile, le consul refuse catégoriquement de lui donner un nouveau délai. Il dit lui avoir expliqué aussi qu'il a fait tout son possible pour obtenir de son peuple le montant 100 357,90 francs, somme qui sera envoyée avec la lettre à bord d'un navire français : Schwebel informe le ministre Sabatini que le brick « l'Adonis » qui devait mettre la voile la veille, a dû retarder son départ pour attendre les lettres réponses du Pacha au Roi et au ministre des Affaires étrangères. Le consul précise que lorsqu'il a pris connaissances du contenu de ces lettres, il a trouvé dans la lettre du Pacha adressée au Roi, un paragraphe sur le paiement de la contribution, qui lui a

semblé déplacé¹¹⁸¹, tandis que le montant restant sera envoyé dans deux ou trois mois. C'est cette assez courte durée de délai que le consul n'a pas pu lui refuser.

Cette fois-ci il nous apparaît aussi que Youssef Pacha avait pleinement conscience de l'impossibilité de la France à le libérer du reste de la dette, c'est pour quoi il continue à essayer de convaincre le gouvernement français d'accepter de lui donner un délai supplémentaire et il formule cette demande en insistant sur les liens amicaux qui unissent les deux pays, disant au ministre que ce qu'il demande «*est fondé sur l'amitié dont on a le droit d'attendre des aides et des secours*», il ajoute que «*l'attachement pour les amis ne doit pas être stérile*» et encore que «*souvent un ami sincère est plus compatissant qu'un frère*». À la fin de la lettre, le Pacha affirme que l'état de son pays est exactement comme il a pu le décrire dans sa lettre qu'il termine en flattant le ministre et en essayant de susciter sa compassion, lui disant qu'il compte sur sa générosité pour convaincre le Roi français de lui accorder un nouveau délai¹¹⁸².

Ce qui assure que Tripoli avait une préoccupation majeure en ce qui concerne la question de la dette française, est qu'on voit qu'en même temps que la lettre du Pacha, le ministre français des Affaires étrangères reçoit une autre lettre écrite par le ministre Beit El Mal dont le contenu est le même que celui de la lettre du Pacha¹¹⁸³ et dans laquelle il confirme que le Pacha passe par une période difficile à cause de l'amende que la France lui a infligée. Dans les documents, on n'a pas trouvé les réponses du ministre français aux demandes du Pacha et de son ministre Beit El Mal mais nous sommes renseignés par les réponses qui furent données à Schwebel par son ministre.

Tout d'abord, il faut dire que jusqu'au 10 octobre 1831, le consul Schwebel ne reçoit aucune réponse à ses lettres de la part de son ministre des Affaires étrangères et cela l'inquiète beaucoup car il craint que le gouvernement français ne soit pas d'accord avec toutes les procédures qu'il a entreprises concernant le paiement de la dette et surtout sur le dernier délai qu'il a accordé au Pacha. Il faut dire qu'il n'avait guère d'autre choix pour

¹¹⁸¹Voir la lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹¹⁸²Lettre du Pacha de Tripoli au ministre des Relations extérieures, datée du 15 juillet 1831, traduite par le secrétaire interprète du Roi, Paris, le 7 août 1831, A.M.A.E, série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹¹⁸³Lettre du ministre du Pacha Sidi Beit El mal au ministre des Relations extérieures, datée du 15 juillet 1831, A.M.A.E, série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

essayer de recouvrer les sommes dues car il voyait de ses propres yeux l'état désolant du pays¹¹⁸⁴. Il doit rappeler ici que Schwebel est toujours au début de sa mission à Tripoli et il veut prouver à son gouvernement, en réglant la question de la dette, qu'il est digne de sa confiance.

En réalité, et contrairement à ce que redoutait Schwebel, on constate que son gouvernement est d'accord avec toutes les procédures qu'il entreprend, particulièrement le refus de la demande du Pacha d'annuler le reste de la somme. De même, aucune réprimande ne lui est adressée concernant le délai accordé au Pacha. Le ministre a apprécié la façon avec laquelle le consul a traité ce sujet, surtout qu'il n'a pas laissé au Pacha le moindre doute concernant le règlement de la dette due au gouvernement français dans le délai de deux mois. Le ministre demande au consul, après avoir approuvé ses menaces à l'égard du Pacha, d'annoncer à ce dernier qu'un navire militaire français va venir récupérer 300 000 francs¹¹⁸⁵. Ainsi, tous les événements passés confirment que les méthodes diplomatiques n'ont pas réussi à sortir le Pacha des problèmes de dette, qui sont devenus cauchemardesques pour le gouvernement de Tripoli, surtout après que nous ayons vu que le gouvernement français a encouragé son consul à agir de manière décisive sur cette question.

Il est important de dire que la question de la dette française tient encore beaucoup de place dans les relations entre les deux pays. Si la première solution au problème de la dette adoptée par Pacha est de convaincre le gouvernement français de lui donner un nouveau délai, on voit que l'autre volet du problème est qu'il est obligé de continuer à faire pression sur son peuple, c'est la meilleure façon pour lui de récupérer de l'argent, mais cela signifie qu'il utilise la même méthode que celle qui prévalait du temps de Rosamel. Il faut dire que si le prélèvement d'impôts par le Pacha peut régler son problème avec la France, il causera par ailleurs de nouvelles révoltes qui demanderont beaucoup d'argent pour les réprimer. Il est certain que le Pacha sait très bien tout cela, mais il ne peut pas ignorer les demandes de la France.

¹¹⁸⁴Lettre du ministre des Relations extérieures au consul Schwebel, datée du 10 octobre 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹¹⁸⁵Lettre du ministre des Relations extérieures au consul Schwebel, datée du 5 octobre 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

On aperçoit que chaque fois que le consul français exerce sa pression sur le Pacha, le pays se dirige vers des révoltes ; c'est ce qui s'est produit quand il a essayé de réprimer la révolte des bédouins en envoyant son fils Ali à Garian¹¹⁸⁶. Il semble que cette révolte n'était pas de grande envergure car le Bey est parvenu à la maîtriser et il a puni deux de ses organisateurs. Il est revenu avec 60 otages à Tripoli pour être certain que la sécurité serait restaurée dans les régions dont ils étaient originaires¹¹⁸⁷.

Il est vrai de dire qu'il n'y a plus d'espoir de payer la dette française surtout après que la révolte se soit propagée, pour les mêmes raisons, aux régions de l'est. Un navire est arrivé à Tripoli apportant avec lui des nouvelles selon lesquelles des habitants de Benghazi ressentent un vif mécontentement contre le gouvernement¹¹⁸⁸. N'oublions pas de rappeler que le Pacha a toujours l'intention de tenir sa parole concernant le remboursement de la dette française en utilisant des rentrées financières de cette ville et c'est la raison pour laquelle Beit El Mal doit s'y rendre. Pour parvenir à convaincre les habitants, il utilise tout ce qui est en son pouvoir, ce qui va lui permettre d'obtenir le paiement des taxes sans avoir de problèmes.

Ce qui renforce notre conviction qu'il est impossible que Tripoli paye plus à la France est lié au fait que les choses se compliquent avec le déclenchement de la révolte à Baniwalid qui représente l'une des routes les plus importantes pour le passage du commerce caravanier qui est à l'époque l'une des principales sources de revenus pour Tripoli¹¹⁸⁹. C'est pourquoi le Pacha veut le soumettre par tous les moyens, mais il ne veut pas envoyer ses soldats dans cette région, il veut les combattre par l'intermédiaire de leurs voisins, les habitants de Misrata, qui sont leurs ennemis jurés et sont en conflit permanent avec eux. C'est pour cette raison que le Pacha envoie son fils Amora, avec quelques soldats, à la ville de Misrata pour accomplir deux missions. La première étant d'inciter les habitants à agir contre Baniwalid et la deuxième de collecter les taxes. Mais le fils du Pacha étant d'une nature inflexible, il laisse ses soldats commettre toute sorte d'actes de cruauté et d'abus

¹¹⁸⁶Sidi Ali est gouverneur de Garian ; les revenus de cette province forment son apanage et il y possède un château où il va demeurer de temps en temps. Il est donc intéressé à ce que la tranquillité règne dans cette région et que les impôts y soient levés sans difficultés.

¹¹⁸⁷Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 22 juillet 1831, A.M.A.E, série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹¹⁸⁸Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹¹⁸⁹Il s'agit d'une chaîne de montagnes se trouvant au centre du pays, à quatre jours de marche de Tripoli.

dans cette région, ce qui entraîne son rappel après la multiplication des plaintes contre lui. Le Pacha envoie alors un autre préposé pour accélérer la collecte des taxes qui seront utilisées pour rembourser le montant de 299 643,69 francs à la France.

En plus des problèmes ci-dessus qui empêchent le paiement de la dette française, on peut considérer que le fait d'imposer des taxes et d'envoyer l'armée pour les collecter n'est pas la meilleure manière de s'assurer des rentrées d'argent et cela, compte tenu des difficultés que rencontrent les hommes du Pacha dans cette mission, suite à la longue distance pour se rendre sur place, la difficulté du voyage et la forte résistance de quelques tribus révoltées. D'un autre côté, il n'est plus possible pour le Pacha de s'endetter auprès de qui que ce soit, ceci va l'obliger à trouver d'autres possibilités d'imposition en plus des taxes, comme le changement de la monnaie et l'utilisation du monopole¹¹⁹⁰.

Enfin, il est devenu clair que la crise financière de Tripoli, qui s'est aggravée depuis l'arrivée de Rosamel, avait atteint son point culminant avec le déclenchement des révoltes et cela nous amène à affirmer que la deuxième solution adoptée par le pacha qui est l'envoi de militaires dans les différentes régions pour collectionner des fonds pour la liquidation de ses dettes avec la France, a échoué. Cependant, nous n'avons pas encore vu de changement dans les relations entre les deux pays, caractérisées par l'amitié depuis l'arrivée de Rosamel au port de Tripoli. Mais ces événements influenceront-ils Schwebel concernant la collecte de la somme restante.

Section 10 : Schwebel propose un nouveau système de douane et de taxes

On a vu que les retombés de la campagne de M. de Rosamel sont toujours visibles dans le pays, surtout l'énorme amende qui ruine le Pacha. La peur du retour des navires de guerre pousse ce dernier à exploiter le délai de deux mois qui lui a été accordé par Schwebel pour obtenir les taxes lui permettant d'honorer son engagement envers les Français. Malheureusement, ceci ne fait qu'aggraver sa situation. On a signalé précédemment la colère du peuple tripolitain et l'établissement d'une stratégie pour mener une révolte visant à renverser le régime, mais cette colère dépasse maintenant les limites de Tripoli et se

¹¹⁹⁰Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 22 juillet 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

propage vers les régions voisines et les autres territoires du pays. Dans la précipitation des événements, où nous voyons que le Pacha est toujours incapable d'agir même s'il a fait quelques efforts en envoyant son fils avec des soldats, on voit que de produit ce à quoi on pouvait s'attendre, c'est à dire le développement des révoltes dans les autres régions, à l'est, à l'ouest et au sud de la Régence. À ce moment-là, Schwebel intervient pour sortir le Pacha de sa crise financière en lui proposant d'établir un nouveau système de douanes et d'impôts. Il est à remarquer ainsi le statut important dont jouit le consul grâce à son comportement réfléchi ; il en est arrivé à être le stratège de la politique intérieure et extérieure du Pacha. On a dit que Schwebel est intervenu pour sortir Tripoli de la crise financière, mais d'autres raisons non négligeables l'ont aussi poussé à agir ainsi : la France veut, par l'intervention de son consul, confirmer sa place non seulement en montrant sa force, mais aussi en se rapprochant du Pacha pour l'aider à résoudre ses problèmes car, n'oublions pas que si Tripoli résout ses problèmes financiers, elle sera en mesure de rembourser sa dette à la France.

Le nouveau système de douanes a pour but d'annuler le monopole (Notamment celui très onéreux sur les boissons, le pain, la viande, les peaux, etc.), et d'établir un système de douanes et de collecte des taxes plus rigoureux et plus précis. On constate que Schwebel a pris toutes les précautions pour la réussite de son projet, et afin que les Anglais n'entravent pas ce dernier et pour éviter tout conflit avec Warrington, Schwebel lui propose de participer lui aussi au projet qu'il a élaboré pour atteindre ces objectifs mais le consul anglais a refusé de se mêler de cette affaire. Son refus expliqué par le fait que le rapprochement entre le Pacha et Schwebel ne satisfait pas ce consul¹¹⁹¹.

Il faut relever que la position du consul anglais n'a eu aucun impact parce que le Pacha a accepté le projet du consul français et après la décision du Pacha de la publication des 13 actes du nouveau système établi par Schwebel, ce dernier fait parvenir à chaque consul étranger résidant à Tripoli une copie du projet. Bien que le consul anglais n'ait pas tenté dans un premier temps d'entraver le projet français, il nous apparaît que Warrington semble jaloux, car il est le seul consul à ne faire aucun commentaire sur le projet. Son comportement s'explique par son mécontentement, voire même sa colère, de constater

¹¹⁹¹Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

qu'à aucun moment le Pacha ne lui a demandé son avis concernant le nouveau système. À ce propos, Schwebel dit que ceci lui : «... *semble indiquer que le consul Anglais dans cette Échelle, piqué sans doute d'avoir été étranger à l'adoption de la part du Pacha du nouveau règlement relatif aux droits de douanes et de consommation, est peu disposé à en seconder l'exécution et qu'il serait même bien aise de pouvoir l'entraver*»¹¹⁹².

De plus, ce qui prouve que le projet de Schwebel n'est pas accepté par Warrington, c'est la déclaration de ce dernier au consul français, il dit : «*Vu que la propriété de sujets anglais est soumise à un droit dont il n'est pas fait mention et comme Son Altesse en refuse la réformation, le soussigné est appelé à donner cette information à ceux que cela concerne jusqu'à ce que des instructions à cet égard lui soit données par sa cour*». Finalement, il dit ne pouvoir donner une réponse ferme à ce projet¹¹⁹³.

Ce qui montre que le projet de Schwebel a créé des tensions entre le Pacha et Warrington, est que ce dernier, après quelques jours, fait afficher un avis en trois langues, à la maison consulaire anglaise. Cet avis rédigé dans des termes peu clairs, contient une accusation contre le Pacha, lequel lui demande une explication.

Warrington écrit au Pacha une longue lettre dans laquelle il lui reproche, entre autre choses :

- d'avoir conclu et arrêté le règlement en question sans l'en avoir informé et sans sa participation et de ne pas en avoir donné communication.

- d'avoir institué par le règlement, un tribunal dont la compétence lèse les droits et les privilèges des consuls.

- de faire payer aux sujets anglais et maltais un droit de consommation sur les vins, dont ils se trouvaient affranchis par le nouveau règlement, tandis que les autres sujets étrangers, notamment les français, jouissaient déjà de cette franchise.

- de s'arroger, par le même règlement, le contrôle des poids et mesures dont se servent les marchands anglais, innovation contraire aux privilèges et droits des consuls.

¹¹⁹²Lettre de Schwebel au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹¹⁹³Voir : Billet de M. Warrington adressé à M. Schwebel, daté du 4 août 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Selon la lettre du consul anglais, on constate que le nouveau règlement donne aux Français des privilèges particuliers, dont les Anglais sont privés, ce qui veut dire que le rejet du consul anglais vient non seulement du fait qu'il n'a pas été consulté par le Pacha, mais aussi du fait que ce règlement n'est pas dans l'intérêt des Anglais.

En revanche, ces événements nous montrent à quel point Schwebel occupe une place importante auprès du Pacha. Il est devenu comme une sorte de conseiller personnel. De ce fait, le Pacha lui confie que Warrington l'a blâmé et il demande conseil. Schwebel lui conseille d'arrêter de toujours louvoyer et de s'en tenir à la vérité, tout en étant désolé du fait qu'il n'y ait pas un parfait accord entre les consuls pour faciliter une amélioration dans l'administration du pays¹¹⁹⁴.

On observe que même si une complicité s'est développée entre le Pacha et le consul français et bien que Schwebel soit pleinement conscient de l'incapacité de Tripoli à payer, il n'oublie pas pour autant les dettes dues à la France. Malgré les demandes réitérées, surtout depuis l'expiration du délai fixé dans l'engagement du Pacha signé le 14 juillet 1831, le consul français n'a pu obtenir du Pacha, jusqu'à ce jour, que se fasse la remise d'environ 100 357,90 Francs en or et en argent.

Ces valeurs ont été embarquées sur des bricks de guerre. « Le Zèbre », venant d'Alexandrie et se rendant à Marseille, qui a mouillé il y a quinze jours dans la rade de Tripoli avec les fonds que le commandant avait ordre de prendre à son bord et de transporter en France, comme tous les fonds que le consul pourrait lui remettre. On observe la poursuite des efforts français afin d'obtenir le montant total par l'envoi d'un autre brick au port de Tripoli : Le brick de guerre « le Dragon », qui a remplacé « le Zèbre » dans le port de Tripoli, y restera une huitaine de jours. Si entre temps, les fonds que doit fournir la province de Benghazi arrivent, ce que le Pacha assure, ces fonds seront transportés à Toulon par ce bâtiment. Nous ne croyons pas à l'arrivée des fonds provenant de cette région, surtout après l'éclatement de la révolte à Benghazi, ce qui constitue un obstacle pour que le gouvernement de Tripoli paye la France et il nous paraît également évident que Schwebel lui non plus ne croit pas aux promesses du Pacha : Schwebel est contrarié de ne pas être parvenu à convaincre le Pacha de tenir ses promesses, c'est un échec pour lui. Pourtant

¹¹⁹⁴Lettre de Schwebel au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Schwebel a continué de presser le Pacha de demandes. Il lui a même envoyé un mot, lui rappelant les assurances données ces derniers jours en présence des capitaines de deux bricks de guerre français qui se trouvaient alors en rade de Tripoli. Il faut rappeler que dans la semaine, le consul français devait recevoir le nouveau paiement provenant des provinces de l'intérieur, surtout de Benghazi, mais comme on s'y attendait cela ne s'est pas produit et aucun navire n'est venu de ce côté-là.

Toutefois, le paiement de 100 357,90 Francs montre que le Pacha essayait d'éviter tout désaccord avec la France, en dépit de ce que nous savons au sujet des conditions financières catastrophiques de son pays. En plus, l'un des documents dit que le Pacha, pour satisfaire la France, a décidé de verser la somme de 80 000 Francs, il promet aussi qu'il payera les 140 000 Francs, à ce propos, à ce propos il a dit : *« nos efforts ont été inutiles pour trouver à emprunter même à 100 pour 100. A ce prix, si nous avons trouvé des avances ou des traités, nous les aurions acceptés pour ne pas manquer à notre parole avec vous ; car c'est notre désir et devoir de payer cette dette et aucune difficulté pour le solde ne vient de notre part. Mais la grâce que nous sollicitons du gouvernement français c'est de ne pas nous presser. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'envoyer par le brick 'Le Dragon' encore 80 000 francs. Il peut partir avec cette somme et nous allons faire nos efforts pour réunir les 140 000 francs qui sont.*

C'est notre unique pensée de faire tout ce qui est possible. Vous le voyez et vous le comprenez, on est excusable en ne faisant pas ce qui est impossible ; mais nous vous assurons et nous vous prions de croire qu'il n'y a pas de négligence de notre part¹¹⁹⁵».

Il est clair que le consul a épuisé tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour l'exécution de l'engagement contracté par le Pacha en juillet, en plus de cela, Schwebel qui semble avoir perdu tout espoir laisse le choix au ministre de trouver d'autres moyens que ceux dont il s'est servi jusqu'à présent, pour forcer le Pacha à s'acquitter de sa dette envers la France, mais sa demande demeure lettre morte¹¹⁹⁶. En l'absence d'une réponse de son gouvernement, le consul a essayé à nouveau avec le Pacha, mais cette fois, on constate un changement de ton à l'adresse du Pacha : Schwebel montre qu'il est excédé par cette

¹¹⁹⁵Note adressée par le Pacha de Tripoli au consul de France, datée du 19 octobre 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹¹⁹⁶Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 13 octobre 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

situation, il dit qu'il n'a plus de patience et il menace d'en avertir son gouvernement à l'aide d'un navire qui prendrait le large dans un délai de vingt-quatre heures. Mais il nous semble que la nouvelle formule soit inutile car Schwebel sent que tous les efforts qu'il a fournis pour régler le problème des dettes ont été vains et il continue en disant : *«il n'y a plus que les moyens de rigueur et de force qui rendront efficaces les nouvelles tâches dont je serai chargé. En se référant du reste, à ce que j'ai notifié à Votre Altesse le 8 de ce mois»*¹¹⁹⁷.

Dans ces pénibles circonstances, si les menaces, reproches et supplications de Schwebel aboutissaient, il aurait réalisé un exploit sans précédent car ses prédécesseurs, comme Mure et Rousseau avaient déjà négocié ceci avec le Pacha sans résultat. La lettre du consul français adressée au ministre des Affaires étrangères françaises enregistrée le 22 octobre 1831 peut nous éclairer sur nos interrogations. Elle nous informe que jusqu'à cette date et malgré les supplications du consul adressées au Pacha, ce dernier n'a pas pu rassembler la somme de 80 000 mille francs qui devait rejoindre la France à bord du brick le « Dragon ». Schwebel se rend compte qu'il n'y a aucun intérêt à ce que ce navire reste à Tripoli sachant que le Pacha a déclaré dans la lettre précédente qu'il était impossible qu'il parvienne à payer plus.

Il faut dire que les événements cités concernant le paiement provenant de Benghazi, ont eu lieu la semaine précédente et ce qui est remarquable est que les mêmes événements se répètent avec un résultat identique à chaque fois que le consul français réitère sa demande quelle que soit la manière: Schwebel se rend au palais du Pacha dès réception de cette lettre, pour lui reprocher d'avoir manqué à sa parole. Il lui demande quand et comment il pourra payer ses dettes envers la France. Le Pacha répond qu'il mènera une campagne de collecte de fonds dans ses provinces et qu'il réussira à couvrir ses dettes en moins de deux mois. Mais le consul refuse de le croire et lui rappelle qu'il s'est déjà montré incapable de respecter un délai. Pourtant, dès sa sortie du palais, le Pacha lui fait parvenir un engagement écrit de payer, une fois la quête terminée¹¹⁹⁸.

¹¹⁹⁷Note verbale du consul Schwebel adressée au Pacha de Tripoli, datée du 16 octobre 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹¹⁹⁸Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 22 octobre 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Étant donné que le montant restant du n'est plus très élevé, et étant donné que Schwebel a récupéré jusqu'à présent la somme de 100 357,90 Francs, nous croyons que les efforts de Schwebel ont porté leurs fruits dans une certaine mesure, d'autant plus qu'aucun des anciens consuls n'a pu obtenir ce qu'a obtenu ce consul. Si nous évaluons les autres aspects nous pouvons dire que dès le début de sa mission, il prend l'attitude qui semble convenir à la position de la France vis-à-vis de cette Régence, depuis l'occupation d'Alger. Il tient au Pacha un langage ferme et même impérieux toutes les fois qu'il s'adresse à lui au nom du gouvernement français pour lui demander l'exécution de ses engagements ou pour défendre les intérêts du commerce français. Mais il s'abstient de faire au Pacha toute demande étrangère à ces deux points qui, en portant atteinte à son autorité, pourrait l'aigrir contre la France.

Il faut dire aussi que Schwebel a le sentiment d'avoir acquis auprès du Pacha une influence égale ou peut être supérieure à celle du consul d'Angleterre. Cette harmonie ne pourrait être inquiétée que par des prétentions injustifiées du consul anglais à occuper une position dominante à Tripoli.

En ce qui concerne les relations de Schwebel avec les autres consuls, il est à signaler qu'elles sont très amicales et le consul français tient à ce qu'elles le restent. Quant aux sujets français établis à Tripoli, Schwebel les a prévenus dès son arrivée que, vu l'état lamentable des finances du Pacha, il n'accorderait son appui à aucune nouvelle réclamation fondée sur des engagements contractés par ce Prince, dont le consul n'aurait pas été informé et dont il n'aurait pas pu approuver les conditions¹¹⁹⁹.

Pour conclure sur ce sujet, on peut confirmer qu'en dépit les efforts déployés par le consul français, il a été dans l'impossibilité d'obtenir le recouvrement des créances de son pays. Son action n'est pas à mettre en cause mais les conditions financières de Tripoli n'ont pas permis le remboursement. Malgré cela, cette question de la dette ne semble pas avoir gêné les relations entre les deux parties car, durant cette longue période, aucune menace sérieuse n'est apparue. Cependant, il est clair que les pressions de la France sur Tripoli à ce sujet ont entraîné le pays vers d'autres problèmes internes, surtout quand le Pacha a promis

¹¹⁹⁹Lettre du consul Schwebel au ministre Sébastiani, datée du 10 octobre 1831, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

à Schwebel de lancer des campagnes vers l'intérieur du pays pour recueillir des fonds. Comme nous l'avons vu, les révoltes se sont étendues à tout le pays

Section 11 : La position de la France dans la guerre civile à Tripoli

On vient donc de voir l'influence de la campagne française sur Tripoli, surtout sur le plan politique et économique et aussi que d'autres pays ont commencé à leur tour à faire pression sur la Régence, en particulier la Grande-Bretagne. Tout cela a provoqué la colère du peuple tripolitain. La France n'est donc pas la seule responsable de ces événements, il y a d'autres raisons économiques internes qui ont favorisé les troubles qui conduiront à la guerre civile.

Cette partie de la recherche montre principalement la position de la France face à la guerre civile de Tripoli, il faut savoir aussi, si la France va recourir à la force comme l'a suggéré Schwebel si Tripoli ne peut pas payer ses dettes. Et la guerre civile sera-t-elle un obstacle empêchant le paiement à la France du reste de la dette.

À la fin de l'année 1831, les caisses du Pacha sont vides. Ceci ne nous étonne pas si nous considérons les montants versés à la France, les revenus limités, le désordre qui a envahi le pays ainsi que les méthodes d'escroquerie et de tricherie qu'il utilisait en cas de besoin. Il n'a plus suffisamment d'argent pour l'aider à conserver son pouvoir et couvrir les dettes accumulées qui selon Schwebel s'élevaient à près d'un million cinq cent mille francs, dont 300.000 à des sujets autrichiens, et 150.000 à des sujets Toscans et espagnols¹²⁰⁰.

Il faut dire que l'exigence de remboursement de telles sommes à l'un des pachas Caramanli était sans précédent dans l'histoire de la famille Caramanli surtout que plusieurs pays dans le même temps réclamaient la même chose. Cela ne s'est pas produit au cours de premières années du règne de Youssef Pacha, mais cela s'est passé après que Tripoli soit forcée par la France à payer la grande amende. Le fait que la France en ait reçu une partie a incité d'autres pays à faire valoir leurs droits. Comme on l'a vu le pays qui a plus d'influence sur Tripoli à cet égard est la France, juste devant l'Angleterre.

¹²⁰⁰Voir : la lettre du consul Schwebel au ministre des relations extérieures, datée le 4 décembre 1831, A.M.A.E série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Il est à remarquer que le Pacha n'avait pas d'autre choix que d'obliger son peuple à payer plus de taxes encore. D'une manière générale, le pays traversait une période de crise et n'importe quel pays étranger pouvait saisir cette opportunité pour attaquer le palais et la ville. C'est ce qu'essayait de faire savoir le consul français à son gouvernement. En dépit de tout cela, le Pacha est toujours cohérent, dans les conditions difficiles dans lesquelles il évoluait, il reçut deux Firmans du sultan Ottoman, dont l'un confirme le Pacha dans la Régence de Tripoli¹²⁰¹ et l'autre, lui confère le titre d'honneur de Pacha. La remise de ces firmans s'est faite avec le cérémonial habituel. Ce qui paraît étrange est que la France voyait d'un mauvais œil ce rapprochement inattendu entre le Pacha et le Sultan de l'empire Ottoman. C'est ainsi qu'elle demanda à son consul de vérifier si ces Firmans ont pour objectif de mettre en œuvre la politique d'extension de l'Empire Ottoman¹²⁰². En fait, les documents ne nous précisent pas la cause qui préoccupe la France, mais, nous croyons savoir que la France craint que l'Empire ottoman réduise son influence de nouveau sur Tripoli. N'oublions pas que la France a contrôlé l'Algérie qui est un des plus importants Etats ottoman, alors peut-être avait-elle peur que cela soit le début d'une tentative du sultan ottoman pour récupérer l'Algérie, comme il a récupérée l'Égypte en 1801. Nous constatons donc, que la France veut maintenir son prestige, qui est devenu puissant en Afrique du Nord. De notre point de vue, il n'y a pas de soucis du côté de Tripoli surtout que Youssef Pacha était très intéressé par la question de la dette, en dépit de la gravité de la situation et de sa connaissance que les Tripolitains sont au sommet de l'irrégularité, mais, malgré cela il n'a pas cessé d'envoyer des campagnes pour collecter de l'argent pour résoudre ses problèmes, surtout avec les grandes puissances.

Il semble important de souligner, et nous l'avons noté à plusieurs reprises, que l'expédition de Rosamel et l'amende infligée à Tripoli l'ont encore affaibli au point de provoquer le soulèvement des Tripolitains partout dans le pays. Mais, on doit aussi constater que le Pacha a commencé à perdre le respect des Tripolitains lors de sa prise de position face à l'expédition française en Égypte, en raison de la pauvreté de sa Régence et parce que ce pacha ne s'intéresse qu'à ses intérêts, et à ceux de sa famille. Nous constatons que la

¹²⁰¹Voir : la copie de Firman de son altesse le sultan Mohammed empereur d'Islamisme qui confirme la position de Youssef Pacha à Tripoli, A.M.A.E série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹²⁰²On parle ici de la prochaine arrivée d'un autre envoyé du grand seigneur et dont la mission secrète est de faire adopter aux troupes de la résidence de Tripoli, et l'organisation avec le sultan, A.M.A.E série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 2.

campagne française a été l'étincelle qui a déclenché la colère des Tripolitains. Nous avons déjà aussi signalé que les révoltes s'étaient répandues dans le pays. La plus connue est celle d'oulad slimane dirigée par Abdel Jalil Syef Annasr ¹²⁰³, qui a enflammé la région de Beniwalid et s'était étendue jusqu'à Fezzan. En réalité la prise de Fezzan par Abdel Jalil Syef Annasr était considérée comme un grand échec pour le Pacha, qui perdait de ce fait les bénéfices importants du commerce du désert. Ceci l'a poussé à mettre fin à tout conflit violent et à préférer la négociation. Il doit dire que ces négociations n'ont pas été faciles, en raison du manque de confiance entre les parties, surtout de la part d'Abed El jalil qui craignait l'infidélité de Youssef Pacha, c'est pourquoi il lui a envoyé un de ses hommes à Tripoli. Chose qui a profondément déplu à Youssef Pacha qui a ordonné l'assassinat de cet homme avant d'organiser deux campagnes militaires dirigées par ses fils sidi Ali et sidi Ibrahim pour arrêter la déliquescence du pays¹²⁰⁴.

Il ne fait pas de doute que le pays avance à l'aveuglette, les troubles sont partout, mais, les consuls vont-ils prendre partie dans cette situation ? Le consul anglais, qui avait perdu son influence, veut maintenant saisir l'occasion de reprendre les choses en main et d'imposer ses volontés au Pacha en lui suggérant d'être l'intermédiaire entre lui et Abdel Jalil Syef Annasr avec lequel il a des relations personnelles, et donc, il est sûr de pouvoir les réconcilier. Il est clair que les consuls essaient toujours d'obtenir de bonnes relations avec les notables dans toutes les Régions de la Régence, pour pouvoir utiliser leurs amitiés si le besoin se fait sentir, comme dans cette affaire.

On relève que la tentative du consul anglais d'intervenir pour renforcer sa position auprès de Pacha avait échoué parce que le gouverneur de Tripoli refusa l'offre du consul anglais pour protéger sa dignité, et insista pour utiliser la force et la violence, ce qui causa de nombreux morts dans les deux parties. Ensuite les deux parties firent la paix au bout de quelques temps mais, pour une courte période. Peu de temps après, le Pacha finit par

¹²⁰³ Abdel Jalil Syef Annasr est le fils de NASR qui a été assassiné en 1804 lors de la campagne de Youssef Pacha à la Fezzan. A cette époque-là Abdel Jalil Syef Annasr était un enfant et il a vécu et grandi chez Youssef Pacha avec ses enfants après être capturé. Il avait un bon enseignement et connaissait tous les secrets du gouvernement Tripoliteain. Le Pacha a envoyé Abdel Jalil Syef Annasr à la tête d'une expédition pour empêcher une révolution à Bornou. Au retour, Abdel Jalil Syef Annasr a commencé réfléchir au pouvoir en rappelant le crime du Youssef Pacha contre sa famille ; il déclare la révolution dans la Région de Beniwalid qui continua jusqu'à ce que le Pacha ait abandonné le pouvoir, voir : la lettre du consul Naples au ministre des relations extérieures, centre libyen des recherches historiques, Tripoli.

¹²⁰⁴ Charles FÉRAUD, *op.cit*, p. 398.

accepter l'offre de conciliation du consul Anglais. Mais, les efforts de ce dernier n'aboutirent à rien, puisque les rebelles refusèrent de quitter le Fezzan.

Cette étude n'a pas pour but de déterminer qui est gagnant et qui est perdant dans la guerre civile, mais, de dire ses conséquences sur les relations de la Tripolitaine avec la France, d'autant que le Pacha y avait placé l'espoir de régler le problème de la dette française. Cette campagne, qui avait coûté au Pacha 600 000 francs, ne lui rapporta en contrepartie qu'une toute petite somme qui ne suffisait en aucun cas à couvrir ses dettes.

On est conscient que la situation du pays devient de plus en plus catastrophique, les révoltes éclatent partout¹²⁰⁵, C'est à ce moment-là qu'il décide de faire fondre ses canons pour frapper de nouvelles pièces de monnaie. Ceci nous constitue la preuve la plus flagrante que la situation dans le pays était dramatique. Par ailleurs, Schwebel décrit cette situation dans l'une de ses lettres adressée au ministre français en disant : *« les affaires du Pacha empirent de jour en jour, il ne sait prendre aucune mesure utile. Il n'a pas confiance en ses fils et d'ailleurs aucun ne possède les qualités nécessaires pour pouvoir lui venir en aide. Il écoute tous leurs conseils, certes, mais il ne suit que la pusillanimité et la ruse¹²⁰⁶ »*.

En ce qui concerne la position de la France concernant ses dettes, et en réponse à notre question précédemment posée, la France saura-elle recourir à la force si Tripoli ne paye pas ses dettes, nous avons conclu à la lecture des lettres du consul français à son gouvernement que sachant que le pays passe une mauvaise période, le gouvernement français essaie de prendre son temps avant de se positionner en temps qu'ennemi face à Tripoli, surtout que le Pacha avait de bonnes intentions envers la France. De ce fait, la France a ignoré le conseil de Schwebel d'utiliser la force car il n'est pas encore temps d'agir ainsi, sauf si la campagne du 29 novembre supervisée par le Pacha ne rapportera pas suffisamment¹²⁰⁷. Mais malgré tout ce que nous venons de relater, cela ne met pas fin à la poursuite des demandes ininterrompues de remboursement des dettes au gouvernement français surtout avec le début de l'année 1832, et à notre avis, l'accent mis par la France sur

¹²⁰⁵Pour plus des détails concernant la guerre supervisée par le Pacha contre Fezzan, voir la lettre du consul de Naples adressé au ministre napolitain le 3 octobre 1831. Dossier Naples, centre libyen des recherches historiques, Tripoli.

¹²⁰⁶Lettre du consul Schwebel au ministre des relations extérieures, datée du 24 décembre 1831, A.M.A.E, série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹²⁰⁷Lettre du consul Schwebel au ministre des relations extérieures datée le 17 décembre 1831, A.M.A.E série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 2.

ce point a pour but d'imposer sa souveraineté sur Tripoli devant les autres puissances, pour cela, Schwebel, nous l'avons déjà vu a perdu espoir, il redouble ses efforts pour rassembler la somme que Tripoli doit encore à la France¹²⁰⁸. Cette fois on le remarque avec le soutien de son gouvernement, pour preuve le consul demande au Pacha le paiement en exploitant l'arrivée du Brick de guerre « le Grenadier », le 6 avril 1832. Le commandant de ce Brick avait fait savoir à Schwebel qu'il venait sur les ordres de M. Rosamel, appuyer le consul dans ses démarches auprès du Pacha pour récupérer ce que ce dernier doit, et ramener les fonds en France. Schwebel a demandé audience au Pacha et s'est rendu au palais accompagné du commandant de Brick de guerre. Il a rappelé au Pacha sa dernière promesse écrite du 7 février 1832, disant qu'il s'engageait à payer à la France, dans deux mois, le solde de la contribution.

Compte tenu que les circonstances de Tripoli n'ont pas changés, Il était prévu que le Pacha répondit qu'il n'avait aucun fonds à sa disposition et nul moyen de s'en procurer. Il s'adressa au consul en disant : *«vous connaissez la situation de mon pays, les troubles qui me privent d'une grande partie de mes ressources et la tristesse que je ressens. J'ai fait ce que j'ai pu pour vous satisfaire. J'ai cédé à la France les recettes de mes provinces les plus productives. Vous y avez envoyé un agent pour les percevoir, les recettes étaient certaines et le remboursement de votre créance l'est également»*.

Il est certain que tous les arguments donnés par la Pacha n'étaient pas suffisants pour convaincre la partie française, car Schwebel, même s'il ne sait que faire, fit savoir quand même au Pacha que si d'ici trois mois son Altesse percevait les revenus de Benghazi et de Derne, il n'aurait plus aucune excuse pour retarder le paiement de sa dette à la France. Il allait envoyer une lettre au ministre à l'occasion du retour en France du Brick « le Grenadier », lui demandant d'employer immédiatement les moyens nécessaires si la dette n'était pas soldée dans le délai de trois mois.

Il faut souligner que bien que la France n'ait pas reçu d'autre paiement, il ne fait aucun doute que la pression française continue a été une source de grande préoccupation pour Tripoli, en plus, le fait que la France continuait à réclamer ses dettes a conduit a une grave crise, l'Angleterre motivée par la jalousie, surtout après que la France ait réussi à

¹²⁰⁸Voir : la lettre de Youssef Pacha à Youssef Abochaiba et à Moussa Gero Nasir. Dans cette lettre, il décrit la guerre contre la tribu de *baniwalid*. Dossier de la famille Caramanli, centre libyen des recherches historiques, Tripoli.

collecter une partie de sa dette, a aussi utilisé la menace face au Pacha pour obtenir le paiement de ses dettes : malheureusement pour le Pacha qui peinait à régler les problèmes, et dès que le consul français s'est assuré que le brick «Le Grenadier» s'en allait vers la France, car il s'est rendu compte qu'il n'y avait aucun intérêt à ce que le Brick reste dans port, un navire militaire britannique arriva au port de Tripoli pour demander le recouvrement des créances anglaises. Alors Schwebel a demandé au capitaine du « Grenadier » de retarder un peu son départ afin de savoir ce qui allait se passer entre le Pacha et les anglais et pouvoir en informer le ministre.

Doivent être mentionnées ici que les pressions imposées sur le Pacha par les grandes puissances vont de paire avec la poursuite du conflit entre la France et l'Angleterre dans cette Régence, car le consul anglais se rendit au palais en compagnie du commandant de la corvette, ayant à formuler au Pacha la même demande que celle des deux agents français. Le Pacha répondit qu'il allait réfléchir aux moyens de satisfaire les créanciers britanniques et qu'il lui ferait connaître les propositions qu'il aurait à lui faire à cet égard.

Le lendemain, le Pacha qui nous semble redouter la colère des Français, envoya dire au consul français qu'il avait l'intention d'offrir aux anglais, en paiement des termes échus de leurs créances :

- 1- Une contribution de 25000 piastres fortes sur les revenus de Fezzan.
- 2- Une autre contribution sur les revenus de Benghazi qui resteraient après que la créance française aurait été acquittée.
- 3- Le produit d'une contribution extraordinaire de 38000 piastres fortes qui serait imposée à la ville de Tripoli et aux provinces avoisinantes; mais qu'avant de prendre une décision à cet égard, le Pacha donnait le choix à Schwebel : Soit de garder les revenus à venir de Benghazi, soit d'accepter à leur place les rentrées provenant de la contribution qu'il allait imposer à Tripoli et aux alentours.

Une comparaison s'impose entre ce que le Pacha a concédé aux anglais soit antérieurement, soit les sommes citées ci-dessus, et qu'il a décidé de leur donner pour éviter que les relations ne s'enveniment entre Tripoli et la Grande Bretagne, et entre ce qu'il a concédé aux français. Nous constatons que ces derniers étaient plus chanceux que leurs homologues anglais. Et même si les français n'avaient pas pu obtenir le reste des sommes,

ce qu'ils ont obtenu à ce jour est un gain intéressant, qu'aucun autre pays n'a pu réaliser. Ceci montre à quel point la position de la France dans la Régence s'est nettement améliorée, après l'expédition de Rosamel.

Malgré cela, il est évident que le consul français espérait toujours que son pays récupérerait la dette jusqu'au dernier centime. Pour cela, il surveillait de près les agissements des anglais, particulièrement en ce qui concerne ce problème des dettes, en plus il travaillait aussi indirectement pour que le Pacha et les Anglais n'aboutissent pas à un accord sur cette question, à cet égard Schwebel répondit au Pacha qu'il pouvait être sûr que tout paiement effectif qu'il ferait aux créanciers anglais avant que la dette envers la France soit acquittée, lui attirerait le juste ressentiment du gouvernement du Roi¹²⁰⁹.

Par ailleurs, tout ce qu'on vient de voir ne fait que renforcer l'idée du déclin du pouvoir du Pacha. Ce conflit entre les deux puissances européennes est la goutte qui a fait déborder le vase, surtout après l'arrivée de trois navires anglais sous le commandement de Hotham au port de Tripoli toujours pour les mêmes raisons précédemment citées : Le commandant de la division anglaise n'a pas accepté les offres du Pacha, car il s'en tenait strictement aux ordres de son amiral et pendant ce temps le Pacha continuait à chercher de l'argent. Pour ce faire, il a commis une erreur qu'il a reconnu trop tard : Il a demandé aussi une contribution à la population arabe¹²¹⁰ des villages et jardins qui entourent Tripoli. Quand le Pacha su que sa demande faisait gronder ces tribus, il a voulu la retirer mais c'était trop tard, car toute cette population s'est insurgée contre lui, a proclamé sa destitution et lui a substitué comme chef de la Régence, le fils du Bey Mohamed, fils aîné du Pacha qui est mort en Égypte ou la haine de son père l'avait forcé à se réfugier¹²¹¹.

En ces temps critiques, le conflit anglo-français est devenu plus intense, de plus le Pacha est enfermé entre deux problèmes, les révolutionnaires et ses créanciers. Le consul français n'attend donc pas l'ordre de son Roi, mais, au moment où l'Angleterre revendique ses droits, Schwebel envoie une réclamation au Pacha pour lui faire savoir qu'il n'a pas su

¹²⁰⁹Lettre du consul Schwebel à M. Perrier, président du conseil chargé du portefeuille du ministre des relations extérieures, datée le 20 avril 1832, A.M.A.E série C.P.C, volumes 1 et 2. Voir aussi Lettre du consul Naples au ministre des relations extérieures de Naples, datée du 1janvier 1832, dossier de Naples, centre libyen des recherches historiques, Tripoli. Voir aussi : Revue de l'Orient: bulletin de la Société Orientale, tome cinquième, Paris, Société orientale, 1844, p. 16.

¹²¹⁰C'était le seul peuple exonéré du paiement des taxes car ils représentaient les forces militaires du pays.

¹²¹¹ Copie d'une lettre adressée au ministre des relations extérieures, datée le 27 juillet 1832, A.M.A.E série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 2.

tenir ses promesses de remboursement de ses dettes¹²¹² alors que les Français aussi attendaient leur tour pour être remboursés. On a vu à quel point la réclamation de la dette a attisé la concurrence entre les deux puissances, mais cette fois il nous paraît que Schwebel est très inquiet, il essaie d'avertir son gouvernement de la nécessité de réagir activement, il informe son ministre que le Pacha se trouve en mesure aujourd'hui de verser aux anglais ce qu'il leur devait et il ajoute qu'il aurait pu depuis longtemps en faire de même avec les Français pour solder leur dette ; et il aurait dû le faire sans que la France ne l'y oblige. On se rappelle que Schwebel avait proposé la solution de l'utilisation de la force au ministre Sébastiani et que celui-ci avait préféré attendre et donner d'avantage de temps au Pacha¹²¹³.

Malgré la position du consul français nous avons remarqué que les relations entre Tripoli et la France n'ont subi aucun changement, en revanche, les relations avec l'Angleterre se sont tendues.

On vient d'expliquer l'effet de la pression française et anglaise sur le gouvernement de Tripoli, ce qui a conduit à la guerre civile. Nous revenons donc sur le sujet de la guerre civile pour traiter du sort des étrangers installés à la Tripolitaine à cette période. Chaque guerre a des conséquences sur les populations. Par exemple, la guerre civile d'aujourd'hui en Libye a des conséquences pour les étrangers. La plupart des pays ont dû rapatrier leurs ressortissants. Mais, est-ce que la guerre civile, au XVIII^e et XIX^e siècles avait aussi les mêmes conséquences sur les ressortissants étrangers ? En fait, la réponse est que les ressortissants étrangers quittaient la Régence s'il y avait des troubles graves.

Concernant l'impact de ces événements sur les ressortissants européens résidents à Tripoli, on peut le déceler dans les propos de Schwebel qui dit qu'il ne reste à Tripoli que les gens braves car la plupart ont quitté le pays. Cependant le brick de guerre «le comète» est arrivée au port de Tripoli pour recevoir les fonds que Tripoli devait payer, et d'après Schwebel, ce navire devait rester au port de Tripoli pour protéger les ressortissants français

¹²¹²Le Pacha vient de récolter en urgence la somme de 700 000 piastres et il a décidé de la verser au consul anglais en 3 jours en s'engageant à y ajouter 20 000 piastres dans 15 jours et à payer le reste de sa dette dans un an.

¹²¹³Voir : la Lettre du consul de Schwebel au ministre des relations extérieures datée le 17 juillet 1832, A.M.A.E série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 2.

dans ces temps de tensions. Cela indique que des français ont décidé de rester à Tripoli malgré la situation catastrophique¹²¹⁴.

Il est à relever que les conditions se dégradent à Tripoli jour après jour. Les tentatives du Pacha d'augmenter ses forces et de gagner le soutien des tribus résidentes dans les régions de l'est et l'ouest, ne connurent pas de succès. Cela conduisit le Pacha qui avait peur, à réfléchir à une solution pour sortir de cette mauvaise position. Il ne voit plus qu'une seule possibilité : demander l'aide de la France. Et si nous posons la question de savoir pourquoi Youssef Pacha a choisi la France pour le protéger, la réponse ne demande pas beaucoup de réflexion : les mauvaises relations du Pacha avec l'Angleterre l'empêchent de demander l'aide de cette dernière. Et puisque la France est l'une des deux puissances qui peuvent le soutenir, le Pacha n'a pas hésité à lui demander de l'aide, sachant que sa relation avec ce pays est bonne.

Le 11 août 1832 le Pacha demande au consul français de lui accorder sa protection en cas d'extrême urgence. Schwebel le rassure disant que, considérant les relations amicales entre les deux pays, il lui promet protection en cas de problème ainsi qu'à sa famille ; il lui réservera des places à bord des navires français se trouvant au port de Tripoli. Cela nous donne l'impression que les relations françaises avec Tripoli sont toujours amicales depuis la campagne française et que la question de la dette n'a causé aucune gêne. En plus, le Pacha avait besoin du soutien de la France durant cette crise. D'autre part, la demande d'aide et de protection de l'étranger, nous indique que le pays est entré dans une grande période de perturbations.

Les événements se précipitent : le deuxième jour, le 12 Août, le Pacha est informé du souhait des plus grandes personnalités du pays qui le presse de quitter le pouvoir au profit de son fils Sidi Ali. Le Pacha veut prendre le temps de réfléchir et il veut également prendre l'avis des consuls pour se décider. Aucun d'eux n'ose lui dire qu'il est déjà trop tard pour prendre cette décision et qu'ils pensent que même son départ ne pourra apaiser la colère du peuple.

Concernant la position de consul français sur ces changements, on peut dire que Schwebel, pas plus que les autres consuls, ne peut reconnaître un nouveau Pacha sans avoir

¹²¹⁴Voir : la Lettre du consul de Schwebel au ministre des relations extérieures datée le 27 juillet 1832, A.M.A.E série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 2.

l'autorisation de son gouvernement. Cependant, dès le départ des consuls du palais, les canons de la ville et des campagnes annoncent qu'Ali est monté sur le trône¹²¹⁵. Deux jours après sa prise de fonction, le nouveau Pacha envoie une lettre au consul français lui expliquant les raisons pour lesquelles son père a renoncé au pouvoir. Schwebel lui répond à son tour, s'adressant à lui en tant que Bey, et sa lettre comporte des marques suffisantes attestant qu'il ne reconnaît pas les nouveaux changements politiques survenus dans le pays. Car c'est son gouvernement qui, seul, peut lui dicter sa position. Sidi Ali est alors obligé d'obtenir un firman du sultan Ottoman afin d'être reconnu comme Pacha¹²¹⁶. Quelques jours plus tard, Schwebel fait savoir à Sidi Ali qu'en qualité de chargé des affaires du Roi, il se trouve suspendu de sa fonction par suite de l'abdication de Youssef Pacha, et qu'il devait s'en tenir aux seules fonctions de consul général et qu'ainsi il le reconnaissait comme chef souverain et qu'il s'adresserait à lui désormais avec confiance, chaque fois qu'il aurait à réclamer sa protection pour les sujets, la navigation et le commerce français.

De ce fait, s'étant déclaré pour quelques temps dépouillé de ses fonctions diplomatiques, le consul se trouve dispensé de toute opinion et demeure neutre vis-à-vis des deux compétiteurs de la Régence. Il compte rester dans cette attitude de neutralité tant que le ministre ne lui imposera pas une autre conduite à suivre.

Cette neutralité ne signifie pas que le consul français n'avait pas de contacts avec les insurgées, nous avons remarqué certains cas où le consul français a été contraint au dialogue, par exemple, Schwebel avoue qu'il a communiqué avec le chef des insurgés dans le but d'approvisionner le brick français que le consul retient dans le port avec son équipage et le personnel du consulat ; mais lorsque Schwebel s'est aperçu que le chef des rebelles voulait l'acheter, il a cessé immédiatement toute relation avec lui.

¹²¹⁵Voir : la lettre qui explique comment Youssef Pacha a abdicqué en faveur de son fils *Ali*. Voir dossier de Naples, Centre libyen des recherches historiques, Tripoli.

¹²¹⁶Sidi Ali n'était pas populaire à Tripoli, tandis que la dernière campagne militaire qu'il a menée l'a conduit à la perte du respect des arabes. Sidi Ali avait pris en compte qu'il devait appeler le sultan Ottoman pour obtenir l'état Firman, tandis que son concurrent Sidi Mohamed pensait faire la même chose en s'appuyant sur la sympathie qu'éprouve le peuple pour lui. Pour plus d'informations : lettre du consul Schwebel au ministre des relations extérieures datée le 20 Août 1832, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Ce qu'il est important de signaler, c'est qu'en fait, Youssef Pacha dirige toujours les affaires en coulisses car son fils Ali n'est pas capable de prendre des décisions sans faire appel à son père et le consulter¹²¹⁷.

Il n'y a aucun doute que la France et l'Angleterre sont les seuls pays ayant le pouvoir d'influencer la politique du pays, et cela à cause du fait d'être aux côtés de l'une ou l'autre des parties et la soutenir contre sa rivale. En s'arrêtant un instant sur la nature des relations entre les deux pays dans les derniers temps, on découvre, qu'alors que la situation était très tendue entre les deux consuls auparavant, elle s'est maintenant nettement améliorée et cela grâce à la politique intelligente élaborée par Schwebel, qui a suscité l'admiration de tous, et aussi grâce à la capacité qu'il a eu de se rapprocher de Warrington. Parmi les fruits de cette politique, on peut noter qu'au début de la crise à Tripoli, les capitaines des deux navires militaires anglais ont proposé à Schwebel un abri en cas de nécessité. Ce dernier a volontiers accepté l'offre et a décidé d'en profiter au moment propice¹²¹⁸.

Il est à remarquer que l'esprit de solidarité s'est révélé quand le vice consul anglais a demandé à l'agent consulaire français de protéger les ressortissants anglais résidant à Benghazi. Peu de temps après, le consulat anglais à Benghazi a été attaqué par quelques citoyens¹²¹⁹ qui ont tué un Anglais et en ont blessé d'autres. L'agent français n'avait pas d'autre choix que de protester devant Mohamed Beit El Mal pour ces violations. Le consul anglais a remercié le consul français et d'après la lettre.

D'après la lettre de remerciements envoyée par le consul anglais à son homologue français, on constate que les relations entre l'Angleterre et la Tripolitaine se sont de plus en plus tendues après l'attaque subie par les Anglais à Benghazi, Warrington pense que ceux qui ont commis ce crime étaient du parti du gouvernement de Tripoli et cela n'est pas en faveur du nouveau Pacha, mais, en plus de cela, il soutient le chef des rebelles, Mohamed Caramanli. Il ajoute aussi qu'il est convaincu de la nécessité d'un changement de système à

¹²¹⁷Lettre du consul Schwebel au ministre des relations extérieures, datée le 12 Septembre 1832, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹²¹⁸Lettre du consul Schwebel au ministre des relations extérieures, datée le 17 Juillet 1832, A.M.A.E, série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹²¹⁹Lettre du consul Schwebel au ministre des relations extérieures, datée le 17 Septembre 1832, A.M.A.E, série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Tripoli¹²²⁰. Si d'une part nous constatons que le consul anglais critique et menace le Pacha, d'autre part nous nous rendons compte que Schwebel a réfléchi à une solution qui pourrait protéger Tripoli des perturbations et la sauver de l'anarchie. Il a proposé que l'Angleterre et la France interviennent ensemble pour mettre un terme à ces désordres et rétablir l'ordre dans le pays¹²²¹.

Section 12 : Le programme de Hassouna Daghies

Dans les faits, les derniers événements de Tripoli n'inquiètent pas seulement Youssef Pacha, son fils ou les consuls des Etats européens, mais, aussi Hassouna Daghies qui résidait toujours à Londres après sa fuite de Tripoli, lieu où il a reçu les mauvaises nouvelles, mais qui était toujours très attaché à son pays, comme le prouve les diverses tentatives diplomatiques qu'il a tenté pour sortir son pays de cette situation.

Il a hésité entre plusieurs analyses de la situation puis il a fini par penser que, gagnant ou perdant, le Pacha allait porter tort à son pays. Il en arrive à cette conclusion car il connaît le Pacha personnellement, et il connaît également sa façon de penser. Il sait que ses haines personnelles peuvent le pousser à condamner indifféremment l'innocent et le coupable, et que cela risque de faire couler beaucoup de sang.

Il prit donc la résolution d'aller retrouver le Roi des Français pour essayer de sauver son pays d'un avenir chaotique. Il voulait lui soumettre ses vues sur la question, et lui donner quelques indications qu'il serait possible de mettre en action, le moment venu¹²²². En réalité, nous ne savons pas pour quelle raison cet homme va se rendre en France pour solliciter un soutien, car vivant en Angleterre il pouvait demander de l'aide au Roi. Mais nous pensons que cela est lié avec la question de Laing, qui est la cause de son exil. C'est-à-dire que Daghies est en colère contre l'Angleterre et son consul à Tripoli, en même temps il a toujours gardé de bonnes relations avec la France.

¹²²⁰Lettre du consul d'Angleterre au consul de France datée le 17 Septembre 1832, A.M.A.E, série C.P.C, volume 1.2.

¹²²¹Lettre du consul Schwebel au ministre des relations extérieures, datée le 17 Octobre 1832, A.M.A.E, série C.P.C, TURQUIE, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹²²²Lettre de Hassouna Daghies au ministre Sébastiani, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Hassouna Dagghies avait noté toutes ses idées d'une manière détaillée dans un carnet, et il l'a envoyé au gouvernement français. Ce mémoire contenait les derniers événements de Tripoli. Il a écrit qu'un seul pays pouvait sauver son pays de toutes ces perturbations et ce pays était bien entendu, la France.

Il est clair que la stratégie de Dagghies consiste à ce que le gouvernement français envoie certains navires de sa flotte présente en Méditerranée au port de Tripoli avec un message amical à Youssef Pacha pour le convaincre de renoncer au pouvoir pour mettre fin à la guerre civile. Dagghies considère que ce serait un acte humanitaire de la part de la France envers Tripoli. L'ironie de la situation est que, à cause de la distance, Hassouna ne pouvait pas savoir que le Pacha avait déjà renoncé au pouvoir en faveur de son fils Ali¹²²³.

De toute manière, le gouvernement français a ignoré cette demande, mais, malgré la position de la France, on voit que Hassouna ne désespère pas que la France joue ce rôle. Il a de nouveau présenté sa requête au nouveau ministre français des Relations extérieures, le duc de Broglie, et cela en lui faisant parvenir une longue lettre, le suppliant de faire en sorte que la France fasse quelque chose pour son pays¹²²⁴.

Dans l'un des points abordés par Hassouna dans ses propositions au gouvernement Français on peut lire : *«Pourquoi le représentant de la France à Tripoli n'a-t-il pas prévu les moyens qui pourraient sauver la Régence et pourquoi ne les a-t-il pas exposés à son gouvernement ?»*.

Il faut dire que, le refus de la France à s'impliquer dans le problème de Tripoli ne vient pas du fait que le projet de Hassouna n'est pas convaincant, mais à travers de la réponse de gouvernement français, nous allons savoir pourquoi la demande de Dagghies a été ignorée, il dit : *«Il n'est pas de la compétence du consul de s'immiscer dans la haute politique du gouvernement auprès duquel il réside, à moins qu'il n'y soit spécialement autorisé par son propre gouvernement qui lui aurait demandé de surveiller la marche du gouvernement auprès duquel il réside, de prévoir le danger et de calculer sur place les mesures sages et efficaces que son gouvernement aurait à prendre dans le cas où il se verrait*

¹²²³Lettre de Hassouna Dagghies au ministre des relations extérieures, datée le 13 Septembre 1832, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹²²⁴Lettre de Hassouna Dagghies au nouveau ministre des relations extérieures Duc de Broglie, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

dans la nécessité d'intervenir. Mais pour pouvoir aujourd'hui remplir ces formalités, il faut du temps matériel et dans cet intervalle nécessaire, peut-être l'explosion se fera-t-elle et le mal deviendra-t-il incurable ?¹²²⁵ » .

Il est certain que malgré son souci d'humanité, la France ne voulait pas accéder à la demande de Hassouna Daghies et intervenir dans les affaires de la Régence de Tripoli, à cause du Pacha qu'il connaît à travers ses lettres, de ses consuls, de son fils Ali, des Anglais qui ont certainement des vues sur Tripoli, des rebelles, etc. Malgré le résultat négatif des efforts de Daghies pour réaliser son projet, nous avons la preuve que la France pourrait jouer un rôle influent dans la région méditerranéenne.

Section 13 : Retour sur la position de la France dans la guerre civile

Revenons une deuxième fois sur la position de la France concernant les derniers événements de Tripoli afin de savoir s'il existe de nouveaux changements. On trouve que Schwebel faisait face à un dilemme, ne sachant pas comment se comporter si le Pacha venait à lui demandait de l'aide contre ses ennemis¹²²⁶. Dans ce cas-là, il n'aura que le choix de recevoir la demande du Pacha de Tripoli et d'attendre l'approbation du gouvernement français.

Bien que le consul français reste perplexe, on constate qu'il est favorable à une aide au Pacha et il ressort que même si Schwebel nous semble ne pas savoir quelle décision prendrait son gouvernement, il pensait qu'il serait plus intéressant pour la France qu'avant de se mettre complètement du côté du Pacha de Tripoli, il faudrait essayer de s'entendre avec les britanniques pour les engager à ne pas prendre parti et rester neutre si l'Angleterre se prononçait pour la rébellion. L'autre choix consistait pour les deux pays à essayer d'élaborer ensemble, un plan qui aurait pour but la cessation des troubles et la protection du commerce européen en Tripolitaine¹²²⁷.

¹²²⁵Lettre du gouvernement français à Hassouna A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹²²⁶Ces propos ont pour cause les derniers événements survenus entre Tripoli et l'Angleterre. Ceci poussa le Pacha à envoyer une délégation au gouvernement anglais à Malte, puis à Londres. Cette délégation était sous l'autorité de son gendre Mohamed Griet. En effet, il craignait la réaction du gouvernement anglais qui avait reçu des informations erronées de Warrington à propos de la situation à Tripoli. Le but du Pacha était de transmettre les véritables informations sur cette situation-là. On sait aussi que Schwebel était inquiet à l'idée de devoir secourir le Pacha.

¹²²⁷Lettre du consul Schwebel au ministre des relations extérieures 17 septembre 1832, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Malgré l'inexistence d'une position sincère de la part du gouvernement français, on peut concevoir en lisant les lettres échangées entre le consul français et le ministre des affaires étrangères français qu'ils ont tendance à pencher du côté de Sidi Ali. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est la protestation de Schwebel, quand Mohamed a décidé de bloquer le port de Tripoli et d'ouvrir les portes de la Minchiyya à tous les consuls. Dans une autre occasion, Schwebel insiste pour que les grandes forces interviennent pour que règne enfin la paix à Tripoli, en proposant une politique d'intimidation des rebelles, et en leur offrant des garanties pour les protéger s'ils abandonnaient la révolte¹²²⁸. À son tour, le ministre français ne cacha pas sa compassion pour Sidi Ali, cela, en qualifiant Sidi Mohamed de débutant et d'homme de peu d'expérience qui est télé guidé par les autres qui prennent les décisions à sa place. Le ministre croit en Sidi Ali et lui promet une victoire certaine, et lui confie que les relations commerciales entre Tripoli et les pays européens seront plus profitables s'il détenait le pouvoir à Tripoli. En contrepartie, il dit que le pays s'effondrera si Mohamed prenait le pouvoir¹²²⁹.

Ce qu'on peut déduire de tout cela, c'est qu'en Tripolitaine, la France avait adopté une position qui consistait à garder ses distances vis-à-vis du conflit. Cela revient à dire que pour la France, même si Tripoli est une zone importante économiquement parlant, pour elle comme pour les autres pays européens, elle ne trouve du point de vue politique, aucune raison la poussant à se mêler à ce conflit. Tout ce qui lui importe c'est la neutralité et la protection de ses ressortissants et leur sécurité.

On relève que la France faisait attention à la position des anglais et était soulagée qu'ils ne soient pas directement intervenus jusqu'à présent. Et malgré que le gouvernement français veuille observer une neutralité stricte,¹²³⁰ le consul français joua un rôle pacifique dans ces événements¹²³¹.

¹²²⁸Lettre du consul Schwebel au ministre des relations extérieures, datée le 17 Octobre 1832, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹²²⁹Notes du ministre des relations extérieures datée de 15 septem1832, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹²³⁰La préférence du gouvernement français va à *Sidi Ali*, même si il essaie de paraître neutre et fait attention aussi de ne pas attirer les foudres des rebelles. C'est pour cette raison que le ministre a demandé à Schwebel de garder la réponse du roi à la lettre dans laquelle *Sidi Ali* lui annonçait sa prise de pouvoir à Tripoli. Le consul français n'a pas non plus le droit de lui remettre la réponse du roi avant la fin de la crise.

¹²³¹Lettre du ministre des relations extérieures à Schwebel, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Dans tous les cas, la décision prise par le gouvernement français était que Schwebel doit rester neutre dans ce conflit. Il est autorisé à jouer un rôle de médiateur entre les belligérants, à savoir Youssef Pacha et les rebelles, à offrir ses bons services pour obtenir une réconciliation entre les deux parties et à employer ses efforts pour faire cesser ce combat préjudiciable aux rapports commerciaux de l'Europe avec Tripoli.

Comme on peut craindre que la sécurité dans la Régence soit gravement compromise si la lutte se prolonge, M.de Broglie demande au ministre de la Marine s'il ne juge pas nécessaire que quelques bâtiments de l'État français soient envoyés à Tripoli pour être à la disposition du consul du Roi ; cela lui assurerait, au besoin, ainsi qu'à ses nationaux, la protection nécessaire. Si cela n'était pas possible, qu'au moins le pavillon de France puisse être hissé pendant quelques temps, dans le port de Tripoli¹²³².

Mais ce qu'il faut savoir, c'est, est-ce que la France respectera cette neutralité jusqu'à la fin de cette guerre civile. Mais comment évolueront les autres pays qui ont décidé de ne pas se mêler de cette affaire ?

Durant les recherches, on a consulté une lettre que Sidi Mohamed avait envoyée au consul français. Cette lettre a confirmé que la France travaillait aux côtés d'Ali. Dans un paragraphe de cette lettre, Sidi Mohamed affirme que *« Par la découverte de ce complot qui semble être la dernière tentative à laquelle est parvenue cette ville, sinon ceux qui en sont responsables, il est important pour nous d'utiliser tous les moyens pour la sauvegarde de nos sujets bien aimés qui ont été convaincus de quitter le droit chemin, au moyen de l'or. Et je ne crois pas que l'un de ces misérables, à la simple vue d'une lettre avec le sceau du gouverneur de cette ville et terminée par la signature de votre excellence et du sceau de la France, que cet individu risque sa vie comme l'ont risquée ces misérables dont nous avons découvert les implications dans ce complot.*

En vous adressant ceci (cette protestation), nous voulons vous faire savoir, Monsieur le Consul, que vous n'avez pas respecté cette neutralité que les pays européens et leurs représentants à Tripoli ont exigée durant ces circonstances.

¹²³²Lettre du ministre des relations extérieures au ministre de la marine datée le 11 novembre 1832, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Nous avons su avec certitude que vous êtes devenu le protecteur de la tentative d'écrasement de la révolte par le Pacha de la ville. C'est pour cela que nous élevons une protestation officielle contre vous concernant ce qui peut nous arriver à partir d'aujourd'hui, considérant que vous êtes complice dans une autre affaire qui consiste à s'opposer à nos droits sacrés ». Il ajoute encore « votre excellence monsieur le consul vous avez essayé, et ce au moyen d'agissements subtiles et peu recommandables de nous impliquer et vous nous avez impliqué (dans un complot ?). Les habitants de la campagne (autour de Tripoli) ont une bonne opinion de La France, mais dès que nous aurons répandu la nouvelle concernant votre implication dans la trahison contre nous, les gens jugeront (La France) à partir du comportement d'un seul individu.» Il conclut sa protestation en disant : « restez au courant de ce que je viens de vous dire et nous sommes sûr que votre stratégie a été établie sans le consentement de votre respectueux Roi¹²³³, mais l'affaire a été de votre responsabilité. J'espère que vous confirmerez à votre gouvernement notre amitié et notre alliance».

D'après la protestation de Mohamed Caramanli, il est clair pour nous que la France n'a pas respecté la neutralité au sujet de laquelle elle s'était entendue précédemment avec les pays européens. Il est clair aussi que le Consul français œuvrait pour le compte d'Ali Caramanli. On peut se poser la question de savoir pourquoi la France ne respecte pas la neutralité, peut-être parce qu'elle ne trouvait aucun intérêt dans cette affaire. En réalité, l'abandon de la neutralité par la France est fonction de la position de l'Angleterre qui a abandonné elle aussi l'idée de neutralité et s'est rangée aux côtés des rebelles, et donc contre la famille régnante. La rivalité entre la France et l'Angleterre est de notoriété publique, une affaire ancienne et constante, dans la recherche de la suprématie sur les pays du pourtour méditerranéen. Le rôle actif de la France dans le but d'assurer, elle aussi, sa domination sur ces pays-là, s'explique par son refus d'abandonner la primauté à l'Angleterre.

MICACCHI, confirme que la lutte entre les deux consuls français et britannique a eu son influence sur la Régence, ne serait-ce que dans l'instrumentalisation et l'exploitation de

¹²³³ Lettre du consul de Naples au ministre des relations extérieures, l'agenda qu'a envoyé Sidi Mohamed, chef des rebelles au Rif Tripolitain à Schwebel le mettant en garde de ne pas se mêler entre eux et le Pacha, dossier Naples, centre libyen des recherches historiques, Tripoli.

la lutte entre la famille régnante et les rebelles Tripolitaines. Chacun d'entre eux a soutenu un clan contre l'autre. Ceci a aggravé la situation dans la guerre civile¹²³⁴.

A la fin de ce sujet, il est évident que la France, concernant la guerre civile, se déclarait neutre. Mais, ses intérêts dans la Régence la poussaient à intervenir régulièrement dans cette affaire. Les documents consultés ont confirmé que la France s'était rangée au côté du Pacha contre Mohamed Caramanli, le chef des rebelles. Les protestations de ce dernier devant Schwebel le prouvent. On voit que la France avait agi pour maintenir Sidi Ali au pouvoir.

D'autre part, il est clair que le pouvoir du Pacha est devenu faible en comparaison à celui acquis par les deux consuls. Le Pacha semblait ne plus avoir de pouvoir sauf celui d'accabler son peuple d'impôts.

Cette guerre civile du passé nous fait penser aux événements que vit la Libye actuellement. La seule différence est que la France aujourd'hui, est à coté des rebelles contre le gouverneur.

Concernant ses dettes, la France ne put les faire solder par la Régence, après ces événements. Le consul Schwebel fut incapable d'obtenir satisfaction quelle que soit la méthode utilisée. La cause réelle du refus du Pacha Youssef de payer s'expliquait par la crise économique pendant les dernières années de son règne.

En ce qui concerne la guerre civile et le sort de Youssef Pacha, Il semble que la guerre civile ne s'acheva qu'avec le retour de la Tripolitaine sous l'autorité directe de l'Empire Ottoman : La poursuite du conflit est ininterrompue entre les deux parties et le pays divisé entre partisans et adversaires d'Ali Pacha. Même après l'arrivée d'un Firman du sultan pour nommer Ali comme Pacha sur Tripoli le conflit est devenu s'est durci surtout après le départ de l'envoyé du sultan ottoman. Au cours de ce conflit le pays était en proie à la dévastation et à la destruction des maisons et des établissements publics exposés aux bombes des deux parties en conflit.

¹²³⁴Rodolfo MICACCHI, *op. cit*, p. VIII.

En dépit de ce qu'on a vu précédemment à partir de l'apparition de ces troubles internes et de l'entrée de Tripoli dans les problèmes, notamment avec certains pays européens, le pays connaît la pauvreté sous le règne de Youssef Pacha. Malgré la dictature pratiquée par ce Pacha sur son peuple, l'époque de ce Pacha peut être décrite comme stable et Tripoli a atteint un degré de force et d'immunité qui lui a permis de faire face aux menaces extérieures. Il ne faut pas oublier non plus les réformes entreprises à divers niveaux du pays, ce qui a permis à Tripoli de passer d'un petit État à l'un des États de l'Afrique du Nord le plus puissant.

D'autre part on peut affirmer que le retour de Tripoli sous la domination ottomane n'était qu'un désastre pour Tripoli en raison de la négligence des gouverneurs Ottomans et de leur incapacité à mettre un terme à l'agitation qui a suivi la guerre civile. Cela a fait basculer Tripoli d'état puissant à état faible, et le pays a continué à souffrir jusqu'à l'occupation italienne en 1911.

Quant à la fin de Youssef Pacha, qui avait vécu dans le luxe et le faste de la richesse, il a terminé sa vie à Tripoli après le retour du pays sous la domination ottomane. Le gouvernement ottoman lui a octroyé un petit salaire. Ce que l'on peut remarquer au crédit du Pacha est qu'il n'a pas essayé de fomenter les troubles du pays afin de récupérer son trône, mais il a vécu la dernière année de sa vie dans un état d'extrême pauvreté au point que sa famille n'a pas pu payer les frais de son enterrement quand il est mort en Août 1838, c'est le gouvernement ottoman qui a couvert les frais¹²³⁵.

Conclusion

À la fin de ce chapitre on peut confirmer que l'expédition de Rosamel a eu pour résultat l'affaiblissement de Tripoli et le début du déclin de la famille Caramanli. En premier lieu, à cause de l'interdiction de la course et de l'esclavage, Tripoli a perdu des ressources très importantes pour son économie. Si l'on ajoute à cela l'interdiction d'augmenter sa force navale, on voit bien que la Régence ne pourra plus retrouver sa puissance passée et que Tripoli ne représentera plus aucune menace pour les États européens. Le traité conclu par Rosamel est très différent des traités précédents en ce qu'il impose des conditions

¹²³⁵ Omar BEN SMAÏL, *op. cit.*, p. 317. EL ZAIDI Rajab, *op. cit.*, p. 114.

draconiennes que, cette fois, le Pacha va être dans l'obligation de respecter. Cette situation peut aussi s'expliquer par l'affaiblissement global des trois Régences face à la puissance de l'Europe.

Mais il est à remarquer aussi que malgré les conséquences négatives de l'expédition de Rosamel, la nomination d'un nouveau consul a aidé à l'amélioration des Relations entre les deux pays .Grâce à la sagesse du nouveau consul Schwebel qui était devenu quasiment le conseiller du Pacha, la situation s'améliora. Il est clair que dans cette période le Prince était plus proche de Schwebel que du consul anglais.

D'autre part, il est clair que le conflit entre la France et l'Angleterre n'a jamais cessé jusque la fin du règne de Youssef Pacha, nous n'exagérons pas si nous disons que ce conflit à été une des causes principales qui ont conduit à la chute de Youssef Pacha, et voici pourquoi : le conflit entre le consul français et son homologue anglais a provoqué l'arrivée de la flotte française, puis l'imposition de taxes et le début des révoltes. De plus les autres pays commencent à réclamer leur dette auprès de Tripoli.

Mais ce qui est marquant sur le conflit entre la France et l'Angleterre à l'époque de Schwebel est que, même si Warrington n'avait pas changé fondamentalement d'attitude, le consul Français préférait a adopter une position sage. Il avait choisi la conciliation pour désamorcer les crises. Il avait même cherché à gagner l'amitié du consul Britannique. Les lettres de Schwebel à son ministre le prouvent. Un seul problème, celui posé par l'aventurier Laing. En revanche, on voit que les deux consuls ont su bien s'organiser pendant la guerre civile.

En définitive, on peut affirmer que la Régence avait une importance pour la France, et ce quelle que soit l'époque, à cause de la situation géographique de la Tripolitaine, dans ses conflits avec l'Angleterre. En plus La France comme l'Angleterre, voulait garder une bonne position dans la Régence pour son commerce et pour éviter les attaques des corsaires Tripolitaines.

Chapitre IV : L'impact des troubles politiques et économiques sur le commerce entre la France et la Régence de Tripoli

Avant d'aborder le sujet de l'influence de la crise économique et financière qu'a traversé le pays, surtout à la fin du règne de Youssef Pacha et après l'expédition de Rosamel, sur le commerce entre les deux pays, il serait souhaitable de parler d'abord du commerce entre Tripoli et les pays musulmans et l'Europe dans son ensemble, puis du commerce entre la France et Tripoli en particulier. Cela nous permettra avant tout d'évaluer l'importance de ce commerce, et s'il lui était possible d'être à la base d'un type de relations fondées sur l'échange et le respect des intérêts communs aux deux pays. Ainsi, nous pourrions approfondir le rôle des troubles politiques et des crises économiques sur ce commerce.

Section 1 : Le mouvement des échanges commerciaux entre Tripoli et les pays musulmans et catholiques.

Comme on l'a souligné, l'objectif de cette étude est d'essayer de retracer l'historique des relations commerciales entre Tripoli et d'autre pays musulmans et chrétiens, afin d'évaluer le volume des échanges entre Tripoli et ces pays, ce qui facilitera l'évaluation du commerce entre Tripoli et la France.

Si l'on observe les mouvements commerciaux à Tripoli au début de l'époque de Youssef Pacha, on s'aperçoit que Tripoli avait établi de nombreuses relations commerciales avec plusieurs pays musulmans et européens, liens plus importants avec les pays musulmans, et surtout avec Constantinople. Par exemple l'empire Ottoman recevait beaucoup d'esclaves en provenance de Tripoli. C'était l'un des domaines où s'exerçait son commerce. En retour, elle importe des tissus de coton et de soie, des couvertures, des tapis ordinaires, des cuivres, des marmites, des fruits secs, du blé et d'autres marchandises. De plus, les ports de Tripoli recevaient beaucoup de marchandises en provenance de Turquie¹²³⁶.

Il est à remarquer également, selon le mémoire sur le commerce de Tripoli établi par Guys, que l'Égypte représentait une part importante du commerce avec Tripoli : Alexandrie

¹²³⁶A.M.A.E, série MD, Turquie, volume 137.

exporte vers Tripoli des tissus, du riz, un peu de café et d'huile, des savons, de la cannelle et quelques autres produits alimentaires, etc.

Tableau N° 5 Les produits venant du Levant et d'Alexandrie

Produits	Quantité	Année
Toiles de coton	10 000	1796
Babouches	5 000	1796
Toile écrue	3 000	1796
Toile blanche	2 000	1796
Tapis	1 500	1796
Café de moka	2 00	1796
Diverses drogues	3000	1796
Marmites en cuivre	3 750	1796
Fruits secs	150	1796

Concernant Tunis, en raison des bonnes relations et de la proximité, il était naturel qu'il y ait des échanges entre les deux pays. Et de fait, nous avons constaté que les relations commerciales entre eux sont de grande valeur: Tunis envoie des produits alimentaires, surtout lors des meilleures saisons quand les récoltes sont bonnes. L'île de Djerba exporte des produits artisanaux comme des ceintures et des savons *sfaxien*; et comme les commerçants de Djerba ont une bonne réputation, ils se taillent une grande part du commerce extérieur de Tripoli¹²³⁷

¹²³⁷Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 29.

Tableau N° 6 Les produits venant de Tunis et de Djerba

Produits	Quantité	Année
Bonnets, burnous, Ceintures.	35 000	1796
Henné dont les femmes se servent pour se teindre les mains et les pieds et se parfumer la tête.	4 900	1796
Indigo commun	600	1796
Habits de laine à l'usage des Juifs	1 250	1796

Introduisons le commerce de Tripoli avec les ports d'Europe par le discours d'un témoin oculaire marocain qui avait visité Tripoli en 1805 : Il décrit les relations commerciales entre Tripoli et l'Europe comme suit : « *le commerce de Tripoli avec l'Europe est largement excédentaire* ».

On peut être d'accord avec ce que dit ce témoin oculaire puisque Tripoli est un plateau d'échange important, intermédiaire entre les marchés d'Europe et les marchés africains. Elle exporte des marchandises africaines comme les plumes d'autruche et l'ivoire vers les destinations Européennes¹²³⁸. En échange, Tripoli reçoit beaucoup de marchandises arrivant directement d'Europe.

Si nous recherchons les pays européens qui avaient le plus de relations dans ce domaine avec Tripoli, le port de Malte arrive au premier rang des ports européens. C'est une plaque tournante, et parmi les plus importantes, qui lie l'Europe et Tripoli. Malte, en raison de sa proximité géographique et de sa position stratégique, reçoit les excédents et les produits alimentaires pour Tripoli, Benghazi, et Misrata¹²³⁹.

¹²³⁸Nora LAFI, *Une ville du Maghreb entre ancien régime et réformes ottomanes*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 54.

¹²³⁹Sophie LINON et Sylvie REQUEMORA, *Les tyrans de la mer : pirates-corsaires et flibustiers*, Paris, Presses de l'Université de Paris, 2002, p. 43-97.

Il faut dire qu'en vertu de son grand intérêt à occuper une place prédominante dans la Méditerranée, la France est toujours vigilante et sur ses gardes concernant le rôle que peut jouer cette toute petite île car elle est consciente de sa grande importance et elle essaie de tirer profit de ce lieu. Il est clair que Malte devient la destination préférée de plusieurs navires français, que ce soit en temps de paix ou de guerre. Mais, l'importance de ce port était surtout stratégique en temps de guerre entre la France et d'autres pays. Citons, par exemple, les guerres déclarées au XVIII^e siècle, contre la Pologne en 1730 et contre l'Autriche en 1740. Pendant toutes ces guerres, les navires français ont besoin de Malte pour se ravitailler en matériels. Mais, il faut dire aussi que Malte est aussi importante pour protéger le commerce français qui a subi de grands dommages à cause de ces guerres. Pendant quelques temps, ce commerce a essuyé de grandes pertes. Peut-être, est-ce la raison qui a poussé le représentant français à Malte à créer des convois vers cette île sans en prendre l'ordre auprès de la Chambre de commerce de Marseille. Nous constatons que le but de cette décision était de protéger le commerce contre les agressions des corsaires d'Afrique du nord et d'Angleterre.

Au début de l'année 1744, il y eut une prolongation de la crise entre la France et l'Angleterre mais, le commerce français resta presque intouché. Un peu plus tard, il va subir un arrêt total à cause de la guerre de Sept-ans. Les dommages causés par cette guerre iront bien au-delà d'un affaiblissement du commerce, qui fut réel, mais ils conduiront en plus à la disparition complète de la présence française à Malte.

L'un des faits importants observés est que les relations de la France avec ce port ont été affectées par les circonstances internationales et les guerres qui prévalaient à l'époque, fait qui a parfois conduit à au départ des français de Malte, par exemple, au début des années 1780, le commerce français commence doucement à prospérer et à se développer. Les navires français furent par la suite de retour à Malte. Cependant, les commerçants français n'ont pas manifesté d'intérêt pour commercer avec les Maltais, ce qui a poussé ces derniers à faire du commerce avec d'autres pays. Mais, nous devenons dire que cette rupture ne perdure dans le temps et que d'une manière générale, cette île a joué un rôle

important dans le développement du commerce français avec le Levant¹²⁴⁰. Et lorsque celui-ci se ralentit, le commerce français n'est pas globalement prospère en Méditerranée.

Ce que nous voulons démontrer par les paragraphes ci-dessus, c'est l'importance de l'île de Malte de par son aspect stratégique pour la France et ses navires. Cette importance stratégique de Malte restera la même pour les Français et ils continueront à échanger pendant les années à venir. Cette position stratégique fut particulièrement importante pendant les guerres contre les Américains¹²⁴¹ et pendant l'expédition française en Égypte, en 1798. La France a même voulu coloniser Malte pour bénéficier de manière pérenne de cette position stratégique et commerciale.

Les documents montrent que la Russie entretient des relations commerciales avec Tripoli et son port mais, ils mentionnent seulement une grande quantité de vin, exporté depuis le port de Tripoli en direction de la Russie¹²⁴².

Concernant les relations commerciales avec l'Italie, il est à signaler que le port de Livourne comme que le port de Malte bénéficient de caractéristiques spécifiques, absentes dans les autres ports européens. La plus importante étant leur proximité par rapport à Tripoli. Ils se sont ainsi emparés de presque toutes les activités commerciales : rien qu'à eux deux, le volume de leurs échanges commerciaux représente plus de 77.77 % de la totalité des échanges commerciaux de Tripoli avec l'Europe¹²⁴³.

Il est important de dire, d'une part, que les villes d'Italie en général ont, depuis très longtemps, une relation privilégiée avec le Levant et la Barbarie. Mais, ce qui est étonnant, ce sont les relations privilégiées entre Livourne et la Tunisie, grâce aux Juifs des deux pays qui maintiennent de fortes relations dans tous les domaines, notamment sociaux et économiques. De plus, ces relations sont renforcées grâce aux mariages au sein de la bourgeoisie de Tunis avec celle de Livourne¹²⁴⁴. D'autre part, on a observé que les villes d'Italie ont aussi des relations privilégiées avec la France du point de vue commercial mais, parfois, ces relations s'essouffent, surtout pendant les guerres contre Général Bonaparte.

¹²⁴⁰Charles de CARRIÈRE, *op.cit*, p. 223.

¹²⁴¹Sophie LINON et Sylvie REQUEMORA, *op.cit*, p. 43-97.

¹²⁴²A.M.A.E, série MD, Turquie, volume 137.

¹²⁴³Anaam CHARFEDINE, *op. cit*, p. 126.

¹²⁴⁴Lionel LEVY, *La communauté juive de Livourne*, L'Harmattan, 1996, p. 69-184.

Ces guerres nous montrent l'importance du commerce français avec les villes italiennes au point que ces dernières attendent avec impatience l'arrêt des conflits pour reprendre leurs activités commerciales avec la France¹²⁴⁵. En revanche, nous avons remarqué que depuis la nuit des temps, les commerçants français préférèrent faire du commerce avec Livourne plutôt qu'avec Tripoli, les raisons pourraient être liées au fait que le volume des échanges est plus important et de plus, les produits Tripolitaines peuvent être achetés à Livourne, ce qui évite les longs trajets et les dangers encourus sur mer¹²⁴⁶.

Il est une remarque importante à souligner, c'est que nous avons constaté que Livourne bénéficie de relations plus privilégiées avec Tripoli qu'avec la France, voire avec les autres pays d'Europe. Cela se confirme par les mots du consul français Guys évoquant le commerce de Tripoli, il dit : «*Pourtant, si l'on regarde Livourne, on trouve les preuves d'un commerce florissant avec Tripoli et les avantages que la France pourrait en retirer si elle suivait cet exemple*»¹²⁴⁷.

En étudiant les documents historiques et les sources liées à ce sujet, on peut conclure que d'une façon générale, ce ne sont pas les Tripolitaines qui ont l'initiative et le contrôle du commerce entre Tripoli et l'Europe. Les initiatives viennent de l'étranger et en particulier des négociants européens, ce qui n'existait pas avant le début du XIX^e siècle. Il faut dire qu'auparavant, les relations commerciales entre l'Europe et Tripoli étaient minimes¹²⁴⁸.

Ainsi, on s'aperçoit que les relations commerciales Tripolitaines avec les pays musulmans et européens se sont nettement développées dans les premières années du règne de Youssef Pacha. Mais, la question qui demeure posée est : Le développement de l'activité commerciale va-t-il se poursuivre ? D'autant que Tripoli va connaître des troubles et des bouleversements économiques à la fin du pouvoir de ce Pacha. Quant à la balance commerciale, restera-t-elle bénéficiaire pour Tripoli par rapport aux Européens ? Alors que les statistiques confirment que les exportations de la Régence sont en net augmentation d'un tiers du montant de l'importation.

¹²⁴⁵ France Lewis Goldsmith, *Cours politique et diplomatique de Napoléon Bonaparte comme général en chef des armées républicaines*, tome VII, Londres, R. Juigné, 1816, p. 204.

¹²⁴⁶ Paul MASSON, *op.cit*, p. 206-211.

¹²⁴⁷ Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 29.

¹²⁴⁸ Anaam CHARFEDINE, *op.cit*, p. 106, 107.

Il est important de remarquer que Tripoli a connu plusieurs crises financières dont celle qui était à son paroxysme entre 1817 et 1824. En dépit de cela, on trouve qu'en 1824, le port de Tripoli a reçu plus 30 navires marchands commerciaux : 19 navires de Liverpool, 5 navires d'Alexandrie, 5 navires de Trieste, 4 navires de Tunis, 4 navires de Djerba, etc. Quant aux sorties du port de Tripoli 101 navires portant pavillon étranger l'ont franchi, on pouvait voir notamment les drapeaux de France, d'Angleterre, d'Autriche, de Toscane, de Sardaigne, etc. Rien qu'en 1830 les importations de Tripoli ont atteint plus de 524.790 douros. Il s'agissait d'une grande variété de marchandises en provenance des pays européens vers Tripoli, la liste s'établit comme suit¹²⁴⁹ :

Tableau N° 7 Plusieurs importations en provenance des pays européens vers Tripoli.

Les marchandises	Quantité en Colonnes
Des tissus	66 000
Matériaux en bois	23000
Des tissus épais	16800
Des tissus normaux	225000
Des pièces en argent	200
Du café	14 000
Des papiers	25000
Des perles	32000
Des coraux	11 500
Des damassés	8 600
Des bijoux et diamants pour l'épouse du Pacha	2 000
Des tissus et des voiles maritimes	8 600
Du sucre	14 946
Des petits raisins de Sicile	15200

Quant aux exportations de Tripoli vers l'Europe pendant la même période, on

¹²⁴⁹Ettor ROSSI, *op. cit.*, p. 415, 416,417.

remarque qu'elles ont été très faibles. Cela veut dire que la balance commerciale est déficitaire et non favorable pour Tripoli¹²⁵⁰. Mais, nous savons qu'à cette époque les évènements et les troubles qui secouent Tripoli sont devenus quotidiens, surtout pendant les dernières années du règne de Youssef Pacha. Toutefois, on remarque que ces évènements n'ont pas empêché l'arrivée de navires étrangers au port de Tripoli jusqu'à l'année 1832. Pour cette particularité, Nora LAFI dit qu'arrivèrent au port de Tripoli, entre les années 1824 et 1832, environ 348 navires dont 79 navires de Malte, 68 de Benghazi, 50 de Livourne, 26 d'Izmir, 22 de Trieste, 21 de Tunis, 19 d'Alexandrie, 10 de France, 8 de Grèce, 8 de Sfax, 7 de Djerba, 3 d'Albanie, 3 de Messine, 2 de Moscou, 2 de Sardaigne, 2 de Venise, 2 de Zouara, 2 d'Amaba, 1 de Crête et 1 de Gènes¹²⁵¹.

On voit par ici qu'il existait un important commerce entre Tripoli, la Turquie, Tunis, Égypte, et nous notons surtout que la plupart des échanges entre Tripoli et l'Europe passaient principalement par Livourne et Malte en raison de leur proximité avec Tripoli. Et en général, on peut dire que le commerce entre Tripoli et ces pays est resté actif, même si le pays est passé par des nombreuses crises au cours des différentes étapes du règne de ce Pacha surtout dans les dernières années. Nous notons également que s'il y avait de nombreux échanges commerciaux entre Tripoli, Malte et Livourne, ces ports ont la même importance pour la France. La question qui se pose maintenant est de savoir si le commerce avec la France représente un volume aussi important ?

Section 2 : Le mouvement commercial entre la France et Tripoli

On a déjà décrit la position de la France lors de la montée fulgurante de Youssef Pacha au pouvoir à Tripoli. Il est clair que la France a aidé celui-ci et que les relations étaient excellentes au début du règne de ce Pacha mais la France a été obligée de prendre des décisions dures contre lui, concernant les corsaires Tripolitaines qui attaquaient ses navires. Parmi les ripostes françaises contre Youssef Pacha, on peut citer la condamnation à payer plusieurs amendes et l'obligation de réparer les dégâts subis par les navires français à cause de ces attaques. Entre autres mesures prises pour faire plier Youssef Pacha lorsque les injonctions restaient sans effet, la France employait la manière forte en envoyant des

¹²⁵⁰Idem.

¹²⁵¹Nora LAFI, *op.cit*, p. 63.

navires de guerre au port de Tripoli¹²⁵². Nous avons également vu dans la première partie que le commerce entre les deux pays était faible, même en 1815 malgré la création d'un établissement commercial.

Dans cette rubrique, nous continuerons à parler de relations commerciales entre les deux pays et en particulier de l'influence des crises politiques et économiques traversées par Tripoli sur ce commerce, plus précisément durant la période qui a suivi la mort de Laing et les événements qui ont affaibli la Régence.

Avant tous, il faut dire que la situation économique de la France est bonne au milieu du XIX^e siècle, surtout après des efforts réguliers pour améliorer le cheptel et certains produits agricoles. La France met maintenant plus de moyens pour l'amélioration de l'agriculture et de l'élevage. D'ailleurs, son parc animalier a visiblement augmenté un peu partout en France. De plus, de façon très visible, on note en même temps une nette diminution des prix laitiers, tout cela après le retour des Bourbons au pouvoir¹²⁵³.

Les sources historiques ne donnent pas beaucoup d'informations sur les relations entre les ports de France et les ports Tripolitaines, surtout en ce qui concerne la période qui correspond au retour des Bourbons jusqu'en 1821. Malgré tout, grâce aux correspondances du consul Mure, on peut dire qu'il y a tout de même une liaison commerciale que ce consul décrit comme suit «*notre petit commerce avec la Régence n'a rencontré aucune entrave*».

Bien qu'on ait prouvé que les relations étaient bonnes à l'époque de Mure, ce qui aurait du favoriser la prospérité du commerce, d'après la description du ce consul on constate que le volume des échanges français avec la Régence n'est pas très important, même si cela n'est pas un sujet de discorde. Le seul souci vient de la négligence du gouvernement qui ne veut pas encourager les établissements commerciaux à Tripoli¹²⁵⁴. Ce qui aggrave la situation, c'est que même l'établissement commercial déjà attribué à la France avec des privilèges spéciaux, ne parvient plus à améliorer le commerce. Au contraire, à cause d'une batterie d'impôts imposés par cet établissement, les négociants étrangers

¹²⁵²Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E, série C.C.C, Volume 29.

¹²⁵³Jean-Claude CARON, *La France de 1815 à 1848*, Paris, Armand Colin, deuxième édition, 2002, p. 47,48.

¹²⁵⁴État de situation des Rapports commerciaux et politiques entre la France et Tripoli et entre les autres puissances européennes et Tripoli, 10 mars 1822, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

préfèrent travailler avec des commerçants d'autres pays que la France. C'est pourquoi le consul français Mure demande à son gouvernement d'améliorer le niveau des relations commerciales. On peut aussi ajouter d'autres raisons, notamment le manque d'intégrité des agents commerciaux. Ils font surtout preuve d'un manque d'honnêteté qui cause de grandes pertes à la Maison du commerce français à Tripoli¹²⁵⁵.

Il n'y aura pas de grands changements concernant les échanges commerciaux au début de 1823. L'État presque misérable de ce commerce sera confirmé par une des lettres du consul Mure, dans laquelle il dit : «*Notre navigation marchande dans les circonstances présentes est presque nulle puisque nous n'avons que deux petits bâtiments occupés au cabotage de ces côtes et que nos communications directes avec la France sont entièrement interrompues*¹²⁵⁶».

Il en est de même pour l'année suivante où le commerce demeure stationnaire. À la lumière des lettres des commerçants français, Imbert et Château, adressées à la Chambre de commerce, on comprend la gravité des pertes pour le commerce français à Tripoli. De ce fait, plusieurs convois destinés à Tripoli ont été annulés¹²⁵⁷.

En dépit de toutes ces pertes commerciales, les commerçants français ne se découragent pas et continuent de venir à Tripoli. L'un des documents révèle l'arrivée de six bateaux au port de Tripoli en 1824 : Trois successivement, le 16, le 20 et le 23 Juillet, un autre arrive le 11 août et, toujours la même année, deux autres navires arrivent l'un le 10 et l'autre le 17 octobre¹²⁵⁸.

En réalité, il ne faut pas condamner seulement le gouvernement français de n'avoir pas accordé toute l'estime qu'il fallait au commerce avec Tripoli. Le dirigeant de Tripoli avait aussi sa part de responsabilité car non seulement, il monopolisait le commerce pour son compte personnel et opprimait les Tripolitaines, mais, il maltraitait également les marins et

¹²⁵⁵Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 28 septembre 1822, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

¹²⁵⁶Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée de juillet 1822, A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.

¹²⁵⁷Lettre des commerçants Imbert et Château au ministre des Relations extérieures, datée du 18 octobre 1824, A.M.A.E, série C.P.C, volume 35.

¹²⁵⁸Noms des bateaux français faisant le commerce avec Tripoli, A.M.C.E, série C.C.C, volume 35.

les commerçants français. Surtout, pendant la période qui suivit le départ du consul Mure et la nomination du vice-consul Vattier de Bourville, chargé des affaires du consulat français à Tripoli. Cette période est caractérisée par la recrudescence des mauvaises conditions, voire à des comportements douteux, infligées par le Pacha aux commerçants français¹²⁵⁹.

Un autre facteur intervient parfois et qui nuit à ce petit commerce, c'est l'absence de liaison directe entre Marseille et Tripoli. Pour cette raison, les navires marchands français sont contraints de passer par des ports d'escale tels que Tunis, Malte et Livourne¹²⁶⁰.

Tant bien que mal, il est évident que l'activité commerciale a pu se pérenniser malgré sa faiblesse et malgré toutes les difficultés et les crises qui l'ont affectée. Dans ce domaine les efforts déployés par les Français ont été plus conséquents que ceux de Tripoli. Comme nous l'avons mentionné précédemment, il arrive parfois à Tripoli six navires français en une seule année alors que dans le même temps, l'arrivée des navires Tripolitaines aux ports français se fait trop rare. Daniel BANZAC met l'accent sur la rareté des navires Tripolitaines. En effet, entre 1815 et 1829, parmi 26 navires arrivés au port de Marseille il n'y en avait que 4 en provenance de Tripoli¹²⁶¹.

Ainsi, il est à remarquer que bien qu'il n'y avait pas eu de problèmes politiques de 1815 à 1824 entre les deux pays, sauf l'incident des marins français à l'époque du vice-consul français Vattier de Bourville, il n'y avait pas beaucoup d'échanges commerciaux. Mais, la question est de savoir ce qu'il restera de ce petit commerce après l'arrivée du consul français Rousseau à la Régence et surtout après, comme nous l'avons déjà vu en détail, cette époque riche en événements et en problèmes qui rendent les relations tendues entre les deux pays. Il faut essayer maintenant de savoir quel a été l'impact de ces problèmes sur le commerce.

Sans doute, l'affaire de l'assassinat de l'explorateur anglais Laing, en 1827, marque-t-elle un tournant dans l'histoire du commerce Tripoliteain. Le consul Rousseau soupçonnait Youssef Pacha d'avoir un lien direct avec l'assassinat de l'explorateur Laing. Ces problèmes se sont surtout aggravés après le départ du corps consulaire français (le consul et le vice-

¹²⁵⁹Lettre du capitaine Lion, capitaine du bâtiment *l'Heureuse Louise*, à la Chambre de commerce, CCIM, série MQ 51/44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

¹²⁶⁰Lettre de M. Auguste Donnadieu à la Chambre de commerce de Marseille, en date du 5 avril 1828, CCIM, série MQ 51/44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

¹²⁶¹Daniel BANZAC, *op. cit.*, p. 276.

consul). Ils ont quitté la Régence sans en aviser le gouvernement français et sans autorisation de ce dernier, ce qui a mis en danger les intérêts commerciaux français à Tripoli¹²⁶².

Il est à noter que malgré son départ précipité, Rousseau a chargé le vice-consul espagnol Ruiz de le remplacer dans ses fonctions au consulat de France. Il lui a laissé des instructions fermes, surtout celles de l'article 8 qui stipule que Ruiz doit veiller à la protection des intérêts commerciaux français¹²⁶³. Il nous semble que les précautions prises par Rousseau pour la protection des intérêts français à Tripoli n'ont pas rassuré la Chambre de commerce de Marseille qui a mis en garde les marins et les commerçants sur la possibilité de l'arrêt brutal du commerce¹²⁶⁴. La plus grande crainte de la Chambre de commerce était le développement des actions de piraterie Tripolitaines contre les bateaux français¹²⁶⁵.

En réalité, on trouve qu'il demeurait quelques zones d'ombre et certaines contradictions dans l'initiative prise par le consul français avant son départ, s'agissant de la protection du commerce. D'une part, ses instructions visent à ce que le commerce ne rencontre aucun obstacle à Tripoli. D'autre part, certaines de ses instructions donnent l'impression de la rupture des relations politiques et économiques entre Tripoli et la France, spécialement l'interdiction faite aux capitaines français dans le port de Tripoli de hisser le drapeau français. Malgré cette interdiction, le mouvement des navires français était remarquable dans le port de Tripoli, peut-être cela s'explique-t-il par le refus des commandants français qui enfreignent les ordres de Rousseau en hissant les drapeaux français, geste qui va tout de suite déplaire au vice-consul Ruiz¹²⁶⁶ fraîchement nommé. Du moment que ces capitaines font exactement le contraire des instructions de Rousseau, les lettres de Ruiz, adressées au ministère des Relations extérieures, ne vont pas tarder. Elles

¹²⁶²Lettre du ministre des Relations extérieures au consul Rousseau, datée du 20 janvier 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹²⁶³Lettre du consul Rousseau au vice-consul d'Espagne, en date du 18 août 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹²⁶⁴Lettre du conseiller de l'État de la Chambre de commerce de Marseille aux commerçants et à la marine marchande, en date du 18 septembre 1829. Voir aussi la lettre écrite par le comte de la Bourdonnaye au ministre de l'Intérieur à Paris, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹²⁶⁵ Lettre des commerçants Imbert et Château, à la Chambre de commerce de Marseille, en date du 9 septembre 1829, CCIM série 51/44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

¹²⁶⁶Rapport sur deux capitaines français Sarflier et Suchel au vice-consul Ruiz, A M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

mettent en évidence le non-respect de la consigne donnée par Rousseau concernant le drapeau français dans les ports de Tripoli¹²⁶⁷. Ce qui prouve évidemment que le gouvernement français était au courant des recommandations de Rousseau. Toutefois, la France ne réagit en aucune façon, ce qui peut s'expliquer par la prudence du gouvernement français qui ne souhaite sans doute pas envenimer les choses.

Si on ajoute une lumière sur la réaction de Tripoli, on trouve que Youssef Pacha est satisfait de la position prise par les commandants français qui ne va pas à l'encontre de sa volonté de réconciliation avec le gouvernement français. C'est pour cette raison qu'il ne s'oppose pas à l'entrée des navires français dans les ports de la Régence, bien au contraire, il les encourage.

L'attitude du Pacha est également bienveillante à l'égard des commerçants français résidant à Tripoli, ce qui leur permet de poursuivre leurs activités de manière quotidienne. Face à cette hospitalité, les commerçants français oublient temporairement leur demande au Pacha quant au remboursement de ses dettes, ce qui était pourtant un sujet de discorde¹²⁶⁸.

Il est étonnant que, malgré la modestie des échanges commerciaux entre Tripoli et la France, la Chambre de commerce de Marseille et le gouvernement français manifestent tout de même leur préoccupation quant à l'essor des petits commerces français dans cette Échelle. Tous les protagonistes étaient préoccupés par les conséquences des récents événements sur le commerce avec Tripoli. Ce sujet a attiré toute l'attention du ministre du Commerce, qui ne pouvait prendre les mesures nécessaires à la protection de ses compatriotes sans la collaboration de la chambre de commerce de Marseille et du ministère des Affaires étrangères¹²⁶⁹.

La Chambre de commerce de Marseille suivait de près l'évolution de cette crise. À ce sujet, Guys (sans rapport avec le consul), le représentant commercial, adresse au préfet

¹²⁶⁷ Lettre du vice-consul espagnol Ruiz au ministre des Relations extérieures, datée du 7 janvier 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹²⁶⁸ Lettre du vice-consul d'Espagne au ministre des Relations extérieures, datée du 18 septembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹²⁶⁹ Lettre du conseiller de l'état de la Chambre de commerce de Marseille au ministre des Relations extérieures, datée du 24 septembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, volumes Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

maritime, après l'accord de son gouvernement, l'ordre d'envoyer le navire le Bayonnais dans une mission de renseignement à Tripoli. L'objectif étant de pouvoir prendre des décisions adéquates vis-à-vis de Youssef Pacha en toute connaissance de cause¹²⁷⁰ .

Au retour de ce navire en France, on constate que cette mission a permis à l'État français de se rendre compte qu'il n'y avait aucun risque de rupture des relations commerciales et que l'hostilité manifestée par Youssef Pacha ne visait que Rousseau et non pas l'État français¹²⁷¹ .

Cette constatation est en parfaite concordance avec les lettres des commerçants (Imbert et Château) adressées à la Chambre de commerce de Marseille, dans lesquelles, ils informent cette dernière sur la crise ouverte entre le Pacha et Rousseau. Ils confirment que Rousseau accuse Youssef Pacha d'être le principal commanditaire du meurtre de Laing et en représailles, le Pacha manifeste son refus de traiter avec Rousseau personnellement et non pas avec le gouvernement français¹²⁷². Il dit même qu'il est l'ami de la France. En fait, cette déclaration n'est ni la première ni la dernière. Le Pacha a confirmé en plusieurs occasions, même avant le départ du Rousseau, son amitié et sa pleine coopération avec la France. Il a même témoigné son engagement quant à la protection des ressortissants français¹²⁷³ .

On a montré déjà que depuis l'affaire Rousseau jusqu'à l'expédition de l'amiral Rosamel en 1830, le pays connaît plusieurs événements tels que la prolifération de rumeurs à propos de Mohamed Ali (Pacha d'Égypte) et de son désir de conquérir Tripoli, Tunis et Alger, avec l'aide de la France. Les navires en provenance du Levant à destination de Marseille et Livourne sont le vecteur essentiel pour la propagation de ces rumeurs. Les nouvelles venant du Levant ont ainsi amplifié les craintes de la Chambre de commerce française à propos d'une éventuelle dégradation des relations commerciales, jusqu'ici bien défendues. Ces craintes se sont atténuées grâce aux informations provenant directement du Caire et d'Alexandrie, et dont dispose le ministre des Relations extérieures. Le consul de

¹²⁷⁰Lettre du préfet maritime au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.P.C, volumes 1 et 2.

¹²⁷¹Feuille du journal le Sémaphore de Marseille, feuille politique et commerciale maritime, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹²⁷²Lettre des commerçants Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille, en date du 9 septembre 1829, C.C.I. série MQ 51/44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

¹²⁷³Feuille de journal le Sémaphore de Marseille feuille politique et commercial maritime, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

France en Égypte affirme qu'aucune expédition n'a été envoyée vers les Régences concernées par les rumeurs¹²⁷⁴. Quelque temps après, débute la conquête d'Alger qui représente un grand danger pour Tripoli, surtout qu'elle a lieu presque en même temps que l'affaire Rousseau.

Il est intéressant de noter que, malgré la persistance de ces rumeurs inquiétantes annonçant l'imminente conquête de Mohamed Ali et la conquête d'Alger, les relations commerciales avec Tripoli n'ont, en fait, subi aucun déclin. Au contraire l'affluence des bâtiments français dans le port de Tripoli s'est poursuivie¹²⁷⁵.

Certains documents font État de l'arrivée de navires français en provenance de Tripoli via Tunis transportant des courriers des commerçants français résidant à Tripoli et dans lesquels ils confirment le bon traitement qui leur est réservé, spécialement par le Pacha, ainsi que l'absence de problèmes particuliers affectant leur commerce. Sans aucun doute, ces courriers rassurants, servaient les intérêts des commerçants français qui voulaient pérenniser leurs activités lucratives en évitant toute réaction hostile de leur pays à l'égard de Tripoli¹²⁷⁶.

De cette façon, le commerce a pu se poursuivre sans rupture grâce à deux éléments essentiels : le premier étant les efforts faits par les commerçants français en rassurant leurs dirigeants¹²⁷⁷, le deuxième étant le soin particulier apporté par le Pacha pour créer de bonnes conditions en termes de sécurité pour les bâtiments et les expatriés français. Ce comportement du Pacha s'explique, selon Rousseau, par la crainte qu'éprouvait le gouverneur Tripolitain face à la France. Dans l'une de ses lettres, Rousseau confirme, que le

¹²⁷⁴Lettre du ministre des Relations extérieures à la Chambre de commerce de Marseille. Voir aussi la lettre des intendants de la santé à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 6 avril 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹²⁷⁵Lettre de Ruiz, vice-consul d'Espagne au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹²⁷⁶Rapport du préfet maritime au ministre de la Marine, daté du 2 septembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹²⁷⁷Ainsi, les commerçants ont joué un rôle important dans la pérennisation du commerce. Ils étaient contre Rousseau et ses directives, privilégiant ainsi leurs propres intérêts. Voir le rapport du consul de Naples sur l'affaire Rousseau, en date du 26 août 1829.

Pacha, redoutant la rupture des relations le liant à la France, n'oserait jamais manifester de réaction hostile vis-à-vis des navires et des ressortissants français¹²⁷⁸.

Bien qu'on n'ait détecté, à travers ce qui précède, aucun signal indiquant l'interruption des relations commerciales, et qu'au contraire, nous ayons vu le grand intérêt du gouvernement français et de la Chambre de Commerce de Marseille pour maintenir la continuité, nous insistons cependant, sur le fait que ces événements ont eu des effets négatifs sur le commerce entre la France et Tripoli, parce que la poursuite du commerce a surtout besoin de stabilité et de sécurité. En fait, le consul français Rousseau nous confirme dans cette idée, selon lui, la multitude des problèmes faisait souffrir le commerce à cette époque¹²⁷⁹.

Le débarquement de la flotte de l'amiral Rosamel au port de Tripoli mit fin à ces événements. Rosamel imposa au Pacha des conditions indiscutables, notifiées dans le traité du 11 Août 1830. Étant dans une mauvaise posture, le Pacha ne pouvait qu'accepter sans réserve. C'est à partir de là qu'on peut se poser la question du devenir du commerce avec Tripoli après la signature de ce traité et sur les conséquences du nouveau traité.

Comme une réponse, on peut dire que ce traité est bénéfique pour le commerce car la plupart de ses articles s'articulent autour de la protection et de la pérennisation du commerce. Les attaques des pirates furent le cauchemar des Européens en temps de guerre comme en temps de paix. L'article 2, par exemple, vise à interdire la piraterie, assurant ainsi la sécurité des bateaux pendant leur navigation en Méditerranée. Ce même article stipule qu'en situation de guerre opposant Tripoli à un autre pays, la libre circulation des bateaux de commerce doit être assurée pour les bateaux des parties adverses sans être inquiétés par les bâtiments de guerre, sauf s'ils veulent pénétrer dans un port bloqué, ou si ce sont des bâtiments transportant des soldats ou des objets de contrebande de guerre. Dans ces cas, ils seraient saisis, mais leur confiscation ne pourrait être prononcée que par un jugement légal.

¹²⁷⁸ Lettre du consul au ministre des Relations extérieures, datée du 17 octobre 1829, voir aussi la lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, datée du 29 septembre 1829, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹²⁷⁹ Lettre du consul Rousseau au ministre des Relations extérieures, en date du 17 mars 1829, A.M.A.E, série C.P.C Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Tout bâtiment Tripoliteain qui, en dehors de ces cas exceptionnels bien précis, arrêterait un bâtiment de commerce, pourrait être considéré comme pirate par toute autre puissance, sans que la bonne intelligence en soit troublée entre cette puissance et la Régence de Tripoli.

Pour assurer la sécurité des navires commerciaux, la France a imposé au Pacha des conditions lui interdisant de développer les forces de sa marine et mais aussi interdiction lui est faite de posséder des équipements comme des canons ou des matériels militaires dans ses flottes commerciales. De cette façon, le Pacha sera incapable d'entreprendre des actions pouvant s'apparenter à la piraterie.

L'article 4 va plus loin en allouant au Pacha la mission d'apporter aide, secours et vivres aux bateaux étrangers s'échouant sur ses côtes, ainsi qu'à leurs équipages. Pour assurer le salut des passagers, de l'équipage et des propriétaires des bateaux, le Pacha confirmera si des meurtres étaient commis sur des passagers ou équipage. Les meurtres commis sur les équipages ou les passagers de bateaux étrangers seront sévèrement punis et le Pacha devra indemniser le consulat de la nation à laquelle la personne victime appartient d'une somme égale à la valeur de la cargaison du navire. S'il y avait plusieurs assassinats, le Pacha paierait une somme égale à deux fois la valeur de la cargaison du navire.

Dans le cas des meurtres seraient commis sur des individus de différentes nations, le Pacha répartirait entre les consuls de chaque nation et en proportion du nombre de personnes assassinées, la somme qu'il aurait à payer, de manière à ce que cette somme puisse être directement transmise par chaque consul aux familles de ceux qui auraient péri.

Quant à l'article 5, il ouvre de nouveaux horizons pour la Régence concernant le commerce : il va permettre aux puissances étrangères d'établir des agents commerciaux et des consulats dans toutes les provinces de la Régence, alors qu'il était contraint de ne s'installer qu'à Tripoli. Cet établissement se fait désormais sans paiement de redevances, comme c'était le cas auparavant.

L'article 6 assure au commerce une liberté totale, en éliminant tous les obstacles. Les échanges commerciaux seront facilités. Par cette clause Youssef Pacha ne peut plus avoir de monopole¹²⁸⁰.

Les articles précédents nous permettent de constater l'ampleur des efforts faits par la France pour protéger le commerce étranger à Tripoli et pour résoudre les problèmes dont souffraient les commerçants étrangers dans ce pays. Ces articles nous font sentir que la France s'est érigée comme le garant des intérêts commerciaux des autres pays et non seulement comme celui de ses intérêts propres. En général, on remarque qu'elle a créé les conditions de sécurité favorables dans une zone plus ou moins hostile et où les secours et les vivres faisaient défaut aux bateaux en détresse.

Il est observé aussi que la France informe qu'elle ne réclame aucun nouvel avantage commercial pour elle-même, mais, cette partie de l'article six du traité du 11 août 1830, nous prouve qu'elle a exigé certains privilèges spéciaux d'une façon indirecte : *«le Pacha s'engage pour le présent et pour l'avenir, à la faire participer à tous les avantages, faveurs, facilités et privilèges qui sont ou qui seront accordés, à quelque titre que ce soit, aux autres puissances»*¹²⁸¹.

À la fin, on peut dire que ce traité conclu par Rosamel est globalement bénéfique au commerce européen et particulièrement au commerce français. Les affirmations de la Chambre de commerce vont dans ce sens¹²⁸². La France n'a pas perdu de temps pour rétablir officiellement les relations politiques et commerciales avec Tripoli. Pour veiller sur les intérêts Français à Tripoli, le Roi de France a, tout de suite, dépêché un consul sur place¹²⁸³.

¹²⁸⁰Extrait du traité conclu entre la France et la Régence de Tripoli le 11 août 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹²⁸¹Idem.

¹²⁸²Lettre de la chambre de Commerce de Marseille au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

¹²⁸³Lettre du ministre des Relations extérieures à la Chambre de commerce de Marseille, datée du 20 septembre 1830, A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 1.

Section 3 : L'influence de la crise financière de Tripoli sur le commerce français et les réactions françaises vis-à-vis de cette crise

En fait, les crises financières étaient l'une des caractéristiques du Pacte de la famille Caramanli, Cependant, nous croyons que même si ces crises financières ont conduit à l'affaiblissement du pouvoir, leur danger a été limité si on les compare à celle qui a émergé à la fin du règne de Youssef Pacha. Ainsi, cette dernière crise aura des conséquences négatives sur Tripoli et sur les pays étrangers qui traitent avec elle. Nous allons essayer de le mettre en lumière.

Il est à remarquer que les premiers problèmes financiers de Youssef Pacha sont apparus entre 1806 et 1817. Ils ont empiré entre 1817 et 1824. Qlibi rapporte en décrivant cette époque : « *Notre pays, en ce moment, est touché par la hausse des prix, l'épidémie et la récession. On dénombre trois ou quatre types d'épidémies : la variole, la rougeole et la fièvre. Les prix du blé, de l'orge et de l'huile, sont excessivement élevés* ».

D'après Qlibi, les maladies sont les conséquences de la crise et de la sécheresse. Ces deux facteurs nous expliquent aussi l'augmentation des prix. Nous notons aussi que les biens qui sont touchés par cette crise sont les produits alimentaires de première nécessité importants dans les besoins quotidiens des Tripolitains, surtout du blé et de l'orge : il y a une forte demande pour certaines denrées telles que le blé et l'orge. Le blé a vu son prix monter passant à 12,5 rials douro à 13. Quant à l'orge, elle a atteint 12 rials douro, dépassant de loin ainsi les prix habituellement pratiqués. L'envolée des prix a affecté toutes sortes de marchandises¹²⁸⁴.

En évaluant la situation entre 1825 et 1832, on peut dire qu'elle se détériore de plus en plus. La crise s'aggrave et il devient quasi-impossible de la maîtriser. Nous aborderons, plus loin, les causes de cette crise.

Le consul de Naples nous donne une idée détaillée de la situation politique et économique de 1829. Il témoigne sa compassion envers les pauvres Tripolitaines, touchées

¹²⁸⁴ Ahmed Qlibi, *op. cit*, p. 114, 115.

par la faim, la misère et le manque de denrées essentielles comme les céréales et l'huile.
Grâce 607

à ce consul nous pouvons mettre en lumière une autre cause de l'aggravation de la crise à Tripoli qui est la tyrannie du Pacha et la faiblesse de son peuple : le consul de Naples trouve insupportable que la population accepte l'oppression infligée par le Pacha, sans manifester de signes de mécontentement. Selon lui, au lieu de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le niveau de vie de ses ressortissants, le Pacha ne pense qu'à alourdir les charges de ces derniers en inventant continuellement de nouvelles redevances et taxes.

Dans un premier temps nous pouvons penser cette crise de 1829 est une crise semblable aux précédentes, nous retrouvons les mêmes problèmes liés aux prix, détail que nous donne le consul de Naples : ce consul aborde le sujet de la hausse des prix et surtout celui de l'orge et du blé. Comparés aux prix des périodes antérieures, mentionnées par Qlibi, l'augmentation semble moins forte : le prix de blé coûtait 10 rials douro. Malgré cette minime différence, il n'en demeure pas moins que la situation des habitants est plus que jamais préoccupante. D'après le consul, il y avait aussi des causes naturelles à cette crise, telles que le manque de pluie et la propagation des épidémies, sans oublier la tyrannie du Pacha qui s'impose à un peuple complètement passif¹²⁸⁵.

Les documents consultés affirment qu'il n'y a pas de changements importants concernant la crise de Tripoli : Ruiz, Le vice-consul d'Espagne à Tripoli, chargé de la direction des affaires du consulat français, nous affirme que la crise s'est accentuée en 1830 et que cette année voit la situation économique la plus critique que le pays ait connue. Selon Ruiz, la corruption administrative est également l'une des causes de cette crise¹²⁸⁶, qui a fini par se solder par la faillite du Pacha en 1831¹²⁸⁷.

On peut ajouter aussi qu'en plus du problème des dettes étrangères dont le Pacha était accablé, Tripoli a échoué dans sa politique de production et d'exportation des produits

¹²⁸⁵Lettre du consul de Naples au ministre des Affaires étrangères de Naples, en date du 16 mars 1829, archives de Naples, Centre libyen des études historiques.

¹²⁸⁶Lettre du vice-consul d'Espagne au ministre des Relations extérieures, datée du 7 janvier 1830, A.M.A.E., série C.P.C., volumes 1.

¹²⁸⁷Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 4 septembre 1830, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

alimentaires. À cela s'ajoute la perte des ressources et des revenus provenant du commerce des esclaves. Tous ces problèmes ont une répercussion directe sur le commerce extérieur, devenu déficitaire¹²⁸⁸. Il faut dire que la crise dont parle le vice-consul espagnol découle de la campagne française sur Tripoli en 1830. En fait, l'amende infligée par la France à Tripoli et le fait que les pays européens revendiquent aussi leurs dettes contribuent à aggraver la crise financière de Tripoli.

A cela se rajoutent les révoltes qui se sont répandues dans le pays, et de notre point de vue cette explosion de révoltes dans plusieurs régions n'a fait qu'aggraver une situation déjà chaotique. La révolte la plus critique est celle qui fut conduite par Abdel Jalil Syef Annasr et qui était une menace perpétuelle pour la route des caravanes passant par Fezzan. Nous constatons que le premier effet néfaste de cette révolte coïncide avec la chute de Fezzan qui est un coup dur porté au Pacha. D'une part, il perd une terre généreuse en revenus (taxes et redevances), d'autre part, il perd le contrôle de la route qui relie Tripoli au Soudan. Le Pacha n'est pas le seul perdant, certains notables Tripolitains ont aussi perdu leurs revenus commerciaux et leurs privilèges au Soudan¹²⁸⁹.

Il coulait de source que le Pacha allait riposter face à ces événements par l'envoi de troupes militaires pour réprimer la rébellion. Il est certain que cette action représente une autre cause d'aggravation de la crise financière du pays, de telle campagne coûtant très chère.

En plus, on remarque que l'activité commerciale subit de grandes pertes à cause des combats qui ont lieu aux environs de Fezzan. Elle se trouve face à un obstacle considérable après la défaite des troupes armées du Pacha. En effet, la chute de Fezzan, «vache à lait du Pacha», maintenant entre les mains des rebelles, prive le Pacha des retombées économiques que généraient les redevances et impôts. Pour reprendre le contrôle de l'oasis et de la route des caravanes, le Pacha envoie, une armée de 3000 hommes pour libérer Fezzan, mais, cette mission est un échec cuisant¹²⁹⁰.

¹²⁸⁸Omar Ali Ben Smaïl, *op. cit.*, p. 226. Voir aussi : Kola FOLAYAN, *op. cit.*, p. 171, 173.

¹²⁸⁹Smaïl KMALI, *op. cit.*, p. 50, 51.

¹²⁹⁰Lettre du consul de Naples au ministre des Affaires étrangères de Naples, en date du 10 mai 1832, archives de Naples, Centre libyen des études historiques.

La route de Fezzan va rester coupée, mais, pire encore, elle devient dangereuse à cause des attaques perpétuelles visant les caravanes qui viennent de Ghadamès.

L'inquiétude des ressortissants étrangers nous fait pressentir la gravité de cette crise. Les consuls étrangers qui ont vécu tous ces événements, y compris le consul français Schwebel qui souhaite le rétablissement de la paix, sont conscients du danger que représentent les diverses révoltes. Ils ont l'intime conviction que le pays se dirige vers une catastrophe imminente¹²⁹¹.

On vient d'aborder succinctement le sujet de la crise économique qui a touché le pays, nous pouvons aussi nous poser la question de la nature des actions entreprises par le Pacha pour affronter la crise et rétablir les routes du commerce, en dehors de l'action militaire, bien évidemment. L'autre question concerne la position des Français face aux actions entreprises par le Pacha et son impact sur les transactions commerciales avec Tripoli.

Pour surmonter la crise, le Pacha prend plusieurs décisions qui ne font que fragiliser d'avantage l'économie de son pays. Selon nos sources, la dévalorisation de la monnaie est l'un de ses choix. En réalité, certains documents nous prouvent que le problème de la monnaie n'est pas nouveau et qu'il remonte au début du règne de ce Pacha : le consul Guys dit dans son mémoire, établi le 2 juillet 1796, que la monnaie du pays est mauvaise, elle est dévaluée par rapport aux autres monnaies étrangères. Il explique cette dévaluation par la contrebande et le trafic de lingots d'or, la faiblesse des récoltes, les conflits internes, les détournements de fonds et les pillages commis par Borghol qui a fui le pays, laissant derrière lui une dette de 60 000 sequins, plus la dette de Tripoli envers Tunis à cause de la guerre menée par Borghol¹²⁹².

Au cours de l'étude de ce sujet nous relevons que la monnaie est également passée par plusieurs crises durant le règne de Youssef Pacha, qui pour nous traduit une manipulation des monnaies, par exemple, entre 1818 et 1819, l'économie doit faire face à

¹²⁹¹Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 6 décembre 1831. Voir aussi la lettre du consul Schwebel à M. Perrier, président du Conseil, chargé du portefeuille du ministre des Affaires étrangères, datée d'avril 1832, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹²⁹²Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

un problème monétaire. En effet, espérant améliorer ses finances, le Pacha abolit le *gruch* (écu) de Tripoli et il ordonne la mise en circulation d'une monnaie de valeur inférieure¹²⁹³.

Vers la fin de 1829 on trouve que la quantité de monnaie en circulation est également inférieure. Un *gruch* de l'ancienne monnaie équivalait à une pièce de monnaie étrangère quelle qu'elle soit, mais après la dévaluation, il faut 12 *gruch* pour égaler la même pièce. Nous constatons que le résultat de cette dévaluation a causé des pertes importantes aux détenteurs de monnaie locale. Cette situation n'est pas à l'avantage des commerçants qui possèdent une quantité importante de monnaie locale alors qu'ils ne possèdent pas de rial douro. De plus, toutes les affaires commerciales avec l'étranger devant être conclues en *rial douro*. De cette façon, on constate que le paiement des produits d'importation se faisant avec l'ancienne monnaie locale, la hausse des prix de tout ce qui est importé est inéluctable. La conséquence en est une augmentation des risques pour les activités des commerçants, d'autant que ces derniers n'ont pas confiance dans la nouvelle monnaie à cause de la fluctuation du taux de change. Tous ces éléments paralysent entièrement le commerce. La moitié des marchandises accessibles auparavant à partir de 2 *gruchs*, sont devenues quasi-inaccessibles à 6 *gruchs*. Le commerce a ainsi atteint une phase critique de sorte que la plupart des consuls affirment que la situation ne peut plus empirer¹²⁹⁴.

Il faut signaler que les dégâts sont très sérieux ; les dommages n'affectent que les commerçants Tripolitains car leurs homologues étrangers, eux, disposent d'une marge de manœuvre leur permettant d'augmenter les prix de leurs marchandises à des valeurs pouvant atteindre les 200%. Les Juifs et les Maltais détenaient aussi une grande quantité d'ancienne monnaie, qu'ils revendaient quand le taux de change augmentait ce qui leur permettait de réaliser d'énormes bénéfices¹²⁹⁵.

Il est à mentionner que peu de temps après, les commerçants étrangers ont également commencé à souffrir comme leurs homologues Tripolitains : devant cette manière de contourner la loi, le Pacha menace les commerçants étrangers, et Tripolitains occasionnellement, de leur infliger de sévères sanctions pour leurs pratiques déloyales. Il

¹²⁹³ Kola FOLAYAN, *op. ci. t*, p. 174.

¹²⁹⁴ Lettre du consul de Naples au ministre des Affaires étrangères de Naples, en date du 16 mars 1829, archives de Naples, Centre libyen des études historiques.

¹²⁹⁵ Kola FOLAYAN, *op. cit.*, p. 174.

avertit également le consul français Schwebel qu'il expulsera ses compatriotes commerçants et qu'il fermera leurs commerces s'ils commettent des infractions¹²⁹⁶.

Il est important de dire que la crise de la monnaie s'aggrave encore dans les années qui suivent, au point que le consul français Schwebel confirme bien que la monnaie a été changée six fois depuis son arrivée à Tripoli. Ce consul est arrivé le 29 juin 1831 et la date du courrier dans lequel il mentionne le changement de monnaie est du 24 janvier 1832 ; cela veut dire qu'il y a eu six émissions successives de différentes nouvelles monnaies en un court laps de temps d'environ de sept mois¹²⁹⁷.

Le consul rapporte également que la monnaie perdait sa valeur immédiatement après son émission, cela nous pousse à relier l'aggravation du problème de la monnaie à la campagne française et à la pression exercée sur Youssef Pacha par le consul après son arrivée à Tripoli, afin que les dettes dues au gouvernement français soient payées. Parmi les exemples qui montrent que la monnaie a commencé à perdre sa valeur nous retiendrons que lorsque Schwebel prend ses fonctions à Tripoli une pièce de monnaie courante vaut 1/6 de piastre forte ; quelques jours après, une pièce d'une piastre forte est devenue équivalente à 18 pièces de monnaie tripolitaine courante. Suite à cette chute infernale, le Pacha se voit contraint d'émettre une nouvelle monnaie, de meilleure qualité, mais, le succès n'est toujours pas au rendez-vous. Face à ce nouvel échec, le Pacha ordonne de nouveau le retrait de la dernière monnaie émise pour la remplacer encore par une nouvelle. En fait, selon Schwebel, toutes les monnaies émises étaient similaires.

Il est évident que la situation avait atteint un niveau intolérable, la trésorerie de la Régence commence à se raréfier, vu l'épuisement des fonds provenant des monopoles et des taxes douanières, surtout que les impôts sont réservés au paiement des dettes dues à l'État français, comme convenu dans le dernier traité signé entre la France et Tripoli, preuve que la France nous semble être une cause importante de la crise financière de la Régence. Il nous semble que le Pacha ne dispose plus d'une grande marge de manœuvre pour renflouer les caisses. Il décide alors d'entreprendre la falsification de la monnaie. Cette entreprise lui a

¹²⁹⁶ Traduction d'une lettre de son Altesse le Pacha de Tripoli au consul Schwebel, datée du 22 février 1831, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹²⁹⁷ Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 24 février 1832, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

permis d'obtenir des milliers de piastres fortes mais toujours insuffisantes pour surmonter la crise¹²⁹⁸.

À court d'idée, cherchant une issue de secours, le Pacha sollicite les conseils et l'aide de Schwebel. Il lui demande, par la même occasion, d'autoriser Hadj el Garbe, un de ses fonctionnaires, à changer la monnaie des Français résidant à Tripoli, en les soumettant aux mêmes conditions que les Tripolitaines, sinon leur présence à Tripoli sera compromise¹²⁹⁹.

En ce qui concerne la position du consul français face à la demande de Pacha, nous trouvons qu'il soutenait avec fermeté les intérêts de son pays et ses citoyens : Bien que Schwebel ait été conscient de l'ampleur des problèmes de la Régence, surtout celui de la crise monétaire, il ne plie pas devant les menaces du Pacha lui demandant d'expulser et de punir les ressortissants Français en cas de faute supposée de leur part. Au contraire, il est là pour protéger les intérêts des ressortissants de son pays contre tout dommage injuste. En conséquence, il décide qu'il ne peut pas les forcer à accepter la monnaie instable de ce pays, à un taux qui ne serait pas celui de sa valeur réelle et qui entraverait leur commerce à Tripoli. Schwebel ne pouvait en aucune circonstance céder au chantage et aux caprices du Pacha.

Et en ce qui concerne les conseils que sollicitait le Pacha, notamment au sujet des problèmes monétaires, Schwebel lui confirme qu'il est le seul, en tant que gouverneur de la Régence, à pouvoir régler cette question. Surtout, il essaie de le convaincre qu'il doit cesser de considérer que l'émission de monnaie est une source de revenus pour lui personnellement. Il faut impérativement parvenir à un cours stable de la monnaie pour que les choses s'améliorent de manière logique. Nous pensons que si le Pacha écoutait ce conseil du consul, les populations chrétienne et musulmane de Tripoli se réjouiraient de cet heureux changement et en béniraient son Altesse⁽¹³⁰⁰⁾.

Mais il nous semble que les conseils du consul français ne conviennent pas au Pacha,

¹²⁹⁸ Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 22 juillet 1831, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹²⁹⁹ Traduction d'une lettre de son Altesse le Pacha de Tripoli au consul Schwebel, datée du 22 février t 1831, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹³⁰⁰ Lettre du consul Schwebel à son Altesse le Pacha de Tripoli, datée du 22 février 1831, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

c'est peut-être pour cela qu'il a sollicité l'aide et les conseils du consul anglais dont la réponse fut la même que celle de son homologue français.

Le Pacha a fini par réunir, dans son palais, les deux consuls, pour trouver une solution. Ces derniers lui ont proposé, conjointement, de faire frapper la monnaie de Tripoli¹³⁰¹ par une entreprise étrangère, selon les clauses suivantes :

Article 1.

Son Altesse le Pacha renonce entièrement, en faveur de ladite société, au droit de fabriquer de la monnaie dans tout son Royaume et s'oblige à lui remettre le local avec tous les outils nécessaires à la fabrication.

Article 2

Son Altesse le Pacha cède ce droit pour deux ans.

Article 3

Ladite société s'oblige à fabriquer pour dix mille tallais, soit cent mille piastres de monnaie du pays. Elle peut en fabriquer plus si nécessaire.

Article 4

Cette fabrication ne pourra donner plus de 20% de bénéfice sur la valeur de la monnaie et sur les frais, la piastre sera supérieure par sa qualité à toutes celles qui ont été mises en circulation jusqu'à présent à Tripoli.

Article 5

La monnaie sera gravée à la volonté du Pacha et ne pourra pas être changée durant le temps d'administration de cette société.

Article 6

Le cours de cette monnaie sera proclamé par ordre du Pacha dans tous le Royaume, toutes transactions : ventes, acquisitions, loyers de maison, droits de douane, fermages,

¹³⁰¹Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 24 février 1831, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

contributions directes ou indirectes devront être effectuées avec ladite monnaie et pas autrement.

Article 7

L'intention de son Altesse en faisant cette opération est de mettre un terme aux désordres qui résultent de la variation presque continuelle des monnaies mises en circulation jusqu'à présent. Ainsi, une banque publique sera créée par ladite société.

Article 8

Le profit de la fabrication de la monnaie sera dû pour moitié entre la société et le Pacha à qui l'on paiera sa part à mesure que la monnaie sera frappée. On lui tiendra également compte de la moitié du bénéfice de la banque, qu'on lui paiera à l'expiration du présent contrat.

Article 9

Si ce contrat ne donne pas lieu à être renouvelé au bout des deux ans, le Pacha sera tenu d'indemniser la société de toute la perte qu'elle pourra souffrir pour la quantité de piastres qui n'aura pas été mise en circulation.

Article 10

Le Pacha aura la faculté d'employer à «la monnaie lecca»¹³⁰² une personne de confiance pour surveiller la quantité et la qualité de la monnaie qui sera fabriquée.

Article 11

Le Pacha s'engage à soutenir le cours de cette monnaie, à empêcher la falsification et à punir les falsificateurs.

Article 12

Si un différend survient entre la société et le Pacha, on s'en remettra à la décision de M.M. les consuls généraux de France et d'Angleterre.

¹³⁰²S'agit-il du nom d'un atelier de fabrication de monnaie ou bien d'une monnaie particulière ?

Article 13

Ladite société sera représentée par deux directeurs qui seront M.M. Casimir Jourdan et Rosario Massina¹³⁰³.

Il ne fait pas de doute que bien que le projet proposé paraisse potentiellement susceptible de stabiliser la monnaie du pays et de résorber sa dévaluation, mais, ce projet ne parvient pas à recevoir l'agrément du Pacha, parce que 20% de marge de bénéfices sont trop insuffisants pour ce dernier. De ce fait, le projet qui n'a pas eu l'approbation du Pacha, a été rejeté¹³⁰⁴.

Tenté par le gain rapide et sans se soucier de l'agitation du peuple, laissant de côté la réforme de la monnaie, le Pacha se rabat, vers la fonte des canons des forts et des citadelles et il empoche 150 000 francs provenant de la vente du bronze¹³⁰⁵.

Ainsi, il est clair que les diverses tentatives de dévaluation de monnaie, de falsification des valeurs n'ont pas permis de régler la crise financière de Tripoli. Nous avons vu aussi que la position des français face aux solutions adoptées par le Pacha pour résoudre la crise était le refus et le rejet, parce que ces solutions étaient néfastes et avaient un impact négatif sur leur métier.

On a trouvé que le monopole fait partie des autres moyens utilisés par le gouverneur de Tripoli pour améliorer sa situation financière : après l'abolition de l'esclavage et l'interdiction de la piraterie, conditions imposées par la France, dans le but d'améliorer sa situation économique, le Pacha a recours, comme il l'avait déjà fait auparavant en 1815, à la monopolisation.

¹³⁰³Projet de cession à faire par son Altesse le Pacha de la fabrication de la monnaie de Tripoli de Barbarie, en faveur d'une société anonyme de négociants, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹³⁰⁴Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 24 février 1831, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹³⁰⁵Lettre du consul Schwebel à M. Perrier président du conseil chargé du portefeuille du ministre des Affaires étrangères, datée d'avril 1832, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Avant d'aborder ce sujet, nous voulons attirer l'attention sur le fait que la question du monopole n'est pas apparue avec le règne de Youssef Pacha mais, qu'elle était déjà présente sous le règne de ses prédécesseurs, même si elle a été entourée de mystère en raison de la rareté de l'information. L'information manque encore sous le règne de Youssef Pacha, cependant, quelques éléments nous permettent d'aborder la question. Il faut dire aussi que le monopole de Youssef Pacha était lié à deux choses, la première était son désir de gagner de l'argent, la seconde était la crise financière qui a suivi la campagne de Rosamel. Nous allons essayer de montrer son impact négatif sur le commerce.

Sur la manière et la façon avec lesquelles le Pacha exerce le monopole, nous constatons qu'il ya des lois sur-mesure lui permettant de se réserver le droit d'achat et de vente de certaines marchandises telles que le blé, les produits fabriqués manuellement (locaux ou importés). Il se réserve ainsi l'exclusivité de vente de certaines catégories de produits dont l'acquisition lui revient de droit de main mise. Il achète à crédit et à long terme les produits importés. Il emploie également le système d'achat à la carte (sectorisation). En effet, pour encaisser leur dû, les créanciers sont maintenant obligés de se rendre dans les diverses provinces éloignées de la Régence pour récupérer leurs créances après un long marathon.

On peut dire que dans un premier temps cette méthode réussie car, les chefs de ces provinces remboursent sans retard les créances du Pacha aux commerçants étrangers. Mais, après la crise monétaire les retards de paiement sont devenus monnaie courante alors que le Pacha s'était engagé à payer dans des délais spécifiés. Mais, ces délais arrivent à leur terme sans que les créanciers aient pu recouvrer leur argent. De ce fait, les créanciers étrangers se plaignent à leurs consuls. Il est important de dire que les retards de paiement se multipliaient de jour en jour et les pénalités de paiement s'accumulaient de plus en plus pour alourdir la dette de la Régence. La récurrence des incidents, contraire aux conventions commerciales, suscitait chez les commerçants français un vif mécontentement.

Le Pacha a eu également recours au système de location, qui est une méthode de monopolisation masquée, permettant de contrôler le commerce extérieur. Par le biais de ce système, le droit d'exploitation sur chaque type de marchandise (poudre, plomb, moulins, savon de fabrication locale, tabac, charbon de bois, bois, sel...) est concédé, tous les ans, à

un agent ou à un représentant. Cette méthode a, indirectement, permis de réaliser une hausse de 75% de taxes douanières sur les poudres, le vin et les boissons alcoolisées, de 100% sur le silex et le plomb et de 1% sur les produits d'exportation. Cette réglementation, contestée par les commerçants étrangers car elle leur porte préjudice, n'a pas pu rester longtemps en vigueur¹³⁰⁶.

Ce qui est retiré est que le monopole est néfaste pour les intérêts de la France domiciliés à la Régence, avec pour preuve l'arrivée de Rosamel, en 1830, qui s'annonce comme un coup porté à la monopolisation. Tout d'abord, l'article 6 du traité conclu entre l'amiral français et le Pacha interdit explicitement la monopolisation. Ensuite, un droit de regard est attribué au consul Schwebel, chargé de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des clauses dudit traité et d'empêcher le rétablissement de la pratique de la monopolisation, protégeant de la sorte les intérêts commerciaux de France à Tripoli¹³⁰⁷. Ainsi, dans l'exercice de ses fonctions, Schwebel, a rappelé le Pacha à l'ordre à plusieurs reprises. Vu que la monopolisation de certains produits (viandes, boissons, pains et cuirs) était une activité très lucrative, pour un temps, le Pacha faisait la sourde oreille¹³⁰⁸.

Mais, quelques temps après, les revenus générés par cette activité ont commencé à baisser d'une manière préoccupante, et nous constatons que cela n'était pas en faveur de la Régence, ni dans l'intérêt de son commerce avec les pays européens, Schwebel nous confirme cela en disant : «*La preuve la plus évidentes du déclin de la prospérité de Tripoli et du commerce européen avec cette Régence est la diminution rapide du produit des monopoles, des droits de consommation, d'entrée et de douane que perçoit le Pacha*»¹³⁰⁹.

Il semble que le consul français a saisi l'occasion de la baisse des recettes du monopole pour mettre en œuvre tous les ordres qui lui sont donnés par son gouvernement pour superviser la mise en œuvre du traité signé par Rosamel contre le monopole : malgré la réticence du Pacha à coopérer d'une façon tangible (à se conformer à l'article 6 du traité),

¹³⁰⁶Kola FOLAYAN, *op. cit.*, p. 175,176, voir aussi : Rodolfo MICACCHI, *op. cit.*, p. 202,203.

¹³⁰⁷Lettre de la division du commerce extérieur, Troisième Bureau à Paris, à la Chambre de commerce de Marseille, C.C.I.M., série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

¹³⁰⁸Lettre de Schwebel au ministre des Relations extérieures, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹³⁰⁹Lettre de Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 22 juillet 1831, A.M.A.E., série C.P.C., volumes 1 et 2.

Schwebel poursuit ses efforts pour le convaincre de remplacer les revenus de monopole par des taxes. On ne voit pas la réussite des propositions du consul français pour deux raisons essentielles. Il est difficile de convaincre le Pacha de renoncer la monopolisation. De plus, la posture du consul anglais complique la tâche du consul français Schwebel. En effet, son homologue anglais, non seulement permet aux ressortissants de sa nation d'acquitter les droits que perçoivent les monopoleurs, mais il protège et soutient ceux d'entre eux qui y sont intéressés¹³¹⁰.

Avant de poursuivre notre développement concernant le monopole, il est intéressant, à ce stade, de mentionner un point très important. En effet, dans le cadre de l'exercice de son droit de regard, le consul français, parvient, en 1831, à établir un inventaire des recettes annuelles de Tripoli (voir tableau). Fait à Tripoli le 22 juillet 1831 / Consul Schwebel¹³¹¹.

¹³¹⁰Lettre de Schwebel au ministre des Relations extérieures, voir aussi : la lettre du ministre des Relations extérieures au consul Schwebel, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹³¹¹La lecture du tableau est difficile car certains mots sont illisibles, ce que nous nous sommes permis de noter ici.

Tableau N° 8
des recettes annuelles du Pacha de Tripoli
provenant des monopoles et des droits d'entrée et de consommation

Objet imposé ou sujet du monopole	Montant (en piastres fortes) et nature du droit	Mode de perception	Produits des droits et monopoles, en piastres fortes	Observations
Douane ou droits d'entrée perçus au port	3% pour toutes les marchandises	Donné à ferme	8 500	Cette recette rapportait autrefois 60 000 piastres fortes. Elle n'en rapportait pas 10 000 l'année dernière. Elle vient d'être affermée pour 8 500 à des Juifs du pays
Vin, eau de vie et liqueur	Le baril de Venise ou la milluste de Marseille	Idem	21 000	Cet impôt est excessif et très onéreux. Il est exploité de manière arbitraire qui donne lieu à de nombreuses plaintes. Les fermiers sont des Européens et des Juifs du pays

Peaux de bœufs	Impôt sur chaque bœuf tué, on donne la peau au Pacha. Les Juifs donnent la tête et la graisse au fermier de l'eau de vie	Idem	20 000	
Viande	Par bœuf 1	Idem	1 500	
	Petit bœuf 1/2		1 500	
Sel et charbon	Monopole Le quintal de Marseille par quintal de Marseille (illisible)	Idem	2 200	
Moutons	Pour 10 moutons Les Juifs (illisible)	Idem		
Biscuits	Monopole...(illisible) Le quintal de Marseille	Idem		
Droits sur les tentes des bazars qui se	Par tente	Idem	1 500	

tiennent hors la ville.				
Droit d'entrée par la Porte de la terre	3% pour les Européens 5 à 10% pour les Turcs et Arabes		600	Les droits d'entrée sont perçus d'une manière très arbitraire pour les gens du pays et les Bédouins qui viennent vendre leurs marchandises
Droit de balance pour l'or et l'argent Marque de l'or Marque de l'argent	Pour 15 quintaux, les Européens paient : 1 Pour 10 quintaux, les Tripolitaines paient : micales (environ 6 onces d'or) : 1 onces d'argent : 1	Idem Compris dans les droits d'entrée		
Marque de l'or Marque de l'argent	30 micales : 1 30 onces : 1	Donné à ferme	800	
		Total en piastres fortes	43 500	

Ces recettes nous décrivent très bien l'ampleur de la crise que subit Tripoli. Elles peinent à atteindre le seuil de 45 000¹³¹² piastres fortes alors qu'elles dépassaient auparavant 100 000¹³¹³ piastres fortes.

Après avoir étudié avec beaucoup d'intérêt les informations reçues de la part des services consulaires, le ministre français en a tiré les conséquences et il a ordonné à son consul de conseiller le Pacha.

L'intérêt suscité dans le gouvernement français par la question monétaire de Tripoli peut s'expliquer de notre point de vue d'une part, par la volonté de la France de protéger ses propres intérêts commerciaux, d'autre part, par le problème du paiement des dettes dues par Tripoli. Il n'y a donc rien d'étonnant à voir le ministre prendre son temps pour étudier la question et dépenser son énergie pour trouver des moyens susceptibles d'aider Tripoli. Parallèlement, le ministre envoie une circulaire au consul français dans laquelle il esquisse les lignes directrices des solutions susceptibles de régler les problèmes. Le ministre transmet également le recours (lettres de plainte) des commerçants créanciers du Pacha, à la Commission chargée des dettes françaises¹³¹⁴.

Revenons maintenant sur le sujet du monopole et on va découvrir que Schwebel réussit enfin, en suivant les consignes de son ministère l'enjoignant de conseiller le Pacha, à convaincre ce dernier de mettre en application le projet qui lui avait été proposé pour aider Tripoli à surmonter la crise monétaire. Schwebel avait auparavant consulté tous les commerçants français résidés à Tripoli à propos du projet de loi relatif aux importations et exportations. Le consul avait envoyé à la Chambre de commerce une copie de ce projet, agréé par le Pacha et les consuls européens¹³¹⁵.

Il est certain que le gouvernement français a reconnu le grand intérêt que représentait le projet de Schwebel, au point que la plupart des correspondances de ce gouvernement à Schwebel s'expriment sur ce sujet dont le but dudit projet n'était pas

¹³¹²Lettre du consul Schwebel au Ministre des Relations extérieures, datée du 4 décembre 1831, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹³¹³Lettre du consul Schwebel au ministre des Relations extérieures, datée du 22 juillet 1831, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹³¹⁴Lettre du ministre des Relations extérieures au consul Schwebel, datée du 5 octobre 1831, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹³¹⁵Lettre du consul Schwebel au Ministre des relations extérieures, datée du 4 décembre 1831, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

seulement de mettre fin à la monopolisation, mais, il visait également à améliorer la situation monétaire de Tripoli. Le consul français espérait la collaboration de tous les consuls européens pour faire face à la crise monétaire car il était clair que toute amélioration de la situation serait bénéfique pour l'ensemble du commerce européen¹³¹⁶. Nous pouvons décrire le projet de Schwebel comme un projet satisfaisant pour tous les protagonistes, même pour les commerçants étrangers résidant à Tripoli qui reconnaissaient les avantages acquis par ce biais et qui avaient pris l'engagement de le mettre à exécution, sans en être victime¹³¹⁷.

Parmi les points retenus lors de cette recherche on observe que Schwebel qui, on le rappelle, fut l'un des plus grands consuls français à Tripoli à cette époque, avait accordé un soin particulier à la question commerciale et financière dans la Régence, en défendant avec ardeur les intérêts français et également avec son projet présenté au pacha pour trouver des solutions appropriées à la crise économique. Malgré tout, ce projet, que nous pouvons considérer comme celui de la dernière chance pour sortir le pays de la crise financière et pour l'abolition du monopole, ne fut pas couronné de succès¹³¹⁸, malgré que Schwebel en avait pourtant supervisé lui-même la rédaction et avait accepté des rectifications à chaque fois que cela avait été nécessaire¹³¹⁹. La vérité est que l'échec des efforts du consul français n'est pas très important à nos yeux, en revanche le rôle français durant cette période critique de l'histoire du pays l'est beaucoup plus. Nous avons vu aussi que la France était dès le début contre le monopole qui affectait ses intérêts, et qu'elle a essayé de forcer le Pacha de l'abolir, sans réussir. Mais, il faut dire aussi que la France tentait d'aider Tripoli face à cette crise dans le but d'améliorer les conditions financières de Tripoli pour que cette dernière soit en mesure de payer ses dettes à la France.

Il est à noter que malgré le contrôle de la monnaie et le monopole que le Pacha avait utilisé comme un moyen pour surmonter la crise financière, aucune amélioration des problèmes financiers n'est notée, mais cela nous montre dans quelle mesure l'autorité centrale de Tripoli a eu un fort impact sur les aspects commerciaux et financiers du pays et

¹³¹⁶Lettre de Schwebel au ministre des Relations extérieures, voir aussi la lettre du ministre des Relations extérieures au consul Schwebel, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹³¹⁷Lettre de La division du Commerce extérieur, Troisième Bureau à Paris, à la Chambre de commerce de Marseille, C.C.I.M, série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

¹³¹⁸Omar Ali Ben Smâil, *op. cit*, p. 298.

¹³¹⁹Modifications apportées au Règlement concernant les droit d'entrée et de sortie des consommations et autres, C.C.I.M., série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.

pas seulement dans le domaine politique. Cela nous pousse à dire que l'autorité centrale a contribué indirectement à affaiblir le commerce intérieur et extérieur.

Il en résulte qu'en raison de la pression française et européenne sur le Pacha afin d'obtenir le remboursement de leur dette, et à cause de l'échec des solutions utilisées par ce souverain (manipulation de la monnaie et monopole), cette crise financière majeure conduisit directement à l'explosion de la révolte qui provoquera à son tour le déclenchement de la guerre civile. Harcelés par la terreur et le danger qui guettent partout, la majeure partie des ressortissants étrangers quittent la Régence, seuls les plus courageux décident de rester, selon les confidences de Schwebel¹³²⁰. Le consul de Naples a été témoin de cette terreur grandissante, comme tous les consuls, et il avait dit : *«Espérons que cela n'arrivera pas sinon, l'avenir des Européens sera incertain»*.

On peut aussi deviner l'ampleur du chaos qui va directement affecter le commerce extérieur, après le départ de tous les commerçants étrangers et la pénurie des produits de première nécessité. La première répercussion brutale est la flambée des prix de ces produits qui subissent deux hausses successives en 1831. De plus, la restriction de la consommation de certains produits de base tels que l'orge et l'huile accentue l'envolée des prix des autres denrées¹³²¹.

On décrit la guerre civile, comme une sorte de malédiction qui s'abat sur tout le commerce. Les liens étroits, par exemple avec l'Afrique centrale, sont ainsi menacés pendant une longue période. Par conséquent, le commerce saharien, sur lequel repose le commerce européen, se retrouve paralysé¹³²². Face à toutes ces dérives, Schwebel doit faire le nécessaire pour servir les intérêts commerciaux de son pays mais, aussi ceux de l'Europe. Cela l'oblige à collaborer avec le consul anglais, et ensemble, ils entreprennent de travailler et de consolider un gouvernement capable de protéger le commerce européen¹³²³. On voit ici que, dès que leurs intérêts respectifs sont en jeu, les Anglais et les Français sont capables de collaborer et d'oublier leurs querelles passées. Pour combien de temps ?

¹³²⁰Lettre du consul Schwebel au Ministre des relations extérieures, datée du 27 juillet 1831 A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹³²¹Lettre du consul de Naples au ministre des Affaires étrangères de Naples, en date du 2 janvier 1832, archives de Naples, Centre libyen des études historiques.

¹³²²Lettre du consul Schwebel au Ministre des Relations extérieures, datée du 12 septembre 1831, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹³²³Lettre du consul Schwebel au Ministre des Relations extérieures, datée du 17 septembre 1831, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

Pour le consul français, la prise de pouvoir par Sidi Ali, qui est en conflit avec son neveu, le fils de son frère Mohamed, sur la gouvernance de Tripoli, apparaît comme bénéfique pour les relations commerciales avec Tripoli¹³²⁴. En réalité, nous partageons le point de vue consul français car après l'abdication de Youssef Pacha, au profit de son fils Ali, la vie commence à reprendre son cours normal. Mais, les dispositions et les directives prises pour assurer la sécurité du pays représentent trop de contraintes pour le commerce, ce qui oblige beaucoup de commerçants à abandonner leurs activités. Malgré les difficultés rencontrées, nous pouvons réaffirmer le rôle joué par le consul français pour faire face à ces problèmes, même dans les moments les plus agités dans le pays, par exemple Schwebel s'est opposé au siège du port de Tripoli par les rebelles, et il a aussi refusé leur proposition de coopération¹³²⁵. Jusqu'à la fin de la guerre civile en 1835, sur le plan international, on accorde trop d'attention pour assurer la sécurité du commerce à Tripoli : les pays européens sont contre une guerre durable, vu les méfaits de la guerre sur le commerce¹³²⁶.

En conclusion, on estime que les proportions énormes de cette crise financière, sont une des raisons responsables la chute de Youssef Pacha. Il est clair aussi les effets négatifs non seulement sur le commerce de Tripoli, mais, aussi sur les marchands étrangers résidant à Tripoli, ce qui n'a pas encouragé le commerce avec ce pays qui est en grande difficulté. Concernant le commerce français avec Tripoli, on peut dire qu'il a été freiné aussi par les événements politiques et les crises économiques que le pays a traversées durant les dernières années du règne de ce Pacha. Cette constatation ne nous surprend pas, parce que le commerce a besoin de stabilité politique et économique afin de prospérer, mais, il est important de dire que le commerce ne s'interrompt pas en dépit des conditions difficiles, ce qui garde les liens commerciaux entre les deux pays. Il est également noté que, malgré le fait que la France était une des causes de la crise financière vécue par Tripoli, surtout , après l'obligation faite à Youssef Pacha en 1830 d'interdire la course et l'esclavage, en plus elle lui a imposé une forte amende de guerre avec l'exigence de payer ses dettes, comme nous l'avons vu, elle soutenait le Pacha dans sa crise par l'intermédiaire de son consul qui n'a pas

¹³²⁴Lettre du consul Schwebel au Ministre des Relations extérieures, datée du 15 septembre 1832, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹³²⁵Lettre du consul Schwebel au Ministre des Relations extérieures, en date du 6 octobre 1832, A.M.A.E., série C.P.C., Turquie, Tripoli de Barbarie, volume 2.

¹³²⁶Lette du consul de Naples au ministre des Relations extérieures de Naples, datée du 11 novembre 1832, Dossiers de Naples, Centre Libyen Jihad, pour Les Études historiques à Tripoli.

hésité à donner des conseils et fournir des projets afin que Tripoli puisse sortir de cette crise, ce qui nous amène à dire que la position française face à cette crise était plutôt positive.

Section 4 : Les Principaux produits commerciaux et le volume des échanges commerciaux

Comme on l'a vu, précédemment, la fréquence des échanges commerciaux entre La France et Tripoli s'est réduite à une peau de chagrin, en comparaison avec d'autres pays voisins. Pourtant cette faible fréquence a tout de même permis d'échanger plusieurs sortes de marchandises, pour l'import comme pour l'export.

Malheureusement, étant donné que nous ne disposons pas de sources directes concernant les échanges commerciaux et leur volume, nous allons essayer d'en donner un aperçu, en nous référant aux quelques indices que renferment les correspondances des consuls ainsi qu'aux quelques détails contenus dans l'ouvrage de Hassan El Fekhi Hassen.

Ces simples signaux que nous avons pu percevoir traduisent l'activité commerciale des Français dans la Régence est basée sur l'importation de produits industriels et de produits de luxe, supérieurs en qualité par rapport aux produits de fabrication locale. Ce qui a aussi pour effet d'affaiblir les industries locales¹³²⁷.

Dans le contexte la plupart des marchandises françaises arrivent sous forme de cargaisons commandées par le biais du Pacha, comme celle qui est livrée par le navire du commandant Levalix, le 1 mai 1727. Elle comporte les marchandises suivantes :

Produits et quantités

- Poudre : 800 barils.
- Fil pour les cordages : 600 mesures.
- Porteurs de manœuvres : 100 (unités).
- Fer : 500 barres.
- Toile à voile : 11 ballots.
- Parchemin : 30 paquets.

¹³²⁷Anaam CHARFEDINE, *op. cit.*, p. 107,108, 344,345,346.

- Vin : 85 barils.
- Cuivre : 106 pains.
- Poulies (grandes et petites) : 600 (unités).
- Boulets de différents calibres : 0 (unités).
- Bombes : 200 unités.
- Mortiers de même calibre : 2
- Résines : 150 quintaux.
- Mèches : 60 quintaux¹³²⁸.

On peut recenser d'autres types de marchandises en nous référant aux cargaisons livrées à Tripoli:

- Orge : à bord du bateau, la bombarde La Joséphine, en date du 16 juillet 1824.
- Coton: à bord du bateau, Le Polacre de Fortune, en date du 20 juillet.
- Orge : à bord d'un bateau, en date du 23 juillet.
- Fer : à bord du bateau, la bombarde l'Heureuse Louise, au mois d'août.
- Produits de manufacture : à bord du bateau, La Victoire, en date du 10 septembre.
- Poteries et vins : à bord du bateau, la bombarde Marie Thérèse, en date du 17 septembre¹³²⁹.

En ce qui concerne la façon de faire des affaires nous affirmerons que Youssef Pacha conclue ses affaires directement avec les commerçants français résidant à Tripoli. Ils le fournissent en sucre, (qu'ils sont les seuls, à certains moments, à pouvoir fournir), en draps, en planches de solives¹³³⁰, en velours, en soies et en brocards¹³³¹. En revanche, la France importe plusieurs produits, surtout les matières premières. À titre d'exemple, Fakhih Hassan rapporte que l'État français en 1812 importe les matières premières suivantes : garance¹³³², herbes sèches¹³³³ et laine. Une autre cargaison de ces mêmes produits est livrée également

¹³²⁸ Compte rendu d'une cargaison de marchandises commandées par le Pacha à la France, datée du 1^{er} mai 1799, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

¹³²⁹ Nom des bateaux français faisant du commerce avec Tripoli A.M.A.E., série C.C.C., volume 35.

¹³³⁰ Lettre de M.M. Imbert et Château au vice-consul d'Espagne, datée du 18 octobre 1824, A.M.A.E., série C.P.C, volume 35.

¹³³¹ Lettre des commerçants français MM. Imbert et Château au ministre des Relations extérieures, datée du 18 novembre 1824, A.M.A.E., série C.C.C., volumes 35.

¹³³² Garance : une plante, cultivée en agriculture pluviale ou irriguée, utilisée pour la teinture des cheveux gris.

¹³³³ Plantes utilisées pour la teinture des tissus et des peaux de bêtes, datée du 18 novembre 1824, A.M.A.E., série C.C.C, volumes 35.

en 1813, à la France, par le commerçant Ahmed¹³³⁴. Des affaires concernant de grandes quantités de marchandises sont souvent conclues. À titre d'exemple, l'affaire conclue entre le gouvernement français et le Pacha pour que ce dernier livre à la France 1 500 mesures de beurre pour une valeur de 13 000 piastres¹³³⁵.

Une des lettres M. Herculais témoigne que la France importe aussi de Tripoli des animaux, tels que les chevaux pur-sang de Tripoli qui étaient prisés par les écuries françaises. Certains écrits mentionnent à ce sujet, que Hercules, l'envoyé français, a acheté des chevaux qu'il a fait acheminer à Marseille par l'intermédiaire de son concitoyen Rodrigus¹³³⁶. Sans oublier bien évidemment les bovins et les ovins. La France importe également d'autres marchandises telles que le miel, l'huile, le beurre rincé, les dates, le savon¹³³⁷, le cuivre, la cire et probablement des fruits secs (lors de bonnes récoltes)¹³³⁸.

Il est à remarquer aussi qu'il y a d'autres matières dont l'import-export se pratique réciproquement dans les deux sens, comme l'orge que Tripoli exporte en grandes quantités en cas de bonnes récoltes et inversement, elle l'importe en cas de pénurie¹³³⁹. Par contre, le blé de Tripoli ne s'exporte pas facilement vers la France, mais, certains commerçants réussissent tout de même dans cette pratique¹³⁴⁰. Le vin aussi s'échange dans les deux sens à l'importation comme à l'exportation. Le Pacha en importe de grandes quantités atteignant les 2 000 barils¹³⁴¹. Il en exporte également vers la France mais, vu le mauvais conditionnement, le goût du vin tripolitain est souvent dégradé¹³⁴².

Concernant les produits que Tripoli exporte vers la France, il ne fait aucun doute, que cette dernière tient à s'approvisionner en produits africains de grande valeur, exclusivement fournis par les caravanes reliant Tripoli aux points les plus éloignés de l'Afrique.

¹³³⁴Hassan El Fekhi HASSAN, *op. cit*, p. 219.

¹³³⁵Lettre des commerçants français M.M. Imbert et Château au ministre des Relations extérieures, datée du 18 novembre 1824, A.M.A.E., série C.C.C, volumes 35.

¹³³⁶Lettre de M. Herculais au citoyen Rodrig, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

¹³³⁷Mohamed EL-WAFI, *op. cit*, p. 134.

¹³³⁸M.A.M.E., série M.D., Turquie, volume 137.

¹³³⁹F. Charles-Roux, *op. cit*, p. 30.

¹³⁴⁰Lettre du consul Guys au ministre des Relations extérieures, en date du 27 février 1797, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

¹³⁴¹Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, en date de juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

¹³⁴²A.M.A.E., série M.D., Turquie, volume 137.

Il est évident que lorsque nous abordons le sujet des marchandises africaines, nous ne pouvons pas oublier le commerce des esclaves. Aucun document à notre disposition n'évoque explicitement l'exportation d'esclaves de Tripoli vers la France. On n'a trouvé qu'un seul indice à ce sujet. Il s'agit de la proposition faite par le consul français Guys à son gouvernement, en 1796, qui sous-entend qu'il est possible de s'adonner au commerce saharien d'une manière clandestine. Cela nous laisse penser que c'est une allusion au commerce des esclaves car le commerce concernant les marchandises comme la poudre d'or ou l'ivoire ne se fait pas clandestinement. D'ailleurs à cette époque, le commerce des esclaves embarrasse certains pays européens. Et puis, il fut combattu, en Europe, après.¹³⁴³

Pour autant, une des lettres du consul Mure à son ministre des Affaires étrangères indique que cette pratique se poursuit à Tripoli jusqu'en 1822. Des bateaux français y prennent part, en acheminant des convois d'esclaves vers diverses destinations telles que Constantinople. Officiellement, le gouvernement français est formellement opposé à ces pratiques et sa décision est sans appel. Ceci est très clair dans la réaction d'un ministre préoccupé par l'information concernant l'implication du bateau français L'Heureuse Victoire dans le transport de convois d'esclaves. Il ordonne urgemment au consul Mure de vérifier la véracité de cette information et de faire le nécessaire pour libérer les esclaves¹³⁴⁴. Respectant les consignes de son supérieur, le consul Mure va vérifier l'existence du convoi d'esclaves que le Pacha a envoyé au Sultan ottoman. Il en avise son supérieur hiérarchique, en vue de recevoir les consignes adéquates¹³⁴⁵. Il a également essayé de faire ce qui était en son pouvoir pour libérer les esclaves.

On constate que le séné qui était mentionné souvent dans les correspondances des consuls français, est un produit très prisé par les commerçants français. Ils l'obtiennent par le biais de contrats conclus avec le Pacha. Le marché du séné est un monopole du Pacha et il s'en sert parfois comme moyen de pression, surtout sur ses créanciers à l'échéance de ses dettes. Mais la plupart du temps, le Pacha n'honore pas ses engagements contractuels. En

¹³⁴³ Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, en date de juillet 1796, AMAE, série C.C.C., volume 29. Voir aussi : Choix d'articles traduits des meilleurs écrits périodiques de la Grande-Bretagne, *Revue britannique*, tome second, p. 413.

¹³⁴⁴ Lettre du ministre des Relations extérieures au consul Mure, AMAE, série C.C.C., volume 35.

¹³⁴⁵ Lettre du consul Mure au ministre des Relations extérieures, datée du 21 mars 1822, A.M.A.E., série C.C.C., volume 35.

effet, les quantités qu'on lui demande de fournir ne sont jamais fournies et les commerçants se fournissent en séné directement auprès du gouverneur de Fezzan¹³⁴⁶.

En abordant le sujet des échanges de marchandises, nous ne devons pas négliger les caravanes de pèlerinage qui transitent par Tripoli deux fois par an en allant et en revenant du pèlerinage à La Mecque. Un grand nombre de pèlerins Tripolitaines, en plus de leur pèlerinage, ont une activité commerciale soutenue et bénéfique pour Tripoli. Généralement, les caravanes venant du Maroc fournissent divers produits tels que la poudre d'or, les tissus en soie, les maroquineries, les plumes d'autruche, le henné (pour teindre les yeux) et les ongles, le noue (pour colorer les lèvres), plusieurs drogues médicinales ainsi que des piastres fortes.

Ces mêmes caravanes reviennent à Tripoli, environs 6 mois plus tard, rapportant avec elles des toiles, de la mousseline, des étoffes, des jutes ordinaires (toile grossière pour faire les sacs qui contiendront les céréales et autres produits de ce type), du musc, du bois d'aloès, des portes, des plumes d'autruche, des bonnets rouges, des cochenilles, des dents d'éléphant, du baume de la Mecque et du café du Yémen. Il faut dire que ces marchandises transitent par les commerçants à l'intérieur de l'Afrique. Cette activité commerciale induite par le pèlerinage n'est pas seulement bénéfique pour les Tripolitaines mais elle l'est également pour les commerçants français qui y trouvent leur compte. Elle est pour eux une bonne occasion de faire fructifier leur commerce et aussi de s'approvisionner en marchandises intéressantes¹³⁴⁷.

On constate la préférence des Français pour les produits faits à Tripoli ou bien d'autres qui sont importés par les caravanes du désert. En plus d'autres privilèges qu'ils réussirent à obtenir, les marchés de la Tripolitaines s'ouvrirent à eux. En fait une telle concurrence n'était pas en faveur des tripolitaines, en raison des progrès économiques et scientifiques réalisés par les Européens.

¹³⁴⁶ Les productions de Fezzan sont peu importantes. On y trouve seulement du séné de qualité inférieure, mais le Fezzan sert d'entrepôt à toutes les marchandises venant de l'intérieur de l'Afrique et d'Europe. Voir : Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29.

¹³⁴⁷ Voir : Mémoire sur le commerce de Tripoli de Barbarie, daté du 2 juillet 1796, A.M.A.E., série C.C.C., volume 29. Voir également : ASSID-EL-ABD-SALAM-CHABIGNY "Relation d'un voyage de Fez à Timbouctou, fait vers l'année 1787", *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, t. 7, 1820, [p. 6](#).

Section 5 : La balance commerciale

La balance commerciale avec l'Europe était généralement au bénéfice de Tripoli, car la valeur de ses exportations était supérieure d'un tiers à la valeur de ses importations. Mais cela n'est pas le cas, si l'on compare les importations et les exportations Tripolitaines avec celles du Levant¹³⁴⁸. On peut déjà dire: la Tripolitaine était en quelque sorte une plaque tournante pour le commerce du Levant, de l'Afrique, et de l'Europe.

Concernant le volume des échanges entre la France et Tripoli, avant l'arrivée au pouvoir de Youssef Pacha, il était faible mais il se faisait au bénéfice de Tripoli, cela en se référant aux notes de la chambre de commerce de Marseille, pour l'année 1783.

Les entrées enregistrées au port de Marseille en provenance de Tripoli s'élevaient à 50.000 pièces de monnaie¹³⁴⁹, tandis que les sorties étaient de 80.000. Ces résultats aux yeux du consul Guys, n'étaient pas importants¹³⁵⁰. En 1786, les exportations de la France étaient respectivement de 29156 Livres alors que les importations étaient respectivement de 134261 livres. En 1788, les exportations de la France vers Tripoli représentaient 12582 Livres, en revanche les importations de la France étaient de 348480 livres¹³⁵¹.

Dans l'époque de Youssouf Pacha, vu l'inexistence de données précises, et au vu aussi des maigres détails livrés par les correspondances des consuls Français (Guys, Mure et Schwebel) concernant certains aspects du commerce Tripolitain, nous ne pouvons pas juger confortablement la balance commerciale de La Régence de Tripoli avec la France.

Cependant, tout laisse à penser que la balance commerciale, dans les dernières années du règne de Youssef Pacha, penchait plutôt vers la France, cela à cause de la grande crise financière que le pays traversait, et de la guerre civile qui empêcha le bon déroulement du commerce.

À la fin de ce sujet et en réponse à la question qui était posée sur l'importance du commerce entre la France et la Régence de Tripoli, on constate que le commerce avec la

¹³⁴⁸Omar Ben SAMÏL, *op, cit*, 185.

¹³⁴⁹Nous ne savons pas, avec exactitude, de quelle monnaie il s'agit. Cependant nous pensons qu'il ne peut s'agir que de livres, de piastres ou de francs, parce que c'étaient les monnaies les plus utilisées à ce moment-là, et celles que l'ont cite le plus dans les documents historiques.

¹³⁵⁰Voir : Mémoire sur le commerce de Tripoli Barbarie, 2 juillet 1796, A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.

¹³⁵¹Jules JULLAINY, *op, cit.*, p. 636.

France est moins important qu'avec les autres pays, pour de nombreuses raisons que l'on peut résumer en quelques lignes.

Pour le gouvernement français, malgré l'importance économique de Tripoli, le commerce avec cette dernière n'avait pas une grande valeur. En dépit de la mise en place des institutions commerciales et de la désignation de représentants commerciaux, les échanges entre Tripoli et la France étaient faibles. Cet échec s'explique, d'une part par le choix fait par La France qui privilégiait le commercer avec d'autres régions, telles que la Tunisie, aux dépens de Tripoli. D'autre part, on a vu le manque de motivation de certains responsables de la Maison du commerce de Marseille à Tripoli, ainsi que la mauvaise foi du Pacha. De plus, l'établissement commercial s'était doté de plusieurs privilèges qui avaient restreint la liberté du commerce, à quoi s'ajoutait le monopole détenu par Youssef Pacha, empêchant les Tripolitains de commercer directement avec les étrangers.

Il ne faut pas oublier la rude concurrence entre les commerçants français et leurs homologues Juifs et Italiens (Livournais). La guerre des clans et les crises politiques avaient des conséquences négatives sur les relations commerciales. Ceci a été constaté lors du blocus anglais infligé à la France et également pendant la campagne française en Égypte. Pendant les dernières années de la gouvernance de Youssef Pacha, la guerre civile avait affecté le commerce, elle avait contribué à la coupure de la route du commerce Saharien. Préoccupés par la situation, les Européens avaient essayé par tous les moyens de rétablir la sécurité de cette route commerciale avec l'Afrique.

Rappelons aussi que le Pacha détenait tous les monopoles ; peu nombreux étaient les Tripolitains qui pratiquaient des échanges commerciaux avec la France, à l'exception de quelques privilégiés proches du Pacha, comme Hassouna Daghies.

Étant donné les liens historiques, en plus de la proximité, Tripoli préférait commercer avec Malte et Livourne. Les échanges commerciaux entre la France et Tripoli concernaient plusieurs produits. La demande française s'articulait surtout autour des produits en provenance d'Afrique comme le séné, la poudre d'or, etc., mais aussi des produits tripolitains du terroir tels que le beurre, la laine et le blé.

Dans ces conditions, les faibles échanges commerciaux entre les deux pays n'ont rien d'étonnant. Même après la mise en place d'institutions commerciales et la désignation de

représentants commerciaux, le commerce avec Youssef Pacha n'inspirait pas confiance à la Chambre du commerce français. Nous aimerions ajouter que nous avons remarqué, à travers les traités signés entre la France et Tripoli, que le gouvernement tripolite n'exige pas de privilèges commerciaux contrairement à ce que fait la France. Cela a eu des résultats négatifs sur le commerce de Tripoli avec la France.

Conclusion

Bien que le commerce de la France avec Tripoli fût de faible volume, si on le compare avec d'autres pays, il a malgré tout contribué à la poursuite des relations entre les deux pays. D'autre part, ce qui a accru l'importance de Tripoli aux yeux des Français, c'est son emplacement qui établissait un lien entre les marchés d'Europe et les marchés d'Afrique noire. Les Français étaient intéressés par l'accès aux produits africains puisqu'ils ont essayé d'établir des relations avec le gouverneur de Fezzan.

Outre la négligence du commerce par la France, le monopole du Pacha et la concurrence contre les Français, d'autres raisons peuvent être invoquées quant à la faiblesse du commerce français avec Tripoli. Ce sont des causes extérieures au commerce, notamment l'expédition française de 1830. Cette expédition à notre avis a contribué à exacerber les crises financières, économiques et politiques en obligeant le Pacha à payer la créance française dans un délai limité et en exerçant sur lui des menaces. Cela l'a poussé à faire pression sur son peuple pour rassembler ces sommes, ce qui l'a conduit à sa chute.

Enfin, il convient de souligner que la faiblesse que nous avons observée concernant le commerce n'a pas pour cause la faiblesse de Tripoli en termes économiques, car nous avons prouvé dans cette étude son importance de ce côté-là, mais cela est dû avant tout à la petite taille des établissements installés à Tripoli et leur incapacité à renforcer le commerce.

Conclusion de la deuxième partie

Cette partie a donc détaillé la poursuite des relations politiques et économiques qui avaient commencé entre la Régence de Tripoli et la France à la première époque ottomane. En plus des facteurs politiques et économiques, on constate l'émergence du facteur religieux par lequel, en protégeant les chrétiens à Tripoli, la France a voulu renforcer son influence en Europe. Tous ces facteurs ont incité le gouvernement français à rétablir sa présence dans la Régence après l'échec de la campagne française en Égypte, s'appuyant sur les relations traditionnellement amicales qui avaient lié les rois de France et les Pacha de Tripoli. Comme nous l'avons vu, Tripoli ne refuse pas d'ouvrir une nouvelle page avec la France car la force et l'influence de cette dernière sont redoutées par les dirigeants de l'Afrique du Nord. Le pacha Youssef, même s'il n'avait pas l'intention de contrarier le Roi de France, a été poussé, dans certains cas, à prendre des décisions qui ont troublé les relations entre la France et Tripoli.

Ces relations sont devenues plus étroites après l'émergence d'un nouveau facteur : les découvertes géographiques. Elles ont mis en évidence l'importance de Tripoli pour les Européens mais elles ont aussi créé un conflit entre la France et l'Angleterre, ce qui a eu une influence négative sur la Régence. Ceci s'est aggravé quand la France, désireuse de venger son consul, a adopté la force pour imposer sa volonté à Tripoli en envoyant Rosamel, tout cela aboutissant, avec d'autres facteurs, à la fin du règne de Youssef Pacha.

En conclusion, il est certain que la France a obtenu des victoires impressionnantes pendant cette période-là sur les Régence d'Afrique du Nord et qu'elle s'est créé une place importante en Europe, en Afrique du Nord et en Méditerranée. Elle s'est impliquée dans toutes les affaires diplomatiques de Tripoli et a fini par imposer son intervention dans les affaires de politique intérieure de la Régence. Elle a offert son aide à Youssef Pacha et à son fils Ali tout en protégeant ses intérêts à Tripoli et en Méditerranée, surtout vis-à-vis les Anglais.

Conclusion

Cette étude, comme on l'a signalé auparavant, vise à mettre en évidence les relations de la Tripolitaine avec la France sur les plans politique et économique, dans la période allant de 1795 à 1832. Dans ce cadre, nous avons été amenés à présenter un certain nombre d'événements en relation directe avec la politique de Tripoli vis-à-vis de la France, comme par exemple l'expédition de Bonaparte en Égypte et les découvertes géographiques en Afrique. On a étudié le sujet des relations extérieures en général et surtout celles que Tripoli entretenaient avec la Grande-Bretagne, sujet très présent dans cette étude à cause de leur influence sur les relations franco-tripolitaines. Les questions économiques ont tenu une large place tant elles sont déterminantes dans la prise de décision politique.

Au début de notre recherche, nous nous sommes attachés à faire la lumière sur le début des relations de la France avec le Levant et l'Afrique de Nord, et il en découle que la France avait de nombreux intérêts dans ces pays, et surtout des intérêts commerciaux, qui l'ont conduite à établir des relations avec ces régions en particulier avec Tripoli. Cette étude nous a également prouvé qu'il est clair que les relations politico-économiques qui liaient Tripoli et la France entre 1795 et 1832, se sont construites sur un socle existant. En effet, l'origine de ces relations remonte à la première période ottomane où fut établi le premier consulat français à Tripoli. Depuis, la présence diplomatique de la France s'est pérennisée jusqu'à nos jours. C'est bien Ahmed Pacha, premier souverain de la dynastie des Caramanli qui, grâce à la signature du traité de 1729, a créé les bases d'une diplomatie moderne et structurée entre la France et la Régence de Tripoli. Tous les traités suivants s'appuieront sur ce premier modèle. Mohamed Pacha et son fils Ali Pacha, ont montré une prédilection constante pour des relations privilégiées avec La France. C'était une sorte d'héritage familial qu'il fallait entretenir. D'autre part, nous avons conclu que les relations qui lient la France et Tripoli étaient des relations complètes, cela est démontré par l'établissement des consulats, des représentants, l'envoi des missions, la signature des traités et le renouvellement de ces traités en cas de besoin.

Cette recherche a abouti aussi à la conclusion que le consul français dans la Régence avait joué un rôle capital. Il représentait son pays auprès du gouvernement de Tripoli, assurait la protection des intérêts de la France et des ressortissants français qui résidaient dans la Régence. De plus il conseillait son gouvernement sur la marche à suivre avec les

pachas de Tripoli et s'informait sans relâche sur tout ce qui touchait à la Régence. Il cherchait en cela à obtenir pour son pays toute position stratégique privilégiée, pouvant être utile. La France avait également compris l'importance de la nomination de représentants dans les autres régions de la Régence ce qui a aussi aidé au développement du commerce avec Tripoli. Nous avons vu à quel point la personnalité du consul joue un rôle important dans les relations entre les pays. Pour étayer nos affirmations, nous rappelons particulièrement l'action de deux d'entre eux. Le consul Rousseau qui faillit, à cause de son arrogance, de sa dureté et de son manque de patience, entraîner les relations de la France avec la Régence vers la rupture, tandis que le consul Schwebel, grâce à sa sagesse, permit à ces relations de reprendre leur cours normal.

Le consul était chargé de toutes sortes de missions et l'une des plus délicates était de positionner la France, dans l'esprit du Pacha, de manière favorable, voire privilégiée, quel que soit le domaine d'activité. Il est à remarquer aussi que les consuls français savaient flatter la vanité du Pacha, en lui offrant les cadeaux les plus somptueux qui soient : ainsi Beaussier prépara-t-il pour son gouvernement, une liste de cadeaux luxueux destinés au Pacha et à ses ministres pour gagner l'amitié du Pacha pendant l'expédition française en Égypte.

Nous avons découvert grâce à une comparaison entre les relations qui se sont établies entre la France et Tripoli pendant la première période ottomane et pendant le règne des Caramanli, que les relations politico-économiques sont restées constantes et imperturbables malgré des changements politiques.

L'étude a révélé également que l'époque de Youssef Pacha n'en demeure pas moins celle où les liens ont été plus resserrés et où les enjeux ont été les plus importants. À part certains incidents (ou certaines tensions) dus à la piraterie et aux agressions des petits pays européens sous protectorat français, la volonté a été constante de trouver un terrain d'entente. Youssef Pacha a essayé de gagner son amitié ou d'éviter son hostilité afin de rester en bons termes avec elle. Par exemple, il s'est montré très compréhensif envers la France au cours de la campagne française en Égypte. Quand il fut obligé par le Sultan ottoman et l'Angleterre de rompre ses relations avec la France, il chercha rapidement l'occasion de les rétablir. Mais, d'autre part, il faut dire aussi que le Pacha était tenu de maintenir ses relations avec la France à ce haut niveau par crainte des menaces que ce pays

n'hésitait pas à mettre en avant dans certaines circonstances : l'expédition de Rosamel en est la preuve.

D'autre côté, la recherche a prouvé que l'importance de Tripoli des côtés politique, économique, stratégique, et d'autres ont poussé la France d'obtenir une position distincte dans cette Régence, c'est pour cela que la France voulait renforcer ses relations avec le pacha depuis sa nomination comme gouverneur de Tripoli, on a confirmé que sa réaction au moment de la prise du pouvoir par Youssef Pacha à Tripoli était positive, nous avons vu qu'elle a d'emblée félicité le nouveau Pacha, lui a offert son aide et lui a fait de nombreux cadeaux, comme l'exigeait l'usage en pareille occasion. En fait, la position française n'est pas surprenante, elle démontre la volonté de la poursuite d'une relation spéciale entre les deux pays, respectant en ceci la tradition de la famille Caramanli. On ajoutera bien sûr à cela la volonté de la France de protéger ses intérêts dans la région méditerranéenne en gagnant l'amitié de Youssef Pacha, espérant ainsi obtenir des privilèges spéciaux à Tripoli. Il faut dire que la France n'était pas satisfaite d'Ali Borghol, en raison de la corruption et des mauvais traitements infligés aux chrétiens.

Parmi les observations de conclusion de cette étude qui sont liées à la nature des relations entre la France et Tripoli, on retrouve le fait que Tripoli dépendait théoriquement du sultan ottoman, cette dépendance ne se manifestait que sous deux formes : la première s'exprimait par les invocations faites pour le sultan, pendant les prêches, la deuxième concernait la monnaie frappée à l'effigie du sultan. Pour le reste, la France entretenait de bonnes relations avec Tripoli, en tant qu'État souverain à part entière et indépendant du sultan ottoman. On peut rajouter également que le pacha de Tripoli payait un tribut au sultan pour éviter l'ingérence de Constantinople dans ses affaires. Bien que Youssef Pacha, jusqu'aux dernières années de son règne, reçoive habituellement des firmans de la part du sultan ottoman, ces derniers se tenaient à l'écart des problèmes intérieurs et extérieurs tels que l'affaire des navires du Pape ou de l'affaire Laing, par exemple. L'influence du sultan était visible au début du règne de Youssef mais, après la conquête française de l'Égypte, on ne trouve plus d'indices révélant l'ingérence de Constantinople dans les affaires de Tripoli. Ceci s'explique par le déclin de l'empire ottoman qui était devenu incapable même de secourir l'Algérie, qui était pourtant une de ses dépendances. La France considérait donc le Pacha comme le légitime et souverain gouverneur de Tripoli et elle traitait directement avec

lui. Toutefois, elle était obligée à travers ses traités agréés par le sultan de reconnaître que Tripoli dépendait de ce dernier.

En examinant les facteurs qui ont contribué à créer un semblant de rapprochement entre les deux pays, nous constatons les relations commerciales et leur rôle en tant que facteur économique, qui doit être le premier facteur sur la liste qui rapprochaient les relations entre les deux pays, se conclut par la constatation que le rôle de ce facteur était important, mais malgré l'importance économique de Tripoli, le commerce avec cette dernière n'avait pas une grande valeur. Cela s'explique, d'une part par le choix fait par La France qui privilégiait le commerce avec d'autres régions, telles que la Tunisie, aux dépens de Tripoli. En revanche, étant donné les liens historiques, en plus de la proximité, Tripoli préférait commercer avec Malte et Livourne. De plus la petite taille des établissements français installés à Tripoli et leur incapacité à renforcer le commerce n'attirait pas.

D'autre part, on a remarqué que bien que Tripoli ne présentait pas au départ un grand intérêt économique pour la France, c'est sur le plan stratégique qu'elle a pu jouer un rôle primordial en Méditerranée, en particulier pendant la campagne d'Égypte. Cet événement a mis en évidence l'importance stratégique de Tripoli pour relier les rives nord et sud de la Méditerranée. Le général Bonaparte, à titre d'exemple, a profité de cet emplacement remarquable pour ravitailler l'armée française en Égypte et à Malte. Cette campagne d'Égypte a montré que les relations qui lient la France et Tripoli restaient tributaires d'événements extérieurs. En effet, ce sont les pressions exercées par les Anglais et les Turcs qui ont contraint le Pacha à expulser les ressortissants français ainsi que le consul, ce qui avait causé un incident grave à Tripoli.

L'autre domaine dans lequel Tripoli a démontré ses capacités, celui des recherches géographiques dont une partie avait commencé à l'époque de Youssef Pacha. Ce sujet retenait toute l'attention des Européens. Avec les découvertes géographiques, Tripoli devint la porte de l'Afrique et la route la plus sûre pour les explorateurs souhaitant atteindre les profondeurs de l'Afrique. Si ces découvertes ont pu être bénéfiques, elles ont aussi contribué à l'apparition de nouveaux conflits entre le consul anglais et son homologue français, tout deux désireux de tirer les meilleurs profits de ces découvertes. Les Anglais étaient plus actifs que les Français dans le domaine de l'exploration et nombreux étaient les explorateurs anglais qui faisaient des voyages d'exploration avec la bénédiction du Pacha. En

revanche, dans ce domaine, les Français se focalisaient sur la surveillance des Anglais, pour les concurrencer, par la suite, dans les avantages résultant de leurs découvertes. À l'époque de Youssef Pacha, aucun Français n'était parti explorer l'Afrique, en passant par Tripoli, ils prenaient d'autres routes comme ce fut le cas du Français qui a pu lever le mystère de Tombouctou.

Parmi les nombreux facteurs qui ont contribué au rapprochement entre la France et la Régence de Tripoli est le facteur religieux l'envie de la France de renforcer son économie et son influence en Europe en protégeant les intérêts du Saint Siège et les intérêts des chrétiens à Tripoli. Il faut dire aussi que l'intérêt continu porté par la France à la Régence de Tripoli, non pas seulement pour obtenir des privilèges et protéger son commerce ou pour renforcer son prestige auprès de la Régence comme précédemment, mais aussi pour renforcer son importance spécifique en Europe, à travers la représentation des petits pays européens contre Youssef Pacha. Il est évident que la France lors de l'exécution de cette tâche, elle a réussi ultérieurement à mettre fin au danger que représentait la piraterie pratiquée par la Régence. La colonisation de l'Algérie agit comme un moyen de pression décisif qui amena à la signature des traités avec Tunis et Tripoli. Le traité de 1830 qui a été imposé à Tripoli par la France a accéléré la chute de Youssef Pacha, mettant fin aussi à la dynastie des Caramanli. L'interdiction du commerce des esclaves et de la piraterie, privant le Pacha de ses principales ressources, ajoutée à l'interdiction du développement de sa puissance militaire ont fait de la Régence de Tripoli un pays faible, incapable d'assurer sa propre sécurité.

Également, on a constaté que l'importance de Tripoli était l'une des raisons de la permanence du conflit anglo-français qui durera tout au long du règne du Pacha Youssef. Ce conflit ne se limite pas aux états géographiques, mais, qu'il inclut tous les aspects, politiques, économiques, religieux et autres. Cette étude confirme que ce conflit, avait un impact négatif sur les relations étrangères de Tripoli, en particulier avec la France et l'Angleterre. Ce conflit a également mis le Pacha dans une position délicate vis-à-vis ces deux pays, on voit que malgré la volonté du Pacha de chercher à établir de bonnes relations avec la France, il était contraint au double jeu. Tantôt il se rapprochait de la France aux dépens de l'Angleterre, tantôt il se rapprochait de cette dernière aux dépens des Français, suivant ses propres intérêts mais aussi parfois contraint par les circonstances. Durant la période de sa gouvernance, le Pacha a échoué dans sa mission de garder de bonnes relations avec ces

deux pays à la fois, car ce un double jeu, il le mena jusqu'à la fin de son règne. Cette politique a créé une tension dans les relations entre les consuls anglais et français dont la rivalité était très forte, chacun travaillant à obtenir le plus de privilèges possibles pour son pays. Ce fut une des caractéristiques du règne de Youssef Pacha. Cette rivalité lui a aussi causé beaucoup d'ennuis et elle finira par contribuer à sa chute, surtout après l'expulsion du consul français Rousseau, des problèmes consécutifs à l'affaire Laing et l'arrivée de Rosamel.

Il faut dire que l'existence de la concurrence anglaise, n'était pas un obstacle à la France pour imposer sa présence dans la Régence, car, au contraire, la présence française était forte à Tripoli, dans tous les domaines, dans le domaine de la sécurité maritime par exemple, nous avons pu établir le rôle joué par la France pour protéger les Européens, leurs bateaux et leur commerce en Méditerranée.

Il est certain aussi que l'interventionnisme des consuls français et anglais était manifeste et que l'ingérence dans les affaires internes était à son apogée pendant la guerre civile à Tripoli. La France était neutre au départ, jouant le rôle d'intermédiaire entre le Pacha et ses opposants mais, par la suite, elle a usé de tous les moyens pour maintenir Ali Pacha au pouvoir. Elle s'est écartée de sa neutralité du début, quand elle a vu que l'Angleterre soutenait le parti de Mohamed Caramanli, leader des rebelles. Cette guerre civile ne s'est pas terminée par le maintien d'Ali au pouvoir, comme l'espéraient les Français et en 1835, le pays est retourné sous la dépendance directe des Ottomans. C'est ainsi qu'a commencé une nouvelle époque dans l'histoire de la Libye connue sous le nom de la deuxième époque ottomane. Le pays était sous gouvernance de pachas d'origine turque, nommés directement par les sultans ottomans. Cette époque a duré jusqu'à la domination du pays par les Italiens où une nouvelle phase de relations franco-tripolitaines verra le jour.

Ce qui était conclu au-dessus nous a conduit à d'autres résultats, dont, le fait que les relations entre Tripoli et la France ont dû s'inscrire aussi dans le contexte international et plus particulièrement européen. Les rivalités entre les pays européens ont eu une influence marquante sur la politique intérieure et extérieure de Tripoli. Par exemple, le conflit franco-anglais, qui s'amplifia surtout après la conquête de l'Égypte par les Français, joua un rôle important dans la politique du gouvernement de Tripoli vis-à-vis des autres pays. Ce conflit fut à l'origine d'une grande tension dans les relations que le Pacha entretenait avec le gouvernement anglais au point que celui-ci menaçait de bombarder Tripoli. Par contre ce

conflit a favorisé l'établissement d'une harmonie notable entre Tripoli et la France, du moins au début. Le Pacha fut aussi obligé de changer de politique face au Portugal et de signer des accords de paix mettant fin aux hostilités entre les deux pays. Une autre conséquence du conflit franco-anglais fut que le Pacha apporta son aide aux Français dans leur conquête d'un pays musulman voisin, à savoir l'Égypte. À ce moment-là, il apparut comme traître aux yeux du monde arabe et comme rebelle vis à vis du sultan ottoman qui se considérait comme le Calife des musulmans. Nous pouvons donc dire que les conflits entre les pays européens ont pesé considérablement sur la politique extérieure de Tripoli.

Cette étude amène à dire qu'il a des tensions inévitables qui se sont produites, générées par des décisions stratégiques rendues nécessaires par la situation internationale, ou bien pour des appréciations différentes dans des questions d'intérêts secondaires. Parfois ces tensions étaient dues aux attitudes des individus eux-mêmes, lorsque leurs sentiments personnels contrecarraient ce que la fonction aurait dû imposer. Ce qui apparaît le plus clairement, c'est que la France et la Régence de Tripoli ont vu très rapidement à cette époque le profit que chacune d'elles pourrait tirer d'une collaboration avec l'autre. On a vu de la raideur et des menaces mais aussi de la clémence et de la souplesse dans un souci constant d'assurer la préservation des intérêts de chacun. Ce sont donc bien les intérêts de chacun des deux pays qui ont déterminé, sans conteste, les relations qui s'établirent entre eux et leur continuité dans le temps.

Concernant la notion de relation équilibrée entre la France et Tripoli, il est difficile de donner une réponse univoque car des évolutions se produisirent dans l'équilibre géopolitique global pendant la période étudiée, aboutissant à l'effondrement de certaines puissances tandis que d'autres se développaient. On peut toutefois dire que les relations franco-tripolitaines connurent un certain équilibre au début du règne du Youssef Pacha. Cela était dû sans doute à ce que ce dernier avait mis sur pied d'une flotte puissante et respectée en Méditerranée. La France aussi avait une flotte puissante, mais elle a cherché à garder de bonnes relations avec le Pacha pour préserver ses intérêts contre les attaques des pirates tripolitains. Pour cela, elle multipliait les dons au Pacha. On note aussi que la France et la Grande-Bretagne ne versaient pas au Pacha les contributions annuelles que versaient tous les autres pays européens.

Là où l'on se rend compte que malgré tout il avait un certain équilibre dans les relations franco-tripolitaines, c'est lors de l'accord de 1801 dont le contenu ne comportait

aucun article injuste pour Tripoli qui aurait signifié que la France était la puissance qui dictait ses conditions aux autres.

L'équivalence de pouvoir entre les deux pays apparaît aussi dans le fait que la France jouait le rôle d'intermédiaire entre Tripoli et quelques petits pays européens dans le règlement de leurs problèmes. Le Pacha ne voulait pas traiter avec ces pays parce qu'il se considérait lui-même comme étant plus important. Ce qui sûr, c'est que cet équilibre entre la Tripolitaine et la France a finalement été rompu en faveur de la France, surtout dans la période qui a suivi la conférence de Berlin, lorsque les pays européens ont convenu d'unir leurs forces. Cela a coïncidé avec le début de l'effondrement de Tripoli qui devait faire face à des crises économiques et à une multiplication des problèmes internes et externes. À partir de ce moment-là, le déséquilibre semble évident. La France est devenue la partie forte et de nombreux signes prouvent qu'elle a commencé à imposer sa volonté au Pacha. Par exemple, lorsqu'elle oblige le Pacha à désigner Charles X sous le nom de « Padischah » au lieu du titre de Roi. Le traité de 1830 confirme bien sûr la faiblesse de Tripoli vis-à-vis de la France car il porte un coup fatal à l'économie de la Régence et à ses forces militaires mais le gouvernement de Tripoli n'était plus en mesure de le rejeter.

Parmi les faits importants que nous avons atteints est qu'en acceptant l'ouverture de consulats étrangers sur le territoire tripoliteain ainsi que le principe de négociation avec les consuls, Youssef Pacha a consolidé l'ancrage de sa Régence au plan international. Il a pris les mesures nécessaires pour protéger les consuls et leur fournir les moyens d'exercer leur mission. Il contribua ainsi à développer le système diplomatique, par la nomination d'ambassadeurs dans d'autres pays, par l'entretien de correspondances avec les chefs d'États et par l'envoi de missions spéciales lors d'événements exceptionnels. Il a su choisir des diplomates éminents tels que Hassouna Daghies et Mohamed Beit El Mal, qui ont joué un rôle de premier plan dans l'évolution de la diplomatie. On doit donc mettre au crédit de Youssef Pacha l'élaboration de la protection diplomatique de son pays,

On peut dire que cette coopération entre Tripoli et la France était très profitable aux deux pays qui en étaient parfaitement conscient et qui s'entraidaient pour renforcer leur puissance politique aussi bien que commerciale, même s'il existait parfois de fortes tensions.

Enfin, la période choisie de 1795 à 1832 met en évidence l'importance stratégique politique, commerciale, géographique de la Régence de Tripoli pour la France.

Sources et travaux

I Les sources

A. Les sources manuscrites

1. Documents des archives du Ministère des Affaires étrangères (A.M.A.E), Paris :

- A.M.A.E, série C.C.C, volume 29.
- A.M.A.E, série C.C.C, volume 31.
- A.M.A.E, série C.C.C, volume 35.
- A.M.A.E, série C.P.C, Turquie, Tripoli de Barbarie, volumes 1 et 2.
- A.M.A.E, série M.D, TURQUIE, volume 137

2. Dossiers des mémoires de la Chambre de commerce de Marseille Provence concernant la Tripolitaine :

- CCIM, série MQ, 51 / 44, Échelle de Tripoli de Barbarie, administration et commerce.
- CCIM, série MQ, 51 / 45, Échelle de Tripoli de Barbarie, contrôle de la résidence des Français et de la gestion (1804 – 1839).
- CCIM, série MQ, 52/44, Libye (1827-1975).

3. Centre libyen des études historiques

A - Registres du tribunal légitime de Tripoli :

- registre 3B qui couvre les années 1145- H / 1729.
- registre 5A qui couvre les années 1177-1179 H / 1761-1763.
- registre 5B qui couvre les années 1180-1182 H / 1764-1766.
- registre 6 qui couvre les années 1204-1215 H / 11788-1799.
- registre 7A qui couvre les années 1206-1214 H / 1790-1798.
- registre 10B qui couvre les années 1232-1252 H / 1816-1846.

B - Dossier de la famille Caramanli.

C-Section des documents : les documents étrangers :

- dossier de Naples

-correspondances des consuls américains

B. Les manuscrits imprimés

- AL-JABARTI al-Rahamn, *Journal d'un notable de la Cour durant l'expédition française 1798-1801*, Paris, ed. fr. a cura di Joseph Cuoq, Michel, 1979, 427 p.
- BEN GALBUN Muḥammad ibn Khalīl, *Histoire de Tripoli d'Occident. Mémorial des gouvernants et d'évènements de Tripolitaine*, le Caire Fondation des livres culturels, 1998, en arabe, 288 p.
- CAILLIÉ René, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique centrale*, annexes, tome V, London, Altaïr, 1830, 446 p.
- EL-ANSARI Ahmed Bek Naïb, *La douce source de l'histoire de Tripolitaine*, Tripoli, Al-Frgani, 1970, 150 p.
- HASSAN El-Fekih Hassan, *al-yawmiyyat al-libiyya*, Tripoli, Jihād al-Lībīyīn Ḍidda al-Ghazw al-Ṭāli, 1984, en arabe, 977 p.
- HORNEMAN Frédéric, *Le journal du voyageur Frédéric Horneman : voyage du Caire à Mourzouk, capitale du Fezzan, en l'an 1797*, trad. de l'arabe par Mustapha Jawda, Tripoli, al-Firgani, 1968, 183 p.
- LYON George F., *Narrative of travels in northern Africa, in the years 1818, 1819 and 1820*, London, John Murray, 1821, traduit en arabe par Hedi Abou Loqma, Benghazi, Presses de l'Université de Garyounis, 1993, 212 .
- PACHO Jean Raimond, *Relation d'un voyage dans la Marmarique, la Cyrénaïque et les oasis d'Audjelah et de Maradeh*, Paris, librairie Didot Firmin Père et fils, 1827, 404 p.
- QLIFI Ahmed, *Les lettres d'Ahmed Qlibi entre Tripoli et Tunis, en arabe*, réalisé et présenté par Ali Masrati, Tunis, Imprimerie de l'union générale tunisienne, 1976, en arabe, 203 p.
- TULLY Miss, *Letters written during a ten years' residence at the court of Tripoli*, traduit en arabe par Abdeljalil At-Tahher. Tripoli, Dar El-ferjani, 1967, 375 p.
- TULLY Richard, *Letters written during a ten years' residence at the Court of Tripoli*, traduit en arabe par Omar Abou Hajla, Londres, CLOSEX, 1985, 396 p.

II Travaux

A. Les ouvrages

- ABADIE Louis, *Oran et Mers-el-Kebir – Vestiges du passé espagnol*, Paris, SERRE EDITEUR, 2002, 128 p.
- AD-DAJJANI Ahmed, *Des propos sur l'Histoire de la Libye aux dix-huitième et dix-neuvième siècles*, Tripoli, Dar El-mesrati, 1980, en arabe, 122 p.
- AI-KHABBAT Abdallah, *Les relations politique entre la Régencede Tripoli et l'Angleterre 1795-1832*, Tripoli, Dār Lībiyā lil-Nashr wa-al-Tawzī, 1974, en arabe, 336 p.
- ANTIER Chantal, *L'histoire du monde de 1789 à 1918 : Afrique, Amériques, Europe, Extrême-Orient, Océanie*, préface de Théodore Zeldin, Paris, Larousse, 2004, 576 p.
- ARCIER Amaury Faivre de, *Les Oubliés de la liberté : négociants, consuls et missionnaires français au Levant pendant la Révolution (1784-1798)*, Éditions Scientifiques Internationales, Paris, Peter Lang, 2007, 266 p.
- AULT-DUMESNIL Édouard d', *De l'expédition d'Afrique en 1830*, Paris, chez l'éditeur, Rue Saint-Germain des Prés, N 10 bis, 1832, 148 p.
- AYOUB Mahmoud, *Résumé de l'histoire de Fezzan*, Tripoli, Imprimerie libyenne, 1969, en arabe, 124 p.
- BAHIO Mustapha, *Sélection de références dans l'histoire de la Libye*, Libye, Dār Lībiyā lil-Nashr wa-al-Tawzī, 1967, en arabe, 303 p.
- BARGEMONT Alban de Villeneuve, *Histoire de l'économie politique ou études historiques philosophiques et religieuses sur l'économie politique des peuples anciens et modernes*, Paris, Guillaumin, 1841, 489 p
- BAZAMA Mohamed, *La diplomatie libyenne au dix-huitième siècle*, Bengazi, Imprimerie Qorini, 1973, en arabe, 227 p.
- BAZAMA Mustapha, *Cyrénaïque à la deuxième époque ottomane*, Libye, EUAR, 1994, 357 p.
- BERGNA Costanzo, *Tripoli dal 1510 al 1850*, traduit. vers l'arabe par Tlissi Khalifa, Mesrata, Dār El-jamahiria lil-Nashr wa-al-Tawzī, 1985, en arabe, 324 p.

- BEN SMAÏL Omar, *La chute du pouvoir de la dynastie Caramanli en Libye, 1795-1835*, Tripoli, chez l'éditeur al- Firgani, 1966, 546 p.
- BERTEUIL Arsène, *L'Algérie Française*, tome premier, Paris, Dentu libraire-éditeur, 1856, 452 p.
- BISSON Danielle et Jean, *Libye d'hier et d'aujourd'hui*, Paris. Éd. ACR, 2002, 323 p.
- BLONDY Alain, *Le Commerce des oranges entre Malte et la France au XVIIIe siècle*, introduction Salvion Busuttil, Malta, Éd. BOUCHENE, Paris et fondation de Malte, la Valette, 2003, 192 p.
- BOISJOSLIN Claude VIEILH de, RABBE Alphonse, SAINTE-PREUVE Francis Binet de Boisgiroult baron de, *Biographie universelle et portative des contemporains, ou Dictionnaire historique des hommes vivants et des hommes morts depuis 1788 jusqu'à nos jours, tome quatrième*, Paris, chez l'éditeur rue du Colombier N°21, 1836, 952 p.
- BOITEAU d'AMBLY Dieudonné, *Les traités de commerce*, France, Librairie Guillaumin, 1863, 566 p.
- BONNASSIEUX Louis Jean Pierre Marie, *Les grandes compagnies de commerce*, Paris, Plon, 1892, 562 p.
- BOUTIN Abel, *Les traités de paix et de commerce de la France avec la Barbarie 1515-1830*, Paris, A. Pedone, 1902, 622 p.
- BRAVAIS Auguste, *Patria : la France ancienne et moderne, morale et matérielle ou collection encyclopédique et statistique*, vol. 1, Paris, J.J Dubochet, 1847, 1492 p.
- BREDIN Jean-Denis, *Sieyès : La clé de la Révolution française*, Paris, Éditions de Fallois, 1988, 611 p.
- BRUCEST-JOHN Ronald, *Libya and the United States: two centuries of strife*, Philadelphia: Pennsylvanie, 2002, 256 p.
- BRUGUIERE Michel, PINAUD Pierre-François, *Guide du chercheur pour la période 1789-1815*, Genève, Droz, 1992, 201 p.
- CARON Jean-Claude, *La France de 1815 à 1848*, Paris, Armand Colin, deuxième édition, 2002. 139 p.

- CARRIÈRE Charles de, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973, 1111 p.
- CHAMPOLLION-FIGEAC Jacques-Joseph, *Fourier et Général Bonaparte, l'Égypte et les Cent Jours: Mémoires et Documents inédits*, Paris, Firmin Didot frères, 1844, 367 p.
- CHARDIGNY Louis, *Les Maréchaux du Général Bonaparte*, Paris, Perrin, 1987, réédition 1989, 431 p.
- CHARFEDDINE Anaam, *Introduction à l'histoire sociale et économique de Tripoli : ses fondations civiles et commerciales*, Tripoli, Centre libyen des études historiques, 1998, en arabe, 414 p.
- CHARTON Édouard, *Le magasin pittoresque*, Vol. 28, Paris, Taylor institution Library, ST. Giles-Oxford, 1880, 214 p.
- CIRCASSIEN Mustafa, *La fabrication et la circulation des monnaies à Tripoli, 1551-1911*, Tripoli, Dr El-Jamahiriya l'il-Nash Wa-al-Taz, 1991, en arabe, 126 p.
- CLERC Alexandre de, *Recueil des traités de la France, tome troisième 1818-1830*, Paris, Amyot, 1856, 548 p.
- COURTINAT Roland, *La piraterie barbaresque en Méditerranée XVIe-XIXe siècles*, France, GANDINI (1 septembre 2003), 1p.
- COWDERY Jonathan, *American captives in Tripoli: or Dr Cowdery's journal in miniature kept during his late captivity in Tripoli, 1803-1805, traduit en arabe par Abdelkrim Abou Chwireb*, Tripoli, Libye, Dār Lībiyā lil-Nashr wa-al-Tawzī , 1982, 109 p.
- CRETINEAU-JOLY Jacques, *Histoire de Louis-Philippe d'Orléans et de l'orléanisme*, tome premier, Paris, Nabu Press, 2010, 548 p.
- CUSSY Ferdinand de, *Phases et causes célèbres du droit maritime des nations*, tome second, Paris, Leipzig, F.A Brockhaus, 1856, 627 p.
- DEARDEN Seton, *A nest of corsairs – The fighting Karamanlis of Tripoli*, Londres, J. Murray,

1976, 331 p.

- DELLA CELLA Paolo, *Viaggio da Tripoli di Barbaria alle frontiere occidentali del Egitto, traduit par Hedi Abou Qelma*, Benghazi, Presses de l'Université de Garyounis, 1819, 147 p.

- DEARDEN Seton, *A nest of corsaires – The fighting Karamanlis of Tripoli*, London, J. Murray, 1976, 331 p.

- DEBBASCH Yvan, *La Nation française en Tunisie (1577-1835)*, Institut des hautes études de Tunis, Sirey, 1957, 538 p.

- DELLA CELLA Paolo, *Viaggio da Tripoli di Barbaria alle frontiere occidentali dell Egitto*, traduit en arabe par Hedi Abou Qelma, Tripoli, Imprimerie libyenne, 1976 183 p.

- DENHAM Dixon, CLAPPERTON Hugh, OUDNEY Walter, *Voyages et découvertes dans le nord et dans les parties centrales de l'Afrique, exécuté pendant les années 1822 1823 1824*, traduit de l'anglais par MM. Eyries et de la Renadière, tome deuxième, Paris, Arthus Bertrand, 1826, 378 p.

- DUGAT Gustave, *Histoire des orientalistes de l'Europe du XIIe au XIXe siècle*, Paris, Maisonneuve, 1868, 251 p.

- DUROU Jean-Marc, *L'exploration du Sahara*, Paris, Actes Sud, 1993, 381 p.

- E. Rouard de CARD, *La politique de la France à l'égard de la Tripolitaine*, Paris, A. PEDONE, 1906, 47 p.

- E. Rouard de CARD, *traités de la France avec les pays de l'Afrique du nord : Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc*, Paris, A. Pedone, 1906, p. 422 p.

- EL-ALABID Rajab Nsir, *La ville de Mourzouk et le commerce des caravanes du désert, pendant le dix-neuvième siècle*, Tripoli, Centre libyen des études historiques, 1998, 367 p.

- EL-BAHNACI Salah, *Tripoli de l'Ouest : étude de l'histoire architecturale et artistique*, Tripoli, El-afàq El-arabiyya, 2004, en arabe, 150 p.

- EL-KIB Najm Eddine, *Histoire de la découverte de la Libye au nouveau siècle*, Tripoli, Maison de l'édition du livre arabe, 1982, en arabe, 191 p.

- EL-NIHOUM Sadek, *Notre histoire*, Genève, Dar At-Tourath, 1977, 198 p.

- EL-TAKTIK Djamila, *Le royaume de Sangaa islamique à la époque de Mohamed Askia El Kabir 1493-1528*, Tripoli, Dar Maktabat El fikr, 1998, en arabe, 255 p.
- EL ATHM Moaïd, *Voyage dans l'Afrique subsaharienne*, Tripoli, Centre libyen des études historiques, 1973, p. 359.
- EL WAFI Mohamed, *Youssef Caramanli et l'expédition française d'Égypte*, Tripoli, Établissement général pour l'édition et la distribution, 1984, en arabe, 520 p.
- EL ZAIDI Rajab, *La Libye à l'époque des Caramanli*, Benghazi, Dar El-kitab El-arabi, 1974, en arabe, 149 p.
- EYRIS Jean-Baptiste, *Voyage pittoresque en Asie et en Afrique : résumé général des voyages anciens et modernes*, Paris, Furne libraires-éditeurs, 1839, 426 p.
- F. Charles-roux François, *Bonaparte et la Tripolitaine*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1929, 197 p.
- F. Charles-roux François, *France et Afrique du Nord avant 1830*, Paris, Alcane, 1932, 749 p.
- FAIVRE d'ARCIER Amaury, *Les Oubliés de la liberté : négociants, consuls et missionnaires français au Levant pendant la Révolution (1784-1798)*, Paris, Éditions Scientifiques Internationales, 2007, 266 p.
- FÉRAUD Charles, *Les annales libyennes*, traduit vers l'arabe par Mohamed El-Wafi, Tripoli, chez l'éditeur al- Firgani, 1983, 585 p.
- FÉRAUD-GIRAUD, *De la juridiction française dans les Échelles du Levant et de Barbarie*, Paris, A. Durand libraire-éditeur, 1859, 452 p.
- FOLAYAN Kola, *Tripoli during the reign of Yusuf Pacha Caramanli*, traduit en arabe par Abdelkader El-Mahichi, Tripoli, Centre libyen des études historiques, 1988, 24 3 p.
- FREMONT-BARNES Gregory, *The wars of the Barbary pirates*, New-York, Osprey Publishing, 2006, 95 p.
- FROMENT de CHAMPLAGARDE Anne-Charles, *Histoire abrégée de Tripoli de Barbarie 1794 et suite de l'histoire de la Régence de Tripoli de Barbarie. Règne d'Ali Caramanli 1793, collection Histoire du Maghreb, texte présenté et annoté par Alain Blondy*, Paris, Bouchène,

2001, 79 p.

- GAULTIER-KURHAN Caroline, *Mehemet Ali et la France 1805 1849*, Histoire singulière du Général Bonaparte de l'Orient, Paris, Maisonneuve et Larose, 2005, 267 p.

- GENOUDE Antoine-Eugène, *La Sainte Bible, Traduction nouvelle, en latin et en français*, tome premier, Paris, Sapia, 1838, 623 p

- GIRI Jacques, *Histoire économique du Sahel*, Paris, Karthala, 1994, 264 p.

- GLAIRE Jean-Baptiste et autres, *Encyclopédie catholique, répertoire universel et raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers, formant une bibliothèque universelle, avec la biographie des hommes célèbres*, volume 17, Paris, Desbarres, 1848, 1085 p.

- GOLDSMITH France Lewis, *Cours politique et diplomatique de Général Bonaparte comme général en chef des armées républicaines*, tome VII, Londres, R. Juigné, 1816, 680 p.

GRIFFITH Thomas Waters, *L'indépendance absolue des Américains des États-Unis*, volume 1, Paris, Laran, 1798, 149 p.

- H. Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*, tome premier, Paris, Ayer Publishing, 1883, 498 p.

- H. Simmons Edwin Howard, *the United States marines: a history*, New York, Naval Institute Press, 2003, 5 p.

- H.G.Wells, *the outline of history Beng A plain History of life and mankind from primordia life Naneteen*, traduit en arabe par Tawfiq Abdel Aziz Javed, tome 3, Egypte, Kotobarabia, 2006, 297 pages.

- HARIRI Muhammed Mursi, *Al-Idrisi et son rôle dans le voyage géographie*, Égypte, Presse Université, 1985, 108 P.

- HOWARTH Stephen, *to shining sea: a history of the United-States navy 1735-1998*, University of Oklahoma Press, 1999, 631 p.

- J. Etievant, le commerce de Tripolitain dans le centre africain, publié sur la direction de M. Auguste TERRIER, Secrétaire général du Comité, année 1910, vol 20, 277-282 p.

- JOFFRIN Laurent, *Les batailles de Général Bonaparte*, Paris, Seuil, 2000, 238 p.

- JOMARD Edmé-François, *Description de l'Égypte ou Recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'armée française*, Lyon Imprimerie C.L.F. Panckoucke, 1822, 619 p.
- JULLIANY Jules, *Essai sur le commerce de Marseille*, tome II, Paris, Renard librairie du Commerce, 1842, 488 p.
- KAMALI smail, *Documenti inediti sulla caduta dei Caramanli*, traduit par Mohamed Bazama, Beyrouth, Dar Liban, 1965, en arabe, 147 p.
- KOCH Christian, *Tableau des traités entre la France et les puissances étrangères*, tome premier, Paris, Gide, 1802, 530 p.
- KOUROU Franchisco, *La Libye à la deuxième époque Ottomane*, traduit par Kalifa El Telissi, Tripoli, Dar Ek ferjani, 197, 159 p.
- LABOULAYE Édouard, *Histoire des États-Unis : La guerre d'Indépendance 1763-1782*, tome 2, Paris, Charpentier, 1870, 457 p.
- LAFI Nora, *Une ville du Maghreb entre ancien régime et réformes ottomanes*, Paris, L'Harmattan, 2002, 305 p.
- LAMBERT Frank, *the Barbary Wars*, Farrar, Straus and Giroux, 2007, 228 p.
- LAUGIER Adolphe, *Vie anecdotique de Louis-Philippe Roi des français*, Paris, Guiraud et Ch. Jouaust imprimeurs, 1837, 326 p.
- LAURENS Henry, *Napoléon Bonaparte, Correspondance générale 1798-1799*, France, Fayard, 2005, 1266 p.
- LAURENT Paul-Mathieu, *Histoire de l'empereur Napoléon*, Paris, J.-J. Dubochet, 18, 835 p.
- LEDUC Jean, *D'un empire à l'autre, les Pellion, cavaliers et marins au service de l'Afrique 1809-1868*, Paris, Éditions du Gerfaut, 2003, 464 p.
- LENORMAND Paul, *La chambre de commerce et d'industrie de Paris 1803-2003*, Genève, Droz, 2003, 512 p.
- LENS Sydney, *The Forging of the American empire: from the Revolution to Vietnam*, London, Pluto Press, 2008, 469 p.
- LEVY Lionel, *La communauté juive de Livourne*, Paris, L'Harmattan, 1996, 220 p.

- LINON Sophie et REQUEMORA Sylvie, *Les tyrans de la mer : pirates, corsaires et flibustiers*, Paris, Presses de l'Université de 2002, 460 p.
 - LOOS Philippe Werner, *Journal Général de la Littérature Etrangère*, Paris, Treuttel et Wurtz, 1830, 577 p.
 - MAHMOUD Naji, *Histoire de Tripoli de l'Ouest*, Tripoli, Université libyenne, 1970, 240 p.
 - MALKIN Irad, *La France et la Méditerranée : vingt-sept siècles d'interdépendance*, Paris, Leiden, E.J. Brill, 1990, 423 p.
- MARTENS George Frédéric de, *Nouveau Recueil de traité d'alliance, de paix, de trêve, de neutralité, de commerce, de limites, d'échange etc., et de plusieurs autres actes servants à la connaissance des relations étrangères, des puissances et États de l'Europe, tant dans leur rapport mutuel, que dans celui envers les puissances et étant dans d'autres parties du globe depuis 1808 jusqu'à présent*, tome 10, Goettingen, librairie de Dietrich, 1836, 649 p.
- MASSON Paul, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque 1560-1793 (Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc)*, Paris, Hachette, 1903, 678 p.
 - MEZIN Anne, *Les consuls de France au siècle des lumières 1715-1792*, Paris, Anne MEZIN, Les consuls de France au siècle des lumières 1715-1792, Paris, Peter Lang, 1989, 974 p.
 - MILTITZ Alexandre, *Manuel des consuls : Des consulats à l'étranger tels qu'ils ont été institués par les principaux États de l'Europe et des États-Unis de l'Amérique du Nord*, Londres, A. Asher, 1839, 1797 p.
 - MICACCHI Rodolfo, *La Tripolitania sotto il dominio dei Caramnli*, traduit vers l'arabe par Tah Fawzi, Égypte, Institut des Études internationales du Monde Arabe, 1961, 272 p.
 - MONTJOIE Galart de, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, tome premier, Paris, Dentu, 1796, 304 p.
 - MOUREAU François, *Captifs en Méditerranée (XVI^e- XVIII^e siècles) histoires, récits et légendes*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2008, 269 p.
 - MORINEAU Michel, *Pour une histoire économique vraie*, France, Presses Université de Lille, 1985, 512 p.
 - OGOT Bethwell Allan, *Histoire générale de l'Afrique : l'Afrique du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris,

UNESCO, 1998, 605 p.

- OSLER Edward, *The life of admiral viscount Exmouth*, Lenders, Smith elder and Co, Cornhill, 1835, 399 p.

- P. Clausolles, *l'Algérie pittoresque : ou, histoire de la régence d'Alger, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Toulouse, imprimerie de J.B Paya, éditeur, 1845, 491 p.

- PANZAC Daniel, *Les corsaires barbaresques : la fin d'une épopée 1800-1820*, Paris, C.N.R.S., 1999, 311 p.

- PEIGNÉ M.A., *Conversion des mesures, monnaies et des poids de tous les pays étrangers*, Paris, librairie Gauthier-Villars, 1869, 195 p.

- PIEDELIÈVRE Robert, *Précis de droit international public, ou droit des gens*, tome 1, Paris, Elibron Classics, 1999, 613 p.

- PINTA Pierre, *Libye*, Genève, Ed. Olizane, 2007, 346 p.

- PRIMAUDAIE Elie de, *Le littoral de la Tripolitaine, commerce, navigation, géographie comparée*, Paris, Arthus Bertrand, 1865, 204 p.

- PROCHAIN A.N, *Histoire de la Libye à l'époque moderne*, traduit en arabe par Imad Ganem, première édition, Tripoli, Centre libyen des études historiques, 1991, 527 p.

- QUERARD Joseph Marie, *La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France: ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII^e et XIX^e siècles*, tome huitième, Paris, Firmin Didot frères, libraires, 1836, 609 p.

- RAYNAL Guillaume-Thomas, *Histoire des établissements et du commerce des Européens dans l'Afrique*, tome premier, Paris, Cosson, 1826, 417 p.

- ROSSI Ettore, *Storia de Tripoli e della Tripolitania : Dalla Conquista araba al 1811*, traduit en arabe par Tlisi Khalifa, Beyrouth, Maison de l'édition du livre arabe, premier édition, 1974, 575 p.

- ROUARD de CARD Edgard., *La politique de la France à l'égard de la Tripolitaine*, Paris, A. Pédone, 1906, 47 p.

- ROUARD de CARD Edgard, *Traité de la France avec les pays de l'Afrique du Nord : Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc*, Paris, A. Pédone, 1906, 422 p.
- ROUSSEAU Alphonse, *Annales Tunisiennes, ou aperçu historique sur la Régence de Tunis*, Alger, Bastides libraire-éditeur, 1864, 577 p.
- ROZET Claude, CARETTE Antoine, FRANK Louis, HOEFER Ferd, *L'Univers : Histoire et Description de tous les peuples : Algérie, États Tripolitaines, Tunis*, Alger par les capitaines du Génie Rozet et Carette, États Tripolitaines par M. le Dr. Ferd HOEFER, Tunis par le Dr. Louis FRANK, Revu et accompagné d'un précis historique par J. MARCEL, Paris, Firmin Didot frères, Rue Jacob 56, 1850, 237 p.
- SABATIER Daniel, *La Nation française en Égypte, essor et déclin d'une Échelle (1673-1793)*, Paris, Université de Droit, d'Économie et de Sciences Sociales de Paris II, 1976, 12 p.
- SARRUT Germain, Saint-Edme B., *Biographie des hommes du jour*, volume.2, Paris, Krabbe Henri, 1836, 413 p.
- SEBAG Paul, *Tunis, l'histoire d'une ville*, Paris, l'Harmattan, 1998, 685 p.
- SHAKER Mahmoud, *les découvertes géographiques : Motifs - ce qu'ils sont*, Egypte, El-Dar El Arabia Ilolum, 1988, 68 P.
- SHILLIGTON Kevin, *Encyclopedia of Africa History*, volume 2, New York, F.D. Taylor & Francis Group, 2005, 1146 p.
- SIMAAN Arkan , *L'écuyer d'Henri le Navigateur*, Paris, L'Harmattan, 2007, 310 p.
- SINTES Claude, *La Libye antique*, Paris, Gallimard (10 novembre 2004), 128 P.
- SOLÉ Robert, *Les Savants de Bonaparte*, Paris, Seuil, 1998, 251 p.
- SONCARRIEU Gérard, *Magellan - Le premier tour du monde*, Paris, Hachette Jeunesse, 2010, 224 p.
- SOUTHY Robert, Amédée I.R, *Essai sur la constitution pratique et le parlement d'Angleterre, précédé d'une dissertation sur la France comparée à la Grande-Bretagne, et sur les voyageurs français et anglais*, Paris, chez Tournachon-Molin et H. Seguin, libraire, Rue de Savoie, N 6, 1821, 430 p

- SOUTHEY Robert, *Essai sur la constitution pratique et le parlement d'Angleterre*, Paris, Tournachon-Molin et H. Seguin, 1821, 427 p.
- ST-JOHN Bruce Ronald, *Libya and the United States: two centuries of strife*, Pennsylvania, University of Pennsylvania Press, 2002, 256 p.
- TAKER Jilin, *Les batailles de Tripoli entre la flotte libyenne et la flotte américaine au XVIIIe siècle*, traduit vers l'arabe par Omar Diraoui, Tripoli, al-firjani, 1976, 695 p.
- THEUNYNCK Serge, *Économie de l'habitat et de la construction au Sahel*, volume.2, Paris, L'Harmattan, 1994, 947 p.
- TULARD Jean et autres, *Dictionnaire Général Bonaparte*, Paris, Librairie Arthème-Fayard, 1987, 1769 p.
- VANISIS Jean et Abderrahmane, *Histoire du règne d'Ali Caramanli, Pacha de Tripoli de Barbarie*, Tripoli, Centre d'études et de recherches sur le Gihâd, 1978, 25 p.
- VILLEPIN Dominique de, *Le soleil noir de la puissance 1790-1807*, Paris, Perrin, 2005, 568 p.
- WINDLER Christian, *La diplomatie comme expérience de l'autre*, Genève, Droz, 2002, 633 p.
- WINDLER Christian, *Contrôler les agents du pouvoir*, actes du colloque organisé par l'Equipe d'accueil histoire comparée des pouvoirs à l'Université de Marne-la-Vallée, 30, 31 mai et 1er juin 2002, sous la direction de Laurent Feller, France, Presses Universitaires de Limoges et du Limousin (1 février 2005), 5 p.
- WHIPPLE Addison Beecher Colvin, *to the shores of Tripoli*, New York, W. Morrow, 1991, 357 p.
- YAGHI Ismail Ahmad, *l'État ottoman dans l'histoire islamique*, Riyad, Islamic Books, 1995, 328 p.
- ZACKS Richard, *the Pirate Coast*, New-York, Hyperion, 2005, 432 p.
- ZELDIN Theodore, *l'histoire de mode de 1789 à 1918*, Paris, l'Arousse , 2003, 576 p.
- ZELTNER Jean-Claude, *Tripoli, carrefour de l'Europe et des pays du Centre Afrique 1500-1795*, traduit en arabe par Jad Allah Talhi, Misrata, El-dar El-jamahiriyya linachr wa el-tawzia 2001, 448 p.

B. les articles

- ANONYME, "Notice sur les derniers voyages et les dernières découvertes géographiques dans le royaume de Bornou", *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, t. 26, 1825, p. 5-45.
- ASSID-EL-ABD-SALAM-CHABIGNY "Relation d'un voyage de Fez à Timbouctou, fait vers l'année 1787", *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, t. 7, 1820, p. 5-51
- AVEZAC "Analyse géographique du voyage de René Caillé chez les Maures de Berâkmah en 1824-1825", *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 2^e série t. 10, 1838, p. 129-144
- AVEZAC "Analyse géographique d'un voyage de MM. Caillé, Huard-Bessinière, Potin-Paterson et Paul Holl au lac Paniéfoul et au pays Yolof en octobre, novembre et décembre 1839", *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 2^e série t. 14, 1840, p. 193-216.
- BOWDICH, M.T.E. "Relation des découvertes des portugais dans l'intérieur de l'Afrique entre Angola et Mozambique", *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, t. 23, 1824, p. 203-234
- BOUADJILA Mohamed, "La concurrence franco-anglaise en Libye à l'époque de Youssef Pacha Caramanli", *Magazine de recherche en histoire*, 15^e année, Tome 1, Tripoli, janvier 1993, Centre libyen des études historiques, en arabe, p.161-189.
- Anténor de CALIGNY, "Expédition de Tripoli, le navigateur", *revue maritime*, 1^e série t. 5^e, Paris, Souverain, 1836, 190 - 199 P.
- Carl Ritter de Berlin, "Soudain occidental et de cours de Niger", *nouvelle annales des voyages et des sciences géographiques*, nouvelle série 39^e, t. 3, 1854, 257- 297.
- Conrad Malte-Brun, "notice sur la ville et le gouvernement de Timbuctoo", *annales des voyages, de la géographie et de l'histoire ou Collection des voyages nouveaux les plus estimés*, t. 14, 1811, P. 5-102.

- D'Avezac, "des études géographiques en France et l'Angleterre", *revue universelle: bibliothèque de l'homme du monde et de l'homme politique au XIX^e siècle*, 3^e année, t.1, 337-362.
- DELLA CELLA, P. "Voyage de Tripoli de Barbarie aux frontières occidentales de l'Égypte, fait en 1817", *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, t. 17, 1823, p. 145-227.
- E. Pellissier de REYNAUD, "La Régence de Tripoli", *Revue des deux mondes*, 25^e année, t. 12, 1855, p. 5-48.
- EL-HADDAR Khaled, "La visite du voyageur espagnol Ali Bey El-Abbassi à Tripoli au début du XIX^e siècle", *Revue du patrimoine du peuple*, numéro 1, Tripoli, Centre libyen des études historiques, 1999, en arabe, 180 p.
- El-Naji Al-Harbi, "Construction de la ville Cyrénaïque", *Magazine de recherche en histoire*, 15^e année, t. 1, Tripoli, janvier 1993, Centre libyen des études historiques, en arabe, p.247-255.
- DELAVALD, L. "Les portugais dans l'Afrique Centrale avant le 17^e siècle", *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 6^e série t. 17, 1879, p. 358-366.
- F. Élie de La Primaudaie, "le littoral de la Tripolitaine", *Annales des voyages, de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie*, t. 3, 1865, p. 5-5.
- FAIDHERBE, "Lecture sur les relations ethniques des Lybiens et des Égyptiens", *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 2^e série t. 7, 1872, p. 612-614
- G. Valbert, "le voyage de M. Félix DUBOIS à Tombouctou", *La revue des deux mondes*, 17^e année, t. 139, 1897, p. 205- 216.
- Garderirs Chronicl, "voyage d'exploration dans l'Afrique", *Revue horticole*, série 4^e t. 3, 1854, p. 405-412.
- GIRARD, B., "La Tripolitaine ou Régence de Tripoli", *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux*, n^o 23, 1900, p. 189-194

- L. Delavud, "mouvement géographique", *Revue de géographie*, 6^e année, t. 31, 1892, p. 36-42.
- M. Fix, "1^{er} procès-verbaux des séances", *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, t. 7 et 8, 1827, p. 156-161.
- MINUTOLI, H. "La Libye et ses habitants", *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, 2^e série t. 4, 1827, p. 71-96.
- JACKSON, J.G. "Notice sur la ville et le gouvernement de Timbouctou", *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, t. 14, 1811, p. 5-29.
- JOHNSON Marion, "Le commerce de plume d'autruche au milieu de XVIII^e siècle", *Journal de la recherche historique*, troisième année, volume 1, Tripoli, Centre libyen des études historiques, 1981, en arabe, 220-267 p.
- JOMARD, A.M. "Notice historique sur la vie et les voyages de René Caillié. Discours lu à la séance publique de la Société de géographie du 10 décembre 1838", *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 2^e série t. 10, 1838, p. 330-358.
- JOMARD, A.M. "René Caillié et le Docteur Barth à Tombouctou", *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 4^e série t. 7, 1854, p. 345-361
- HARRISSE Henry, "Christophe Colomb et Savon", *Revue historique*, Paris, Librairie G. Bailleère, 1887, série², t. 35 p 59-92.
- HEBENSTREIT, J.E. "Voyage à Alger, Tunis et Tripoli, entreprises aux frais et par ordre de Frédéric-Auguste, roi de Pologne, etc, en 1732", *Nouvelles annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, 2^e série t. 16, 1830, p. 5-90.
- H.L.M, "Tembouctou(nouvelle exploration de lieutenant Palat)", *Revue française de l'étranger et des colonies*, t. 2, 1885, P. p. 480-486.
- M. BAJOT, "meurtre de Laing et Clapperton", *Annales maritimes et coloniales*, 2^e série, t.1, 1828, p 957-962.
- Navarrete Martin Fernandez de, "Collection des voyages et des découvertes maritimes des Espagnoles, depuis la fin du XV siècle", *nouvelles annales des voyages, de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie*, 2^e série t. 8, 1829, p. 115-116.

- Paul MERRUAU, "Voyage au sahara", *Revue des deux mondes*, 21^e année, t. 10, 1856, p. 245-767.
- Richard et John Lander, " journal d'une expédition", *Revue européenne*, par les rédacteurs du correspondant, t. 4, 1832, p. 137-154.
- René Caillié, René Caillié, "voyage à Temboctou et à Jenné, ect", *Revue des deux Mondes*, 2^e série t. 1^{er}, 1830, p. 60-87.
- SLOUSCH Nahoum, "les juifs en Tripolitaine", *Revue du monde musulman* 2, E. Leroux, 1907. 28 - 34 p.
- SLOUSCH Nahoum, "La Tripolitaine sous la domination des Karamanli", *Revue du monde musulman* 6, E. Leroux, 1908. 58 - 454 p.
- VADALA Ramire, "Essais sur l'histoire des Karamanli, Pachas de Tripolitaine de 1714 à 1835", *Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, tome VII, 1^{er} sem., Paris, 1919, p. 177-288.
- VENTURE, M., "Notions sur le royaume de Fezzan et sur la route qui y conduit en partant de Tripoly de Barbarie", *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 2^e série t. 4, 1835, p. 185-195.
- WIET, E., "La Tripolitaine", *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 5^e série t. 20, 1870, p.177-193.

Annexes

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1. Lettre du consul général de France à Tripoli adressée à messieurs de la Chambre de commerce de Marseille (datée de 1832).....	645
Annexe 2. Registre 6 page 31, registres du tribunal légitime de Tripoli années 1204 à 1215 H / 1788-1799	648
Annexe 3. Registre 7 page 30, registres du tribunal légitime de Tripoli année 1206 à 1214 H / 1790-1798..	650
Annexe 4. Registre 6 page 95, registres du tribunal légitime de Tripoli années 1204 à 1215 H / 1788-1799.....	652
Annexe 5. Lettre de Auguste Donnadiou à la Chambre de commerce de Marseille (15 avril 1828).....	654
Annexe 6. Le jugement du 29 août 1832.	658
Annexe 7. Rapport du capitaine du navire français qui avait la tâche de jauger la situation à Tripoli et de voir si celle-ci était prête à faire la paix avec Naples.	682
Annexe 8. Les correspondances entre M. Joseph Beaussier et le consul Rousseau (14 août 1830)	685
Annexe 9. Lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille (13 septembre 1804).....	688
Annexe 10. Lettre du consul de Naples au ministre des Relations extérieures de Naples (12 juillet 1831)	691
11. Lettre du consul de Naples au ministre des Relations extérieures de Naples (5 juillet 1832).....	693

ANNEXE N° 1

Lettre du consul général de France à Tripoli adressée à messieurs de la Chambre de commerce de Marseille (datée de 1832)

l'employant avec économie, elle me mettra à même de rendre ma maison d'écumment habitable, et je reconnais, Messieurs, toute l'obligation que je vous dois de la part que vous avez eue à me faire accorder cette somme

Comme il n'y a pas de députés de la nation dans cette échelle, je vais conformément à l'art. 5. de l'ordonnance du 4 novembre 1824, délivrer sur votre trésorier un mandat de 10,000 fr. à l'ordre de mon chancelier M^r Rollier de la part de qui ce mandat sera présenté quittance par lui, et je vous prie de vouloir bien donner vos ordres

CONSULAT GÉNÉRAL
de
FRANCE
à
TRIPOLY DE BARBARIE

Tripoly & Barbarie le 26 Mars 18...

N^o:

Messieurs



J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire pour m'informer
que, ainsi que vous l'avez proposé,
une somme de dix mille francs a été,
par décision royale du 31 R^{bre} dernier,
allouée à cette échelle pour achever
la restauration de la maison Consulaire

quoique cette somme ne soit que la
moitié de celle que le corps de la nation
de ma résidence avait demandée pour
cet objet, j'espère cependant qu'en

Messieurs de la Chambre de Commerce de Marseille

1832

Crippy 29 Barbouin

le 26 Mars

Le Consul Général

présente la Charlotte
qui il s'est pris à la char
me de l'événement d'un
mandat de f. 10000 -

Op. de M. Cottier

son char d'attirer - je

été offerte aux égarés.

De la mer Comtalain

**Traduction du Registre 6 page 31, registres du tribunal légitime de Tripoli années 1204 à
1215 H / 1788-1799**

Après que Oumar Ben Hammad Elbalazi déposa plainte contre Abd Allah Ben Youssef Elbaqqar, il trouva Oumar déjà cité, chez Abd Allah, cité lui aussi, un esclave mâle nommé Belkhayr. Cet esclave déjà cité, a été perdu par Oumar, cité ci-dessus. Abd Allah, déjà cité, affirma que l'esclave se trouvait en sa possession par une attestation de sa main. Abd Allah prétendit que l'esclave lui avait été confié par Echeikh Mohammed Ben Anbah Elmistrati pour le mettre en vente à son compte et pour qu'il utilise la somme ainsi obtenue de cette marchandise après cela. Echeikh El Faqih Elqadi Sidi Elhaj Mohammed Ben Sidi Abi Bakr Afendi a accordé un délai de vingt jours à partir de cette date à Abd Allah déjà cité, pour qu'il prouve que l'esclave lui a été envoyé par Echeikh Mohammed déjà cité. Mohammed Bou Anbah, déjà cité, sera présent et attestera en connaissance de cause. Fait le douze du mois de chawal de l'année mille deux cent cinq.

ادعى حيدر الطيال من محمدين التويج الوكيل من الحاج المبروك المبروك بومدين على العيسى
 محمد علي تعييج الوكيل من محمد بن الحاج المبروك المبروك المبروك بلع و يوسف بن صويبة
 اميلين من فيو السودان واحدة بسبعة واربعين الف دينار و ثمانية باربعين الف دينار الى
 تعييج و قبض منه من اللامة الثانية المذكورة العدد المذكور و قد ايد يوسف بن صويبة المذكور للحاج
 المبروك المذكور اميلين من الحاج المبروك المبروك بلع و يوسف بن صويبة المذكور للحاج
 المبروك المذكور لعمير مساعد المذكور و قد ايد يوسف بن صويبة المذكور يعطيك من اللامة الاولى التي للحاج
 و اربعين الف دينار المذكور و قد ايد يوسف بن صويبة المذكور يعطيك من اللامة الثانية التي للحاج
 سبعين الف دينار المذكور و قد ايد يوسف بن صويبة المذكور يعطيك من اللامة الثالثة التي للحاج
 بذلك و يسئله الجواب بل جلالة العفنة المبروك بلع و يوسف بن صويبة المذكور للحاج
 الحاج المبروك المذكور من اللامة الاولى المذكور هذا ملو و فيج بينهما مرد عوى و جواب
 و به نهد عليهم بوزنك اي بلانسيب فيه عنهما و غيرها في الحلال الجائزة و في العفنة و العفنة
 شعلان عام تسعة و عشرين و الف ماضة العفنة الف دينار و في اخر الف دينار تحت
 و في غير ثمانية الف دينار من سنة تسع و عشرين و الف ماضة العفنة الف دينار و في اخر الف دينار تحت
 و في غير ثمانية الف دينار من سنة تسع و عشرين و الف ماضة العفنة الف دينار و في اخر الف دينار تحت

في غير ثمانية الف دينار من سنة تسع و عشرين و الف ماضة العفنة الف دينار و في اخر الف دينار تحت

الكرامة اجل العفنة الف دينار من سنة تسع و عشرين و الف ماضة العفنة الف دينار و في اخر الف دينار تحت

**Traduction du Registre 7 page 30, registres du tribunal légitime de Tripoli année 1206 à
1214 H / 1790 à 1798**

Hassan Attabbal Ibn Mohammed Ettoumi, chargé des affaires de Elhaj Elmabrouk Ben Bou Moudir, déposa plainte contre Elfaqih Mohammed Ben Ali Taytaa. Le chargé d'affaires de Mohammed Ben Elhaj Ibrahim Ben Saad, prétend que Elhaj Mabrouk cité, a vendu à Ben Youssefmoment, et la deuxième au prix de quarante mille riyals. Il reçut du rix de la deuxième déjà citée, le prix cité. Youssef Ben souwweyd déjà cité dit à Elhaj Elmabrouk déjà cité, va voir Mohammed Ben Elhaj Ibrahim Ben Saad pour qu'il te donne le prix de la première esclave. Elhaj Elmabrouk cité revient chez Mohammed Ben Saad cité, et lui dit : Youssef Ben Souwweyd m'a dit, dit à Mohammed Ben Saad qu'il te donne quarante sept mille riyals que tu lui réclame. Il lui répondit : je te les donnerai. Après cela, eut la mésentente entre Youssef Bey, son père et son frère. La ville fut cernée, et il ne lui donna rien, et jusqu'à présent, il le lui réclame et attend la réponse. Cette réponse sera celle de Elfaqih Mohammed déjà cité, que votre chargé d'affaires Mohammed Ben Saad cité, a remis à votre chargé Elhaj Mabrouk cité le prix de la première esclave, le prix demandé cité. C'est ce qui arriva entre eux en plainte et en réponse, et il confirma cela, c'est-à-dire, ce qui a été dit les concernant. Le vingt deux du mois de chaabane de l'année mille cent neuf.

Traduction du Registre 6 page 95, registres du tribunal légitime de Tripoli années 1204 à 1215 H / 1788-1799

Remerciements à Dieu,

L'honoré Mohammed Ben Mohammed Elhellaoui, le chargé d'affaires de Mohanna Ben Elhaj Saïd Ben Othman Ejjerbi, a présenté une plainte au nom de son employeur déjà cité, contre Mahmoud Ben Soulayman Ben Marzouq Ejjarbi, concernant neuf milles ryals, monnaie de Tripoli, que lui envoya Elhaj Ali Ben Ramadane Elmayzarani, qui sont le prix d'une esclave femme du Soudan. En dehors de cela, ce ne serait pas totalement conforme à la justice. Cela en présence de l'accusé Mahmoud Ben Soulaymane déjà cité, lui-même. Cela a été constaté.

ANNEXE N° 5

Lettre de Auguste Donnadiou à la Chambre de commerce de Marseille (15 avril 1828).

Copie

Trieste le Barb^e 24 Juin 1828

Messieurs les Membres de la Chambre de Commerce de Marseille

Messieurs



autorisé par M^{rs} le Consul G^{ral} de France, en cette résidence à exercer par
interim les fonctions de Député de Commerce français en l'absence de mon frère
Aug^t Donnadiou que des affaires ont appelé à s'occuper pendant quelques jours
à Bengali j'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 15 avril reçue le 4 de Barb^e
par la voie de Barb^e et de vous adresser en conséquence
la comptabilité de votre envoi vous avait été adressée & qui n'obtient par encore
en votre pouvoir & de la date de votre susdite lettre, vous paraissez depuis
avoir établi sans succès communication & j'appréhendais avec plaisir que vous ayez
approuvé la forme dans laquelle elle vous eût été présentée & que n'ailleurs sous le
voile d'insinuation M^r Aug^t Donnadiou des bons conseils fait à son traité de f.
f. 1800 & de sa libération à une autre traite de f. 2000. traité dans l'ancien par lui
& l'agrandissement de l'Eglise catholique par sa manœuvre par de l'informe
par les premières occasions pour Bengali à son départ pour cette ville le 8 mai de m^r f.
un changement de plan arrêté par M^r le Consul G^{ral} & de vous adresser la comptabilité de
Dépense pour la réparation de l'hôtel de l'Evêque & de l'Eglise pendant le 1^{er} 3^{es} 1828.
après de instances & de sollicitations renouvelées chaque jour & qui ne devaient par être
indifférents tout au moins lorsqu'il s'agit de service du Gouvernement j'ai obtenu
hier enfin l'unique signature que M^r le Consul avait à opposer sur ce point. Je
n'entre dans une explication que parce que j'en puis me résoudre à supporter un soupçon
de négligence lorsqu'il n'a par été encouru par moi. vous trouverez sous le pli de la
présente la dite comptabilité accompagnée de la lettre d'envoi de M^r A^g Donnadiou sous la
Date du 15 avril 1828

Je ne terminerai par, Messieurs, sans protester de l'exactitude que
je m'efforcerai d'apporter dans le mission qui m'est momentanément confiée & sans
me féliciter de rapporter que j'aurai l'avantage d'avoir avec vous par suite de cette
circonstance

J'ai l'honneur d'être avec considération & Dévouement votre très humble
& très obéissant serviteur signé M^{rs} Donnadiou

245.

Epipoli de B^e, le 24. Juin 1836.

à Messieurs les Membres de la Chambre de Commerce de
Marseille



à Marseille.

Messieurs,

Autorisé par M^r le Consul Général de France, en cette
résidence à exercer par intérim les fonctions de Député du Commerce
à l'absence de mon frère, Auguste Donnadieu que des affaires
particulières ont appelé & retient pendant quelque temps à Bengasi, j'ai
l'honneur de répondre à votre lettre du 15^e avril, par le Com
mandant par la voie de Malte.

Les Comptabilités dont l'envoi vous avait été demandé &
qui n'ont pu être portés à votre pouvoir à la date de votre dernière
lettre, ont été pourvus depuis, & ayant été établies sur
un modèle communiqué, j'apprendrai avec plaisir que vous
ayez approuvé les formes dans lesquelles elles vous ont été présentées
& que d'ailleurs vous les ayez trouvées en règle.

Vous instruisiez M^r Auguste Donnadieu du bon accueil
fait à une traite de 40000^{fr}. & de celui réservé à une
autre traite de 20000^{fr}. toutes deux fournies par lui sur M^r
Notre trésorier, pour subvenir aux dépenses ayant pour objet
la réparation & l'agrandissement de l'Eglise Catholique. je ne
manquerai pas de l'en informer par la première occasion pour
Bengasi.

À son départ pour cette ville, le 8^e mai d^e, mon frère

2567.

me chargea de faire arrêter par M^r le Consul &
vous adresser la Comptabilité des Dépens pour la répa-
re de l'hôtel Consulaire & de l'Eglise pendant le séjour de
après des instances & de sollicitations renouvelées chez
& qui ne devraient pas être nécessaires, tout au moins
l'agit du service du Gouvernement, j'ai obtenu hier
l'unique signature que M^r le Consul avait à appor-
ces pièces. je n'entre dans ces explications que parce
ne puis me résoudre à supporter les soupçons de négligence
lorsqu'il n'a pas été avoué par moi. Sans trouver
te plus de la présente la dite Comptabilité, accordez
la lettre d'avis de M^r Auguste Donnadieu Lyon le
15. avril de

je ne terminerai pas, Messieurs, sans protester
& de l'exactitude que j'en offre en appoyant sur
qui m'ont momentanément confié, & sans une félicité
rapports que j'aurai l'avantage d'avoir avec
suite de cette circonstance.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, avec toute la
dévotion,

Messieurs,

Très humble &
obéissant serviteur

M. Donnadieu

N^o 564.

Copie

Ceipoli de Barb. 18 Avril 1828.



Messieurs les Membres de la Chambre de Commerce de Marseille
Messieurs.

En l'honneur de votre adresse ci-joint le piece et apres constatation le Depot fait pendant le 1^{er} 3^{es} 1828 pour la restauration de l'Hotel de la Ville et pour la réparation et l'agrandissement de l'Eglise Catholique de cette ville, en piece constatent en

5 mandats de Mous^r le Consul Gen^l en cette résidence acquittés par moi, pour dépenses relatives à la restauration du Consulat.

1 mandats des mêmes finitions acquittés par moi pour dépenses relatives aux réparations de l'Eglise.

1 Etat Général des recettes et Dépenses pendant le dit trimestre auquel il résulte un solde de f. 8164^{rs} 66^{cs} à reporter en recette dans le compte de 3^{es} trimestre, sur laquelle somme f. 4840^{rs} sont déposés dans les Caisse de la Chamellerie du Consulat.

Je prie Messieurs de vouloir bien m'accuser réception de ce qui précède.

Je profite de cette occasion pour vous confirmer ma lettre du 2^{me} Mars 1828 de même moi dirigée par le voie de Lunin, et de l'Etat, ainsi que celle du 13/27 du même mois dirigée par M^{lle} de Lunin, le défaut absolu de communication directe sur tout dans le cas de nous faire parvenir la présente par la voie de Livourne sous couvert de M^{le} le Consul de France dans la dite ville, pour éviter s'il est possible, les frais de poste de ce joli volageux de là jusqu'à sa destination.

J'ai l'honneur d'être avec considération & dévouement Messieurs votre

Très humble & très
obéissant serviteur
Signé — Auguste Dornedieu

Le jugement du 29 août 1832

Copie

Extraits des registres du greffe du tribunal de
Première instance de ^{la ville de} Marseille.

Louis Philippe roi des Français à tous Princes
et à venir Salut.

Le Tribunal de première instance de la ville de
Marseille a rendu le jugement dont la teneur suit.

En la Cause des Dénominés ci-après

1^o Les sieurs Pierre Gallinier négociants, Domiciliés
et Demeurans à Marseille, ayants comparu etant
aux droits du sieur Melly D'Arbigny de Genève.

2^o Le sieur Félix Pommier ancien Echauffeur ancien
Négociant, Domicilié et Demeurant à Lyon.

3^o Les sieurs Carotte et Minguet, anciens négociants
Domiciliés et Demeurans à Paris.

4^o Et les sieurs Jean Joseph Castin et propriétaire
Domicilié et Demeurant à Marseille

Contre Demandeurs par exploit de citation des 28
Novembre 1831, 28 Mai et 22 Juin 1832, ayant M^r
Bagnon pour avoué d'une part.

Contre

1^o Les sieurs Rivet receveur s^r, anciens Nég^s Domiciliés
et Demeurans à Marseille,

2^o Le sieur Lagagne Négociant, Domicilié et Demeurant
à Clermont.

3^o Les sieurs Marie Mouron s^r Nég^s Domiciliés
et Demeurans à Perpignan.

4^o Le sieur Gely, Nég^s Domiciliés et Demeurant à St Denis

5^o Le sieur Collot ancien receveur général aujourd'hui
propriétaire Domicilié et Demeurant à Paris.



6.° Les sieurs Wischem et Nijouen, Domestiques & Demeurans à Bale en Suisse.

7.° La Dame Françoise Linc, épouse de sieur Gabriel de Ripe, vequiant, de son mari existée et autorisée en qualité d'heritière bénéficiaire de sieur Jean Linc son père. Et ledit sieur Ripe procédant conjointement avec ladite Dame Françoise Linc son épouse.

L'un et l'autre Domestiques et Demeurans ensemble à Moron, département Des Basses Pyrénées.

8.° Et le sieur Nicolas Chéde, ancien négociant autre fois Domestique à Marsaille, et dont le Domicile, la résidence ou la Demeure actuels sont inconnus.

Tous Défendeurs, les premiers, second et troisième & sixième ayant M. Desolliers pour avoué, les quatrième et cinquième ayant M. Cuvier, pour avoué, le Septième ayant M. Debeuil-Martin pour avoué et le Domicile D'ignorant.

Faits:

Toutes les parties en cause à l'exception du sieur Nicolas Chéde sont depuis plusieurs années créanciers du sieur Kapuna d'Albis de Tripoli de Barbarie, par suite des engagements de Commerce que celui-ci avoit contractés lors de sa résidence à Marsaille.

Après bien des démarches faites à Tripoli par plusieurs desdits créanciers pour réclamer le paiement de ce qui leur étoit dû par le sieur Massona d'Albis, M. le Baron Roussier, Consul général de France & chargé d'affaires à Tripoli traitant d'un intérêt général du Français d'Albis, conclu en 1829 avec le Pacha et le Bey de Tripoli, par les p. arres de ce dernier un arrangement par lequel le Pacha et le Bey s'engagèrent personnellement à verser dans le mains du Consul une somme de 7026 Pistes fortes pour être réparties auxdits créanciers et au moyen d'impositions de cinquante à cinquante cinq pour cent de leurs créances respectives, l'égard du sieur Kapuna d'Albis qui se trouvoit dans l'impossibilité absolue d'acquiescer en

3

Le Consul de France instruit par la Chambre
de Commerce de Marseille de cet arrangement est la
chargé d'effectuer la répartition de la somme promise.

À l'ordre de cette somme, le Consul de France lui
fit passer une somme de dix-neuf cent vingt quatre
Livres fortes au fait 10,270 fr. provenant du
premier paiement fait par le Pacha et le Bey de Tripoli.

Les six Mille Livres que le Pacha et le Bey de
Tripoli avaient encore à compter aux termes de leurs
arrangements, furent envoyées plus tard & comprises
dans une somme adressée à la Commission de
l'acquisition des finances étrangères à Paris, comme
Normant & Courcier le Baron Neufbeau qui indiqua
que les six Mille Livres fortes et les intérêts en
provenant concernaient les prisonniers. D'où une
difficulté et devaient être envoyée à la Chambre de
Commerce de Marseille chargée d'en faire la répartition.

Le Etat Nominal des dits prisonniers ayant droit à
cette répartition, existe à la Chambre de Commerce de
Marseille.

Voici le Tableau de répartition tel qu'il a été
communiqué par la Chambre de Commerce de Marseille.

1.° Les sieurs Pierre Colline & Co. comme étant aux
droits de sieur Melly-Duchêne de Genève sur un
Capital de dix mille Sept cent quarante Sept francs
quarante Sept centimes. ci - - - - - f. 10,747. 47

2.° Le sieur Ekiaffait sur un Capital de
Cinq mille huit cent quarante Sept francs
Soixante Centimes. ci - - - - - " 5,847. 60

3.° Le sieur Joseph Cabrol, sur un Capital
de Deux Mille francs ci - - - - - " 2,000. "

4.° Les sieurs Nivet & Co. sur un - - - - - f. 10,000. 00

Report. Fr 18,595. 07

- Capital De Neuf Mille Six cent six francs
quatrevingt deux centimes. ci " 9,606. 97
- 5.° Le Sieur Sugagne sur un Capital
De quatre Mille francs. ci " 4,000. "
- 6.° Les sieurs Marie & Maurice freres
sur un Capital de trois Mille quatre cent
Cinquante sept francs dix huit centimes. " 3,457. 6.
- 7.° Le sieur Gelly sur un Capital de
Cinq Mille deux cent cinquante deux francs
quarante sept centimes " 5,252. 67
- 8.° Le sieur Collet sur un Capital de deux
Mille huit cent quatre vingt francs. ci " 2,880. "
- 9.° Le sieur Carrette & Monquet sur
un Capital de sept Mille deux cent quatre
vingt cinq francs Cinquante cinq centimes. " 7,291. 99
- 10.° Les sieurs Wischer & fils sur un
Capital de cinq Mille sept cent quatre vingt
deux francs Septante cinq centimes. " 5,782. 78.
- 11.° Les heritiers Du sieur Jean Lina sur un
Capital de vingt deux mille cent francs. " 22,100. "

Total Des sommes admises à la
Repartition Sixant dix huit Mille Neuf
Cent sixant six francs quarante centimes f. 78,966. 40

Les Creances Comprises Dans le Tableau De
Repartition ci. Dessus risultent des titres ci. apres .

1.° Pour les sieurs Galline & c. de cinq billets, ensemble
deux Mille sept cent quarante sept francs quarante sept
centimes. Lausent par le sieur papina & c. de
Despine freres & c. tous eueyis à Parisville par lesieur
Eclair. L'avis. du B. No. de 2000 fr. est en son tour.

1820. f. 99 C. 1. le 1^{er} février suivant un ordre payé.
 un de 1948 f. 78 C. 1. échue à la même époque, f. 99
 C. 2. Le même jour, Reçu 10 f. 78 C. 1. un de 3000 f.
 échue fin Mars 1820. f. 179 C. 2. le 1^{er} juillet suivant
 Reçu 16 f. 50 C. 1. un de 2000 f. échue à la même
 époque f. 178 C. 2. le même jour Reçu 11 f. et un de
 1998. f. 126 C. 1. échue à la même époque f. 179 C. 1. le
 même jour Reçu f. 90 C. 2.

2^o Pour le sieur Chastot de deux billets ensemble
 de 3847 f. 60 C. 1. payés par le sieur Bassano d'Albis, à
 l'ordre des sieurs Despine frères qui échus fin avril 1820.
 surpayés à Noailles le 2. Nois. suivant pour le sieur Clément
 qui a perçu pour un billet de 2847 f. 60 C. 1. f. 158 C. 5
 15 f. 42 C. 1. et pour un autre billet de 3000 f. 153 C. 2
 16 f. 50 C. 1.

3^o Pour le sieur Castinel d'un billet de la somme de
 2000 f. d'ausculté par le sieur Badelly, ordre Despine
 frères qui a été payé par le sieur Bassano d'Albis, échue fin
 février 1819. surpayé le 1^{er} Mars suivant par le sieur Clément
 qui a perçu un ordre payé.

4^o Pour les sieurs Carrette et Monnier d'un billet de
 la somme de 2956 f. 25 C. 1. payés par le sieur Bassano
 d'Albis, ordre Despine frères qui a été payé fin février
 1820. surpayé le 3 février suivant f. 122 C. 2. pour le sieur Clément
 qui a perçu 12 f. 98 C. 1.

5^o De deux traites ensemble de 1915 f. 30 C. 1. tirées
 par le sieur Bassano d'Albis sur Livourne & non enreg. C. 1.

6^o Pour le sieur Lugué, d'un billet de 4000 f. d'ausculté
 par le sieur Bassano d'Albis, ordre Despine frères qui a été payé
 fin juillet 1820. surpayé le 2 août suivant, pour le sieur
 Chamber qui a perçu 22 francs.

7^o Pour les sieurs Rivet de deux billets
 de 6000 f. suivant par le sieur Bassano d'Albis, ordre
 Sathakini f. 10. échue le 19 juin 1820, surpayé le 16 du
 même mois par le sieur Clément f. 186 C. 2. qui a perçu

6
 Et d'une traite tirée de Genes le 5 Juin 1819, de
 3600 fr. 96 c. par les sieurs Drago et Valseser, sur le sieur
 Haddana d'Albis, visée pour timbre à Lyon le 10 Juin 1819
 et non enregistrée.

7^e Pour les sieurs Marie Mouron sur un billet de
 2557 fr. 60 c. souscrit par le sieur Haddana d'Albis, ordre
 de paiement tiré à la échéance d'Avril 1820, enregistré par le sieur
 Chappuis, le 4^e Mai suivant, f. 32 c. n. n. 19 fr. 03 c.

8^e Pour les sieurs Szesched et Feb. de deux billets, ensemble
 de la somme de 4782 fr. 75 c. souscrits par le sieur Haddana
 d'Albis, échus fin Juillet 1820, enregistrés par le sieur Lemoine
 le 1^{er} Août suivant, l'un de 3000 fr. 50 c. l'autre de 1782 fr. 75 c. n. n. 15 fr. 40 c.

9^e Pour le sieur Collot, d'une traite tirée par le sieur Haddana
 d'Albis sur la Hollande non enregistrée.

10^e Pour les sieurs Joly de deux billets, souscrits par le sieur
 Haddana d'Albis, ensemble de la somme de 4242 fr. 47 c.,
 ordre de paiement tiré à la échéance fin Mars 1820, l'un de 2942 fr.
 enregistrés le 3 Avril suivant par le sieur Chappuis, f. 47 n. n.
 6 fr. 93 c. et l'autre de 4000 fr. le même jour, f. n. n. 22 fr.

11^e Et pour la dame Perissé de deux traites de sieurs Haddana
 d'Albis, non représentées & non enregistrées.

Parmi les Créanciers, il y a le sieur Jean Lina, représenté
 aujourd'hui par sa femme Lina épouse Perissé sa fille & son
 héritière.

Ce Créancier au lieu d'abandonner pour 30,000 fr. ne l'a
 plus été après que pour 22,100 fr. à la suite d'une rectification
 dont cette créance a été l'objet, portant notamment sur
 la somme de 8000 fr. concernant le sieur Nicolas Chisée et
 que les époux Perissé ont perdus à comprendre dans leur
 Créance par le motif qu'ils étaient venus ou exposés à
 une responsabilité envers le sieur Chisée à raison de cette somme.

Le 28 Novembre 1821, les Demandeurs ont fait assigner devant
 le Tribunal Civil de Marseille, les Défendeurs à l'exception du
 sieur Chisée pour être procédé entre eux à la répartition
 de fonds. Dont il s'agit d'après les bases établies pour les
 arrangements pris entre M. le Baron Rousseau, Consul de

Sieur Hassuna d'Alie, et le Bey et le Pacha de Tripoli, stipulant dans l'intérêt d'Espouza d'Alie, leur parent et d'après les bases établies dans l'état nominatif des créanciers & des sommes à eux rapportées, venant dues par le sieur Hassuna d'Alie & produites par la chambre de Commerce de Marseille.

Toutes les parties sus-nommées ont été citées assés. Le 25 Août 1831 les époux Perisse en leur dite qualité ont pratiqué contre le sieur Hassuna d'Alie, une saisie arrêt en mains de la chambre de Commerce de Marseille sur toutes les sommes qu'elle avait ou pourrait avoir par la suite appartenant au sieur Hassuna d'Alie, au quelle auraient été remis et pour payer les dettes de ce dernier & qui lui auraient ou lui seraient versés par la régence de Tripoli, au tant contre pour sûreté et avoir paiement d'une somme de 20,000 fr. prétendus dus par le dit sieur Hassuna d'Alie au défunt Jean Sire.

Cette saisie arrêt a été suivie d'une expertise signifiée le sept septembre suivant à la requête des Epoux Perisse au sieur Hassuna d'Alie au domicile de Me le procureur du Roi à Paris et portant assignation au délai de quatre mois en condamnation au paiement de la somme principale de trente mille francs, avec intérêts & dépens, et en validité de la dite saisie arrêt.

Le Jugement du même mois de Sep^{bre} cette demande en validité a été renvoyée à la chambre de Commerce de Marseille.

La requête introduite par l'exploit précité du 28^{se} 1831, a été servie, distribuée & retournée à la première chambre.

Des requêtes en défenses & des conclusions motivées ont été respectivement signifiées au procès.

Les Epoux Perisse ont décliné la compétence

Du tribunal Civil de Marseille

Toutes les autres parties ont contesté le Déclinatoire
Par un jugement en date du 21 mars 1832, le
tribunal sans s'arrêter à l'exception & à la demande
en sursis proposée par les époux Perille dont les a
divis & débiter a retenu la matière & renvoyé la
cause à un mois pour être jugée au fonds.

Ce jugement a été enregistré le 16 août suivant
Le quatre mai de la même année il a été signifié
aux avoués de la Cause,

Les onze & vingt cinq du même mois de Mai,
il a été signifié à toutes les parties intéressées.

Dans l'intervalle et pour faire ce rapport
opposé de la part des Epoux Perille ou soit du
M^r Nicolas Chesce, les demandeurs ont fait
citer le 28 dudit mois de mai, le M^r Nicolas
Chesce pour assister dans l'instance, y faire
valoir ses droits s'il en a quelque un, & voir
procéder à la répartition des sommes dont il
s'agit d'après le tableau ci dessus.

La citation, attendu que le M^r Chesce n'a ni
résidence, ni domicile connus, a été affichée par
copie à la porte du Tribunal & une autre
copie a été laissée à celle le procureur du Roi.

Le M^r Chesce n'a pas constitué avoué.

Le 12 juin 1832, il est intervenu un jugement
lequel joint au fond le profit du défaut contre le M^r
Nicolas Chesce et ordonne que ce des sera réassigné
par Corneji huissier ordinaire comme d'office
pour être statué sur le tout par un seul & même...

+

jugement
 Ce jugement a été enregistré le 19 du même mois de juin.
 Le 22 du même mois, il a été signifié aux avoués de la cause.
 Le même jour, le dit jugement a été signifié au Sr
 Cheseé par le huissier commis d'office avec citation dans les
 formes prescrites par la loi.

Le Sr Cheseé a continué à faire défaut.
 La cause a été portée de nouveau devant le tribunal.
 Elle a été renvoyée plusieurs audiences & définitivement
 renvoyée à aujourd'hui.

Dans l'intervalle des requêtes en défauts & des conclusions
 à l'appui ont été signifiées par tous les créanciers appelés
 et représentés dans l'instance.

M. Bignon, pour la Demandeur a conclu à ce que
 l'on s'arrête aux fins & conclusions prises par les Epoux
 Prisse en qualité, dans lesquels ils seront déclarés non
 recevables & mal fondés et faisant droit aux fins par eux
 prises dans leurs citations des 23^{es} 1831, 23 mai
 et 22 juin 1832 et statuant au fond tant au profit du défaut
 joint contre le Sr Cheseé par jugement du 12 du dit mois
 de juin que contradictoirement contre la autre partie
 il plaise au tribunal.

Ordonner que les sommes versées ou à verser par le
 Pacha & le Bey de Coripoli dans la Caisse de la
 Chambre de Commerce de Marseille, dans celle de la
 Commission de la Liquidation des créances étrangères
 à Paris dans celle de M. le Ministre des affaires étrangères
 à Paris ou de toute autre dans le but de ^{libérer} ~~de libérer~~
 envers les créanciers français le Sr Bassma
 D'Alhier, ancien négociant de Marseille seront
 attribués par suite de leur destination spéciale

aux créanciers de dit ^{Sr} Pierre Madama D'après & i
après dénommés & réparties entre eux & au marc
le franc de leur Créance.

que par suite prendront part à cette répartition &
dans les proportions suivantes.

- 1^o Les ^{Srs} Pierre Galline & Co, comme étant aux droits du
2^o ^{Sr} Melly, Duchesne, de Genève sur un Capital de - 10747. 47
 - 2^o Le ^{Sr} Chissat, sur un Capital de - - - 5847. 60
 - 3^o Le ^{Sr} J^o Castinel, pour un Capital de - - - 2000. "
 - 4^o Les ^{Srs} Rivet & Neveu & Co, pour un Capital de 9606. 96.
 - 5^o Le ^{Sr} Sagouin, sur un Capital de - - - 4000. "
 - 6^o Les ^{Srs} Marie Moura & Fere, pour un Capital de 3457. 60
 - 7^o Le ^{Sr} Gely, pour un Capital de - - - 5252. 6
 - 8^o Le ^{Sr} Collot, pour un Capital de - - - 2880. "
 - 9^o Les ^{Srs} Carotte & Moinguet, pour un Capital de 7291. 50
 - 10^o Le ^{Sr} Nizches fils, pour un Capital de - 5782. 70
 11. Et les Epoux Periné, en qualité pour un Capital de 22100. "
- total - - f 78,966. 47

Et l'effet de quoi, injonction sera faite à la Chambre
de Commerce de Marseille, à la Commission du liquidation
des Créanciers étrangers à Paris & à elle le Ministre des
affaires étrangères à Paris & à tous autres de bituer ou
Intention des fonds dont il s'agit, de se libérer &
d'acquiescer ou conformément des dispositions du jugement
intervenu & d'apayer à chacun des créanciers ci
dessus dénommés la dividende revenant au Capital
de sa créance tel qu'il est ci dessus fixé, et ce,
non obstant toutes saisies arrêt ou opposition &
notamment la Saisie arrêt à laquelle le
Epoux Periné en qualité ont fait procéder

11

contre le Sr. Mathieu D'griez entre les mains de la
Chambre de Commerce de Marseille, par exploit de Gerard
Buisser à Marseille, en date du 25 aout 1831, a même entre
les mains de M. le Ministre des affaires étrangères
de la Commission des créances étrangères à Paris & de
tous autres, au vu d'une ordonnance rendue
par M. le Président du tribunal civil de la Seine,
le 25 du même mois, suivie d'une demande en validité
dirigée contre le dit Sr. Mathieu D'griez par exploit
de Benjamin Canet, huissier à Paris, en date du
sept jour suivant, laquelle saisie arrêtée ou oppositions
seront & demeureront soulevées & en tant que besoin
déclarées nulles & non avenues, ainsi que toute
ce qui pourrait en avoir été la suite, qui feraient
la Chambre de Commerce de Marseille, la Commission
de liquidation des affaires étrangères à Paris &
M. le Ministre des affaires étrangères & tous
autres titulaires ou débiteurs, bien & valablement
& définitivement déchargés de libérer.

Les dépens de l'instance & ceux de jugement
à intervenir, expédition & signification d'exploits
prélevés par privilège sur le fonds à répartir &
détrait au profit des avoués de la cause qui
affirmeront en ce qui fait l'avance.

Et en outre & surabondamment décharger la Dame
Genevieve Périsset, en qualité d'héritière du Sr. Jean
Genevieve de toute responsabilité envers le Sr. Chéreau
à raison de la prétendue créance de ce dernier
sur le dit Sr. Mathieu D'griez, à l'égard du
fonds dont la répartition est demandée.

Que les Défendeurs soient condamnés aux dépens en
cas de Contestation.

Et que le jugement à intervenir sera déclaré exécutoire
par provision et sans caution, nonobstant opposition
ou appel.

Ces conclusions ont été soutenues & développées
par me Girard avocat.

me Desolliers avocat des mes Peintres messeurs de la
Ligue, Meris Mourrou frères & Nizcher & fils a conclu
à ce qu'il plaît comme devant à la partie de ce qu'elle
n'impèche et requiert autant qu'il besoin, soit
de leur chef, l'entérinement des fins prises au nom des
Demandeurs, les dépens déclarés privilégiés &
détraites au profit du dit me Desolliers fils avocat,
qui a affirmé d'en avoir fait l'avance &
fourniture & aux dépens en propre contre la partie
qui contestait.

me Caillies, avocat des mes Gelly & Collat, a
pris les mêmes conclusions que me Desolliers, avec
détraction de dépenses tant au profit, ayant affirmé
en avoir fait l'avance & fourniture.

me Deuil Aberting, avocat de me Perrisse &
conclu à ce qu'il plaît au tribunal, déclarer nulle
et inopérante la demande formée par les mes Bro
Galline & Compagnie, par exploit du vingt neuf
Novembre dernier, et renvoyer les parties à se pourvoir
ainsi que de droit.

Subsidiairement au fond ordonner que la dite
épouse Perrisse soient admis dans la distribution des
deniers dont il s'agit pour la somme de treute
mil francs dont ils sont créanciers de l'habitation
de la dite

Condamner dans tous les cas, les D^{es} Galline Pen^{is} 10.
Consort aux Dépens qui seront distribués en faveur dudit M.
Delacour Martiny, avoué qui affirme en avoir fait l'avance.

Ces conclusions ont été plaidées par M^e Gaudin, avoué

Point de Droit.

- 1^o L'action introduite par les Demandeurs est elle régulière ?
- 2^o et plus spécialement, les Eoux Périssé ont ils fondé
à réclamer le Consort pour une somme de trente mille
francs, sur laquelle ils prétendent que le D^e Elisei est
créancier de huit mille francs ?
- 3^o Que doit on statuer sur les Dépens ?



- 4^o Doit on ordonner l'extinction provisoire de la poursuite ?
- Qui Les Défenseurs de partie de M^e Mercurio (substitués
à M^e le Procureur du Roi) en ces conclusions.

Sur la première question.

Attendu que sur l'action introduite par les Demandeurs
est régulière que si les Eoux Périssé ont d'abord contesté
cette action et même déclaré la juridiction du tribunal,
leur protestation a été rejetée et le tribunal a retenu la
matière par son jugement du 21 mars 1817 et sur lequel
lequel il n'a pas été appelé.

Attendu que les principes invoqués par les Eoux
Périssé pour faire procéder à une distribution par
contribution des fonds dont il s'agit ne sont pas applicables
à l'espèce de la cause, puisque les fonds à répartir
n'ont pas été arrêtés dans les mains d'aucun, ne
provenant pas de la vente d'un mobilier, ni appartenant
point et ne sont pas susceptibles d'être assignés à tel
ou tel créancier à l'exclusion ou par préférence à d'autres
créanciers & que ces fonds ont été volontairement fournis
par le Pacha et le Bey de Crépule pour être comptés
et répartis par les soins de la Chambre de

De Commerce de Marseille à Des Créanciers Du S^r Haffuma D'ghier et spécialement désigné par eux.

Attendu que cette question déjà soulevée par les Epoux Poiré a été implicitement résolue dans le sens par le jugement du 21 juin D^r.

Sur la Seconde question,

Attendu que les fonds versés dans la Caisse de la Chambre de Commerce de Marseille, appartenant non au S^r Haffuma D'ghier mais au Pacha et au Roy de Tripoli qui ont volontairement consenti à leur faire attribuer ces créances du S^r Haffuma D'ghier pour opérer la libération de ce dernier.

Attendu que les créanciers qui ont droit à cette somme ont été désignés dans un tableau dressé à cet effet, par leurs noms, la qualité de créanciers pour lesquelles ils doivent concourir à cette répartition.

Attendu qu'il s'est formé par le fait, un contrat entre le Pacha et le Roy de Tripoli & les créanciers dont il s'agit par lequel ceux-ci ont consenti à libérer leur débiteur pourvu que la dite somme leur fut comptée.

Attendu que c'est là, une destination spéciale qu'il n'est permis à personne de changer, qu'elle doit recevoir son exécution pleine & entière comme une condition imposée à la formation & à l'application des fonds.

Attendu que les Epoux Poiré ne figurent dans le tableau de répartition envoyé à la Chambre de Commerce de Marseille, par le Consul de France à Tripoli, que pour une somme de 22,100 f pour laquelle le S^r Linc leur auteur s'était déclaré personnellement et directement créancier de Haffuma D'ghier.

Attendu dès lors que c'est pour cette somme

15

Aulement que les dits Eoux Perisse ont droit à la répartition des fonds dont il s'agit.

Attendu que sous examinés si le s^r Nicolas Chesée est ou non créancier du s^r Mathura D'ghies et si la créance est éteinte par le paiement ou par la prescription, il suffit de savoir que dans le tableau de répartition il n'y est pas dénommé & que les Eoux Perisse n'ont rien à recevoir pour son compte pour demeurer convaincu que le s^r Nicolas Chesée ne peut être compris dans la répartition.

Attendu que le s^r Chesée paraît reconnaître cette dette, puisque cité dans ses papiers pour faire valoir son droit dans l'instance, il a gardé le silence & n'a pas comparu à l'aveu.

Attendu que la saisie pratiquée par les Eoux Perisse à l'encontre du s^r Mathura D'ghies, ne peut produire aucun effet quand aux fonds dont il s'agit, soit parce que la somme de vingt deux mille cent francs pour la quelle ils sont créanciers est comprise dans le tableau de répartition et que conséquemment ils sont dans l'intérêt à faire une procédure particulière, qui ne peut avoir d'autre but que d'acquiescer les frais de justice, dans nécessité, soit parce que le s^r Chesée dans l'intérêt duquel les Eoux Perisse paraissent agir ne réclame rien et ne peut rien réclamer, puisqu'il n'a aucune déposée ne sont pas la propriété de son débiteur.

Attendu que sous tous ces rapports les bases de la répartition telles qu'elles ont été présentées par le tableau fourni par la Chambre de Commerce de Marseille sont conformes aux droits et à l'intérêt de toute la partie.

attendu que D'ailleurs les Epoux Perisse trouveront dans le jugement qui va être rendu, une garantie suffisante pour les mettre à l'abri de toute réclamation de la part du M^{rs} Chesie.

Sur la troisième question.

attendu que les dépens ont été exposés dans l'intérêt de tous & qu'à ce titre ils doivent être déclarés privilégiés et prélevés sur les fonds à répartir entre les créanciers.

attendu que le M^{rs} Chesie n'a élevé aucune contestation & qu'ainsi il serait injuste de lui faire supporter des dépens.

Sur la quatrième question.

attendu que les titres des créanciers ne sont pas contestés et que dès lors il y a lieu d'ordonner l'exécution provisoire du jugement. Par ces motifs

Le tribunal civil de Marseille, présidé par Messieurs Noquis, chevalier de l'ordre royal, de la légion d'honneur (Président, Duroure & Vacquier, chevaliers du même ordre) & Darlus, juge, tenant la première chambre, statuant tant au profit du défendeur jointe contre le M^{rs} Chesie que jugement des 2 fins d. que contradictoirement contre toutes les autres parties, faisant droit aux fins prises par les demandeurs & sans s'arrêter aux fins & conclusions prises par les Epoux Perisse. Dont les adoucs & de binter ordonne que les sommes versées ou à verser par le Pacha de la Bay de Orizuli dans la Caisse de la Chambre de Commerce de Marseille, dans celle de la commission de liquidation des créances étrangères à Paris, dans celle de M. le Ministre des affaires étrangères de Paris, & de tous autres dans le but de libérer envers ses créanciers désigné le M^{rs} Nassima D'ghiaz ancien négociant à Marseille, soient attribuées par suite de leur destination spéciale aux créanciers du dit M^{rs} Nassima D'ghiaz ci après.

Déclaration et répartition entre eux et au marc le franc de
leurs créances.

que par suite prendront part à cette répartition. Et dans les
proportions suivantes

1. Les Srs de Galluë & Co comme etant ²⁰⁴ Dais Duls & Kelly Duchesse de Guise sur un Capital de 10747 f 47 ⁴	10747.47
2. Le Sr Chaspart sur un Capital de 5847.60	5847.60
3. Le Sr Jn Jb Catlaud sur un Capital de 2000	2000.00
4. Les Srs Rivet ne vey & Co pour un Capital de 9606.96	9606.96
5. Le Sr Sagague sur un Capital de 4000	4000.00
6. Les Srs Aberu & Mouru frères pour un Capital de 3157	3157.00
7. Le Sr Gely sur un Capital de 5252.47	5252.47
8. Le Sr Cottot sur un Capital de 2880	2880.00
9. Les Srs Carotte & Maigret ip de 7291.75	7291.75
10. Les Srs Wischen & fils . . . de 5732.75	5732.75
11. Les Epoux Peritte es qualité ip de 22100	22100.00
Total . . .	78966.40

Le Srs de qui répartition sera faite à la Chambre
de Commerce de Marseille, chargée d'exécuter la dite
répartition & de verser et la Commission de liquidation
des créances étrangères à Paris, à Mr le C^{te} Ministre des
affaires étrangères à Paris et à tous autres détenteurs
ou détenteurs des fonds d'icelle, de les libérer
et de payer en conformité de la disposition du présent jugement
et de payer à chacun des créanciers ci dessus dénommés,
le dividende revenant au Capital de sa créance dans la
proportion ci dessus fixée & ce nonobstant toute saisie
arrêt ou opposition & notamment la Saisie arrêt à
la quelle les Epoux Peritte es qualité ont fait procéder
contre le Sr Mathieu D'opier entre les mains de la
Chambre de Commerce de Marseille par exploit

J. Jean-Baptiste Buisson à Marseille en date du 29 août 1831 -
 et même entre les mains de M. le Ministre des affaires
 étrangères de la Commission de Liquidation des Créances
 étrangères à Paris ou de tout autre, en vertu d'une
 ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal
 civil de la Seine, et de même suivi d'une
 demande en Validité, dirigée contre le S^r Nathanaël
 D'gliez par exploit de Benjamin Carot, huissier à Paris,
 en date du 7. Ju suivant, laquelle Buisson a été
 en opposition dont & vainement soulevée & en tout
 que de besoin d'être nulle & non avenue en tout
 qu'elle porterait sur les fonds à répartir dont il
 s'agit, ainsi que tout ce qui en aura pu être la suite,
 qui feroit la Chambre de Commerce de Marseille, la
 Commission de Liquidation des affaires étrangères à Paris,
 le Ministre des affaires étrangères & tous autres Administrateurs
 ou débiteurs des dits fonds à répartir bien véritablement
 et définitivement déchargés & libérés.

Et en outre et surabondamment décharge la Dame
 Mme Epouse Buisson au qualité d'héritière du S^r Jean-Baptiste
 de toute responsabilité envers le S^r D'gliez & raison de la
 créance de ce dernier sur le dit S^r Nathanaël D'gliez -
 et l'égard de la répartition des fonds ci-dessus.

Et déclare le frais de l'instance privilégiée prélevés sur
 les fonds ci-dessus avant la répartition et distraite au profit des
 créanciers de la cause qui ont affirmé au voir fait l'avance, d'après la
 liquidation qui aura été faite par M. Vaquez & c^o commis

Ordonne l'exécution provisoire du présent jugement &
 nonobstant opposition, appel & tous autres

fait & prononcé au jugement d'audience publique au
 Palais de Justice à Marseille le 29 août 1832 signé

19

Enregistré à Marseille le 8^{bre} 1832 folio 128
C. 4 et suivantes, rem pour collocation 394.90⁰ plus
titres non enregistrés 167⁰ Double droit compris pour
dépense de responsabilité prononcée au faveur de
Mad. Rivet, 5⁰ pour décime 56⁰ 77⁰ signé Bonnard.

Acquiesce & ordonne à tous huissiers sur ce requis de
mettre le présent jugement à exécution.

à nos procureurs généraux & à nos procureurs près les
tribunaux de première instance, d'y tenir la main.

à Tous commandans & officiers de la force publique
de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, le présent jugement a été signé par le
Président du tribunal & par le Greffier.

Collationné (signé) Adolphe Conte Gaffier à l'expédition.
Enregistré à Marseille le 19^{bre} 1832 fol. 136. C. 5
rem pour expédition 40⁰ 35⁰ décime 5⁰ 38⁰ signé
Bonnard.

Nous Adolphe Jean Baptiste Conte Gaffier
Président du Tribunal de 1^{re} instance de Marseille
assisté des recherches faites certifie que il n'existe
jusqu'à ce jour dans les registres de ce Greff aucun
appel ni opposition envers le jugement du Tribunal
de Lion rendu le 29 août 1832 dument enregistré, en
la cause des s^{rs} Pierre Galline & négocians de cette
ville & autres contre les s^{rs} Rivet & veuve de
ancien négocians de cette ville & consort. à Marseille
le 7^{bre} 1832 (signé) Adolphe Conte, enregistré à
Marseille le 7^{bre} 1832 f. 30 c. 7 rem des p^{rs} pour
cinq centimes décime compris et revient au
greffier douze centimes & demi (signé) Bonnard.
Et soussigné Guillaume Baynon, avoué

par le tribunal de 1^{re} instance Nant ou Marseille
 contrefait que le jugement rendu par le tribunal civil de
 Marseille le 29 avril 1832. enregistré, entre les Sr^s
 1^{er} Gallina & C^{ie}, négocians domiciliés & demeurant
 à Marseille, agissant comme tuteur au droit du Sr
 Abbelly Duchêne, de Genève, de Sr^s Jules François Xavier
 Etias fait ancien négociant domicilié & demeurant
 à Lyon, Les Sr^s Carotte & Kinyret, ancien négocians
 domiciliés & demeurant à Paris, Le Sieur Jean
 Joseph Castinel, propriétaire, domicilié & demeurant
 à Marseille d'une part et le Sr^s Nivet neveu
 & C^{ie}, ancien négocians, domiciliés & demeurant
 à Marseille, le Sr^s Luyague, négociant, domicilié &
 demeurant à Clermont, Les Sr^s Marie Mouron
 & fils négocians domiciliés & demeurant à
 Perpignan, le Sr^s Gilly, négociant, domicilié &
 demeurant à Saint Pons & Sr^s Collot, ancien
 travailleur général, aujourd'hui propriétaire,
 domiciliés & demeurant à Paris, Les Sr^s Fischer
 & fils négocians, domiciliés & demeurant à
 Bâle en Suisse, la Dame française Line épouse
 du Sr^s Gabriel Perisset, négociant, de son mari
 assistée & autorisée, en qualité d'héritière
 bénéficiaire du Sr^s Jean Line, son père, & le Sr^s
 Perisset, procédant conjointement avec son
 épouse domiciliés & demeurant subséquent à
 Cleron (Canton de Genève) & le Sr^s Nicolas Chésic,
 ancien négociant autrefois domicilié à Marseille

et tout le domicile, la résidence ou la demeure actuelle
deut dénommée d'autre part, a été notifié par Cornez
huissier à Marseille, le 23^e j^u suivant
à M^{rs} Desbrières, Coissier & Deluil à Martigny, avoués
adverses les 10, 11 & 23 j^u d'après, par Holland &
Contra huissier à Marseille & Labarberre huissier
à Oleron aux dites parties adverses, ou leur domicile
respectif ou à leur fondés de pouvoir.

En foi de quoi, j'ai délivré le présent au soussigné
de l'article 548 du Code de procédure civile
Marseille le 6^e 9^{bre} 1832 (signé) Bugnon avoué à l'original.
Enregistré à Marseille le 6^e 9^{bre} 1832 folio 28 c^o 1^{er} feu
1 f^o 104 signé Bonmart.

Le soussigné a été tenu de ce fait depuis le 8 novembre
à la requête de dénommés ci-après:

- 1^o Les S^{rs} P^{rs} Gattin & C^o négociants domiciliés &
demeurant à Marseille, agissant comme étant ay droit
de M^{rs} Melly Deschêne de Guivre.
- 2^o Le S^r Felix François Xavier Chaspiat, ancien négociant
domicilié & demeurant à Lyon.
- 3^o Les S^{rs} Carotte & Minguet, anciens négociants,
domiciliés & demeurant à Paris
- 4^o Et le S^r Jean Joseph Castinel, propriétaire, domicilié
& demeurant à Marseille.

Agissant tous solidairement & dans un même intérêt
lesquels élisent domicile en l'étude de M^{rs} Bugnon, avoué,
rue d'Anges du Palais n^o 1.

M^{rs} Jean Joseph Holland huissier à Marseille
immatriculé et exerçant près le tribunal civil de
Marseille demeurant rue du S^t Sepulchre n^o 18 protesté
n^o 50 soussigné.

ai notifié par copie et en entier à M^{rs} de la
Chambre de Commerce de Marseille 1^o le présent

en forme exécutoire dûment scellé, rendu par le tribunal
 Civil de 1^{re} instance d'Orléans à Marseille, le 29 août
 1833, enregistré le 18. 7^{me} suivant, lequel ordonne la
 répartition entre les créanciers du S^t Mathias d'Alger,
 ancien négociant à Marseille dénommé (à Marseille
 dénommé d'Alger) dans le dit jugement la somme
 provenant du Pacha & du Bey de Tripoli versée ou
 à verser dans la Caisse de la Chambre de Commerce
 de Marseille, à l'acquies du dit S^t Mathias d'Alger
 n^o. & les certificats délivrés les 6 & 7 du courant,
 par le greffier du tribunal Civil de Marseille & par
 M^e Buynon, avec des requêtes constatant que
 les jugements a été signifiés aux parties intéressées
 dans leur domicile respectif ou à leurs charges de
 pouvoir & qu'il n'existe ni opposition ni
 appel envers ce jugement, lequel est d'ailleurs
 exécutoire nonobstant opposition & appel sans
 caution.

Pour qu'ils ne l'ignorent.

Et de suite, en vertu du dit jugement j'ai pris
 et au besoin requis d'opérer la répartition des fonds dont
 il s'agit, de laquelle ils ont été chargés
 et qui sont actuellement dans la Caisse de la dite
 Chambre de Commerce, au marc
 le franc de leurs créances & telles qu'elles sont
 portées dans le dit jugement, ainsi que de celle
 provenant du fonds du Pacha & du Bey de Tripoli
 et qui sont versées dans la même Caisse de la
 Chambre de Commerce, soit par la commission

23

De Liquidation des Créances étrangères à Paris
Sont par le Ministère des affaires étrangères aussi
à Paris, Sont par la Caisse des Consignations eula
même ville, Sont enfin par tous autres détenteurs
des Dits fonds au fur & à mesure des recouvrements ou
versements, sous le prétexte préalable de tous les
frais & Dépens de Instance faits par toutes les
parties & même ceux faits par la dite Chambre
de Commerce à raison & poursuite du mandat qu'elle
a bien voulu accepter et ce nonobstant toutes
Saisies arrêtés pratiqués dans les mains de la
Dite Chambre & notamment celle faite par les
Etrangers Prussiens en qualité, par exploit de sergent,
Pruissien, en date du 25 août 1831 laquelle
ont été soulevés et en tant que de besoin
annulés, le tout en conformité de dispositions
du jugement précité, qui faisant valablement
de Charge & libère.

Le jugement précité a été signifié aux
avoués des Défenseurs par acte d'avoué de
Cornuzi, Prussien au Domicile le 25^{me} Juin
et aux parties par exploit de Cornuzi et Holland,
Pruissien à Marseille & Labarbere à Clermont
Une les Dites des 10, 11 & 23 octobre d'après
Je leur ai, en outre, déclaré que les régisseurs
vont faire signifier le dit jugement à la Caisse
des Dépôts & Consignations à Paris & le soumettre
au Tribunal public à Paris pour qu'il soit

qui reste encore à faire des fonds dont il s'agit
 a été massamment effectué dans la caisse de la
 caisse de la Chambre de Commerce, afin d'y faire
 la répartition des dits fonds, aux termes du jugement
 ci dessus énoncé du 29 août 1832.

Et j'ai aux dits Messieurs de la Chambre de
 Commerce de Marseille, laissé cette copie du présent
 exploit & du jugement et certifiée y être conforme,
 par luit, dans les bureaux de la Chambre de Commerce
 à N^o 16. Roussier Secrétaire.

qui a visé l'original au désir de la loi.

Signé: Rolland.

ANNEXE N° 7

Rapport du capitaine du navire français qui avait la tâche de jauger la situation à Tripoli et de voir si celle-ci était prête à faire la paix avec Naples

Copie

à bord de l'Adventure,

Monsieur le Duc,

Je suis parti de Loubon le 10 8^{bre}, et, dernièrement, de Tripoli, le 30 du même mois, après être resté 16 jours dans cette ville, ce qui a à peine suffi pour amener à bien négociation. Dors J. C. a eu la bonté de me charger et m'en qu'après bien des difficultés surmontées, que M^{rs} Poulbeau et moi, avons pu terminer et conclure la convention renfermée le paquet ci-joint.

Je crois qu'il étoit impossible de traiter plus avantageusement pour le gouvernement de Naples, puisqu'il n'en est que pour 20 mille piastres, tandis qu'en restant en guerre il seroit obligé de faire d'énormes dépenses, tant pour tenir ses bâtiments en mer, que pour faire une expédition incertaine. Sans tenir compte entraves que le commerce reprocherait, et des pertes qu'on pourroit faire.

Le Ministre de la marine, dans les instructions qu'il m'avoit données, me prescrivait de me rendre directement à Tripoli; m'informer des sentimens du Pacha, pour de là, aller à Naples, les en faire

un bon souvenir, parce que le Pacha, sachant que
je devois porter ses demandes à Naples, ne devoit jamais
separer de celles inadmissibles qu'il a d'abord faites,
ce qui m'eût mis dans l'impossibilité de faire exacte-
ment le gouvernement sicilien sur les véritables préten-
tions de ce Pacha. J'ai préféré suivre vos instructions,
et nous présenter, M^r. Rousseau et moi, comme
médiateurs, agissant au nom de M^r. Charles X,
duquel j'avois apporté une lettre pour le Pacha.

Il n'y a plus de hors qu'on seul corsaire, deux
autres devoient sortir de Lipoli avec Gerbi, mais le
Pacha les a retenus.

C'est le 28 Octobre, que le pavillon napolitain a été
arboré à Trupoli sur la maison consulaire de cette
nation. Il a été salué par les Turcs de 33 coups de
canon, avec quels j'ai répondu coup sur coup.

Il seroit inutile que j'allasse maintenant à Lipoli
porter les 20 mille piastres spécifiées dans la convention.
je serois bien aise qu'on m'en envoyât par un bâtiment
napolitain, qui pourroit en même temps porter un
consul. mais pour me conformer à l'article 10 de la
convention, je resterai à Naples, jusqu'au départ
de ce bâtiment, ce qui probablement m'y fera

Je me réjouis très-heureux si, dans toute
cette affaire, mes Dimanches ont mérité l'approbation
de Votre Excellence.

Daignez, Monsieur le Duc, agréer mon
profond respect.

Le Lieutenant de Navarre
commandant le régiment de M. le Lieutenant
(Signé): Lamoignon

ANNEXE N° 8

Les correspondances entre M. Joseph Beaussier et le consul Rousseau (14 août 1829)

Copie. Eripoli de Brise le 14. Août 1829.
Monsieur le Consul Général de France, à Eripoli de Brise
Monsieur le Consul Général.
Les Français résidant à Eripoli se trouvent tous réunis
chez moi, d'après votre invitation, pour répondre aux questions
sur lesquelles vous avez intention de prendre leur avis, ils attendent
que vous veuillez bien les leur adresser par écrit. -
J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Consul Général
votre très humble & très obéissant
serviteur.
Signé, Joseph Beaussier, -



Copie exacte Eripoli de Brise le 14. Août 1829. -
Monsieur Joseph Beaussier,
J'ai reçu votre billet; ce n'est qu'au Consulat que je dois
leur renouveler les questions que j'ai adressées à ces Messieurs
& sur lesquelles il m'a semblé convenable de demander leur avis
dans la présente circonstance; au lieu d'attendre chez vous que
de leur écrire à cet égard, il me semble qu'il est bien plus

Dans l'ordre, qu'ils se réunissent chez moi, ainsi, Monsieur, Je vous invite à leur prévenir que ils les attends à 4 heures après midi.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une considération distinguée

Le Consul Général le chargé d'affaires du Roi.

signé, Baron Rousseau.

à Monsieur J. B. Beauvillier négociant français, à Tripoli de Sicile

Tripoli de Sicile le 14. Août 1839.

Copie

Monsieur le Consul Général de France, à Tripoli, de Sicile.

Monsieur le Consul Général,

Nous trouvant encore réunis chez Monsieur Beauvillier d'après votre propre invitation, il nous communique la lettre que vous venez de lui adresser en réponse à celle qu'il vous a lui même écrite pour vous demander de poser par écrit les questions sur les quelles vous nous avez prévenus que vous désiriez notre avis.

Deux d'entre nous, Messieurs Pautier de Bourdan, étant déjà informés de l'objet de ces questions, Monsieur Beauvillier étant retenu chez lui pour cause de maladie, Monsieur Marc Donnadieu déclarant ne pouvoir se rendre au consulat par des motifs dont il dit être prêt à justifier, la notre assemblée se composant de ces 4. personnes, nous avons cru pouvoir ne pas différer de consigner ici l'opinion demandée.

quant au projet d'amener le pavillon, nous pensons unanimement que cette mesure peut entraîner de graves inconvénients pour le commerce national, à laquelle nous sommes par nécessité par l'affaire dont vous nous avez entretenue; attendu que cette affaire, d'après les détails que vous nous avez vous même donnés, semble se concerner que vous personnellement, mais ceci n'est qu'une opinion en réponse à la demande que vous nous avez faite; le nous sommes bien loin de nous arroger le droit de vous tracer votre règle de conduite, d'autant plus que nous nous déclarons vouloir rester étrangers à toute responsabilité quant au choix du Consul étranger que vous voulez bien laisser à notre option de c'est la protection du quel nous mettrons nos personnes & nos intérêts dans le cas où le pavillon du Roi serait amené, nous nous désignerons ici :

M. M^{rs} les Consuls de Sardaigne
de Naples
d'Espagne
de Suède
de Danemarck.

Du reste nous croyons que dans le cas où vous amèneriez le pavillon, & où vous effectuerez même le projet de votre départ dont vous nous avez entretenue, il serait certainement utile aux intérêts du Commerce, que Monsieur le Vice Consul de France, restât chargé du dépôt des archives & de la chancellerie, ainsi que des rapports avec Monsieur le Consul sous la protection du quel nous fuyez à propos de nous placer.

Nous avons l'honneur d'être avec une considération respectueuse,

Monsieur le Consul Général,

Nos très-humbles & très-obéissantes

servitudes & administrées. -

Suivent les signatures. -

ANNEXE N°9

Lettre de MM. Imbert et Château à la Chambre de commerce de Marseille (13 septembre 1804)

1804
Marseille le 9. Sept.
M. Imbert & Château
Circulaires à la
Chambre des Représentants
qu'ils ont pour objet
de Tripoli de Barbarie
concernant les déclarations
survenues entre cette région
et les choses d'affaires
en dit lieu.

Messieurs

Messieurs Les Présidents de la
Chambre de Commerce
à Marseille.

2170

A Messieurs
Le Président et Membres
De la chambre de Commerce,
à Marseille.

Messieurs,

Le bruit s'est répandu à la bourse de Marseille
que Monsieur le Consul général de France à Odessa
de Darbatic avait amené son pavillon et que la
guerre était déclarée entre la France et cette Régence
le commerce a dû concevoir des inquiétudes de cette
nouvelle et craindre l'apparition de nouveaux corsaires
dans la Méditerranée.



C'est pour calmer ces inquiétudes et ces craintes
que nous nous faisons un devoir de porter à la connaissance
de la chambre les détails qui nous sont parvenus
directement de Odessa, sous la date du 14 Août.

Notre correspondant nous mande que Monsieur
le Consul Rouffeu avait effectivement amené son
pavillon et se disposait à venir en France, mais le
sujet de cette rupture était purement personnel à
M. Rouffeu, impliqué dans l'affaire des bâtimens
du Major d'ing, par suite d'une déclaration faite et

par un nommé Mohammed Dohiel, en présence de tous
les consuls des diverses nations résidans à Edipsoly.
M^r le consul de France, offensé d'une déclaration qui
l'accusait de calomnieuse, puisqu'elle tendrait à établir qu'il
aurait reçu de l'un des complices de l'assassinat du
Major d'ing, tout les papiers appartenant à cet
infortuné voyageur, moyennant l'abandon de 40 pi.
que M^r le consul aurait fait à ce complice sur le
montant des dettes par lui contractées en France,
a demandé au Pacha une réparation, se menaçant de
la coter de son gouvernement.

Le Pacha a répondu à M^r Roupeau qu'il avait
écrit lui-même au gouvernement français pour l'affaire
de son amitié et de sa déférence; que s'il était prouvé,
il ne le considérerait pas moins en paix avec la France
et que tous les Sujets de cette nation résidans à
Edipsoly seraient l'objet de sa protection particulière.

C'est tout, Messieurs, en résumé, les détails qui
nous parviennent de Edipsoly, et vous y verrez
la conviction que notre commerce n'a point à craindre
une irruption dans la Méditerranée, des corsaires
de cette Régence.

Si la Chambre le souhaite, nous aurons l'honneur
de lui transmettre une copie de la lettre qui nous
est parvenue.

Nous avons l'honneur d'être,

Messieurs

Vostres humbles &
très obéissans serviteurs

A. Durand & C^{ie}

M. de la Roche, 9 Sept 1809

**Traduction de la lettre du consul de Naples au ministre des Relations extérieures de Naples
(12 juillet 1831)**

Excellence

Le 30 du moi dernier, arrive Schwebel, nouveau consul de France. Dès son arrivée au consulat, le Pacha a envoyé un des ses gendres pour le complimenter et en même temps pour renouveler ses excuses pour la manière avec laquelle le précédent consul a été traité, selon le dernier traité. Le lendemain, le drapeau a été relevé pour le salut habituel. Le troisième jour, le Pacha l'a reçu avec respect

Ce qu'on peut en tirer est qu'il aplanit les différends avec modération à l'égard de ce gouvernement, compte tenu l'avertissement envoyé au Pacha lors du premier traité, c'est-à-dire qu'après huit jours il doit renvoyer le navire qui a transporté le consul avec 400 000 francs, le solde des montants dus conformément au traité. Le Pacha a demandé un autre délai dès le lendemain auquel le consul a répondu qu'il doit immédiatement recevoir 100 000 francs et les 300 000 francs restant dans les deux mois, et que durant cette période (un lettre incomplet)

Lettre du consul de Naples au ministre des Relations extérieures de Naples (5 juillet 1832)

Num. 17. 3.º Ripart. 5.º Cingro Cripoli 110. Maggio

171

Eccellenza

Seguitando sempre a tener informata Vo.
di quanto d'interessante succede in questa Reggia,
intelligenza di Sua Maestà, mi do l'onore rapp.
il Basia ha richiamato le sue truppe che ma
in campagna per sottomettere li ribelli, qualche
voluto mai attaccarsi con una battaglia decisa
con continue scaramucce, non solo di niun
di pregiudizio anzi pel Basia, dappoiche il numero
rivoltosi si è accresciuto con maggior coraggio,
che ora dominano le Provincie di Benulide, &
altre sette Tribù, con una perfetta interdizione
mercis d'inaliolabile, vana a tutt' il Regno.
Considerando d'altronde il Basia che il basso
loro mani la ricca Provincia del Tesoro gli viene
la più forte rendita, ha fatto partire un Corpo di
3000. uomini tutti di suoi partegiani col sen,

di riconquistarla, e cercare di riattivare il passaggio delle Caravane: È circa un - mese che non si riceve delle notizie di tale spedizione, perché li Corrieri vennero arrestati nel cammino dai ribelli; si ha tutta speranza che li naturali della stessa Provincia attendano soddisfazione le truppe del Bascià; cosicché incontrando soltanto l'opposizione dalla parte de' rivoltosi non rendergli difficile l'entrata; questa è da desiderare sollecitamente per non vedersi sperimentare in maggior grado la miseria -

Fin dai principj dello scorso mese si trovò in questo Porto una Corvette Inglese, ed un Bri Francese ad oggetto di obbligare il Bascià all'adempimento del suo debito verso li sudditi di ambedue le Nazioni: Abbenche li rispettivi Consoli abbiano scritto anche con delle minacce, finora niente ha potuto realizzare. Per il debito con i Francesi il Bascià delegata la percezione delle rendite Provincia di Bengali: Per quello poi con gli Inglesi ha caricata una contribuzione fondiaria a tutti i proprietarj suoi sudditi, e con questa difficile

27

introtterà la decima parte della somma dov
all'incontro il Console ha ordini del suo Gov
di non lasciar partire la Corvette senza la
almeno del credito che si rappresenta, che è
200000 Colonnati, e tutte le spese del navig
danno del Basia, la di cui attuale critic
ne è la più affliggenti sotto tutti gli aspect
Piacis intanto all' Ecc: Vostra di gran
nimo più profondo rispetto -

Di Vostra Eccellenza

A. Sua Eccellenza
U. Sig: Duca di Guastieri
Conte: Min: di Stato Pres: del Con:
Regio di Min: Quar: del Portaf:
Del Min: di Affari Esteri
Napoli

Ilmo. e Dmo.
Laverio de.

Traduction de la lettre du consul de Naples au ministre des Relations extérieures de Naples (5 juillet 1832)

Excellence

Pour continuer à donner des informations à votre Excellence de ce qui peut survenir comme événements dans cette Régence, et pour informer sa Majesté, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Pacha a rappelé son armée qui bivouaquait à la campagne, pour soumettre les rebelles. Il ne voulait les provoquer en une ultime bataille, préférant des escarmouches, mais en vain. Cela les conforta dans leur attitude arrogante vis-à-vis du Pacha. Ainsi le nombre des rebelles augmenta ainsi que leur détermination. Maintenant, ils ont la maîtrise des régions de Béni Walid et de Fezzan ainsi que de sept autres tribus. Il en résulte donc une interruption du commerce et des pertes considérables pour le royaume.

Si le Pacha leur abandonnait la riche région de Fezzan, il perdrait une grande partie de ses rentrées. Il envoya donc une armée forte de 3000 mille hommes qui sont tous ses partisans, pour la soumettre et pour rouvrir la route devant les caravanes. Un mois s'est écoulé et l'on a aucune bonne nouvelle de cette expédition. Quant aux messagers, ils sont attaqués par les rebelles lors de leurs déplacements.

La nouvelle incontestable est que les habitants de Fezzan attendent l'arrivée de l'armée du Pacha avec soulagement. Ainsi, si la révolte ne concernait que les rebelles, il ne lui sera pas difficile d'y pénétrer. Et c'est ce que nous souhaitons pour que la misère que nous voyons ne s'étende pas. Depuis le début du mois dernier, une corvette anglaise et un brick français sont toujours accostées dans le port pour forcer le Pacha à payer les dettes des ressortissants des deux parties. Les deux consuls ont exagéré leurs menaces, mais jusqu'à présent sans résultat. Concernant les dettes envers les Français, le pacha laisse à la région de Benghazi le soin de les payer. Concernant ses dettes envers les anglais, il imposa un impôt sur les propriétés de ses sujets propriétaires. Mais malgré tous ces impôts, il n'est pas arrivé à rassembler le dixième des sommes réclamées. Le consul, quant à lui, a l'ordre de ne pas laisser le bâtiment militaire quitter les lieux avant d'empocher au moins la moitié des dettes qui se monte à 200,000 Colonats (Douro). En plus, il faut ajouter à cela le montant des dépenses maritimes qui restent à la charge du pacha, alors qu'il est dans une situation catastrophique, qui éveille la pitié de tous côtés.

Agréer, votre excellence mon profond respect

Votre fidèle et modeste serviteur

Saverio de Martino

Pour votre excellence Duc de Gualtieri, le conseiller et ministre d'état, chef du gouvernement et chargé du ministre des affaires extérieures.

Napoli

Liste des tableaux

Tableau N° 1 récapitulatif du consul Mure.....	75
Tableau N° 2 fait apparaître les protégés de la France à Tripolitaine.....	76
Tableau N° 3 des prix des esclaves selon le sexe en Riyal	125
Tableau N° 4 de l'importation des marchés africains vers Tripoli entre les années 1823 – 1828	127
Tableau N° 5 Produits venant du Levant et Alexandrie.....	572
Tableau N° 6 Les Produits venant de Tunis et Djerba	573
Tableau N° 7 plusieurs importations en provenance des pays européennes vers Tripoli	577
Tableau N° 8 des recettes annuelles du Pacha de Tripoli provenant des monopoles et des droits d'entrée et de consommation	602

Liste des Cartes

Carte de Libye	63
La ville de Tripoli.....	65
Carte de la Cyrénaïque	67
La position du Fezzan	68
Carte - Villes et routes du commerce transsaharien.....	119
Carte de L'Empire ottoman	269
Carte de la campagne française	283

Table des matières

Sommaire	2
Remerciements	4
Introduction	5
Chapitre préliminaires : Les relations Franco-tripolitaines avant de 1795	
Section 1 : Le début de la représentation française dans le Levant et la Barbarie	19
I. Le consulat de France à Tripoli	28
II. Les carrières des consuls	30
III. Les fonctions consulaires.....	35
Section 2 : Les relations entre la France et la Régence de Tripoli à la première époque ottomane de 1551 à 1711.....	38
Section 3 : Le début de la dynastie des Caramanli et sa relation avec la France jusqu'en 1795	40
I. L'origine des Caramanli	41
II. L'arrivée d'Ahmed El-Caramanli au pouvoir et sa relation avec la France	43
III. Les relations sous le règne de Mohamed Pacha (1745-1754)	50
IV. Les relations sous le règne d'Ali Pacha (1754-1793)	52
V. Tripoli sous la domination d'Ali Borghol	54
PREMIÈRE PARTIE	
LES RELATIONS FRANCO-TRIPOLITAINES DE 1795 A 1815	
Chapitre I: L'Echelle de Tripoli sous le règne de Youssef Pacha	
Section 1 : Les villes importantes et les habitants	62
Section 2 : L'intérêt porté à l'armée	77

I.	Le renforcement des remparts et de la citadelle	77
II.	L'armée	78
III.	La piraterie et la flotte tripolitaine	80
Section 3 : La personnalité de Youssef Pacha et son accession au pouvoir. La position de la France vis-à-vis de Tripoli à ce moment précis		
		100
I.	Sa personnalité	100
II.	Son accession au pouvoir	103
III.	Les proches du Pacha et leur relation avec la France	109
Chapitre II : Aperçu sur les relations commerciales ente la France et la Tripolitaine		
Section 1 : L'importante de Tripoli selon l'approche économique		114
Section 2 : L'Histoire des établissements commerciaux français dans la Tripolitaine		131
Section 3 : Les commerçants et les capitaines		170
I.	les commerçants tripolitaines	171
II.	Les capitaines et les commerçants français.....	186
Section 4 : Les ports, la taxe douanière et les divers paiements		209
Chapitre III : La place et le rôle des relations extérieures dans la Régence de Tripoli		
Section 1 : Début de la relation diplomatique entre de Youssef Pacha et la France		236
Section 2 : La relation de Tripoli avec l'Angleterre		246
Section 3 : Les relations de Tripoli avec les autres États européens et le rôle de la France dans ces relations		251
Section 4 : Les relations entre Tripoli et les États musulmans voisins		264
Chapitre IV : les relations entre Tripoli et la France à l'épreuve des crises		

Section 1 : les relations entre la France et la Régence de Tripoli pendant la campagne d'Égypte	279
I. Youssef Pacha apporte son aide au général Bonaparte	279
1. La politique musulmane du général Bonaparte	294
2. La correspondance entre le général Bonaparte et Tripoli	296
II. Les tensions manifestées par les Britanniques et les Ottomans à la suite de la politique de Youssef Pacha envers la France	303
1. L'ordre donné par le sultan ottoman à Youssef Pacha pour qu'il mette fin à sa relation avec la France	304
2. Le mécontentement de la Grande-Bretagne face à la coopération Franco-tripolitaine	308
3. Les Français sont expulsés de Tripoli	310
4. La résistance tripolitaine contre la présence française en Égypte	311
5. La situation après le retour de Général Bonaparte en France	312
III. Les nouveaux accords	315
1. La France choisit Xavier Naudy pour négocier avec le Pacha de Tripoli	315
2. Les instructions de Beaussier pour Naudy	319
3. Naudy part pour Tripoli	326
4. Le traité du 30 mai 1801	332
5. L'échec du débarquement de nouvelles troupes françaises à Derne	339
Section 2 : Les relations entre Tripoli et la France pendant la guerre américano-tripolitaine	347
I. Le début des relations entre Tripoli et les États-Unis	348
II. Le rôle du consul français pendant la guerre entre Tripoli et les États-Unis	351
III. La position du Premier Consul dans l'affaire du « Philadelphia »	357
IV. La méfiance des Américains vis-à-vis de la France	358
Section 3 : Les relations entre la France et Tripoli de 1802 jusqu'à la conférence européenne de Vienne en 1815	363

I. Un aperçu général des relations franco-tripolitaines après l'échec de l'expédition française en Égypte	363
II. Le retour de Beaussier	367
III. L'expédition Sébastiani	368
IV. les désaccords entre Beaussier et Naudy	370
V. Youssef Pacha laisse s'étioler son amitié avec la France, son ancienne alliée	373
VI. La nomination de Warrington au poste de consul britannique à Tripoli : bonne ou mauvaise opération pour les relations franco-tripolitaines ?	376

DEUXIÈME PARTIE

LES RELATIONS FRANCO-TRIPOLITAINES ENTRE 1815-1832

Chapitre I : Le climat au retour des Bourbons au pouvoir

Section 1 : Un nouveau consul français à Tripoli	388
Section 2 : La politique de Youssef Pacha en l'absence de consul français	395

Chapitre II : Les relations entre les deux pays à l'époque du consul Rousseau.

Section 1 : Son rôle dans la consolidation des liens entre les deux pays	407
I. Détérioration des relations due à la pratique de la course en Méditerranée	410
II. Affront infligé par le Pacha à la France le jour de l'anniversaire du Roi	421
Section 2 : L'exploration de l'Afrique et ses conséquences sur les relations franco-tripolitaines	435
I. L'exploration anglaise	439
II. L'exploration française	442
III. L'affaire Laing	446
IV. Les raisons et les sources des accusations contre le consul français	455
V. Le départ du consul français	470

VI. Le déroulement des événements après le départ de Rousseau	478
Section 3 : La commission chargée de traiter l'affaire de Tripoli	483
Chapitre III: Les relations entre la Régence de Tripoli et la France de 1830 à 1832.	
Section 1 : Les questions de la coopération entre la France et Mohamed Ali, gouverneur d'Égypte	493
Section 2 : Les conséquences de la conquête française pour l'Algérie sur Tripoli	499
Section 3 : La campagne de Rosamel et son rôle dans l'effondrement de l'autorité de Youssef Pacha Caramanli	502
Section 4 : La colère du consul anglais.....	518
Section 5 : Des changements politiques en France	520
Section 6 : Le départ de Beit El Mal pour Paris	521
Section 7 : L'arrivée du consul français, et sa demande de remboursement des dettes françaises	524
Section 8 : Schwebel et sa position dans l'affaire de Laing	534
Section 9 : Youssef Pacha entre la dette française et la révolution	539
Section 10 : SCHWEBEL propose un nouveau système de douane et de taxes	544
Section 11 : La position de la France dans la guerre civile a Tripoli.....	551
Section 12 : Le programme de Hassouna Daghies	562
Section 13 : Retour sur la position de la France dans la guerre civile	564
Chapitre IV : L'impact des troubles politiques et économiques sur le commerce entre la France et la Régence de Tripoli.	
Section 1 : Le mouvement des échanges commerciaux entre Tripoli et les pays musulmans et catholiques.....	571

Section 2 : Le mouvement commercial entre la France et Tripoli.....	578
Section 3 : L'influence de la crise financière de Tripoli sur le commerce français et les réactions français vis-à-vis de cette crise	589
Section 4 : Les Principaux produits commerciaux et le volume des.....	609
Section 5 : La balance commerciale	614
Conclusion.....	618
Sources et travaux	628
Annexes	643
Liste des tableaux	698
Liste des cartes	699
Table des matières	700

**LES RELATIONS FRANCO-TRIPOLITAINES A L'EPOQUE DE YOUSSEF PACHA,
ENTRE 1795 ET 1832**

Le XVII^e siècle a vu l'avènement de la domination des marines anglaise et française. La France et l'Angleterre se sont disputées le contrôle des voies maritimes en Méditerranée qui était alors le cœur stratégique du commerce mondial et de l'approvisionnement, mais également le théâtre de conflits entre les différentes flottes. Il est en effet nécessaire pour contrôler la Méditerranée d'intervenir dans les affaires intérieures des États du bassin méditerranéen, et c'est pour atteindre ce but que les Européens cherchèrent à consolider leurs relations avec l'empire ottoman, qui contrôlait les Régences d'Afrique du Nord, et bien évidemment celles aussi qu'ils entretenaient avec Tripoli. Les relations franco-tripolitaines se sont établies grâce à une activité diplomatique intense, renforcée par les multiples communications entre les deux pays surtout à l'époque de Youssef Pacha où le gouvernement français a joué un rôle important dans la vie politique et économique à Tripoli. La France considérait cette action diplomatique comme un moyen efficace pour maintenir la sécurité de ses navires au large des côtes de cet État, qui était l'un des plus puissants de la Méditerranée durant cette période. Tripoli constituait aussi pour la France un pont pour les échanges commerciaux. Le règne de Youssef Pacha est aussi marqué par un élément qui a valorisé Tripoli aux yeux de la France : la progression des découvertes géographiques en Afrique. La France et l'Angleterre étaient, là aussi, en compétition pour pénétrer à l'intérieur du continent noir à partir de Tripoli. De plus, Tripoli joua un rôle important au cours des conflits entre la France et l'Angleterre, en particulier au moment de l'expédition d'Égypte et pendant les guerres napoléoniennes. Tous ces facteurs ont contribué à la création d'un niveau élevé de relations diplomatiques et économiques entre les deux pays qui se sont construites grâce à un esprit de coopération et en dépit de nombreuses difficultés.

Mots clés : Tripolitaine, Rousseau, Régence, Youssef Pacha, Warrington, traité de 11-8-1830, Levant, piraterie, découverte géographique, Barbarie.

**FRANCO-TRIPOLITANIAN RELATIONS DURING THE REIGN OF YOUSSEF PACHA,
1795 TO 1832**

In the 17th century, the seas were dominated by the English and French navies. Just like the English, the French fought to control the Mediterranean sea-routes which represented major strategic world trading routes and they were also the scene of many battles between the different maritime fleets. Quite naturally, in order to control the Mediterranean, a certain level of intervention in the internal affairs of the Mediterranean States was necessary. This led Europeans to seek to strengthen their relations with the Ottoman Empire that controlled the North African Regencies and also Tripoli at the time. Franco-Tripolitanian relations were founded on intense diplomatic efforts and quasi-permanent communication between the two countries, particularly during the reign of Youssef Pacha (most commonly Yusuf Karamanli) and the Tripoli Regency, when the French government played a decisive role in the political situation and economic development of the region. By focusing its activities on diplomatic relations, France considered its incursion as a tool for a Modern state to justify and maintain a fleet off the coast of this state that was, at the time, one of the most powerful in the Mediterranean region. For France, Tripoli was also a gateway for trading activities. Youssef Pacha's reign was also marked by an element that gave even greater value to Tripoli for the French: the progress made in geographical exploration and discoveries in Africa. Here again, France and England were competing in their exploration of the Dark Continent from Tripoli down. Tripoli also played a key role during the political crises between France and England, particularly during the Napoleonic wars. All the above elements contributed to the creation of high-level diplomatic and economic relations that were built on cooperation, despite certain problems that arose during the period.

Keywords: Tripolitania, Rousseau, Regency, Youssef Pasha, Warrington, Treaty 11-8-1830, Levant, piracy, geographical discovery, Barbary.



Laboratoire collectivités publiques - EA 2080

